ANDRÉ LEBEY

Le Connétable de Bourbon

1490-1527

Deuxième édition. *Librairie académique PERRIN et Cie.*

LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
SAN DIEGO

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ :

8 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS SUR PAPIER DE HOLLANDE VAN GELDER

Le Connétable de Bourbon

DU MÊME AUTEUR

VERS :

Plusieurs plaquettes.
Sur une route de Cyprès.

PROSE :

Essai sur Laurent de Médicis.
Le Condottière Castruccio Castracani.
L'Age où l'on s'ennuie, chronique contemporaine.

EN PRÉPARATION :

Considérations sur Napoléon III.
Les Pigeons d'Argile, roman.
Un Trèfle de bronze, essai de synthèse historique.

CHARLES DUC DE BOURBON
Connêtable de France
Né le 28 Février 1489 Tué au Siege de Rome, le 6 Mai 1527

ANDRÉ LEBEY

Le Connétable de Bourbon

1490-1527

« Il faut parler ast'heure un peu et beaucoup de M. de Bourbon lequel je mets parmy les grands capitaines impériaux, encor qu'il fust du noble sang de France et le premier prince. »

BRANTHÔME.

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1904
Tous droits réservés

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/connetabledeb00lebe

MEMORIÆ

CAROLI BORBONII

DUCIS STRENUISSIMI

SACRUM.

ÆQUALIUM SOCORDIAM OBLITUS

MAJORUM VIRTUTEM RECORDATUS

HÆC SCRIPSI.

LIVRE PREMIER

« Espérance ».

LE
CONNÉTABLE DE BOURBON

LIVRE PREMIER

Il est peu d'existences aussi tragiques que celle de Charles III, duc de Bourbon et de Châtellerault, comte de Clermont-en-Beauvoisis, de Montpensier, de Forêts, d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combraille, de Mercœur d'Annonay, de Roche-en-Régnier et de Bourbon-Lanceys, pair et chambrier, lieutenant général du roi en ses pays de Bourgogne et de Languedoc, connétable de France [1]; cependant, le malheur y apparaît si total qu'il se métamorphose en une sorte de gloire funèbre. La destinée a poursuivi cet homme d'une façon implacable, sans lui permettre de se ressaisir ni de s'écarter de la mauvaise route où elle le maintenait ; et, sous l'invisible main qui le poussait vers la mort, pas une fois l'élu de cette tâche aride n'a baissé la tête. On l'y trouve toujours raidi, grand, mince, et robuste [2], fier, dans une

1. *Vie du connétable de Bourbon*, par Guillaume de Marillac, continuée par Antoine de Laval, publiée dans *Dessins des professions nobles et publiques* (Paris, 1612), et dans *Choix des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Buchon (*Panthéon littéraire*) (Paris, Desrez, 1836, et Orléans, Herluison, 1875).

2. Voici ce qu'en dit François Beaucaire, évêque de Metz, né dans le Bourbonnais et élevé dans sa première enfance à Chantelle. « *Fuit Bor-*

allure de défi avec sa barbe à l'espagnole et son turban à aigrette, moins pompeux que ne l'a représenté Titien, mais aussi hautain, les yeux durs, la mine figée dans une résolution qui empêche la tristesse d'apparaître. Jamais il ne s'abandonne, selon la morale naturelle des gentilshommes de son époque qui, de suite, le mieux qu'ils peuvent et en ne raisonnant que le strict nécessaire, font face à l'action. Il domine ses scrupules dès qu'il a reconnu que sa sûreté personnelle et ses biens menacés l'y autorisent ; il commande à ses angoisses ; sa résolution une fois prise, il va. Il est à la fois le spectateur sombre et l'artisan impassible de son histoire ; il joue sa vie en demeurant au-dessus d'elle ; il se possède et se sert de lui-même comme d'une épée, — comme d'une belle épée.

Certaines âmes ne peuvent vivre sans honneurs et, naturellement dignes des premières places, n'admettent pas d'en être privées. Le mérite a le droit d'en vouloir à la sottise qui le néglige ou à la médiocrité qui lui barre la route. L'inaction forcée tue celui qui se sent né pour de grandes choses et le porte tout naturellement, presque par instinct de conservation, à la vengeance. Celle du connétable va un peu loin et choque au premier abord : le mot de traître inspire le recul et empêche l'intérêt. Puis, à fixer les faits avec plus d'attention, à considérer de quelle manière existait alors l'idée de patrie, à reconnaître les mobiles qui ont forcé ce prince du sang, second du royaume, à s'offrir à Charles-Quint, on s'étonne de lui trouver des excuses : bien plus, on juge que cette trahison n'en est peut-être pas une au sens exact du mot ; on constate qu'agir autrement n'était pas possible pour un tel caractère. Il est des outrages dont on ne peut pas ne pas se

bonius excelsa quadrata, robusta statura, colore fusco : cujus nos expressam effigiem habemus, et quem sæpe sed pueri admodum, in Cantellana arce, ubi erudiebamur, vidimus. (*Rerum gallicarum Commentarii.*)

venger. Tout le monde, ainsi que cela se pratique si facilement à notre époque, ne réussit point à vivre côte à côte en bonne intelligence avec le souvenir d'une injure acceptée et, par conséquent, le mépris de soi-même. La trahison du connétable ne fut donc pas, à proprement parler, une trahison : il n'a rien vendu ; il ne s'est pas livré à quelque manœuvre de seconde classe ; sa fuite une fois entreprise avec la ruse nécessaire, il a tourné le dos à une patrie ingrate et l'a combattue au grand jour. Qu'on se souvienne de *Coriolan ;* je n'ai jamais pu lire ce beau drame de Shakespeare sans songer au connétable qui, lui aussi, connaissant sa valeur, mais trop haut placé pour les flatteries et perdre son temps en manœuvres de cour, indigné de se voir préférer des incapables tels que Bonnivet, souffrit trop de ces misères pour les supporter longtemps.

Ce qu'on appelle aujourd'hui trahison[1] aurait pu se traduire alors : servir ailleurs. Les grands de France se montraient tellement ingrats que Brantôme lui-même pensa gagner l'Espagne, dégouté d'avoir vu ses services mal récompensés ; il préparait un plan d'invasion qu'il aurait porté par-delà les Pyrénées après avoir étudié les points faibles des côtes françaises ; il en serait advenu de la sorte si son cheval, en le jetant par terre et en lui cassant les reins, ne l'avait forcé à rester quatre ans au lit et n'avait fait de lui, par le même coup, un bon patriote et un grand écrivain[2]. C'est à propos de

1. Il faut noter, de plus, que la France d'alors n'avait rien de commun avec la France, non seulement de maintenant, mais de Louis XIV. Sous Louis XII et François Ier, il restait encore de nombreuses traces de l'ordre de choses établi sous les princes capétiens, alors qu'il existait, en réalité, une France espagnole, une France anglaise, une France allemande et une France italienne. L'Angleterre conservait Calais et cherchait à reconquérir la Normandie, l'Anjou et la Guyenne ; elle prétendait même au trône. L'Aragon possédait le Roussillon. Vassales de la couronne de France, la Flandre et l'Artois relevaient de la maison d'Autriche. Ce qui est d'ailleurs admirable dans l'histoire de notre pays, c'est de reconnaître au long des siècles avec quelle énergie et quel esprit de suite incomparables il s'est peu à peu constitué.

2. A cet accident, en effet, nous devons les écrits de Brantôme ; si ce cheval fougueux « au poil blanc » ne l'avait condamné à l'inaction,

Brantôme — et cela peut par ricochet servir au connétable — que Mérimée, avec sa sagacité ordinaire, écrit les lignes suivantes[1] : « Il ne faut pourtant pas le juger avec la rigueur que mérite aujourd'hui le Français qui vend ses services à l'ennemi. De son temps, les gentilshommes prétendaient encore à une complète indépendance et se croyaient libres de changer de suzerain lorsqu'ils avaient à se plaindre du maître que le hasard de la naissance leur avait donné. Au XIVe siècle, il y avait en Castille à l'usage des *ricos omes* une procédure particulière pour se *dénaturer*[2], c'est-à-dire pour changer de roi et de patrie. Bien qu'en France on ne trouve point de traces d'une semblable coutume, est-il surprenant qu'à la fin du XVIe siècle, après trois guerres civiles où les deux partis avaient appelé l'étranger à combattre pour leurs querelles, le sentiment du devoir fut très affaibli dans tous les cœurs? Il y avait alors quantité de gentilshommes dont l'honneur n'avait jamais été soupçonné qui, à la tête des reîtres allemands, avaient sabré leurs compatriotes, qui

trouvant la vie trop intéressante pour en perdre aucune heure à la raconter, il n'aurait sans doute jamais écrit.

1. *Portraits historiques et littéraires*, p. 258. — Calmann Lévy, 1874.

2. Mérimée raconte encore à ce sujet, dans sa belle histoire de Pierre le Cruel (si peu connue en France, et on se demande pourquoi), dédiée à la mère de l'impératrice Eugénie (*Histoire de don Pèdre*, in-8°, Charpentier, 1865) : « Fernand de Castro n'était pas moins pointilleux que Sandoval en matière d'honneur et, avant de prendre les armes, il lui fallut mettre sa conscience en repos. Le code féodal lui en fournissait les moyens. Pour se dégager de l'hommage dû au roi, voici l'expédient qu'il employa. Il passa le Mino qui sépare la Castille du Portugal et vint camper à Monzon sur le territoire portugais. Chaque jour, après avoir entendu la messe, il traversait à gué le Mino, et entrait à Salvatierra, premier bourg de Castille qui s'offre au voyageur parti de Monzon. Là, devant un notaire public, il prononçait les paroles : « Je prends congé du roi don Pèdre, roi de Castille et de Léon et m'en *dénature* pour les causes suivantes : 1° Parce que ledit roi a voulu me faire mourir dans un tournoi à Valladolid, à l'époque de son mariage avec Blanche ; 2° parce qu'il a outragé ma sœur, disant d'abord qu'il la prenait pour femme et pour reine, et la quittant ensuite après l'avoir traitée avec mépris. » Après chacune de ces déclarations, il en recevait un acte authentique délivré par le notaire. Muni de ces neuf procès-verbaux, Fernand se crut délié du serment d'allégeance et, cette fois, quittant le Portugal pour n'y plus rentrer, il se hâta d'armer ses vassaux et de recruter des soldats... »

pouvaient même avoir croisé le fer contre le roi ou les princes de sa maison. Brantôme, lorsqu'il était à Lyon, de service auprès de Henri III, avait entendu la fière réponse du baron de Montbrun, chef des protestants dauphinois : « Nous sommes en guerre, disait-il, et je ne connais plus les ordres du roi lorsque j'ai le cul sur la selle. » Remarquons encore qu'à cette époque la patrie était un mot à peu près vide de sens ; on ne connaissait guère alors cet être de raison, ou bien il fallait le confondre avec l'amour du souverain et la France avait pour rois Charles IX et Henri III[1]. » Elle a ici François Ier et, pour certains, cela est contre le connétable, car, malgré ses travers, peut-être même à cause d'eux, le roi-chevalier est charmant. Il faut dire que l'homme qui vous blesse, fût-il le plus exquis, ne peut jamais être que détesté ; et François Ier, influencé par sa mère, avait profondément atteint le vainqueur d'Agnadel. Le connétable demeurait, de plus, dans une situation sans issue pour quelqu'un qui ne veut pas de la résignation, — et comment lui tenir rigueur d'une vertu pareille ? Brantôme a dit fort justement : « Vrayment, voylà de braves philosophes scrupuleux ! Leurs fièvres quartaines ! Et cependant que je feray ainsy du sot et du réformé, qui me nourrira ? Au lieu qu'exposant mon espée au vent, elle me donne bien à manger et une très belle et bonne réputation. Et, la tenant à l'abri et couverte d'un foureau, je meurs de faim et vis comme une beste, sans gloire et sans honneur. — Qu'eust faict M. de Bourbon s'il n'eust faict ce qu'il fit ? Enfin il fust été

1. Je ne partage pas, pour ma part, le mépris que cette phrase semble annoncer, surtout envers Charles IX qui a eu bien plus de mérite qu'on ne le pense. La mort de Coligny fut sans doute déplorable, mais elle était fatale : il faut se rendre compte de son caractère intraitable, des gens qui agissaient derrière lui, grâce à lui, et que l'intérêt du royaume primait tout. La Saint-Barthélemy fut logique en somme, bien que terrible ; les protestants l'avaient rendue nécessaire : il fallait, en effet, ou les subir ou les supprimer. — Charles IX couronna Ronsard.

prisonnier, et luy eust-on faict son procès et couper la teste comme on avoit faict au connétable de Saint-Pol et déshonoré pour jamais, et luy et les siens. Au lieu qu'il est mort très glorieux, si jamais grand mourut, ayant vengé ses injures et offenses, pris son roy en bataille rangée qui le vouloit faire mourir, et fut bien receu, et trouva des courtoisies[1] aux pays étrangers, que le sien propre lui avait desniées. En quoy est bien vray ce qu'on disoit anciennement :

Omne solum forti patria est, ut piscibus œquor.

c'est-à-dire : toute terre est terre et tout pays est pays, et pareil et tel, à un homme généreux[2], comme toute mer l'est aux poissons[3]. » Le terrible et merveilleux Montluc, héros toujours fidèle, s'exprime ainsi dans ses *Commentaires :* « Le sieur de Bourbon, pour un dépit[4], s'est tourné du côté de l'Empereur : il n'y a rien qu'un grand cœur n'entreprenne pour se venger[5]. » Cette déclaration-là, venant d'un homme pareil et qui a vu les faits, vaut plus qu'un pardon[6]. Bourbon fut admiré par Henri IV[7]. Frédéric II, après ses premières

1. On verra plus loin que ce n'est pas absolument vrai.
2. Généreux veut dire ici homme de race.
3. Brantôme, *Discours de M. de la Noue*, t. IX des *Œuvres complètes*, édition Plon, par Lacour et Mérimée.
4. C'était d'ailleurs pour plus...
5. *Commentaires de messire Blaise de Montluc, Mareschal de France*, Paris, chez Jean Jost, MDCXXXIII. On trouvera Montluc, Martin du Bellay, Fleuranges, Tavannes, etc., dans la collection complète des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* de Petitot, Paris, 1826.
6. Il faut citer aussi les lignes suivantes du cardinal de Retz : « Je me sentois trop jeune pour dire mon avis. Monsieur le comte m'y força et je pris la liberté de lui représenter qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien ou de sa réputation ou de sa dignité. » (Éd. des *Grands écrivains de la France*. — Ad. Régnier, Hachette, MDCCCLXXV.)
7. « Le roi Henri IV, venant de Navarre en France, quelque temps avant son élévation à la couronne, et passant par ce pays de Forez, y apercevant en plusieurs endroits l'écusson de Bourbon, prit de là plusieurs fois occasion de s'étendre sur les louanges de ce connétable et d'en parler comme du plus grand guerrier qu'eût porté leur royale famille. » — La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, Paris, Potier, MDCCCLXVIII.

victoires, reprit pour son compte un mot connu : « La vengeance est le plaisir des dieux. » Et Homère, avant tous, avait dit : « La vengeance plus douce que le miel... » — Mais qui donc, aujourd'hui, est capable de tels sentiments[1]?

Antoine de Laval, qui continua la *Vie du connétable* entreprise par Marillac, termine sur un souhait qui n'a jamais été exaucé[2] : « Le reste se peut faire maintenant avec plus de facilité puisqu'il a pleu à Dieu que le roy, très auguste chef de la maison royale de Bourbon, soit légitimement parvenu à cette glorieuse couronne de France ; qui fera rétablir la mémoire de ce grand duc de Bourbon, connétable de France, en dépit des imposteurs qui l'ont méchamment et injurieusement calomniée. » — Nous ne prétendons pas venir trancher net le procès, mais essayer de faire voir les différentes raisons des deux parties adverses. En lieu et place du tribunal, quelques rares lecteurs apprécieront. Le savant qui voudra bien consacrer dix ans de sa vie à écrire une *Histoire du connétable* nous sera peut-être reconnaissant d'avoir préparé le terrain de sa besogne par les notes qui suivent.

1. Dans une thèse sur Charles-Quint, nous relevons les lignes suivantes : « Un des épisodes les plus intéressants du règne dont nous nous occupons dans cette étude est certainement l'histoire du connétable de Bourbon, de sa fuite, de ses malheurs immérités et de ses exploits funestes, de sa mort enfin au moment où, jeté par les circonstances dans une position presque désespérée, allant sans savoir où, adoré à la fois et désobéi de ses soldats, commandant une armée impériale qui n'appartenait plus à l'empereur, hésitant sans doute entre la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur et une ingratitude jusque-là sans exemple, devenu sacrilège enfin par nécessité, il allait planter ses drapeaux sur les murs de la Ville Eternelle. Ce jeune prince léger, séduisant, d'une valeur brillante et qui malheureusement sut d'abord trop plaire et ensuite trop se venger, fit peut-être moins de mal encore à François Ier dont il défit les armées et qu'il rendit captif qu'à Charles-Quint dont les armes lui durent des triomphes inouïs. » — *Etude sur Charles-Quint*, par A. Duméril, Paris, 1856. — Citons, à titre de curiosité, un livre sur le connétable, qui n'est pas fait avec la précision minutieuse habituelle à l'érudition allemande : *Der konnetable Karl von Bourbon*, von Str. Frhr. v. Schwartzenau, Berlin, 1852.

2. *Choix de chroniques et mémoires*, t. XIII ; Orléans, 1875.

Charles naquit le 17 février 1490. Il était le deuxième fils de monseigneur Gilbert de Bourbon et de « très noble dame » Claire de Gonzague, fille elle-même de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue[1].

Ce monseigneur Gilbert possédait un passé glorieux. Agé seulement de dix-huit ans et lieutenant général du roi Louis XI, il s'était montré fort courageux au cours des batailles entreprises contre le duché de Bourgogne ; il aurait même contribué à la défaite du Téméraire. En 1494, il accompagna Charles VIII en Italie et fut laissé à Naples comme vice-roi. Attaqué par don Ferrante, allié du pape Alexandre, il n'y resta pas longtemps. Ne pouvant, par la suite, sauver la dernière place qu'il défendait, il maintint du moins l'honneur des armes françaises ; d'après les chroniqueurs du temps, en effet, avec 100 hommes d'armes, 200 archers et 5.000 suisses contre 30.000 ennemis, il se retira dans le château de Naples où il demeura cinq mois entiers malgré tous les ennuis d'un si long siège et son manque d'approvisionnements, « tellement que le dict comte Gilbert et les gens d'armes de sa compagnie la plupart du temps mangeaient le ris et le millet pour tout pain et les chevaux et mulets, chiens et chats qui étoient au dict châtel et beuvoient de l'eau et du vinaigre[2] ». Don Ferrante s'étant éloigné, il sortit avec armes et bagages et

1. La maison de Mantoue était importante. — Voir à ce sujet : *Archives de la maison de Gonzague*, dans *Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France*. — Renouard, Paris, 1884, p. 283.
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

se mit à sa recherche afin de lui livrer bataille en plaine ; la lutte n'ayant pas eu lieu par la faute d'un capitaine suisse qui s'y opposa au point de mériter ensuite d'être accusé de trahison, le comte Gilbert quitta la Pouille, décidé cette fois à rentrer en France. A Baïes il s'embarqua et, presque aussitôt, tomba malade ; il mourut à Pouzzoles[1] et y fut enterré ; Marillac appelle cette maladie si rapidement mortelle un « flux de sang pestilentiel ». Coïncidence trop curieuse pour n'être pas notée, son premier fils allait, au même endroit, tomber frappé d'une maladie semblable à celle de son père et, à la suite également d'une expédition contre Naples. Louis XII souhaitant en effet reconquérir le royaume perdu, y avait envoyé d'Aubigny, et Louis de Bourbon l'avait suivi, désireux de faire ses preuves. Il se révéla brave comme son père. Le premier, il monta sur les murs de Capoue et, rejeté dans le fossé, deux fois blessé, revint à la charge avec tant d'entrain qu'un des premiers encore il entra dans la ville. Le roi, pour le récompenser de sa conduite, lui proposa sa nièce en mariage, Mme de Foix qui fut, depuis, reine d'Espagne, — et de le nommer vice-roi. C'est alors que, se trouvant à Pouzzoles où il faisait dire un service à la mémoire de son père, il fut saisi par le même « flux de sang pestilentiel » et mourut, à peu de jours de là, à Naples où il s'était fait transporter en toute hâte. Son corps, embaumé et « mis dans le plomb où était celui de son père[2] », fut transporté en France et inhumé à Aigues-perces. — Charles allait rester le chef de la famille. Confié d'abord au sieur de Chauvigny, il fut ensuite sous la tutelle du duc Pierre de Bourbon son oncle, qui avait donné l'ordre de le ramener vite. Il était âgé de douze ans. On l'appelait Charles Monsieur.

Pierre de Bourbon avait épousé Anne de France, et

1. Marillac écrit : Pussol.
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

de ce mariage une fille était née, Suzanne. On citait le duc pour sa sagesse; jadis, il avait déconseillé à Charles VII l'expédition d'Italie, et c'est Louis XI qui l'avait nommé d'abord tuteur du dauphin. Il fit un excellent accueil à son neveu et le donna comme otage à la Noël qui suivit la première année de son séjour. L'archiduc d'Autriche devant traverser la France pour aller prendre possession de ses royaumes d'Espagne avait demandé au roi Louis d'envoyer à Valenciennes quelques personnes considérables qui répondissent de sa sécurité ; Charles reçut l'ordre de s'y rendre en compagnie de M. d'Alençon et des comtes de Vendôme et de Foix. Ces jeunes princes revinrent à Pâques 1504, lorsque l'archiduc fut définitivement retourné dans ses Etats ; et Charles rejoignit à Moulins son oncle et sa tante [1].

Marillac raconte qu'il se montra très aimable pour

1. Cette Anne de France fut une femme admirable, dans le genre de Louise de Savoie, et qui paraît moins parce qu'elle n'atteignit jamais au premier plan qui revenait, comme de juste, à une mère de roi. Elle éleva sa fille Suzanne et veilla sur son gendre comme Louise éleva Marguerite et François Ier. Elle écrivit un livre d'*Enseignements* pour sa fille. Le manuscrit s'en trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Il a été publié par M. Chazaud, archiviste à Moulins. « Selon toute apparence, écrit-il, ce volume a dû être donné pour étrennes à la dernière duchesse de Bourbon par sa mère, en janvier 1504 ou 1505, fort peu de temps, en tout cas, avant son mariage ». Sur la feuille de garde on lit : « *Ce livre est à moy, Suzanne de Bourbon, et l'ey eu de la meson de Bourbon.* » Des vers suivent que, « malgré l'absence de signature, dit M. Chazaud, nous n'hésitons pourtant guère à attribuer au futur connétable. » Sur la seconde feuille de garde se trouvent les initiales de Suzanne et de Charles entre deux palmes, divers autres signes, une devise latine : *Quocumque vergat sol previus ero*, — « Où que le soleil darde ses rayons, j'irai les attendre au passage », et, plus loin, un vers un peu boiteux :

Je paye en se lieu l'intérêt du plaisir.

La description qui suit est également intéressante à noter : « Le premier feuillet du manuscrit est rempli tout entier, au recto, par les portraits de deux princesses occupées à quelque lecture pieuse : les femmes de leur suite sont groupées derrière elles, dans le fond de la salle. Au verso se trouve une partie de l'écusson ducal de Bourbon, d'azur à trois fleurs de lis d'or posées deux et une, à la bande de gueules, avec un écartelé au 1er et 4e de Bourbon, et au 2e et 3e de France, qui est, à proprement parler, l'écusson d'Anne de France. A la fin du manuscrit se trouve non pas une, mais bien deux notes distinctes non signées et placées l'une et l'autre sur la même feuille de garde : elles sont datées

chacun et gagna les serviteurs de la maison à sa cause future; les gens du pays, les simples bourgeois comme les gentilshommes des environs se révélèrent également favorables à celui qu'ils considéraient déjà comme leur jeune seigneur. La plupart ne doutaient pas qu'il serait l'héritier principal du nom et épouserait sa cousine Suzanne; on murmurait même tout bas contre le mariage projeté avec le duc d'Alençon. Les parents cependant y paraissaient décidés ou, du moins, le père de la jeune fille qui, malade, avait fait appeler le duc. Ce dernier arriva trop tard; le plus chaud partisan de sa fortune venait de s'éteindre d'une fièvre quarte. Il assista aux

non de 1732, mais de 1632. Toutes deux ont été raturées avec soin, dans l'intention bien évidente de n'en plus laisser lire le contenu. Heureusement pour les curieux, ce n'est là qu'un exemple de plus de la précaution inutile : l'encre ancienne se détache en noir sous les ratures, et rien n'est plus facile à lire que nos deux inscriptions, pourvu qu'on ait soin de préserver le feuillet sur lequel elles se trouvent à la lumière du jour ou à celle d'une bougie. Mais voici : 1° au haut du feuillet :

Ce dernier jour du mois et an
1632 j'ai reçu ce présent
livre que Monsieur Baillet
hoste de Sainte-Barbe, m'a faict
tenir en toute franchise

2° Au-dessous, de la même écriture, couverte de ratures comme la première :

Dans Paris, rue du Chantre
le dernier jour du mois et an
mil six cent trente deux, j'ai receu
ce présent livre que M. B. de Sainte
Barbe (à Dreux) m'a faict tenir icy
en toute franchise. Loué soit Dieu !

Notre manuscrit, bien que non porté sur le catalogue de la librairie de Moulins, a dû, comme les autres volumes saisis sur le connétable, devenir la propriété du roi et faire partie de la bibliothèque déposée, après 1527, à Fontainebleau. Plus tard, il a pu être offert à Diane de Poitiers ». M. Chazaud continue l'histoire du volume. — On retrouve encore, parmi ses ornements, le nom de Suzanne avec la devise *Espérance* qui, depuis de longues années, était celle de la maison de Bourbon. — Il y aurait un curieux ouvrage à faire sur ces trois princesses qui ont préparé pour l'ambition et pour la gloire les trois hommes les plus marquants de leur époque, Marguerite d'Autriche-Charles-Quint, Anne de France-Charles de Bourbon, et Louise de Savoie-François Ier. Dans un raccourci aussi pittoresque que faux, Michelet les a dénommées « les trois Parques fatales qui ont tissé les maux de l'Europe ».

obsèques qui eurent lieu à Sauvigny « où est l'ancienne sépulture des ducs de Bourbon ». Comme cependant il n'entendait pas s'être dérangé sans qu'on lui tint parole, il chargea sa mère d'aller trouver Anne de France. Celle-ci s'excusa, répondit qu'elle ne pouvait penser à autre chose qu'à son deuil, ce qui l'empêchait de parler mariage ; le duc d'Alençon et sa mère partirent sans que rien fût décidé. On pensait en général que tout se trouvait rompu.

Vers la Noël de l'année suivante, la sœur aînée de Charles Monsieur, veuve du sieur de Chauvigny, vint à Moulins. Elle y demeura jusqu'à Pâques et fut remariée avec Louis de Bourbon « mainé de Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon [1] ». C'est Charles qui l'aurait fait venir [2].

A cette époque, les ambitions étaient précoces et n'attendaient pas pour se manifester ; on se trouvait plus tôt d'aplomb en face de la réalité ; on vivait plus complètement, avec moins de réticences ; et, tout compte fait, la vie, quoique moins facile et plus dangereuse, pour cela même aussi, devait être plus intéressante que maintenant. — Anne de France répondit comme au duc d'Alençon, peut-être plus bienveillamment, mais sans rien promettre. Louise de Bourbon aurait cru cependant l'avenir propice : «... Elle espéroit toujours bonne issue de l'affaire de mon dit sieur son frère, auquel néanmoins ma dite dame de Bourbon n'en faisoit aucun semblant ni démonstration, attendant qu'avec le temps elle pût conduire son affaire, ainsi qu'elle l'entendoit, dont ne se découvroit à personne ou bien peu y en avoit ; toutes fois c'étoist sa seule intention et volonté comme depuis elle a montré par effet de marier sa dite fille à mon dit sieur le comte Charles de Montpensier qui lui étoit plus agréable que le dit duc d'Alençon

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.
2. *Id.*

duquel elle vouloit totalement rompre les promesses déjà commencées[1]. »

Charles, pendant ce temps, recevait l'éducation habituelle des jeunes gens d'alors. « Bien faisoit-elle nourrir et entretenir le dit comte Charles, luy faisant apprendre le latin à certaines heures du jour et quelques fois à courir la lance, piquer les chevaux, tirer de l'arc où il étoit enclin ; autres fois aller à la chasse ou à la volerie et aussi en tous autres déduits et passe-temps où l'on a accoutumé d'induire les grands seigneurs. Et à tout le dit comte Charles s'adonnoit très bien : et luy sévit bien de faire tout ce qu'il vouloyt employer comme à jeune seigneur de bonne nature et de bonne inclination et qui, dès sa naissance, a apporté cette grâce qui est don spécial de notre seigneur qu'il a été ; il est affable à toutes gens, et n'est aucun qui le regarde qui ne l'aime volontiers[2]. » Tout jeune déjà, il s'était fait naturellement distinguer d'entre ses frères ; une vieille demoiselle « qu'on tenoit pucelle en l'âge de soixante ans[3] » lui disait souvent : « Vous, Charles Monsieur, serez duc de Bourbon[4] » et, comme on lui opposait quelquefois certaines objections, elle se contentait de répéter sa phrase en ajoutant qu'elle savait fort bien ce qu'elle voulait dire et qu'il en serait ainsi qu'elle le disait[5].

Bientôt Charles résolut d'aller faire hommage au roi de ses terres ; il les considérait comme siennes, mais peut-être était-on d'un avis différent à la cour ; la décision fut prise « en la présence du dit comte Charles par M. le prince de la Roche-sur-Yon, son beau-frère, et du sieur de Condé, gouverneur du dit comte Charles, et Antoyne de Rion, gouverneur de

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
3. *Id.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

François Monsieur et de moy [1]». Charles pria donc sa tante de prendre la défense de ses intérêts. « Et alors commença mon dit sieur le prince à luy dire ce qu'elle-même entendoit très bien, c'est à savoir que par les traités faicts entre le dit duc Jean le premier et Mme Marie de Berry, entre autres choses étoit convenu et accordé du consentement du roy lors régnant et de feu de M. le bon duc Loys, lors vivant, père du dit duc Jean, que les mâles qui descendroient de ce mariage auroient et leur demeuroient les duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comté de Clermont et de Forets. — Or étoit-il advenu que par cette même raison feu M. le duc Pierre, son époux, après le décès du dit feu duc Jean le second qui étoit trépassé sans hoir mâle descendant de luy, avoit recueilli les dites terres et seigneuries par quoy, après le trépas d'iceluy duc Pierre duquel n'étoit demeuré aucun enfant mâle, le dit comte Charles prétendoit les dites terres luy appartenir; et, avec ce étoit conseillé d'en faire appréhension de fait, ou quoy que soit exploit équipollent dedans l'an du trépas du dit duc Pierre pour la conservation de sa possession ; autrement, il perdroit l'action d'y pouvoir venir possessoirement, suppliant à ma dite dame que son plaisir fût de vouloir entendre à la dite requête le comte Charles et tous ses parents et serviteurs eussent cause d'être contents et qu'au temps à venir l'on ne peut imputer au dit prince ny aux serviteurs qui étoient autour de luy qu'ils luy eussent laissé perdre son droit ; mêmement quant au possessoire qui se perd, dedans ans et jours, à quoy ma dite dame fit réponse : qu'elle n'avoit pas retiré et n'entretenoit pas auprès d'elle mon dit sieur le comte

1. Aux Archives, dans les cartons consacrés au procès du connétable, il y a le traité de mariage entre Jean, comte de Clermont, et Marie de Berry, avec lettres de Louis de Bourbon, son père ; ce traité porte que, s'il n'y a pas de descendance mâle, les duchés et comtés de Berry, d'Auvergne et de Poitou retourneront à la couronne. J, 953, n° 14.

Charles, son neveu, pour luy faire perdre aucune chose de son bien, mais pour plutôt le croître et augmenter et qu'elle n'aimoit pas mieux à garder le droit de sa fille, qu'elle voudroit faire celuy de son dit neveu, mais que, touchant le fait des dits duchés et comtés qui sont les principales pièces de sa maison, qu'elle n'entendroit point qu'autre qu'elle et sa dite fille y puissent quereller aucune chose, néanmoins qu'elle feroit chercher les titres de la maison et par exprès le dit contrat de mariage du dit duc Jean Ier avec Marie de Berry pour savoir si par iceluy mon dit sieur le comte Charles pouvoit prétendre le retour des dites terres et aussi de ses autres titres et pièces au contraire, et, cela fait, leur feroit réponse brièvе [1] ». La réponse fut que l'acte de mariage en question ne permettait pas à Charles de revendiquer les terres qui, cependant, au strict point de vue personnel, étaient siennes ; d'autres actes de mariage tels que ceux de Jean II avec Jeanne de France et de Pierre de Bourbon avec Anne de France [2] établissaient — disait la réponse — le même manque de droits. La tante de Charles, fort peu désireuse qu'il en fût ainsi, fit appeler son conseiller Philippe Billon ainsi que son lieutenant d'Auvergne et résolut de les envoyer à Paris. Elle voulait, en réalité, se mettre à couvert aux yeux du roi, mais que les terres ne fussent pas perdues pour sa maison ; en se prononçant elle aurait paru consentir au mariage, et il était encore trop tôt pour jouer la partie capitale ; elle désirait explorer le terrain afin de ne s'y aventurer qu'en toute connaissance.

Marillac, accompagné de Rion, commença par prendre

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

2. Des lettres à l'occasion du contrat de mariage de Pierre de Bourbon avec Anne de France portent en effet que tous les duchés de la maison de Bourbon qui sont reversibles à la couronne soit comme apanages, soit en vertu des clauses opposées dans les anciens traités de mariage faits entre Jean de Bourbon et Marie de Berry reviennent à la couronne à défaut d'héritiers mâles. Ces lettres sont aux Archives : J, 953, n° 30.

à Paris les renseignements nécessaires; il retourna ensuite chercher Charles à Moulins, et, à Orléans, le 3 octobre 1504, celui-ci fit savoir au roi de France que les duchés d'Auvergne et de Bourbonnois ainsi que les comtés de Clermont et de Forêts lui étaient échus en partage par le décès de son oncle le duc Pierre, « luy requérant que d'icelles le vouloit recevoir en foy et hommage[1] ». Le roi différa sa réception en le priant d'attendre un certain temps. Charles rejoignit sa tante à Moulins « et avec elle demeura comme par avant, toujours bien entretenu de la dite dame et de la dite dame Suzanne sa fille, et luy toujours s'exercitant en actes de jeune prince tellement que toutes gens des serviteurs de la dite maison et les sujets le suivoient comme s'il eût été leur seigneur[2] ». Ainsi Charles de Bourbon commença de vivre son procès dès son adolescence, ce procès qui devait durer toute sa vie, vie qui est elle-même une sorte de procès contre la France, l'Espagne et l'Italie. Sa mort n'y mit pas fin tout en l'achevant à sa perte, car la procédure continua. Il est curieux en effet de constater de quelle façon persistante le destin se plut à contrecarrer cet homme remarquable[3].

§

S'il n'y avait pas encore de procès proprement dit, tous les éléments de son éclat étaient accumulés. Ceux qui s'intéressaient au sort de Bourbon lui certifiaient que tout viendrait à souhait selon son bon plaisir. Ils

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.
2. *Id.*
3. Sa valeur est effectivement indéniable. Tous ses contemporains l'ont admiré. Ses ennemis étaient les premiers à lui marquer leur estime. Le roi ne l'a combattu que parce qu'il en avait peur.

citaient l'exemple de son frère Louis qui avait mal disposé le duc Pierre à son endroit en brusquant les choses; ils ne manquaient pas de manifester qu'ils seraient très mécontents de passer au service du duc d'Alençon qu'ils considéraient comme un étranger. Il ne faut pas oublier à ce sujet que les différences entre provinces étaient alors considérables, et à un point dont on ne se ferait guère l'idée aujourd'hui; Marillac écrit : « Le pays de Normandie dont les mœurs et coutumes sont contraires à la douceur et façon de vivre du pays de Bourbonnois. » La tante de Charles pensait comme ses gens. Son neveu remplaçait « l'hoir mâle » et, de la sorte, les biens restaient à la famille; n'ayant plus ni père ni mère, il était à ses yeux le gendre rêvé; les discussions, ou du moins une partie d'entre elles, seraient supprimées et elle espérait le mener à sa guise « bien obéissant et morigéré[1] », action enviée par toutes les belles-mères et difficile à l'égard du duc d'Alençon. « Cependant, ma dite dame déguisa son esprit et fit tant envers le roy qu'il fut content et consentit au département du dit mariage d'Alençon et que le dit comte Charles épousât la dite dame Suzanne de Bourbon; et à cela luy aida bien Mme Anne de Bretaigne, royne de France, laquelle a toujours aimé la maison de Montpensier[2]... » Il est certain que la reine dut contribuer pour beaucoup au consentement du roi. Les ennemis des Bourbons étaient nombreux; la politique de la maison régnante consistait naturellement à empêcher la puissance des autres maisons et qu'une surtout pût s'élever trop haut, au point presque d'égaler la sienne; tout redouter pour la couronne restait une vigilance naturelle et salutaire; le souvenir du duc de Bourgogne vivait encore dans toutes les mémoires. Graville, amiral de France, ne manqua pas de faire remarquer au roi que la maison de Bourbon, s'il accordait le

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*

mariage, serait la plus forte du royaume après la sienne, et représentait qu'au contraire celle d'Alençon le serait beaucoup moins, puisque, dans tous les cas, ses terres resteraient trop éloignées les unes des autres pour que le danger fût aussi grand. « Il faut savoir, dit Michelet, l'énormité du royaume que ce Bourbon avait en France. Il réunissait deux duchés, quatre comtés, deux vicomtés, un nombre infini de châtellenies et de seigneuries. Son bizarre empire ne comprenait pas seulement le grand fief central et massif du Bourbonnais, Auvergne et Marche (plusieurs départements), mais des positions excentriques fort importantes, le Beaujolais, le Forez, les Dombes, trois anneaux pour enserrer Lyon, les rudes montagnes d'Ardèche, Gien pour dominer la Loire, puis, tout au nord, Clermont et Beauvoisis. On comprend à peine un damier de pièces si hétérogènes. Ce qui l'explique, c'est qu'une bonne partie venait des confiscations diverses de Louis XI qu'il mit aux mains qu'il croyait sûres, celles de sa fille et de son gendre. Sinistres dépouilles des Armagnacs et autres, prises aux traîtres et qui firent des traîtres[1]. »

Le roi, ayant accordé son consentement en janvier 1504, la veuve du duc Pierre envoya les seigneurs de Dyors et de la Mothe en Normandie annoncer au duc d'Alençon que le mariage était rompu. Ils expliquèrent qu'Anne de France avait dû agir de la sorte à son regret sur l'instance répétée des serviteurs et des habitants de ses terres; ils invoquèrent enfin le bon plaisir du roi. Le duc d'Alençon comprit que le mieux était de ne pas récriminer et s'inclina. Le contrat de mariage un fois dressé, les jeunes gens furent mariés par Georges d'Amboise, cardinal de Rouen et légat de France, « lequel dispensa sur le lignage d'entre mon dit sieur le comte Charles et ma dite dame Suzanne de Bourbon qui étoient cousins seconds enfants de deux

1. Michelet, *Histoire de France*, t. X.

cousins germains et dispensa aussi sur ce que le dit comte Charles étoit le filleul de ma dite dame de Bourbon. »

Michelet, qui a le connétable en horreur, écrit encore à son sujet avec une véhémence qui n'admet pas de réplique : « Fils d'une Italienne, d'un Gonzague, il était, de sa mère, tout Gonzague, fort peu Montpensier. — Les Montpensier sortaient du troisième fils d'un Bourbon ; les Bourbons, comme on sait, descendent d'un sixième fils de saint Louis[1]. Cette branche, peu riche, était vouée à la guerre ; ils servaient de généraux. Le père du connétable mourut vice-roi de Naples. — Autre n'était la condition des Gonzague, marquis de Mantoue. N'ayant qu'une place, mais forte, qui est la première de l'Italie, ils gagnaient en se louant comme généraux, aux papes, à Venise, au roi de France. Princes et condottières (comme les ducs d'Urbin et de Ferrare), ils faisaient, ils vendaient des soldats, les disciplinant, puis les vendant pour quelque argent. Si petits, ils n'en avaient pas moins une ambition immense, des vues lointaines et ténébreuses. Ils avaient alliance avec le Sultan, alliance en Allemagne, dans les pays riches en soldats où l'homme est à bon marché. Ils avaient marié de leurs filles aux princes soldats de Wurtemberg et de Brandebourg, une en France à ces Montpensier. Plus tard, un Gonzague devenu par mariage duc de Nevers figura dans nos guerres civiles. — Leur prévision les servit bien. Les Montpensier, pour être cadets de cadets, n'en avaient pas moins de belles chances. Les races princières s'usant si vite, ils pouvaient se trouver bientôt derniers héritiers des Bourbons, et (qui sait) comme Bourbon, peut-être arriver jusqu'au trône[2]. »

Vraiment il est bien difficile de croire, pour peu que

1. Pour la chronologie des tout premiers Bourbons, voir A. Chazaud, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, Moulins, MDCCCLXV.
2. Michelet, *Histoire de France*, t. X.

l'on n'ait pas une imagination extraordinaire, à tant de calculs de la part des Gonzague. Ils voulaient avoir une alliance en France et s'en servir; quant à penser que le connétable a déserté la cause royale parce qu'il avait du sang de condottière dans les veines, cela est bien aventureux, surtout lorsqu'on regarde son histoire. Il est devenu condottière malgré lui, par suite de la position qui lui fut faite; tout ce qui demeure admissible, c'est que sa décision se trouva hâtée par cet esprit d'indépendance et d'individualisme qu'une partie de son sang, peut-être, lui valait. Enfin a-t-il aspiré à remplacer le roi? Affirmer ce qui se passa dans sa pensée est trop catégorique; on ne peut rien avancer à ce sujet que d'après les faits eux-mêmes; et ils suivront. Mais Michelet prend à parti le connétable d'avance; il n'en découvre que plus facilement des raisons qu'il croit bonnes pour insinuer que la trahison planait déjà sur son berceau; ce grand esprit auquel le sens de l'exactitude faisait complètement défaut tient à marquer son homme. Il eût été cependant plus simple de dire que la royauté devait empêcher une famille noble de devenir trop puissante, que son effort le plus important depuis plusieurs siècles tendait avant tout à cela et que, par cette raison même, avant qu'il n'ait fait un geste, Charles de Bourbon n'était pas aimé. Presque fatalement François Ier et lui devaient se heurter l'un contre l'autre; pour éviter le choc, il eût fallu de la part du roi un doigté bien fin, incompatible la plupart du temps avec le pouvoir suprême; et, même en ce cas, grâce à l'entourage de la cour, la mésentente eût éclaté. Bourbon était logique en gardant ses terres, François Ier en se méfiant; peut-être cependant tout se fût-il arrangé sans Louise de Savoie. Michelet ne veut pas admettre des considérations de ce genre; il paraît même avancer que depuis longtemps les Bourbons se préparaient[1].

1. Comment ne pas comprendre que la lutte pour le trône, elle aussi,

« Le prévoyant Louis XI, ayant fauché les autres, avait laissé non sans regret ces Bourbons debout. Il voyait que l'aîné mourait, et au cadet, Pierre de Beaujeu, pour le ruiner plus sûrement, il avait donné sa fille. Pierre, vieux, maladif, était médiocre en tous sens. Le bon roi calcula qu'à nourrir les enfants qui en viendraient, la dépense ne serait pas forte. Il tira de Pierre l'engagement précis qu'à sa mort tout reviendrait au roi. Il avait calculé sans sa fille, autre Louis XI, non moins absolue que son père, qui, pensant bien que son frère le petit Charles VIII lui échapperait bientôt, voulut se garder un royaume dans le royaume en maintenant cette puissance de Bourbon que, par elle, Louis XI avait compté détruire. Elle fit signer à son frère des lettres qui annulaient son contrat de mariage. De ce triste mariage, il y avait pourtant une fille faible et contrefaite. On ne la maria pas moins au second fils d'un Montpensier, Charles (Montpensier-Gonzague), orphelin de père et de mère, qu'Anne de Beaujeu adopta, éleva, et dont elle fit l'homme brillant, dangereux et fatal qui faillit perdre la France. Rien ne fut plus irrégulier. La petite fille, bossue, qui n'avait pas quatorze ans, fit à son jeune mari la donation de cette succession qui, autrement, revenait à la couronne[1]. »

Qu'y a-t-il là d'injuste? Encore une fois, la politique des Bourbons, en dehors de toute arrière-pensée, était de ne pas laisser s'aliéner leurs biens; le duc d'Alençon avait été repoussé parce que les terres lui seraient revenues au cas où il eût épousé Suzanne, ce qui montre que dans cet héritage il n'y avait aucune illégalité; il y eut simplement une entente naturelle de l'intérêt de famille. A moins de le vouloir contre tout bon sens, il est impossible d'y voir une sorte de prélude à la trahi-

était en somme très logique? Le roi était le premier gentilhomme du royaume.

1. Michelet, *Histoire de France*, t. X.

son. Comment Charles en effet débute-t-il dans la vie, sa situation une fois faite? En servant le roi, en lui gagnant la victoire d'Agnadel[1], et en jouant ensuite un tout premier rôle. Michelet est contraint d'avouer : « Dans le danger de la France, en 1513, cet homme de vingt-quatre ans montra beaucoup de sang-froid, de capacités. » Examinons ces circonstances.

§

La perte du royaume de Naples avait amené ces déplorables traités de Blois auxquels Louis XII, malade, consentit surtout sans doute pour gagner du temps et désarmer ses ennemis. On sait que le premier de ces traités formait une ligue contre Venise entre Louis XII, Maximilien et le pape, que le second donnait à Louis l'investiture du Milanais moyennant 200.000 livres et surtout que, par le troisième, désastreux, la fille du roi, Madame Claude, celle-là même qui, plus tard, épousa François Ier, devait épouser l'archiduc Charles d'Autriche, avec, en dot, la Bourgogne et le Milanais, si Louis XII n'avait pas d'enfant mâle, et dans tous les cas, la Bretagne, les comtés de Blois et d'Asti, les droits sur Gènes et Naples. Ce fut en cédant au courant très vif d'opinion qui se manifesta contre ces trois traités que Louis XII en signa un quatrième avec Ferdinand, traité par lequel Ferdinand, brouillé avec Philippe le Beau, prenait comme femme Germaine de Foix qui lui apportait en dot tous les droits de la France sur Naples. Bientôt, l'impossibilité de conventions pareilles reconnues par tout le royaume, et

1. Michelet que cela ennuie le constate. Voir plus loin la citation que nous en faisons.

Louis XII recouvrant toute sa raison et toute sa santé, les traités furent annulés en grande pompe à Tours ; en même temps, le roi fiançait par avance sa fille, Madame Claude de France, âgée de sept ans, au comte d'Angoulême, qui en avait douze. C'était déclarer la guerre aux puissances lésées ; mais Philippe le Beau mourut au bon moment et l'empêcha. Gênes s'étant soulevée cependant en faveur de Maximilien, Louis XII se résolut à une expédition rapide[1]. Que fait Charles Monsieur pendant tout ceci ?

Il assiste à des joutes publiques qui sont données à Rouen en l'honneur du roi. En tant qu'époux, Marillac nous le montre exemplaire : « Car il a vécu honnêtement et chastement en mariage, encore que madame sa femme ne fut de celles où l'on peut prendre beaucoup de plaisir, mais au demeurant bonne, sage, vertueuse[2]. » Comme gentilhomme, il ne laisserait non plus rien à désirer : « Il s'est toujours exercité en choses de vertu et autres actes appartenant à grand prince. En sa maison est très volontiers et longuement au conseil avec Madame sa mère, pour aviser à leurs affaires ; et, hors le conseil, n'est point oyseux, soit à courir la lance, tirer à l'arc, ruer la barre, courir à coups de course, jouer à la paume ou faire autres appertises où jeunes gens s'appliquent[3]. » Il jouit enfin de la meilleure réputation et ne semble guère, au moins dans l'esprit public d'alors, en train de méditer de noirs projets : « ... Tellement qu'il est aujourd'huy estimé et tenu l'un des plus aimés princes qui soit au royaume de France, non seulement par toute la noblesse, mais par toutes les bonnes et grosses villes

1. Voir Seyssel, *Histoire du bon roy de France Louis XII*, 1508 ; — Varillas, *Histoire de Louis XII*, 3 vol., 1688 ; — De Maulde la Clavière, *Histoire de Louis XII* ; — Duruy, Henri Martin, Dareste, *Histoire de France* ; — Sismondi, *Histoire des Français* et *Histoire des républiques italiennes* ; — B. Zeller, *L'Histoire de France racontée par ses contemporains*, Hachette, 49 vol. (*de Philippe le Hardi à Henri IV*), etc., etc.
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.
3. *Id.*

dudit royaume ; et non sans bonne et juste cause, a acquis ce noble trésor de réputation, d'amour et de renommée ; car, en tous lieux où il a esté, soit en guerre ou en paix, il s'est honnêtement et modestement comporté ; entre toutes gens il a acquis leur bonne grâce et amour [1]. » Il assiste aux cérémonies de fiançailles entre Madame Claude et le duc de Valois, comte d'Angoulême. Il y parait à son honneur, escorté de 100 hommes d'armes ; il fait même peut-être trop bonne contenance [2]. Et il accompagne le roi à Gênes. Il n'a que dix-huit ans (1507), mais équipe 100 hommes d'armes à cheval et 100 archers à ses frais « sans que le roy lui aidât d'un seul denier [3] ». Il se révèle discret, attentif et adroit aux choses de la guerre. Il combat bravement dans les rangs de l'armée. On sait combien ce siège fut rude ; la ville finit par se rendre à discrétion et Louis XII y entra l'épée nue à la main. Charles tombe alors malade, d'une fièvre tierce (maladie qui lui sera fréquente) et se repose quelques jours à Sienne.

Il revient en France par la Savoie et s'y rencontre avec son cousin le duc Charles de Savoie « qui le fêtoya grandement à grande chère en sa ville de Chambéry et en sa propre maison où il fit loger ; et lui fit montrer ce beau reliquaire qui y est : c'est à savoir le saint Suaire où le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut enveloppé après qu'il fut ensevely, qui est une des belles reliques de notre rédemption qui soit demeurée en terre ; et, au partir dudit lieu vint trouver le roy à Lyon duquel print congé et s'en vint en sa maison devers ma dite dame de Bourbon et ma dite

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

1. « Y étoit le dit duc Charles, monté, équipé et accoutré en prince magnanime avec un visage plein de hardiesse, douceur et majesté et en rapporta le prix de tous les princes. » — Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

dame sa femme qui, pour lors, étoient dans leur château de Chantelle[1]. »

Il visite ses territoires afin de se rendre compte de leur administration et que celle-ci fonctionne régulièrement. Il y fait rassembler le plus de monde possible afin que ceux qui aient à se plaindre puissent s'adresser à lui et exposer eux-mêmes leurs griefs, « car il entendoit préserver ses dits sujets de tous troubles et exactions, mèmement de ses juges et officiers dont les méfaicts tombent sur la conscience du seigneur qui les y souffre. Les quelques Etats de tous les pays luy firent présent de la valeur de 100.000 livres pour luy aider à supporter les grands frais, mises et dépenses qu'il avoit faits au service du roy, tant deçà que par delà les monts, dont le roy ne lui avoit encore rien donné, ne pour accreu de rien son état[2] ». On doute au premier abord que les « gens de ses États » aient offert spontanément un tel cadeau ; cependant, il faut supposer qu'ils y consentirent volontiers, car il avait trop d'intérêt à les ménager pour exercer sur eux une contrainte dont ils lui auraient tenu rancune. Il avait en tout cas d'autant plus besoin de cet argent qu'il allait encore une fois suivre Louis XII.

Jules II[3] venait de succéder sur le trône pontifical au cardinal Piccolomini qui lui-même y avait remplacé pendant vingt-six jours Alexandre Borgia. Ce connaisseur d'art était un politique. C'est lui qui, après avoir fait venir à Rome Michel-Ange et lui avoir commandé

1. *Id.* — Depuis longtemps, il y avait eu d'excellents rapports entre la maison de Bourbon et celle de Savoie. Au début de la lutte entre Louis XII et Sforza, la duchesse Blanche avait essayé d'intéresser le duc de Bourbon à la cause du Milanais et n'y avait d'ailleurs pas réussi. — Le saint Suaire dont il est question ici est sans doute celui de Turin.

2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

3. Voir : Pastor, *Vie des papes*, trad. Furcy-Raynaud, Plon ; — Vasari, *Vite de Pittori*, etc., Sienne, MDCCXCI, et trad. de Jeanron et Leclanché, Paris, 1842 ; — Machiavel, éd. italiennes et trad. Periès, Paris, MDCCCXXIII ; — Guicciardini, *La Historia d'Italia*, éd. de Venise, MDLXVIII, liv. VI, chap. II ; ou trad. Buchon, *Panthéon littéraire*, MDCCCXLIII.

sa statue, un jour qu'il en contemplait l'ébauche, s'écria en désignant la main qu'il étendait sur la ville de Bologne : « Que fait-elle cette main? Elle bénit ou bien elle menace? — L'un et l'autre, répondit Michel-Ange. — Tu me mettras dans la main non pas une Bible, dit alors le pape, mais une épée. » Ce grand homme est un des rares esprits de son époque qui conçut avec Machiavel le rêve d'une union italienne; comme Massimo d'Azeglio plus tard[1], il projetait une fédération des Etats d'Italie dont il eût été à Rome le chef suprême; malheureusement, le sillon où devait germer cette idée au profit des descendants du fameux comte Vert n'était pas encore creusé; les dissentiments violents qui ne cessaient de déchirer les peuples de la péninsule rendaient l'entente impossible et entraînèrent Jules II à faire intervenir, pour en hâter la réalisation, l'élément qui s'était toujours montré fatal, l'étranger. Son plan consistait à se servir des « barbares », puis à s'en débarrasser par des moyens quelconques ; et c'est ainsi que fut conclue contre la république des lagunes la fameuse ligue de Cambrai[2]. Tout le monde en voulait alors à cette « reine

1. Voir notre rapide étude sur *Napoléon III et l'idée latine*, dans *la Renaissance Latine* de 1902.

2. Cette ligue de Cambrai, dont nous n'avons malheureusement pas dans ce travail à faire le récit, est néanmoins un des sommets trop importants de l'histoire pour ne pas le situer. C'est la première fois, depuis les croisades, que le système de l'équilibre politique commence à poindre. Il ne faut pas y voir, comme l'a fait Sismondi (t. VIII, chap. x), un fait inique, la ligue des plus forts âpres à dépouiller les plus faibles, mais une entente raisonnée; on ne peut réellement pas admettre les lignes suivantes : « On voit dans la ligue de Cambrai un nouvel accord européen, mais il n'avait d'autre principe que l'intérêt personnel et momentané des forts qui dépouillent le faible, d'autres sanctions que les prétentions longtemps abandonnées de ceux qui regardent leurs titres comme impérissables. » Ce qui suit est plus juste : « C'est cependant à cet événement qu'on peut assigner l'origine du droit public qui depuis trois siècles et jusqu'à nos jours a gouverné l'Europe. » Louis XII avait eu, il est vrai, déjà, lorsqu'il n'était que duc d'Orléans, le désir de posséder le Milanais, mais parce qu'il le considérait comme duché, parce qu'il le savait très fort et uni à Maximilien; de plus, l'Europe prenant l'Italie comme champ de bataille (et quel beau livre il y aurait à faire sur le développement de cette idée à travers l'Histoire) il fallait pour le bon renom de la France et dans l'intérêt même de sa politique personnelle qu'elle y fît bonne figure. Et cela est si vrai cette importance de la politique française en Italie que le Florentin Capponi qui

adriatique » dont la puissance pour l'époque et, étant donnée l'exiguité de son territoire, était formidable. Maximilien réclamait pour sa part Vérone, Vicence et Padoue; et il décréta que le doge Lorédan serait mis au ban de l'Empire. Ferdinand le Catholique voulait reprendre Brindes, Otrante et Gallipoli. Le roi de Hongrie revendiquait le pays dalmate. Louis XII regrettait la Ghiara d'Adda. Il fut assez facile de s'entendre, surtout pour Louis XII et Maximilien, car le pape, hésitant encore, n'entra que plus tard dans la combinaison. Venise en effet, apprenant ce qui se tramait contre elle, avait eu l'idée de se tourner du côté de la France dont elle s'était toujours montrée une alliée fidèle, et de la détacher de Maximilien; il faut avouer qu'au strict point de vue français la politique de Louis XII était peut-être hasardeuse. Ce fut l'orgueil de la République Sérénissime qui empêcha la négociation, car Jules II, au début de son pontificat, était hostile à la France[1]. L'accord vint de ce que Venise avait blessé tout le monde; la haine commune rendit alliés des adversaires. Moyennant une

ne peut cacher son admiration pour Louis XII écrit, un peu avant l'expédition du Milanais, tandis qu'elle est imminente, « après avoir conclu des traités avec nous, il (Louis XII) pouvait tenir pour parfaitement assurée la sécurité du royaume de France ». Il fallait que Louis XII restaurât cette influence importante ruinée par la défaite de Novare et le désastre de Verceil. — Ce n'est pas l'Europe qui divisait l'Italie — et ceci est très important — mais l'Italie qui, incurablement divisée, appelait les peuples d'Europe à entrer dans le conflit sanglant de ses intérêts. (Elle agit de même à partir de 1840 et même avant.) Cela étant, la France n'avait pas le droit de s'abstenir; d'autre part, la République de Venise, devenant trop forte par rapport aux petits Etats voisins, le pape devait s'inquiéter et souhaiter la réduire. On ne se fait pas l'idée à notre époque de l'importance que l'élément français avait acquis dans la Péninsule. Sismondi oublie trop que l'Histoire n'est pas une école d'idéalisme. Les petits Etats italiens ne concevaient nullement l'idée d'une Italie comme celle d'aujourd'hui; cela ne leur venait même pas à l'esprit, et Laurent de Médicis, qui avait peut-être rêvé quelque chose d'approchant, avait pu constater que c'était impossible. — Voir à ce sujet le livre si documenté de M. L. Pellissier, *Louis XII et Ludovic Sforza* (Paris, Fontemoing, 1896); et sur la ligue de Cambrai, en dehors des historiens modernes : Jean-Baptiste Dubos, *Histoire de la ligue faite à Cambrai en* 1508 (2 vol., Paris, 1709).

1. Guichardin, liv. VII, chapitre I. Même encore au dernier moment le pape hésita et, son appel une fois adressé à Maximilien et à Louis XII, il fut saisi de regret. Il avait pris son parti lentement et flottait

somme de 100.000 écus. Maximilien renonça au mariage que les fiançailles du Plessis avaient déjà brisé. Les petits Etats d'Italie promettaient leur aide et Florence elle-même entrait dans la ligue ; Louis XII lui versait 150.000 ducats pour l'aider à soumettre Pise ; le roi s'engageait, en outre, à faire tous les frais de l'expédition[1]. Les troupes françaises se réunirent à Lyon.

entre son désir de réoccuper les Romagnes et de se venger des Vénitiens et la crainte que lui causait le roi de France ; il intrigua même auprès de Venise, la ligue une fois établie, lui promettant de s'en retirer si elle consentait à lui rendre certaines places autrefois dépendantes du Saint-Siège.

1. Guichardin, liv. VII. — Il faut dire que Florence devait rendre une partie de la somme une fois que Pise serait vaincue et que le duché de Milan fournissait pour sa part 100.000 livres. Voici d'ailleurs quelles étaient les conditions exactes, d'après Guichardin : « On ne publia qu'une paix et une alliance perpétuelles entre le pape et tous les princes confédérés, mais il y eut des articles secrets qui contenaient des choses bien plus importantes. Après un préambule très chrétien, dans lequel on exposait le grand désir qu'avaient les puissances de faire ensemble la guerre aux infidèles, et l'obstacle que les Vénitiens avaient apporté à l'exécution de ce dessein en s'emparant des terres de l'Eglise, il était convenu qu'on prendrait les armes contre ces républicains pour les obliger à rendre les villes et les terres qu'ils détenaient à chacun des confédérés, savoir : Faënza, Rimini, Ravenne et Cervi au pape ; Padoue, Vicence et Vérone à l'Empire ; le Frioul et Trévise à la maison d'Autriche ; Crémone, la Ghiara d'Adda, Bresse, Bergame et Crême au roi de France ; et au roi d'Aragon les ports et places du royaume de Naples engagés par Ferdinand II ; que le roi de Naples commencerait la guerre en personne le 1er avril prochain et que le pape et le roi catholique la feraient aussi le même jour ; que, pour fournir à l'empereur un prétexte honorable de rompre la trêve, le pape lui demanderait du secours comme protecteur de l'Eglise ; que, sur cette demande, Maximilien lui enverrait au moins une compagnie de gens d'armes et que, quarante jours après que le roi de France aurait ouvert la campagne, l'empereur attaquerait aussi en personne les Etats des Vénitiens ; qu'aussitôt que l'un des alliés aurait recouvré ce qui lui appartenait, il seconderait les autres jusqu'à ce qu'ils fussent aussi rentrés dans leurs biens ; qu'ils seraient réciproquement tenus de se défendre les uns et les autres s'ils étaient troublés par les Vénitiens dans la possession des places reconquises et qu'aucun des confédérés ne pourrait traiter avec l'ennemi sans le consentement des autres ; que le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue et tout autre qui prétendrait avoir été dépouillé par les Vénitiens pourraient accéder à la ligue dans trois mois et, qu'en ce cas, ils jouiraient de tous les avantages du traité, que le pape presserait les Vénitiens, sous peine de censures ecclésiastiques, de rendre les places usurpées sur le Saint-Siège ; qu'il serait juge du différend qui existait entre Blanche-Marie, femme de l'empereur, et le duc de Ferrare au sujet de la succession d'Anne, sœur de l'impératrice et première femme du duc ; que l'empereur donnerait l'investiture du duché de Milan au roi de France, pour lui, pour François, duc d'Angoulême, et pour leurs descendants mâles, moyennant quoi, le roi lui paierait 100.000 ducats ; que, pendant que la guerre durerait et six mois après, l'empereur ni l'archiduc n'inquiéteraient en aucune manière le roi catholique pour raison

Elles montaient à 12.000 cavaliers et 20.000 fantassins environ[1]. Charles de Bourbon commandait 126 hommes d'armes et autant d'archers, tous gens à lui, car le roi « ne luy donna pas un seul escu de croyssance d'état ne charge aucune de gens d'armes[2] ». Il avait alors dix-neuf ans.

Le roi lui trouva pourtant si bonne allure qui « luy bailla la charge des pensionnaires tant du royaume de France que duché de Milan qui étoient bien en nombre 200 gros seigneurs et grands personnages accompagnés communément chacun d'eux de 10, 15 ou 20 personnes d'exploits[3] ». L'avant-garde était confiée au sieur de Chaumont, gouverneur de Milan, et à Jean-Jacques Trivulce ; elle comprenait 800 hommes d'armes, 10.000 hommes de pied et l'artillerie. Le roi commandait le centre où se tenait l'élite du royaume, 1.000 gentilshommes à cheval flanqués de 1.000 hommes de pied. L'arrière-garde était sous les ordres du « sieur de Dunois » ; malgré son âge, Charles de Bourbon était « sur l'aile avec les 10 pensionnaires, le roi remettant à sa discrétion de rompre et de donner dedans à l'heure qu'il verrait être besoin. Lequel duc de Bourbon qui avoit beaucoup de grands seigneurs en sa compagnie prit conseil avec eux comme il avait à se conduire pour avoir honneur ce bon jour-là ; lesquels prenoient merveilleusement grand plaisir et assurance de bonne issue à la contenance et bonne volonté de ce jeune prince qui prommettait beaucoup de luy, et

de la Castille ; que le pape exhorterait le roi de Hongrie à entrer dans la ligue ; que chacun des confédérés pourrait nommer dans quatre mois ses alliés et ses partisans, parmi lesquels ne sauraient être compris ni les Vénitiens, ni les sujets ou vassaux des autres confédérés, et qu'enfin les ratifications seraient fournies respectivement dans le délai de soixante jours. »

1. Chiffre indiqué par la majorité des historiens qui ont traité la question. Marillac, quant à lui, signale : « Plus de 3.000 lances et 25 ou 30.000 hommes de pied et la plus belle bande d'artillerie que l'on eut encore vue. »

2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

3. *Id.*

luy dirent leur avis. Et, par exprès, y avoit deux chevaliers, l'un son chambellan ordinaire, sieur de Diors, l'autre le sieur de la Queulhe, chambellan du roy, lequel mon dit sieur duc aymoit singulièrement pour ce qu'il avoit été nourry bien jeune avec messieurs ses prédécesseurs en sa maison de Montpensier; lesquels chevaliers, comme gens de grande expérience, luy disaient selon l'heure et le temps ce qu'il avoit à faire et il les savoit fort bien croire[1] ». Les Vénitiens avaient 40.000 hommes commandés par deux condottières, Pitigliano et Alviano, qui s'accordaient assez mal. Après plusieurs petites rencontres[2], les deux armées se trouvèrent définitivement en présence pour la lutte finale; les provéditeurs de la République décidèrent d'attendre l'ennemi et firent retrancher la plus grande partie de leurs forces sur une petite digue resserrée près de Crémone; l'Alviano plaça là son infanterie appuyée par quelques pièces de canon. Au début, cependant, malgré l'ordre reçu, il ne put s'empêcher d'attaquer et fit même reculer l'avant-garde française. Le roi s'avança, payant de sa personne, « comme le plus petit soudoyer. Que quiconque a peur, s'écria-t-il, se mette derrière-moi; un vrai roy de France ne meurt pas d'un boulet de canon[3] ! » Le centre faiblissait à son tour au point de rétrograder jusqu'à l'arrière-garde et d'y jeter la déroute. C'est alors que l'aile[4], commandée par Charles de Bourbon, se lança sur le flanc de

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

2. « Je ne vous feray long récit des courses, allées et venues; mais enfin le roy de France, ayant passé les monts et arrivé en sa ville de Milan, apprit que les Vénitiens avoient repris Trévy, une petite place de la rivière d'Adde. » (*Chronique de Bayart*, par le loyal serviteur, chap. XXIX). — Voir Guichardin qui décrit ces batailles tout au long.

3. Seyssel, *Histoire du bon roy de France Louis XII*, 1508, et, avec des notes de Denis Sauvage, 1587 et 1615; — Varillas, *Histoire de Louis XII*, 3 vol.; — Saint-Gelais, *Histoire de Louis XII*, 1622; — Delaroche, *Histoire de Louis XII*, 1817, etc.; — Guichardin : « Le roi se portait partout où il fallait donner des ordres, employant à propos les exhortations et les menaces ».

4. Bayard en faisait partie. — Voir *Chronique de Bayart*.

l'ennemi et nous valut l'avantage. — Michelet qui consent difficilement à ce que « le traître » ait influé à ce point sur l'action et qui, malgré tout, ne peut parvenir à le nier, insinue que le roi, prévoyant les péripéties du combat, avait placé Charles à l'avance de façon à ce qu'il eût le bénéfice du succès : « Il (Louis XII) lui donna cependant, à la bataille d'Agnadel, l'honneur du plus beau coup d'épée, de charger en flanc l'armée italienne, ce qui décida de la victoire[1]. » — Il est cependant difficile de penser que Louis XII ait pu prévoir que ses forces faibliraient et sur quel point ; en admettant qu'il l'ait prévu, on ne comprend pas très bien pourquoi, ni dans quel intérêt, il aurait donné à Charles de Bourbon la place prépondérante. — L'infanterie vénitienne qui fut la plus maltraitée perdit 8.000 hommes ; « d'autres disent que, de part et d'autre, il n'y eut que 6.000 hommes de tués en tout[2] ». Il est difficile de fixer un chiffre exact. En tout cas « telle fut la bataille de Ghiaradadda, que d'autres appellent de Vaïla[3] donnée le 14 mai et, en mémoire de laquelle le roi fit bâtir une chappelle dans le lieu même du combat, sous le titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire[4] ». Le roi conquit ensuite tout le pays jusqu'au lac de Garde, Crémone, Crême, Bergame, Milan, Vérone, Vicence et Padoue et envoya les clefs de ces dernières villes à Maximilien, qui brûla, échange de bons procédés, le livre où il inscrivait au fur et à mesure ses griefs contre Louis XII.

Charles de Bourbon tomba malade à nouveau sur ces entrefaites, toujours d'une fièvre, mais chaude cette fois et non plus quarte ; et c'est après en avoir guéri qu'il regagna le Bourbonnois. Marillac se lamente encore en cette occasion sur l'ingratitude royale :

1. Michelet, *Histoire de France*, t. X.
2. Guichardin. — Marillac écrit : « Les morts furent au nombre de 12 à 15.000 ».
3. Et que nous appelons en France d'Agnadel.
4. Guichardin.

« Combien qu'audit voyage et durant iceluy, le dit sieur duc de Bourbon ait fait de grands frais et dépenses, voire pour plus de 60 ou 80.000 livres, néanmoins ledit roy oncques ne lui en donna un écu davantage ny en croissance de pension, ny en bienfait, ny autrement; et si ne luy en dit grand mercy du service qu'il lui avoit fait pour ce jour de bataille qui étoit le plus grand que prince sauroit faire à son roy. Il peut bien être qu'il le faisoit à bonne cause, et c'est de peur de mettre en gloire ce jeune prince. Et aussi, à la vérité, mon dit sieur le duc ne demanda oncq, ne fit demander au dit roy une seule récompense pour luy donner à connoitre qu'il ne le servoit pas pour son argent ou bienfait, mais seulement pour l'amour qu'il avoit à luy et à la couronne de France. » Ceci montre encore quelle était la situation exacte entre le roi et Charles de Bourbon, le premier forcé de se servir du second et l'appréciant d'ailleurs, mais en regrettant à la fois sa force et sa valeur même, inquiet pourtant sans rien découvrir dans la conduite de son serviteur qui put justifier ses craintes, le second fort bien disposé envers le roi, mais surpris déjà peut-être de cette méfiance dont il se sentait vaguement entouré. En tout cas, à nouveau, on est forcé de constater qu'il fait son devoir de gentilhomme français et que rien n'est à reprendre dans sa conduite; au contraire, on pourrait peut-être reprocher au roi, tout en la comprenant, sa méfiance, ou, du moins, de la laisser trop apparaître.

§

Maintenant qu'il était entré en possession de ses villes, le pape désirait se débarrasser de ceux qui l'avaient aidé à les recouvrir et surtout des Français

dont l'influence profonde en Italie lui paraissait à juste titre redoutable; il serait ensuite toujours temps d'aviser à l'égard des Espagnols et de Ferdinand le Catholique. Trop adroit pour avouer ses projets, il masqua son jeu; de son côté, Louis XII ne pouvait avoir aucune illusion sur le Souverain Pontife et les raisons qu'il invoquerait pour le combattre, de telle sorte que le résultat de la politique d'alors était surtout d'essayer la tromperie et de n'y point parvenir. Notre ancien allié saisit la première occasion venue : un évêque de Provence étant mort à Rome, il disposa de son évêché sans attendre la nomination du roi[1]. Louis XII se plaignit et répondit en faisant saisir les revenus des bénéfices que possédaient, dans le duché de Milan, les ecclésiastiques résidant à la cour de Rome; et le pape, désireux de n'être pas en reste, appuya sa première façon d'agir en conférant l'évêché de Provence à l'évêque d'Albi. Pensant sans doute ensuite que l'instant d'agir n'était pas venu et qu'il risquait trop, il finit par céder. Il ne souhaitait rien moins en effet que d'enlever à la France ce duché de Milan pour l'acquisition duquel elle avait tout fait et d'où elle agissait avec tant de puissance sur l'Italie.

Cette politique devait le rapprocher de Venise; il s'adjoignit Ferdinand et retourna la ligue de Cambrai contre celui-là même qui y avait pris la part la plus active; il sut enfin se concilier les Suisses et les lança contre le Milanais. Par un scrupule singulier, Louis XII n'osa pas répondre de suite à l'attaque du pontife romain; la raison en est dans l'influence qu'exerçait sur lui sa femme, Anne de Bretagne, qui craignit sérieusement d'être damnée; malheureusement Georges d'Amboise[2], le meilleur conseiller du roi, qui aurait pu le

1. Guichardin, liv. VIII, chap. v. — Voir aussi, pour ce qui se rapporte à Venise : Daru, *Histoire de Venise*, t. III. Firmin-Didot, Paris, 1819.

2. Voir : Michel Baudier, *Histoire de l'Administration du cardinal d'Amboise*, grand Ministre d'Estat en France, où se lisent les effets de

persuader jusqu'à quel point cette crainte était chimérique, venait de mourir. Le clergé de France sut, au moins dans cette circonstance, s'inspirer de son génie et le remplacer. Il fit comprendre au souverain que les questions nationales passaient avant les intérêts spirituels et le décida définitivement à la guerre par un don gratuit de 240.000 livres[1]. Agir, et vite, pressait d'autant plus que Jules II était entré dans la Mirandole et que notre général Chaumont d'Amboise donnait un déplorable exemple : avant de mourir, il demandait à son vainqueur l'absolution de l'avoir combattu. Bayard avait su repousser l'armée qui attaquait Ferrare ; « encore le temps d'un *Pater noster*, et le pape était croqué[2] ». — Bientôt Trivulce reprit la Mirandole, remporta près de Bologne la victoire de Casalecchio et reconduisit cavalièrement le pape jusqu'à ses frontières ; un résultat sérieux eût été obtenu par notre maréchal s'il avait continué la poursuite, mais il reçut l'ordre de s'arrêter. Cette façon trop aimable de manifester au descendant de Saint-Pierre un respect dont il était loin de rendre l'équivalent au premier fils de France devenait de plus en plus absurde. Le pape, au contraire, qui avait trop souvent abusé des arguments spirituels pour ne pas savoir à quel point ils étaient moins efficaces qu'une défaite brutalement infligée, conclut avec ses alliés, auxquels il ajouta Henri VIII et Maximilien, la très-sainte Ligue. — Une seconde fois le Milanais fut envahi.

Au cours de ces événements, Charles de Bourbon est resté près du roi qui paraît le tenir en grande estime. A Paris ou à Blois, il fait partie de la Cour. Il y est respecté, craint et peut-être envié déjà. Il y a du vrai sans doute dans cet éloge de Marillac : « Les gens

la prudence et de la sasesse politique : ensemble les félicités de la France sous un bon Gouvernement. Paris, MDCXXXIIII.

1. Les historiens anticléricaux feraient bien de retenir ce fait.

2. *Chronique de Bayart*, par le loyal serviteur.

d'armes de France l'ont tous aimé et aiment encore, qu'ils mettroient leurs corps et vies en tous dangers là où ils seront en sa compagnie, contre quel qu'oncques ennemis là où il voudra faire exploit, pour la confiance qu'ils ont de sa bonté, honnêteté, valeur, secours et amitié envers tous, tant grands que petits. » Le roi l'envoya ensuite avec Dunois pour commander l'armée d'Italie; mais, la campagne se trouvant terminée quand ils arrivèrent, ils revinrent. Charles séjourna dans son château de Moulins, atteint de nouveau par une fièvre quarte qui « luy dura tout le surplus de l'arrière-saison et tout l'hyver jusqu'au printemps[1] ». Il repartit ensuite pour Blois. C'est là que la Cour apprit la nouvelle d'une double descente anglaise en Bretagne et en Guyenne du côté de Bayonne; le plan de l'ennemi était de se joindre aux Espagnols et de marcher avec eux sur Bordeaux. Ayant aussitôt reçu l'ordre de choisir parmi les gens de ses terres 400 hommes d'armes, Bourbon retourna chez lui en chargeant de la levée un de ses gentilshommes, Saint-André; il partit le 15 juillet et, une fois à Bordeaux, joignit ses troupes à celles de Dunois. Ce dernier, lieutenant du pays, commanda la petite armée qui comprenait 3.000 hommes d'armes, 30.000 hommes de pied et 1.500 lances. On décida de marcher contre le château de Montialous, puis de gagner Saint-Jean-Pié-de-Port. La garnison du château l'évacua, appela au secours une partie de celle qui s'enfermait à Saint-Jean-Pié-de-Port, et vint, au nombre de 10.000 hommes, attendre l'armée française à mi-chemin de la ville. Bourbon envoya vers Dunois pour lui demander l'ordre de livrer la bataille, faisant ressortir tous les avantages qu'elle comportait et que l'occasion était unique; d'ailleurs l'avant-garde, commandée par un capitaine du nom de Clayette, avait engagé déjà l'action. Dunois ne

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*. — Cette fièvre quarte devait être certainement la grippe d'alors.

se rendit pas aux bonnes raisons qui lui étaient exposées et Bourbon dut envoyer de lui-même un renfort commandé par son frère François à ceux qui soutenaient le choc de l'ennemi ; « M. Françoys se montra ce jour gentil et hardy prince, et alla voir les Espagnols de bien près[1] ». Il les alla voir de si près qu'ils se retirèrent, croyant que le reste des troupes allait donner ; si l'on ajoute foi à Marillac, ils ne durent leur salut qu'à l'indécision de Dunois ; et Bourbon serait venu en personne le supplier à plusieurs reprises de mieux comprendre la situation ; enfin, cette insistance si peu suivie de succès aurait laissé entre eux « quelque gourgoût[2] ». Ce « gourgoût » s'accentua naturellement le lendemain. Bourbon penchait encore pour l'attaque ; bien que la garnison de Saint-Jean-Pié-de-Port fut commandée par le duc d'Albe, il la déclarait facile à réduire à cause du mauvais état des remparts ; les secours, de plus, ne pourraient arriver grâce aux montagnes navarraises dont les principaux passages étaient gardés ; enfin, nous avions beaucoup d'artillerie, toutes les munitions et tous les vivres nécessaires, mais Dunois ne voulut pas commencer le siège ; il déclarait, quant à lui, la ville imprenable et n'osait risquer un échec ; il allait ainsi contre l'opinion « de la plus grande et saine partie des capitaines de la dite armée qui n'estimoit le dit lieu plus fort ny mal aisé à prendre qu'un colombier[3] ». Bourbon, très mécontent, finit par avertir le roi de l'étrange attitude du commandant en chef ; Dunois qui l'apprit lui en tint rancune, et cela, d'autant plus que le roi, éclairé à la fin, lui donna tort. L'ennemi profita de ce qu'il n'était pas inquiété pour abandonner Saint-Jean-Pié-de-Port et gagner le royaume de Navarre. L'armée française se retira vers Eustarys, à dix grandes lieues de là, et y

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. *Id.*

séjourna une partie de l'année jusqu'à ce qu'elle reçut l'ordre d'aller mettre le siège devant Pampelune. Elle échoua, sans avoir d'ailleurs tenté tout le nécessaire ; et, la saison se trouvant fort avancée, elle termina cette petite guerre qui n'avait été en somme qu'une longue escarmouche. Bourbon arriva pour la Noël à Moulins. En mars 1512 le roi le rappela auprès de lui afin de s'entendre au sujet du Milanais. — Ce duché pour lequel on avait dépensé déjà tant d'argent et tant d'hommes avait été en effet reperdu malgré l'admirable campagne exécutée en quatre mois par Gaston de Foix, duc de Nemours. Ce héros de vingt-deux ans, précurseur de Turenne, venait de tomber du plus haut de son succès, sous la plus belle perle de la couronne guerrière qu'il avait ciselée autour de sa jeune tête. On sait les étapes de cette campagne fameuse, une des plus pures dont puisse s'enorgueillir l'âme française : Bologne où il entre la nuit par une tourmente de neige, en forçant Jean de Médicis et Ramon de Cordone qui la bloquaient à s'enfuir, — les rivières débordées traversées en hâte pour voler au secours de Brescia, — le succès de Castiglione sur les Vénitiens, — l'assaut de Brescia où Bayard est blessé et le sac de la ville, — enfin cette victoire funèbre de Ravenne, dans un décor unique encadré de pins sombres, et qui devait sembler fait pour la dernière étape de sa gloire. Merveilleuse destinée, à laquelle on ne peut s'empêcher de songer avec une sorte de plaisir orgueilleux devant le mausolée du Bambaja[1] où le jeune homme dort à jamais dans le joli costume du temps, sous la cuirasse un peu bombée, les jambes minces sortant de la jupe courte à plis, la tête fine, élégante et simple, si joliment adolescente !

1. Le plan est à Londres ; on en voit des morceaux à Milan, dans une des salles du beau château rouge des Sforza, et aussi à l'Ambrosiana.

— Cette mort était fatale pour la France. La Palice qui commanda ensuite perdit l'un après l'autre les avantages acquis. Le pape reprit Bologne, Parme, Plaisance et nous retira notre dernier allié, le duc de Ferrare ; la Romagne fut évacuée ; Venise rentra en possession de la Ghiara d'Adda ; les Suisses, qui nous avaient livré[1] le malheureux Ludovic le More, ramenèrent son fils Maximilien et s'emparèrent de Chiavenna, de Locarno, de la Valteline ; enfin Gênes révoltée venait de se choisir elle-même son doge, Fregoso. Notre armée regagnait tristement les Alpes. Pour nous consoler de cette défaite, nous avions la victoire du fameux Prégent de Bidoux qui tua l'amiral Howard et ravagea le Sussex ; nous avions aussi l'héroïque sacrifice d'Hervé de Primoguet qui se fit sauter avec le vaisseau amiral anglais en y accrochant le sien, *la Belle-Cordelière*.

Jules II mourut aussitôt après son triomphe. Léon X continua sa politique. Ce pape merveilleux, digne fils du Magnifique, est trop connu pour en parler ici. Bien qu'il n'aimât pas la guerre, il s'y résolut et resserra la coalition déjà formée contre la France. C'est à ce moment que Louis XII confia ses troupes à La Trémouille. Pourquoi ne choisit-il pas Bourbon auquel il semblait avoir d'abord pensé[2] ? Sans doute à cause de cette méfiance qu'il ressentait contre lui, méfiance habilement exploitée par la Cour et qu'il était si facile d'entretenir. Aidé par Trivulce,

1. S'ils ne l'avaient pas livré directement, ils l'avaient du moins laissé prendre en ne lui permettant pas de s'enfuir.

2. M. Paulin Paris, dans ses belles études sur François Ier, semble s'être trompé tout à fait en avançant que Charles de Bourbon refusa d'aller en Italie afin de ne pas partager le commandement. Il n'indique aucune référence qui lui permette de parler de la sorte. Bourbon fit bien le pèlerinage de Notre-Dame du Puy-en-Velay, mais parce qu'il n'avait rien d'autre à faire ; les historiens du temps, au moins tous ceux que je connais, ne parlent pas de son refus. Il est à regretter que M. Paris — ou son fils qui publia ses études — n'ait pas indiqué le texte sur lequel se basait cette étrange affirmation. — Voir : *Etudes sur François Ier*, par P. Paris, publiées par G. Paris, Techner, MDCCCLXXXV.

La Trémouille commença par reconquérir le Milanais. Il assiégea ensuite Maximilien Sforza dans Novare et allait sans doute avoir l'avantage après un feu formidable qui avait fait brèche quand, par cette brèche même, au moment où l'assaut devait se donner, les Suisses firent une sortie impétueuse, s'emparèrent de l'artillerie, la tournèrent contre les Français et leur tuèrent 10.000 hommes[1]. Cette défaite de Novare nous coûtait à nouveau l'Italie.

Le roi se repentit alors, paraît-il[2], de n'avoir pas suivi sa première idée. Auparavant, pour atténuer sa façon d'agir envers Charles, il s'était servi d'un stratagème assez grossier « ... Il lui fit dire par le trésorier Robertet, après qu'il eut ouy la vie des capitaines dessudits, qu'il luy bailleroit pour aller delà les monts 800 lances et 7.000 hommes de pied, avec une bande d'artillerie, dont mon dit sieur de Bourbon fut émerveillé[3]; et répondit sagement qu'il ne pourroit faire service au roy avec si petites bandes de gens, et qu'il ne voudroit point jeter l'affaire du roy en tel inconvénient, comme il seroit s'il y étoit si foible, et de sa part n'en sauroit rapporter honneur; par quoy n'accepteroit en la dite qualité la dite charge. Et de ce pas s'en alla parler au roy qui luy tint tous propos de dissimulations; par quoy mon dit sieur de Bourbon entendit assez que le dit sieur avoit autres fantai-

1. *Mémoires de Fleuranges, l'adventureux*, chap. XXXVII: « Et après fust trouvé le jeune Adventureux entre les morts; lequel on ne recognoissoit plus, car il avoit quarante-six plaies bien grandes, dont la moindre mit six semaines à guérir. » — Ce qui suit un peu plus loin vaut vraiment encore la peine d'être cité: « la bataille ainsi perdue, on se retira à Verceil, une ville en le duché de Piémont appartenant à M. le duc de Savoye où les Suisses les suivirent toute la nuit. Et vindrent au dict Verceil là où l'Adventureux faisoit habiller ses playes où fallut coudre soixante et douze ou soixante et quatorze points d'esquille. Et comme les Suisses entroient par une porte, ceulx qui conduisoient le firent sortir par l'autre; et estoit en tel point qu'il n'avoit ne bras, mains, jambes, ni œil dont il peust aider ».

2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

3. Dans le sens de stupéfait.

sies[1]... » Les peuples de la Lombardie l'avaient réclamé, « car il y étoit aimé des amis du roy et craint de ses ennemis, au point tel que sa présence lui auroit valu 10.000 hommes[2]. » Il y a sans doute de l'exagération sur ce point, mais excusable de la part d'un secrétaire.

L'heure était mauvaise pour la France. Ce beau règne de Louis XII finissait tristement dans le malheur. Henri VIII, uni à Maximilien auquel il donnait cent couronnes par jour de gratification, était débarqué à Calais et nous avions été encore défaits à Guinegate, dans la journée dite des Éperons, tristement célèbre. Poursuivant leur marche victorieuse, les Anglais s'étaient emparé de Thérouanne et de Tournay; dans leur île même, ils battaient notre allié le roi d'Ecosse, Jacques IV. — Louis XII avait appelé Charles de Bourbon qui était aussitôt venu. Il sentait maintenant qu'il n'avait plus le choix de ses serviteurs et que l'intérêt du pays devait passer avant tous les autres. C'est à partir d'ici que la vie politique de Charles commence. Dans ces circonstances graves, il se révèle homme de premier ordre. Ce grand caractère en effet n'atteignait toute sa valeur que là où les autres eussent faibli; un fond mouvementé, tragique et violent était nécessaire à sa silhouette hautaine; elle y apparaissait comme dans son naturel décor.

Les Suisses s'étaient jetés en Auvergne et avaient mis le siège devant Dijon au nombre d'environ trente mille[3], sous les ordres du seigneur de Vangy. La ville était défendue par La Trémouille, gouverneur du pays pour le roi. Les Suisses, ruinant et pillant les régions d'alentour, il se résolut à une transaction et leur offrit, outre deux cent mille écus d'or, de se départir de toute prétention sur le duché de Milan et le comté d'Ast; il

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. *Id.*

affirmait parler de la sorte au nom du roi. Les Suisses acceptèrent et partirent. Mais le roi ne cacha pas son mécontentement; il fit savoir aux Suisses qu'il n'était pour rien dans un pareil marché, désavouait son général et ne tiendrait jamais les engagements que celui-ci venait de stipuler à la légère sans lui demander conseil; néanmoins, il consentait à écouter les Suisses, et à s'entendre avec eux pour établir les bases d'une convention nouvelle; personne plus que lui ne souhaitait de voir leurs rapports devenir excellents comme par le passé. Les Suisses, refusant ces avances, déclarèrent vouloir s'en tenir aux seules promesses de La Trémouille; et, comme l'envoyé du roi refusait de s'en porter garant, ils revinrent en Bourgogne. Le roi y envoya aussitôt Bourbon avec 16.000 hommes d'armes, 4.000 lansquenets et 3.000 gens de pied; il lui conférait pleins pouvoirs pour visiter et préparer les villes, places fortes et châteaux; il expédiait en même temps l'ordre à La Trémouille ainsi qu'à ses capitaines d'obéir en tout et pour tout au nouveau chef qu'il venait de leur donner. — Bourbon arriva le 15 novembre « et fut receu en si grand honneur comme si la personne du roy y fut arrivée : car la cour de parlement, les gens des comptes et autres officiers du roy, capitaines, baillifs et autres, avec le maire et échevins de la ville vindrent au devant de luy et aussi les églises avec la croix et reliques bien avant hors la porte de ladite ville[1] ». Son entrée à Dijon eut donc une sorte d'aspect triomphal; il y fut logé à l'hôtel du roi. Il réunit tous les capitaines dans une assemblée qu'il présida et prit ses dispositions. Tous se déclarèrent enchantés d'être sous ses ordres, même La Trémouille qui lui dit l'être d'autant plus que si le bon plaisir du roi en avait choisi un autre, il aurait refusé l'obéissance et serait retourné dans ses terres.

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

Les Suisses étaient revenus très vite et tandis que l'on croyait avoir encore le temps de réunir les forces nécessaires. Bourbon et La Trémouille firent rassembler tout ce qu'il y avait de gens armés dans les provinces voisines[1] et en grande hâte, mais sans parvenir cependant au nombre qu'ils espéraient atteindre. Bourbon comprit qu'un combat comportait, étant donné l'état actuel des choses, trop de hasard et que le mieux serait de gagner un ou deux mois afin de se mettre en état de défense. Dijon par exemple ne pouvait tenir avec ses remparts en terre. Il en fut donc réduit, comme son prédécesseur, à « faire appointement[2] » ; Marillac ne nous dit pas à quelles conditions ; il est probable que ce fut moyennant une forte somme d'argent ; mais on ne parla plus du Milanais. Les Suisses consentirent parce qu'ils ne jugeaient pas le moment d'agir encore venu ; ils attendaient une nouvelle attaque d'Henri VIII ou de Maximilien et comptaient se jeter sur la France avec d'autant plus de succès que la plus grande partie des forces royales se trouverait alors occupée ailleurs. Ils promirent de se retirer en respectant les terres où ils passeraient ; ils ne le firent pas ; des bandes se formèrent, comprenant des gens de toutes sortes, et pillèrent comme par le passé. — Bourbon n'hésita pas. Il divisa son monde en petites troupes auxquelles il donna l'ordre de se porter au plus vite vers tous les points où des pillages étaient signalés. Cette action rapide valut d'heureux résultats et, au bout de peu de temps, rétablit une certaine tranquillité. Il ne s'en tint pas là ; inquiet de l'avenir et comprenant que de pareils faits ne manqueraient pas de se reproduire, il fit mettre en lieu sûr dans les villes toutes les récoltes et tous les vivres disséminés dans les villages. Il rétablit en plus le fonctionnement administratif sur tout le ter-

1. Bourgogne, Dauphiné, Champagne, Berry, Nivernais, Bourbonnais, Limousin, Auvergne, Forêts, Lyonnais. — Marillac.
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

ritoire où il commandait, tempéra les abus et s'acquit la confiance des châtelains comme des bourgeois[1]. Il disciplina les troupes elles-mêmes qui se laissaient aller à abuser du paysan qui les logeait et séjournaient, ici et là, un peu au hasard, sans exécuter les ordres reçus, restant indéfiniment aux endroits où il y avait à gagner, même si elles avaient le devoir de se porter ailleurs. Enfin, il fit fortifier à nouveau Châlons, Beaune, Dijon, Aussonne et les autres places importantes du Lyonnais, de la Champagne et du Dauphiné. Le pays s'établit ainsi sur un pied de défense tel que les Suisses n'osèrent plus s'y risquer.

Pendant ce temps, Louis XII s'était adroitement rapproché de Léon X en rejetant le concile de Lyon; il concluait bientôt une trêve avec Maximilien et Ferdinand le Catholique; il signait avec Henri VIII le traité de Londres par lequel ce dernier gardait Tournay et devait recevoir pendant dix ans 100.000 écus d'or. L'année suivante, veuf d'Anne de Bretagne depuis dix-huit mois, il épousait la sœur d'Henri VIII, Marie d'Angleterre, malgré ses seize ans et quoiqu'il en eut cinquante-deux. Cette disproportion d'âge fut fatale à ce souverain habitué à la chaste bretonne; le contraste était trop violent entre

1. « Par quoy mon dit sieur le duc connoissant que les prévots et lieutenants qu'il avoit ordonnés sur chacune compagnie à peine reprendroient-ils leurs compagnons, créa deux autres lieutenants du prévot des maréchaux et leur commanda aller après tous les quartiers des dites garnisons pour faire cesser les dits abus : et, pour les conseiller, leur bailla à chacun un clerc, avocat en parlement tel que la dite cour du parlement luy déclara. Et, non content de ce, mon dit sieur le duc, bailla es dit lieutenants un gentilhomme de sa maison, auquel il en chargea expressément de tenir la main avec le dit prévôt, et que justice fut faite des dits abus, et que rien ne passât par dissimulation pour prière, pour menaces, pour argent ou autrement, car il vouloit à toutes fins que les dites pilleries cessassent. Et de fait, la commission du dit prévot exécutée avec les deux susdits a fait esdites compagnies qu'elles ne vont plus vaguant d'une garnison en autre et que sur le lieu ils vivent à la taxe que mon dit sieur le duc leur a faite, qui n'est pas si grande que celle du marché, ni si petite que le marchand ne se puisse sauver sur toutes marchandises et vivres, dont les gens d'armes ont affaire ; et quand vient à la montre, s'il n'y a nulle plainte du côté de ceux qui ont fourni les dits vivres, ils sont les premiers payés. » — Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

l'ancienne reine et la nouvelle, aimable fille, très avancée comme le sont les Anglaises, « galante, audacieuse et déjà pourvue d'un amant[1] ». Le roi ne pouvait guère se montrer sans péril à la hauteur de sa tâche. « Il voulut faire du gentil compagnon ; où il souloit dîner à huit heures convenoit qu'il dinast à midi ; où il souloit coucher à dix heures du soir ; souvent se couchoit à minuit[2] ». Ce régime nouveau, à un âge où il vaut mieux ne pas changer ses habitudes, le fit dépérir peu à peu et il mourut dans l'hôtel des Tournelles, le 1er janvier 1515. — La noblesse et le peuple le pleurèrent également.

Un peu avant sa fin, il avait eu l'idée de nommer le duc de Bourbon connétable, « voulant faire de luy son écu et bouclier[3] ». Ce titre envié, le premier du royaume, lui fut conféré par le duc d'Angoulême qui devenait François Ier, et c'est Marillac qui eut le plaisir de l'annoncer à son maître comme celui-ci venait à Paris faire sa cour ; il conservait en même temps le gouvernement du Languedoc avec 24.000 livres. « Et mon dit sieur, arrivé qu'il fut devers le roi François, lui fict la révérence[4]. » — Répétons, selon l'ancienne coutume, cette belle et simple phrase par laquelle s'exprime la force du pouvoir monarchique, le seul

1. Michelet, *Histoire de France*, t. X. — Cette princesse était, en effet, une assez dangereuse personne : « Henri VIII, comme l'on verra dans la suite de cette histoire, dit Varillas (p. 14, t. I, *Histoire de François Ier*. La Haye. MDCLXXXVI), avait une sœur dont la beauté lui était un mal domestique ». Et il écrit encore plus loin : « ... mais enfin, comme il est difficile qu'une femme se défende longtemps d'aimer quand elle ne pense qu'à être aimée, la princesse d'Angleterre, après avoir donné de l'amour à tous ceux que son frère appréhendoit, en reçut à son tour du côté qu'il craignait le moins. » Son amant fut un nommé Georges Brandon qu'on annoblit et qui devint comte de Suffolc. On fut surpris d'abord, mais ensuite « on s'y accoutuma toutefois, soit que la mode fut alors d'aimer au-dessus et au-dessous de sa condition, soit que les courtisans n'y prissent pas plus d'intérêt que le roi. » Suffolc, dans la suite, après la mort de Louis XII, épousa la reine, quand il fut bien avéré qu'elle n'était pas enceinte.

2. Seyssel, *Histoire du bon roy de France Louis XII.*

3. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

4. *Id.*

qui devant la mort du chef puisse opposer aux inquiétudes du deuil un cri de confiance, le seul que l'heure funèbre n'interrompe pas dans sa marche puissante, au point même de l'éclairer par ses torches d'une sorte de lumière éternelle : « Le roi est mort. Vive le roi ! »

LIVRE II

« Omnis spes in ferro ».

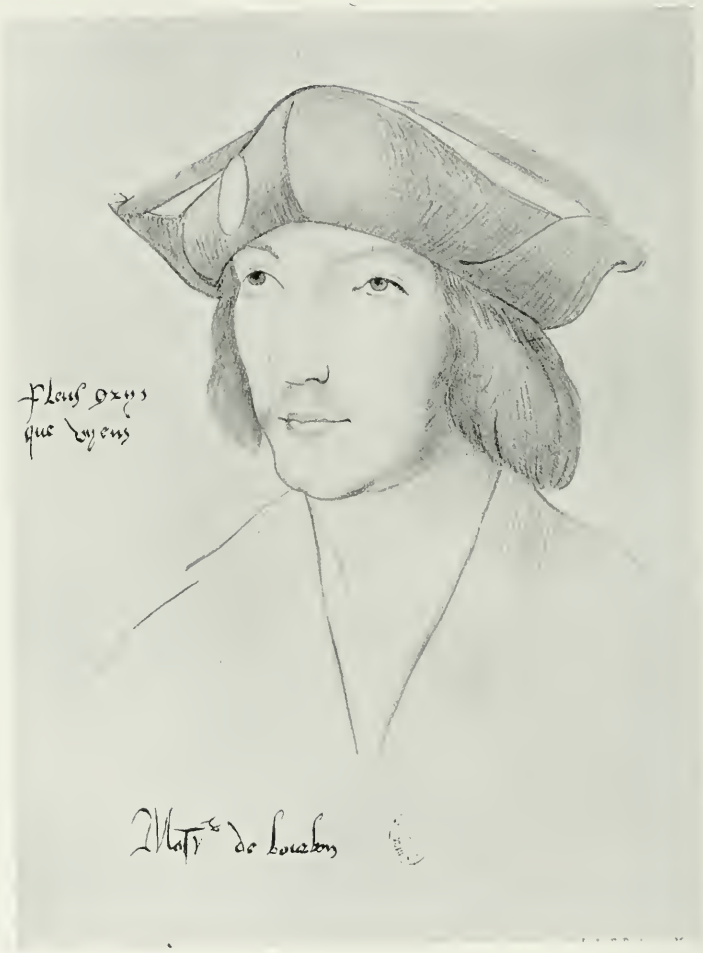

CHARLES DE BOURBON.

(École de Clouet. Cabinet des Estampes, Bibliothèque Nationale.)

LIVRE II

Ce « gros garçon[1] » qui avait inquiété Louis XII fut plus grand roi qu'on ne l'a prétendu, et, en tout cas, un beau prince. Son éducation en compagnie de sa sœur Marguerite, sous la surveillance ambitieuse de Louise de Savoie, est connue. Dès son enfance, la perle des Valois[2] adora son frère d'un amour violent et total, peut-être même singulier, mais trop charmant pour encourir le blâme ; elle lui resta toujours dévouée, faisant passer François avant toute autre considération, malgré la dureté qu'il manifesta parfois envers elle dans la suite. Ce fut une curieuse société que celle où grandirent les deux jeunes gens, intelligente et fine, ayant le goût des arts et de la vie, et entendant trop bien le sens de cette dernière pour s'attarder à des regrets dans des circonstances graves ; cette société-là savait mêler la morale des romans de la Table Ronde à celle des contes de Boccace ; c'est par elle que le futur roi de France acquit cette belle humeur qu'il n'abandonna qu'à Madrid, au début de sa captivité, et pour la ressaisir ensuite.

1. Ce gros garçon, disait Louis XII, ne nous vaudra rien de bon.
2. Une jolie légende veut que cette délicieuse femme soit née d'une perle qu'avait avalée sa mère.

Mariée à douze ans à un homme qui en avait vingt-huit et se souciait fort peu d'elle, occupé qu'il était par sa maîtresse, une demoiselle Jeanne de Polignac, sa première dame d'honneur, elle reporta son ambition sur ses deux enfants et surtout sur son fils[1]. Cette ambition ne fit que s'accroître lorsque son mari mourut en 1496. Elle n'aimait guère ce gentilhomme infidèle. Sur son journal, elle écrit laconiquement : « Le premier jour de l'an 1496, je perdis mon mari. » Elle eut la tenue nécessaire; Jean de Saint-Gelais, son historien, prétend qu'elle pleura beaucoup et Jaligny, attaché à la famille, parle de même. Louise de Savoie était alors, âgée de dix-huit ans, une personne blonde, plutôt jolie. Ce Jean de Saint-Gelais, tuteur que lui avait laissé son mari, jeune prélat d'assez haute mine, un peu fatigué par le plaisir, l'aima peut-être, et, en tout cas, prit sur elle un sérieux ascendant. Il l'aida sans doute dans ses entreprises, et lui apprit le maniement des affaires. A Cognac, puis à Amboise, elle allait se révéler maîtresse femme[2].

Depuis longtemps elle croyait à l'avenir de François Ier. Un an après son mariage, elle avait été voir un moine célèbre, François de Paule, installé par Louis XI à Plessis-les-Tours[3] et auquel Anne de Bretagne avait attribué la naissance de Claude de France. Ce saint homme annonça à Louise qu'elle aurait un fils et qu'il serait roi[4]. Elle fut si reconnaissante envers le moine qu'elle s'occupa de sa canonisation, dès sa mort, et lui fit faire un sépulcre digne de lui[5]. Ce trait la montre déjà presque tout entière, dans sa religion bizarre, plus païenne que chrétienne, superstitieuse et

1. Marguerite naquit le 11 avril 1492, et François le 12 septembre 1494.
2. Voir de Maulde la Clavière : *Louise de Savoie et François Ier*. Perrin, 1895.
3. Commines; J. J. 231, f° 52.
4. Hurion de Coste : *Eloges et vies des femmes illustres*, 1647.
5. Proc. de canonisation : *Acta sanctorum*, aprilis I, 160, 192, 193, 217 B.

compliquée. Elle ne voulait pas entendre parler de la mort et s'écriait avec terreur dès qu'il en était question « Mais oui! nous savons bien que nous devons mourir[1]! » Elle désira s'attacher le fameux Cornélius Agrippa qui passait pour devin[2]. « Son vrai culte, c'était l'ambition[3], ce culte ne la fit pas aimer : elle a passé pour égoïste, sèche, dure, impérieuse, jalouse, prête à tout ce qui pouvait aider ou garantir sa domination; elle a laissé une réputation détestable. Ses défenseurs pensent que cette réputation a été fabriquée de toutes pièces par les amis des Bourbons. Louise, en effet, devait trop à Anne de France pour ne pas être jugée sa créature, et le public, les diplomates mêmes, considéraient Cognac comme un prolongement de Moulins; plus tard, il se produisit à cet égard un grand déboire et les amis des Bourbons purent s'en fâcher; mais il faut observer que les Bourbons persécutés, supprimés, n'avaient plus d'amis, et que, quand ils vinrent au pouvoir, la réputation de Louise était faite, et faite par des témoignages désagréables comme celui de Brantôme. Brantôme ne se gendarme pas bien facilement; il appartient jusqu'aux os à la nouvelle école, il parle en termes inexacts et malveillants d'Anne de France qu'il ne connaît pas bien; il écrit, d'après des souvenirs de famille très peu sympathiques aux Bourbons, car son grand-père et ses deux tantes servaient la reine Anne de Bretagne. Il connait dans la perfection François Ier et son entourage; nous verrons son père de bonne heure aux gages personnels du jeune François d'Angoulême. Son témoignage pèse de tout son poids et ce témoignage est très dur[4]. »

1. Brantôme, IX, 451.
2. Elle se brouilla d'ailleurs avec Cornélius Agrippa qui offrit par la suite ses services au connétable. — Voir Paulin-Paris, *Etudes sur François Ier*, ouv. déj. cit., p. 39, t. I.
3. « Louise de Savoie, dit Michelet, lisait des livres graves: je vois encore sa chambre dans une maison d'Angoulême et la modeste inscription *libris et liberis*, mes livres et mes enfants. »
4. La Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*, ouv. déj. cit.

C'est avec un soin jaloux que Louise de Savoie veilla sur son fils[1]; elle apporta dans chacune de ses luttes l'âpre esprit de sa maison. Il est curieux de la suivre tout au long de son existence, sous Charles VIII, surtout sous Louis XII et le cardinal d'Amboise. On devine à travers quelle fièvre elle dut vivre, les deux fils de Charles VIII une fois dans un caveau de la cathédrale de Tours, et Louis XII, usé avant l'âge, ne pouvant avoir d'enfants. Dans cette charmante cour d'Amboise, quelle existence fut la sienne, sous l'apparente simplicité indifférente où elle l'ensevelit! La vie y était agréable pour le jeune prince qui, à sept ans, couchait dans la chambre de mademoiselle de Polignac, l'ancienne amie de son père. On s'en était même scandalisé et le maréchal de Gié, qui veillait à la place de Saint-Gelais sur le jeune homme, en profita pour le retirer des mains des femmes; mais Gié, voulant donner un de ses fils comme compagnon au jeune prince, sa mère s'y opposa et le prit dans sa chambre à elle. Ce maréchal de Gié renseignait Louise sur ce qui se passait à la Cour et surtout sur la santé du roi. — Il serait trop long de raconter par quel travail constant cette étonnante femme parvint à mettre son fils au premier rang. François arrivant au trône, elle aurait pu considérer son œuvre comme terminée, mais l'ambition la tenait et ne la lâchait plus. Cependant, c'est avec modestie encore qu'elle écrit dans son journal : « Mon fils fut oint et sacré... Pour ce, suis-je bien tenue et obligée à la divine miséricorde par laquelle j'ai

2. Le ton de son journal ne semble s'adoucir que s'il est question de François, quand, par exemple, âgé de huit ans, il faillit avoir un accident de chasse : « Le 25 janvier 1502, mon roi, mon seigneur, mon César, mon fils, auprès d'Amboise, fut emporté à travers les champs par une haquenée que luy avoit donnée le maréchal de Gyé et fut le danger si grand que ceux qui estoient présents l'estimèrent irréparable. Toutesfois, Dieu protecteur des femmes veuves et des orphelins, ne me voulut abandonner, coignoissant que si cas fortuit m'eust si soudainement privée de mon amour, j'eusse été trop infortunée. » Elle énumère ensuite beaucoup d'autres accidents arrivés à son fils.

esté amplement récompensée de toutes les adversités et inconvéniens qui m'estoient advenus en mes premiers ans et en la fleur de ma jeunesse. Humilité m'a tenu compagnie, et Patience ne m'a jamais abandonnée. »

François Ier avait belle mine à son avènement. De large encolure et de haute taille, ressemblant sans doute au portrait attribué au Mathelot et qui se trouve à Chantilly, il ornait et portait avec élégance ses vingt ans[1]. Il était célèbre déjà, non seulement par la situation que lui avait faite sa mère, mais par sa force physique, ses victoires dans les tournois, ses succès à la chasse et à la plupart des exercices violents. Sa loyauté, sa passion de la gloire et sa bravoure sont demeurées à juste titre célèbres. C'est leur souvenir qui auréole les ailes et les fleurs de lys sur lesquelles se détache pour jamais aux murs de l'Histoire, l'F de son nom, au-dessus de la Salamandre qui semble veiller encore tout un passé d'amours variées[2]. Déjà tout jeune, il avait donné des preuves nombreuses de son courage, le jour, par

1. Brantôme se scandalise, jusqu'à un certain point d'ailleurs, de son luxe (III, 122). Il était considérable (voir Cottereau, *Historia Franscisci*, I, ms ; lat. ; 5.976, f° 29). Il aimait paraître et adorait les breloques. Il n'avait pas le goût des chevaux. « Tout était or et argent sur lui, autour de lui, il ne portait que des éperons d'or ou d'argent, il se servait de miroirs d'argent ; il avait les doigts couverts de bagues, de diamants, de rubis, les vêtements criblés de boutons d'or, d'agrafes d'or ou d'émail ; il montait une mule couverte d'un filet d'or et d'une housse garnie d'or de Chypre avec une bride de soie plaquée d'or, à boutons d'or sur les houppes. Bien entendu, ses chandeliers, sa vaisselle, même de cuisine, ses objets usuels, ses flacons de pharmacie, le rebec dont il jouait et le pupitre de ce rebec, les sceaux et contre sceaux, l'encrier étaient au moins d'argent : à peine pouvait-on trouver chez lui un autre encrier en velours et satin blanc et noir. Les parfums délicats imprégnaient son linge et son lit ; il n'admettait pour sa toilette qu'une lingerie absolument fine, pour ses mouchoirs, pour ses draps, de la fine toile de Hollande. Un étui de maroquin conservait respectueusement ses chemises brodées de soie noire. Sa garde-robe, bien tendue de toile noire, contenait un bel assortiment d'habits, l'un à la mode d'Allemagne, l'autre à la mode d'Italie, toutes sortes d'habits d'or ou d'argent, brodés, frisés ou profilés, avec des martres, des zibelines, des peaux de Lombardie, etc., etc. » — De la Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*. — La passion principale du roi était la chasse.

2. Les ailes et la salamandre étaient déjà les armes de sa mère.

exemple, où il lâcha dans la cour du château d'Amboise un sanglier, pour le simple plaisir de le percer de son épieu devant les courtisans affolés[1]. La noblesse l'adorait et se réjouit manifestement que la couronne fût sur sa tête ; c'est même à cela qu'il dut une partie de sa soumission. Tout lui obéit et la royauté se maintint absolue. Peu de règnes se déroulèrent aussi brillamment. Pour essayer de le ternir, certains historiens modernes se sont efforcés de montrer que les résultats en furent médiocres ; il serait plus juste d'expliquer que ses successeurs ne se révélèrent point à la hauteur de leur tâche. Avoir régné comme il régna, avoir en somme bien dirigé de son vivant les affaires françaises, cela n'est pas une petite chose et mérite mieux qu'une critique hâtive, inspirée surtout par un sentiment de républicanisme qui n'a rien à voir ici ni avec la France d'alors où il eut fait hausser les épaules au peuple lui-même. Louise continuait à tenir auprès du roi une place prépondérante. La réussite de ses projets la rendait « heureuse et beaucoup plus fresche et plus jeune qu'elle n'estoit quatre ans passés[2] ». Elle recevait, érigé en duché, le comté d'Angoulême, le duché d'Anjou, les comtés de Beaufort et du Maine. On l'appelait Madame.

Il était nécessaire de maintenir la paix avec Henri VIII ; et François Ier, qui le comprit, se reconnut immédiatement son débiteur pour un million d'écus. Vis-à-vis de cette maison d'Autriche qui devait demeurer si longtemps le cauchemar de la politique française, les choses restaient moins faciles. La rivalité des deux princes n'éclata pas aussitôt, mais s'établit nettement entre

1. Le récit de cette prouesse a été fait par Nicolas Sala dans *Hardiesses des grands rois et empereurs* (ms. B. N. ancien supplément français, 191), publié par l'école des Chartes, t. II, p. 281, reproduit dans : Paulin-Paris. *Études sur*, etc., t. I, p. 44.

2. C'est Gattinara qui l'écrit dans une dépêche ; Mercurin de Gattinara était d'origine piémontaise et haïssait la France ; il fut conseiller de Savoie, président du parlement de Franche-Comté, puis chancelier de Charles-Quint.

eux par ce fait insignifiant que Charles d'Autriche, alors âgé de quinze ans, fut émancipé cinq jours après l'avènement de François, de telle sorte que les deux gentilshommes les plus puissants d'Europe se trouvèrent déjà face à face en quelque sorte [1]. On se flatta toutefois, de part et d'autre, de les réunir. C'était bien difficile ; et François ne pouvait s'empêcher de considérer Charles comme son vassal. D'Autriche on demanda donc à marier Charles à Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui apporterait en dot le Milanais et l'Astéran ; on désirait aussi le renouvellement du traité de Cambrai ; on n'osait avouer qu'on voulait la Bourgogne. Les pourpalers durèrent et furent compliqués, notre chancelier et Gattinara se tenant l'un et l'autre sur la défensive ; on traita cependant le 24 mars 1515. Une alliance et la promesse du mariage étaient établies ; Renée apporterait le Berry et 200.000 écus ; si le mariage se rompait par la faute de la France, elle s'engageait à céder le Ponthieu, Péronne, Amiens, Abbeville et Montdidier. C'était parer au plus pressé mais laisser l'avenir aussi incertain. François voulait gagner du temps. Il sut en profiter pour se concilier Venise et négocier avec Gènes ; ensuite il s'occupa de l'Italie, surtout du Milanais et du royaume de Naples ; et, au commencement de mai 1515, il prépara la guerre. Des levées de lansquenets furent faites en Allemagne ; les Suisses, sans succès d'ailleurs, furent sollicités. Afin de mieux voir les choses et tout juger par lui-même, il nomma sa mère reine régente et gagna bientôt Grenoble où l'armée se réunissait. — Bourbon s'y trouva.

Sa situation était belle à la cour. En plus de l'office

1. Au portrait de François Ier attribué au Mathelot, il faut opposer celui de Charles, d'après Jeannet Clouet, du musée de Windsor : « ... Regardez à la lampe, a dit Michelet, cet enfant pâle en velours noir, figure intelligente et froide où la lèvre inférieure accuse le sang d'Autriche, où la mâchoire de crocodile rappelle la forte race anglaise... »

du Languedoc, il avait « tous autres états et pensions que les ducs de Bourbon ses prédécesseurs avoient accoutumé d'avoir des rois précédents qui étoient la grand'Chamberrie de France, 14.400 livres tournois de pension et les greniers de leurs terres et seigneuries[1] ». Le titre de connétable donné à vie et qui ne pouvait être retiré[2] lui conférait une grande puissance, la seconde peut-être après celle du roi. Il commandait en effet à la noblesse en cas de guerre ; en temps de paix, il l'ordonnait et la préparait. « Pour ce que le dit office du Connétable a principal regard sur la gendarmerie de France, mon dit sieur, étant à Paris, assembla les sieurs de Lautrec et de la Palisse et sieur Jean-Jacques de Trivulce, maréchaux de France et plusieurs autres seigneurs gouverneurs du pays et capitaines des gens d'armes de pied et leurs lieutenants jusques en grand nombre pour dresser et mettre par écrit les ordonnances sur le fait de la guerre et de la police que les gens d'armes auroient à tenir allans et venans à la guerre en leurs garnisons et dehors. Pour lesquelles ordonnances faire, mon dit sieur, en sa personne, et les dits maréchaux, gouverneurs et capitaines furent ensemble plusieurs journées et jusqu'à ce que les dites ordonnances furent faites et accomplies qui semblèrent légales à chacun qui les a vues combien que depuis ont été très mal gardées et entretenues[3] » —. Il négocia ensuite le mariage de sa sœur Renée avec Antoine de Lorraine à laquelle il donnait en dot 26.000 livres tournois et suivit le roi qui allait se faire sacrer à Reims « à la façon accoutumée des autres rois de France, ses prédécesseurs[4] ». Bourbon y remplaçait le duc de Guyenne et figurait parmi les douze pairs « qui doivent service au dit sacre[5] ». Au dîner

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. Il ne pouvait l'être que par la mort du titulaire.
3. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
4. *Id.*
5. *Ibid.*

du roi, « il servit de connétable en pleine salle d'hôtel de Reims : c'est à savoir demeura debout durant le dîner du roy, tenant l'épée nue au poing, toute droite, sans soy bouger de la place[1] ». Le roi revint par Saint-Denis « prendre encore la couronne[2] » et fit son entrée à Paris, « qui fut la plus triomphante que l'on eut su voir[3] ». Et il convient vraiment à ce sujet de citer encore le bon Marillac : « A laquelle entrée fut mon dit sieur de Bourbon très richement accoutré et son cheval et ses écuyers, pages et laquais à la dite entrée, et encore mieux au souper du roy, au palais, là où le dit sieur avait une robe longue de drap d'or contenant douze aunes, qui avoient coûté quatorze vingt écus d'or au soleil l'aune, payée comptant, fourrée de martres zubelines et son bonnet chargé de bagues jusques à la valeur de 100.000 écus. Et fut dit qu'il n'y en avoit aucun en la compagnie qui fut si bien ne si richement accoutré qu'étoit le dit sieur de Bourbon et connétable de France. Et ladite entrée faite, le roi dressa une jouste et après un tournoy à cheval, et un autre à pied. Auxquelles joustes mon dit sieur de Bourbon étoit l'un des tenants, là où il se trouva accompagné de ses aides, le tout accoutré de drap d'or et de velours cramoisy, le plus richement du monde. Auxquelles joustes et tournois chacun fit son acquit ; mais mon dit sieur de Bourbon y fut blessé au bras gauche tellement qu'il ne peut pas achever les dites joustes ; et séjourna en son logis jusques à temps qu'il fut guéry. Auquel lieu le roy le vint voir et visiter et, après luy, tous les autres princes et grands seigneurs et capitaines ; néanmoins[4] il demeura à guérir plus de trois semaines.

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Le lecteur sent-il comme ce « néanmoins » est admirable ? Marillac comprend mal que Bourbon n'ait pas été guéri par l'honneur de cette visite royale. Merveilleux prestige du pouvoir réel que rien, de nos jours, n'a remplacé !

Et, cependant, Pâques approchèrent de l'an mil cinq cents quinze. »

Bourbon participa aux préparatifs de l'expédition d'Italie. Il joua même un rôle des plus actifs et ce fut à lui que le roi dut d'avoir non seulement la paix avec Gênes, mais encore d'y recouvrer ses anciens droits[1]. Il

1. « Et tout ce nonobstant mon dit sieur menoit entreprinse de recouvrer la ville de Gênes pour le roy. Et tant fit et pratiqua que, par son moyen et conduite le sieur Octavian Frégouse (Ottaviano Fregoso) qui avoit gagné la dite ville de Gênes sur l'averse partie qui sont les Adornes (Adorno) et se disoit le dit Frégouse de Gênes, mondit sieur de Bourbon fit tant avec luy qu'il délaissa le nom de duc de Gênes et le bailla au roy : luy fit serment de bien loyalement le servir et de lui garder ladite seigneurie de Gênes de par luy : et il n'avoit et n'eut nom que de gouverneur. Mais à ladite menée mon dit sieur eut grand peine et grand soin : et y fit des promesses et seurretés beaucoup audit sieur Frégouse lequel n'avoit fiance, telle qu'à luy, à prince ne seigneur du royaume de France. Laquelle réduction de ladite seigneurie de Gênes en la main du roy étoit nécessaire à mon dit sieur plus que chose au monde. Et mon dit sieur connaissoit et entendoit fort bien ; car, sans cela, l'autre entreprinse de Milan ne se pouvoit bonnement conduire..... Et en retournant dudit Amboise à Lyon étant au château de Banegou en Bourbonnois, mondit sieur eut nouvelles de l'entreprinse dudit Gênes, comme le dit Octavian Frégouse avoit accepté et agréé les articles qui avoient été dressés pour la réduction dudit Gênes en l'obéissance du roy. Lesquels mondit sieur envoya devers le roy qui les trouva bon et les autorisa ; et en commanda lettres sur ce nécessaires. Et par ce moyen le roy fut fait duc et seigneur de Gênes et ledit messire Octavian Frégouse fut gouverneur dudit Gênes de par le roy et luy donna le roy la charge de 100 hommes d'armes de l'ordonnance de France, les 50 François et les autres Lombards. Et si laissa ledit messire Octavian Frégouse que le roy mit un capitaine au Châtelet de Gênes. Et y fut mis à la nomination de mondit sieur de Bourbon le sieur Desforges du pays de Bourbonnois qui a depuis tenu ledit Châtelet et s'y est bien conduit. » Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

Varillas parle de même et attribue au connétable le mérite de cette affaire.

« ... Le connétable qui le (Fregoso) connaissait particulièrement tâcha de l'attirer dans les intérêts de François Ier. Mais avant que de parler du connétable, il est nécessaire de remarquer qu'encore que les historiens de toutes nations se soient accordés à supprimer ses belles actions et à le charger d'injures, on est maintenant obligé d'en écrire la pure vérité : non seulement à cause que le temps doit avoir effacé la haine que l'on pouvoit avoir pour sa mémoire, mais encore parce que notre invincible monarque Louis XIV a si glorieusement réparé les brèches que la rébellion de ce prince avoit faites à la monarchie françoise. Le connétable avoit tant de belles qualités de corps et d'esprit que rien ne lui manqua pour être le héros de son siècle, sinon un peu plus de condescendance pour la personne qui l'aimoit ou un peu moins de ressentiment de l'injure qu'elle lui fit se voyant méprisée. Il étoit extraordinairement beau, discret, libéral et vaillant. Sa franchise qui approchait celle des anciens Gaulois ne l'empêchoit point de réussir admirablement entre toutes sortes d'intrigues ; car encore qu'il parut

gagna Amboise pour les noces de sa sœur [1], puis revint à Moulins en passant par Lyon. Il en repartit « le jour de Saint-Jean, 1515, accompagné outre sa maison et sa compagnie, de plusieurs compagnies, capitaines et autres notables personnages et print le chemin de Lyon[2]. » De là il vint à Grenoble où se réunit l'armée royale. Elle s'élevait à 3.000 hommes d'ordonnance et 30.000 hommes de pied comprenant 10.000 français et 20.000 lansquenets. Toute la noblesse était là, représentée par ses plus grands noms : La Trémouille, La Palisse, Louis d'Ars, d'Aubigny, le duc d'Alençon, le comte de Nevers, de Boisy; il y avait Trivulce ; Galiot de Genoullac dirigeait l'artillerie ; Pedro Navarro, qui s'était rattaché à la cause française, commandait les gens de pied. En Italie on s'était également préparé avec ardeur. Prospero Colonna, envoyé par le pape, s'avançait vers le Piémont à la tête de 1.500 chevaux; Laurent de Médicis en commandait 3.000; le vice-roi de Naples avait sous ses ordres 800 hommes d'armes et 1.000 de cavalerie légère. Les Suisses enfin, les plus dangereux, gardaient au nombre de 20.000 environ, à Suse et à Pignerol, deux positions formidables, les deux seuls passages considérés jusqu'alors comme accessibles pour

d'abord fort ouvert, il se resserroit dans la suite et menoit les personnes qui traitoient avec lui par tant de détours qu'il lassoit la patience des plus raffinés politiques. La douceur de ses mœurs lui avoit acquis l'amitié des François et l'exacte discipline qu'il faisoit observer à ses soldats le mettoit dans l'estime de ses propres ennemis. Il sembloit que la fortune se fût indispensablement attachée à le suivre parceque, depuis qu'il portoit les armes, les français avoient toujours été vainqueurs partout où il étoit et vaincus partout où il ne s'étoit trouvé. Il ne devoit qu'à son propre mérite la charge de connétable et le besoin qu'on avait de lui pour gagner Octavien Fregoso lui fit donner le pouvoir de traiter avec lui sans modification et sans réserve ». Il faut suivre dans Varillas le récit de toute cette négociation compliquée qui fait le plus grand honneur au connétable. Elle prendrait trop de place à être racontée ici.

1. Le roi assista au mariage (Marillac le dit). Et on lit dans la *Chronique du roi François Ier* publiée par Georges Guiffrey, Paris, MDCCCLX, Renouard : « Toutes fois après le roy et la seigneurie étant à Amboise, le duc de Lorraine épousa au dict lieu la seur du dict seigneur de Bourbon, on y eust grose et triomphante feste. »

2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*

traverser les Alpes, celui du Mont-Cenis et celui du mont Genèvre[1]. On prit ses renseignements et on reconnut qu'il était impossible d'emporter ces passages de force. L'idée fut alors émise de partir pour Gênes et il en resta quelque chose car les arbalétriers, sous les ordres d'Aymar de Prie, furent embarqués à Marseille[2]. C'est alors que le duc de Morette, ayant appris d'un paysan des chemins inconnus, communiqua ce secret au duc de Savoie qui lui-même, notre allié encore à ce moment, le fit connaître au roi de France. Lautrec, Navarro et Trivulce examinèrent la proposition. Le col indiqué se trouvait au nord de l'Enchastraye. Il était à peine praticable pour les piétons et fut préparé tant bien que mal par onze cents pionniers dirigés par Navarro[3]. Trivulce avec ses stradiots passa d'abord, suivi de l'avant-garde qui s'y engagea le 10 août, commandée par le connétable, et du reste de l'armée. « Le grand connétable de Bourbon, dit un agent vénitien qui se trouvait à Demonte, allait *superbamente*[4]. » Le roi partit quant à lui d'Embrun le 13 août, armé de toutes pièces, et passa « dans le plus estrange païs où jamais fust homme de cette compagnie[5] ». La plupart du temps, il fallait s'avancer à pied et tirer les chevaux par la bride. On ne se doute pas des peines que l'armée endura[6]. Un des moments les plus critiques fut celui où la route se trouva barrée par une énorme montagne d'une seule pièce et entièrement rocheuse. « La sape et la mine avaient renversé tous les rochers qu'on avait pu aborder et entamer ; mais que pouvaient-elles contre une seule roche vive escar-

1. Guichardin, ouvr. cité.
2. Gaillard, *Histoire de François Ier*; — Varillas, *Histoire de François Ier*, ouvr. cité.
3. Voir : *Mémoires de Du Bellay*, liv. I.
4. Nouvelle *Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse. T. V. Hachette.
5. Dans la lettre du roi à sa mère.
6. Paul Jove, l. XV.

pée de tous côtés, impénétrable aux fers, presque inaccessible aux hommes? Navarre qui l'avait plusieurs fois sondée commençait à désespérer du succès, lorsque des recherches plus heureuses lui découvrirent une veine assez tendre qu'il suivit avec la dernière précision [1]. » Prospero Colonna cependant comptait accabler l'armée française dans les Alpes et la tenir « come gli pipioni nella gabbia [2] ». Pour y parvenir, il aurait fallu plus de célérité qu'il n'en montra. Il était à Villefranche avec 1.500 chevaux environ et le connétable, en ayant été averti par le comte de Morette [3], décida de l'y saisir avant qu'il n'en fût sorti. Il confia l'entreprise à Chabannes, à d'Aubigny, à Bayard et à d'Imbercourt. Ils traversèrent la montagne de l'Epervier par où jamais aucune cavalerie n'était passée, franchirent le Pô qui se trouva guéable à souhait [4] « et se présentèrent sur le midi à une des portes de Villefranche qui étoit ouverte. Les soldats du pape se mirent en devoir de la fermer; mais Beauvais, gentilhomme de Normandie qui s'étoit avancé le premier, eut l'adresse de glisser sa lance entre les deux battans et la force de l'y tenir jusqu'à ce que ses camarades accoururent au bruit, poussèrent la porte et renversèrent ceux qui étoient derrière [5]. » Colonna fut pris [6], ce qui déconcerta considérablement l'armée papale au point que le souverain pontife donna l'ordre à Laurent de Médicis de battre en retraite et de mettre le siège devant une ville sans importance comme pour faire croire à Fran-

1. Gaillard, *Histoire de François Ier*.
2. Brantôme, *Vie des grands capitaines*, Prospero Colonna.
3. Varillas, liv. déjà cité, p. 44, t. I.
4. « Ils passèrent oultre et vindrent jusqu'à ladite rivière laquelle ils traversèrent; et nagèrent leurs chevaux plus de deux brasses au plus profond. » Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.
5. Marillac, *Id.* Voir aussi : *Chronique du loyal serviteur*. — *Mémoires de Du Bellay*. — Paul Jove. — Belcarius, *Hist. Gallic.*, l. 15. — Guichardin, l. XII.
6. « Ledit Prosper et ses gens étoient à table se rafraichissant. » Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

çois Ier qu'il ne prenait pas part à la lutte engagée contre lui.

L'armée française entra bientôt à Turin. Les Suisses se retirèrent sur Chivasso et Verceil, puis gagnèrent Milan. L'armée continua sa marche, s'empara de Novare[1] et bientôt se porta sur Marignan tandis que les pourparlers s'engagaient. — Il semblait qu'un aussi magnifique effort eût suffi pour frapper l'ennemi de terreur et dénouer sans effusion de sang une guerre qui promettait d'être terrible; le pape lui-même, inquiet, commençait à faire des avances. Malheureusement la bonne intelligence était loin de régner entre les soldats de la confédération helvétique, et Mathias Schinner sut profiter des dissentiments que nous avions voulu faire tourner à notre avantage. Cela eut été d'autant plus à regretter sans notre victoire, qu'une fois déjà, avant même que les rapports de paix se fussent établis, nous avions eu l'occasion de venir à bout des Suisses. Bourbon, en effet, tandis qu'il se trouvait à Saluces, avait eu l'idée de rééditer le coup heureux tenté contre Colonna, de se jeter sur eux et de les surprendre; il les aurait surpris sans doute car ils nous attendaient encore à ce moment-là du côté du mont Genèvre; mais le roi, prévenu, s'y était opposé, disant qu'on risquait trop, en réalité parce qu'il ne voulait pas que quelque chose de définitif fût entrepris sans qu'il y participât. « Et combien que mondit sieur luy remandât que c'étoit entreprise qu'il convenoit prendre chaudement ou autrement la chose viendroit à rien, néanmoins le roi ne voulut souffrir que mondit sieur de Bourbon exécuta ladite entreprise et luy remanda et défendit de n'y toucher jusqu'à Savenne[2]. » Les premières dissensions entre les Suisses avaient failli coû-

1. En quittant Novare, les troupes passèrent à Buffalora (Bufferole comme on disait alors), — là même où devaient marcher plus tard héroïquement les zouaves et les grenadiers de Napoléon III.
2. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon*.

ter cher au cardinal de Sion ; il avait même dû se sauver. Ils envoyèrent à Verceil vingt de leurs députés « qui firent des propositions si déraisonnables que le duc de Savoye son frère naturel, Lautrec, etc... ne les écoutèrent qu'avec indignation[1] ». Ce qu'ils demandaient était effectivement insensé[2]; mais le roi ordonna de souscrire à leurs conditions et avertit Lautrec, « par un billet écrit de sa main qu'il conclût l'accomodement en toute manière, parce qu'il n'étoit bien séant à un roi très chrétien de hasarder la vie de ses sujets ni même de répandre le sang de ses ennemis, lorsqu'il est possible de racheter l'un et l'autre avec de l'argent[3] ». Mathias Schinner revint aussitôt et profita du mécontentement de quelques-uns qui se prétendaient lésés. Il les encouragea dans leurs plaintes ; n'eut pas de peine à leur faire croire qu'ils étaient dupes et qu'ils seraient victorieux s'ils tentaient la chance d'une bataille ; elle leur vaudrait la capture du plus riche roi de l'Europe et de toute sa cour. Ils n'avaient aucune bonne foi à conserver contre un adversaire qui n'en avait pas eu en cherchant lui-même à les duper ; rompre le traité signé avec lui n'était au fond qu'un acte de vengeance et de justice. « Le cardinal de Sion, dit Fleuranges[4], fit sonner le tambourin et assembler les Suisses, et fit là faire un rond, et lui au milieu, en une chaise, comme un renard qui prêche les poules, leur fit entendre, etc. » — Le 13 septembre, l'après-midi, les Suisses s'avancèrent, précédés pendant un certain temps, jusqu'au moment du danger sans doute, par Mathias Schinner, revêtu de tous ses insignes et faisant porter devant lui la grande croix de Légat[5].

1. Varillas, *Histoire de François Ier*, t. I.
2. Varillas, *id.*, p. 51, t. I.
3. Varillas, *id.*
4. *Mémoires de Fleuranges l'adventureux*, ouv. déj. cit.
5. Belcarius, liv. XV ; — Varillas, t. I ; — *Mémoires de Martin du Bellay*, liv. I ; — Gaillard, t. I, etc. — Marillac, parmi les arguments décisifs employés par le cardinal de Sion pour venir à bout des derniers

La situation de l'armée royale n'était pas aussi mauvaise qu'on aurait pu le supposer. Le camp, prévenu, se tenait sur ses gardes et les Vénitiens étaient tout proches. Le roi causait justement avec l'Alviane, leur condottière, arrivé de Lodi pour prendre les dernières dispositions, quand le connétable vint l'avertir qu'on voyait les Suisses marcher en ordre de bataille[1]. Le

scrupules suisses, indique « quinze ou vingt vaisseaux de vin défoncés sur l'heure ».

1. Guichardin, liv. III, etc. : « Lequel camp des François, dit Marillac, trois lieues loin de Milan tirant à Marignan et l'avant-garde la première, de laquelle mondit sieur de Bourbon avoit la charge. Lequel, combien qu'il eût veu et entendu les traités dudit appointement entre le roy et les Suisses et que trois cantons d'iceux Suisses y eussent consenti, et signé ledit traité, ce néanmoins sachant que ledit cardinal étoit à Milan avec bonne et grosse troupe de Suisses, il fit faire grosse garde, guet et écoutes, jour et nuit, tellement qu'il étoit assuré de savoir ce qui pourroit survenir de nouveau. Ne pour faveur et confiance dudit appointement, il ne se coucha oncq désarmé de tout harnois et que ledit guet et écoutes ne fust assis et le mot du guet baillé. Encores sur la minuit et au remuement du guet, voire à tous avertissements tant petits fussent-ils, vouloit-il être éveillé et savoir comme tout alloit. Et si avoit ordinairement à ses dépens dix ou douze épies qui alloient et venoient sur le quartier des ennemis, pour savoir ce qu'ils faisoient. Et bien en prit ; car ledit jeudi matin que lesdits Suisses partirent pour venir combattre, l'un des dits épies nommé Michel de l'Estrade, Lombard, partit sur l'heure de Milan, traversa les canals des eaux qui sont grands et profonds et s'en vint devers mondit sieur de Bourbon, environ neuf heures du matin, étant à table, prêt à diner en son logis. Et dit à l'oreille de mondit sieur qu'assurément lesdits Suisses étoient partis de Milan pour le venir combattre, luy montrant comme il étoit mouillé en traversant les canals, ne pouvant passer par le grand chemin, parce que lesdits Suisses y étoient et venoient par là. Et pour ce que mon dit sieur de Bourbon en faisoit quelque doute, ledit de l'Estrade offrit sa tête à couper au cas qu'il fut trouvé menteur. Par quoy mondit sieur de Bourbon le bailla en garde à un de ses gentilshommes et bouta la table pour se lever, disant à la compagnie que homme ne bougeât. Et de ce pas s'en alla monter à cheval et piqua en diligence devers le roy au lieu de la bataille où il étoit, auquel il dit comme lesdits Suisses étoient partis de Milan pour le venir combattre, et qu'il tenoit en sa puissance l'homme qui le luy est venu dire, lequel étoit encore tout mouillé d'avoir traversé les canals pour l'en venir avertir. Laquelle chose le roy ne voulut de prime face croire, disant que ce même jour les ligues et cantons des dits Suisses avoient envoyé devers luy l'appointement d'entre luy et eux, signé et scellé ; et le fit montrer à mondit sieur de Bourbon. Néanmoins mon dit sieur de Bourbon demeura en son opinion que lesdits Suisses étoient partis pour venir combattre. — Et sur ce propos arriva un gentilhomme d'armes des ordonnances lequel le capitaine Combaud envoyoit devers mondit sieur de Bourbon à l'avant-garde pour l'avertir que ledit capitaine Combaud avoit vu une grande poussière en l'air venant du côté de Milan, et qu'il se doutoit que ce fussent troupes de gens qui venoient. Et pour ce que ledit homme d'armes n'avoit trouvé mondit sieur de Bourbon à l'avant-garde, il le vint chercher là où il étoit avec le roy, et luy dit lesdites nouvelles qui étoient correspondantes à

roi s'habilla aussitôt. Le connétable rangea rapidement l'armée[1], tandis que l'Alviane regagnait Lodi en toute hâte[2]; il confia l'artillerie à la garde des lansquenets « rivaux redoutables, ennemis mortels des Suisses[3] », et disposa sa cavalerie sur deux ailes. — La plaine où allait avoir lieu le combat était sans relief, coupée de canaux et de fossés, plantée de rizières. Il n'y eut pas, à proprement parler, de tactique, mais, de part et d'autre, un héroïsme acharné, une ardeur à tuer infatigable.

Les Suisses s'avançaient en silence, sans trompettes, ni tambours[4]. Leur plan consistait à s'emparer de notre artillerie, puis à la retourner contre nous comme

ce que mondit sieur de Bourbon avoit dit. Et, en parlant de ce même propos, arriva sur l'heure autres messages dudit capitaine Lombard qui dit que c'étoient les Suisses qui venoient en bon ordre et bonne diligence et qu'il étoit vraisemblable que c'étoit pour combattre. Par quoy le roy et mondit sieur se tindrent pour suffisamment avertis. Et dit le roy à M. de Bourbon qu'il s'en retournât à l'avant-garde et fit mettre chacun en armes afin qu'il ne pût être surpris. Et soudain, mondit sieur se départit du roy et vint à l'avant-garde où il fit assembler tous les principaux capitaines, fit crier et sonner à l'étendard, et que chacun se mit en ordre sous son enseigne. Et par l'avis prit avec lesdits capitaines, tant gens de cheval que de pied, mondit sieur de Bourbon envoya souvent au devant desdits Suisses pour entendre leur façon de venir et qu'ils tenoient; car entre-deux y avoit un grand canal d'eau venant de Milan, qui est profond et large. Et d'heures à autre il avoit nouvelles de leur venue, voire de moment en moment; car l'un n'étoit arrivé que l'autre ne fut parti pour aller voir lesdits Suises et en faire son rapport. Et cependant mondit sieur fit mettre en ordre les gens de guerre de ladite avant-garde, tant de cheval que de pied, pour attendre lesdits Suisses. Lesquels vindrent en très bon ordre et meilleure contenance, abandonant leurs chapeaux et bonnets et déchaussans leurs souliers pour mieux et plus fermement combattre ». — Voir aussi Varillas, p. 58, t. I. — D'après Fleuranges, le roi s'habillait quand le connétable vint le prévenir et endossait une armure allemande si bien faite qu'on n'eut pu le blesser « d'une épingle ». Avant l'action, le roi se fit armer chevalier par Bayard; c'est du moins ce que racontent Fleuranges et le père Daniel; l'historien de Bayard dit que ce fut après et nous le croyons aussi.

1. Voir Varillas, Guichardin, etc.
2. Varillas, p. 59, t. I. Fleuranges, etc.
3. Gaillard, t. I. — « Le drapeau des montagnes, dit Michelet (*la Renaissance*, p. 360), le drapeau suisse à la croix blanche avait horreur du drapeau noir de la Basse-Allemagne. Ils partirent de Milan en criant : « C'est leur deuil qu'ils portent! »
4. Ils ne s'étaient servi au début de leur marche que « du fameux cor argenté au son duquel leurs prédécesseurs s'étoient assemblés la première fois qu'ils combattirent pour recouvrer la liberté ». Varillas.

à Novare. Ils chargèrent les lansquenets sans s'occuper des ailes, et les lansquenets, surpris par cette attaque qu'ils étaient seuls à supporter, inquiets à la suite des négociations précédentes avec cet ennemi qui, tout à coup, paraissait ne s'adresser qu'à eux, crurent qu'on avait projeté de les sacrifier en secret. Ils reculèrent de cent pas, tranquillement, pour voir ce qui allait arriver, avec ce calme et cet ordre admirables des soldats mercenaires habitués à toute éventualité[1]. Le connétable, surpris de les voir se comporter de la sorte, devina la raison de leur retraite et comprit la nécessité qu'il y avait de leur faire connaître leur erreur par un mouvement rapide[2]. Les haranguer était impossible et, de plus, dangereux en pareille circonstance; les Suisses en eussent immédiatement profité. Qu'on imagine cette situation singulière et la présence d'esprit qu'il fallut, non seulement pour l'interpréter, mais encore pour éviter qu'elle ne devint fatale! — Bourbon fit avancer les Bandes-Noires sous les ordres du roi, afin de soutenir l'artillerie qui, privée de cette protection, serait bientôt restée sans défense; il lança ensuite les deux ailes sur les flancs des Suisses et chargea lui-même à la tête de l'une d'elles. Les lansquenets, honteux de leur méfiance, et comprenant enfin leur erreur, se ruèrent en avant du mieux qu'ils purent, tout au désir de mériter leur pardon; les Bandes-Noires, de leur côté, fières d'avoir été choisies à la place des lansquenets dont elles étaient jalouses, tentèrent l'impossible pour se montrer dignes de la préférence dont le connétable les avait honorées[3]. — La lutte se trouva engagée de la

1. *Mémoires de du Bellay.*
2. Varillas, etc.
3. Marillac ne raconte pas de même le début de la bataille. Il commence par décrire une lutte entre les Suisses et l'artillerie. Il ne parle pas des lansquenets. — La Trémouille dit que la gendarmerie chargea la première et le roi parle de même dans la lettre célèbre qu'il écrivit à sa mère après la bataille.

sorte sur toute la ligne. Ce fut, d'après les contemporains, une terrible mêlée; et leurs récits s'en ressentent, car aucun, en somme, n'est le même[1]. Le grand-maître de l'artillerie déclara le rôle de son arme considérable, voire même décisif[2] et le roi attribua tout le succès à sa gendarmerie[3]. — La nuit tomba vite, ce qui augmenta la confusion. Les lansquenets, malgré leurs efforts, restaient inutilisés le long d'une chaussée, gênés par leurs longues piques. L'artillerie causait beaucoup de mal aux Suisses qui firent de grands sacrifices pour s'en emparer sans y réussir. La nuit étant complètement tombée peu à peu, la lune seule maintenant éclairait la bataille. Le roi donna même par mégarde dans un corps de 8.000 Suisses : « Ils me jetèrent, écrit-il, 600 piques au nez pour faire voir qui ils étaient ». Il réunit ce qu'il put de ses gentilshommes et de ses troupes autour de lui, aidé par Bourbon : « Et cependant, mon frère le connétable rallia tous les piétons français et quelque nombre de gendarmerie, leur fit une charge si rude qu'il en tailla 5 ou 6.000 en pièces et jeta cette bande dehors. Nous, par l'autre côté, fîmes jeter une volée d'artillerie à l'autre bande, nous les chargeâmes, les emportâmes et leur fîmes repasser un gué qu'ils avoient passé sur nous[4]. »

Cette bataille se composa d'épisodes. Au début, en effet, avant que les lansquenets ne fussent revenus de leur doute, les Suisses semblaient devoir être victorieux : « Vous assure, Madame, écrit le roi, qu'il n'est pas possible de venir en plus grande fureur ne plus hardiment » ; puis, le premier moment de panique passé : « Me sembla bon les charger et le

1. « Nulle bataille n'a été plus diversement racontée. » Michelet.
2. Il affirme lui-même qu'il a été cause de la victoire.
3. Le roi déclare dans la lettre à sa mère que la gendarmerie a fait toute l'exécution.
4. Lettre du roi François Ier à sa mère Louise de Savoie, publiée dans *Chronique du roy François*, Ed. Guiffrey, déj. cit.

furent de sorte, et vous promets, Madame, que si bien accompagnez et quelques galans qu'ils soient. 200 hommes d'armes que nous étions en défismes bien 4.000 Suisses et les repoussâmes assez rudements, en leur faisant jeter leurs picques et crier : « France ! » — Varillas fait de la confusion générale le tableau suivant : « Cependant, les Français et les Suisses ne pensèrent point à sonner la retraite, tant ils étoient animés au combat et, à dire le vrai, ils ne l'eussent pu faire quand ils l'eussent voulu parce que personne sçavoit presque plus où était son Enseigne. La confusion régnoit principalement dans l'avant-garde des François qui avoit été la plus maltraitée. Le comte de Beaumont, frère du connétable, et le brave Imbercourt y avoient été tués et le prince de Talmont cherchoit à se faire voye entre deux bataillons suisses qui avoient environné son escadron. Il ne sçavoit précisément où il devoit aller et n'avoit pas d'autre intention que de se développer. Teligny, Bayard et le comte de Sancerre étoient encore ensemble avec leurs compagnies d'hommes d'armes, mais c'étoit plutôt par hasard qu'à dessein ; et Bonnivet, sans savoir qu'il étoit investi de tous côtés, couvroit avec sa cavalerie les 6,000 Gascons commandés par Navarre que l'ardeur de poursuivre l'ennemi avoit portés au milieu du corps de bataille suisse. Le roy n'était pas loin de là avec le sien, plus entier à la vérité que l'avant-garde, mais presque autant fatigué qu'elle. Les comtes de Vendôme et de Saint-Paul, princes du sang, y tenoient encore leurs compagnies jointes à celles des ducs de Lorraine, de Gueldres et d'Albanie ; et le fameux Louis de La Trémouille ne s'était point séparé des 8.000 lansquenets qu'il avoit ordre de soutenir avec la cavalerie du duché de Bourgogne. L'arrière-garde françoise commandée par le duc d'Alençon et la Suisse que menoit le colonel Ingre, étoient si mêlées qu'on eût plutôt pris leurs mouvements pour une multitude de combats singuliers

que pour une bataille rangée, tant chaque soldat étoit acharné contre celui qui s'étoit présenté le premier devant lui. — Ainsi la perte fut presque égale durant la nuit et le hazard y fit ce qu'on auroit attribué durant le jour à la valeur ou à l'adresse. On ne voioit et l'on n'entendoit rien, parce que la poudre offusquait le peu de lumière qui venoit des étoiles, et le bruit des canons empêchoit l'usage de l'ouïe. Les coups étoient frappés à l'aventure et s'ils ne tomboient en vain, c'étoit à cause que les combattants étoient si serrés qu'il n'y avoit d'espace entre eux qu'autant qu'il en faloit pour se remuer. Les Suisses qui portoient des écharpes et des croix blanches aussi bien que les François, ne pouvoient se reconnaître que par des clefs attachées avec des rubans sur l'estomac ou sur les épaules. Le plus sûr pour eux étoit de donner sur la cavalerie qu'ils ne pouvoient ignorer être presque toute françoise, la leur n'étant composée que de 400 lances de Maximilien Sforce, et de deux petits corps détachés des armées du Saint-Siège et d'Espagne qui les avoient joints le jour précédent sans ordre de leurs généraux et par un simple pressentiment que la bataille se donneroit. De là vint que les plus considérables de l'armée françoise coururent plus de risques que les autres comme étant mieux montés; et que le connétable y eût infailliblement perdu la vie sans dix ou douze cavaliers du Bourbonnois et de la Marche qui se serrèrent autour de lui et reçurent la plupart des coups qu'on lui portoit. Le roi même ne fut pas épargné. Son cheval fut blessé de deux coups de piques; et ses armes, enfoncées en divers endroits, lui firent de sensibles contusions[1]. »

Le combat s'arrêta lorsque de côté et d'autre on eut besoin de repos. Il y avait quatre heures qu'il se prolongeait à la clarté de la lune. On resta sur place,

1. Varillas, t. I, p. 61 et 62.

les deux armées complètement mélangées sur plusieurs points et confondues. Le roi n'était pour sa part qu'à cinquante pas du plus gros bataillon suisse et dans l'impossibilité de s'en aller, car c'eût été avertir de sa présence[1]. Les siens s'étaient rassemblés autour de lui. Il n'en pouvait plus de fatigue et désira boire. On alla chercher de l'eau dans un casque au canal le plus proche, et il dut s'en contenter, bien qu'elle fut bourbeuse et sanglante; il la rendit aussitôt[2]. Il était éclairé par une seule lumière qu'on décida bientôt d'éteindre ; tout le monde parlait bas. A la fin, le roi se coucha tout armé sur la terre, la tête contre un affut de canon et resta ainsi sans pouvoir dormir jusqu'à l'aube[3]. « Toute la nuit donnèrent les cors sinistres d'Unterwald et d'Uri pour rallier les Suisses ; les Français sonnèrent leurs trompettes[4]. » Les Français profitèrent surtout de l'obscurité pour se rassembler tant bien que mal et préparer aux Suisses, dont un grand nombre pensait avoir la victoire, un terrible réveil. De part et d'autre, au début de l'aurore, on observa une sorte de trêve afin de pouvoir se remettre en ordre de bataille[5].

Fleuranges dit que les Suisses attaquèrent avec une violence encore plus grande que la veille. L'artillerie

1. Michelet écrit que, si les Suisses avaient voulu, c'en eût été fait de François Ier; il leur reproche leur hésitation : « Ils hésitèrent, dit-il non sans tristesse, et perdirent l'irréparable occasion. »

2. Fleuranges.

3. Du Bellay. — Guichardin. — Varillas. — Gaillard, etc. — La *Chronique du roy François* (p. 12) dit qu'il dormit sur « le lymon d'une charrette ».

4. Michelet, p. 365 — Les Suisses, de plus, eurent l'avantage de manger à leur faim, grâce à Schinner qui leur fit apporter des vivres de Milan. — Guichardin, liv. XII, ch. v.

5. Michelet écrit : « Nul doute que les vieux et expérimentés capitaines, La Trémouille, La Palice, Trivulce, n'aient bien mis la nuit à profit. Galeo et Pietro en profitèrent surtout pour changer les positions de l'artillerie. Ce roi avait soixante-douze grosses pièces, un nombre infini de petites. C'est le spectacle qu'eurent les Suisses au matin. Derrière ce confus rideau de troupes éparses, une armée entière s'était reformée : de tous côtés, entre les corps, canons, fauconneaux, serpentines montraient la gueule et attendaient. »

les arrêta. Ils insistèrent alors avec un admirable courage. On ne se doute pas, en effet, de la force à laquelle savait atteindre cette infanterie helvétique ni de son obstination. « Je vis, dit du Bellay, qui passant toutes les batailles vint tomber de la main sur l'artillerie du roy où il fut tué. » Un autre courut aux lansquenets pour les haranguer et leur dire qu'ils étaient allemands comme lui. — L'artillerie enlevait des files entières; la gendarmerie harcelait en même temps sur les flancs, et cependant les Suisses résistaient encore. Le roi revint plusieurs fois à la charge et les défit au prix de grandes pertes. Plus d'un gentilhomme resta sur place, malgré l'excellence de son armure. Le fils de La Trémouille reçut soixante-deux coups avant d'être blessé mortellement. Claude de Guise, jeté à terre, vit passer sur lui des bataillons entiers et dut la vie à son écuyer qui le couvrit de son corps en parant les coups qu'on lui portait. Fleuranges ne fut guère mieux traité et y serait demeuré comme tant d'autres « sans Monsieur de Bayart qui tint bonne mine et ne l'abandonna pas[1] ». Les Suisses, se sentant perdus, tentèrent un dernier effort en lançant une partie des leurs à l'improviste sur l'arrière-garde française ; le duc d'Alençon qui la commandait les repoussa, et un lot de gendarmerie conduit par Maugiron et Cossé, aidé des Gascons de Navarro, acheva leur défaite[2].

L'Alviane arriva enfin et les fit reculer[3]. Ils battirent en retraite en très bon ordre avec d'autant plus de facilité que le roi qui détestait les massacres inutiles et qui comptait se servir d'eux dans la suite ordonna de ne pas les poursuivre[4]. « Telle fut cette

1. Fleuranges.
2. Du Bellay, liv. I. — Guichardin, liv. XII, 6.
3. « Environ huit heures du matin. » — Varillas.
4. Guichardin prétend que ce fut ce bon ordre de leur retraite qui contint les Français. Les historiens français parlent tous autrement. Dans la *Chronique du loyal serviteur* on indique comme raison qu'on pourrait bien « advoir affaire des Suisses le temps advenir »; — la suite le prouva en effet. — Guichardin dit encore que quinze pièces de gros

célèbre bataille de Marignan, la plus cruelle et la plus sanglante qu'on eût vue depuis longtemps en Italie... Aussi, Trivulce, ce capitaine qui s'était trouvé à tant de batailles, assurait que l'affaire de Marignan n'était pas un combat entre des hommes, mais entre des féroces géants et que dix-huit actions où il avait combattu lui paraissaient désormais des jeux d'enfants depuis la dernière journée[1]. » Incident à noter, tandis qu'une partie des Suisses qui se retiraient criait : « France ! » afin de se faire passer pour des lansquenets, le chancelier du Prat faillit se mêler à eux ; il allait être pris, quand un de ses domestiques reconnut l'ennemi à la forme de ses chausses. Le connétable, plus tard, dut maudire la perspicacité de ce serviteur. Il s'était, de l'avis de tous, vaillamment conduit. Le roi, dans sa lettre, le reconnaît lui-même par deux fois, dans le passage cité plus haut et quand il le représente « ne s'épargnant non plus qu'un sanglier échauffé ». Paul Jove n'a pas dû dire la vérité quand il raconte[2] tenir de François Ier que le connétable, voyant son frère entouré d'ennemis, n'avait pas osé le secourir et s'était mis à l'abri. « Plus on lit Paul Jove, plus on sent avec combien de précautions il faut le lire. Beau-

canons nous auraient été prises et que les Suisses ne pouvant les conduire jusqu'à Milan les laissèrent dans des fossés. Il parle lui aussi avec admiration du courage royal : « Le roi même dont la personne fut souvent exposée ne dut son salut qu'à son courage personnel et à sa bonne fortune. Il s'était vu très souvent tout seul et séparé de ses gentilshommes par la confusion de la mêlée. » Il était de plus reconnaissable entre tous par sa cotte d'armes d'azur semé de fleurs de lis d'or. Les agents vénitiens disent également qu'ils virent le roi la pique à la main au plus fort de la mêlée. — Au sujet du connétable, il faut citer enfin l'épisode suivant : « Une bende desdictz Suisses qui s'estoyent retirez à l'avant-garde que conduisoit ledict duc de Bourbon, comme gens aveuglez se mirent en une cassine où ledit seigneur de Bourbon les fist tous brusler. » *Chronique du roy François*, p. 14. — Voir aussi : *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 24.

1. Guichardin, *Id.* — Trivulce aussi fit face aux plus grands dangers, notamment en courant à un moment seul au milieu des lances pour défendre son porte-enseigne qu'un gros de Suisses enveloppait ; son cheval fut percé de coups ; son casque dépouillé de ses plumes, et il allait même succomber sans un renfort immédiat qui arriva au bon moment — P. Jove, liv. XV.

2. *Historia sui temporis*, lib. XV.

caire dit dans sa préface qu'étant à Rome avec le cardinal de Lorraine, Paul Jove lui communiqua son manuscrit qu'il trouva plein d'exagérations et de mensonges formels reconnus pour tels par l'auteur même[1]. » Bayard fut, paraît-il[2], celui qui s'était le plus fait remarquer par sa bravoure. Le roi le pria de l'armer chevalier[3]. La bataille fournissait à la terre 16.000 cadavres[4], parmi lesquels 13 à 14.000 Suisses.

Le roi marcha ensuite sur Milan où Schinner s'était retiré. « Au bruit de l'approche du roi, il s'enfuit chez l'Empereur pour l'engager à faire un effort en faveur des Sforza ; il prit la précaution, fatale à la France, de mener avec lui le jeune Francesco Sforza, frère puîné

1. Gaillard, t. I, p. 196.
2. Varillas. — Paul Jove, etc.
3. Voici comment Symphorien Champier raconte cette cérémonie : « Le roi, avant de créer des chevaliers, appela le noble chevalier Bayard : Si lui dit Bayard mon ami je veux que aujourd'hui soye faict chevalier par vos mains pour ce que le chevalier qui a combattu à pied et à cheval en plusieurs batailles entre tous autres est tenu et réputé le plus digne chevalier. Or est ainsi de vous que avez en plusieurs batailles et conquêtes vertueusement combattu contre plusieurs nations. Aux paroles du roi répond Bayard, Sire, celui qui est roi d'un si noble royaume est chevalier sur tous autres chevaliers. Si, dit le roi, Bayard, dépêchez-vous, il ne faut ici alléguer ne loix ne canons, soyent d'acier, cuivre ou de fer. Faites mon vouloir et commandement, si vous voulez être du nombre de mes bons serviteurs et subjets. Certes, répond Bayard, Sire, si ce n'est assez d'une fois puisqu'il vous plaist, je le feray sans nombre, pour accomplir, moi indigne, votre vouloir et commandement. Alors preint son espée Bayard et dict, Sire, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudoin son frère. Certes, vous êtes le premier prince que oncques fes chevalier, Dieu veuille que en guerre vous ne preniez la fuite et puis après, par manière de jeu, cria hautement, l'espée en la main dextre : Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui un si vertueux et si puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne espée, vous serez moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres honorée. Et ne vous porteray jamais si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Maures, et puis feit deux saults et après remeit au fourreau son espée ». — François Ier trouvait qu'après le titre de roi, le plus beau était celui de gentilhomme ; aussi jurait-il toujours sur sa « foi de gentilhomme ». « Quand la *Pasque-Dieu* décéda (Louis XI), *Par le jour Dieu* lui succéda (Charles VIII), *Le Diable m'emporte* s'en tint près (Louis XII). *Foy de gentilhomme* vint après ». Brantôme. — Brantôme rapporte également les paroles suivantes que le roi disait couramment : « Nous sommes quatre gentilshommes de la Guyenne qui combattrons en lice et courrons la bague contre tous allants et venans en France, moy, Saussac, d'Essé et Chasteigneray ».
4. Marillac. — Nouvelle *Histoire de France* de Lavisse : « Les Vénitiens donnent à peu près le même chiffre, un peu plus bas. »

du duc Maximilien, afin que si ce dernier tombait entre les mains du vainqueur, l'autre put continuer la querelle, en soutenant les droits de sa maison. C'était le seul moyen de nuire aux Français qui restât au cardinal[1]. » Une partie des Suisses estima cependant que son devoir était de partager la fortune de Maximilien et s'enferma avec lui dans le château de Milan qui passait à juste titre pour une des plus fortes places de l'Europe[2]. La ville, quant à elle, se rendit aussitôt à François Ier qui, après en avoir reçu les clefs, s'établit à Pavie. Ce furent Bourbon et Navarro qui mirent le siège autour du château rouge[3]. Navarro comptait faire sauter cet énorme bloc de briques solidement soudées sur plusieurs rangs, et ordonna la construction d'une mine considérable qui faillit d'ailleurs lui être fatale[4]. L'accident dont il fut victime eut au moins l'avantage d'effrayer l'assiégé qui, de plus, ne recevant aucun secours du dehors, décida de répondre aux projets d'entente que lui faisait parvenir le connétable. Il se servit, pour le persuader tout à fait, de Jean de Gonzague, favori de Sforza, et de son oncle[5], et, par ce moyen gagna Girolamo Morone, chancelier de Milan,

1. Gaillard, t. I, p. 204.
2. Elle est encore, bien que réparée, admirable. Je ne connais pas en Italie d'ancien château fort qui donne une impression pareille à celle que fait cette masse de briques rouges. Le voyageur amoureux du passé qui se trouvera à Milan éprouvera un plaisir à la fois intellectuel et physique à fumer un cigare à l'ombre de la grosse tour dite de Bonne de Savoie, assis sur les vieux boulets de pierre qui sont entassés non loin d'elle.
3. Belcarius, lib. XV, n. 21. — Marillac.
4. Du Bellay, l. I. — Paul Jove, l. XV. — « Il avait poussé la tranchée jusqu'à un bastion de la place ; ses travailleurs étaient couverts, les défenses extérieures des assiégés abattues, les fossés desséchés ; une casemate du boulevard qu'il fit voler en l'air et dont il se trouvait trop près, l'ensevelit sous ses ruines ; on ne l'en tira qu'avec peine, presque écrasé, couvert de blessures : les travaux que lui seul savait diriger en souffrirent quelque temps. Dès qu'il fut en état de les continuer, les assiégés s'alarmèrent, la casemate renversée les menaçait d'un péril plus grand. L'art des mines effrayait d'autant plus qu'il était plus nouveau et que les secrets en étaient moins connus. » — Gaillard, t. I, p. 206.
5. Guichardin, liv. XII.

homme plus ambitieux que patriote, qui fut même accusé par la suite d'avoir déshonoré son maître en l'engageant à signer une capitulation peut-être trop rapide[1]. Après vingt jours de siège, en effet, Maximilien Sforza remit aux Français les deux seules places qui lui restaient encore dans ses Etats, ce château de Milan et celui de Crémone. Contre une pension de trente mille écus que lui payait le roi en plus de l'acquittement de ses dettes et d'un asile en France, il consentit à renoncer à tous ses droits sur le duché et en remit la possession irrévocable aux mains de son vainqueur[2]. Il fut conduit en France par une petite troupe sous les ordres de Pontrême de Mauléon, frère de La Trémouille. Il semblait enchanté de son nouveau sort; c'était un prince assez mou, sans volonté comme sans ambition, tout à fait indigne de son admirable ancêtre[3]. — Le roi fit alors son entrée[4] dans la ville, à la tête de son armée et accompagné de cinq princes du sang, le duc d'Alençon, le connétable, les comtes de Vendôme et de Saint-Pol et le prince de La Roche-sur-Yon. Au palais ducal, il reçut le serment des corps de la cité. Il établit un parlement, visita les places du duché, séjourna quelques jours à Vigevano[5] et, le 8 janvier 1515, partit en laissant le connétable auquel il donnait « plein pouvoir sur toutes choses, comme s'il y étoit en personne[6] ». — Là encore Charles de Bourbon se montra digne de la confiance qui lui était témoignée. Nous avons déjà vu combien il était tenu en estime et aimé dans « la duché de Milan[7] ». Il en profita pour établir un ordre

1. P. Jove, liv. XV. — Belcarius, liv. XV.
2. Marillac. — Du Bellay. — Belcar., etc.
3. Il mourut à Paris en 1530. « Grâce à Dieu, avait-il dit en quittant Milan, me voici affranchi de la brutalité des Suisses, des vols de l'Empereur et des perfidies espagnoles. »
4. « La plus triomphante qu'il est possible de voir. » Marillac. Varillas dit que la ville de Milan se racheta du pillage pour cent mille écus.
5. Là sans doute où Stendahl placera plus tard la petite cour que tenait l'exquise duchesse Sanseverina.
6. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
7. *Id.*

de choses durables, « délibérant de bien entretenir et garder ladite duché, tant les places fortes que les villes et faire bonne justice aux sujets. Et, de fait, tint la main forte auxdits sujets, tant audit sénat que par toutes les juridictions ordonnées à ce que justice fut faite à tous les sujets indifféremment. En outre, ordonna quatre chambellans les plus apparents de sa maison et deux messieurs des requêtes pour tenir journellement conseil afin de pourvoir à tout ce qui surviendrait, laquelle chose il a toujours entretenue en sa maison. Et d'autre côté luy, en sa personne, donnait audience à tous ceux du pays qui voulaient à luy parler tellement qu'il étoit grandement aimé et révéré audit pays[4] ».

4. *Id.* — Michelet s'emporte contre le roi qui laisse ainsi le connétable en pleine Italie, maître d'y agir à sa guise. « Plus sot que sa mère n'était folle, le roi le mit en Milanais près Marignan, lui laissa la conquête, établit l'Italien en pleine Italie, près de Mantoue et des Gonzague. Toutes les bandes errantes des soldats à vendre eussent afflué près de lui, et d'Italie et d'Allemagne. Bientôt dans ce connétable de France on eût eu un roi des Lombards. » — Pour écrire ainsi l'histoire, il faut, vraiment, de parti pris, vouloir la recréer, y introduire son jugement personnel coûte que coûte, jugement basé sur des raisons sentimentales et non sur l'étude des faits. On verra plus loin que non seulement Bourbon n'abusa pas de son pouvoir mais au contraire prévint le roi de ce qui se tramait en Allemagne. Pas un instant on n'a pu relever de sa part le plus petit acte ressemblant de près ou de loin à une trahison. Je défie l'historien le plus prévenu contre lui de lui reprocher, dans les circonstances présentes, quoi que ce soit. — Michelet croit que la passion de Louise de Savoie existait déjà depuis quelque temps et battait son plein. A cette passion, il n'hésite pas une seconde à attribuer le connétablat lui-même ce qui tendrait à faire croire que du vivant de Louis XII déjà l'amour de la duchesse d'Angoulême s'était manifesté. Quelle inutile violence dans les lignes suivantes : « Comme si ce monstre (pourquoi monstre ?) de puissance n'eût pas été assez à craindre, la furieuse folie d'une femme galante, à la force féodale, ajouta celle de l'argent. Elle le traita en mari, lui donnant sur des finances entamées par une grande guerre européenne trois ou quatre pensions princières... Il faut décupler tout cela pour la différence de valeur monétaire, puis apprécier qu'en ces temps relativement si misérables, l'argent avait une puissance incalculable. » — L'argent était certes alors un moyen d'action important ; je me demande cependant si cette importance était plus considérable que de nos jours et je ne le crois pas lorsque j'examine ce que l'on sait des faits. — Il est impossible de ne pas sentir dans les lignes du célèbre historien un parti pris évident de noircir le connétable. Or, l'histoire n'a pas à choisir de couleurs, elle ne noircit ni ne blanchit, elle éclaire, ou du moins le doit ; la lueur qu'elle fait naître au long de la galerie du passé met tout naturellement là où elles doivent se trouver la lumière et les ombres.

Marillac nous raconte après que ce fut grâce à la bonne administration de son maître que l'empereur Maximilien n'entreprit pas le siège de Milan. Le roi lui avait laissé 700 lances, 6.000 lansquenets et 4.000 aventuriers français ; une partie de ces forces devait se joindre aux Vénitiens pour les aider à reprendre leurs possessions de la Lombardie orientale[1]. Or, Marillac nous apprend encore « qu'il avait cassé et envoyé[2] tous les lansquenets et aventuriers ». Averti des entreprises de Maximilien qui réunissait 50 à 60.000 hommes et qui, bientôt, descendait à Trente, il demandait instamment du renfort ; il avait prévenu en hâte lui-même les troupes qu'il venait de licencier d'avoir à revenir au plus vite à son premier appel. Sans perdre de temps, il va ensuite à Crémone relever les remparts, puis à Pizzighettone[3] pour disputer aux Impériaux le passage de l'Adda. En même temps il ravage tout le pays afin d'empêcher l'armée ennemie de trouver sa subsistance. Ce fut, dit toujours Marillac, un « prodigieux succès ». Ses troupes s'étaient grossies par l'envoi de Suisses dont certaines bandes commençaient à se détacher de l'Empire, cruellement averties par la bataille de Marignan. Enfin il refit les fortifications de Milan parce qu'il redoutait à la fois Maximilien et les habitants dont beaucoup étaient gibelins. « Et aussitôt qu'il fut arrivé audit Milan, il mit gens par tous les endroits de ladite ville pour la remparer et fortifier ; car il n'y avoit autres forces que les seules murailles[4] avec les fossés à fond de cuve esquels descendent les canals et quelques portaux assez apparens ès portes de ladite ville seulement. Lesquels remparts encommencés par le commandement

1. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, Perrin, t. I, p. 101.
2. Pour : renvoyé.
3. Pisseguiton, dit Marillac.
4. On en voit encore quelques restes, bien changés sans doute, par exemple en arrivant de la grande gare.

de mon dit sieur furent beaux et triomphans, et encore plutôt faits ; car en vingt-quatre heures ils furent parachevés du côté de la venue dudit empereur et dedans autres vingt-quatre heures tout alentour du surplus de ladite ville qui est de grande enceinte comme chacun sait ; auxquels remparts y avoit sur le bord des fossés force gros bois et derrière iceux deux rangs de piquiers et au derrière d'eux un peu plus haut, les arquebusiers, et un peu plus haut la grosse artillerie. Et tout cet ordre ne bougeoit de là jour ne nuit étant souvent visités par les gens que mon dit sieur avoit commis sur eux, et leurs capitaines et par luy-même qui ne falloit jour ne nuit de les visiter le plus souvent qu'il pouvoit. Et, pour le doute qu'il avoit desdits Gibelins de la ville et s'asseurer d'eux et de leurs partisans, il défendit qu'il n'y eût cloche, clochette ny horloge qui sonnât en ladite ville, et fit faire défence à tous les habitants de ladite ville de n'eux trouver deux ensemble parlans ne par les rues depuis le soleil couché, n'avant qu'il fut levé sur peine de la vie. Item qu'ils n'eussent à sortir de nuit hors de leurs maisons pour affaires quelconques. Item, mit guet de pied et de cheval jour et nuit dedans ladite ville, dont les uns ne bougeoient de la place du dôme qui est la plus grande, et les autres suivoient toutes les rues de ladite ville. Mit aussi mondit sieur ordre et police ès vivres de ladite ville ; car il n'en venoit point d'ailleurs tellement qu'il n'y eut oncq souffreté, ne cessant point mondit sieur d'avoir soin continuel de faire avancer lesdits qui étoient déjà à Novare, là où il leur envoya les sieurs de Listenois et d'Espiri pour les hâter. Mais lesdits Suisses les voulurent tuer, disant que l'on les vouloit mener à la boucherie, sachans la grande puissance que l'empereur avoit, tant de leur nation qu'autres Allemands ; joint qu'ils tenoient pour certain que les François s'ennuyoient à cause de ce qu'ils avoient reculé de Crémone jusques à Milan ; et, de fait, lesdits Suisses

s'en vouloient retourner. D'autre part, la plupart des capitaines françois, voyant la grosse force de l'empereur et que monseigneur de Bourbon n'avoit en toute son armée plus de 15.000 hommes enclos dedans la ville de Milan suspecte pour l'intelligence que l'empereur avoit avec les Gibelins, étoient d'avis que mondit sieur de Bourbon n'avoit en toute son armée plus de 15.000 hommes enclos dedans la ville de Milan; et se devoit avec son armée retirer à Pavie ; ce qu'il ne voulut faire en aucune manière donnant bien à connoître au visage que ceux qui tenoient ce propos ne lui faisoient aucun plaisir. Et tant fit avec eux ayant gagné quelques capitaines qu'ils accordèrent de demeurer avec luy audit Milan, se confiant de prud'hommie, prudence et diligence, et aussi voyant que luy qui étoit tel personnage prenoit hardiment l'hasard et ne craignoit d'attendre la fortune dont il fut fort aise. Et leur donna bien à connoître qu'il avoit envie de ne les faire repentir de cette demeure ; car, sachant que lesdits Suisses s'en vouloient retourner et avoient voulu courir sus à ses gens, il envoya quérir Albert de la Pierre, l'un des capitaines desdits Suisses, lequel vint au poste de Novare jusques à Milan, le mardy de Pâques au matin auquel mondit sieur fit très bon et grand accueil, luy donnant à entendre l'occasion qui l'avoit meu de reculer de Crémone à Milan où il étoit en bonne équipage avec son armée et celle des Vénitiens qui étoient tous en bonne volonté d'attendre l'empereur, luy montrant à l'œil l'ordre qu'il avoit mis en ladite ville pour résister à l'ennemy et à l'intelligence qu'il avoit en ladite ville. Et tant fit par belles remontrances et prières, et pour l'amour que ledit de la Pierre portoit au roy et à mondit sieur de Bourbon, aussi pour les bons et gros présents que mondit sieur de Bourbon luy fit en robes, chevaux et argent comptant, que ledit de la Pierre luy promit que dedans le lendemain mercredy de Pâques, il luy auroit amené toute la bande desdits Suisses

dedans Milan, leur faisant faire 36 milles et ce fait s'en retourna en poste et fit tant avec les autres capitaines qu'ils vinrent le lendemain coucher ès faubourgs dudit Milan où ils furent bien traités pour ce soir. Et, le lendemain, jeudy d'après Pâques, sur les huit heures, les fit entrer en bel ordre six à six, les enseïgnes déployées et tambours sonans [1]... »

Cette arrivée des Suisses produisit une sérieuse impression sur les habitants ; et nos troupes purent se relâcher un peu à leur égard de leur continuelle surveillance. Ce même jeudi, tandis que Bourbon était à table pour dîner, on lui amena un prisonnier espagnol qui lui apprit que l'empereur avait l'intention d'assiéger Milan à la tête de 60.000 hommes ; il ajoutait que cette armée formidable, flanquée d'artillerie, atteignait déjà les faubourgs. Bourbon fit donner 20 écus au soldat et sa rançon à condition qu'il promît d'aller dire sur-le-champ à l'empereur que lui, Bourbon, connétable de France, « luy avoit apprêté fort bien à dîner au lendemain matin dedans Milan où il l'attendoit [2] ». L'armée impériale commençait à tirer contre la ville « à coup perdu [3] » et cherchait à établir le siège ; un boulet de fer tomba même dans le jardin du palais où Bourbon s'était logé. Maximilien espérait surprendre le connétable. Lorsqu'il apprit que celui-ci l'attendait et qu'une armée suisse était réellement entrée dans la ville, il hésita. « Et quand ce vint audy vendredy matin, il fit accouter demy douzaine de ses gens ; et, feignant de vouloir aller à la chasse, s'en partit dudit faubourg de Milan et s'en alla passer la rivière d'Adde et de là print le chemin d'Allemagne, laissant toute son armée, tant Suisses que lansquenets, sous la conduite du seigneur Galéas Visconte qui avoit amené ledit empereur à Milan et qui étoit chef de tous les

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. Marillac, *Id.*
3. *Id.*

Gibelins et de tous les baillis de Milan[1]. » L'armée impériale, se voyant ainsi livrée à elle-même, se retira sur Lodi. De là, harcelée par les sorties que fit faire contre elle le connétable, elle recula sur Vérone. Le roi, averti par Bourbon, dépêcha contre elle Lautrec ; il expédia en même temps au connétable l'ordre de retourner en France. Il partit donc de Milan à la fin du mois de mai et « en s'en venant entre Alexandrie et Ast au lieu de Saint-Nazary, il print une épine qui le piqua à la jambe dont il fut tellement malade et disgràcié qu'il fut contraint séjourner en Ast, à Montcalier, à Suse et à Ours ; et quand il se sentit guéry si s'en vint en France et trouva le roy à Vienne en Dauphiné. Et de là s'en vindrent ensemble à Moulins, là où le roy, la roine, Mme sa mère, M. de Bourbon et Mme sa belle-mère, ensemble Mme sa femme firent par quatre ou cinq jours très bonne chère et après se départirent, prenant le roy et les dames de sa cour le chemin de Blois ; et mondit sieur avec mesdites dames belle-mère et femme demeurèrent à Moulins où ils firent séjour de dix ou douze jours, et puis s'en vindrent au château de Chantelle[2] ».

Je ne vois rien dans tout ce qui précède, qui puisse permettre d'interpréter comme une disgrâce le retour de Bourbon, accueilli au contraire très aimablement par le roi et par la duchesse d'Angoulême. Je ne distingue rien non plus permettant de penser que Marillac attribue le retour du connétable à la jalousie du roi qui lui voyait prendre une place trop prépondérante dans le Milanais. C'est cependant ce que reproche à Marillac M. Paulin Paris[3] dans sa

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. « Suivant Marillac..., dit-il, Louise de Savoie, les courtisans, François Ier lui-même, jaloux et désolés de le voir si bien répondre à ce qu'on attendait de lui, se seraient accordés à exiger son rappel. On peut pardonner au confident du connétable d'avoir ainsi présenté les faits ; mais on ne comprend pas qu'on n'ait pu tenir jamais compte d'assertions aussi invraisemblables. » — On comprend encore beaucoup

belle étude sur le connétable. Il fait parler le fidèle secrétaire dans un sens où il n'a jamais parlé. Il traite d'invraisemblables des assertions que jamais Marillac n'a exprimées. Que celui-ci ait rendu le rôle de son maître plus considérable qu'il n'a été réellement, on peut le supposer, on peut même le croire, bien que rien ne démente ce qu'il rapporte, mais on ne peut pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. M. Paulin Paris cite un passage de Martin du Bellay qu'il oppose à celui de Marillac. Je ne m'aperçois pas qu'ils se contredisent ; du Bellay, n'ayant pas à écrire la vie de Charles de Bourbon, donne moins de détails, mais l'ensemble de son récit est bien pareil. Je le cite afin de l'opposer directement au précédent et que l'on soit à même de juger. — Tout cela est peut-être un peu long, mais, nous l'avons fait observer déjà, l'histoire du connétable recommence le procès de sa vie.

« Avant Pasques 1515, écrit donc du Bellay, M. de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec et maréchal de France, devant Bresse avec nostre armée et celle des Vénitiens : où, après avoir esté longtemps logé aux environs, espérant affamer la ville, l'empereur Maximilien passa à Trente avec 16.000 hault Allemands et 14.000 Suisses et quelques cavalleries qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec se retira par Crémone avecques l'armée vénitienne et celle du roy. Puis, cuidant garder le passage de la rivière d'Adde, le jour de Pasques, fut contraint de se retirer à Milan, où estoit M. de Bourbon ; lequel, voyant la diligence que faisoit l'empereur de suivre mondit sieur de Lautrec et son armée, se ferma à Milan avecques l'armée vénitienne, attendant secours de Suisse ; et craignant n'avoir loisir de fortifier les faulxbourgs pour la soudaine arrivée de l'empereur et

moins que M. Paris ait vu dans le texte d'un auteur des assertions qui ne s'y trouvent pas.

de son armée, fut résolu de ne garder que la ville et de mettre le feu aux faulxbourgs à ce que l'armée impérialle ne s'en peust prévaloir. Mais l'empereur, temporisant en chemin quelque peu de temps, fut changé d'opinion et fut baillé à chacun son quartier pour remparer; de sorte que tous lesdits faulxbourgs furent incontinant en estat pour attendre les forces de l'empereur... — Or avoit le dit empereur suivy M. de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France ainsi que par cy devant étoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne et que des deniers qu'il pourroit lever à Milan, il payeroit son armée. Mais, après avoir séjourné quelques jours, et se croyant frustré de son intention par ce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient aucun moyen, pour l'ordre qu'y avoit donné Mgr de Bourbon, d'exécuter leur mauvaise volonté, une nuict au desceu de son armée, avecques 200 chevaux, abandonna ses gens; de sorte que, devant que son camp en eut la cognoissance, il estoit à 20 milles de là. Son armée, se voyant sans chef et sans argent, se retira en grande diligence après ledit empereur, à la suite de laquelle sortirent le comte de Saint-Pol et le sieur de Montmorency et le sieur de Lescun, lesquels en deffirent quelque nombre. Ce faict, partit ledit duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le roy, laissant messire Odet de Foix, sire de Lautrec, gouverneur du duché de Milan et lieutenant général dudit seigneur en Italie. » — Du Bellay ne parle pas de l'Espagnol ni de la ruse du connétable; Marillac l'a peut-être inventée, mais ce n'est guère probable, et ce petit fait n'importe que médiocrement. On peut simplement dire que, d'après Paul Jove, très sujet à caution[1], comme nous

1. Paul Jove, autre exemple, après avoir dit que Bourbon reçut l'épée de connétable à l'avènement du règne de François Ier, oublie de se relire et écrit tranquillement qu'il la reçut en récompense de la façon dont il avait gardé le duché de Milan.

l'avons déjà remarqué, Maximilien s'en alla plutôt à la suite d'un stratagème de Trivulce qui fit tomber entre ses mains une lettre écrite au nom des Suisses du parti français à ceux du parti impérial, et qui lui valut des songes qui l'épouvantèrent[1]. — M. Paris insiste sur son erreur en ajoutant que tous les historiens écrivent comme du Bellay qui, lui-même, écrit comme Marillac. Que Bourbon ait été rappelé ou qu'il soit revenu de lui-même comme le prétendent Arnould le Ferron et Beaucaire de Peguillon[2], jamais Marillac n'a dit qu'il y eut là un début de dispute entre lui et le roi ; au contraire, il montre à Moulins l'intimité de François et de « son frère Charles ». M. Paris, se contredisant lui-même, croit réfuter Marillac en se servant cette fois de son texte et en faisant voir, d'après lui, que les fêtes de Moulins n'auraient pas eu lieu en ce cas. — Non, la discussion vint de ce qui suivit. A distance, cela peut paraître insignifiant, mais celui qui a senti son amour-propre blessé à plusieurs reprises comprendra la susceptibilité peu à peu grandissante du connétable.

On a vu précédemment de quelle façon Louis XII avait reconnu ses services. Déjà plus d'une fois il n'avait point été payé de ses frais, sous le prétexte, qui n'était pas juste au fond, que ses revenus suffisaient. — François Ier persévéra dans le même procédé. Du moins, Marillac nous dit que, pendant toute la campagne de 1515, il n'aurait pas reçu du trésor royal un seul

1. « Et affermio poi che quella notte egli haveva veduto in sogno Lopoldo arciduca d'Austria, suo bisavolo, et Carlo, duca di Borgogna, suo socero, con quello horribil volto et con quel sanguinoso habito d'armatura... I quali con parole terribili gli commendavano che subito si devesse le var di quel pericolo. » (Paolo Giovio, *Delle istorie del suo tempo*, l. XVI, m. 4 Venise 1572 ; traduttore Lodovico Domenichi.)

2. « Nec ita multo post Gallicus exercitus Odeto Fuxio Lautrecio duce quem in borbonii locum Franciscus suffecerat, eodem (Brixiam) appulit Borbonius enim, Cœsare repulso, ac fœdere cum Helvetiis inito, principatum Medialonensem extra periculum ecce anidmadverteris, *sponte ejus* administratione cesserat et Rege ut alium surrogaret monito, in Galliam redierat... » (*Rerum gallicarum commentarii ab anno* 1471 *ad annum* 1580. Fr. Belcario Peguilion. 1625.)

denier. C'est à ses frais personnels qu'il aurait entretenu les compagnies qu'il avait sous ses ordres depuis le départ du roi, et cela lui serait revenu à plus de 100.000 livres; les démarches qu'il fit pour obtenir un remboursement assez juste, en somme, auraient été inutiles[1]. Faut-il croire, comme on l'a fait, que tout, dans le récit de Marillac, est pure invention? C'est l'avis de M. Paulin Paris. Ce n'est pas le mien. Même si, comme le prétend cet historien, le texte de Marillac a passé sous les yeux du connétable (ce qui d'ailleurs n'est pas prouvé et ne peut pas l'être, mais ce qui est, en somme, vraisemblable, puisque Marillac était son secrétaire), il ne pouvait mentir sans savoir qu'il serait

1. « Mondit sieur étant à Chantelle de retour desdits états, le roy luy écrivit s'en venir devers luy à Paris où il l'alla trouver, et de là l'accompagna jusques en Normandie, en sa maison du grand Sénéchal et de là à Amboise où se trouvèrent mesdites dames, femmes et mères, tant du roy que de Mgr de Bourbon. Et, en ce voyage, mondit sieur remontra les grands frais qu'il avoit faits delà les monts pour le service du roy, où il avoit fait bon service, en ce que, par son moyen, l'empereur s'en étoit et son armée retourné sans faire exploit, mal ni dommage en la duché de Milan qui étoit demeurée en la paisible possession et jouissance du roy afin qu'il plut au roy y avoir regard pour luy aider à payer les grandes dettes qu'il avoit faites à cette cause. A quoy il eut petite réponse; mais, qui pis est, au lieu de luy bailler aide pour luy payer ses dettes, on luy ôta tous gages et bienfaits de l'année, commençant le 1er de janvier 1516 et finissant le dernier décembre 1517. Lesquels gages étoient tels qu'à cause du gouvernement de Languedoc il avoit 24.000 livres que le pays de Languedoc paye, et avoit aussi à cause de la connétablie de France, pareille somme de 24.000 livres et à cause de la pension jà piéça accordée par les roys aux prédécesseurs de la maison de Bourbon comme héritage, pour avoir consenty à mettre sur les tailles en Bourbonnois (fors en leur ville de Moulins qu'ils ont toujours voulu confirmer franche) la somme de 13.400 livres. Et, sur lesdits bienfaits, mondit sieur avoit donné l'état de luy et de sa maison et si avoit frayé au voyage de Milan plus de 100.000 livres du sien propre, dont il avoit plusieurs pièces de terres engagées. Et, comme est vraisemblable mondit sieur fut grandement fâché et ennuyé de vivre et entretenir luy et sa maison toute cette année, sans avoir un seul denier du roy. Laquelle chose si elle luy fut dure n'est de merveilles, mèmement là où il venoit de sauver et garder de perdre ladite duché de Milan qui vaut par chacun an un million de francs. Et encore luy fut plus fâcheux quand ladite année même il vit tous les autres princes et seigneurs du royaume non seulement entretenus de leurs états, pensions et bienfaits, mais les uns augmentés et gratifiés grandement; et les mignons de la chambre faire depense à des-roy, les uns à choses de plaisir, les autres en acquisitions et bâtiments à si grandes sommes de deniers et si grande somptuosité que chacun s'en pouvoit fort émerveiller. Et nonobstant tout ce, mondit sieur ne voulut oncq faillir à faire son devoir et vint devers luy à Paris. » (Marillac.)

démasqué. Il est certain qu'à Milan où Bourbon agissait en maître, il se trouvait à même de prélever « des taxes ordinaires et extraordinaires[1] »; mais il est non moins vrai qu'il se trouvait aussi obligé à de certains égards dans une ville en somme étrangère et où beaucoup d'habitants demeuraient hostiles à la cause française. S'il imposa donc certaines taxes, ce fut pour payer ses soldats et pour se rembourser lui-même puisque la cour de France ne le faisait pas. Voilà sur ce point ce qui me semble le plus évident. Milan n'était pas une ville conquise qu'on abandonnerait ensuite et où, par conséquent, on demeurait libre de faire à sa guise; c'était le duché de Milan, dépendant du roi de France, où Bourbon commandait pour quelque temps et qu'il remettrait ensuite entre les mains d'un autre lieutenant général. Environné d'envieux comme il devait l'être, certainement surveillé, il ne lui était guère possible d'agir selon son unique plaisir. L'ennemi menaçait enfin et lui valait plus d'une préoccupation. « Comme connétable, dit encore M. Paris, comme grand chambrier, comme gouverneur du Languedoc, est-il vraisemblable que les trésoriers généraux, les Semblançay, les Robertet avec lesquels il entretenait une correspondance affectueuse, lui aient *constamment* refusé le paiement de ce qui lui aurait été dû et le lui aient laissé réclamer en pure perte? » 1° Je ne crois pas que l'amitié des Robertet ni des autres ait pu résister, malgré le désir qu'elle en avait peut-être, à un ordre royal, d'autant plus que les trésoriers devaient des comptes et ne pouvaient tout mener à leur guise ni suivre leur sentiment; 2° M. Paris met « constamment », et en italiques, avouant par là que, sans doute, plus d'une fois, ils durent refuser le paiement demandé. « Il faudrait, continue-t-il, une autre autorité que celle de Marillac, pour nous le persuader. » Je réponds qu'il en faudrait

1. Paulin Paris, ouvr. déjà cité.

aussi une autre pour nous persuader du contraire et je fais observer que cette autre n'existe pas. J'ajoute et je répète qu'il doit y avoir quelque chose de sûrement fondé dans les plaintes du connétable enregistrées par son secrétaire, sans cela ni l'un ni l'autre ne les auraient formulées. Quant à penser que ce fut le connétable lui-même qui demanda qu'on ne tînt pas compte de ses appointements, c'est impossible à supposer, malgré ses revenus considérables. Il n'y a qu'à se représenter ses dépenses. M. Paris sent bien encore qu'il y a eu quelque chose d'autre, car il écrit : « Suivant toutes les apparences, ces retenues ne portèrent que sur les pensions accordées par les rois précédents aux comtes de Montpensier, pensions auxquelles le connétable avait dû renoncer quand, à son domaine héréditaire, il eut réuni les duchés de Bourbonnois, de Châtellerault, les trois grandes charges de chambrier, de connétable et de gouverneur du Languedoc. » On reconnaît dans la politique de François celle de Louis XII. Lui aussi, et davantage naturellement, s'inquiète de la place prise par Bourbon et cherche à la rendre moins considérable. Sa mère alarmée est déjà derrière lui[1]. Bourbon se fâche-t-il? Nullement. Il a convoqué ses États d'Auvergne qui lui font un don gratuit de 50.000 livres. Il faut croire que son administration était bonne et que ses sujets, qu'il devait être intéressé à se concilier, l'aimaient particulièrement pour agir de la sorte. Et ceci ne répond pas à l'accusation de désordre qu'a formulée M. Paris au sujet de ses finances. Moulins était un lieu de délices[2],

1. Michelet dit que le roi ne savait que se bien battre et que sa mère et Duprat faisaient tout. Il y a sans doute un peu d'exagération dans cette vigoureuse affirmation. — Gaillard, quant à lui (t. II, p. 17, ouvr. déjà cité), attribue, comme Varillas, le retour du connétable à l'amour de la Régente, et cette supposition, peut-être vraisemblable après tout, lui vaut une jolie phrase : « Sa gloire (au connétable), ses talents, ses vertus même s'élevèrent contre lui ; on le rappela, et la duchesse goûta tout à la fois le plaisir de l'affliger et celui de le revoir. »

2. « Vi e un bellissimo palazzo, fabricato gia dai duchi di Borbon, posto in fortezza con bellissimi giardini e boschi e fontane eoqui delicatezze convenienti a principe ; trale altre cose vi è una parte dove vi si

je le veux bien et j'en félicite son propriétaire, mais cette constatation n'est pas suffisante pour en inférer qu'il y dépensa outrageusement. Tous les grands de France dépensaient; leur rang les y contraignait, ainsi que cette émulation de la tenue qui n'est pas après tout aussi critiquable que certains esprits chagrins cherchent à le faire croire. Les gens de l'époque, et surtout les plus petits, se seraient étonnés de voir un connétable de France autrement que magnifique.

Le roi, d'ailleurs, sentit que certaines des réclamations qui lui étaient faites restaient normales, car il donna l'assurance que, l'année suivante, les pensions seraient rendues. « Au mois de may mil cinq cent dix-sept, le roy logé aux Tournelles auquel lieu il y eut quelques paroles entre eux de raccoutrement sur quelque gourgout qui avoit été à Amboise entre mesdites dames la mère du roy et belle-mère de mondit sieur de Bourbon, à cause du maltraitement de mondit sieur. Par lesquelles paroles, mondit sieur se contenta de ce que l'on luy dit, qu'en l'année ensuivant on luy retourneroit ses états, pensions et bienfaits, et lors, par le commandement du roy mondit sieur s'en vint en Bourgogne[1] ». Il revint après à Moulins où il trouva sa femme « grosse d'enfant bougeant; et luy et tous ses sujets étoient fort réjouis et le tenoient pour une gran'grâce de Dieu, car vu la difformité et indisposition de madite dame, l'on n'avoit opinion qu'elle portât jamais enfans[2] ». Cet enfant naquit en juillet 1517. Charles en avertit aussitôt le roi et le pria de vouloir bien tenir son fils « aux fonts de baptême et le faire chrétien[3] ». Le roi vint au mois d'octobre; « et après qu'il fut arrivé à Moulins, fut le batisement fait du

teniano de infinite sorte animali e ucelli delli quali buona parte è andata de male : etc. » An. Navagero, 1528. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, pub. par Tommaseo (*Doc. inédits*, t. I, p. 33).

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. *Id.*

petit sieur qui, comme l'aîné de la maison, porta le titre de comte de Clermont. Et le nomma le roy par son nom, François [1] ». La marraine était sa grand'mère, Anne de France. Bayard, décidément prédisposé à cette fonction, arma chevalier au berceau ce petit être qui devait mourir avant l'âge de tenir une épée, même de bois. De grandes fêtes furent données qui durèrent plus de quinze jours. Le roi s'en retourna. L'année suivante, au mois de janvier, le connétable le vint trouver à Amboise où la reine faisait ses couches, attendant un enfant à son tour. « Et là mondit sieur se mit à poursuivre le rétablissement de ses états et pensions dont l'on luy tenoit toujours bonne parole, mais il n'en peut oncq avoir expédition de fait [2] ». Il ne s'en montre pas fâché, chasse avec le roi et se mêle à tous les exercices militaires. « Et cependant la royne accoucha de son premier fils qui porta le nom de dauphin ainsi qu'ont accoutumé tous les fils aînés de France [3]. » Les fêtes et les tournois obligatoires en pareille circonstance se déroulèrent et Bourbon y prit part. Fleuranges donne assez bien l'idée d'une de ces parades : « Le roi fict faire une ville contrefaicte de bois, environnée de fossés : et y avoit faict mener quatre grosses pièces d'artillerie... et estoient M. d'Alençon avecque 100 hommes d'armes à cheval dedans ladite ville, et l'Adventureux avecques 400 hommes d'armes à pied... et la tenoit assiégée M. de Bourbon avecque 100 hommes d'armes à cheval... et, comme cela se faisoit, le roi, armé de toutes pièces, se vint jetter avecques l'Adventureux dans la ville. A la poincte de l'artillerie qu'ils avoient dedans la ville estoient de gros canons faicts de bois et cerclés de fer qui tiroient avecques de la poudre, et les boulets estoient grosses balles pleines de vent et aussi grosses

1. Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*
2. *Id.*
3. *Id.*

que le cul d'un tonneau, qui frappoient au travers de ceux qui tenoient le siège et les ruoient par terre sans leur faire aucun mal ; et estoit chose fort plaisante à veoir des bonds qu'elles faisoient. Or, tous ces passe-temps faicts, M. d'Alençon avecques tous les gens d'armes à cheval saillit hors de la ville et le roi et l'Adventureux avecques tous ses gens de pied avecques luy et trois grosses pièces d'artillerie commencèrent à tirer comme en champ de bataille. D'autre costé contre M. d'Alençon vint M. de Bourbon avec 100 hommes d'armes fort bien en ordre... Et feust le plus beau combat qu'on ait oncques veu et le plus approchant du naturel de la guerre [1]. » Après quelques jours passés à Moulins pour se reposer de ces exercices, le connétable revint à la cour assister à la réception d'une ambassade anglaise. « Le roy recueillit hautement ladite ambassade et fit un beau banquet et, après luy, mondit sieur de Bourbon leur en fit un autre et qui fut beau et grand, avec danses, farces, morisques, mômeries et autres réjouissances magnifiques ; et tôt après la fête de Noel, s'en retourna en Bourbonnois [2] ». Il revint encore à Paris cependant afin de « poursuivre toujours doucement et honnêtement le recouvrement de ses états [3] ». Il y resta trois mois sans obtenir plus de résultat que par le passé et revint « en son châtel de Montluçon [4] ». Son fils, sur ces entrefaites, était mort ; sa femme « étoit avortée d'autres deux fils qu'elle avoit depuis conçus [5] ». Elle fit un testament, probablement sur l'instigation de sa mère et de son mari, dans le sens où ceux-ci l'indiquaient, peut-être toutefois de son plein chef, mais c'est moins probable. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce que le connétable, constatant que sa

1. Fleuranges, ouvr. déjà cité.
2. Marillac.
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*

femme ne pouvait lui donner d'autre enfant bien portant, ait prévu le cas où elle mourrait. Bien que Marillac nous la représente « faisant aussi bonne chère qu'on luy vit oncq faire », elle était presque certainement malade à la suite du double malheur qui venait de lui arriver; et le connétable pensait à l'avenir. M. Paris lui en fait un grief; tout le monde cependant eût agi de même à sa place. Suzanne de Bourbon instituait son mari seul héritier avec des droits absolus. Une des clauses du testament contenait que ces droits d'héritage seraient reportés sur les enfants de son mari, même s'ils étaient nés d'un autre mariage; elle stipulait nettement qu'ils ne pourraient être inquiétés par « quelque personne ou moïen que ce soit[1]. » Je persiste à dire que je ne vois rien là que de très naturel.

Les rapports du roi et du connétable continuaient à demeurer excellents, au moins en apparence, car François aurait, paraît-il[2], été jaloux du luxe déployé par « son frère » à l'occasion du baptême de son fils. Nous voyons Bourbon partir pour Châtellerault[3] avec sa belle-mère sur le désir exprimé par le roi de l'avoir auprès de lui pour célébrer les fêtes de la Noël. La réception qui l'accueillit fut, comme les précédentes, splendide. La Cour gagna ensuite Poitiers, puis La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. Le connétable reconduisit François Ier jusqu'à Cognac[4] où Louise de Savoie se plaisait tout particulièrement. Il vint voir le dauphin à Blois, puis gagna Paris « pour l'accompagner à la vue de luy et du roy d'Angleterre qui se devoit faire le

1. Cité par Paulin Paris qui n'indique pas la source de ce texte.
2. Varillas.
3. « Et si y passa toutes les fêtes faisant grande chère et chasser tous les jours à la garenne dudit Chatellerauld bien peuplée de bêtes rousses et noires, car ladite garenne est une des plus belles de ce royaume. » (Marillac, *Vie du connétable de Bourbon.*)
4. Les ruines du château, en fort mauvais état, subsistent encore. La grosse tour est toujours appelée par les paysans la Tour Marguerite. — Voir Lescure, *Histoire de François Ier.*

premier jour de juin l'an 1520, à mi-chemin entre Ardres et Guynes[1] ». — Le roi, en effet, après Marignan et le départ précipité de Maximilien, s'était assez vite entendu avec Léon X qui manifestait désormais le plus vif désir de négocier[2]. Les Vénitiens avaient essayé d'empêcher son ambassadeur Louis de Canossa de reprendre les négociations[3], mais sans y réussir; dès le 13 octobre, les bases avaient été établies. Le traité de Viterbe fut ensuite définitivement signé qui cédait Parme et Plaisance au roi de France comme annexes du Milanais, Modène et Reggio à la maison d'Este, alliée fidèle de notre pays. A Bologne, l'année suivante (1516) où François Ier séduisit le pape par sa bonne grâce, fut conclu *le Concordat* qui accorda au roi la nomination à tous les bénéfices ecclésiastiques en France et laissa au pape la taxe exorbitante des annates ; la Pragmatique Sanction était abolie. Avec les Suisses, en 1515, avait été signée la paix de Fribourg, dite paix perpétuelle ; ils recevaient 700.000 écus d'or de pension annuelle, moyennant laquelle ils faisaient le serment de ne plus intervenir jamais en Italie et de fournir au roi toutes les troupes qu'il leur demanderait. Enfin, la même année que le Concordat, on pensait, par le traité de Noyon, mettre fin aux contestations de Charles d'Autriche et de François. Là-dessus s'était greffé le véritable début de cette rivalité entre François Ier et Charles-Quint dont l'Europe allait figurer le champ clos. Les deux souverains devaient commencer chacun par rechercher le plus d'alliances et se disputer d'abord celle de l'Angleterre. Charles avait été voir le gros monarque[4] saxon à

1. Marillac.
2. Nous sommes, bien entendu, forcés de donner toute cette très importante partie du règne en raccourci. — Voir les historiens déjà cités et : W. Roscoe, *Vie de Léon X*, trad. franç. de F. Henry, Paris, Gide, MDCCCXIII.
3. Madelin, *De Conventu bononiensi*, 1900 (thèse).
4. Voir son portrait bien connu par Holbein.

Douvres. François le convia là où indique Marillac; et ce fut la fameuse entrevue dite du Camp du Drap d'Or (1520). La devise du roi d'Angleterre était assez typique : *Qui je défends est maître*. Il s'embarqua pour la France le jour même où il se sépara de Charles-Quint.

Ce camp du Drap d'Or[1] a laissé dans l'histoire une sorte d'éblouissement légendaire. La magnificence qui s'y déploya fut effectivement inouïe; non seulement les deux monarques, mais encore chacun des seigneurs avaient fait de leurs mieux. « Ils portoient, dit du Bellay, leurs moulins, leurs prés et leurs forêts sur leurs épaules[2]. » Fleuranges en a donné une description trop belle pour que nous n'en citions pas les principaux passages : « Et avoit faict ledit sieur (François Ier) les plus belles tentes que feurent jamais vues et le plus grand nombre. Et les principales estoient de drap d'or, frisé dedans et dehors tant chambres, salles que galleries, et tout plein d'autres de drap d'or ras, et toiles d'or et d'argent. Et avoit dessus lesdites tentes force devises et pommes d'or; et quand elles estoient tendues au soleil il les faisoit beau veoir. Et y avoit sur celle du roy un saint Michel tout d'or, afin qu'elle feust connue entre les aultres[3]. » La demeure du roi d'Angleterre était « de merveilleuse grandeur en carrure, toute de bois, de toille et de verre et estoit la plus belle verrine que jamais l'on vit; car la moitié de la maison estoit toute de verrine, et vous asseure qu'il y faisoit bien clair[4]. » Cette entrevue qui ne devait aboutir à rien, sinon à l'alliance avec Charles-Quint, traîna en longueur. Le roi de France qui s'en montrait douloureusement affecté fit cependant l'impossible pour se concilier son

1. Montfaucon, *Monuments de la monarchie françoise*, t. IV. — On connaît les bas-reliefs de l'hôtel de Bourg-Théroulde à Rouen.
2. *Mémoires*, ouvr. déjà cité.
3. *Mémoires de Fleuranges*, éd. Petitot, p. 346, t. XVI.
4. *Idem*.

hôte. Afin de hâter tout, il alla lui-même un matin surprendre celui qu'il voulait croire son ami. Le récit de Fleuranges est à ce sujet particulièrement savoureux : « Le roy de France qui n'estoit pas homme soupçonneux estoit fort marri de quoi on se fioit si peu en la foi l'ung de l'autre. Il se leva un jour bien matin, qui n'est pas sa coutume, et print deux gentilshommes et un page, les premiers qu'il trouva, et monta à cheval sans être houzé avecques une cape à l'espaignole; et vint devers le roy d'Angleterre, au chasteau de Ghines. Et quand le roy feust sur le pont du chasteau tous les Anglois s'émerveillèrent fort, et ne savoient qu'il leur estoit advenu ; et y avoit bien 200 archers sur ledit pont, et estoit le gouverneur de Ghines avecques lesdits archers lequel feust bien estonné. Et, en passant parmi eulx, le roy leur demanda la foy et qu'ils se rendissent à lui; et leur demanda la chambre du roy son frère, laquelle lui feust enseignée par ledit gouverneur de Ghines qui lui dict : « Sire, il n'est pas éveillé. » Il passe tout oultre et va jusques à ladite chambre, heurte à la porte, l'éveille et entre dedans. Et ne feust jamais homme plus esbahy que le roy d'Angleterre et luy dict : « Mon frère, vous m'avez faict meilleur tour que jamais homme fist à aultre, et me montrez la grande fiance que je dois avoir en vous; et de moi je me rends votre prisonnier dès cette heure et vous baille ma foy. » Et deffist de son col ung collier qui valloit 15.000 angelots et pria au roy de France qu'il le voullust prendre et porter ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Et soudain le roy qui lui vouloit faire mesme tour avoit apporté avec luy un bracelet qui valloit plus de 30.000 angelots et le pria qu'il le portast pour l'amour de luy ; laquelle chose il fist et le lui mist au bras ; et le roy de France print le sien à son col. Et, à donc le roy d'Angleterre voullust se lever et le roy de France luy dict qu'il n'auroit point d'aultre valet de chambre que luy; et lui chauffa sa chemise, et luy bailla quand

il feust levé[1]. » Il y eut des joutes et des luttes; les deux princes luttèrent même ensemble : « Le roy d'Angleterre prist le roy de France par le collet et luy dict : « Mon frère, je veux lutter avec vous », et lui donna une attrape ou deux; et le roy de France qui est un fort bon lutteur luy donna un tour et le jeta par terre, et lui donna ung merveilleux sault[2]. »

Parmi les seigneurs qui parurent avec le plus d'éclat se trouvait le connétable. Un jour, comme le roi d'Angleterre et le roi de France causaient ensemble, le premier leva son index bagué vers Charles qui passait et dit : « Si j'avais un pareil sujet, je ne lui laisserais pas longtemps la tête sur les épaules. » — Etait-ce par dépit qu'il parlait de la sorte, parce que le connétable qui détestait les Anglais avait refusé une coupe d'or qui lui avait été envoyée en présent[3], ou par suite d'un intérêt sincère? Là sans doute encore le luxe de Charles devait approcher de trop près celui de son maître. Marillac cependant nous montre le roi d'Angleterre et le connétable en bons termes, semble-t-il : « Mondit sieur se trouva en équipage de prince. Et pour jouter contre les Anglois il avoit 12 gentilshommes vêtus et accoutrés d'une parure où ils firent honnête devoir : et furent volontiers vus. Et après les joutes combattirent vêtus de nouveaux accoutrements... lesquels gentilshommes mondit sieur amena luy-même jusques aux lices étant monté sur un gentil coursier ayant le saut aussi haut qu'il étoit, dont mondit sieur le fit très bien acquitter. Et pour ce que le roy d'Angleterre montra au visage de prendre plaisir audit cheval, mondit sieur descendit, le luy présenta et donna; et ledit roy le

1. *Mémoires de Fleuranges*, p. 350.
2. *Idem*, p. 352.
3. « Ut erat Anglis iniquior, munus aperte quidem repudiasset sed eo non exaudiente ignaroque, veluti ei assideret, incessus accepit Carolus Barrosius homo dicax, aulicaque dicacitate solitus risus Regi excitare. Quæ causa fuit ut, quod alii certum fuisset exitium allaturum, indignante Borbonio, huic, ob morum festivitatem, festivissime cesserit. » (Le Ferron, éd. de Bâle, 1601, p. 94.)

reçeut à grand gré. » — Qui croire, de Marillac ou du Ferron ? Je dois avouer que Marillac me parait plus vraisemblable. Même si le connétable, ce que j'admets fort bien, avait une violente antipathie contre les Anglais, par suite de la situation, pour ne pas offenser un prince qui était l'hôte de la France et François Ier qui désirait s'en faire bien venir, il ne pouvait refuser le cadeau qui lui était fait.

« Et, dit Marillac, passa mondit sieur par Thérouenne et Abbeville accompagnant le roy, et après Amiens à Clermont-en-Beauvoisis, et à Paris ; et de là s'en alla à Châtelleraud où étoient mesdites sa belle-mère et femme, avec lesquelles il fut le surplus de l'année 1520 et jusqu'au mois de mars. » — Là s'arrête le texte du fidèle secrétaire « ou du moins la partie qu'Antoine de Laval[1], son éditeur, a trouvé bon de publier en 1602[2] ». Je ne comprends pas pourquoi cet éditeur n'eut pas publié le reste, s'il eût existé, pour le seul plaisir d'y substituer sa propre prose. M. Paris croit que cela vient du texte qui aurait fourni des armes contre Bourbon. Pourquoi ? M. Paris, au contraire, accusait jusqu'ici Marillac de partialité. Je croirai plus volontiers l'hypothèse suivante : Marillac, en tant que secrétaire de Bourbon, le suivit peut-être dans sa fuite et n'eut pas le temps de continuer l'histoire de son maître ; ou bien, s'il le fit, ce fut fragmentairement et en notes hâtives.

Quoi qu'il en soit de ce point impossible à trancher, si l'on récapitule ici cette singulière existence de Charles de Bourbon afin d'en extraire les faits significatifs, voici, me semble-t-il, ceux qui en dessinent les lignes principales : d'une part, une fidélité que je ne trouve pas un instant en défaut[3], de l'autre une méfiance

1. *Desseins des professions nobles et publiques*, avec l'histoire de la maison de Bourbon, par Antoine de Laval, 1605.
2. P. Paris, ouvr. déjà cité.
3. M. Paris émet encore comme grief contre le connétable un fait qui me paraît, à moi, naturel. Je le cite textuellement, afin qu'on ne puisse pas m'accuser de dénaturer : « ... Maximilien était mort au mois de jan-

certaine manifestée d'abord timidement par Louis XII, puis, peu à peu, bien nettement établie par François Ier. Voici quatre ans, en effet, que Charles réclame ce qui lui est dû sans obtenir de satisfaction; et sous Louis XII, nous avons vu combien de fois déjà il n'avait point été

vier 1519, et les électeurs de l'empire hésitaient encore à savoir qui, du roi de France ou de l'archiduc, roi d'Espagne, recueillerait la couronne impériale. Les deux rivaux de puissance se mesuraient déjà et semblaient n'attendre qu'une occasion de querelle. C'est alors que Charles de Bourbon *vint demander à François Ier son agrément pour porter une réclamation au roi d'Espagne*. En 1494, Charles VIII, conquérant passager de Naples, avait investi le comte Gilbert de Montpensier du domaine de Sessa, au titre d'archiduché. Le bénéfice avait suivi le sort du royaume, et les droits des Montpensier sur Sessa semblaient unis à ceux de François Ier sur tout le royaume de Naples, reperdu depuis vingt-cinq ans. Bourbon envoya d'abord vers le roi d'Espagne Philibert de Saint-Romans et un autre de ses conseillers intimes solliciter la restitution de cet archiduché de Sessa. En arrivant, ils offrirent au roi Charles, de la part de Bourbon, des chevaux, des haquenées, des lévriers et de magnifiques armes de chasse. Charles-Quint saisit avec empressement l'occasion d'établir des relations suivies avec un personnage aussi considérable par sa naissance, ses domaines et les hautes charges dont il était revêtu. Il fit aux envoyés l'accueil le plus flatteur et, au lieu de s'expliquer avec eux sur ce point qui touchait au duché de Sessa, il envoya au connétable deux de ses officiers avec des instructions apparemment particulières, et les lettres patentes que l'on va lire : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc. (vingt lignes de titres), comme nostre très cher et très amé cousin, le duc de Bourbon et d'Auvergne, connestable de France, est envoyé devers nous, tant en nos pays de Flandres que en nos royaumes par deça, auquns de ces conseillers par lesquels il nous a fait rencontrer certains droits qu'il prétend luy appartenir en la duché de Sesse et autres terres et seigneuries en nostre royaume de Naples; et nous a fait requérir luy vouloir faire rendre lesdits duchés, comtés et parties ou luy donner pour icelles aucunes récompenses, lesquelles demandes avons fait entièrement débattre par les gens de nostre Conseil, en l'advis desquels, voulant user envers luy de grâce et libéralité, ayant regard à la proximité de lignage dont il nous atteint, à cause de quoy lui portons bonne et singulière amour et affection, le voulant en ce et autres choses favorablement traiter pour ces causes et en récompenses desdites prétendues demandes, luy avons promis et accordé la somme de 100.000 francs pour une fois, laquelle lui ferons paier en dix ans prochains venans dont le premier terme et paiement escherra du jour d'huy... Donné en nostre ville de Valladolid, le 22 mars de l'an de grâce 1518 (1519). » — Charles d'Autriche me paraît vouloir se débarrasser de la demande qui lui est faite par de l'argent; comme il n'a aucune raison d'être en mauvais termes avec Charles de Bourbon, il est bien avec lui, comme il l'aurait été d'ailleurs avec tout autre envoyé du roi de France; et c'est tout. Il faut de l'imagination pour distinguer ici autre chose. En admettant, — ce qui ne peut-être qu'une supposition — que le futur Charles-Quint ait voulu faire des avances, il ne paraît pas que Bourbon y ait répondu. — J'aurais, de plus, le droit le plus absolu de mettre en doute cette pièce qui ne figure pas dans les papiers relatifs au procès du connétable, procès au cours duquel on n'eût pas manqué de l'exploiter adroitement, avec facilité d'ailleurs, à son désavantage.

récompensé de ses services. Qui niera qu'il n'y ait là de quoi aigrir ? On devine les propos des courtisans et les mille petites blessures qui envenimèrent les choses. Peut-être s'y mêla-t-il aussi, de la part de Charles, trop d'ambition ; mais rien, jusqu'à présent, ne le montre ; et c'est une concession faite à ses adversaires que de le supposer. Certes il dut en vouloir au roi ; cependant il ne laissa rien percer malgré tout ce qu'il entendait à la cour de Moulins où sa belle-mère ne se faisait probablement pas faute de manifester son mécontentement[1]. Le propos d'Henri VIII au camp du Drap d'Or avait dû être rapporté par un ami dévoué autant que charitable. Charles sentait qu'il vivait dans une atmosphère de plus en plus hostile. Cette hostilité qu'il avait flairée déjà sous Louis XII le blessait probablement ; du moins, il est difficile de ne pas l'accorder. Fier, sans doute ombrageux, trop orgueilleux pour se plaindre comme toutes les âmes bien nées, il dut perdre de sa grâce aimable et devenir taciturne[2]. Il tenait bon encore, mais à cet homme atteint déjà voici que le roi allait faire une nouvelle blessure, plus pénétrante que les autres, officielle et publique. N'était-ce pas trop ? — Nous touchons ici au drame lui-même, à l'affront dangereux qui a tout déchaîné et, en même temps, au passage le plus obscur de cette histoire. La question que se sont posée avant nous tous les historiens nous barre la route : Oui ou non, Louise de Savoie a-t-elle aimé Charles de

1. « Cependant s'enflait au cœur des dames le levain du mécontentement que ce prince avoit reçu à la cour depuis quatre ans qu'il se vit ôté de l'état du roy, sans états, gages, pensions ni bienfaits, ne pouvant deviner l'occasion de cette défaveur, sinon que Mme de Savoye, mère du roy, luy eut fait quelque mauvais office ; ceux qui ont été de ce temps-là le tenoient pour tout asseuré. » (Antoine de Laval, *Continuation de la vie du connétable jusqu'à sa mort devant Rome en* 1527, dans la même édition que Marillac, ouvr. déjà cité.)

2. Le connétable était déjà, paraît-il, taciturne et renfermé ; Louis XII aurait dit, en parlant de lui : « Il n'est rien pire que l'eau qui dort. » (Note de Dreux du Radier, *Mémoires historiques*, t. IV, éd. Renouard, Paris, MDCCCXXVII.)

Bourbon? Oui ou non, si cette première hypothèse est admise, Charles a-t-il répondu à cet amour au début pour le briser ensuite, — ou bien l'a-t-il immédiatement dédaigné? — ou bien enfin n'y a-t-il jamais rien eu de tout cela?

§

Il faut l'avouer, le roman d'un amour entre Louise de Savoie et le connétable présente une singulière vraisemblance. Celui qu'a raconté Varillas[1] est exagéré; des erreurs de dates et de détails montrent la part trop grande qu'y a prise l'imagination de l'auteur; quant à en nier le fond même, je ne crois pas que ce soit juste. Ceux qui l'ont fait[2] n'ont pas remarqué que Varillas écrivait à une époque où les récits de la Cour de François Ier vivaient encore dans beaucoup de mémoires; ce demi-historien ne se fût pas risqué à inventer de toutes pièces une fable de son cru. Il est assez naturel, au contraire, que les contemporains n'en aient pas parlé. La duchesse d'Angoulême était la mère du roi, ce qu'il ne faut pas oublier, et l'amour dont il était question n'avait pas tourné à son avantage; on ne se fût pas privé de tenir rigueur en haut lieu à celui qui se serait risqué jusqu'à en décrire les incidents. Ce qu'on appelle la chronique scandaleuse n'éclot pas de suite dans un livre, surtout à une époque où l'ère des pamphlets ne pouvait exister; si des critiques railleuses éclataient, c'était toujours dans les limites d'une société choisie. Ceci constaté, comment s'étonner que le premier écrivain qui ait parlé de cette passion funeste fût un

1. Ed. déjà citée, t. I, p. 245.
2. M. Paris et d'autres.

étranger, historien flamand, Adrien von Baarland ? Lui seul pouvait alors risquer la chose. Le Ferron, je le sais bien, s'est opposé en 1856 à ce récit et l'a déclaré absurde. Je me demande si son indignation n'est pas de commande : « Jamais, dit-il, on n'avait imaginé pareille chose en France. Le disproportion des âges, la sagesse de la régente, le bon sens du roi suffisaient à écarter une telle pensée. » Le bon sens du roi n'a rien à faire dans une aventure de cœur avec Louise de Savoie qui a sans cesse dominé son fils; quant à la sagesse de la régente, je m'en porterais d'autant moins garant qu'elle trouvait un intérêt dans sa folie, espérant à la fois s'attacher un homme agréable et faire revenir par ce moyen les terres de Bourbon à la couronne; enfin, la disproportion d'âges n'est pas un motif suffisant. Si j'admets en effet que la mère du roi n'a jamais ressenti cette passion, comment puis-je comprendre qu'elle fasse donner le commandement de l'armée au duc d'Alençon, car les historiens avouent qu'elle fit enlever au connétable le poste qui lui revenait directement? Comment puis-je comprendre le procès qu'elle va lui intenter?

De ce qui précède, en tout cas, on peut inférer qu'il y eut lutte entre le connétable et Louise de Savoie, et ce qui reste à fixer est ceci : Cette tentative de mariage vint-elle d'un intérêt politique ou d'un sentiment. C'est qu'ici toutes les contradictions se croisent et s'enchevêtrent de plus en plus. Baarland, en effet, veut que le roi ait donné l'ordre à Charles d'épouser sa mère. Macqueriau, Beaucaire et Pasquier prétendent que la régente à été follement éprise du connétable et qu'elle lui intenta le procès connu pour se venger de son mépris. Varillas arrive ensuite qui a tiré un grand parti des historiens précédents. — Nous sommes forcés de nous étendre sur tout ceci et de mettre l'une à côté de l'autre les versions différentes afin d'arriver à ce qui apparaîtra comme le plus vrai, — car la vérité absolue

sur cette question n'est nulle part; ceux qui l'ont vécue en ont emporté le secret[1].

Varillas fait commencer l'amour de la duchesse au moment du mariage de Claude de France : « Les parties de tournois et de divertissements qui s'y firent lui donnèrent lieu de montrer toute sa force et son adresse ; mais il fut assez malheureux pour donner malgré lui de l'amour à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, veuve du premier prince du sang royal. Cette fière princesse ne s'opposa ni à la naissance ni au progrès de sa passion, soit qu'elle s'ennuyât de demeurer veuve, ou, qu'en changeant de condition elle ne voulût point sortir de la France où elle étoit assurée d'avoir beaucoup de crédit lorsque son fils, héritier présomptif de la couronne, viendrait à régner. Mais cet amour ne fut pas réciproque, soit que le comte de Montpensier, c'est ainsi qu'on appela d'abord le connétable, ne pût se résoudre d'épouser une femme qui avoit un fils presque du même âge que lui, soit qu'il sentît dans le fond de son cœur une antipathie secrète pour elle, ou qu'enfin il appréhendât de donner de la jalousie à celui dont il falloit être beau-père. La médisance a inventé une quatrième raison qui ne peut être véritable, parce que Montpensier n'avoit pas encore la mauvaise opinion de la vertu de la duchesse qu'il publia depuis quand elle le fit priver de la principale fonction de sa charge. Cependant, comme il n'avoit point de biens pour soutenir l'éclat de sa naissance et qu'il n'étoit pas d'humeur à rien négliger de ce qui lui en pouvait légitimement apporter, quoi qu'il fut d'une probité et d'une continence tout à fait extraordinaires

1. A l'époque même, on croyait à l'amour de la duchesse d'Angoulême pour le connétable, et cela est très important à noter. Henri VIII disait à l'ambassadeur de Charles-Quint : « Il y a eu malcontentement entre le roy Françoys et le dict de Bourbon, sinon à cause qu'il n'a voulu espouser Mme la régente qui l'ayme fort. » (Dépêche de Louis de Præt à l'empereur, 8 mai 1523, *Archives de Vienne.*) — M. Paris a négligé cette dépêche que cite Mignet, t. II, p. 364, ouvr. déjà cité.

dans le siècle où il vivoit, il répondit de sorte à l'affection de la duchesse qu'elle ne désespéra pas de le vaincre nonobstant qu'elle s'aperçut bien de ne l'avoir pas touché[1]. »

Il faut l'avouer encore une fois, cela est fort possible. Louise de Savoie, très volontaire, après une jeunesse assez réservée peut-être tant que son mari vécut, veuve de bonne heure, habituée à diriger et à réussir dans ce qu'elle entreprenait, a dû avoir la trentaine ardente[2]. Bourbon, qui était jeune, fort, élégant et beau, avait tout ce qu'il faut pour plaire. Je doute qu'elle eut l'idée alors d'en faire son mari, et que lui, de son côté, répondit mollement aux avances qui lui étaient faites. Une sorte de liaison dut s'établir où Louise s'entêta, par la suite, à la fois par orgueil, par intérêt et en pensant à l'ennui qu'elle causerait à Anne de France. Quant à s'étonner qu'une fois l'aventure en train elle ait protégé son amant, c'est faire preuve d'une étrange psychologie, aussi étrange que celle qui consiste à nier l'influence qu'elle acquérait de plus en plus chaque jour. M. Paris, cependant, proteste dans ce sens-là : « Ne faut-il pas avoir la manie de mêler les femmes à toutes les intrigues pour imaginer ainsi que de Paris, d'Amboise ou de Meaux, Louise dirigeait l'ordre de bataille et se réservait le choix des commandements... » L'histoire prouve que M. Paris a tort. Louise ne dirigeait pas l'ordre de bataille, mais elle faisait parfaitement bien nommer celui-ci ou celui-là et engageait son fils dans telle ou telle direction. Ceci

1. P. 247.

2. Elle avait eu plusieurs faiblesses, paraît-il. On a été autrefois jusqu'à prétendre (*Mémoires de Maintenon*, t. II, liv. 7) qu'elle avait épousé en secret Rabaudanges, son maître d'hôtel. Dreux du Radier (t. IV, p. 26) a réfuté cette allégation. — On a dit aussi qu'elle en voulut à mort à Mme de Chateaubriand, qui avait accueilli l'amour du connétable très favorablement, et que, lorsque cette noble dame devint la maîtresse de son fils François, elle s'efforça de son mieux pour la rendre très malheureuse et n'eut de cesse jusqu'à ce qu'elle fut remplacée par la duchesse d'Etampes. « Les mères des rois sont quelquefois les proxénètes de leurs fils », écrit Agrippa (*De Vanit. scientiar.*, ch. XIV).

me paraît si indiscutable qu'il est inutile d'insister davantage, et je me dispense de citer les nombreux exemples d'influence féminine qui me viennent à l'esprit. Enfin, quant à faire remarquer que le duc de Bourbon était marié au moment des fiançailles et du mariage de François, malgré la morale, je ne puis m'empêcher de trouver l'argument puéril ; il l'est d'autant plus que Suzanne de Bourbon, comme nous l'avons déjà constaté, était contrefaite et ne devait guère encourager à une fidélité toujours fort rare, surtout chez un prince. L'erreur de Varillas est donc de parler d'un mariage possible entre Louise et Charles ; et il y a là une question de dates qui permet de mettre en doute tout le début de son récit. Mais, ne nous arrêtant pas à cette erreur, si nous admettons que Louise connut Charles avant son mariage et que Varillas ait voulu parler d'autres tournois, on comprend encore mieux l'histoire et que Louise ait été séduite par Bourbon, jeune homme. On voit la jalousie croissante d'Anne de France qui lui destinait sa fille et qui, après avoir considéré cette aventure comme une passade de jeunesse, finit par la trouver gênante ; on comprend le plaisir qu'elle eut à la briser au moins momentanément, en refusant sa fille au duc d'Alençon et en la donnant au connétable. Enfin, le mariage une fois fait, comment s'étonner qu'après quelque temps Louise se reconnaisse un cœur toujours tendre envers l'ingrat, « et qu'elle s'étoit trompée en prenant pour l'amortissement de sa passion le dépit sous lequel elle s'étoit cachée[1] ». Varillas a tort d'attribuer à sa seule influence l'épée du connétablat octroyée par Louis XII; au moins peut-on penser qu'elle rappela souvent à son fils la promesse du roi mourant, heureuse de fournir ainsi à son amant une nouvelle preuve d'amour; et il fallait bien qu'elle l'aimât pour agir de la sorte. « Son

1. Varillas, p. 252.

inclination même ne fut pas exempte du destin commun des choses violentes qui redoublent leurs efforts à proportion de la résistance qu'elles rencontrent, puisqu'elle aima d'autant plus Montpensier qu'elle se vit moins en état d'être aimée[1]. » C'est après avoir constaté combien tous ses efforts demeurent inutiles qu'elle en arrive à des sentiments de colère et de rancune ; le duc d'Alençon réclamant le commandement de l'avant-garde à la marche de Valenciennes, elle saisit l'occasion de la vengeance en la lui faisant accorder. Une jalousie précise se mêla peut-être à son dépit, celle que lui suscita sa propre fille, la Marguerite des Marguerites, dont Bourbon aurait été épris[2]. Suzanne de Bourbon mourant ensuite, la vieille amoureuse crut l'impossible réalisable et voulut se faire épouser. Ou bien, désireuse d'une vengeance encore plus grande, sur le conseil de ce chancelier du Prat bon à toutes les besognes, sûre d'un refus, mais sûre aussi, grâce à ce refus, de pouvoir renverser à jamais une fortune à laquelle elle avait aidé, elle offrit d'elle-même le mariage. Les deux hypothèses à ce sujet sont vraisemblables. L'erreur de Dreux du Radier[3] est de la faire se venger en premier de ce refus de mariage par l'affaire de Valenciennes, Suzanne de Bourbon n'étant pas encore morte à ce moment[4]. Pour ma part, je crois que le dépit la conseilla d'abord ; puis, son amant lui échappant tout à fait, que la vengeance lui devint nécessaire ; elle était bien trop intelligente pour croire que Bourbon consentirait à l'épouser ; enfin, elle donnait de la sorte à sa passion le temps de devenir moins vive. Ce n'est pas l'avis de Varillas : « Le connétable fut autant piqué de ce qu'on faisoit faire par un autre le plus beau de

1. Varillas, p. 252.
2. Dreux du Radier, *Mémoires historiques*, t. IV, p. 24. — Bayle, *Dictionnaire*, au mot *Navarre*. — Baudot de Juilly, *Histoire secrète du connétable de Bourbon*, Paris, 1696.
3. P. 27.
4. Voir *Antoine de Laval*.

sa charge, que si on lui eût ôté l'épée ; et ce fut dans les premiers transports de son ressentiment qu'il lui échappa des paroles qui donnaient atteinte à l'honneur de la duchesse d'Angoulême. Tant de personnes les ouïrent que la duchesse en fut incontinent avertie ; et, comme elle se vantoit d'avoir vécu dans une grande continence, quoiqu'elle fût demeurée veuve à dix-sept ans, elle ne put apprendre que celui qu'elle aimoit le plus l'accusoit du vice contraire, sans employer tous les moyens que la raison et la vengeance lui inspiroient pour le haïr. Mais, soit que l'injure qu'elle venoit de recevoir ne fût pas plus forte qu'avoit été le dépit de voir son amant épouser une autre personne, ou que toutes les choses qui devoient diminuer son amour contribuassent à l'augmenter, elle ne cessa pas d'aimer le connétable, le voyant ingrat, comme elle n'avoit pas cessé de l'aimer le voyant marié ; mais on aperçoit quelquefois en amour, aussi bien que sur la mer, un rayon d'espérance au travers des plus effroyables tempêtes[1]. » Un fait nous reste acquis, à savoir que ce fut bien Louise de Savoie qui proposa le mariage au connétable et, en nous résumant, il n'y a plus qu'à se demander : 1° si elle le fit simplement par politique, parce que le connétable prenait une situation prépondérante, et pour s'en débarrasser ; 2° si à cette politique ne se mêlait pas une certaine haine venue de l'amour ; 3° si cet amour était né depuis la mort de Suzanne de Bourbon ou s'il venait de plus loin, d'avant le mariage du connétable, de son mariage même, ou d'après.

Si la politique seule fait agir Louise de Savoie, sa proposition est absurde; pour être possible, elle a besoin de s'expliquer par une intrigue précédente. On n'imagine guère la mère du roi venant tout d'un coup, à quarante-quatre ans, proposer à Bourbon qui en a trente-deux de devenir sa femme. Une politique pareille

1. Varillas, p. 255.

est cousue de fil blanc, dévoile nettement le but qu'elle veut atteindre et ne répond en rien à l'intelligence d'une pareille femme; elle est de plus maladroite au point de rendre légitime pour tous la révolte de Bourbon ; aux yeux de la Cour et du monde destinés à juger le procès qui, dans l'esprit de Louise, doit suivre, elle lui vaut une posture par trop désavantageuse. Jamais du Prat n'a donné un pareil conseil ; on ne peut guère admettre que les deux compères eussent espéré par là faire aboutir le connétable à une trahison que rien, dans sa conduite, ne permettait de prévoir, ni même de supposer possible, surtout que, même après la disgrâce de Valenciennes, il va continuer à servir fidèlement. On ne peut penser davantage qu'à cette politique se mêle une passion subitement éclose; on pourrait croire plus justement que cette passion existait chez la régente depuis quelque temp et qu'elle fut heureuse de saisir une occasion pour la révéler tout à coup ; mais n'apparaît-il pas bien plus vraissemblable que Louise ait aimé Charles dans sa jeunesse : une sorte de tendresse est restée entre eux par dessus ce qu'ils ont pu vivre l'un et l'autre, une de ces tendresses déraisonnables et tenaces que l'âge ne déracine pas, au contraire, tendresse faite à la fois de vice et d'amitié, de faiblesse et de grandeur, car il y a dans cette chaîne singulière une force trop puissante pour que la lâcheté seule puisse la maintenir; et Louise qui vit avec douleur et plaisir la violence de ce sentiment espère en lui pour réaliser son double souhait de bonheur et d'ambition, sa tranquillité d'amante et de mère : amoureuse, elle aura Bourbon, quand même, auprès d'elle; maternelle, elle tiendra en laisse l'homme qui pourrait devenir le rival dangereux de son enfant. Le connétable, de son côté, veut bien conserver sa vieille maîtresse pour cet âpre plaisir qu'elle lui donne et qu'il ne trouve qu'auprès d'elle, mais il refuse d'aliéner sa liberté, son avenir et celui de sa maison qu'il met, comme un bon

gentilhomme, au-dessus de tout. Si l'on admet cela, comme on s'explique le rôle de du Prat, toute cette sombre tragédie, et Bourbon, à la fin exaspéré, dans sa vie et dans son honneur, dans son cœur et dans son ambition, ne sachant plus que faire, trop malheureux pour agir avec netteté, et oubliant son devoir pour satisfaire lui aussi son désir de vengeance ! Hypothèse, certes, mais sur un terrain où la certitude ne se laisse pas saisir, ne doit-on pas prendre l'hypothèse la plus logique, — et celle-ci ne l'est-elle pas? Pour ma part, je m'y sens à l'aise, comme dans la réalité ; je vois Louise, je vois Charles, je suis les étapes naturelles de ce conflit; je distingue le du Prat intéressé, mielleux et malin, exploitant les sentiments de l'un et de l'autre. Je sens tout ce qui dut décimer l'âme du connétable, furieux d'être dérangé dans un plaisir que son passé lui faisait considérer comme acquis et, en même temps, satisfait peut-être de rompre : de cet amour formé maintenant d'habitude et qui tenait de la lutte, montait la haine, haine faite de la nécessité que ces deux êtres avaient l'un de l'autre, malgré qu'ils en fussent humiliés ; ils se déchiraient avec ferveur. Louise dut tout oser alors pour vexer son amant, tout, avec cette profondeur dans l'offense où les femmes excellent, avec ce raffinement de la douleur où elles seules ont la force de persévérer. Le connétable affecta de rire, plaisanta son amie pour n'être pas raillé lui-même, et avec d'autant plus de méchanceté qu'il venait mal à bout de ses regrets. Il la déclarait ridicule, observait qu'elle aurait pu être sa mère et accusait le roi de suivre « les impressions d'une femme qui n'avait pas plus d'équité que d'honneur[1] ». Sa fierté l'engageait à maudire un passé trop confiant ; il s'en voulait d'avoir cru chez elle à quelque sentiment ; seule la sensualité la plus commune et la moins délicate l'avait jetée un jour

1. Dreux du Radier, ouvr. déjà cité. En note, p. 28, t. IV.

dans ses bras. Quelle blessure au cœur de cet homme à l'humeur « raide, taciturne et mal endurante[1] »!

Tout cela cependant ne peut être qu'une conjecture. Des historiens comme Varillas, d'après lesquels cet amour serait vraisemblable, ne présentent pas une autorité suffisante pour être crus. Nous avons essayé de dégager la vérité la moins douteuse; la seule qui soit absolument vraie et acquise à l'histoire, c'est qu'après la mort de Suzanne de Bourbon, Louise de Savoie fit attaquer la succession qui en résultait. On peut ajouter que, afin d'éviter le scandale auquel elle était en droit de s'attendre dès l'ouverture du procès, elle fit proposer au connétable de l'épouser, voyant dans ce mariage un autre moyen de faire revenir ses terres à la couronne. Elle aurait chargé François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'aller trouver le connétable de sa part[2] pour lui annoncer que la discussion de leurs droits respectifs dans le Parlement ne devait faire éclater aucune brouille entre eux. Inutile précaution, car elle était toute-puissante et Bourbon savait à quoi s'en tenir à ce sujet. Elle pouvait ajouter qu'elle lui laissait le droit de récuser les juges qui lui sembleraient prévenus, et même de porter l'affaire devant un autre parlement[3] : c'était la monnaie de la même pièce. — Arnould le Ferron[4] s'est arrêté à ce récit et, parmi

1. Gaillard, l'historien de François Ier, voit dans l'amour de Bourbon, au début, de l'intérêt. Il croit, comme nous, que la duchesse d'Angoulême aimait Bourbon, et depuis longtemps : « Il paraît, dit-il (t. II, p. 15), que Bourbon permit à son grand cœur de profiter des faiblesses d'une femme qui pouvait servir son ambition, il paraît qu'il flatta ces faiblesses, qu'il donna des espérances, qu'il se servit en homme habile de cet ascendant que donne l'indifférence sur un cœur passionné. »

2. P. Paris, ouvr. déjà cité, p. 84.

3. *Id.*, p. 85.

4. « Atque ipsi de Francisco Borbonio Fani Paulini comite audivimus missum se a Ludovica, paucis ante mensibus, ad Carolum Borbonium, ejus nomine egisse cum eo accurate, ne angeretur ob litem ei intentatam : Si liberos ipse quacumque vellet uxore sibi adjuncta susciperet, jure quo optimo maximo iis se daturam, cessuram, eorumque posteris omnia ea oppida quæ in controversiam deducta erant; sin cœlebs maneret, usufructu se cessuram quamdiu supertes esset, impe-

tous les historiens, c'est le seul que M. Paris ait cru vraisemblable. Certes, Le Ferron s'en tient au fait pur et simple, mais on peut dire qu'il n'y a pas plus en histoire qu'ailleurs de faits purs et simples en ce sens qu'ils sont toujours motivés par quelque chose. Soucieux de la vérité historique, nous ne voulons pas l'étendre vers des possibilités que le manque de preuves nous défend, mais, du moins, nous devons faire observer que cette vérité se base sur un unique historien, démenti par les autres, et qu'il y a là peut-être autant de raisons de douter que devant le récit de Varillas et celui que nous nous sommes permis de présenter comme le plus vraisemblable. — Maintenant que nous avons établi les dessous du drame, il nous faut raconter de quelle façon se passa l'affaire de Valenciennes et ce qui la suivit.

traturam etiam a Rege ut quem vellet exagnatis ad eam hereditatem cernendam libere vocare posset; interea moleste ne ferret judicio Patrum Parisiensium rem decerni : nulla se regia potestate eo in judicio usuram; neminem missurum qui suo nomine Patres prensaret; permittere Borbonio quos vellet ex cohorte judicum rejicere. Parisiensis senatus si displiceret, quem vellet ipse deligeret, aut Tholosanum, aut Burdigalensem, aut Rhotomagensem, aut Divionensem, aut Grationopolitanum, aut Aquensem. Ad ea illum respondisse : « Feruntur mihi hæ conditiones quas ego accipere lubentissime debueram, at satius controversiam in judicium delatam Patrum judicio sopiri : ipsa dabit dies consilium. » — Abdebat idem, cum Borbonio sibi sæpe multum fuisse de Lodovica sermonem, qui sibi visus esset numquam nisi reverentissime de ea et sentire et loqui : unde eum placationem crediderit futurum, nisi Pomperanus, Pelusius et quidam alii quibus mendacis, multiplicando verbis Cæsaris vim et liberalitatem, erexerant ejus animum, iisdem spem ejus inflassent quasi mox summo omnium voto ad Gallica regna vocaretur et undique concursus ad eum futurus esset. » (Ed. 1601, p. 137.) — « Ce qui rend, dit M. Paris, l'autorité de ce récit irréfragable, c'est que Le Ferron l'écrivait quand François Ier était mort déjà depuis longtemps, et qu'il ne craignait pas d'être démenti par le duc de Montpensier, prince de La Roche-sur-Yon, le plus proche parent de Bourbon, et qui vivait encore. » — M. Paris s'avance un peu en déclarant cette autorité « irréfragable ». L'argument dont il se sert se retourne de lui-même contre lui : François Ier était mort quand Le Ferron écrivait, je le veux : mais personne en haut lieu n'eût admis qu'il donnât raison au connétable, dont la maison était peinte en jaune peut-être encore, et que toute la France bien pensante, selon la cour, tenait pour un traître. Le Ferron est justement, au contraire, trop près du règne précédent pour dire la vérité. *Il ne le pouvait pas.* Le duc de Montpensier, pas plus que lui, ne le pouvait, ou du moins officiellement, dans un livre public. C'est ce qui, à mon sens, rend ce témoignage sujet à caution.

§

La rivalité de François Ier et de Charles-Quint s'était nettement établie, rivalité commencée, en somme, entre la maison de France et celle d'Autriche à la mort du Téméraire. Ces deux hommes étaient faits pour se haïr, l'un maître du pays le plus envié, le plus charmant et le plus riche, l'autre dominant sur un empire qui bientôt ne verra jamais se coucher le soleil ; et cela est admirable de penser que certains historiens ont déclaré médiocre un prince qui, maître de la seule France, a pu tenir en échec l'homme qui commandait à tant de territoire. — Premier exemple du souverain universel, Charles-Quint parle plusieurs langues, voyage sans cesse, développe au long des années un génie tenace, ambitieux et profondément calculateur, et sait maintenir sa couronne tout en luttant avec le monde entier. François Ier guette partout son rival sur chaque point faible de son empire et, sûr possesseur d'un royaume petit, mais compact, a davantage, la possibilité de suivre son action, de la rendre précise et meurtrière, de la déchaîner au moment opportun. Si Charles a des ministres comme Croy, Granvelle et Gattinara, François, outre sa mère, possède Semblançay, du Prat, Chabot de Brion. Devant Charles qui, chose singulière, malgré ses côtés de souverain moderne, représente l'idée du moyen âge, François, valeureux et chevaleresque, paraît défendre un équilibre général que l'on peut appeler déjà l'équilibre européen. — Quelle belle chose que ce duel des Valois et des Habsbourg !

Après quelques préliminaires, il commença devant Pampelune et Logrono. La Navarre fut perdue à la

bataille de Squiros malgré la valeur d'André de Foix, sire de Lesparre. Au nord, en pleine diète de Worms, le duc de Bouillon, Robert de la Marck, porta un défi à l'empereur. Fleuranges attaqua le Luxembourg, et les Impériaux, conduits par Sickingen, assiégèrent Mézières; on s'y rappelle encore l'héroïsme intelligent de Bayard et de Montmorency. Et le roi de France allait à son tour entrer en campagne. « L'année 1521 arrivée, dit Antoine de Laval [1], le roy se voyant venir sur les bras les forces de l'empereur Charles le Quint, eut besoin de M. de Bourbon, lequel, aussi prompt que jamais, s'engage de nouveau pour mettre sur pied 800 chevaux et 6.000 hommes de pied que le roy luy mande de lever promptement. Ce prince croyoit que son obéissance et sa franchise apporteroient quelque changement en l'esprit du roy et de sa mère, ce qui le fait hâter d'aller trouver Sa Majesté et luy mener ses troupes. Etant arrivé en Picardie, il reçoit un nouvel affront [2]. »

On le connaît. Au lieu de lui laisser l'avant-garde qui lui revient directement et sans qu'il soit possible de changer cette prérogative de sa charge, le roi la lui retire et la donne au duc d'Alençon. Laissons parler du Bellay qui ne sera pas, qui ne peut pas être accusé de partialité : « Le duc de Bourbon eut quelque malcontentement *plus qu'il n'en feit de démonstrations*, de quoy on lui avoit levé la consigne de l'avant-garde, attendu que c'estoit sa charge comme connestable de France. Toutesfoys il le supporta patiemment [3] et fut ordonné à la bataille avecques le roy [4]. » Un peu avant ce passage, au sujet de l'évêque de Liège, du Bellay note encore comme François Ier reconnaissait souvent très mal les services que lui rendaient les siens, et il

1. *Vie du connétable de Bourbon*, ouvr. déjà cité, p. 170.
2. « Manda pareillement à Mgr de Bourbon, connestable de France, de faire levée de 800 chevaux et 6.000 hommes de pied. » (Du Bellay, ouvr. déjà cité, p. 342.)
3. «Notez le mot», dit Laval qui cite ce passage.
4. Du Bellay, p. 330.

déplore cette ingratitude royale sans commentaires : « J'ay veu de mon temps que plus de gens estant partis du service du roy par malcontentement ont plus fait de dommages au roy que nuls autres. Comme le dit évesque, le prince d'Aurange, le marquis de Mantoue, le duc de Bourbon, le seigneur André d'Orie et plusieurs autres [1]. »

« Il ne laissa pour cela de bien et fidèlement servir », dit Antoine de Laval. Il joua même un rôle dans un des moments de la vie de François Ier considéré comme sans importance et qui est cependant celui de son règne où il aurait pu le mieux écraser l'armée de son rival [2]. Le moment était décisif. François Ier pouvait frapper un grand coup et faire éprouver à l'empereur sous Valenciennes le sort que trois ans plus tard il éprouva lui-même devant Pavie. Il franchit l'Escaut sur un pont jeté au-dessous de Bouchain pour aller le combattre. Charles-Quint envoya, sous le comte de Nassau, 12.000 lansquenets et 4.000 chevaux, afin d'empêcher le passage de cette rivière qui le couvrait contre son ennemi ; mais ils arrivèrent trop tard. L'Escaut avait déjà été traversé par l'armée française qui s'était mise en bataille. Les troupes impériales, n'ayant pas été assez diligentes pour s'opposer à son mouvement, ne se trouvaient pas assez fortes pour résister à son attaque. La victoire demeurait pour ainsi dire certaine si la bataille était livrée. Le connétable de Bourbon qui avait pris une si valeureuse part aux grandes journées d'Agnadel et de Marignan oublia l'offense qu'il venait de recevoir et qu'il avait encore plus ressentie que montrée. Voyant d'un coup d'œil les avantages d'une semblable position et cédant à son instinct guerrier, il proposa de fondre sur les Impériaux. C'était aussi le

1. P. 340. — On peut voir aussi l'édition de du Bellay de MDLXXXV, Paris : « Pour Abel l'Angellier ».
2. Belcarius, *Commentarii Rerum gallicarum*, lib. XVI, in-fol. ; Lugduni, 1624.

sentiment de deux capitaines fort expérimentés, le maréchal de la Palice et le sire de la Trémoille ; mais François Ier aima mieux suivre les timides conseils du maréchal de Châtillon. Il se contenta de faire fuir ceux qu'il aurait pu détruire [1]. L'armée de Charles-Quint, qui aurait été infailliblement écrasée, opéra, sans être inquiétée, sa retraite sur Valenciennes [2] ». Peut-être François Ier refusa-t-il d'agir dans le sens indiqué par le connétable à cause de la disgrâce qu'il lui avait infligée, par méfiance [3]. Charles cependant n'avait pas d'arrière-pensée, et il montre une certaine générosité en manifestant si peu de rancune. Néanmoins M. Paris écrit sérieusement que le connétable méditait déjà sa trahison.

Il suit la campagne, obéissant aux ordres qu'il reçoit, au lieu de commander comme sa situation le voulait. Sans une plainte, une fois de plus, il accepte l'injustice. Il « prend la ville de Bouchain, emporte d'assaut celle de Hédin, et, par ce moyen, met toutes les places voisines en l'obéissance du roy. Tous ceux qui écrivent ce voyage ne peuvent taire la valeur, le jugement et la résolution de M. de Bourbon, et font un cas merveilleux de sa bonté, de son affection au bien de cette couronne et de sa patience à supporter la défaveur du roy et le mauvais traitement qu'il en recevoit en récompense de sa fidélité [1] ». Comme si la mauvaise

1. Du Bellay note aussi l'occasion que le roi laissa passer : « Et ce jour-là, Dieu nous avoit baillé nos ennemys entre les mains que nous ne voulûmes accepter, chose que depuis nous cousta cher ; car qui refuse Dieu présente de bonne fortune par après ne revient quand on le demande. »

2. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.*

3. C'est l'avis de Gaillard (t. I, p. 349) : « Ce fut au désir de contredire et de mortifier le connétable que le roi sacrifia le désir qu'il avait de combattre. En vain La Tremoille, Chabannes et Bayard demandaient qu'on leur permît de poursuivre les impériaux à la tête de leurs compagnies d'hommes d'armes et promettaient de les défaire avec ce petit nombre de troupes ; l'armée passa toute la nuit dans l'inaction... L'empereur fut si frappé du danger que son armée avait couru qu'il s'enfuit, dès cette nuit même, dans la Flandre avec 100 chevaux. »

4. Antoine de Laval, p. 171, ouvr. déjà cité.

fortune ne s'était pas suffisamment acharnée sur lui en ces circonstances, sa femme allait mourir, et la reine mère, presque aussitôt, discuter par un procès la légitimité de sa succession. « Au retour de cette armée, ce grand prince, harassé de travail, endetté pour la grande dépense qu'il avoit faite et outré du regret des affronts qu'il y avoit reçus, se retire chez soy où, à peine est-il arrivé, que Mme Suzanne de Bourbon, sa femme, ne pouvant faire tête à l'ennui qu'elle avoit conçu du déplaisir de monseigneur son mari, devint malade, et, quelques secours qu'on luy sut apporter, décéda au mois d'avril[1]. » A peine les obsèques s'achèvent-elles, à peine Suzanne de Bourbon est-elle enterrée au prieuré de Souvigny, « lieu des tombeaux des ducs de Bourbon, ses ancêtres[2] », que Louise de Savoie fait « quereller toute la succession de la maison de Bourbon qu'elle prétendoit luy appartenir *ab intestat* par ce décès de Mme Suzanne, sa cousine germaine, à laquelle elle étoit plus proche que n'étoit M. de Bourbon son mari[3] ». Varillas nous apprend qu'elle agit de la sorte sur l'instigation de du Prat. C'est également l'avis d'Antoine de Laval[4]. Varillas ajoute que Charles refusa le mariage pour deux motifs, outre celui d'avoir assez de la régente, et parce qu'il était certain de son bon droit, et parce que la reine lui avait fait proposer

1. Antoine de Laval, p. 171, ouvr. déjà cité.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. « ... Nos ancêtres de ce temps-là qui voyoient les affaires de cette maison, et y prenoient garde de bien près comme intéressés, nous ont appris ce qu'ils avoient veu (chose aisée, n'y ayant pas encore quatre-vingts ans), qui étoit un artifice dudit chancelier, bien subtilement ourdy pour faire réussir l'intention de Mme la régente (tout le monde l'a connue par ce nom bien qu'elle ne l'ait porté que deux ou trois ans après), laquelle il persuadoit avec les raisons qui s'ensuivent. — Le mariage de M. Charles de Bourbon (disoit-il) avec Mme Suzanne, n'étoit autre chose qu'une pure transaction pour assoupir le procès que mondit seigneur étoit près à mouvoir contre Mme de Bourbon et sa fille, à raison des terres d'apanage et autres substituées au mariage de Jean de Bourbon et de Marie de Berry. La seule appréhension de ce débat fit condescendre madite dame de Bourbon, laquelle fit dissoudre pour ce sujet le contrat passé entre M. d'Alençon et Mme Suzanne. C'est pour-

comme femme Renée de France[1]. « Le chancelier du Prat n'en fut pas plus tôt averti[2] qu'il alla trouver la duchesse d'Angoulême et la félicita sur ce que le ciel venait de faire naître l'unique conjoncture qui restait pour exciter le connétable à l'épouser par intérêt, puisqu'il avait refusé de le faire par inclination. Il lui apprit ensuite qu'elle étoit la plus proche héritière de la défunte, parce que la connétable était fille de Pierre duc de Bourbon, et la duchesse étoit aussi fille de la sœur de ce duc : d'où il conclut qu'il espéroit de lui en ouvrir la succession, en donnant atteinte au contract de mariage du connétable et à l'ancienne substitution de la maison de Bourbon. Ce qui faisoit agir le chancelier n'étoit pas tant le plaisir de plaire à la duchesse, quoiqu'il n'en laissât passer aucune occasion, que l'envie de se venger du refus qu'avoit fait le connétable de l'accommoder d'une terre en Auvergne proche de sa maison de Verrières où il étoit né. Cependant la duchesse le remercia de même que si elle lui eût été redevable de tout le bonheur qu'elle attendoit pour le reste de sa vie. Il se chargea de soutenir les mémoires nécessaires pour l'intrusion du procès ; et la duchesse, avant que de le commencer, voulut faire une dernière tentative sur l'esprit du connétable. Elle se fondoit

quoy il y a apparence que semblable appréhension d'un procès à mouvoir pour toute la succession de la maison par deux plus fortes parties qui n'étoient alors mondit sieur de Bourbon, lequel n'avoit ny l'âge ny la force de le poursuivre, comme auront le roy et Mme sa mère, pourront faire quelque ouverture, d'une part ou d'autre, pour transiger et assoupir ce différend. M. de Bourbon n'a maintenant que trente-deux ans et Madame, mère du roy, n'en saurait avoir que quarante au plus, qui n'est point âge trop disproportionné pour une si grande dame, belle, riche, et si hautement qualifiée. Que si ledit seigneur de Bourbon entend à ce mariage, la voilà où elle se désire, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne et dame de toute cette grande succession. Si, au contraire, il en fait refus, il faut intenter cette action, la poursuivre vivement, y employer l'autorité du roy, de Mme sa mère et n'y rien épargner; cela le fera penser à soy, quelque farouche qu'il puisse être; et sera bien aise de rentrer en faveur par ce moyen. Sinon, comme il est prince courageux, lorsqu'il se verra menacé de la perte de tous ses biens et de ses titres et dignités, il fera quelque éclat... »

1. Revoir ce que nous disons précédemment.
2. De la mort de Suzanne de Bourbon.

sur ce que ce prince aimoit naturellement le bien et l'épargne, quoiqu'il fût magnifique dans les occasions d'éclat et que, s'étant marié pour devenir riche, il pourroit bien se remarier pour conserver ses richesses. Elle employa pour le sonder l'amiral de Bonnivet.

Mais elle ne savoit pas qu'il étoit le plus malpropre de tous les hommes qu'elle pouvoit choisir pour lui rendre office, car, encore qu'il eut toutes les qualités nécessaires pour négocier délicatement une affaire de cette nature, il y avoit pourtant deux raisons qui eussent obligé la Duchesse à jeter les yeux sur un autre, si elle les eut connues : l'une qu'il aimoit la duchesse d'Alençon, sa fille, et que la vertu de cette princesse, au lieu de surmonter sa passion en lui ôtant l'espérance, lui avoir fait commettre des folies, lesquelles, à la vérité, n'avoient point eu de succès [1]; mais elles ne devoient pourtant être pardonnées ni à l'excès de son amour ni à sa qualité de favori si le roi n'eût eu plus de condescendance pour lui que de justice pour sa sœur. L'indulgence dont on avoit usé à son égard avoit bien couvert sa passion, mais ne l'avoit pas domptée... L'autre raison étoit que Bonnivet, en qualité de favori du roi, ne travaillait qu'à la disgrâce du connétable pour se faire donner ensuite le commandement des armées : bien loin d'augmenter le crédit de ce prince et de l'affermir à la cour en lui faisant épouser la mère du roi. En quoi l'erreur de la duchesse d'Angoulême étoit d'autant plus à plaindre que cette princesse passionnée avoit choisi Bonnivet pour son confident et ne lui celoit aucune de ses plus secrètes pensées. — Il faut avouer pourtant qu'encore que Bonnivet eût été bien intentionné pour le mariage dont on le prioit d'être médiateur, il n'en eut pas mieux réussi, car, outre qu'il trouva le connétable si persuadé de la justice de sa

1. Varillas met en note marginale : « Il l'avoit voulu forcer trois fois dont elle se défendit si bien, que la seconde fois il fut obligé de garder plus de cinq semaines la chambre à cause des égratignures. »

cause qu'il ne faisoit que rire de tout ce qu'on lui disoit au contraire, la reine venoit de lui témoigner qu'elle souhaitoit qu'il épousât Renée de France, sa sœur. Renée possédoit tous les avantages de l'esprit au défaut de ceux du corps; et ses biens devoient être fort grands puisqu'il lui appartenoit le tiers des terres allodiales de la maison de Bretagne. Le connétable, prévenu de cette espérance, renvoya Bonnivet avec un refus ; et la duchesse d'Angoulême, n'en pouvant pénétrer la cause, permit au chancelier de faire intenter en son nom et de poursuivre le procès de la succession de Bourbon [1]. » Antoine de Laval ne parle pas de ce mariage souhaité entre Renée de France et le connétable ; du Bellay non plus. Ce dernier avance simplement que ce fut bien sur le conseil du chancelier que la régente agit [2]. Etienne Pasquier [3] met seulement que du Prat l'aida : « Jamais seigneur en ceste France n'étoit arrivé à si haut degré de fortune que luy (Charles) prince du sang, connestable de France, gouverneur de Languedoc, doué de plusieurs belles et rares vertus, tant de corps que d'esprit, etc... Toutes ces singularitéz que l'on voyoit reluire en ce prince, lors aagé seulement de trente-deux ans, convièrent Louise de Savoie, mère du roi François, premier de ce nom, de souhaiter son mariage, chose dont elle le fit rechercher avecques une très grande instance. A quoy il ne voulut entendre; de vous en dire la raison, ce me sont lettres clauses ; refus que ceste princesse porta fort impatiemment en son âme, bien délibérée de s'en vanger à quelque prix et condition que ce fust :

Manet alta mente repostum
Judicium Paridis, spretæque injuria formæ.

1. Varillas, t. I, p. 257. — Le connétable détestait personnellement Bonnivet qui, sur l'instigation de la régente, sûr de lui être désagréable, avait fait élever près de Châtellerault « un somptueux château qui semblait vouloir le braver » (P. Paris, p. 75). — Brantôme dit que le connétable : « avoit opinion que Bonnivet fut cause de toutes les disgrâces qu'il avoit du roi et de la régente. »
2. Ouvr. déjà cité, p. 379.
3. *Recherches de la France*, éd. de 1723, Amsterdam, liv. VI.

« Elle estoit dame absolue en ses volontez desquelles, bonnes ou mauvaises, elle vouloit être creu... Elle estoit assistée de messire Antoine du Prat, chancelier de France... » On a été jusqu'à croire que le roi lui-même avait proposé sa mère au connétable. Gaillard l'écrit formellement[1] : « On a cru longtemps, sur la foi d'une vieille tradition, que le roi lui-même proposa sa mère au connétable, que celui-ci, oubliant le respect qu'il devait au roi, joignit à son refus des discours qui atteignaient l'honneur de cette princesse, et que le roi, indigné de son insolence, lui donna un soufflet. » C'est peu probable. En tous cas, il est certain que du Prat devait presque tout à la duchesse d'Angoulême et qu'il haïssait le connétable[2] « dont la fierté imprudente prodiguait le mépris au favori et au ministre[3] ».

La guerre se trouvait ouvertement déclarée, et Charles pouvait être sûr qu'elle ne se terminerait pas à son avantage. Comme si, cependant, toute cette série de malheurs n'était pas encore assez puissante pour achever l'homme, celle qui le soutenait de ses conseils et de ses soins, la mère de sa femme, mourait à son tour, le 14 novembre 1522. — Il reste seul, toujours aussi fier, sans se plaindre.

Il y a vraiment là quelque chose de bien.

1. T. II, p. 19.
2. Belcarius, liv. XVII.
3. Gaillard, t. II, p. 19. — Dreux du Radier (t. IV, p. 28) écrit du connétable : « Avec un mérite supérieur pour la guerre surtout, autant de prudence que de valeur, pensant beaucoup, parlant peu, magnanime, libéral, adoré des troupes, respecté de ses égaux mêmes, digne en un mot par mille belles qualités du sang de saint Louis, Bourbon était fier et ne voulait rien devoir qu'à sa conduite et aux bontés du roi. C'était un de ces hommes nés pour décider du sort d'un Etat par le parti qu'ils embrassent et pour lesquels l'ostracisme était établi à Athènes. »

§

Ce procès qu'on allait intenter au connétable est un des faits saillants de l'histoire de France. Il marque la chute d'un des plus grands états de choses qui aient existé, mais qui, reconnaissons-le, avait fait son temps, la féodalité ; c'est un des derniers épisodes de la lutte engagée entre les souverains et leurs grands vassaux. Aussi, en dehors de toute question sentimentale ou de personnes, peut-on dire que Charles de Bourbon a été attaqué contre la justice ordinaire, mais selon la raison d'État. Que ce soit par passion, par haine ou par raisonnement logique, Louise de Savoie, du Prat et François Ier servaient la cause royale en agissant comme ils ont fait; ils la servaient toutefois dans une circonstance hasardeuse très propre à leur devenir fatale, toute l'Europe se trouvant coalisée contre la France; ils risquaient même de s'aliéner la noblesse dont Bourbon, en somme, revendiquait, en les représentant, les derniers droits. Lui, de son côté, ne pouvait pas céder et aurait joué un piètre rôle en se résignant. Encore une fois, répétons-le, il y eut deux ordres de choses dont les principes opposés devaient nécessairement entrer en conflit l'un contre l'autre. — Le roi aurait eu raison d'arriver au même résultat par des voies moins brutales; sa politique le lui ordonnait[1]. Sans la mort du

1. « Il semble que François Ier, en butte à tant d'ennemis extérieurs, n'aurait pas dû leur donner un redoutable auxiliaire dans son royaume... La politique, comme l'intérêt, lui conseillaient de ménager le connétable de Bourbon et de se servir de lui. Il fit tout le contraire. » (Mignet, p. 357.) On sent d'ailleurs une sorte d'indécision dans la conduite de François Ier ; il reconnaît qu'il n'a pas le droit d'attaquer le connétable ainsi de but en blanc, et il fait tout pour qu'il se mette de lui-même dans son tort; de la sorte sa violence royale se trouvera justifiée. La conduite de François Ier n'était pas facile, il faut le reconnaître ; il

connétable, devant Rome, on ne sait si la suite de son règne ne fût pas devenue tragique; en tous cas, de ses propres mains, il allait se susciter un adversaire redoutable.

Il en fut jaloux. Les domaines de Bourbon étaient administrés comme un véritable gouvernement qui faisait corps dans l'État. « Le centre de ce gouvernement avait été fixé à Moulins; à dix lieues de la ville se dressait le château de Chantelle, à la fois place forte et demeure de plaisance. Les institutions administratives des domaines des Bourbons étaient à peu près calquées sur celles du roi de France; le duc avait un « hôtel » considérable; un capitaine des archers de la garde, des chambellans, des écuyers, des gentilshommes et pensionnaires de l'hôtel, 24 pages, des héraults d'armes, des pannetiers, échansons, etc. Il rendait la justice, sous réserve de l'appel à la justice royale[1]; il nommait un chancelier; il avait des maîtres de requêtes. Il levait des soldats dans la plupart de ses domaines; il groupait autour de lui toute une clientèle de vassaux obligés au service féodal, de nobles attirés par ses largesses ou par la somptuosité de sa vie. Il avait à sa solde des écrivains et des artistes[2]. » — Incontestablement, le procès fut destiné à abattre un prince qui donnait trop d'ombrage à la Couronne.

Au début, le Parlement hésita, sentant bien qu'il allait commettre une injustice au point de vue du droit, et craignant l'opinion publique qui, presque dans toute la France, se déclarait défavorable, en cette

était pris entre la crainte qu'il avait de voir Bourbon prétendre peu à peu à sa place et celle de s'ajouter un ennemi de plus, lui qui en avait déjà tant à l'étranger. Il pensa sans doute que le plus utile était de ne rien entreprendre sans être sûr de la France même, et pour cela, d'écarter, n'importe comment, Bourbon.

1. Ceci est à noter.

2. E. Lavisse, *Histoire de France*, Hachette, 1903, t. V. — Voir A. Michel, *les Statues de sainte Anne et de saint Pierre, du château de Chantelle*, dans : Piot, *Mélanges*, 1899, t. VI, et aller voir les deux statues au Louvre.

circonstance, à la royauté[1]. Néanmoins le procès s'engagea devant le Parlement de Paris en janvier 1522. — Auparavant il nous faut mettre à leur place quelques incidents que M. Paulin Paris, pour soutenir sa thèse, a déplacés, en ce sens qu'il les raconte quand il a dit déjà le procès engagé et lorsqu'il ne l'était pas encore. Il obtient en effet, par cette falsification de dates, une accusation contre le connétable en le montrant qui suit l'armée royale et y combat alors que, déjà, il négociait avec Charles-Quint. — Il ne le pouvait pas, puisque, au moment de la prise de Hédin, sa femme n'était pas encore morte et que, par conséquent, Louise de Savoie n'avait pu attaquer la succession ni lui faire parvenir aucune proposition de mariage. De même M. Paris intervertit l'ordre quand il met l'incident raconté par Sampson[2] en 1521. Cette lettre commence « au moment où sa cause se plaidait devant la justice...[3] »; or le procès ne fut entamé qu'en 1522, et la lettre de Sampson est de 1523. L'autre accusation, au sujet de Mme de Reux, n'a rien de précis pour se soutenir ; elle vient uniquement de l'interprétation des faits qui sont ceux-ci ; nous les citons d'après du Bellay : « ... Arrivèrent nouvelles que dedans Hédin il n'y avoit aucunes gens de guerre, et en eut l'advertissement M. de Vendosme, et que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hédin, pour faire les nopces de la fille du receveur général d'Artois, soubs opinion que notre armée feust encore

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, ouvr. déjà cité. — « Pour la première fois, dit Henri Martin dans son *Histoire de France*, le Parlement ne montrait aucun zèle à soutenir la couronne contre un grand vassal. Le concordat, les créations fiscales de du Prat, les violences et les dédains d'un roi qui méprisait tout ce qui est forme et règle, avaient profondément blessé la magistrature et suscité un esprit de parti inconnu jusque-là dans ce grand corps. Au retour du voyage du Bourbonnais où les commissaires du Parlement avaient été fort bien reçus par le prince qu'on les chargeait de dépouiller, des remontrances avaient été présentées par le Parlement au chancelier sur les affaires publiques ; le chancelier avait mis les députés en prison. »

2. Paulin Paris, p. 88, t. II.

3. Bristish Museum, ms. Cotton, c. III, f° 117. — Voir Mignet.

delà l'eau. Par quoy le Roy conclut d'y envoyer en extrême diligence M. de Bourbon avecques la trouppe qu'il avoit amenée et Monsieur de Vendosme avecques son arrière-garde, et le comte de Sainct-Pol avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge. Lesquels... firent telle diligence que ceux de Hédin la virent devant leurs portes devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée. La ville soudain fut assaillie, laquelle, après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canons, fut emportée d'assault... Mme du Rœux[1] et le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succre, estans en ladite ville, se retirèrent dedans le chasteau où, après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulèrent; en sorte que ladite dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire dudit chasteau sortirent avecques leurs bagues sauves...[2] ». M. Paris distingue là une faveur extraordinaire. Pourquoi donc? Je ne pense pas qu'on fasse la guerre aux femmes, et, quand le château capitula, peut-être entra-t-il dans les clauses de la capitulation que la garnison allemande et Mme de Rœux auraient la vie sauve.

Je m'étonne que M. Paris écrive sur ce simple fait : « Il (François Ier) n'avait cependant pas manqué de remarquer la faveur exceptionnelle dont avait été l'objet de la part du connétable la femme du sire de Reux, mère du seigneur de Beaurain, et il ne pouvait l'expliquer que par le besoin qu'avait éprouvé Bourbon de s'excuser auprès de l'empereur de la nécessité où il s'était trouvé d'agir contre ceux de son parti[3]. » Michelet, qui ne sait pas se gêner quand il s'agit d'accuser Bourbon, avance qu'il y eut entente entre Mme de Reux et le connétable et que les premières bases d'un traité avec l'empereur furent posées. Dans le cours du procès, un certain Petitdé déposa qu'il avait

1. Elle était femme d'un conseiller de Charles-Quint.
2. Du Bellay, ouvr. déjà cité.
3. P. Paris, p. 97.

vu quelque chose de louche dans la grâce accordée par le connétable à Mme de Reux : « Messire Petitdé, chevalier du Bourbonnois etc. (dépose que)... passé à deux ans (en 1522, puisqu'il dépose en 1524) Lurcy fut dépesché pour aller en Espaigne devers l'éleu empereur luy porter ung présent que led. connestable luy envoyoit qui étoit de courtaulx, hacquenées, lévriers, trompes, arbalestes et espieux, et que led. voyage fut par le seu et bon plaisir du Roy [1]. Bien se peult faire [2] que Lurcy commença des lors à dresser quelque menée ; car il fut souvent depuis envoyé en plusieurs lieux et même fut envoyé ung voyaige en Allemaigne, et croit que le Roy en est bien adverty, car, à son retour, il le vint trouver à Dijon. Ne sçait si lors du trespas de Mme la duchesse led. Lurcy fut envoyé en Espaigne pource que, lors du trespas de lad. dame duchesse, il estoit allée en Italye pour le service du roy. Dit qu'il est records qu'a la prinse de Hédin fut accordé par led. connestable à la dame du Ru (de Reux) qui estoit dedans la place qu'elle sortirait ses bagues saulves ; et qu'elle se plaignoit de avoir perdu quelques coffres esquez y avoit de la vaisselle d'argent, et depuys envoya devers led. Connestable ung nommé Bouhin qui le suivyt jusques à Amyens. Et de Amyens led. connestable envoya à Paris acheter de la vaisselle d'argent pour 6 ou 700 francs qu'il envoya à lad. dite dame du Ru, laquelle depuis renvoya led. Bouhin avec une trompette une fois ou deux envers luy demandant quelque autre chose. Et dès lors doubta led. déposant qu'il y eut quelque menée entre led. Connestable et lad. dame qui est mère du seigneur de Beaurain, avec lequel l'on dit la plupart desd. menées avoir été faictes au nom dud. Empereur *desquelles toutesfois led. déposant ne eut oncques cognoissance* [3], et à *creu* led. suspeçon du voyage que led. con-

1. Alors !
2. Remarquons la sûreté de l'allégation.
3. Alors !

nestable feit en Lorraine[1]. » — « Nous sommes au printemps de l'année 1522, » dit triomphalement M. Paris[2]. D'accord, mais le procès se trouve alors commencé depuis le mois de janvier de la même année; de plus, la déposition du témoin, ne l'oublions pas, date de 1524, c'est-à-dire d'une époque où le connétable n'a plus de défenseur en France et où le pouvoir royal tente tout afin de le charger[3]. Il lui est facile de trouver des gens pour l'aider dans cette tâche ; à la faveur d'une somme d'argent ou d'une place, par courtisanerie, plus d'un, le connétable étant parti sans possibilité de retour, est prêt à faire tout ce qu'on lui demandera. Que dit cependant de si extraordinaire ce « messire Petitdé » ? Il fait dater de la capitulation de Hédin les négociations avec Mme de Reux ; et il faut remarquer à ce sujet l'importance du *depuis* glissé adroitement dans la phrase : « Et depuis envoya devers led. connestable. » Une fois son procès entamé, il est fort possible que Bourbon se soit servi d'elle, et sur l'invite qu'elle lui en fit peut-être, mais pas avant. Avant ce procès en effet, je ne vois pas qu'on puisse relever de trahison ; tout au plus peut-on insinuer que, sentant sa disgrâce très prochaine, il s'arrangea de façon à ne pas heurter ceux dont il allait avoir besoin.

Ce procès fut fondé sur ceci : Suzanne de Bourbon ne laissant pas d'enfant, ses biens devaient revenir à la couronne ou, plus directement, à Louise de Savoie qui était fille de Marguerite de Bourbon, sœur de Jean et de Pierre, ducs de Bourbon, et, par conséquent, sa cousine germaine. On négligeait le testament de Suzanne, laissant tous ses droits et tout ce qu'elle possédait à son mari, et, s'il mourait, aux nouveaux enfants qu'il pourrait avoir d'une autre femme, — cela, en vertu d'une clause qui établissait qu'à défaut d'héri-

1. Bibliothèque nationale, fonds fr., n° 3109, f° 74.
2. P. 99.
3. *Id.*

tiers mâles la succession devait revenir à la couronne[1]. Les dernières volontés de la défunte détruisaient cette clause. Si l'on met le débat sur le terrain purement juridique, en retirant l'idée politique qui faisait agir le roi et sa mère, ne pas tenir compte du testament était d'autant plus injuste que la clause dont on se servait pour l'annuler, signée en 1400 par Charles VI et renouvelée dans le contrat de mariage de Pierre de Beaujeu avec Anne de France en 1474, *avait été annulée elle-même par Charles VIII en* 1488 *et par Louis XII en* 1498, — et par conséquent, n'existait plus; cette clause nouvelle qui remplaçait l'ancienne déclarait même que les filles à naître du mariage seraient aptes à hériter directement[2]. De quel droit le Parlement pouvait-il consentir à biffer les traités de Charles VIII et de Louis XII au nom de l'État, — non pas au nom de la justice? Et, encore une fois, si le Parlement avait raison en cédant, — car un gouvernement ne saurait admettre que la raison d'État ne prime pas toutes les autres, — de son côté, le connétable ne pouvait que maintenir ses droits. L'affaire se compliqua d'autant plus entre les mains de ceux qui la déchaînèrent que leur tactique était d'en disperser l'intérêt sur le plus grand nombre de réclamations possible. « On distinguait les biens de

1. Charles Ier, duc de Bourbon; — Agnès de Bourgogne.

Jean, duc de Bourbon, meurt sans postérité de Jeanne de France, de Catherine d'Armagnac et de Jeanne de Bourbon-Vendôme, ses trois femmes.	Pierre, sire de Beaujeu, héritier de Jean, son frère, et Anne de France, fille de Louis XI. | Suzanne de Bourbon morte sans enfants de Charles de Bourbon, Connétable.	Marguerite de Bourbon, mariée avec Philippe de Savoie, d'abord comte de Bresse et de Bugey. | Louise de Savoie, mère de François Ier.

2. Voir les recherches d'Etienne Pasquier, liv. VI, chap. II. — Poyet, avocat de la duchesse d'Angoulême, plaida pour la proximité du lignage, Montholon, avocat du connétable pour la masculinité. Liset, avocat du roi, pour le droit de réversion au roi et à sa couronne. — Leurs plaidoyers se trouvent dans : J. Corbin. *Suite des droits de patronnage*. in-12, Paris, 1622. — « On ne peut ennuyer plus savamment », dit Dreux du Radier.

la maison ducale de Bourbon en trois sortes : les uns venant originairement du domaine de la couronne et provenant d'apanages des enfants de France, comme le duché d'Auvergne, et les comtés de Clermont-en-Beauvoisis et de Montpensier, et ceux-là revenoient purement et simplement à la couronne par droit de réversion (en leur qualité d'apanages); les seconds aussi réversibles à la couronne, comme attachés à la lignée masculine (en vertu de conventions particulières), tels qu'étoient les duchés de Bourbonnois et de Châtellerault et les derniers, propres et patrimoniaux et transmissibles aux filles aussi bien qu'aux mâles, comme le comté de Forez et baronnie de Roannois, et les baronnies de Beaujolois et de Dombes, et plusieurs autres grandes seigneuries[1]. » Or nous avons vu que ce qui pouvait être considéré comme transmissible aux femmes était dévolu au connétable par la donation testamentaire de Suzanne de Bourbon; de plus, « il tenait du droit féodal et de la constitution monarchique des apanages ce qui était réservé aux mâles[2] ». Il devient de plus en plus certain, quand on envisage ce procès, que l'on avait la volonté formelle de faire revenir par un moyen quelconque ses biens à la couronne; on sent une spéculation sur le procès même. En effet on commence par menacer; puis, aussitôt, on fait dire qu'on espère beaucoup ne pas vivre en mauvaise intelligence; on menace encore en assurant que la justice suivra tout son cours, puis on fait observer que le mariage arrangerait tout et qu'il vaudrait mieux ne pas persévérer dans un refus; ensuite on attend un peu; enfin, lorsqu'il est bien certain que Bourbon ne cède pas, on agit, on le pousse aux partis extrêmes en confisquant ses terres d'un seul coup, sans qu'une contestation soit possible, puisqu'il est alors parti, et on couvre le tout par un

1. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*. Paris, Potier, MDCCCLXVIII, t. II.
2. Mignet, ouvr. déjà cité, t. I, p. 358.

interminable débat juridique dont personne n'est dupe. — Tout cela est bien dans le caractère de Louise de Savoie et achève de nous la révéler. « L'esprit de cette princesse, quelque sage et avisée qu'elle fût, tenait un peu de la violence[1]. »

Cette violence, elle l'avait déjà fait paraître au sujet de l'évêque de Liège, et plus récemment, de Semblançay. Nous citerons à ce sujet du Bellay : « L'occasion pour laquelle on disoit que l'évêque du Liège avoit abandonné le service du roy étoit que ledit évêque désiroit être cardinal et le roy luy avoit promis de le favoriser pour effet; même en avoit écrit à la Sainteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs. Mais, quand ce vint à l'effet, l'archevêque de Bourges, frère du général Boyer, fut préféré audit évêque et disoit-on que ses serviteurs étant à Rome avoient vu entre les mains du ministre du pape lettres écrites de Mme la régente à Sa Sainteté, par lesquelles elle supplioit que quoy que le roy écrivît, il eut à préférer ledit Boyer, archevêque de Bourges. Ledit évêque du Liège prit l'occasion de son mécontentement là-dessus et s'en alla au service de l'Empereur... » Le récit sur Semblançay est encore plus typique. « Le seigneur de Lautrec, après avoir veu son entreprise de Laudes rompue, son armée ruinée et les Vénitiens qui desjà s'ennuyoient de soutenir le reste de son armée en leur pays parce qu'il n'y avoit point de payement se retira en France. Le seigneur de Montmorency, voyant lesdits Vénitiens de mauvaise volonté, s'en alla à Venise pour trouver moyen de maintenir la Seigneurie à la dévotion du roy. Le seigneur de Lautrec, de retour en France, si le roi lui feist mauvais recueil il ne s'en fault étonner, comme à celui qu'il estimoit avoir par sa faulte perdu son duché de Milan ; il ne voulut pas parler à luy; mais le

1. Antoine de Laval, ouvr. déjà cité, p. 172.

seigneur de Lautrec, se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le roy, se plaignant du mauvais usage que Sa Majesté lui portoit. Le roy lui feist réponse qu'il en avait grande occasion, pour luy avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec lui feit response que c'estoit Sa Majesté qui l'avoit perdu, non luy ; et que, par plusieurs fois, il l'avoit adverty que s'il n'estoit secouru d'argent, il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servy dix-huict mois sans toucher deniers, et jusques à l'extrémité ; et pareillement les Suisses qui mesmes l'avoient contraint de combattre à son désavantage : ce qu'ils n'eussent faict s'ils eussent eu payement. Sa Majesté luy répliqua qu'il avoit envoyé 400.000 escus alors qu'il les demanda. Le seigneur de Lautrec lui feit response n'avoir jamais eu ladite somme : bien avoit-il eu lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy escrivoit qu'il lui envoiroit ladite somme. Sur ce propos le seigneur de Semblançay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du roy, mais questant ladite somme preste à envoyer, Mme la régente, mère de Sa Majesté, auroit pris ladite somme de 400.000 escus et qu'il en feroit foy sur le champ. Le roy alla en la chambre de la dite dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit faict d'estre cause de la perte dudit duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle que d'avoir retenu ses deniers qui avoient été ordonnés pour le secours de son armée. Elle, s'excusant dudit faict, fut mandé ledit seigneur de Semblançay qui maintint son dire estre vrai ; mais elle dist que c'estoient deniers que ledit seigneur de Semblançay lui avoit de longtemps gardés, procédans de l'espargne qu'elle avoit fait de son revenu ; et luy soustenoit le contraire. Sur ce différent furent ordonnés commissaires pour décider ceste dispute ; mais le chancelier du Prat, de longtemps mal meu contre ledit sei-

gneur de Semblançay, jaloux de sa faveur et de l'auctorité qu'il avoit sur les finances, voyant que Madame estoit redevable audit seigneur de Semblançay et non luy à elle avant que souffrir ce différend estre terminé, meit le roi en jeu contre ledit seigneur de Semblançay et luy bailla juges et commissaires choisis pour luy faire son procès[1]. » Il fut plus que sommaire. Semblançay, sans qu'il soit possible de le nier, était créancier et non débiteur; on l'accusa donc de péculat et, pour corser son compte, de faux[2]. Il fut condamné au gibet par les commissaires nommés sur le choix de la duchesse et de du Prat, et, dans la suite, pendu le 12 août 1527 au gibet de Montfaucon où le malheureux, qui espérait quand même une grâce vraiment nécessaire, l'avait attendue de une heure de l'après-midi à sept heures du soir[4]. — Bourbon pouvait s'attendre à tout d'une femme pareille; s'il ne connaissait pas encore le sort réservé à Semblançay, il savait sa façon d'agir

1. Du Bellay, p. 378 et 371. — Cette histoire de Semblançay est toute contre Louise de Savoie. « Aucuns ont dit, écrit Branthôme, qu'il (François Ier) fit mourir un peu trop légèrement M. de Saint-Blançay, car, encore qu'il eust fait faute, il devoit lui pardonner pour son honorable vieillesse, ses longs services faits à quatre rois... » — Marot, plus violemment, a écrit là-dessus les vers suivants :

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
A mon avis lequel des deux tenoit
Meilleur maintient? Pour vous le faire entendre,
Maillart sembloit homme qui mort va prendre,
Et Semblançay fut si ferme vieillard
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillart.

Voir dans l'ancienne collection de Béthune, à la Bibliothèque nationale (9724-7725), toute la procédure de l'affaire. — Le peuple détestait Louise de Savoie, alors qu'il adorait la reine Claude, surnommée *la bonne reine*. L'affaire de Semblançay révéla l'amour qu'elle avait de l'argent. A sa mort, on trouva dans ses coffres 1.500.000 écus.

2. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. — Voir Belcarius.

3. L'évêque de Metz appelait du Prat *le plus méchant de tous les hommes*. — Voir Dreux du Radier, p. 17, t. IV. — Le président Gentil, qui découvrit à son tour la fraude quelque temps après, et qui eut le grand tort de faire part de sa révélation, fut, d'après Branthôme, également pendu pour cet excès de zèle. C'est l'avis du président Hainault dans son *Abrégé Chronologique* (t. I), et de Varillas; mais Dreux du Radier prétend qu'ils se trompent.

4. Dreux du Radier, etc.

vis-à-vis de Lautrec. « Enfin, dit Antoine de Laval[1], l'apostème creva et commença le grand procès de cette riche succession : deux avocats célèbres de ce temps-là plaidoient, l'un pour M. de Bourbon, savoir Bouchard, et Monthelon[2] pour Mme Anne de France, duchesse et douairière de ladite maison et alternativement l'un pour l'autre. Poyet plaidoit pour Mme Loyse mère du roy : et plaida si bien pour elle qu'enfin il a été chancelier de France. Lizet, avocat général, plaidoit pour le roy et a été premier président. En ses plaidoyers (que j'ay tous entiers arrière moy) on apprend plusieurs belles particularités ; une seule chose m'a retenu de les insérer icy tout le long, c'est une ennuyeuse et prodigieuse quantité d'allégations de lois et de droit canon, d'autorités si mal transcrites que ce seroit un labeur infini de corriger ma copie sur les lieux. » — Toutes les pièces justificatives des demandes des avocats sont aux Archives[3], surtout celles qui ont trait aux revendications royales. Il ne servirait à rien d'en donner le long catalogue. Certaines sont fort difficiles à lire[4]. Antoine de Laval résume assez bien quels furent les discours des avocats. Nous citerons simplement ce qui est nécessaire au long du récit.

Montholon plaida la cause du connétable avec une énergie peu commune[5]. « Ce que j'ay vu de plus remarquable en ces playdoyers est celui de Monthelon[6]. » Laval ajoute : « En ce playdoyer de Monthelon est notable ce qui s'en suit extrait de mot à mot ». Il faut le suivre, malgré la longueur de tout ce débat ; et voici ce qui en ressort :

Le pays de Bourbonnois, au début, avant d'être

1. Ed. déjà citée, p. 173.
2. Montholon.
3. J. 953, 954, etc.
4. *Manuel de paléographie* de M. Prou, Paris, Picard, 1892, 2e éd.
5. Varillas, p. 257. — Le roi sut ensuite apprécier sa valeur et le nomma garde des sceaux.
6. Antoine de Laval, ouvr. déjà cité, p. 173.

érigé en duché, est une baronnie dont les barons sont « princes grands terriens », prochains parents des rois de France, et fait partie de la Bourgogne et de la Champagne. Une coutume ancienne se maintenait dans cette maison de Bourbon, d'après laquelle « filles ne succédoient en ladite baronnie tant qu'il y eut mâle du nom fut tel mâle en pareil ou plus lointain degré que la fille ». Un arrêt existe, de 1211, contre le comte de Folcalquier qui avait épousé une demoiselle de Bourbon; le domaine fut adjugé aux descendants masculins qui étaient moins proches parents que sa femme. Le même domaine de Bourbon se trouva ensuite érigé en duché par Philippe de Valois, roi de France, en faveur de son beau-frère Louis, premier fils du duc Robert; et l'on y annexa le comté de la Marche. — Louis II, duc de Bourbon, épousa Anne, dauphine d'Auvergne, et demeura en otage en Angleterre pour le roi pendant près de quatorze ans; une fois délivré, il se fit remarquer par sa valeur dans le royaume même et contre les Infidèles; il se conquit la seigneurie de Listenois. De ce remarquable chevalier descendit le prince Jean, premier de ce nom, qui combattit vaillamment contre les Anglais et fut pris à la journée d'Azincourt; trois fois il paya sa rançon, sans succès, tant il était craint de ses ennemis, et mourut captif. C'est à partir de ce duc Jean que commence la partie importante pour les droits du connétable. — En mai 1400, le duc Louis vivant encore, son fils Jean épousa Marie de Berry, fille du duc de Berry et d'Auvergne; dans leur contrat de mariage, il fut stipulé que les pères des deux époux leur faisaient donation de leurs terres ainsi qu'à leur postérité masculine; d'une part, le duc de Berry et d'Auvergne, « par vouloir, permission et exprès consentement du roy, céda et transporta son duché d'Auvergne auxdits deux futurs conjoints et à leurs enfants mâles, et descendants des mâles tant que la lignée masculine tiendrait, et fut ladite donation confirmée

depuis par le roy Charles VI, lors régnant » ; de son côté, le duc Louis donnait à son fils ses duchés de Bourbonnois, ainsi que ses comtés de Clermont et de Forêts; il les laissait également aux descendants mâles qui pourraient naître de ce mariage; mais, si son fils mourait sans descendance masculine, le Bourbonnois, Clermont et Forêts reviendraient à la couronne. Le duc Jean, une fois prisonnier, « le roy donna délay à ladite dame Marie de Berry de bailler son dénombrement dudit duché d'Auvergne, et furent lesdites lettres vérifiées en la Chambre des Comptes au dit an 1425. Et le roy Charles septième, par lettres expresses et patentes, narration faite de ladite donation du duché d'Auvergne, et qu'elle étoit au profit et avantage du roy et du royaume, vu le retour du duché de Bourbonnois à la Couronne, en défaut de mâles, loua, ratifia et approuva ladite donation. Et furent les dites lettres lues, publiées et enregistrées en Parlement et en la chambre des comptes; et depuis les mâles de ladite maison de Bourbon ont toujours joui desdites duchés et comtés masculines. » Afin de montrer que tous les mâles aînés et puînés étaient compris dans cette donation et dans sa postérité masculine, « Marie de Berry en tailla lettres de rectification au roy, laquelle promet le faire ratifier à Charles et à Loys, ses enfants, comme appelés ». Jean II, fils de Charles, de dix-huit à vingt ans, est lieutenant du roi à la bataille de Fremin gagnée sur les Anglais qui quittent la Normandie ; il l'est ensuite encore en Guyenne, puis, devenu connétable, épouse la fille de Charles VII, Jeanne, et meurt sans descendants. — Le père de Charles, duc de Bourbon, c'est-à-dire Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, est lieutenant en Bourgogne à vingt-deux ans; il est ensuite gouverneur de Paris. C'est alors que Louis XII fit assembler les plus grands personnages du royaume pour trancher le différend des duchés et des comtés et décider à qui ils devaient appartenir :

il fut reconnu que Suzanne de Bourbon ne pouvait pas y y prétendre, et Anne de France en fut avertie; ces terres revenaient à Charles et le roi conseilla à Anne de France de lui donner sa fille. Lors du contrat fait à Paris, Suzanne avait quatorze ans, et Louis XII, malade, n'y put assister; cependant toute la cour se trouva là pour ratifier le contrat qui fut signé, contrat par lequel « Mme Anne de France donne au défendeur et à Mme Suzanne, futurs conjoints et aux survivants d'eux deux, leurs héritiers et successeurs, tous ses biens, meubles et immeubles, dont elle n'auroit disposé. Et le défendeur et sa femme se font donation mutuelle l'un à l'autre au survivant d'eux deux, au cas qu'ils n'ayent pas d'enfants vivants lors du trépas, de tous les biens que le pré-mourant aura au temps de son décès, au profit du survivant et de ses hoirs. Et par iceluy traité de mariage est montré que ledit défendeur étoit vrai duc et seigneur des choses contentieuses; car il constitue à madite dame Suzanne de Bourbon 10.000 livres de rente de douaire et la luy assigna sur son duché d'Auvergne et comté de Clermont, qui est un acte de propriétaire. Semblablement, il constitua à madite dame Anne de France pour son dot douaire la somme de 10.000 livres tournois sur son duché de Bourbonnois, en suivant le traité fait par le feu comte Gilbert, son père, à Chinon ». Suzanne de Bourbon, âgée de vingt-neuf ans, fit son testament à Montluçon, et après y avoir ratifié à nouveau toutes les clauses de son contrat de mariage, institua son époux héritier universel; Suzanne une fois morte, en avril 1521, Anne de France, sa mère, fit également son testament, qui confirmait et répétait celui de sa fille. Et, étant donné :

« Qu'il y a arrêt pour les terres de Foi, comme celuy qui a été ci-devant allégué pour celles de Bourbon par lequel les femmes sont exclues et les mâles seuls succèdent.

« Que, *hortatu censorii Catonis latum fuit plebiscitum*

Voconium quo divites prohibebantur fæminam etiam filiam unicam relinquere hæredem.

« Qu'aux duchés et comté de Clermont partie n'y peut prétendre droit *ab intestat ;* car ce sont fiefs masculins, donnés par le roy à leurs enfants mâles qui se doivent régir et gouverner en succession, tout ainsi que la couronne de France *per ea quæ tradit Bal. in Auth. Hoc amplius. C. de fid. facit lex. in l.* 35. *Si quis hæres : ibi sunt enim appendices. ff. de acquiren. hæredit.* Or, en France, la couronne ne vient à femme, mais aux mâles, *etiam usque ad millesimum gradum ut Bal.* (en parlant de la maison de Bourbon) *in C. I. de feud. Marchie, ubi dicit : Quod domus Borbonia succedit in corona Franciæ usque ad millesimum gradum. Quod dictum tanquam stupendum commendat ibi Jacob. Alvarotus, et moderni in l. centum, unde legit. et eadem ratione* « les mâles doivent être préférés, *etiam usque ad millesimum gradum in successione*, auxdits duchés d'Auvergne et comté de Clermont.

« Que telles conventions *in tractatu matrimonii in favorem masculorum*, mêmement en grandes duchés et comtés, sont favorables et à garder inviolablement ; ainsi que décide *Angel. in Concil. CLXXXIX, ubi subdit ista formalia verba : Propositum eorum qui in magnis feudis masculos nituntur anteponere fæminis proximioribus tanquam sanctum et Reipubl. expediens adjuvandum est omni interpretatione possibili.*

« Que le comté de Forêts n'est pas terre d'apanage, non plus que le Beaujolois, la souveraineté de Dombes et autres terres non comprises au traité de mariage de Jean et Marie.

« Que, contre la transaction de Loys, comte de Montpensier, père de Gilbert, et aïeul du défendeur, ledit Gilbert père obtint lettres pour la faire casser ; sur lesquelles fut faite une transaction entre le duc Pierre II et ledit Gilbert à Chinon, l'an 1488, par laquelle étoit convenu que, où ledit duc Pierre décéde-

roit sans hoirs mâles, ledit Gilbert et ses hoirs mâles retourneroient à la succession de Bourbon. » Et Laval ajoute : « C'est, en somme, le plus notable dudit plaidoyer de Monthelon pour montrer le droit de M. de Bourbon ; mais, pour un motif de françois, il y en a cinq cens de lois et d'autres allégations latines. »

Poyet répondit en sautant par dessus les substitutions portées par le contrat de mariage entre Jean de Bourbon et Marie de Berry, et, sans « faire état de ce qui a été plaidé, que M. de Bourbon est mâle descendu des mâles appelés, il allégua la proximité du degré de parenté de la mère du roi avec Suzanne de Bourbon qui se trouvoit être en somme sa cousine germaine ». Ne doit-elle donc pas, dit-il, lui succéder *ab intestat* pour être plus proche que Bourbon, son mari ? « Et allègue la finale, *quorum bonorum*, etc., au code qui veut : *virum a bonis nitestatæ uxoris superstitibus consanguineis esse extraneum*, qui ne se rapporte aucunement à cette hypothèse, comme il est aisé à voir. » Il présenta ensuite une généalogie des enfants de Charles Ier, duc de Bourbon, et fit observer que la régente était née du septième, une fille, Marguerite, mariée au duc de Savoie. Bouchard, quant à lui, répliqua que « par disposition du droit *vivente matre*, on ne peut déférer les biens de la fille à cousins germains, en pays de droit écrit. Et quant au pays coutumier, il n'est possible ôter à la mère les biens meubles et conquêt ». Anne de France se trouve donc fondée « premièrement en son dot, douaire, usufruit ès terres appartenant à son gendre M. le connétable ; elle a droit par bonnes conventions, testaments, traités de mariages et est héritière *ab intestat* de sa fille ». Poyet ne paraît pas avoir répliqué bien adroitement à Bouchard et à Monthelon. Le même jour, Lizet qui parlait pour le procureur général du roi soutint que Dombes, comme le Beaujolois, faisait partie du royaume ; Bouchard et Montholon répondirent, selon la vérité d'ailleurs, que

c'était, au contraire, une souveraineté possédée par la maison de Bourbon depuis deux cents ans et qui ne relevait de personne. La Cour fut forcée de l'admettre; puis, quelques jours après, elle rendit l'arrêt suivant : « La Cour a ordonné que sur la correction des qualités et touchant le rôle des renvois, les parties pourront déduire ce qu'elles voudront dans demain sans contredit, et au conseil, quant à ce regard. En outre, ordonne la Cour, pour aucunes causes et considérations à cela mouvant, que lesdits rôles pourront être appelés jusques à la vigile de Notre-Dame de septembre inclusive nonobstant que les plaidoyeries soient faillies. Et, au surplus, ordonne ladite Cour que les défendeurs auront délay pour venir défendre à la complainte prinse jusques au lendemain de la Saint-Martin d'hiver prochain venant; et, audit jour, viendront sur le fournissement de complainte requis. Et autant que touche l'inventaire des biens meubles les parties sont appointées au conseil. Et ordonne la Cour que, cependant, inventaire sera fait des lettres et titres des terres et successions contentieuses par ladite complainte sans rien déplacer aux dépens de celuy qui la requerra, sauf à recouvrer lesdits dépens sur ladite succession, si faire se doit. Et aura le procureur général du roy exhibition et copie des lettres et titres duement collationnés aux originaux, desquels lui sera fait exhibition sans rien déplacer sauf, après l'inventaire fait et rapporté, être ordonné par la Cour si lesdites lettres et titres seront sequestrées et mises en lieu neutre et sur les censures requises. Et outre ordonne que les parties *hinc inde* auront commission d'icelle pour faire examen à futur pour valoir ce qu'il appartiendra. »

La plaidoirie de Lizet contre Bourbon, faite dans le but d'affirmer que les terres du connétable reviennent directement au roi, reprend le récit généalogique de toute la famille de Bourbon, mais en le transformant de la manière la plus propre à justifier ses affirmations. Il

déforme en même temps le texte au sujet de la descendance masculine ; ce texte porte simplement : « A défaut d'hoirs mâles » ; Lizet ajoute : « Faute d'hoirs mâles *en ligne directe* ». Pour le réquisitoire qu'il prononça ensuite en mars, il agit de la même manière ; il néglige cette fois le passage où il est expressément déclaré que la seigneurie de Bourbon est un fief héréditaire et patrimonial. « En ce même plaidoyer, dit Laval, est une autre remarque notable qui fait voir que tout le monde montroit sa passion contre ce pauvre prince M. de Bourbon, et que M. Lizet, lors avocat général, étendoit la courroie des textes pour faire réussir l'intention du roy, son maître, laquelle n'étoit qu'une et même avec celle de Mme Loyse, sa mère. Car, comme il voit qu'il n'y a aucun moyen d'impugner la cause du contrat de mariage, fait par le duc de Loys, de Jean de Bourbon, son fils, avec Marie de Berry, il va, rovant autour des mots... »

Ce qui suit est excessivement important ; là est en effet l'iniquité absolue, indéniable, que tous les historiens de bonne foi ont reconnue[1]. « Au pladoyer dudit sieur Lizet, du lendemain 17 mars, on voit comme le roy, incontinent après la mort de Mme Suzanne, fit saisir le comté de la Marche, Carlat, Murat, prétendant que la permission accordée au duc Pierre pour sa fille fut finie en elle, et qu'il n'en avoit pu jouir à autre titre... » Ainsi, avant même que le procès ne fût nettement engagé, le roy fait déjà saisir des terres qui appar-

1. Voir E. Lavisse, *Nouvelle Histoire de France*, éd. déjà citée, p. 220. — Dans *Notices et Documents*, etc. (ouvr. déjà cité), Paris, 1884, on lit (p. 312, la succession du connétable de Bourbon) : « ... Malgré les titres incontestables que conféraient à Charles de Bourbon la substitution de 1400 et les clauses insérées dans son contrat de mariage avec l'approbation de Louis XII, ainsi que les dispositions testamentaires de sa femme, malgré les titres que pouvait subsidiairement invoquer la duchesse Anne, douairière, Louise de Savoie..., etc. » Mignet parle ainsi : « Le double droit du connétable ne paraissait pas douteux ; il lui était assuré par la loi monarchique des apanages en ce qui concernait les grands fiefs de sa maison, restés ou devenus masculins, par la loi romaine et par l'usage en ce qui concernait les possessions dont les femmes pouvaient être héritières ou donatrices. »

tiennent à Bourbon. Bien plus, pendant le procès même, et avant qu'il ne soit terminé, il va donner à sa mère la haute et basse Marche, et faire prononcer la mise sous séquestre de tous les bien de Bourbon. — Au sujet de ces interminables disputes ou des traités révolus acceptés depuis longtemps et établis se trouvent subitement révoqués, on peut citer ce que dit Pasquier à propos du duché de Nevers : « J'estime que l'arrêst estoit juste, encore qu'un espinocheur pourroit par avanture dire qu'il n'y avoit pas grand lieu de séquestrer... quand un arest est passé, je seray des disciples de Pythagorras : Il l'a dit, doncques il faut y ajouter foi. »

Les arguments employés par les avocats royaux sont assez faibles et n'auraient pas prévalu s'ils n'avaient eu derrière eux, pour les soutenir, le roi lui-même. Lizet et Poyet s'efforcent de leur mieux à en ensevelir la nullité sous toute une série de phrases pompeuses que Laval appelle pittoresquement une « prodigieuse farragine d'allégation de droits ». Une seule subtilité vraiment adroite fut de faire remarquer que le comté de Clermont, du temps de Philippe-Auguste, se trouvait entre les mains du roi d'Angleterre qui l'avait acquis par sa femme ; le comté revint ensuite à saint Louis par le mariage de Philippe-Auguste et de Mahau, fille de Renaud, comte de Bourgogne, qui eurent une fille du nom de Jeanne, dont saint Louis se trouvait cousin germain. Le roi donna ce comté de Clermont avec l'Anjou et le Maine à son frère Charles qui fut roi des Deux-Siciles. La fille de celui-ci épousa Charles de Valois; son fils, Philippe de Valois, eut en partage le Valois, l'Anjou et le Maine, et donna les autres terres ainsi qu'Alençon à son frère. Philippe fut roi, mais, après son avènement, fit cadeau de l'Anjou et du Maine à Louis Ier, duc d'Anjou. Ensuite, « Philippe le Bel bailla à Charles le Bel, son tiers fils, le comté de la Marche, comme il

appert par le testament dudit roy Philippe le Bel fait à Fontainebleau le jeudy avant la fête Saint-André 1414 et néanmoins, par la déclaration du roy Philippe le Long, deux ans après, il déclara expressément être de la nature de pouvoir venir à succession, tant aux mâles qu'aux femelles, ainsi qu'il a été depuis observé en la personne de Éléonore, fille de Jeanne de Bourbon, qui succéda audit comté de la Marche, lequel vint par son décès à Jaques d'Armagnac, son fils. » — Laval insiste encore sur une curieuse façon d'entendre la procédure : « En la suite de sa même replique, une plaisante chicanerie qui seroit bien sifflée en pays où la seule équité naturelle sert de loi. Il est parlé de la convention apposée au traité de mariage de Jean de Bourbon et de Marie de Berry par Loys, duc de Bourbon, et Jean, duc de Berry, pères, qui donnent leurs duchés et comtés aux futurs conjoints et aux mâles qui descendront de ce mariage.

« Les princes donateurs parloient (en donnant) leur langage ordinaire, maternel, clair et intelligible, et les notaires ignorant rédigeoient leur intention en leur patois mauvais latin, lequel, peut-être, ils n'entendoient non plus que les parties. De là M. Poyet tire un grand et riche sujet d'étaler sa denrée. Et dit ainsi : « Ces mots apposés au contrat faisant mention des mâles du donateur Loys, sont par ablatifs absolus : *Nobis, nostro filio, et aliis nostris masculis natis et nascituris in legitimo matrimonio obeuntibus absque hærede, vel hæredibus masculis a nobis, aut ipsis descendentibus*, lesquels ablatifs absolus *de jure resolvuntur in conditionem.* » « Voyez de quelles pièces on s'ayde pour renverser un bon droit! nous savons bien que les docteurs ont voulu que les ablatifs absolus suspendissent l'effet de quelques dispositions aux contrats comme étant conditionnels ; ils en ont voulu tirer au poil un argument de la loy. *Evictis agris, ff. de usuris, et l. attestatore de condit. et demonst.* mais ici je pourrois m'écrire

avec le Dr Balde : *O nimia verborum subtilitas, ut quid vulneras realitatem!* » Montholon répliqua en montrant clairement que, d'après les lois mêmes du royaume, les terres d'apanage demeuraient inaliénables et devaient revenir de mâle en mâle « tant qu'il y en a du premier à qui l'apanage a été baillé ». Il fit observer qu'un certain Magistri, avocat de Louis XII, « reconnaissant bien que le traité fait au mariage de Pierre et Anne de France n'étoit autre chose que la confirmation de ce qui avoit été fait au contrat de Jean de Bourbon, premier du nom, et de Marie de Berry, ne laissa pas de consentir l'entérinement des lettres de prorogation obtenues par ledit duc Pierre II au profit de sa fille Suzanne, répondant à ce que M. Liset avoit dit que, si le roy Louis XII eut su ce traité du roy Louis XI et du duc Pierre, il n'eut jamais accordé la prorogation. » Il rapporte les paroles mêmes de la disposition faite par Louis Ier, duc de Bourbon, dans le contrat de mariage de son fils Jean et de Marie de Berry. « Et s'il avenoit que nous, notre dit fils, et nos autres enfants mâles, nés et à naître en loyal mariage allassent de vie à trépas sans hoir, ou hoirs mâles descendant de nous ou d'eux, ou iceux hoir ou hoirs mâles décéder sans laisser hoir ou hoir mâles, d'eux procréés par loyal mariage, par ainsi que la droite ligne de hoir ou hoirs mâles de nous et de nos dits enfants mâles cessât et défaillît, nos dits duché de Bourbonnois et comté de Clermont soient et demeurent le propre héritage de M. le roy et de ses sucesseurs roys. » Ces mots : « notre dit fils et les autres enfans mâles » font assez paroître l'intention du père être d'appeler Loys et ses hoirs mâles au défaut des hoirs mâles de Charles son frère. »

Montholon dit encore : « que la donation faite par le duc Loys à Jean son fils est faite en langage français et maternel et non seulement par personne noble, mais par un prince du sang où il ne faut point chercher d'autres subtilités que son intention bien et clairement

expliquée. — Que c'est supposition de dire qu'en la maison de Bourbon n'y avoit jamais eu qu'un seul hérétier universel ; que le contraire s'est vu du temps de Loys, premier duc de Bourbon ». En effet, Jean, son frère puîné, lui fit un procès pour avoir sa part héréditaire dans la succession de Robert et Béatrix, leur père et mère. « Et, par jugement du roy lors régnant l'an 1314 fut baillé audit Jean puîné pour sa part et portion héréditaire la baronnie de Charolois et seigneurie de Saint-Just. »

« Au pladoyer dudit Montholon contre Mme la Régente sur la fin de non-recevoir du 23 juillet audit an 1523, il se sert dextrement des armes mêmes de sa partie, laquelle niait tout à plat que M. de Bourbon fut procrée du corps de Jean de Bourbon et de Marie de Berry, et partant n'étoit appelé à la succession des duchés et comtés substitués. » Montholon argumente ainsi : « Partie demanderesse a confessé à autres propos par son plaidoyer que tous les descendants *mediate, vel immediate dicuntur de proprio corpore illius a quo mediate vel immediate descendunt*, car, pour montrer qu'elle est capable de succéder au comté de Clermont et que ce n'est apanage de France, dit que la donation faite dudit comté de Clermont par le roy saint Loys à Robert son fils, fut faite pour lui et les hoirs descendants et procréés de son corps défaillans lesquels ledit comté retourneroit à la couronne de France. Or, dit-elle que le cas n'est avenu, pour cequ'elle est procréée du corps dudit Robert : *et sic* par son propos, *descendentes mediate, vel immediate dicuntur de proprio corpore*.

« Jeanne de Bourbon donne à sa fille, Anne, dauphine, duchesse de Bourbonnois, et à Loys, son mari, et aux survivants d'eux en héritage perpétuel, le comté de Forêts pour eux, leurs hoirs et successeurs.

« Regnaud de Forêts, oncle et curateur de Jean, comte de Forêts, avoit vendu le comté de Forêts au duc

d'Anjou et, depuis, pour assoupir les prétentions dudit duc d'Anjou, Loys, duc de Bourbon, mari de dame Anne, dauphine, donna 30.000 francs au dit duc et ainsi demeura paisible possesseur dudit comté. Bien est vrai que le roy Charles V voulut prétendre que ledit comté lui fut acquis et confisqué, pour ce qu'il avoit été aliéné audit duc d'Anjou, sans son consentement et permission, comme étant souverain duquel relève ce fief; mais enfin recognoissant que la nature de nos fiefs est différente de ceux d'Italie, que les notres sont héréditaires et patrimoniaux et aliéniables, ledit roy se départit et quitta tout audit Loys de Bourbon. »

Monthelon réussit à s'opposer au séquestre, et la Cour, n'osant encore commettre l'injustice que le roi réclamait d'elle, renvoya les débats au « lendemain de la Saint-Martin ». De plus en plus le connétable était à même de constater qu'il ne gagnerait jamais pareil procès. La série de ses humiliations n'était cependant pas close : « Madame, mère du roy, impatiente d'attendre jusques au mois de novembre prochain, presse infiniment d'obtenir l'arrêt du séquestre, ce qu'elle fait avant la fin du Parlement au même mois d'août. Cet arrêt fut le comble du désespoir de ce prince, lequel, reconnoissant avoir le roy aussi contraire que Madame sa mère et, d'ailleurs dépouillé de tous biens, titres, dignités, et même de sa pension et états du roy, ne put s'assurer qu'on ne passât plus outre; ce qu'il avoit d'autant plus grande occasion d'appréhender qu'il savoit la violente humeur de sa partie, de laquelle les rudes et âpres effets lui étoient assez connus, *et parentum inimicitiæ acriores eo quod minus justæ*[1]. »

1. A. de Laval, ouvr. déjà cité.

§

Pendant la durée du procès, le connétable est resté auprès du roi. Singulière situation que la sienne, et impossible à conserver. L'imagine-t-on au milieu de cette cour ennemie où chaque courtisan laissait voir discrètement, avec ces regards aimables qui sont spéciaux aux gens bien élevés chez lesquels tout se passe en nuances, la joie qu'il éprouvait à contempler le premier gentilhomme de France après le roi acculé dans une situation impossible d'où il ne pouvait sortir que diminué? Il avait ses partisans, une partie de la noblesse qui voyait bien qu'avec la défaite de Charles de Bourbon tomberait sa puissance d'autrefois; mais ceux-là étaient rares et, pour la plupart, n'osaient manifester leur sympathie.

Charles décida de trahir. Il eut tort, cela est incontestable; il était le premier à le sentir; longtemps il discuta et longtemps il fit l'impossible pour n'être point réduit à cette extrémité. Toute sa conduite prouve d'une façon formelle qu'il hésita jusqu'à la dernière minute. Ses contemporains, nous l'avons fait observer déjà, l'excusèrent. Du Bellay lui-même le présente aimant mieux quitter sa patrie « que d'y vivre en nécessité »; il nous le montre encore « ayant peur que perdant son procès, on l'envoyast à l'hospital ». Pour qu'un homme de ce temps-là et qui a vu les faits parle de la sorte, ne faut-il pas que ces faits aient été bien terribles? Et comment ne pas croire plutôt du Bellay écrivant, encore une fois, pour des lecteurs de son époque qui se trouvent naturellement à même de se rendre compte et de critiquer, que M. Paris, historien du XIXe siècle, qui lui juge du Bellay d'après des opinions purement person-

nelles et dit qu'il a tort[1]? Je n'excuse pas le connétable; je cherche à retrouver l'esprit du siècle où il vécut, et je mets en face de l'action qu'il a commise les raisons de cette action même; puis je constate sans passion ce qui en résulte. Et le résultat de cet examen est qu'il était extrêmement difficile pour lui d'agir autrement qu'il n'agit, pour ne pas dire impossible. Mignet[2] a fort bien senti la chose : « La mauvaise volonté et la puissance de ses adversaires lui fit craindre une spoliation complète. La ruine allait s'ajouter à la disgrâce, et cette imminente iniquité mit le comble à toutes ses anciennes offenses. Son cœur altier se révolta à cette pensée et, tout en soutenant ses droits, il prépara ses vengeances. » Chateaubriand a parlé de même; il a compris que le connétable demeurait solidaire de sa situation et ne pouvait pas admettre qu'on la lui supprimât : « Il représentait dans ses terres de France, la puissance, la vie et les mœurs d'un ancien grand vassal de la couronne[3]. »

Le connétable devait naturellement se tourner vers Charles-Quint qui, de son côté, à l'affût de toutes les alliances qui pourraient lui servir, avait distingué, dès le début du procès, qu'il y aurait là sans doute un avantage pour lui. « Il étoit aux écoutes, dit Pasquier, pour

1. Ouvr. déjà cité, p. 87.

2. *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.* — Il faut citer aussi ce que dit à ce sujet Guiffrey dans son *Histoire du procès de Saint-Vallier* (*Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier*, Paris, Lemerre, MDCCCLXVII) : « Pour se soustraire à l'amour forcené de Louise de Savoie, Charles de Bourbon ne trouva d'autre ressource que la trahison, et encore fallut-il le pousser à cette extrémité en l'abreuvant de toutes sortes de dégoûts et de passe-droits. On intenta d'abord au connétable un procès injuste et encore plus impolitique, dont la perte menaçait de le déposséder de la plus claire partie de ses revenus. Ensuite, dans l'expédition de Hainaut, au mépris des droits de sa charge, on lui enleva le commandement de l'avant-garde pour le donner à l'inepte et incapable duc d'Alençon, le mari de Marguerite, dont le seul titre à opposer à ceux du connétable était sa qualité de beau-frère du roi. Ce fut un grand acte de faiblesse que cette condescendance de François Ier aux illusions conjugales de sa sœur et aux fougueuses ardeurs de son implacable mère. »

3. *Etudes historiques.*

voir quel événement auroit cette cause. » Lorsqu'il comprit la tournure qu'elle prenait, il envoya vers Bourbon son prévôt d'Utrecht, Philibert Naturelli, qui lui servait d'ambassadeur en France. « Monsieur, dit alors ce dernier au connétable, vous êtes maintenant à marier; l'empereur mon maître qui vous aime, a une sœur dont j'ai charge de vous parler si vous y voulez entendre [1]. » Le connétable se contenta de faire remercier Charles-Quint sans lui donner de réponse définitive. Il allait ainsi contre l'avis de sa belle-mère qui, avant de mourir, lui avait conseillé ce mariage en lui faisant observer qu'il n'avait pas, maintenant, de meilleur ami que l'empereur. « Mon fils, lui avait-elle dit, considérez que la maison de Bourbon a été alliée de la maison de Bourgogne et que, durant cette alliance, elle a toujours fleuri et été en prospérité. Vous voyez à cette heure-ci les affaires que nous avons et le procès qu'on vous met ne procède que à faute d'alliance. Je vous prie et commande que vous saisissiez l'alliance de l'empereur. Promettez-moi d'y faire toutes les diligences que vous pourrez et j'en mourrai plus contente [2] ». Une fois le procès engagé, lorsqu'il fut certain de la tournure qu'il allait prendre, pendant l'été de 1522, le connétable envoya vers l'empereur lui demander s'il souhaitait

1. Mss. Dupuy, n° 484, f° 230 r° et v°. — Interrogatoire de l'évêque d'Autun ; — cité dans : *Histoire des ducs de Bourbon*, de La Mure.

2. Cité par Mignet qui écrit lui-même au sujet des conseils d'Anne de France : « La fille de Louis XI, qui avait gouverné le royaume de France pendant la jeunesse de son frère Charles VIII en maintenant à l'autorité sa force et au territoire ses agrandissements, avait changé de maximes en changeant de position. La duchesse de Bourbonnois ne pensait plus comme avait agi la régente de France. Elle chercha des appuis à la grandeur de la maison dans laquelle elle était entrée et dont l'édifice était près de crouler par la mort de sa fille Suzanne. Ce qu'avaient fait tous les grands feudataires du royaume, ce qu'avaient fait tous les princes de sang royal lorsqu'ils étaient en opposition d'intérêt avec la couronne, ce qu'avaient fait récemment encore les ducs de Bourgogne, les ducs de Bretagne et Louis XI n'étant que dauphin, et ce qui devait se faire pendant le cours du XVIe siècle et jusqu'au milieu du XVIIe, par les rois de Navarre, les ducs d'Orléans et les princes de Condé, elle le conseilla au connétable, son gendre, avant de mourir » (p. 357).

toujours le mariage qu'il lui avait fait proposer. Ce fut d'Escars, seigneur de la Vauguyon, très dévoué à Bourbon, qui se mit en rapport avec Adrien de Croy, seigneur de Beaurain[1]. « Le connétable ne désirait pas seulement de s'allier à Charles-Quint, il proposait de se révolter contre François Ier. Victime de l'injustice royale, il se présentait comme le futur libérateur de son pays ; il s'élevait contre le gouvernement désordonné, arbitraire, onéreux d'un prince plongé dans les plaisirs, livré aux emportements de ses passions, et il se disait résolu à réformer l'État et à redresser l'insolente conduite du roi...[2] » Bourbon n'avait évidemment pas le droit de réformer la France en appelant l'étranger ; il savait bien qu'il serait forcé de payer son alliance et qu'elle entraînerait la diminution du territoire français ; mais, d'autre part, il était forcé de parler comme il le faisait afin d'obtenir l'alliance ; il risquait de se la voir refuser s'il n'offrait rien en échange. Le parti de la vengeance une fois pris, il ne pouvait reculer ni souhaiter autre chose que la réussite ; et, pour cette réussite même, il devait employer tous les moyens.

François Ier apprit les rapports du connétable et de l'empereur. On se demande même pourquoi, en

1. On a prétendu que c'était au moment de l'affaire de Thérouanne et que d'Escars avait obtenu de Chabot de Brion, favori de François Ier, la permission d'aller trouver Beaurain, sous le couvert de traiter avec lui de l'échange d'une terre qu'il possédait en Flandre (Déposition de Pérot, seigneur de Warty, 17 septembre 1523, mss. Dupuy, n° 484, f° 37 v° et 38 r°. — Instructions données par Henri VIII à Th. Boleyn et à Richard Sampson, envoyés auprès de l'empereur en octobre 1522 : *State papers*, t. VI, p. 104, Londres, in-4°, 1849). Mais l'affaire de Thérouanne était en 1521 : il y a donc là une erreur. D'Escars a très bien pu prendre un prétexte quelconque pour s'en aller ; mais, puisque ce fut en 1522, il n'y a pas moyen de mêler cette affaire à celle de Mme de Reux. La confusion de M. Paris vient de ce qu'il y eut deux sièges de Thérouanne, un où les Impériaux étaient dans la ville, le premier, un autre où c'était notre tour d'y être enfermés, le second.

2. Mignet, ouvr. déjà cité. — *State papers*, p. 103. — Plus tard, en 1523, le 14 janvier, l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, Thomas Boleyn, de la part de l'empereur, fit connaître à Henri VIII l'état des choses : et le cardinal Wolsey répondit à Boleyn en louant le « vertueux prince Charles de Bourbon qui, voyant la mauvaise conduite du roi et l'énormité des abus, veut réformer le royaume et soulager le pauvre peuple ».

étant sûr, il n'interrompit pas le procès. Peut-être fut-ce par simple irritation, peut-être par crainte que les rapports commencés ne subsistassent une fois la paix faite. Le connétable savait trop bien désormais la raison des affronts successifs qu'il avait essuyés ; il lui était impossible de croire à la parole royale et il restait marqué de trop d'offenses. De son côté, le roi, l'action entreprise, eût paru se désavouer en revenant en arrière : en tant que roi de France et que Valois, il désirait par trop arrêter et détruire la puissance de cette maison bourbonnienne qui lui portait ombrage en même temps qu'au pouvoir dont il était le représentant. — Le vin allait bientôt être tout à fait tiré, et il valait mieux le boire d'un coup que le faire rentrer petit à petit au tonneau.

Charles continuait d'aller à la Cour. Un jour, il y parut à l'heure où le roi et la reine Claude étaient à table, dans des salles séparées. « Informé de son arrivée, François Ier acheva rapidement de dîner et vint dans la chambre de la reine[1]. Le duc, en voyant le roi, se leva pour lui rendre ses devoirs : « Il parait, lui dit brusquement François Ier, que vous êtes marié ou sur le point de l'être. Est-il vrai ? » Le duc répondit que non. Le roi répliqua que si, et qu'il le savait. Il ajouta qu'il connaissait ses pratiques avec l'empereur et répéta plusieurs fois qu'il s'en souviendrait. « Alors, Sire, c'est une menace, répondit le duc ; je n'ai pas mérité un semblable traitement. » Après le dîner, il se rendit à son hôtel, situé près du Louvre, où beaucoup de gentilshommes l'accompagnèrent en lui faisant cortège[2] ». Michelet va plus loin : « Toute la noblesse le suivit[3] », écrit-il. — Thomas Boleyn en écoutant le récit de cette entrevue racontée par Charles-Quint, s'étonna que le

1. La reine était assez pour Bourbon et aurait souhaité qu'il épousât sa sœur.
2. British Museum, ms. Cotton, C, f° 117. — Mignet.
3. *Histoire de France*, t. X.

roi de France ait laissé partir le connétable. « Il n'aurait pu l'empêcher, répondit l'empereur, tous les grands étaient pour lui. »

S'il épousait une des sœurs de Charles-Quint, Bourbon promettait de s'associer aux forces espagnoles et anglaises ; pour sa part, il s'engageait à réunir 500 hommes d'armes et 8 à 10.000 hommes de pied. — Ce furent les propositions que Beaurain communiqua au comte de Surrey, amiral d'Angleterre, qui commandait sur le continent les troupes d'Henri VIII ; il partit ensuite pour l'Espagne. Des rapports plus complets s'établirent alors entre les deux monarques et le connétable. Henri VIII, très zélé au début, se montra bientôt moins enthousiaste et l'avoua en février 1523, quand Beaurain revint auprès de lui [1]. Il regrettait sa rupture avec François Ier qui l'exposait à de grands périls, l'obligeait à des armements ruineux et l'avait réduit à des sacrifices jusque-là sans compensation. Il avait prêté 150.000 écus d'or à l'empereur et n'en avait pas encore été remboursé ; il n'avait pas reçu davantage l'indemnité de 100.000 écus que l'empereur s'était engagé à lui payer comme dédommagement de la pension aimable que lui fournissait le roi de France au temps où il n'avait pas trompé encore tout à fait l'alliance éphémère qu'il avait passée avec lui. Le duc d'Albany, de plus, inquiétait ses frontières d'Ecosse, et Richard de la Poole menaçait son pays d'une invasion, ce qui l'obligeait à envoyer contre l'Ecosse une armée de 30.000 hommes en pourvoyant à l'existence de cette armée par une flotte chargée de vivres portant 40.000 soldats qu'il chargerait d'attaquer Edimbourg par mer en même temps que de surveiller le canal de la Manche, afin d'assurer ses communications entre les Pays-Bas et l'Espagne ; il établirait de plus

1. Dépêches manuscrites de l'évêque de Badajoz et de Louis de Praët, du 5 février et du 13 février 1523 (*Archives de Vienne*, cité par Mignet).

25.000 hommes environ du côté de Douvres; il se proposait enfin de lever de fortes troupes de réserve et de les commander lui-même. Il ne pouvait prendre aucun engagement sérieux tant qu'il n'aurait pas obtenu la soumission des Ecossais et la défaite de la Rose Blanche[1]. Mais, Beaurain à peine parti, il changea d'idée à nouveau et consentit à tout préparer pour l'invasion de la France. Il dit textuellement à Louis de Praët : « Touchant l'affaire de Bourbon, puisque l'empereur l'a tellement à cœur, j'envoyerai par delà mon pouvoir à mes ambassadeurs avec instructions telles dont l empereur aura cause d'estre content pour besongner conjointement sur ledict affaire[2]. » Il offrit même la moitié de l'argent qu'exigeroit la levée des gens de cheval et des hommes de pied que le connétable mettrait en campagne. — La négociation se poursuivit à Valladolid, puis à Londres ; ce fut là que les plénipotentiaires de Charles-Quint et d'Henri VIII établirent en mai 1523 les bases et l'époque de l'agression; c'est là que Beaurain arriva le 19 juin pour régler la prise d'armes de Bourbon[3].

Les instructions de Beaurain étaient d'obtenir de lui qu'il contribuât à la solde des hommes nécessaires à la levée du connétable; il devait ensuite se rendre à Bourg-en-Bresse où le connétable avait promis de se trouver et, là, négocier son mariage avec Eléonore, veuve du roi de Portugal ou avec Catherine, la plus jeune des sœurs de Charles-Quint. Bourbon, de son côté, promettait que, dans les dix jours qui suivraient l'entrée des deux princes alliés sur le territoire de la France, il se déclarerait et se joindrait à l'armée d'invasion, moyennant quoi il recevrait le paiement successif de 200.000 couronnes pour l'entretien de ses

1. *State Papers*, t. VI, p. 113 à 120. — Dépêche de Wolsey.
2. Dépêche manuscrite de Louis de Praët à Charles-Quint, 8 mai 1523 (*Archives de Vienne*, cité par Mignet).
3. Dépêches de Louis de Praët et de Jehan de Marnix à l'empereur. — Dépêche d'Adrien de Croix (*Archives de Vienne*, cité par Mignet).

hommes de guerre ; il ouvrirait ses villes aux confédérés qui seraient nourris par ses Etats ; on lui jurait en plus de le défendre envers et contre tous ; aucune trêve ne serait signée par le roi ni l'empereur sans qu'il y fût compris. Beaurain devait encore lui demander quels étaient à son avis les points les plus favorables à l'invasion et si ses cousins, le comte de Saint-Pol et le duc de Vendôme, ainsi que le roi de Navarre, Jean d'Albret, partageaient ses desseins[1]. Ce fut le cardinal Wolsey[2] qui remit les articles conçus dans ce sens à Beaurain, au moment de son départ. Et, en même temps, le Dr Knight, ambassadeur de Henri VIII auprès de Marguerite d'Autriche, fut chargé d'une mission semblable et de suivre Beaurain dans ses instructions. Henri VIII disait au sujet du connétable : « Le duc de Bourbon, qui est un homme d'un noble et vertueux courage, voyant combien, par le désordre, le mauvais gouvernement et l'extravagante conduite du roi François, le royaume de France est tombé dans un misérable état, surchargé qu'il est de tailles, d'exactions et d'autres impositions indignes, outre les autres grandes et journalières indignités et iniquités dont l'accable le roi des Français, et sentant que le commun peuple ne peut pas les supporter plus longtemps, il a appliqué son esprit et mis ses soins à lui donner assistance et à opérer le redressement de ces énormités[3]. » Il ajoutait que le duc de Bourbon s'était adressé à lui, roi d'Angleterre, pour obtenir par son aide les réformes nécessaires et qu'il ne doutait pas que beaucoup de nobles et d'hommes du peuple se joindraient à eux. — C'est le langage obligé dans un cas pareil. — Le Dr Knight se rendrait à Bâle, et, de là, sous un déguisement, jusqu'à Bourg-en-Bresse. Il avait l'ordre d'exiger surtout du connétable qu'il prêtât ser-

1. *State Papers*, t. VI, p. 151 à 154.
2. Ils sont intitulés : *Memoriale eorum quos Dominus de Beaureyn tractabit cum illustrissimo duce Borbonio pro communi beneficio utriusque majestatis* (*State Papers*, t. VI, p. 151 à 154).
3. *State papers*, t. VI, p. 131.

ment à Henri VIII, qui se prétendait l'héritier légitime de la couronne de France[1]. Le docteur arriva sans encombre à Bourg-en-Bresse ; il y retrouva Beaurain, arrivé depuis le commencement de juillet, et qui s'était enfermé dans l'abbaye de Brou[2]. — Mais le plus important des trois, le connétable, manquait au rendez-vous.

Il hésitait. Il était venu à la cour dans l'espoir qu'une dernière tentative réussirait peut-être, et le roi s'était montré assez dur, ne le faisant pas arrêter, comme nous l'avons vu, à cause de l'attitude de la noblesse[3]. Malgré l'avis de son entourage, « tout plein de jeunes gens d'assez mauvais conseil et de quelques évesques qui l'incitoient plutôt à mal faire que bien », il reculait toujours. Nul doute qu'il n'ait compris l'étendue de son malheur et vers quel malheur plus grand encore il allait se précipiter ; mais comment revenir à cette cour, dans une position humiliante pour son honneur, diminué et réduit à rien ! Comment offrir sa vie à un prince qui, contre toute justice, lui prenait ses terres, avant même que l'arrêt du Parlement ne fût rendu ! L'idée que François Ier représentait la France, l'idée de Patrie en un mot, n'existant pas encore réellement, ne pouvait pas primer les intérêts personnels et terriens chez ce grand féodal. Oui, Bourbon envisagea les conséquences de son acte, mais il fit passer le désir de la vengeance avant toute autre considération[4].

1. « His suppreme and Soverain lord making othe and fidelitie as to the rightful inheritour of the faid crowne of France » (*State Papers*, p. 137) « ... et pour recevoir du duc le serment d'hommage et de fidélité par lequel il reconnaitrait Henri comme vrai roy de France et s'engagerait à le servir et à lui obéir » [Rymer, *Acta*, etc., t. XIII, p. 797 (cité par Sismondi)].

2. Dépêche de Louis de Praët à Charles-Quint, 9 août 1523.

3. Baumgartem s'étonne (*Gesichte Karl V*, 1885, t. I) aussi que le roi ne l'ait pas fait arrêter.

4. On a dit que François Ier aurait promis au connétable de lui faire rendre ses biens, mais que le Parlement en aurait ordonné la confiscation. La promesse du roi me semble fort peu croyable. La Mure, qui en parle (l. III, ch. XXIX), s'exprime ainsi : « Mais le connétable se voyant, par le susdit sequestre, dépouillé de la jouissance de ses plus

Il servit cependant encore une fois en allant attaquer une bande d'aventuriers qui ravageaient, sans rencontrer d'obstacles, les bords de la Champagne et de la Bourgogne, du côté de Paris. C'est après les avoir dispersés qu'il retourna dans le Bourbonnois[1]. Son parti paraît alors avoir été pris. Il proclame bien haut qu'il renverra sous peu à François Ier son collier de l'Ordre de Saint-Michel et son épée de connétable, parce qu'il aime mieux vivre pauvre hors de France que d'être si peu estimé dans le royaume[2]. Il allait être fixé définitivement sur les dispositions de François Ier à son égard par la visite de deux gentilshommes de la cour qui vinrent le trouver dans son château de Moulins. L'un d'eux était Saint-André. Le connétable lui demanda tout d'abord ce que décidément le roi comptait faire et les paroles qu'il avait pu lui entendre prononcer à son sujet. Saint-André répondit que François Ier n'aspirait pas à ses héritages et serait plus disposé à les lui donner qu'à les lui prendre. Il lui proposa aussitôt de porter une lettre au roi pour le remercier de ses bonnes paroles ; mais les deux gentilshommes refusèrent l'un et l'autre de s'en charger[3]. Il reconnut bien alors que le roi ne les avait chargés d'aucun message de ce genre et qu'ils étaient venus surtout pour se rendre compte de ses forces, en qualité d'espions ; il les traita

grands biens qui étoient ceux de la succession de la maison de Bourbon et, d'ailleurs, étant frustré de ses pensions qui lui avoient été depuis longtemps déjà rayées, ne put ajouter foi à ces promesses du roi. Il témoigna à ses amis qu'il étoit bien plus aisé à Sa Majesté de faire cesser ces poursuites contre lui que de le rétablir après un arrêt obtenu à son préjudice. »

1. Michelet dit gratuitement, sans fournir *aucune preuve*, qu'il dut s'aboucher avec cette bande d'aventuriers et s'en servir dans la suite. Tous les historiens du temps, au contraire, établissent qu'il la combattit et en vint à bout.

2. Mignet, ouvr. déjà cité, p. 378.

3. Ceci est très significatif. On voit que le connétable est encore prêt, à ce moment-là, à se rétracter et à retourner auprès du roi. On sent, à ne pas s'y méprendre, qu'il s'est adressé à l'étranger par désespoir, et qu'une bonne parole sincère, certaine et suivie d'effet, aurait suffi pour le faire revenir.

d'*affectez*[1]. A l'appui de ce qu'il pressentait, il apprit au contraire que du Prat conseillait de le réduire à la condition d'un gentilhomme de 4.000 livres de rente[2]. Il y avait de quoi être exaspéré, surtout à la suite des vexations précédentes. Il ne pouvait plus compter en rien sur le roi ; à moins d'être un niais, il ne pouvait compter davantage sur le Parlement. Il disait avec une certaine amertume, suffisamment justifiée : « qu'il attendoit des nouvelles de son procès pour savoir s'il seroit duc ou Charles[3]. »

C'est au milieu de ces dernières hésitations qu'il apprit l'arrivée de Beaurain à Bourg-en-Bresse. Il se décida. Le moment était important et ne se présenterait plus ; s'il le laissait passer, sa rébellion tournerait à son désavantage ; il risquait d'être pris et exécuté. Sa situation devenait irrémédiable : Ou bien revenir au roi et être réduit à un rôle qu'il ne pouvait admettre, et, en supposant qu'il ne fût pas condamné à la peine capitale, sentir peser sur lui une éternelle méfiance, ou bien tenter l'aventure d'aller servir ailleurs contre un pays ingrat.

Afin de ne pas être suspecté, il saisit le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy et s'établit dans la partie la plus montagneuse de ses États, à Montbrison, capitale du Haut-Forez. C'est là qu'il fit venir de Bourg-en-Bresse Beaurain. Deux gentilshommes dévoués conduisirent ce dernier à travers la principauté de Dombes et le Beaujolais jusqu'à Montbrison où il entra le soir du 17 juillet, suivi de Loquingham, capitaine au service

1. Déposition d'Antoine de Chabanes, évêque du Puy. — Mss. Dupuy, f° 183 r° et v°.

2. Interrogatoire de l'évêque d'Autun du 26 octobre (Mss. Dupuy, f° 221 v°). — Du Prat avait peut-être raison au simple point de vue logique, mais avait tort en ce sens qu'il réclamait l'impossible. On sent là, chez lui, le besoin d'humilier le connétable : Du Prat était beaucoup trop fin pour douter un seul instant que le connétable ne fît pas un coup de tête plutôt que d'accepter des conditions pareilles ; comme Louise de Savoie, il voulait le pousser à bout afin qu'il s'en allât de lui-même.

3. Interrogatoire de Saint-Bonnet, 24 septembre, *Id.*, f° 43 r°.

de l'empereur et de Château, son secrétaire. On l'enferma pendant deux jours dans une pièce voisine de la chambre du connétable, et il n'en sortait que la nuit pour traiter mystérieusement [1]. Bourbon voulait prendre toutes les précautions possibles, malgré qu'il eût emmené presque tout son monde à Montbrison et qu'il y fût aimé. En s'y rendant, il avait eu, à Varennes, un long entretien avec Aymard de Prie, seigneur de Montpoupon et la Mothe, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi ; il espérait avec leur aide se rendre maître de Dijon. Antoine de Chabannes, évêque du Puy (le même qui déposa contre lui), frère du maréchal de la Palice, et Jacques Hurault, évêque d'Autun, l'avaient accompagné. Il y avait là aussi Thausanne, seigneur de Chezelles, Philippe des Escures, seigneur de Quinzay-le-Chastel, ses chambellans ; Jean de Bavaut, Anne du Peloux, Jacques de Beaumont, seigneur de Saligny, ses maîtres d'hôtel ; le lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, Antoine d'Espinat, et d'Espinat le jeune, seigneur de Coulombiers, Robert de Grossonne, seigneur de Montcoubelin, Hector d'Angeray, seigneur de Bruzon, Hugues Nagu, seigneur de Varennes ; les seigneurs de La Souche, de Pompérant, de Lallière, de Lurcy, de Charency, et une foule de jeunes gentilshommes du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais [2], attachés à sa personne, dévoués à ses projets, prêts à prendre les armes pour lui.

Il y avait là surtout son partisan le plus chaud qu'il avait fait venir des bords du Rhône, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, comte de Valentinois [3]. Il descendait d'une des plus anciennes familles

1. Déposition de Saint-Bonnet. — Mss. Dupuy, n° 484, f° 43 r° et v° ; — Déposition d'Anne du Peloux, f° 71 v°. — Voir Mignet, *Archives de Vienne*, l. de Praët, dépêche du 9 août.

2. Mss. Dupuy, n° 484, *passim*.

3. Il était aussi : marquis de Cotron, vicomte d'Estoile, baron de Clérieu, de Sérignan, de Chalençon et de Florac, seigneur de Privas, de Corbempré, etc.

de France [1], avait occupé de grands emplois et rendu de notables services à la couronne. « Gouverneur du Dauphiné sous Louis XII, il avait levé et conduit à ses frais en Italie, sous François Ier, 7 ou 8.000 hommes de pied, s'était vaillamment comporté à la prise de Milan et à la bataille de la Biccoca, avait dépensé plus de 100.000 écus, *dont il n'avait jamais été remboursé*, se plaignait d'être négligé par le roi bien qu'il fût chevalier de son ordre et capitaine de 100 gentilshommes de sa maison, et *d'avoir été trompé par la duchesse d'Angoulême qui, malgré sa promesse, ne lui restituait pas le duché de Valentinois.*

Il avait pour gendre Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand-sénéchal de Normandie, auquel il avait marié sa fille, la célèbre Diane de Poitiers, alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Puissant par sa position et sa parenté, Saint-Vallier était redoutable par son caractère aussi hardi que véhément [2]. »

Ces deux hommes, à ce moment-là, étaient bien faits pour s'entendre, et l'attitude du pouvoir à l'égard de Saint-Vallier concorde avec celle qu'il avait eue envers le connétable : à eux deux ils représentaient, inégales mais fortes, deux branches de cet arbre féodal dans lequel la hache puissante de la royauté française estimait n'avoir point encore fait une suffisante entaille. — « Cousin, dit un jour le connétable à Saint-Vallier, tu es aussi maltraité que moi; veux-tu jurer de ne rien dire de ce que je vais te confier [3]? » Saint-Vallier jura sur un reliquaire contenant du bois de la vraie Croix que le connétable portait toujours à son cou et reçut la confidence de la conju-

1. Voir : *Histoire généalogique des comtes de Valentinois et de Diois seigneur de Saint-Vallier, etc. De la maison de Poitiers*, André du Chesne, Paris, in-4°, 1638.
2. Mignet, ouvr. déjà cité, p. 382.
3. Interrogatoire de Saint-Vallier. — Octobre 1523, mss. Dupuy, n° 484, f°s 172 r° et 173 v°; — f° 207.

ration[1]. — Voici comment la chose est racontée au procès[2] :

« Dit que, au mois de juillet dernier passé, ledict qui parle estant à Lyon, ledict sieur connestable luy manda qu'il le prioit qu'il vint devers luy à Montbrison, ce que ledict qui parle (Saint-Vallier) fit et s'en vint trouver ledict connestable à Bouthion en Forez[3]; et ne sait quel jour ce fut; toutesfois luy semble que c'estoit à jour que on mangeoit de la chair, pour ce qu'il porta des perdreaux et trouva ledict sieur connestable au disner; et de là vinrent coucher à Montbrison; et, quand le sieur connestable qui estoit fort mélancolique, vieil et selon sa fantaisie[4], et lui dit qu'il fist bonne chère et ne se mélancoliast point; et, après disner, s'en alla avec ledict sieur connestable audict Montbrison.

« Dit que, estant avec ledict sieur connestable, il pourchassa fort que iceluy connestable envoyast l'évesque du Puy devers Monsieur de Savoye pour le fait dudict mariage de ladicte damoiselle de Miolans, ce que le connestable fict.

« Dit que, estant audict Montbrison, ledict sieur connestable tira ledict qui parle à part en sa garde-robe et luy monstra plusieurs verges et anneaux d'or et autres bagues et en présenta audict qui parle ; aussi luy monstra du baume, des arbalestes et autres gentillesses, et ledict qui parle print seulement une fiole de baume et une arbaleste.

« Dit que, ledict connestable luy parla de ses procès

1. Voir : *Procès criminel de Jehan de Poytiers*, par Georges Guiffrey, ouvr. déjà cité. — Le connétable connaissait depuis longtemps Saint-Vallier et, même après les guerres d'Italie, dit M. Guiffrey : « le conserva sans doute près de lui » (*Id.*, p. 38).

2. *Id.*, p. 38.

3. Bouthion ou Bothéon était située sur la rive droite de la Loire. Mathieu de Bourbon y avait élevé un château qui passait pour l'un des plus beaux et des plus forts de la province.

4. Ceci est admirable comme révélation de la discipline que les gens d'alors exerçaient sur eux-mêmes : « selon sa fantaisie... » !

et ledict qui parle luy dit qu'il en estoit cause pour ce que, quand il estoit avec le roy, il ne luy parloit point vivement de ses affaires, et sur ses devis ledict connestable dit audict qui parle que le roy lui faisoit aussi bien des torts comme à luy, etc. », et enfin, au cinquième interrogatoire de Saint-Vallier, nous lisons ceci : « Et lors, ledict connestable dit audict desposant : « Cousin, veux-tu jurer ici sur le fust de la vraie « croix (qu'il portoit à son col) de ne dire jamais rien « de ce que je te dirai ? » et ledict desposant dit : « Oui, Monsieur. » Et mit la main sur la vraie « croix. »

C'est en présence de Saint-Vallier que pendant la nuit du 18 juillet 1523[1], le connétable traita secrètement avec Beaurain, amené vers onze heures du soir avec le mystère habituel[2]. Beaurain remit à Bourbon les lettres de l'empereur.

« Cousin, lui écrivait celui-ci, je vous envoie le seigneur de Beaurain, mon second chambellan, lequel vous dira aucunes paroles de par moi. Je vous prie le vouloir croire comme moi-même. Et, en ce faisant, vous me trouverez vostre bon cousin et ami.

CHARLES[3]. »

1. Interrogatoire du 23 octobre 1523; f° 207.

2. « Dit que le jour même qui estoit vendredi ou samedi pour ce que on ne mangeoit chair, environ onze heures de nuit, ledict connestable envoya quérir ledict desposant en son logis, qui y alla; et, quand il fut à la chambre dudict connétable, il le mena en une autre chambre, en laquelle vint ledict sieur de Beaurain, tout seul, car Loquingham, secrétaire, et le barbier dudict Beaurain qui estoit demeuré en une autre chambre, vinrent après en ladite chambre où estoit ledict de Beaurain; lequel de Beaurain, quand il entra dedans la chambre, salua ledict connestable qui luy fict bon recueil et bonne chère et luy dict : « Monsieur de Beaurain, vééz ci mon cousin M. de Saint-Vallier, « qui est un des principaux amis que j'aie »; et, à ceste cause ledict de Beaurain salua ledict déposant et s'embrassèrent tous deux ». (Cinquième interrogatoire de Saint-Vallier, *Procès de Jehan de Poytiers*, p. 71.)

3. Cinquième interrogatoire de Saint-Vallier (*Id.*). « Lesquelles lettres ledict déposant a depuis veu ès mains dudict connestable et estoient icelles lettres de la main dudict empereur... »

Beaurain communiqua ensuite ses instructions, celles de Charles-Quint et celles d'Henri VIII; puis il dressa un traité de mariage et de confédération. Il fut promis à Bourbon qu'il épouserait soit la reine Eléonore, soit l'infante Catherine, avec une dot de 200.000 écus; et lui, de son côté, jura qu'il s'unissait à l'empereur envers et contre tous, sans excepter personne. Il s'engageait à attaquer François Ier, mais ne consentait pas à considérer Henri VIII comme roi de France; il offrait d'être son allié sans se reconnaître son sujet et promettait de s'en remettre sur ce point à la décision de l'empereur. Un soulèvement à l'intérieur devait seconder en même temps l'action entreprise au dehors. Charles-Quint pénétrerait en France par Narbonne, avec 18.000 Espagnols, 10.000 lansquenets, 10.000 hommes d'armes et 4.000 chevaux; en même temps, le roi d'Angleterre descendrait sur les côtes occidentales du royaume avec 15.000 hommes de pied et 1.600 de cavalerie que rejoindraient bientôt 3.000 autres hommes de pied et 3.000 hommes d'armes des Pays-Bas. L'invasion s'exécuterait lorsque François Ier aurait quitté Lyon où il devait se rendre en août pour gagner l'Italie[1]. Dix

1. « Et ledict de Beaurain, quelques paroles d'amitié qu'il sut bien dire, car il est beau parleur, en effet et substance, dit à M. le connestable que l'empereur avoit été adverty que le roy le traictoit mal, et aussi que le roy n'avoit tenu aucune promesse à l'empereur. Combien que ledict empereur de sa part eust toujours tenu promesse au roy, et que ledict empereur vouloit estre ami dudict connestable envers tous et contre tous, sans nul excepté; et qu'il n'obtiendroit que audict connestable s'il ne le faisoit un des plus grands hommes de la chrétienté et à l'heure ledict connestable remercia l'empereur et dit qu'il vouloit bien avoir cette fiance envers luy et demanda audict de Beaurain voir ses instructions et puissances. Lequel Beaurain respondit : « Je ne suis tenu vous montrer mes instructions, mais je suis content les vous montrer. » Et luy monstra la puissance que luy avoit donné l'empereur pour traicter le mariage avec ledict connestable de Mme Aliénor, sa sœur, ou en défaut de ceste là, avec Mme Catherine, son autre sœur, et accorder les articles dudict mariage tels que seroient advisés; et vouloit ledict de Beaurain que ledict connestable envoyast en Bourgogne pour accorder les articles dudict mariage, en présence d'un président et d'un trésorier, officiers de l'empereur et de Mme Marguerite. Ce que le connestable ne voulut accorder et aima mieux que lesdicts articles se fissent en sa présence par le secrétaire dudict sieur de Beaurain qui les écrivit; lequel secrétaire il ne sauroit nommer, mais luy sembloit être bon et

jours après la double attaque de l'empereur et du roi d'Angleterre, Bourbon entrerait en action avec ses propres troupes, qu'il aurait à tenir prêtes, et 10.000 lans-

prompt secrétaire. Dit iceluy déposant que la substance desdicts articles estoient que l'empereur donnoit audict connestable Mme Aliénor, sa sœur, pour femme, laquelle ledict connestable acceptoit et, au cas que Mme Aliénor ne vouloit M. le connestable, ledict empereur lui donnoit Mme Catherine, son autre sœur, aux mêmes pactes de Mme Aliénor, c'est assavoir : 200.000 escus de dot payables à trois termes, sans aucune restitution, et ledict sieur connestable luy donnoit en douaire le pays de Beaujollois qu'il luy faisoit valoir 20.000 escus de revenu. Et, au cas que ledict empereur et l'archiduc son frère allassent de vie à trépas sans hoir, estoit accordé par ledict mariage que Mme Aliénor succéderoit es royaumes et seigneuries, que pour lors tenoit ledict empereur et promettait de faire ratifier ledict traicté de mariage audict archiduc son frère. Et en outre, ledict sieur de Beaurain, au nom de l'empereur, promettoit audict seigneur connestable de prendre parti, ni alliance avec quelque prince qui fut, sans avoir son consentement, et qu'il aideroit et porteroit ledict connestable envers et contre tous, sans nul excepté. Et dit que ledict de Beaurain en oultre, porloit articles faits et accordés entre l'empereur et le roy d'Angleterre d'alliance et amitié entre eux, promettant iceluy empereur y faire entrer ledict connestable. Et consent ledict déposant a ouïr parler ledict de Beaurain que le roy d'Angleterre ne se pouvoit bien assurer de M. le connestable; toutesfois, ledict de Beaurain qui avoit esté en Angleterre de par l'empereur, l'en assura. Et contenoient iceux articles que ledict empereur devoit venir en France par le quartier de Narbonne, peut avoir deux mois ou environ qu'il devoit estre venu, comme luy ensemble, et ce avec 18.000 Espagnols, 10.000 lansquenets, 2.000 hommes d'armes et 4.000 genetaires (cavaliers armés de lances courtes; ils composaient la cavalerie légère de la milice espagnole; on les appelait aussi ginètes), avec grosse bande d'artillerie. Ledict roy d'Angleterre devoit descendre en France, tout en un même jour, avec 15.000 Anglois et 500 chevaux et grosse bande d'artillerie. L'empereur luy devoit envoyer 3.000 lansquenets et 3.000 chevaux pour se joindre avec lesdicts Anglois; et Mme Marguerite devoit envoyer 4 ou 5.000 henuyers pour commencer la guerre sur la frontière de Picardie et se devoient toutes ces descentes et entreprinses executer après que le roy seroit parti de Lyon pour aller en son voyage de Milan. Et ledict connestable n'estoit tenu se déclarer ne mettre aux champs jusques à ce que lesdicts empereur et roy d'Angleterre eussent esté dix jours devant une ville de France. Et devoit ledict empereur bailler 100.000 escus audict connestable et le roy d'Angleterre autres 100.000 escus, pour lever gens à son plaisir; lequel argent ledict connestable *ne voulut jamais prendre* et le laissa entre les mains des gens de l'empereur, et croit qu'une partie a esté employée pour lever le nombre de lansquenets qui dernièrement ont été mis sus, ainsi que le roy a pu estre adverti; lesquels lansquenets doivent être amenés par le comte Félix. Et dit, sur ce enquis, qu'il est certain que ledict connestable, pour ceste heure *ne fit aucun serment ou promesse de tenir le contenu auxdicts articles et ne les signa.* Et dit que sur ce que ledict Beaurain luy dit : « Monsieur, il faut que vous juriez de tenir lesdicts articles »; ledict seigneur connétable lui dit : « J'en parleray avec vous. » Et dit que la dépesche dudict de Beaurain fut telle que ledict connestable lui bailla lettres adressantes à l'empereur de la substance qui s'en suit : « Monseigneur, j'ai vu ce que m'avez escrit par le sieur de Beaurain, et vous remercie très humblement du

quenets qu'on lui enverrait d'Allemagne par la Franche-Comté. Il était formellement convenu qu'aucun accord ne serait fait avec l'ennemi commun sans l'avis préalable de Bourbon.

Le traité fut rédigé par Chateau, secrétaire de Beaurain, et transcrit à deux exemplaires dont l'un devait être porté à Charles-Quint et l'autre rester entre les mains de Bourbon. Personne n'était dans la confidence ; on n'avait pas pu appeler « les gens de robe longue[1] ». Saint-Vallier, dans sa déposition, ne parle pas du serment qu'il fit en compagnie de Bourbon. Louis de Praët le consigne cependant dans sa dépêche à l'empereur. Bourbon et Saint-Vallier, après avoir en effet revêtu de leurs signatures les exemplaires des traités[2], en jurèrent sur l'Evangile la fidèle observation, le connétable en son nom et Beaurain au nom de l'empereur[3]. Tout une fois conclu, le connétable fit entrer

bon vouloir qu'avez envers moy et vous promets que je ne l'ai moindre envers vous, comme vous dira le sieur de Beaurain. » Et envoya quérir ledict connestable Sainct-Bonnet pour aller avec ledict de Beaurain ; et ce fut toute la dépesche dudict de Beaurain qui fut faite en un soir, en la présence dudict déposant. Et croit qu'il n'y ait eut autre chose. Et dit que ce soir même ledict connestable dit à part audict déposant : « Cousin, je ne baillerai aucun scellé et ne ferai aucun serment, en cette affaire ici; il en viendra comme il pourra, mais j'aurai deux cordes à mon arc : et ne seroit raison que je mécontentasse l'empereur. » — Mss. D. 3.109, f° 8-16.

1. Dépêche de Louis de Praët à Charles-Quint (*Archives de Vienne*).

2. Saint-Vallier avoue ceci : « Enquis si les articles de ladicte alliance et puissance que portoit Beaurain estoient signés et scellés et s'ils étoient en parchemin ou papier ? Dit qu'ils estoient en papier comme si c'estoit une grande feuille de papier estendu écrite tout au travers ; et, au dessous, estoit le seing de l'empereur c'est à sçavoir : CHARLES ; et son sceau imprimé sur le papier... et dit qu'il y avoit un second papier qui contenoit l'alliance qui estoit entre l'empereur et le roy d'Angleterre où ledict connestable n'estoit aucunement nommé ni compris et estoit signé ce second papier par le roy d'Angleterre : HENRY... Dit qu'il y avoit un tiers papier apporté par ledict de Beaurain qui estoit de l'alliance et amitié entre l'empereur et le roy d'Angleterre auquel estoit compris M. le connestable et n'est records ledict déposant si le tiers papier estoit signé et scellé et dit que, s'il eust eu des lunettes, il les eust tous lus ; et ne les eust su lire sans lunettes ». (Mss. 5.189, f° 9.20).

3. « Et jura ledict Bourbon pour sa part, et ledict de Beaurain de la vostre sur les saints Evangiles, l'effect et article qui s'en suivent, lesquels furent mis en escrit en deux millets de la main dudict de Beaurain, et signés des seings manuels des deux sieurs, dont l'ung demeure

Saint-Bonnet[1], vers minuit, pour l'envoyer en Espagne. Il le pria de prêter serment et lui dit[2] : « Je veux vous envoyer devers l'empereur auquel vous direz que je me recommande très humblement à sa bonne grâce, que je le prie de me donner sa sœur en mariage et que, en me faisant cet honneur, il me trouvera son serviteur, son bon frère et ami. » Il présenta ensuite Saint-Bonnet à Beaurain en lui donnant l'ordre d'obéir entièrement à ce dernier. Et ils partirent tous deux cette nuit-là même, une ou deux heures avant le jour, à destination de Gênes où ils devaient s'embarquer. Ils traversèrent les montagnes du Forez accompagnés de Lallière et de François du Peloux; Lallière les quitta le premier dans la principauté de Dombes et, après les avoir conduits jusqu'en Bresse, du Peloux retourna vers le connétable. Beaurain écrivit plusieurs dépêches chiffrées qu'il adressa, en même temps qu'une copie du traité, à l'archiduc Ferdinand par le capitaine Loquingham et à Henri VIII par son secrétaire. Il invitait le frère de l'empereur à faire lever immédiatement les 10.000 lansquenets à la tête desquels devait se mettre le duc de Bourbon au moment de sa révolte. Il gagna Gênes, puis l'Espagne, au plus vite[3].

Dès le lendemain du départ de Beaurain, Saint-Vallier, s'il faut l'en croire[4], fut pris de remords et conseilla au connétable de se dérober à tous ses nouveaux engagements. Voici comment il parle au procès :

« Le lendemain et jour ensuivant, après la dépesche et partement de Beaurain avec Sainct-Bonnet, ledict déposant fut tout ce jour-là à Montbrison avec ledict

auprès dudict de Bourbon et l'autre emporta ledict de Beaurain pour le montrer à Votre Majesté. » Dépêche Louis de Praët, 9 août. — *Archives de Vienne*. — Mignet, p. 385.

1. Voir plus haut la note où nous citons la déposition de Saint-Vallier.

2. Déposition de Saint-Bonnet, du 24 septembre. — Mss. Dupuy n° 484 f° 43 V°.

3. Mignet, ouvr. déjà cité, p. 386, 387.

4. C'est lui en effet qui le raconte; et il a pu le faire pour paraître moins coupable; on n'a aucune autre preuve que sa déposition.

connestable ; et est records que, après disner, ledict sieur connestable entra en son cabinet et ledict déposant avec luy, seuls. Et lors, iceluy déposant commença a dire audict connestable : « Monsieur, ne vous fiez « vous pas bien en moy, ne me tenez vous pas pour « vostre très humble serviteur? » Auquel ledict connestable dit : « Cousin, je te promets que je me fie tant « à toi et te aime tant que si mon propre frère estoit « en vie je ne le saurois plus aimer que je t'aime. » Et ledict déposant le remercia en lui disant : « Monsieur, « vous me dites hier beaucoup de choses esquelles j'ai « fort pensé et rêvé toute ceste nuit tellement que je « n'ay su dormir et voudroit que Dieu me fist grâce de « vous savoir bien dire ce que je veux vous dire selon « Dieu, raison et conscience. Monsieur, vous me dites « hier, et je vois que, par ceste alliance que l'on vous « présente, vous devez être cause que l'empereur, le « roy d'Angleterre, Allemans, Espagnols et Anglois « entreront en France ; pensez et considérez le gros « mal et inconvénient qui se en suivra, tant en effu- « sion de sang humain, destructions de villes, bonnes « maisons et églises, forcements de femmes, et autres « maux qui viennent de la guerre ; et considérez que « vous êtes sorti de la Maison de France et l'un des « principaux princes qui soient aujourd'huy en France « et tant aimé et estimé de tout le monde que chacun « se réjouit de vous voir ; et si vous venez à estre cause « et occasion de la ruine et perdition de ce royaume, « vous serez la plus maudite personne que jamais « homme fut et les malédictions que l'on vous donnera « dureront mille ans après votre mort. Davantage « considérez-vous point la grande trahison que vous « faites que, après que le roy sera parti de son royaume « et aura tourné le dos pour aller en Italie, et vous « aura laissé en France, se confiant à vous[1], vous luy

1. Candeur peu probable de la part de François Ier, qui venait par

« irez donner à dos et le détruire, et son royaume. Je « vous prie, pour l'honneur de Dieu, de considérer tout « ceci, et, si vous n'avez égard au roi et à Mme sa mère, « lesquels vous dites vous tenir tort, au moins, ayez « égard à la roine et à MM. ses enfants, et ne veuillez « estre cause de la destruction et perdition de ce « royaume ; et, après que vous aurez mis les ennemis « dedans ce royaume ils vous chasseront vous-même. » Et à l'heure, ledict connestable luy dit : « Cousin, que « veux-tu que je fasse ? Le roy et Madame me tiennent « tant de tort et me veulent détruire ; ils ont déjà pris « la plus grande partie de ce que j'ay et me veulent « faire mourir[1]. A quoi ledict déposant dit : « Monsieur, « je vous en prie, veuillez laisser toutes ces méchantes « entreprises et vous recommander à Dieu et faites « tant que vous parliez au roy franchement, et vous « verrez qu'il vous dira. » Et ledict connestable se mit lors fort à plorer et fict plorer ledict déposant,

des moyens répétés de pousser Bourbon à bout. Ce passage-là paraît être développé pour le besoin de la cause. C'est en termes certainement plus simples qu'il parla à son complice. Au contraire la réponse que lui fera le connétable semble vraie; elle est d'un bon sens absolu, triste et désespérée. Là encore on sent qu'il regrette son action, mais en même temps ne peut pas l'éviter.

1. S'il fallait en croire Robert Macquereau (*Histoire générale de l'Europe*, t. I, p. 179), *il y aurait encore plus de torts à la charge du roi que nous n'en avons énoncés :* « Le roy, ayant su que le jugement estoit ainsi rendu, envoya en la duchiet de Bourbon une grosse bende de ses ordonnances qui tout le pays et duchiet de Bourbon mangèrent et pillèrent, et s'y bouttèrent en aulcune place, rebellant à icelle ordonnance ». Macquereau raconte que, lors de la visite faite par Bourbon au roi pour se plaindre du procès, les choses se seraient passées comme il suit : « Le roy se contenta assez mal des parolles et vint au duc pour le frapper en la joue ; lequel gainchit le coup tellement qu'il tomby dessus sa teste qui découverte étoit. Le duc s'eslongna un petit de luy et mit la main à l'espée ; les aultres seigneurs se mittrent au miltain d'eulx. C'estoit horreur de veoir le roy et pareillement le duc de Bourbon qui commencha à parler pour bon advis, disant : « Sire, après « m'avoir gasté tous mes biens en la duchiet de Bourbon, après encore « moy battre, je ne m'en contente en nulle fachon: donnez-moi mon « congié, puisque mon service plus ne vous plaist, et je m'en retireray « en ma maison mangier du pain et des poix, où en quelque autre lieu. « — Allez! allez! je n'ai curre de vostre service ne de vous, cherchiés « ailleurs vostre party ou que mielz le trouverés, vous me ferez plaisir. » Je crois difficilement que la scène soit vraie ; si elle l'est, elle constitue une véritable accusation contre François Ier.

et dit à iceluy déposant : « Cousin, je te promets ma « foy que je ne le feray point et je te croirai ; et te prie « que, selon le serment que tu m'as faict de tenir tout « ceci secret, tu le veuilles tenir et qu'il n'en soit « jamais nouvelles. » Et à l'heure dit ledict déposant luy dict qu'il n'en diroit jamais rien, et cuidoit iceluy déposant du tout avoir détourné ledict connestable de l'entreprise dessus dicte ; et croit ledict déposant fermement que ledict connestable pour ceste heure-là, n'avoit plus autre vouloir que de demeurer à la bonne grâce du roy et de demeurer bon François et ledict déposant dit audict sieur connestable : « Monsieur, ne parlons plus de ceci, allons jouer. » Et s'en allèrent jouer au flux[1], ledict connestable, ledict déposant, l'évêque d'Autun et le sieur de Chamand[2] ».

Le connétable que son penchant naturel entraînait à ne pas trahir, se remit bientôt en comprenant qu'il était trop tard et qu'il n'avait plus qu'à persévérer dans son parti, quelque terrible qu'il fut et incertain. Il fit fortifier ses deux principales places, Chantelle et Carlat[3], et appela près de lui deux de ses capitaines, La Clayette qui commandait sa compagnie d'hommes d'armes et Saint-Saphorin qui devait lever 4.000 fantassins dans le pays de Vaud et le Faucigny[4] ; il connaissait ce

1. Rabelais a parlé de ce jeu au livre Ier de *Gargantua*. Il était à la mode, dès le règne de Louis XII, et fut en grande faveur sous François Ier. Le flux se joue à quatre ; chaque joueur prend trois cartes ; et celui qui a toutes ses cartes de la même couleur ou qui a le plus de points gagne l'enjeu. Voir : *La maison académique*, Paris, 1659.

2. Mss. 5107, f° 9 (20) 5. — Guiffrey, p. 84-86.

3. « Ledict seigneur a retiré dedans deux fortes places, force vivres et artillerye, c'est à savoir dedans Chantelle et dedans Carlat et en chacune d'icelles a mis 58 ou 60 hommes». (Lettre de La Clayette à la duchesse d'Angoulême. — Mss. Dupuy, n° 484, f° 114. — Mignet, p. 388).

4. « Le capitaine Saint-Saphorien fut à Montbrison cet esté passé, cependant que le connétable y estoit alors que la monstre fut faicte de la compagnie dudict connétable. » (Déposition de l'archer Baudemanche, 28 novembre ; mss. Dupuy, f° 254, 2°.) — Le connétable envoya l'archer Baudemanche le 31 août auprès de Saint-Saphorien et lui dit : « Allez-vous en devers luy et sachez si les 4.000 hommes sont prêts, et en quelle sorte ils veulent être payés, combien d'argent il luy fauldra. » (Déposition de Baudemanche, 23 septembre ; mss. Dupuy, f° 38, v° ; — Mignet, p. 389.) — Voici la lettre que le connétable avait écrite à La Clayette

Saint-Saphorin pour l'avoir eu sous ses ordres en Italie. Il chargea ensuite Antoine de Chabannes, évêque du Puy, d'aller demander au duc de Savoie de se déclarer en sa faveur ; le duc était son parent[1]. Aymard de Prie devait enfin introduire dans Dijon, où il commandait, 1.000 hommes de pied[2]. Le connétable comptait quant à lui entraîner le jour de la révolte 2.000 gentishommes dont il assurait avoir la parole[3]. Il espérait beaucoup en deux jeunes seigneurs normands qu'il avait comblés de ses bonnes grâces et de ses générosités, Matignon et d'Argouges ; il leur écrivit de se rendre à Vendôme où Lurcy, son agent, leur ferait part des

(f° 96, r°) : « Cappitaine, j'ay receu voz lettres... et pour ce que vous m'escipvez que bientost déslogerez de la cour pour aller en l'Auxerrois, je ne vous ay point escript par Montbardon; espérant d'envoyer devers vous en l'Auxerrois comme je fays à présent. Et, quant à ce que vous me faictes savoir que Madame a parlé à vous de mon affaire, vous disant le bon et grant vouloir que le roy et Madame ont envers moy et que n'attendent que ma venue pour le vuyder, je vous advise que alors que je receuz lettres du roy et de Madame pour aller devers eux, j'estoys desjà en ce pays tirant en Languedoc, pour ce que M. l'amiral m'avoit fait entendre que si je alloye faire ung tour, le roy et Madame l'auroient fort à plaisir. Et, en passant par ce pays, je vouloye bien veoir la monstre de ma compaignie et, cela faict, tirant mon chemin en Languedot, visiter Nostre-Dame du Puy où j'ay ung pélérinage. Mais, après avoir entendu le vouloir du roy que aud. Languedot il y avoit envoyé M. le mareschal de Foix, je luy feys response, aussi à Madame, les supplians vouloir estre contens que je fisse mon pélérinaige du Puy dont je n'estoye que à dix ou douze lieues. Et tantost après, je receuz autres lettrés de M. l'admiral qui me mandoit que le roy l'envoyoit à Lyon et l'avoit chargé me venir trouver là où je seroye pour parler à moy de par mondit seigneur, laquelle chose me feit délayer mond. voyage du Puy, là où je estoye prest à monter à cheval pour y aller et escripviz à M. l'admiral que pour luy évyter la peyne de me venir trouver entre ces montaignes, je m'en yrois à Rouenne pour l'actendre en son chemin. Mais depuis m'est survenu quelque peu de fascherie de maladie qui me fait séjourner en ce lieu-là où j'ay envoyé guérir les médecins de Lyon par l'advis des myens, et en ay adverty M. l'admiral, le priant de prandre ceste poine de venir me trouver ycy puisque ne m'est possible pour l'heure à aller aud. Rouenne et avoir parlé à luy, je m'en iray parachever mond. Pélérinage du Puy, dont je vous ay bien voulu advertir, vous advisant que si vous me povez venir me trouver en mond voyage du Puy, vous me feriez bien grant plaisir. — Et à Dieu, cappitaine, qui vous ayt en sa garde. A Montbrison, le xxe de juillet. Et audessoubs est escript : Charles. Et, plus bas : *Marillac*». (Bibliothèque nationale, fonds fr., n° 3109, f° 193 v°, etc.).

1. Interrogatoire de l'évêque du Puy, 6 et 7 septembre; — *idem*, f° 11, 2°, et f° 185, 2°.

2. Déposition de l'évêque du Puy, mss. Dupuy, f° 183 r° et 189 r° n° 484. — Mignet, p. 389.

3. Déposition de d'Argouges et de Matignon. Mss. D, f° 5 v° et 7 r°.

plans à exécuter[1]; par eux, il projetait de faciliter la descente de l'armée anglaise en Normandie.

Il tomba malade encore à ce moment-là, d'une fièvre tierce, quarte ou autre, et quitta Montbrison en litière[2]. Il allait attendre à Moulins la venue des événements et se reposer avant d'agir; il comptait le faire quand François Ier serait parti pour reconquérir le duché de Milan. Une fois encore il aurait, paraît-il, hésité, et avant même de quitter Montbrison, Bonnivet serait venu le voir; — mais on demeure surpris devant la déposition de Saint-Bonnet, d'après laquelle M. Paris parle de cette visite. Il est incroyable qu'on ait choisi à la cour justement un homme qui détestait le connétable pour essayer de le faire revenir au roi. Les assurances qu'il apportait étaient nulles pour Bourbon; un fait seul pouvait prévaloir et l'influencer. En effet, si à ce moment-là même, François Ier avait arrêté le procès et rendu les terres qu'il venait de saisir, cette mesure eut amené très probablement la rupture des engagements pris avec Charles-Quint. En admettant que cette démarche eut lieu et que le connétable n'en ait pas tenu compte, il faut constater qu'elle était trop tardive et qu'il avait le droit maintenant, après tout, de ne plus entendre raison. Son entourage, de plus, influait beaucoup sur lui pour l'engager à servir l'Empereur[3]. Il allait d'ailleurs être trahi, comme cela se

1. Déposition de l'évêque d'Autun, mss. D. — «Ledict connestable estoit si malade qu'il ne pouvoit escrire.» Déposition de Saint-Vallier (Voir : Guiffrey, ouv. déjà cité, p. 87, 88).

2. Dép. de d'Argouges et de Matignon. — Mss. D, f° 5 v° et 7 r°.

3. « Lesd. évesque d'Austun, Espinat le Vieulx, Bavent et Tensanes s'assemblèrent en une petite chambre haulte dud. logis par manière de conseil, et feisrent appeller led. suppliant, lequel alla en lad. chambre parler à eulx... Et cogneut led. suppliant que icelluy évesque d'Austun se montroit chef du Conseil dudit connestable... Toutesfoys oyt que led. évesque d'Austun dit ces parolles : Qu'il ne falloit pas que led. connestable s'attendit à ce que led. admiral luy vouldroit dire, et que ce n'estoit que toute tromperie, et qu'il ne falloit que led connestable laissat le party de l'empereur. Oultre led. suppliant vyt que icelluy évesque d'Austun dit ces parolles : Que led. connestable s'estoit fort courroucé

passe toujours, par deux des gentilshommes sur lesquels il pensait pouvoir le plus compter.

§

François Ier avait terminé les préparatifs de cette expédition d'Italie qu'il devait conduire lui-même et dans laquelle il espérait tant. Il avait fait argent de tout, aliéné les biens de la couronne, pris les matières précieuses des églises, emprunté à l'hôtel de ville de Paris et décrété d'énormes impôts ; il laissait derrière lui un royaume mécontent. L'amiral Bonnivet, en attendant que le roi vint se mettre en personne à la tête des troupes, commandait. Il avait précédé son maître à Lyon et le devança en Italie. Lautrec défendait la Gascogne et Lescun le Languedoc contre les Espagnols au cas où ceux-ci seraient descendus par la Navarre et le Roussillon. Ne pouvant agir par ses armées contre le roi d'Angleterre, François Ier comptait le retenir dans son royaume par Richard de La Poole et surtout par le duc d'Albany débarqué à Edimbourg à la tête d'une armée écossaise. Louise de Savoie restait comme régente ; son fils l'avait recommandée aux prévots de l'hôtel de ville. De Fontainebleau, il gagna Gien, puis se prépara à partir pour Lyon.

Il savait en bloc à quoi s'en tenir sur les intrigues du connétable, mais n'avait pas encore sur elles de données précises. Avant même qu'il ne quittât Paris, on lui avait vivement conseillé de ne pas le laisser en France[1]. A Gien, d'Escars, pris de remords,

et avoit dit qu'il quicteroit tout et les laisseroit au dyable et que l'admiral venoit, et qu'il prendroit nostre party. Et led. évesque d'Austun dit qu'il attendroit que ceste fureur feust passée, et qu'il remectroit led. connestable, et que ce seroit faulte de cueur et trop laschement fait à luy de se repentir... » (*Procès*, f° 272 v°.)

1. Interrogatoire de Popillon (*Procès*, n° 484, f° 166 v°).

lui avait dit : « Si j'étois aussy soupçonneux que le feu roi Louis XI, j'aurois grant occasion d'entrer en défiance du seigneur connestable, car on m'a rapporté qu'il est curieux d'avoir des nouvelles d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, de quoi il pourroit bien se passer[1] ». Le roi croyait savoir que le connétable n'était pas sans engagements avec l'étranger ; il dit même être sûr que l'Anglais Jernighan était venu prendre le serment de Bourbon en Bourbonnois. Les dernières indécisions royales ne devaient pas durer longtemps ; Matignon et d'Argouges allaient bientôt révéler tout ce qu'ils savaient.

Ces deux gentilshommes vers lesquels le connétable avait expédié Lurcy s'étaient trouvés au rendez-vous fixé à Vendôme pour les premiers jours d'août. Lurcy les conduisit dans une chambre isolée de l'*Hôtellerie des Trois-Rois* où ils étaient descendus ; il leur fit jurer (précaution bien inutile) de ne rien révéler de ce qu'il allait leur dire et leur expliqua la conspiration. Convaincu de leur sincérité, il leur proposa de faciliter l'accès et l'occupation de la Normandie par l'amiral d'Angleterre[2]. Il leur promettait de leur faire donner le gouvernement de cette province lorsque le connétable, après avoir marché sur Paris, se ferait nommer gouverneur et roi. François Ier devait être pris entre Moulins et Lyon, puis enfermé à Chantelle. Lurcy, quant à lui, jugeait qu'il fallait alors le tuer, mais le connétable se refusait énergiquement à cette exécution[3]. Les deux gentilshommes qui, paraît-

1. Interrogatoire de Popillon (*Id.*).
2. Déposition de d'Argouges et de Matigon, f°, 5 v° et 7.
3. « Vous saurez (c'est Lurcy qui parle), que M. le connestable est sur le poinct d'épouser la sœur de l'empereur. Aussitôt que le roy sera parti pour l'Italie, 10.000 lansquenets entreront en France par la Bresse, d'où je dois les conduire.. , le connestable y sera avec un bon nombre de gens d'armes et gens de pied ; il épousera soict à Salses, soit à Perpignan, Mme Aliénor d'Autriche, en présence de l'empereur qui ameinera 15.000 Espagnols et 600 hommes d'armes... mais il attend de l'ung de vous un grant service : c'est de passer en Angleterre où le roy Henry attend vostre arrivée pour donner ordre à son amiral de faire descendre

il[1], croyaient avoir été appelés simplement pour suivre le connétable à Lyon près du roi, s'indignèrent et s'inquiétèrent à la fois. Ils avouèrent même s'étonner de pareils projets, venant de la part du connétable, et d'Argouges refusa net d'y consentir, en déclarant que jamais, quoiqu'il advint, il ne serait traître à son pays; Matignon, après avoir demandé une nuit de réflexion, répondit comme son camarade, en ajoutant qu'il aimerait mieux mourir qu'agir de la sorte. N'osant, d'autre part, manquer à la parole qu'ils avaient donnée de ne révéler à personne ce qu'ils venaient d'apprendre, ils usèrent d'un procédé fort peu délicat en pensant que le tribunal de Dieu auquel ils allaient s'en remettre les autorisait à ne pas garder leur secret, puisque ce tribunal est au-dessus de tout ce qui existe en ce bas monde; ils s'adressèrent donc à l'évêque de Lisieux, et lui apprirent tout ce qu'ils savaient en se confessant à lui. L'évêque de Lizieux, estimant à juste titre, en bon patriote, que l'intérêt de l'Etat primait celui de la discipline ecclésiastique, avertit au plus vite le grand-sénéchal de Normandie[2]. Celui-ci enfin informa le roi non moins rapidement par deux courriers porteurs d'une lettre écrite en *duplicata* dans laquelle il prévenait l'invasion que devait seconder « un des plus gros personnages de son royaume et de son sang »; c'était clairement désigner Charles de Bourbon. Il indiquait en même temps à François Ier les dangers qu'il courait lui-même, ce qui achevait

en Normandie 15.000 payes anglaises. Ces gens recevront de vous un bon secours, soit en les accueillant à leur arrivée dans vos terres, soit en leur fournissant des recrues et des vivres...» (Cité par M. Paris, ouvr. déjà cité, p. 127.) — « Ilz estoient en propos de prandre le roy entre Moulins et Lyon, avecques cent chevaulx, et luy mectre un chapperon en gorge et le mener à Chantelle. Et estoit led. Lurcy d'oppinion qu'on tuast led. seigneur roy, mais mond. seigneur le connestable ne s'y voulloit consentir» (f° 4 v°).

1. Mignet, p. 393.

2. Lettre missive du grand-sénéchal de Normandie au roi, écrite d'Hartleur, le 10 août (f° 108). — Le grand-sénéchal était Pierre de Brézé, gendre de Saint-Vallier, mari de la fameuse Diane.

de révéler plus nettement le coupable : « Sire, il est besoin aussy de vous garder, car il a esté parole de vous essayer à prendre entre cy et Lyon, et de vous mener en une bonne place forte qui est dedans le pays du Bourbonnois ou à l'entrée de l'Auvergne [1]. »

François Ier reçut cette lettre à Saint-Pierre-le-Moustier, le 16 août. Elle avait passé auparavant, le 15, par les mains de sa mère qui se trouvait alors à Cléry entre Baugency et Blois[2]. « Il y avait donc déjà bien du temps de perdu ; l'entrevue de Vendôme remontait à plus d'un mois. Dans une situation si grosse de dangers et de menaces, la moindre hésitation pouvait tout compromettre. Le roi hors de son royaume, ou tout près d'en sortir ; la France ouverte à un coup de main, la campagne ravagée par des bandes de mauvais garçons : des villages entiers à feu et à sang[3], et, pour réprimer ces excès, des exécutions sanglantes qui, en se multipliant, ne faisaient que mieux voir l'insuffisance de la répression [4]. » Louise de Savoie ne perdit pas la tête et se montra aussi adroite, aussi rapidement volontaire que par le passé. Elle envoya immédiatement à Pierre de Brezé l'ordre de lui expédier sous bonne escorte les deux gentilshommes dont il parlait et elle dépêcha des courriers dans toutes les directions pour recueillir des nouvelles. — Le roi ne paraît pas s'être troublé. Voici la lettre [5] qu'il écrivit à sa mère pour répondre à ses exhortations à la prudence ; elle est légère et charmante, comme tout ce qui venait de lui : « J'é réseu, Madame, la lettre qu'yl vous a pleu m'écrypre, et é veu l'avertyssement deu grand cénéchal ; et s'yl est vérytable, il m'a trové bien à propos ;

1. F° 109 : « Je vous fais courre deux courriers, de peur qu'il n'en tombe un malade, qui ne savent rien de ce que je vous escrips. »
2. Déposition de Matigon et d'Argouges. — Guiffrey, ouvr. déjà cité, p. LVI.
3. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. déjà citée, p. 149, 159.
4. Guiffrey, *Id.*
5. Collection Dupuy, vol. 211, f° 4. Je donne la lettre d'après P. Paris, ouvr. cité, p. 131.

car je m'an aloys avent dyner à Molyns asés mal accompagnyé. Mès puysque je suys averty, je croy que je leur feray fayllyr leur entrepryse. La fason deu remède que je y é donné est que je susjourne an ce lyeu de Saynt-Pyare-le-Moutyer pour ce jour, dysant que j'é mal ung peu à ma jambe, et ausy que je veus metre tous mes lansquenés devant moy. Car il fost que vous antandés que le sr de Borbon avet fet détourner tous lesdys lansquenés ors de tous les grans chemyns. Mès toute la nuyt j'é envoyé Pérot d'Oarty qui aura rasamblé ungne bonne bande que j'é fet venir oprès de moy, de sorte qu'a set'eure j'é pleus de moyen de leur fère ung movès tour qu'y n'y ont à moy. J'é mandé au sr d'Obigny qu'y veyne à devant de moy par desà Rouane avcque les catre sans archers. Et pareyllemant ay an toutes dylygance mandé au grant mestre qu'y se rande isy à moy, et autant à Saynt Marsost. Et ay écryt au baylly qu'y ne bouje de Moulyns, et qu'y die que que je vié navent coucher, afyn que ledyt sr de Borbon ne se doute de ryen. Ce grand mestre aryvé, je regarderé de m'asseurer de veur de quy je le doy fère, an sorte que le royaume ne moy ne serons an danger. — Pour pourvoyr, Madame, à sète méchante antrepryse, me samble que devès mander au grant sénéchal qu'y fase fère montres et desmonstrasyon de gros nombre de jans, et fère publyer que l'on set byen que le roy d'Angleterre veust faire sa dessante an Normandye, mès quy sera byen recully, et s'yl y a poynt de prysonier anglois, le leur dire et an léser aler quelcun. Car puysque leur entrepryse est de remprandre, cant ils se voyront découvers, el sera à moytyé rompeue. Et, de mon costé, j'é escrit au sr de Reufé s'an venyr devers moy an dylyganse, pour antandre auquel état est la Bourgongne. Pareyllemant j'é escryt à mon ambasadeur quy est an Souyse, et o maréchal de Montmorancy remontrer d'écryre ugne bonne letre à seus de la Conté; car j'é toute à set'eure été averty

deu sr de Jouvèle qu'yn y a breuyt de quelque amas de gans seur son conté, quy est ausuyvant l'avertysemant ; avant que il (*approche*, *sans doute*, *mot oublié par le roi*) de Lyon, je metré tel ordre de se conté que je espère le garder de me fère mal. An se recommandant très humblement à vostre grase, vostre très humble et très obéysant fyls, F. »

Le connétable, averti de l'arrivée du roi à Moulins, lui avait envoyé par Robert de Grossone une lettre où il s'excusait de n'avoir pu aller le rejoindre, retenu qu'il était à la chambre par la maladie[1]. Les deux princes se servaient ainsi de la même ruse à laquelle ils ne croyaient probablement ni l'un ni l'autre. François Ier mit le temps qui lui restait à profit comme il l'avait annoncé à sa mère. Il envoya au Batard de Savoie l'ordre de revenir sur ses pas avec ses lansquenets et de s'assurer en route de la sécurité des chemins. Et, dès le lendemain, après avoir fait battre les champs par une grosse troupe que commandait le duc de Longueville, il s'avança vers Moulins. Il y arriva le même jour, s'installa au château, en prit les clefs, s'y garda, et fit surveiller la ville par le guet qui fut relevé trois fois dans la nuit. — C'est ce même jour encore, toutes ces dispositions une fois prises, qu'il entra dans la chambre du connétable.

Le connétable était dans son lit; il s'excusa de recevoir son roi de la sorte, mais se dit trop malade pour pouvoir agir autrement[2]. — Voici comment Du Bellay raconte cette mémorable entrevue : « Le roy, arrivé audit Moulins, trouva le duc de Bourbon, contrefaisant le malade; mais le gentil prince qui, tousjours estoit plus enclin à miséricorde qu'à vengeance, espérant réduire ledit de Bourbon et le divertir de son opinion,

1. Déposition de Robert de Grossone, f° 79 v°.
2. Il l'était peut-être en réalité. — Voir plus loin dans la lettre du roi l'avis des médecins. Notre avis à nous est qu'il était sans doute indisposé, mais feignait une souffrance plus grave.

alla le visiter en sa chambre; auquel lieu, après l'avoir réconforté de sa maladie, qui toutesfoys estoit simulée, luy déclara les advertissements qu'il avoit des praticques que faisoit faire ledit empereur par le seigneur du Ru pour l'attirer à son service et le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au royaume, estant sorty de sa maison, dont il étoit si proche; mais que désespoir et crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié et affection qu'il avoit toujours porté envers son prince et seigneur; et qu'il eust à mettre hors de sa fantaisie telles choses qui le troubloient, l'asseurant qu'au cas où il perdist son procès[1] contre luy et Mme sa mère de luy restituer tous ses biens et qu'il se tint préparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie. Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, seut bien dissimuler sa délibération : bien confessa au roy que ledit Adrien de Crouy, seigneur du Ru, l'avoit recherché de la part de l'empereur, mais que luy ne luy avoit jamais voulu prester l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le roy au premier lieu qu'il parleroit à luy : toutesfoy, qu'il ne l'auroit voulu mettre en la bouche d'autruy, asseurant quand et quand le roy que les médecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en litière et qu'incontinent ne fauldroit se trouver à Lion après Sa Majesté[2]. Ce néantmoins, le roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne; mais, estant prince humain, ne voulut faire exécuter ladite opinion[3], veu mesme que les choses n'estoient bien avérées, et qu'il n'estoit

1. Comme si le roi lui faisait ce procès avec l'espoir de le perdre et pour lui rendre ensuite ses biens! la ruse était, encore une fois, vraiment trop grossière.
2. Au point où il en était, il n'avait qu'à mentir, et de son mieux.
3. A son point de vue, étant donné qu'il avait pris la résolution de lui intenter le procès, le roi avait absolument tort.

raisonnable de faire injure à un tel prince qu'estoit M. de Bourbon sans premièrement estre les choses bien justifiées[1]. » Du Bellay oublie de dire que le roi proposa aussi à Bourbon de partager avec lui le commandement de l'armée[2]. François Ier dans la lettre qu'il écrit à sa mère à la suite de cette entrevue raconte les faits à peu près de la même façon[3]. Il ne devait guère être tranquille sur le compte du connétable, et le fit surveiller de près par Pérot de la Bretonnière, seigneur de Warthy ; Pérot était chargé de le mettre au courant de tous les faits et gestes du rebelle et ne devait pas le quitter avant qu'il ne se fût mis en route. — Mignet[4] prétend que ce fut un autre gentilhomme, La Roche Beaucourt, et que Warthy vint seulement dans la suite s'enquérir des raisons de son retard, mais Martin du Bellay[5] indique bien Warthy. Quoi qu'il en soit, en somme, de ce point peu important, il est évident qu'il

1. Martin du Bellay, éd. Buchon, p. 380.
2. Déposition de P. de Warthy, 15 septembre, f° 28 v°.
3. Cette lettre du roi prouve, à mon sens, ou que le connétable est un comédien hors de pair ou qu'il était réellement malade ; elle révèle en tous cas, elle aussi, la lutte morale indiscutable qui se passait dans sa conscience. « ... Pour la payne que Babou m'a fayt antendre an quoy vous estes pour ne savoyr la résolusyon de la veue du connestable (le résultat de ma visite au connétable), je ay byen voulu vous anvoyer de ma mauvayse letre pour vous oster ors d'un tel travayl, qu'il me semble n'estre nésésère au tams quy court, et pour vour fayre savoyr la vérytè. Yer je alé coucher à Moulyns, où je trouvé M. de Bourbon byen malade ; et croyés que ce n'est poynt faynte ; car j'avoys anvoyé dès le jour d'avant maître André pour le voyr, et sy luy avoys dit à l'oreyle se qu'y faloyt, pour an savoyr la vérytè. Mays, à se matin, luy et tous mes médesyns m'ont dyt résoluemant que sy ledyt sr de Bourbon ne pourvoyt à son afayre, et byentout, qu'il ne voudroyt poynt estre duc de Bourbon pour estre en sa plase. Ansy son vysage est très changé. Je luy ay parlé de venir aveques moy se qu'yl a fayt contenanse de désirer merveyleusement, et m'a promys sa foy que dès l'eure qu'yl poura andurer la lytyére, de se metre à chemyn, qu'yl dyt quy sera à son avys dans huyt jours. Je l'euse ammené quant et quant moy, mays tous mes médesyns m'ont dyt que je ne l'eusse seu fayre sans le tuer. Pourquoy, Madame, je m'anvoys à la meyleure diliganse que je puys à Lyon, pour ordonner pour le fayt de la Bourgogne... Et je vous supplye, Madame, très humblement ne vous vouloyr donner poynt de poyne ; que quant M. de Bourbon aroyt la Puysance, sa qu'yl n'a de santé ne de fayt, que je y metrai sy bon ordre qu'yl ne saroyt nuyre, etc... » (Coll. Dupuy, vol. 24, f° 6, 7.)
4. P. 397.
5. Ed. cit., p. 380.

était trop tard et que le connétable ne pouvait se rétracter. Il n'aurait su, sans sottise, ajouter foi aux promesses royales; retourner à la Cour était se perdre définitivement; et il n'est pas prouvé que François Ier n'ait pas compté sur ce retour pour se saisir plus facilement de lui. — Il différa de deux semaines son départ pour Lyon où le roi continuait à l'attendre, pensant imprudent de partir avant d'être rejoint. Inquiet à la longue, François Ier renvoya vers lui Pérot de Warthy, qui, dans l'intervalle, était retourné près du roi, afin de lui demander la raison de ce retard. Warthy trouva le connétable encore étendu sur son lit. Bourbon le chargea de dire au roi qu'il se sentait un peu mieux, et qu'il s'était même promené quelques moments sur sa mule dans la matinée; il voulait aller le lendemain s'accoutumer à l'air dans son parc de Moulins et espérait tenir sa promesse d'ici trois ou quatre jours. Et, comme François Ier exprimait par son envoyé l'ardent désir de se trouver déjà « pour 100.000 escus[1] » en Italie, le connétable fit dire à son maître qu'il lui conseillait de réaliser ce désir en partant au plus vite, car « sur toutes choses, il avait besoin de diligence[2] ».

Cette fois-ci le connétable avait-il joué la comédie en se disant souffrant? Warthy, quand il était arrivé à Moulins, avait pris domicile dans une auberge du faubourg, à l'enseigne du *Barbeau*, et, lorsqu'il s'était présenté au château, il avait attendu quatre ou cinq heures avant d'être introduit dans « une garde-robbe[3] » où le connétable était couché dans son lit. — Il regagna Lyon au point du jour, alla au lever du roi, et, quand le rideau fut tiré, lui raconta son voyage. Le roi résolut d'attendre encore. Cependant, au bout de cinq jours, il

1. Déposition de R. de Grossone, f° 80, r°. — Bonnivet était déjà en Italie.
2. Déposition de Pérot de Warthy, f° 29 v°.
3. Déposition de Warthy, f° 29 v°.

se demanda si cette fois il n'était pas définitivement trompé et renvoya Warthy. Celui rencontra Bourbon en route, à une lieu de Varennes, à Saint-Ceraud de Vaux. Encore une fois le connétable rejeta la cause de son retard sur sa santé[1]. Warthy avait reçu l'ordre de ne pas le quitter jusqu'à Lyon. Ils arrivèrent ensemble à La Palice. « J'irai de là, dit le connétable, à Lallière, de là à Changy, de Changy à Roanne et de trois lieues en trois lieues, j'arriverai enfin à Lyon[2]. — Warthy crut pouvoir se tenir tranquille, et bien à tort. Dans la nuit du jeudi au vendredi le mal du connétable s'aggrava avec une extraordinaire rapidité, ce qui empêcha que l'on partit de La Palice. Toute la nuit, les gens de Bourbon avaient été sur pied, allant et venant, fort affairés. Il fut expliqué à Warthy que le connétable éprouvait de terribles douleurs dans la tête et dans les reins et que ses médecins avaient trouvé son urine très chargée, plus mauvaise qu'ils ne l'avaient jamais vue. « Et son pouls? demanda Warthy. — Nous n'oserions le tâter, pour ne pas l'effrayer, il se croirait déjà mort[3]. » — Bourbon le fit appeler après avoir entendu la messe et dîné; il lui manifesta l'espoir de pouvoir partir malgré tout le lendemain.

Le lendemain, ce fut bien pis. Toute la nuit, un bruit continuel de gens inquiets parlant bas intrigua l'envoyé royal. Warthy, sortant le matin pour aller à la messe, rencontra les médecins qui déclarèrent cette nuit-ci bien plus mauvaise que la précédente. L'urine était encore plus révélatrice. — Comme la veille, Bourbon fit venir Warthy auprès de son lit et lui dit : « Je suis le plus malheureux des hommes ; les médecins m'assurent

1. «Led. connestable feist response qu'il ne avoit tardé à partir que ung jour, et qu'il s'en venoit en sa litière, faisant petites journées et telles que sa santé le povoit porter, c'est assavoir que le lendemain il deslogeroit dudit Saint-Géraud et viendroit loger à un prieuré qui est à my-voye dud. Saint-Géraud et de là à La Palice» (f° 22 v°).
2. *Id.*
3. P. Paris, ouvr. déjà cité, p. 140.

que, si je passe outre, ils ne répondent pas de ma vie. Je me sens plus mal encore qu'ils ne disent. Et mon chagrin n'est pas de mourir, comme je ne puis l'éviter avant trois jours, mais de ne pouvoir servir le roi. Je vais reprendre le chemin de mon air naturel, comme me le conseillent les médecins. Dites au roi que, si je retrouve un peu de santé, j'irai vers lui[1]. » Warthy avoua sa surprise et le mécontentement certain qu'éprouverait François Ier à cette nouvelle ; « Il en sera terriblement marry[2] ». Warthy entendit aussi parler autour de lui du départ du connétable pour Gayete[3], le jour même, à quatre lieues en arrière, ce qui lui parut étrange. Il rejoignit le roi au plus vite, si vite même qu'il arriva le soir à minuit. François Ier, cette fois, comprit ce qu'il en était. Sur-le-champ, et malgré l'heure, il fit arrêter Saint-Vallier qui, le soir même, avait soupé avec lui, et qui commandait 100 gentilshommes de sa maison, Aymard de Prie, Antoine de Chabannes, l'évêque du Puy, et quelques autres qu'il soupçonnait également. Une dernière fois, en même temps, il renvoya Warthy vers le connétable, afin de lui dire jusqu'à quel point le roi trouvait étrange qu'il eut assez de force pour retourner à Moulins et qu'il en manquât pour se rendre à Lyon. Warthy devait ajouter que son maître n'avait pas voulu croire jusqu'à présent aux plans de trahison qui lui étaient attribués, mais qu'il en serait désormais certain en voyant l'empressement qu'il mettait à se dérober ; à Moulins, lors de leur rencontre, il ne lui avait déclaré que la moitié de ce qu'il savait parce qu'il ne pouvait pas penser le reste vraisemblable ; et c'est pour cela qu'il ne l'avait pas fait arrêter comme il en avait le droit et le moyen. Il le conjurait en cet instant suprême de songer à son honneur et de se justifier ;

1. Déposition de Warthy, fos 31 et 32.
2. *Id.*
3. Ce nom de petite ville fait penser singulièrement à Gaëte, où il sera enterré.

s'il pouvait démentir les accusations qui pesaient sur lui et même s'il restait quelque chose à sa charge, il donnait sa promesse de roi de tout oublier et d'user à son endroit de miséricorde plus que de justice[1]. — Le roi ne devait guère compter sur l'effet de ces promesses ni que le rebelle en profitât, car, en même temps qu'il envoyait Warthy, il faisait marcher sur le Bourbonnais le Bâtard de Savoie et le maréchal de la Palice à la tête de 4.000 fantassins et de 4 à 500 chevaux, afin de s'emparer de la personne du connétable ; il chargeait aussi les compagnies du duc d'Alençon et du duc de Vendôme de battre toute la campagne du Boubonnais et de l'Auvergne et d'y prévenir de leur mieux les tentatives de rébellion.

Bourbon n'avait pas perdu de vue ses plans, encore qu'il les sut découverts pour la plupart. Il avait ordonné des levées dans ses Etats et convoqué la noblesse à Riom. Le 31 août, jour même où il s'était mis en route en paraissant gagner Lyon, il avait expédié l'un de ses serviteurs, l'archer Baudemanche, à Saint-Saphorin pour savoir si les 4.000 hommes qu'il devait lever étaient prêts[2]. Pendant la nuit du 6 septembre, en revenant sur ses pas, il avait reçu à Gayete Sir John Russel, parti d'Angleterre avec Château et Loquingham, muni des pouvoirs de Henri VIII[3]. Lallière était allé le chercher à Bourg-en-Bresse[4] et l'avait conduit à travers une foule de dangers jusqu'au connétable, pendant le temps même où les troupes de la Palice et du Bâtard de Savoie s'avançaient après l'arrestation de Saint-Vallier et des autres gentilshommes. Dans cette nuit du 6 au 7 septembre, une ligue offensive et défensive, semblable à celle qui avait été définie à Montbrison entre Charles-Quint et le duc de Bourbon, fut conclue

1. Déposition de Warthy, f° 31 et 32.
2. Déposition de Baudemanche, 23 septembre, f° 38 v°.
3. Mus. Brit. Vespas., C, II, 66. — *State papers*, t. VI, p. 163 à 166.
4. Lettre de Château à de Praët : *Id.*, Vas., des C, II, 163.

à Gayete entre le duc de Bourbon et Henri VIII. « Il fut convenu que le roi d'Angleterre ferait descendre son armée en Picardie, comme l'empereur conduirait la sienne en Languedoc, qu'il fournirait les 100.000 écus destinés au paiement partiel des lansquenets du connétable qui, de son côté, aiderait le roi d'Angleterre et l'empereur dans leur invasion de la France et attaquerait François Ier avec lequel il ne s'accorderait pas plus sans eux qu'eux ne feraient la paix sans lui. Bourbon ne consentit point encore à reconnaître les droits d'Henri VIII au royaume de France et à lui prêter serment comme à son souverain[1]. » — Tandis que, le soir même, Russel repartait pour l'Angleterre afin de presser l'exécution du traité et que Château allait dans les Pays-Bas inviter le comte de Burren à joindre les troupes flamandes à l'armée anglaise descendue en Picardie, Loquingham se rendit près des lansquenets pour les amener au connétable[2] qui, sans perdre de temps, avait dépêché Lurcy vers l'archiduc Ferdinand qui occupait le Wurtemberg pour le prier de venir à son secours au moindre appel[3]. Il décidait en même temps d'aller s'enfermer dans une des deux places fortes qu'il avait fait préparer, à Chantelle[4]. Il pensait pouvoir y tenir le temps nécessaire, jusqu'à l'arrivée des lansquenets et des alliés combinant leur mouvement vers le centre de la France. Autour de lui, on regargait Chantelle comme imprenable, on en faisait l'équivalent en France du château de Milan. — Il quitta donc Gayete en litière, passa l'Allier au bac de Varennes,

1. Mignet, ouvr. déjà cité, p. 403. — *Miscell, Letters Henry VIII*, 3e série, vol. VIII, n° 20. — De sa propre main, Henri VIII a écrit : « Tharticles, passyd wit the duke of Burbon. » (*State paper*, t. VI, p. 174 et 175.)

2. Lettres de Loquingham et de Château à Beaurain (Mss. D, v. 484, f° 183).

3. Déposition de l'évêque d'Autun, f° 20.

4. « Ledict sieur de Bourbon nous a dict que de cetuy pas s'en alloit retirer en une sienne maison forte, laquelle il avoit fait pourveoir de vivres, artillerye et autres choses nécessaires suffisamment pour se garder deux ou trois mois. » (Mss. D. f° 134. Lettre à Beaurain.)

fit six lieues d'une seule traite et arriva chez lui à une heure de l'après-midi[1]. « Le danger avait dissipé son mal ou le lui avait fait surmonter[2]. »

Warthy, lancé à sa poursuite, ne le trouva pas à Varennes. A son tour, il traversa l'Allier, et apprit du batelier lui-même que Bourbon avait « gayement passé la rivière sur une hacquenée de poil bay, le corps vestu d'une robe contrepoilée, une coiffe de taffetas piquée sur la teste[3] ». Warthy, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, avertit le roi et poussa jusqu'à Chantelle où Bourbon venait d'arriver une heure auparavant. En atteignant le pont du château, il rencontra un gentilhomme du nom de Grossone qui lui dit qu'il était chargé de lettres pour le roi justement, mais qu'avant de les porter il allait prévenir le connétable de son arrivée. Warthy attendit dehors puis fut introduit près du connétable qu'il trouva assis sur son lit, vêtu comme un malade « d'une robe contrepointée et la tête enveloppée d'une coiffe de taffetas[4] ». « Soyez le bienvenu, monsieur de Warthy, lui dit-il, vous me chaussez les éperons de bien près. — Monseigneur, répondit Warthy en riant, vos éperons sont meilleurs que je ne croyais et ils vous ont merveilleusement servi. — Pensez-vous que je n'aie pas agi sagement? Je n'avais pourtant qu'un doigt de vie, j'ai dû m'en aider pour éviter la fureur du roi. — Ah! Monseigneur, le roi n'a jamais été furieux envers aucun homme, et encore moins le serait-il en votre endroit. — Non! Non! croyez-vous que j'ignore ce qui se passe? Je sais que le roi a chargé M. le grand-maître et M. le maréchal de Chabannes de me prendre. Ils sont partis de Lyon avec 200 gentilshomme, les archers de la garde et 4 ou 5.000 lansquenets.

1. Dépositions : de Saint-Bonnet, f° 48, — de l'évêque d'Autun, f° 87 v°, — de Desguières, f° 58 r°, — de Warthy, f° 33 r°.
2. Mignet, ouvr. déjà cité.
3. Déposition de Warthy, f° 33.
4. *Id.*

Voilà pourquoi je suis venu dans cette petite maison en attendant que le roi me veuille bien entendre. Je connais ceux qui m'ont accusé près de lui et qui en ont menti, c'est Popillon, Chancelier du Bourbonnois, c'est d'Escars qui a voulu se mettre bien en cour, c'est Argouges, c'est Matignon, deux Normands qui ont fait des rapports que je saurai démentir, — Personne, Monseigneur, n'en sera plus aise que le roi[1]. » Warthy lui répéta également ce qu'avait dit le roi à ce sujet. « Je suis las, termina alors Bourbon, et malmené, je désire reposer[2]. »

Warthy une fois écarté, le connétable tint conseil avec les siens, afin de savoir s'il s'enfermerait dans Chantelle et s'y défendrait jusqu'à la venue des alliés, comme il avait été décidé d'abord. Mais, à l'examen, on avait reconnu la place moins forte que l'on ne pensait, malgré ses quinze pièces d'artillerie, surtout très difficile à défendre ; on jugea qu'il serait imprudent d'y demeurer et on résolut de se réfugier dans les montagnes du centre, sans doute à Carlat. Warthy, qui avait été emmené dîner par les gentilshommes de la maison, revint sur le tard. « Voici une lettre ouverte, dit le connétable, que vous porterez au roi en me recommandant très humblement à sa bonne grâce. En voici deux autres que vous remettrez à M. le grand maître et à M. de Chabannes. Et je donne ma parole de ne pas bouger d'ici avant demain, deux heures après-midi, pourvu qu'on avertisse l'armée de ne pas avancer. Si plus tard je sors de ce lieu, ce sera pour aller à cinq ou six lieues de là. — Et où vous en irez-vous, Monseigneur ? interrogea Warthy ; serait-ce hors du royaume ? Vous le tenteriez en vain ; le roi y a pourvu. — Non, non, je n'entends pas sortir, répondit le connétable ; j'ai ici assez d'amis et de serviteurs[3]. »

Peut-être avait-il à nouveau l'idée d'attendre ; il est

1. Déposition de Warthy, mss. D. f° 33 v° et 34 r°.
2. *Id.*
3. *Id.*, f° 35 v°.

plus probable qu'il voulait donner le change à tout le monde. Il espérait sans doute cacher ses traités avec l'ennemi, ne pas les ratifier ou, du moins, n'en pas exécuter une des clauses principales, et sans que Charles-Quint ou Henri VIII puisse le lui reprocher, puisqu'il s'en allait ainsi forcé par les circonstances. Il demandait asile à l'étranger afin de ne pas souffrir plus longtemps les injustices de son roi. Il ne comptait nullement sur le succès de la lettre qu'il lui avait envoyée et ne l'avait fait que pour régulariser, en somme, les débats de cette affaire, par coquetterie, peut-être aussi cependant en pensant que, si le roi donnait droit à sa requête, il pourrait revenir; en attendant cette éventualité peu probable, le mieux était de se mettre en sûreté. — Voici les dernières lettres du connétable Charles de Bourbon avant qu'il ne quittat le sol de sa patrie :

« *A mon très redouté et souverain Seigneur*

MONSEIGNEUR,

Je vous ay escript bien amplement par Perrault d'Orty (de Warthy). Depuis je vous ay dépesché M. d'Ostun pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service. Je vous supplie, Monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy et vous asseurez sur mon honneur que je ne vous feray jamais de faute. Monseigneur, je prie Dieu vour donner très bonne vie et longue.

Escript de nostre maison de Chantelle, ce septième de septembre.
Vostre très humble et très obéyssant subject et serviteur.

CHARLES [1]. »

1. « Vostre très humble », etc., de la main du connétable (Mss. D, 484, f° 35).

A cette lettre était joint une sorte de petit mémoire de la main du connétable : « ... Mais qu'il plaise au Roy luy rendre ses biens ; Mgr. de Bourbon promet de bien servir le roy et de bon cœur, sans y faire faute, en tous endroits où il plaira à mond. seigneur, toutes et quantes fois qu'il luy playra et de cela il l'en asseure jusques au bout [1]. » Il croyait si peu à toutes ces promesses qu'il dit à l'évêque d'Autun en se séparant de lui : « Adieu, mon évêque, je m'en vais gagner Carlat, et de Carlat je me déroberai pour m'acheminer en Espagne. » — Voici les autres lettres :

« *A la Reine*

MADAME,

Par M. de Montare serez advertie de mon inconvénient, que j'estime bien grand, et mesmement d'estre en la male grâce du roy. Je vous supplie très humblement me vouloir estre aidante envers mondit seigneur à ce qu'il luy plaise me pardonner les faultes que je luy pourrois avoir faictes : Et avec les biens et honneurs qu'il vous a pleu me faire, cettuy m'obligera de plus en plus à vous faire service, comme j'y suis tenu. Madame, je prie Nostre-Seigneur vous donner bonne vie et longue.

De ce lieu.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

CHARLES.

A ma très redoubtée et souveraine dame. »

1. « Vostre très humble », etc., de la main du connétable (Mss. D, 484, f° 35).

« *A Madame la Régente,*

MADAME,

Je croy que sçavez assez mon inconvénient qui est le plus grand qui me sçauroit advenir, qui est d'estre en la male grâce du roy. Je vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaise estre mon advocate et aidante envers mondict seigneur, à ce qu'il luy plaise me pardonner les faultes que je lui pourrois avoir faictes, et par vostre bon moyen, comme toute mon espérance y gist, mettre ordre à cettuy affaire ; et aussi que le bon plaisir de mondict seigneur soit et à vous aussi me laisser mes biens en seureté. Car, Madame, mon intention est et sera mettre ma vie et mesdicts biens au service de mondict seigneur et cela, tant que vivray, n'y aura faulte. Madame, je vous donne beaucoup de peyne ; mais l'honneur et bien qu'il vous a pleu toujours me faire, et aussi l'envie que j'ay de vous faire service, me faict adventurer de vous supplier le plus très humblement qu'il m'est possible avoir mondict affaire pour recommandé, comme plus amplement vous dira Montare. Madame, je prie Nostre-Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Vostre très humble et très obéissant cousin,

CHARLES.

A Madame. »

« *A la duchesse d'Alençon*

MADAME,

Par Monsieur de Montare sçaurez l'ennuy, regret et mélancolie là où je suis d'estre en la male grâce du

roy ; vous suppliant, Madame, qu'il vous plaise mestre aidante envers mondict seigneur adce qu'il luy playse me pardonner la faulte que je luy pourrois avoir faycte et avec les biens, plaisirs et honneurs qu'il vous a pleu de vostre grâce me faire, me obligerez de plus en plus à vous faire service.

Votre très humble Cousin,

CHARLES.

A Madame ma cousine, Madame la duchesse d'Alençon. »

« *Au Grand Maître*

MON COUSIN,

Je suis en fort grand peine de ce que ne sçay si j'ay eu response aux lettres que avoie escriptes au roi et à vous ; vous priant m'y estre aydant, comme j'ay en vous ma parfaicte fiance ; à ce qu'il plaise à mondict seigneur me vouloir pardonner et à mes amis et serviteurs, comme je luy escrivois par M. d'Ouarty et par la charge que j'avoys donnée à M. d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté et, de ma part, je luy donneray à congnoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus d'envie de luy faire service que moy. Et de ce l'en asseurez ; car je n'y ferai faulte sur mon honneur et vie. Mon cousin, je prie Nostre Seigneur, qu'il vous doint ce que plus désirez.

Vostre cousin,

CHARLES.

« *Au Maréchal de Chabannes*

Mon cousin,

Je suis en fort grand peine de ce que ne sçay si j'ay eu response aux lettres que avois escriptes au roy et à vous; vous priant m'y estre aidant, comme j'ay en vous ma parfaicte fiance, à ce qu'il plaise à mondict seigneur me vouloir pardonner et à mes amys et serviteurs comme je luy escrivois par M. d'Ouarty, et par la charge que j'avois donnée à M. d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté. Et de ma part je luy donneroi à cognoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus envie de luy faire service que moy. Et de ce l'en asseurez car je n'y ferai faulte sur mon honneur et vie. Priant nostre Seigneur, mon cousin, vous donner de ce que vous désirez.

Vostre cousin et bon voisin,

Charles[1]. »

Il y avait encore trois autres lettres, à sa sœur, Louise de Bourbon, duchesse de Lorraine, à du Prat et à Robertet. Il priait sa sœur d'aller à la cour plaider sa cause et demandait à du Prat ainsi qu'à Robertet le même service; pour ce dernier, il employait la formule finale qu'il réservait généralement à ses amis : « Vostre Bourbonnien, Charles. » On se demande, quand on lit ces lettres presque semblables, hâtivement dictées ou écrites, s'il n'essaya pas là quand même une dernière tentative désespérée au résultat de laquelle il ne pouvait croire, mais qu'il fit cepen-

1. Déposition de l'évêque d'Autun; lettres fournies par lui au procès (Mss. D, f° 25 et 26).

dant au cas impossible où le roi se rétracterait, surtout pour calmer ce qui lui restait de scrupules, afin de pouvoir se dire à lui-même et prouver que, jusqu'à la fin, il avait tout essayé.

L'évêque d'Autun qui porta ces lettres plaida, lui aussi, la cause du connétable et soutint que le roi devait lui rendre ses terres le plus vite possible s'il ne voulait pas faire éclater en France la plus grande guerre qu'on eût encore vue[1]. Le Bâtard de Savoie l'arrêta et le retint prisonnier. Alors, comme il savait qu'il n'avait plus guère d'intérêt à défendre son maître, après avoir persisté d'abord dans un système de dénégations, il fit des aveux[2]. — Chabannes, de son côté, avait envoyé le baron de Curton vers le connétable lui annoncer que l'on cédait à son désir et que l'armée envoyée à sa recherche ne dépasserait pas La Palice; mais Curton, arrivant à Chantelle, apprit que le connétable était parti[3].

§

Il en était sorti le mardi 8 septembre, vers une heure du matin, douze heures donc après son arrivée et celle de Pérot de Warthy, monté sur une mule et suivi de 240 cavaliers. Il emportait de 25 à 30.000 écus d'or placés dans ses sacoches, dont chacune était confiée à un homme de sa suite[4]. — Du Bellay — et ceci est très significatif — dit qu'il ne quitta Chantelle qu'après avoir appris l'arrestation de l'évêque d'Autun :

1. « Et ledict évesque d'Ostun, tournant son propos, dit que, si le roy vouloit, il seroit hors de ceste peine, en disant : Qu'il rende, qu'il rende à Mgr le connestable ses terres et ses greniers, et il se trouvera bien servi de lui. » (Fo 68 ro.)
2. Fo 28 vo et suiv.
3. Déposition de Saint-Bonnet (fo 48 ro).
4. Du Bellay dit qu'il n'avait que Pompérant. — D'après les dépositions du procès, c'est dans la suite que Pompérant lui resta seul avec Godinières. — Voir plus loin.

« M. de Bourbon, adverty de l'arrest faict sur la personne de l'évesque d'Autun, se désespéra de trouver grâce envers le roy ; *par quoy délibéra de sauver sa vie*[1]. »

Il s'arrêta un moment pour entendre la messe à Montaigut en Combrailles, après avoir fait sept lieues de pays. S'étant ensuite remis en route, il passa par le château de La Fayette où il prit son vin et dont le seigneur, après un long entretien avec lui, l'accompagna quelque temps : il ne semble pas avoir approuvé ses résolutions. Au prix de grands efforts étant donné l'état de sa santé, il parcourut dix-huit lieues dans cette journée et, abattu par le mal, se fit déposer sous les arbres, par deux fois presque évanoui[2]. — Le voyage s'était, en outre, compliqué. Se méfiant d'une partie de ses gens, en arrivant à Herment, à quatre lieues plus loin, au château, il annonça qu'il voulait y coucher et prendre demain seulement le chemin de Carlat pour, de là, envoyer encore vers le roi et la régente. Mais, quand tout le monde fut endormi, il se leva doucement, avertit Guinot, son valet de chambre, de venir l'habiller et sortit de l'hôtel avec lui. Le lendemain, raconte Saint-Bonnet[3], à l'heure marquée pour le départ, tous étaient montés à cheval lorsque Peloux vint leur annoncer avec émotion que le connétable était parti sans prendre souci d'eux. — Qu'avons-nous à faire? demanda Grossone. — Ma foi, répondit Peloux, se sauve qui pourra[4]! — Ce château d'Herment où il était descendu avait pour maître un ancêtre d'Arnauld le Janséniste, Henri Arnauld. En arrivant la veille, « en robe de velours noir », il avait écrit une lettre à la noblesse d'Auvergne réunie à Riom pour l'arrière-ban et s'était couché après avoir soupé. Quand, le lendemain, Peloux, dans

1. Ed. déjà citée, p. 381.
2. « Le connestable de trouva fort las, tellement que par deux fois il descendit soubs quelques arbres, fort esvanoy et portant très mauvais visage embéguiné d'un couvre-chef. » (Déposition de Desguières, f° 58.)
3. Déposition de Saint-Bonnet, f° 47 et 51.
4. *Id.* et déposition de Brion (f° 45) et de Grossone (f° 69).

la confidence, et averti par un des valets de chambre, Bartholomé, vint annoncer que le connétable était parti, tous comprirent qu'il fallait le croire. Il était resté cependant dans son lit, ainsi que cinq des siens, Pompérant, Jean de l'Hospital, son médecin[1], Goudinières et les deux valets de chambres, Guinot et Bartholomé. — Ce Pompérant avait eu une destinée mélancolique et devait y persévérer; gentilhomme d'Auvergne, il avait été forcé de quitter la France pour se soustraire au ressentiment du roi à la suite d'un duel où il avait tué un des plus galants hommes de la cour qu'il haïssait pour des raisons toutes personnelles. Bourbon lui avait alors sauvé la vie, puis, devant Valenciennes, l'avait fait rentrer en grâce[2]; aussi lui était-il réellement dévoué. « Il s'en alla au service de l'empereur, dit Brantôme, en parlant de Bourbon, non sans grand'peine et hasard de sa vie, par les chemins, car il estoit guetté de toutes parts et les passages tous gardéz : mais la fortune luy fut si bonne qu'il se sauva tout seul avec M. de Pompérant. Que c'est que d'avoir un bon second pour compaignon ! Et voilà pourquoy les poètes de jadis nous ont figuré ces braves héros ayant tousjours avecqu'eux, en leurs braves entreprises, un bon fidel et vaillant compagnon et confidant, les exemples en sont communs : Comme bien en prit à M. de Bourbon d'avoir avecque luy set assuré et sage second, lequel, ayant tué en homme de bien[3], à Amboise, le seigneur de Chissay qui estoit fort aymé du roy et estoit des gallans de la cour... fallut qu'il s'enfuist par l'excorte et adresse que luy donna Bourbon, non sans un mescon-

1. C'est son fils qui fut le fameux chancelier.
2. Le Féron, Bâle, 1601. — Avant de marcher contre Valenciennes, Bourbon avait conduit Pompérant auprès du roi : « Sire, lui dit-il, ce gentilhomme, sentant que vous aviez besoin du secours des braves, n'a pas voulu rester inutile ; il demande, et je demande pour lui, que vous lui pardonniez tout ce qu'il a pu faire pour mériter votre ressentiment. — Eh bien ! connétable, je vous le donne, répondit le roi. »
3. Voilà une de ces expressions typiques qui révèlent l'âme admirable de cette époque.

tentement du roy et par ainsin sauva sa vie, qu'il employa depuis (luy nullement ingrat) au service de son bienfaiteur[1]. »

Pompérant, Jean de l'Hospital, Goudinières et Guinot et Bartholomé s'étaient cachés dans la chambre même occupée par le connétable. Quand toute la suite se fût éloignée, à l'aube, ils partirent, conduits pendant quatre ou cinq lieues par Henri Arnauld. Ils étaient à cheval; les deux valets de chambre avaient chacun un aubergeon rempli d'or et mettaient alternativement toutes les heures sur la croupe de leur courtauds une petite malle assez lourde qui contenait les bijoux et les pierreries de leur maître. Bourbon était vêtue d'une courte robe de laine noire, d'une saye de frise grise, d'un pourpoint de satin violet, d'un chapeau noir et d'une toque rouge garnie de fers à boutons. L'Hospital avait, quant à lui, changé sa toque contre une autre plus commune de drap noir

1. Brantôme, éd. Lalanne, t. I, p. 300. — Après la mort de Bourbon, François Ier lui pardonna, trouvant tout naturel qu'il ait suivi l'homme auquel il devait la vie. Plus loin, nous le verrons d'ailleurs à Pavie sauver François Ier. Il mourut en 1528, du chagrin de la prise d'Aversa, dont il était un des défenseurs : « On raconte, dit Paul Jove, que Pompérant, ayant les yeux fichez vers le ciel, tout éperdu sur le pensement de si grande calamité, et abattu de très aspres douleurs, incontinent, cheut par terre, luy demeurans les yeux encores tous ouvers et tendus ; mais que pour secours que l'on luy fist, estant ainsy pasmé, jamais on ne luy pust rendre la vie emportée par ceste soudaine deffaillance. » (Traduction de Denis Sauvage, 1581, l. XXVI, p. 64.) — Voici le rondeau (XIVe et non XIIIe, comme indique M. Lalanne dans son édition de Brantôme) que fit Clément Marot sur la mort de Chissay :

« D'un coup d'estoc, Chissay, noble homme et fort,
L'an dix et sept soubz malheureux effort,
Tomba occis au moys qu'on sème l'orge,
Par Pompéran, qui de Bouchat et Lorge
Fut fort blessé, quoyqu'il résistast fort.
Chissay, beau, jeune, en crédit, et support
Feit son devoir au combat et à mort
Mais par hazard fut frappé en la gorge
D'un coup d'estoc.
Dont un chascun de dueil ses lèvres mord,
Disant : « Hélas ! l'honneste homme est-il mort ?
Pleust à Dieu et monseigneur Sainct George
Que tout baston eust été en la forge
Alors qu'il fut ainsi navré à mort
D'un coup d'estoc. »

(Ed. avec notes de B. Saint-Marc. — Garnier, p. 369.)

appartenant à Arnauld qui la remarqua en s'étonnant : « Rassurez-vous, dit le médecin, j'ai laissé la mienne à la place. » — Chacun avait reçu l'ordre de ne pas révéler le rang du connétable par les marques de respect habituelles, de peur qu'il ne fût reconnu.

Ils passèrent à La Tour, puis s'avancèrent de deux lieues jusqu'à Saint-Donnat, non loin du Mont-Dore. Là, ils se mirent à table, sans distinction de rang ; Pompérant tenait le haut bout comme s'il était le vrai Seigneur[1]. Ils couchèrent à Coudat-en-Ferriers, et Arnauld demanda la permission de retourner sur ses pas ; mais le connétable le retint. Ils repartirent une heure avant le jour et dînèrent à Ferrières, sur la rivière d'Alagnon, entre Allanche et Messiat ; ils couchèrent à cinq lieu de là, à Ruines, au midi de Saint-Flour. En plus d'Arnauld, un cordonnier d'Herment pris pour les conduire, Guillaume Bohat, paraissait fort ignorant de la route ; on s'était d'ailleurs servi de lui surtout pour dépister ceux qui recherchaient le connétable, car on lui avait ordonné de conduire tout le monde à Carlat. Arnauld et ce cordonnier avouèrent bientôt alors qu'ils « ne savoient plus chemin ni voie[2] ». A deux lieues de Saint-Flour, la petite troupe rencontra une compagnie de 7 à 800 hommes de pied gascons qui se dirigeait de Lyon sur Bayonne pour rejoindre sans doute Lautrec. Le connétable les croisa, évita de se cacher et ne fut pas reconnu. Pompérant le conduisit aussitôt à deux lieues de là, dans une maison qu'il possédait, appelée La Garde. Bourbon y demeura quatre jours pleins, du vendredi 9 septembre au mardi 13, sans révéler son incognito, s'asseyant pendant les repas au-dessus de Pompérant qui tenait toujours le haut bout de la table. Le 13,

1. Déposition d'Henri Arnauld, f° 92 à 98. — Nous citerons plus loin le récit de du Bellay. Il nous a semblé que la vérité sur cette fuite devait se trouver surtout dans le procès.
2. Déposition d'Arnauld, f°92 à 98.
3. Déposition du châtelain d'Hermant, f° 97 v°. — P. Paris, p. 159. — Mignet, p. 410.

il ordonna à Guinot, son valet de chambre, de se rendre à Carlat avec Arnauld et de revenir le lendemain à Serverette où il le trouverait. Mais le châtelain d'Herment, en passant à Saint-Flour, apprit que le roi serrait de près le connétable et jugea prudent de revenir chez lui. Le connétable demeura seul avec Pompérant et Bartholomé, Guinot l'attendant à Serverette, puis à Carlat.

Que devint-il? Il est assez difficile de le dire à partir de maintenant. Sans doute il eut l'idée de gagner Carlat, mais sans le désir de s'y arrêter, et il est probable qu'il n'y passa même pas de peur de rencontrer les troupes royales et surtout d'être trahi; Carlat, comme Chantelle, n'offrait pas un abri assez sûr pour tenir longtemps. Il songeait surtout à sortir de France au plus vite et au moyen le meilleur d'y parvenir sans obstacle. Il ne pouvait aller rejoindre en Franche-Comté les lansquenets promis; le tout pour lui était maintenant de passer la frontière du royaume. François Ier avait fait publier partout sa trahison et promis 10.000 écus d'or à qui le livrerait[1].

Du 15 septembre au 3 octobre, on ne sait pendant près de trois semaines ce qu'il fit ni ce qu'il devint. Il est probable qu'il gagna, à travers les régions montagneuses du Centre, la frontière orientale du Languedoc qui se trouvait à Saulce, au-dessus de Narbonne, pour se réunir à l'empereur dont les troupes avaient dû arriver en Roussillon. La frontière cependant était gardée par le maréchal de Foix et Charles-Quint n'avait pas paru. Le connétable aurait alors rebroussé chemin, serait remonté vers Lyon, traversant le Rhône à deux

1. « Voulons estre publié à son de trompe que, s'il y en a aucun qui nous livre et melte entre les mains la personne dudit connestable, que nous luy donnerons la somme de 10.000 escus d'or soleils, et luy ferons d'autres biens et honneurs tant qu'il en sera mémoire perpétuelle du service qu'il aura faict à la couronne et chose publique de France. » — *Proclamation de François Ier*, de Lyon, septembre (Mss. Clérambault, *Mélanges*, vol. XXXVI, f° 8777).

reprises, au milieu de périls continuels, en allant du Vivarais dans le Viennois et le Dauphiné et du Dauphiné dans la Franche-Comté. Après plusieurs rencontres, ayant plus d'une fois trouvé devant lui des troupes qui se rendaient au camp de Lyon, ou en Italie, il parvint à Saint-Claude. Le cardinal de la Beaume, évêque souverain de Genève et partisan de l'empereur, lui fournit une forte escorte de cavalerie; bientôt après, rejoint par Lurcy, Lallière, Peloux, Espinat, Montbardon, Tansannes, et la plupart de ceux qu'il avait laissés à Herment, il faisait son entrée à Besançon, le 9 octobre[1]. Une dépêche de Louis de Praët, datée du 9 novembre 1523[2], nous apprend ainsi les faits : « ... Il avoit entendu que ledit sieur avoit esté jusque aux marches et frontières de Saulce, à intention de se tirer devers Votre Majesté, mais, voyant qu'il ne pouvoit passer sans péril et danger de sa personne, s'étoit mis en retour et passant à trois ou quatre lieues près de Lyon où étoit lors le roy François, arriva à Saint-Claude en vostre comté de Bourgoigne, auquel lieu l'évêque de Genève l'assista de gens et montures, et l'accompagna jusqu'audit Besançon[3] ». Du Bellay n'a pas raconté tout ce qui précède, sans doute parce qu'il l'ignorait.

Il fait commencer son récit alors que Pompérant et Bourbon se trouvent seuls; il ne parle pas du valet de chambre Bartholomé. Selon lui, après certaines pérégrinations, ils seraient venus tous deux à Vauquelles, Bourbon « feignant estre serviteur de Pompérant[4] ». L'épisode du passage du Rhône est alors ainsi raconté : « ... Et au poinct du jour arriva à Dance, près de Vienne, estant la rivière du Rhône entre deux. Le seigneur de Bourbon demoura caché derrière une maison, craignant qu'il y eust garde

1. P. Paris, p. 159. — Mignet, p. 413.
2. *Archives de Vienne*, cité par Mignet.
3. P. Paris, p. 159. — Mignet, p. 413.
4. Ed. déjà citée, p. 381.

de par le roy sur ladite rivière, cependant que Pompérant alla pour entendre des nouvelles. Lequel, estant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher auquel il fit entendre qu'il estoit archer de la garde du roy, luy demandant si ses compagnons n'estoient pas venus à Vienne pour garder le passage, à ce que M. de Bourbon ne passast la rivière et que ses compagnons luy avoient mandé que leur enseigne s'y devoit trouver. Le boucher lui feit response qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit-il entendu qu'il y avoit force gens de cheval du costé du Dauphiné. Pompérant, ayant entendu le passage n'estre gardé, retourna devers M. de Bourbon, et conclurent de ne passer point le pont, craignant d'estre cogneus, mais aller passer à un bac à demie lieue de là; auquel lieu, estant embarqués, 10 ou 12 soldats de pied s'embarquèrent avec eux, chose qui estonna ledit de Bourbon mesme qu'estant au milieu de la rivière, Pompérant fut recogneu par aucuns desdits soldats, qui donna plus grande terreur à mondit seigneur de Bourbon. Toutesfoys, il fut rassuré par ledit Pompérant disant que s'ils cognoissoient quelque hazard, ils couperoient la corde pour faire tourner le bac vers le pays de Vivarez, où ils pourroient gaigner les montagnes et se mettre hors de danger; mais ils ne tombèrent en cest inconvénient[1]... Ayans mesdits seigneurs de Bourbon et Pompérant passé la rivière, tant qu'ils feurent à la veue des hommes, suivirent le grand chemin de Grenoble, puis tournèrent à travers les bois droict à Saint-Antoine de Viennois, et allèrent loger à Nanty, en la maison d'une ancienne dame vefve, laquelle, durant le souper, recognent Pompérant et luy demanda s'il estoit du nombre de ceux qui avoient faict les fols avecques M. de Bourbon.

1. Ces soldats ignoraient sans doute que Pompérant fût de complicité avec le connétable, sinon comment expliquer leur réserve? Par le respect? c'est peu probable; la promesse de 10.000 escus d'or soleil les eût rop tentés.

Pompérant respondit que non, mais que bien il vouldroit avoir perdu tout son bien, et estre en sa compagnie. Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le provost de l'hostel estoit ou avoit été à une lieue de là, bien accompagné, à la poursuitte de M. de Bourbon, dont il fut estonné, de sorte qu'il se voulut lever de table pour se sauver; mais il en fut empesché par ledit Pompérant par crainte de donner souspeçon à la compagnie. Au sortir de table, montèrent à cheval, et allèrent loger à six lieues de là auquel lieu ils séjournèrent un jour pour reposer leurs chevaux, parce que c'estoit un lieu incogneu dedans les montagnes. Le mardy en suivant, dès le poinct du jour, prindrent le chemin du pont de Beauvoisin pour tirer droict à Chambéry où, par les chemins, trouvèrent un grand nombre de cavalerie allant à la suite de l'armée que conduisoit Mgr l'admiral de Bonnivet, en Italie, dont ils eurent grand'peur d'estre cogneus. Enfin, le mercredy, sur le tard, arrivèrent à Chambéry, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suse, et de là prendre le chemin par les pays de M. de Savoye pour arriver à Savonne ou à Gennes, et là s'embarquer en Espagne trouver l'empereur; mais le matin qu'ils devoient partir, le comte de Saint-Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suse, pour aller trouver M. l'admiral en Italie, par quoy, ils changèrent leur dessein, prenans le chemin du Mont du Chat; et à huict lieues au dessus de Lyon, repassèrent le Rhosne, prenans le chemin de Saint-Claude. Et y estant arrivés ne trouvans le cardinal de la Baulme, n'y firent séjour que d'une nuict et allèrent trouver ledit cardinal à la tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Saint-Claude, où il faisoit sa demeure [1] ».

Le roi tenta une démarche suprême, peu sincère, auprès du connétable. Il lui fit proposer la restitution de

1. Ed. déjà citée, p. 382.

tous ses biens, le remboursement des sommes dues, et l'assurance quelles seraient payées avec exactitude. Bourbon se méfia justement. Il venait de trop souffrir pendant sa fuite et savait à quoi s'en tenir sur de semblables promesses ; il était sûr de payer son retour de sa vie. « Il est trop tard », répondit-il. Et comme l'envoyé royal lui demandait de rendre l'épée de connétable et le collier de l'ordre de Saint-Michel : « Vous direz au roi qu'il m'a ôté l'épée de connétable le jour où il m'ôta le commandement de l'avant-garde pour le donner à M. d'Alençon. Quant au collier de son Ordre, vous le trouverez à Chantelle sous le chevet de mon lit[1]. »

Il partit de Lièvre, traversa les Allemagnes et, au bout de six semaines, parvint à Trente. Il y resta deux ou trois jours et gagna Mantoue « où il fut receu du marquis en grande amitié, d'autant qu'ils étoient cousins germains, parce que la mère dudit duc de Bourbon estoit sœur dudit marquis de Mantoue, père d'iceluy[2] ». Le marquis lui fournit généreusement un équipage convenable, accompagné duquel il gagna Crémone et Plaisance où vint le retrouver Charles de Lannoy, vice-roi de Naples[3].

La devise particulière du connétable était figurée par un cerf volant dans les ailes duquel était écrit : *Penetrabit*, « voulant dire qu'avec extresme diligence qui est désignée par l'agilité du cerf et par la légèreté de ses ailes, il viendroit à bout de ses desseins[4] ». La devise des Bourbons était simple et belle : *Espérance !* Charles la jugea faible et insuffisante ; surtout, il trouva qu'elle avait menti. Il en grava désormais une plus belle encore sur la lame de son épée, sombre, hautaine et dure comme lui : *Omnis spes in ferro*. Et devant tous

1. Clairambault, *Melanges*, vol. XXXVI, f° 8711.
2. Du Bellay, p. 383.
3. *Id.*
4. Scévole et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire générale de la maison de France*, t. II, p. 103.

enfin, il en arbora une décisive où s'affrontaient les deux seules faces de sa destinée : *Victoire ou Mort*[1] !

1. Au moment de la fuite de Bourbon, le gouvernement fit faire contre lui un recueil (la puissance de l'imprimé existait déjà?) de vers; il y était représenté comme ayant voulu tuer le roi ; le poète racontait qu'au moment de sa fuite il avait pris cette devise : « Victoire ou Mort ». « L'édition gothique qui contient ces poésies imprimées de la manière la plus incorrecte se compose de quatre feuilles de petit format in-4°, sans indication de lieu d'impression et sans nom d'imprimeur. Les caractères singuliers employés dans cette édition qui fut destinée probablement à être répandue parmi le peuple en France et en Italie ressemblent beaucoup à ceux dont Gérard de Leeu s'est servi à la fin du xv° siècle dans plusieurs de ses éditions imprimées à Anvers, notamment dans l'*An des Sept dames*. » — (*Bulletin du bibliophile*, mars 1859, Techener, p. 177.) — On trouvera aussi ces ballades contre Bourbon dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* de La Mure, éd. déjà citée, t. II, p. 608.

LIVRE III

« Victoire ou mort ! »

LIVRE III

La situation du roi de France était fort critique. Prospero Colonna qui commandait en Italie l'armée impériale avait reçu de Charles-Quint l'ordre de pénétrer en Provence, dès qu'il aurait repoussé l'armée de Lombardie commandée par Bonnivet[1] ; les Anglais et les Flamands avaient commencé l'invasion sur la frontière du nord-ouest ; Henri VIII avait embarqué sous les ordres du duc de Suffolk une armée de 15.000 hommes de pied et de 1.000 chevaux, qui s'organisait à Calais dès la fin d'août[2], et une autre armée s'y était jointe, sous les ordres du comte de Buren, comprenant 3.000 cavaliers, 3 à 4.000 lansquenets et 2.200 chariots[3] ; les 10.000 Allemands levés par les comtes de Furstenberg et de Werdenberg avaient paru dans la Bresse, au sud, enfin, les Espagnols et les lansquenets venus de Zélande traversaient les Pyrénées[4]. François Ier semblait pris au dépourvu[5]. La plus grande partie de ses forces était en

1. Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, 13 juillet. — *Correspondance de Charles-Quint avec Adrien VI et le duc de Sessa*, publ. par Gachard ; Bruxelles, 1850.
2. *History of the reign of Henry VIII*, by Scharron Turner, 3e éd. 1828, t. I.
3. Mss. D, 484, f° 105 à 108.
4. Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, *Correspondance*, etc., p. 198. — Du Bellay.
5. Mignet, ouvr. déjà cité.

Ecosse, afin d'inquiéter Henri VIII par une diversion, et en Italie pour s'emparer du Milanais. La défense du pays demeurait presque nulle ; à part quelques places de la frontière comme Boulogne ou Doullens, les villes de l'intérieur étaient hors d'état de résister, insuffisamment fortifiées ; l'ennemi pouvait marcher droit sur Paris sans rencontrer d'obstacles sérieux. La Trémoille avait su résister à Douvres, mais les Anglo-Flamands avaient simplement passé outre, puis, après avoir brûlé Bray-sur-Somme, étaient entrés sans coup férir dans Roye et Montdidier ; leurs avant-gardes s'étaient ensuite portées jusqu'à Compiègne, Clermont-en-Beauvoisis et Senlis, attendant les lansquenets du connétable pour marcher sur la capitale. La garnison de Paris ne pouvait secourir les villes menacées. On enrôla un grand nombre d'habitants ; chaque jour on s'attendait à voir déboucher les Anglais dans la plaine Saint-Denis ; afin de mieux entendre les bruits qui avertiraient de leur approche, on interdit de sonner les cloches le jour de la Toussaint[1].

François Ier envoya le duc de Vendôme et Chabot de Brion. Brion, le jour même de son arrivée, se présenta au Parlement convoqué extraordinairement au nom du roi[2]. Il y exposa de son mieux tout ce qu'avait de criminel et de dangereux la trahison du connétable devenu l'ennemi du royaume et du souverain, menaçant à la fois le sol de la patrie et la couronne. « Il prétendit même que l'empereur, le roi d'Angleterre et le duc de Bourbon avaient projeté de partager le royaume lorsque le roi aurait passé les monts, que le duc de Bourbon devait faire couronner le roi d'Angleterre dans Paris qui serait compris au lot de ce prince avec l'Ile de France, la Picardie, la Normandie et la Guyenne ; qu'à l'empereur demeureraient la Bourgogne, la Champagne, le Lyon-

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 170 à 178.
2. Clairambault, *Mélanges*, vol. 36, f° 8729.

nais, le Dauphiné, le Languedoc et la Provence; que le duc de Bourbon aurait le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berry, l'Auvergne réunis à ses domaines patrimoniaux avec 150.000 écus d'or que lui paieraient l'empereur et le roi d'Angleterre qui le reconnaîtraient et le laisseraient régent en France. Après avoir affirmé, au nom du roi, les particularités supposées de ce dépècement du royaume, afin de rendre plus odieux ce grand traître et les ennemis invétérés auxquels en était attribué le dessein, Chabot de Brion annonça que le roi s'occupait à délivrer ses frontières envahies. Il fit connaître les mesures militaires qu'il avait prises et il insista principalement sur l'importance qu'il attachait à la possession de Paris : « Le seigneur roi, dit-il, plutôt que de perdre Paris, aimeroit mieux se perdre lui-même. Il est délibéré de vivre et de mourir avec ceux de la ville de Paris, et s'apprête à les défendre. S'il en étoit empêché et n'y pouvoit venir en personne, il y enverroit femme, enfants, mère et tout ce qu'il a, car il est assuré que, quand il auroit perdu le reste du royaume et qu'il auroit la ville de Paris, il recouvreroit aisément ce qu'il auroit perdu. » Il dit, que le roi, resté encore à Lyon pour repousser les périls qui, de divers côtés, fondaient sur le royaume, consultait sa Cour de Parlement et lui demandait de pourvoir à la conservation de son Etat. Les présidents et les conseillers du Parlement répondirent qu'ils étaient prêts à faire pour le roi ce que leurs devanciers avaient fait en pareil cas pour les rois précédents, que ceux de la compagnie et ceux de la ville de Paris lui serviraient et lui obéiraient, qu'il leur déplaisait que messire Charles de Bourbon eût été si mal conseillé de prendre autre parti que celui du roi et que c'étaient là des matières de grosse importance auxquelles la cour ne saurait pourvoir. Ils ajoutèrent qu'ils accompliraient les volontés du roi comme de vrais et loyaux sujets y étaient

tenus[1] ». — On pourvut de suite à la défense de Paris ; on creusa des tranchées et on éleva des remparts. Une taille de 16.000 livres fut imposée aux habitants pour solder 2.000 hommes de pied ; on leva les francs-archers de la vicomté et de la prévôté ; les chaînes de fer furent tendues aux lieux accoutumés ; les faubourgs de Saint-Denis et de Saint-Honoré et les enceintes des grands fossés furent fortifiées à nouveau.

A Lyon, François Ier ne se décidait pas encore. Ayant paré de son mieux au siège probable de Paris, il donna l'ordre au grand-sénéchal de Brézé de lever 6.000 hommes de pied, de réunir tous les gentilshommes de Normandie et d'y ajoindre les 100 lances de la compagnie de Lude ; il prescrivit de transporter d'Orléans à Paris 26 grosses pièces d'artillerie sur roues. Il avertit les comtes de Guise et d'Orval, lieutenants de Bourgogne et de Champagne, de veiller sur leurs provinces, d'en battre les campagnes et d'y entraver la marche des lansquenets ; il leur envoyait quelques compagnies des troupes des ducs de Vendôme et d'Alençon ; ils devaient retirer les vivres du pays plat, abattre les fours, démolir les moulins et rendre le pays presque désert[2].

L'état intérieur du royaume l'inquiétait également, d'autant plus qu'il pensait la conjuration du Connétable très étendue ; il redoutait que Bourbon eût beaucoup d'adhérents secrets prêts à se soulever en sa faveur au premier avantage ; et, afin d'être fixé sur ce point, il résolut d'agir de suite. Il avait enfermé au donjon de Loches[3], là même où Sforza fut si malheureux, Saint-Vallier, Aymard de Prie, les évêques d'Autun et du

1. Mignet, ouvr. déjà cité, p. 418, 419.
2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 180, 181. — Du Bellay, éd. déjà citée, p. 388, 389, 390.
3. Le voyageur qui ne pourra pas aller à Loches voir ce curieux et beau donjon, — et d'ailleurs celui qui ira aussi — fera bien de consulter le livre de M. Edmond Gautier, *Histoire du donjon de Loches*, Châteauroux, 1881.

Puy, Popillon et d'Escars[1]. Le premier président du Parlement de Paris, de Selve, le président des enquêtes, de Lorgues, le maître des requêtes, Salat, avaient été désignés par lui pour les juger. Ils procédèrent à leur mission avec une régularité que François Ier trouva trop lente ; il fut même très surpris des ménagements témoignés envers les accusés[2] et ne cacha pas son mécontentement ; il insista en montrant l'importance de la situation et son danger : « Messire Charles de Bourbon est, avec un gros nombre d'Allemands, entré en armes dans la Bourgogne[3], leur écrit-il, les rois d'Espagne et d'Angleterre sont aussi en armes contre nous et nostre royaulme, à grande puissance ; sur le fondement de cette conjuration, prétendant y avoir des intelligences qui se déclareront quand ils seront dans le pays. Il est donc besoin que vacquiez à cette affaire avec la plus grande diligence et que tiriez la vérité de ceux que vous avez entre les mains, par torture ou autrement, toutes choses assautes. *L'affaire en soi est privilégiée, et il n'est pas requis d'y garder les solemnitéz que l'on fait en aultres cas.* La vérité seue à heure et à temps, on pourra obvier à plus gros inconvénient, ce qui seroit impossible après que les fauteurs de la conjuration se seroient déclarés en portant faveur, aide et secours à nos ennemis. Nous vous prions derechef de bien peser cela et de nous oster de la peine où nous sommes[4]. »

Jusqu'alors on n'avait pas obtenu d'aveux importants de la part des prisonniers. Saint-Vallier cependant avait fait fort mauvaise contenance, surtout quand il

1. Lettre de Chabot ; — Guiffrey, p. 25. — « Après un voyage de quelques jours, on arriva enfin au château de Loches, le 18 septembre. »
2. Nous avons déjà fait remarquer que le Parlement n'était pas mal disposé à l'égard du connétable.
3. Ce n'était d'ailleurs pas vrai.
4. Lettre de François Ier, écrite de Lyon, 20 octobre (Mss. D., 484, f. 129). — Dans une lettre du 11 septembre « scellée de cire jaune sur simple queue », le roi ordonnait déjà de « faire et parfaire leurs procès et à chacun d'eux respectivement leur donner question et torture extraordinaire s'il en est besoin » (3 Mss. D., 5109, f. 6 ; 20 ; 19).

apprit qu'il était considéré comme un des plus coupables pour avoir « conseillé, conforté et aidé Charles de Bourbon dans ses projets[1] ». En allant à Loches, escorté par d'Aubigny avec lequel il avait fait les guerres d'Italie, il avait essayé tous les moyens pour attendrir son gardien ; n'y réussissant pas, il avait fini par prétendre « que, si l'on avoit fiance en luy, il iroit quérir le connestable et le ramèneroit[2] ». Il n'eut pas plus de succès. « Sans aller plus loin, il est facile, dès à présent, de juger le caractère de l'homme ; pour le bon sens, il en est dépourvu, il ne sait pas se comporter comme il convient à sa situation ; et, quant à l'habileté, il n'en montre aucune pour faire tête à son mauvais sort[3]. » Ce fut bien pis à Loches[4] où on le soumit au régime le plus dur. On l'enferma d'abord dans une pièce réservée aux malfaiteurs, tout au haut du donjon, où le souvenir du cardinal La Balue et de sa captivité demeurait encore très vivant. Il y fut en butte à un espionnage continuel ; dans son procès, il avoue s'étonner qu'on intercepte sa correspondance ; un jour même, à bout d'exaspération, plutôt que de laisser lire une de ses lettres, il la déchire. Il pleurait sans cesse[5]. Il finit par tomber tout à fait malade, dans un état inquiétant de prostration et de faiblesse. Il avait une appréhension folle de l'avenir et redoutait le dernier supplice. Chaque jour, il se révèla davantage tout à fait pitoyable. — Son fils étant malade et incapable d'intercéder pour lui, il tourna son espoir vers son gendre et vers sa fille[6], fort bien en cour. — Avec son gendre, il use à la fois de ruse et de tendresse, cherche à l'intéresser à sa cause par tous les moyens, entremê-

1. *Id.*, 5109, f° 8, v°.
2. Sixième interrogatoire de Saint-Vallier.
3. Guiffrey, p. LXI.
4. Voir aussi, à propos de Loches, un bois représentant le château dans la cosmographie universelle de Belleforest (t. I).
5. Guiffrey, p. 27 (Mss. D., 5109, f° C). — « Il n'est pas de jour où il ne pleure tout son saoul. »
6. Diane de Poitiers.

lant la supplique propre à le toucher et l'avertissement qui lui donnera de l'inquiétude au sujet de ses biens : « J'ay le cœur si serré qu'il me crève, que je ne vous sais que je vous dois mander. Je vous requiers, ayez pitié de moi ! L'on m'a dit que l'on a demandé ma confiscation au roy, vous y adviserez, car le cas vous touche[1]. » Auprès de sa fille, il emploie la pitié filiale ; elle est encore jeune alors et, « accessible à ces délicatesses du cœur dont l'âge et les calculs de l'expérience devaient si bien l'affranchir plus tard[2] ». Dans aucune de ses lettres il ne cache qu'il a peur et qu'il renie au plus vite le connétable. En effet, après avoir affirmé ne rien savoir de la trahison, il entre tout à coup « dans la voie des aveux », espère se sauver en les faisant très complets, et ne ménage aucun de ceux qui conspirèrent avec lui ; il raconte tout dans les plus petits détails. Il joue de la maladie que ses émotions lui ont causée avec un art consommé de comédien ; au fond, peut-être désirait-il en finir, sentant qu'il manquerait de courage s'il était condamné à la peine capitale. Il était tombé tellement bas que le médecin qui le soignait, plusieurs fois consulté, diagnostiqua qu'il allait mourir si on ne le laissait pas dans un repos absolu[3].

La situation des magistrats n'était pas facile, car le roi ne cessait de les presser et se montrait de plus en plus mécontent. « La conspiration, leur écrivait-il, déloyauté, parjurement et trahison de Charles de Bourbon est plus que notoire, puisqu'il est en armes contre nous et nostre royaulme avec nos ennemis ; mais ce qui est nécessaire à sçavoir et où gist le fondement de l'affaire pour la conservation de nous, de nos sujets, Estats et royaulme, est d'entendre quels sont ceux qui tiennent la main à ladite conspiration, car il n'est pas

1. Mss. D., 5109. f° C, 3, v°.
2. Guiffrey, p. LXIV.
3. Mss. D., 480, f° 41.

vraisemblable que Charles de Bourbon eût entrepris une telle folie s'il n'eût trouvé gens sur lesquels il comptât pour en conduire l'exécution... Afin que nous sachions à qui nous devons nous fier et de qui nous devons nous défier, il est besoin de connoitre ceux qui tiennent le parti dudit Bourbon... Advisez de mettre prompte fin en cette affaire qui est de l'importance et conséquence que chacun connoit. Il ne faut y procéder froidement, mais virilement et vertueusement, et n'épargner ceux qui ont été si méchants, déloyaux, parjures et traîtres que de sçavoir, sans la révéler, la menée qui se faisoit et que nos ennemis exécutent pour ruiner entièrement nous, nos enfants, sujets et royaume[1]. » Le roi ne semblait accessible à aucune clémence. On avait écartelé à Lyon un homme d'armes convaincu d'avoir trempé dans la conjuration[2]. Saint-Vallier l'apprit peut-être; c'est sur la menace de la torture qu'il avait d'ailleurs commencé à parler; mais il avait réussi à se taire depuis et avait nié savoir autre chose que ce qu'il avait déjà dit. On décida donc de recommencer et de le soumettre à la question ; mais on n'osa le faire sans l'avis des médecins qui déclarèrent qu'il succomberait dès les premières épreuves. Cela le sauva pour le moment. On lui relut ses propres dispositions et il en confirma l'exactitude, mais toujours sans rien révéler de nouveau. L'instruction se trouvait finie. — Les prisonniers furent transférés à Paris et arrivèrent à la Conciergerie le 23 décembre[3]. Le 16 janvier, convaincu du crime de lèse-majesté, Saint-Vallier fut alors condamné à perdre tous ses biens et

1. Mss. D., f° 129 v° à 131 v°. — Cité par Mignet, p. 424.
2. *Id.*, 5109, f° C, 8 v°. — Guiffrey, p. 103 et 104. — Le chancelier du Prat écrivait avec joie à ce sujet : « Samedy fut escartelé en ceste ville, à cause du connestable, un homme de guerre, beau compagnon, natif de Châlons, pour avoir porté une lettre en termes déguisés dont il sçavoit l'interprétation. Cela servira beaucoup pour exemple et pour faire retirer ceux qui sont en secrète intelligence. » (Cité dans les notes de l'édition Chantelauze de La Mure, t. II, p. 614.)
3. Guiffrey, p. LXXIX.

à subir la peine de mort par décapitation ; d'après un article secret (*retentum*) dont la lecture n'était jamais donnée aux condamnés, il était ordonné qu'il serait auparavant appliqué à la question extraordinaire[1]. Une fois la sentence décidée, le roi, qui en fut aussitôt averti, parut bien moins pressé[2]. Au contraire, du Prat, malgré le Parlement qui, à son tour, hésitait, malgré le nouvel avis des médecins, ordonna d'exécuter l'arrêt. Le Parlement pensa que la vue seule des appareils que comportait la question suffirait pour obtenir les révélations de Saint-Vallier ; mais l'effet produit fut tout différent. Reprenant son honneur devant cette intimidation, il affirma qu'il ne savait rien de plus, qu'il avait tout dit et que la souffrance ne lui arracherait aucun aveu contraire à la vérité.

La Cour se retira et revint lui annoncer qu'il allait être conduit en place de Grève. Il montra la même fermeté, dicta ses dernières dispositions par lesquelles il réglait ses dettes et assurait un souvenir à quelques vieux serviteurs qui lui étaient demeurés fidèles ; puis il se confessa. Et, comme un juge revenait ensuite l'exhorter à de nouvelles révélations, il répéta énergiquement qu'il ne savait rien d'autre et qu'il autorisait son confesseur à dire ce qu'il lui avait confié. A trois heures le cortège se mit en marche[3]. Saint-Vallier, tête nue, les mains liées derrière le dos avec une robe d'ostade fourrée de renard jetée sur les épaules[4], s'avançait, hissé sur un cheval ; un archer de la ville, en croupe, le soutenait « à cause qu'il étoit foible et qu'il n'avoit voulu manger ni boire, depuis son dict arrest prononcé, par desplaisance[5] ». Le bourreau menait le cheval par la bride ; d'un côté se tenait le lieutenant criminel et de l'autre le curé Merlin sur une mule.

1. Mss. D., 5109, f° CC, 23 v°.
2. *Id.*, 5109, f° CCIIII^xx, XIIII.
3. Mss. D., 5109, f° CCIV, 20, IV.
4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 190.
5. *Id.*

Avant de gagner la place de Grève, le patient dût traverser une multitude compacte que refoulaient avec peine les sergents du Châtelet et le guet à pied et à cheval. Au bord de l'échafaud, Saint-Vallier fut remis entre les mains des deux bourreaux, Macé et Rotillon. Ils se saisirent du gentilhomme, le portèrent sur la plate-forme et « le mirent en pourpoinct ; après quoi ils le forcèrent à s'agenouiller et à requérir pardon à Dieu et à justice [1] ». Un certain temps s'écoula, on ne sait pourquoi [2]. Saint-Vallier disait à ses exécuteurs qu'ils « lui faisoient mal de lui faire perdre la vie [3] ». Une heure se passa de la sorte [4]. Enfin un cavalier accourut au galop [5] ; « agitant en l'air une lettre qu'il tenoit à la main, il se mit à crier, du plus loin qu'il put se faire entendre : Holà ! holà ! cessez ! cessez ! voicy la rémission du roy [6]. » Saint-Vallier avait en effet sa peine transmuée en une détention perpétuelle. Il manifesta la joie la plus vive. Et, quand on lui posa la question d'usage pour savoir s'il entendait bénéficier de la clémence royale, il répondit que oui, en « remer-

1. *Id.* — *Chronique du roy Françoys Ier*, p. 38.

2. Peut-être la grâce était-elle déjà connue et voulait-on faire effet sur l'imagination populaire, la frapper fortement pour qu'elle constatât bien la bonté royale. La scène en effet sent la préparation et le coup de théâtre. C'est aussi l'avis de M. Guiffrey (p. LXXXIX). En tous cas, dans les lettres de grâce données à Blois par François Ier au mois de janvier 1524, le roi dit qu'il accorde à Saint-Vallier la remise de la peine de mort en considération des services que lui avaient rendus le gendre du condamné, Louis de Brézé « et les parents et amis charnels de Jehan de Poictiers ». N'était-ce pas en effet le grand-sénéchal qui, le premier, lui avait fait connaître la conjuration et qui l'avait sauvé? « Cette seule raison explique assez l'acte de clémence du roi, sans qu'il soit nécessaire de supposer, comme l'ont fait, sans preuves directes, un si grand nombre d'historiens, que le roi n'accorda cette grâce qu'après avoir obtenu de Diane de Poitiers, fille de Saint-Vallier et femme du grand-sénéchal, le sacrifice de son honneur (La Mure ; — Note de l'édition Chantelauze, p. 615, t. II). On ne pourra jamais fixer absolument ce point délicat. Si Diane de Poitiers s'est montrée aimable pour François Ier, le roi n'avait évidemment pas à le dire dans ses lettres. Voir l'introduction aux *Lettres inédites de Diane de Poytiers;* G. Guiffrey, Paris, Renouard, MDCCCLXVI.

3. *Chronique du roy Françoys Ier*, p. 38.

4. *Id.*

5. Les uns disent que c'était un archer de la garde du roi, les autres un serviteur de du Prat. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 191.

6. *Id.*

ciant Dien, baisant l'eschafaut par deux fois et faisant le signe de la croix à plusieurs reprises [1] ». Sa nouvelle sentence n'était pas consolante cependant ; il y était énoncé que Saint-Vallier serait « enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierre, maçonnées dessus et dessous, esquelles il ne devoit y avoir qu'une petite fenestre par laquelle on luy administreroit son boire et son manger [2] ». Tout devait d'ailleurs s'arranger, malgré les légendes répandues sur cette histoire [3]. Saint-Vallier en effet vécut encore plus de quinze ans et se remaria même en troisièmes noces avec Françoise de Polignac [4] qui elle-même en était à son troisième mari [5]. Il fut au bout de peu de temps reconduit à Loches, dans une prison ordinaire où il pouvait recevoir ses amis. Il recouvra ensuite sa liberté quand le roi revint de Madrid ; et il se retira, complètement pardonné, dans ses châteaux du Vivarais et du Dauphiné. Il mourut à Pisaçon, sur les bords de l'Isère, le 26 août 1539 [6].

§

Dès le mois d'octobre 1523, la situation critique du roi s'était améliorée, moins d'ailleurs par suite des mesures prises que par les hésitations et le défaut d'entente des alliés. On peut même constater à ce

1. *Id.* Mss. 5109, f° CCIV, 20, IV et f° CCXX, 4, VI.
2. Guiffrey, p. 146.
3. *Id.*, p. XCIV.
4. Anselme, t. II.
5. Elle survécut à Saint-Vallier et se remaria une quatrième fois.
6. Michelet soutient que Diane de Poitiers fut la raison de la grâce de Saint-Vallier. Il n'y a, en réalité, que treize pages de lettres qui tendent, — et en les interprétant avec bonne volonté, — à le faire croire Voir : *Poésies et correspondance intime de François Ier*.

sujet, en passant, que, malgré ses malheurs, étant données les circonstances souvent critiques de sa vie, François Ier fut vraiment protégé par une sorte de bonne étoile. — L'armée anglo-normande n'avait pas continué sa marche sur Paris. Les lansquenets de Furstenberg et de Werdenberg, après quelques succès et la prise du château de Monteclair, avaient été arrêtés par le comte de Guise et contraints, sans plus pouvoir attendre la venue du connétable, de repasser la Meuse à Neufchâteau ; serrés de près par Guise, ils étaient rentrés en Lorraine après avoir perdu beaucoup de monde. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bays, déclarait ses ressources épuisées et qu'elle ne pouvait plus solder les troupes flamandes du comte de Buren. Henri VIII également se plaignait de manquer d'argent et de voir retomber sur lui tout le poids de l'entreprise ; son armée, conduite par Suffolk, repassa la Somme puis gagna Calais. Enfin c'était bientôt l'hiver [1]. Au centre du royaume et au Nord les alliés avaient donc échoué ; ils ne réussirent pas mieux au sud. Charles-Quint se trouvait également retenu par le manque d'argent et aussi par « une certaine lenteur naturelle qui du caractère s'étendait à la conduite... Ses forces se trouvaient toujours disproportionnées à ses desseins. Moins actif qu'opiniâtre, il était aussi plus entreprenant que puissant. L'argent lui manquait sans cesse... [2] ». Ses troupes n'étaient ni zélées ni obéissantes ; les grands d'Espagne conservaient un vieil esprit d'indépendance qui les rendait peu disposés à seconder des projets extérieurs auxquels ils ne s'intéressaient guère. La défense de Lautrec dans Bayonne ajouta beaucoup à la confusion de l'empereur. La con-

1. Du Bellay. — Lettre de Wolsey à Sampson et à Jernigham, 8 novembre (*State papers*, vol. VI, p. 185 à 187) ; — Dépêches du 9 et 19 novembre et du 9 décembre ; — Lettre du 4 décembre, p. 201 à 206. — Dépêches de L. de Praët, 10 octobre et 9 novembre (*Archives de Vienne*, cité par Mignet, p. 425 à 427). — Michelet, t. X.
2. Mignet, p. 427.

juration du connétable n'avait, en somme, rien donné. La France qui, à l'automne, devait être partout envahie, se trouvait, à la fin de cette même année 1523, délivrée. Charles-Quint en était réduit à abandonner son projet en se promettant, comme consolation, une revanche dans le Milanais, revanche qu'il allait devoir, après un premier échec, au connétable [1].

De Plaisance, Bourbon gagna Gênes avec l'intention de s'y embarquer pour l'Espagne. Il y attendit cinq semaines un vent favorable en même temps que le retour de Lurcy qu'il avait envoyé vers l'empereur dès son entrée en Allemagne. Lurcy, tardant par trop, Bourbon allait s'embarquer quand il arriva enfin en compagnie de du Reux ; ils étaient chargés d'offrir au connétable d'aller, comme il le projetait, en Espagne, ou bien de rester en Italie avec l'armée. « Sur lesquelles offres, il conclut de demourer au duché de Milan pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux grosses armées du roi et de l'empereur, attendu mesmes que desjà nostre armée tout l'hyver s'estoit ruinée devant Milan ; et sur ladite résolution, alla trouver le vice-roi de Naples et l'armée impériale à Binasq [2]. » C'est là sans doute que vint le retrouver l'évêque d'Autun, mis bientôt en liberté par le roi. Il l'avertit de ce qui se passait en France et que toutes les places de ses Etats étaient entre les mains de François Ier, à commencer par le château de Chantelle qu'aimait particulièrement le connétable et qui « renfermait les plus beaux meubles qui fussent en maison de prince de la chrestienté [4] ».

L'armée du roi de France était très forte pour le temps ; elle comprenait 1.500 hommes d'armes et

1. *State papers*, t. VI, p. 192 et suivantes.
2. Du Bellay, éd. déjà citée, p. 383. — Binasq pour Binasco, sur la route de Milan à la Chartreuse de Pavie. Le petit château subsiste encore et sert de municipe. Il est simple et rude.
3. Du Bellay, *Id.* — L'évêque d'Autun devait dans la suite remplacer à Milan le chancelier Morone, puis rentrer, pardonné à nouveau, dans les bonnes grâces de François Ier.
4. Du Bellay, *Id.*

25.000 hommes de pied ; malheureusement Bonnivet, leur généralissime, n'était pas à la hauteur de sa charge. La prise peut-être trop heureuse de Fontarabie[1] et surtout la faveur du roi lui avaient valu une situation privilégiée ; son courage très réel ne suffisait pas à compenser son manque de connaissances militaires ; c'était avant tout un courtisan et cela n'était pas assez malgré les excellents capitaines qu'il avait sous ses ordres : Jean de Chabannes, le maréchal de la Palice, Bayard, de Lorges, Saint-Pol, Jean de Diesbach, Frederico dà Bozzolo et Renzo da Ceri. Les troupes impériales étaient moins fortes ; leur principal chef, Prospéro Colonna, les avait jusque-là toujours conduites à la victoire; il était vieux et ressentait déjà les atteintes de la maladie qui devait l'emporter trois mois plus tard ; il n'avait plus à côté de lui Davalos, marquis de Pescaire, homme remarquable dont l'ascendant sur ses soldats était infini et qui jamais encore n'avait été battu ; Alarçon, Antonio de Leyva et Jean de Médicis le remplaçaient, tous trois intelligents et opiniâtres, plus dociles peut-être que Pescaire qui aurait dû être avec eux et s'était retiré surtout pour ne pas commander en second[2]. Soit défaut de prévoyance, soit manque de moyens, le général de Charles-Quint avait mal mis la Lombardie en état de défense. S'en rendant compte, il l'avait fait évacuer et s'était porté avec son artillerie et une dizaine de mille hommes sur les bords du Tessin[3]; il pensait pouvoir en garder la rive gauche contre les Français qui n'avaient pas de pont pour aborder ; mais la pluie n'étant pas tombée depuis deux mois, le lit du fleuve

1. En 1521.
2. Voir : *La Vita di Ferrando Davalo, Marchese di Pescara*, scritta per Moss. Paolo Giovio, Vescovo di nocera et tradotta per M. Lodovico Domenichi, Florence, MDLI. — *Jean des bandes noires*, par Pierre Gauthiez, Ollendorff, 1901.
3. Du Bellay. — Galeazzo Capella, *Delle cose fatte per la restitutione di Francesco Sforza*, lib. III. — *Chronica milanese* di Gianmarco Burigozzo mezzaro ; *Archivio storico italiano*, vol. III, p. 441. — Guichardin, liv. XV, etc.

se trouvait guéable en plusieurs endroits. Les Français traversèrent donc facilement, et Prospero Colonna dut se replier en toute hâte sur Milan.

La ville était assez difficilement défendable, ouverte sur plusieurs points, étendue sans régularité sur l'immense plaine où elle s'élève. Les ouvrages en terre faits précédemment n'avaient pas été entretenus. Le premier mouvement de Colonna et de Francesco Sforza fut de l'évacuer, comptant sur l'arrivée imminente de Bonnivet; et si le général français avait eu l'intelligence d'agir aussitôt, la campagne se fut trouvée finie sans coup férir, en lui valant le duché; malheureusement il s'arrêta sur le Tessin plusieurs jours, perdant son temps à mettre des garnisons dans les petites places abandonnées et à établir un pont à Vigevano; ensuite il s'avança très lentement et trop tard. Profitant de cette faute, Colonna avait employé tout ce temps à protéger Milan; jour et nuit, on avait travaillé à relever les remparts, à fermer les brèches et à rétablir les bastions; la population elle-même, animée par Girolamo Morone chancelier, et surtout par la présence de son duc, aidait les soldats et se montrait ardente. Lorsque Bonnivet arriva, tout était préparé pour le recevoir. Il s'approcha sans rencontrer d'obstacle, plaça son camp au sud-ouest, entre la porte qui conduisait au Tessin et celle qui menait à Rome, et mit ses canons en batterie. Après s'être étonné du calme de la ville et de l'indifférence avec laquelle elle paraissait assister à tous ses préparatifs, il fut saisi à nouveau de cet excès de prudence qui l'avait empêché de s'en emparer une première fois; et, craignant qu'une place aussi sérieusement défendue ne fournisse une terrible et trop meurtrière résistance, il se contenta de la bloquer, déclarant l'assaut impossible. Il changea son camp et le transporta entre Pavie et Lodi. « Dans cette position, il intercepta du côté du nord et du côté de l'est toutes les communications avec la place qu'il se

proposait de soumettre en l'affamant. A l'ouest, il tenait le cours du Tessin par Abbiate-Grasso et Vigevano, empêchant ainsi l'envoi des vivres qui pouvaient y arriver de la Lomelline. Il fit occuper au nord le fort emplacement de Monza où il laissa assez de troupes pour inquiéter Milan dans cette direction et pour s'opposer à ce que des subsistances y parvinssent de la Lombardie supérieure.

Il rendit ce blocus encore plus rigoureux en détournant les eaux qui entraient dans la ville et en détruisant tous les moulins qui s'élevaient aux environs. N'ayant pas envahi soudainement le duché, Bonnivet était réduit à le conquérir pièce à pièce. Quatre villes avaient été conservées par Prospero Colonna, Milan où il s'était enfermé lui-même, Pavie, sur le Bas Tessin, dont il avait confié la garde à Antonio de Leyva, Lodi, sur l'Adda, et, un peu au-dessous de la jonction de l'Adda avec le Pò, Crémone où il avait envoyé la garnison d'Alexandrie. De ces quatre points qu'il croyait pouvoir défendre, le prudent général italien espérait reprendre tout ce qu'il livrait aux Français, lorsque leur ardeur se serait ralentie, lorsque leurs forces se seraient épuisées, et que les troupes des confédérés se seraient accrues[1]. » Bonnivet cependant allait au début paraître avoir l'avantage[2]. Bayard, à la tête de 8.000 hommes de pied, de 400 hommes d'armes et de 10 pièces d'artillerie, occupa Lodi et attaqua Crémone avec de grandes chances de succès[3]. Milan commençait à connaître la famine ; les Vénitiens ne tenaient pas leurs engagements d'alliance ; Crémone, par exemple, allait être prise sous leurs yeux sans qu'ils fissent rien pour essayer de la sauver ; les Florentins, les Siennois, et les Lucquois, qui étaient aussi de la

1. Mignet, p. 439.
2. François Ier le félicitait même de son blocus de Milan. (Bibl. nat., Mss. Baluze, 8.471, 2A.)
3. Du Bellay. — Capella, etc.

Ligue italienne, ne fournissaient même plus le contingent pécuniaire auquel ils étaient tenus pour la défense commune; enfin Adrien VI, chef de cette Ligue contre la France, était mort. Bonnivet espérait voir les Impériaux, découragés de leur situation périlleuse, se rendre, puis se dissoudre; mais là encore, il ne sut pas profiter des circonstances et, par sa mollesse habituelle, perdit toute chance de succès. — Bonnivet s'est en effet montré continuellement incapable au cours de cette campagne. Au contraire, le cardinal de Médicis, à peine élu sous le nom de Clément VII, se joignit aux confédérés, les aida de son mieux et activa la guerre. — Le corps d'armée qui continuait le siège de Crémone, n'arrivant pas à s'emparer de la ville, Bonnivet le rappela afin de resserrer le blocus de Milan. Cependant, malgré les privations de plus en plus dures, le courage des Milanais ne faiblissait pas. Ils firent de fréquentes sorties, construisirent de nouveaux moulins à bras pour moudre le blé qui restait dans la ville. L'hiver arriva sur ces entrefaites, un hiver rigoureux qui couvrit de neige les campagnes lombardes; et Bonnivet apprit que les confédérés allaient faire marcher de sérieux renforts. La nouvelle était si vraie que la garnison espagnole de Pavie, aidée par les troupes pontificales que commandait le marquis de Mantoue, l'attaqua plusieurs fois de suite et le repoussa jusqu'au Tessin. Craignant de perdre les ponts qu'il y détenait, il donna l'ordre à Bayard et à Renzo dà Ceri de quitter Monza et de se porter à Abbiate-Grasso. Colonna fit aussitôt occuper Monza et la ville assiégée reçut des vivres qui la sauvèrent[1]. L'armée impériale s'était raffermie. Colonna devait bien succomber le 28 décembre, mais en ayant la consolation suprême de voir réussir ses plans; enfin, il savait qu'un homme de mérite allait commander les forces réunies de l'armée, le duc de Bourbon.

1. Du Bellay, p. 459. — Capella, lib. III.

§

L'ancien connétable, devenu par ordre de l'empereur lieutenant général de l'empire, représentant de l'empereur lui-même, et généralissime commandant à tout le monde[1], même à Lannoy, vice-roi de Naples, allait apporter contre sa patrie les mêmes qualités qui lui avaient valu, auprès de son roi, le rang suprême. Il était né pour être partout le maître. Plus tard, nous le verrons, mécontent aussi de Charles-Quint, s'affranchir presque et mêler sans doute aux ordres de l'empereur des désirs et des rêves personnels. Que fallait-il avant tout à cette haute individualité? Un champ d'action où employer les dons de la nature qui étaient en lui et sans l'exercice desquels il ne pouvait vivre.

Avant de partir pour la Lombardie, de Gênes même, il établit son plan et écrivit à Charles-Quint, d'accord avec Lannoy et Beaurain : « Serions d'avis que deussiez requérir le seigneur roi d'Angleterre de descendre en personne le plus tôst que faire se pourroit ou du moins, envoyer une bonne armée, laquelle tint le chemin que la dernière a faict, et que, de vostre part fissiez tout vostre effort du costé de Perpignan, que vinssiez à Barcelonne pour vous conduire selon les nouvelles que pourriez entendre, car, s'il plaisoit à Dieu que de costé vostre armée gagnàt la bataille de laquelle sommes bien prêts et que les François se retirassent, nous marcherions droit par la Prouvensse vers Narbonne, et vous pourriez venir joindre avec vostre

1. « Sire, cant. à mons. de Bourbon, je ly obéiray en la sorte que Beaurain m'a dit et ly ferey tout le service, qui me sera possible. » (Lettre de Lannoy à Charles-Quint, 26 janvier 1524 : — Archives de Vienne, cité par Mignet.)

armée, et seriez puissant assez pour en personne présenter la bataille au roy de France et, s'il ne la vouloit, pourriez venir droit à Lyon [1]. »

Il avait écrit auparavant au comte de Penthièvre alors en Angleterre, pour le prier de presser Henri VIII de faire une nouvelle descente en Picardie [2]. — C'était un nouveau plan d'invasion destiné à remplacer le précédent qui avait échoué; et il présentait certaines chances de succès. — Avant de partir lui-même de Gênes, Bourbon envoya une partie de son armée sous les ordres de Lannoy qui remonta la Péninsule avec 400 hommes d'armes et 4.000 hommes de pied; il amenait le marquis de Pescaire qui avait consenti à reconnaître l'autorité du vice-roi de Naples parce qu'il n'en craignait pas la rivalité militaire. Étant donnée la pauvreté de l'armée impériale, Lannoy était, de plus, une sérieuse recrue; il apportait en effet une forte somme d'argent tirée de sa vice-royauté [3]; l'Italie centrale fournissait 65.000 ducats, et le Milanais 90.000. Lannoy appela d'Allemagne 6.000 lansquenets. Il ne se rendit à Milan qu'après la mort de Prospero Colonna; et quand il se mit à la tête de l'armée en compagnie de Bourbon, elle comprenait 10.000 Allemands, 7.000 Espagnols, 4.000 Italiens, 800 lances et 800 chevau-légers, outre les 5.000 hommes de pieds, les 500 lances et les 600 chevau-légers qui étaient dans Pavie sous Antonio de Leyva et le marquis de Mantoue. Toutes ces forces réunies compromettaient singulièrement la situation de l'armée française, énervée par un blocus inutile et renseignée maintenant sur l'incapacité de son général. « Arrivé que fût à Milan le vice-roi, après avoir veu son armée, arresta avecques

1. 15 mars 1524. Id.
2. Mus. Brittan., B. VI, f° 52; — Vitellius, B. VII, f° 26.
3. « La povreté de cette armée estoit de telle sorte, que si ne fut argent que appourtay de Naples ladite armée fut desjà rompue. » (Lettre de Lannoy à l'empereur, 20 février; — Archives de Vienne, citée par Mignet.)

l'ambassadeur de Venise que les 6.000 lansquenets qu'il faisoit venir d'Allemagne estans joincts avecques l'armée vénitienne, les deux ensemble passeroient la rivière d'Adde pour se venir joindre avecques luy, soubs délibération que leur armée mise ensemble viendroit chercher l'armée du roy pour la combattre, ruinée (comme il estoit vray) d'un si long hyver qu'elle avoit enduré, et de grandes fatigues qu'icelle avoit porté durant six mois, ne voulans attendre qu'elle eust refreschissement de France[1]. » Ils agirent en effet de suite et, bientôt établis à Gambolo ainsi qu'aux château de Gurlasco, menacèrent Bonnivet de lui intercepter les vivres qu'il tirait de la Lomelline.

C'était lui maintenant qui se trouvait menacé par sa faute. Il fit avertir en France le plus vite possible de sa situation désespérée. François Ier, qui n'était pas en meilleure posture, apprit ce qu'il en était lors de son voyage à Paris, entrepris pour se plaindre au Parlement des sentences par lesquelles il avait condamné les complices du connétable, Brion et Desguières, à trois années de prison seulement et de n'avoir pas soumis à la question Popillon et d'Escars. Il apprit en même temps que Charles-Quint venait de franchir les Pyrénées au cœur de l'hiver et que Fontarabie avait capitulé. Il dut regretter alors de s'être mis à dos le connétable. Il para de son mieux aux événements, fit un emprunt, décréta des prières et des processions[2], commanda des Suisses et décida de les conduire, lorsqu'ils arriveraient, à la descente des Alpes, jusqu'au camp de Bonnivet. — L'amiral s'était porté avec toute son armée à Vigevano. Bourbon, Pescaire et le duc d'Urbin marchèrent immédiatement contre lui. Ce fut Bourbon qui conduisit la campagne et il la mena très habilement. Il menaça d'abord

1. Du Bellay, p. 391.
2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. déjà citée, p. 147.

Bonnivet sur sa droite, là où il était le plus faible, et s'empara de Sartinara avant même qu'il put s'en approcher, bien qu'il se fût avancé jusqu'à Mortinara pour la secourir : en même temps, il lança la garnison de Milan, renforcée d'une foule d'habitants armés, sur Abbiate-Grasso qui se trouvait découverte et qui fut prise ; le reste de l'armée, pour serrer de plus en plus l'amiral, remonta ensuite jusqu'à Verceil sur la Sésia. Bonnivet craignit d'avoir sa retraite coupée et recula jusqu'à Novare. Il s'y établit, comptant qu'il serait bientôt rejoint par les Suisses descendus des Grisons et les autres secours demandés en France ; — les uns et les autres lui manquèrent. Les Suisses, conduits par Dietingen de Salis, débouchèrent dans le Bergamasque mais, ne trouvant rien à Chiavenna, ni argent pour les solder, ni infanterie pour les soutenir, ni cavalerie pour les escorter, repartirent ; Frederico da Bozzolo, en effet, n'avait pu sortir de Lodi et aller à leur rencontre, tout le pays étant occupé et battu par Jean de Médicis qui, en même temps, libre de ce côté, se retourna sur les Suisses et les contraignit à rebrousser chemin. L'armée impériale voyait donc sa situation s'améliorer sans cesse au lieu que l'armée française se trouvait de plus en plus à bout. Quel orgueil pour Bourbon que d'acculer ainsi l'homme qu'il exécrait !

Bonnivet continuait à reculer. Il quitta Novare, précédé par le maréchal de Montmorency, moribond et se faisant porter en litière, et gagna la Sésia. Il remonta jusqu'à Romagnano, toujours suivi par les Impériaux. Il traversa la Sésia, grossie par les pluies et fort dangereuse ; il le fit de nuit, avec désordre et en perdant beaucoup de monde. La Sésia franchie, la retraite continua, plus mouvementée, les corps les plus avancés des Impériaux étant maintenant sur l'arrière-garde, conduits directement par Bourbon et Pescaire. C'est dans un de ces nombreux combats qui furent alors livrés que Bonnivet, assez grièvement

blessé au bras d'un coup d'arquebuse, dut abandonner le commandement de l'armée au comte de Saint-Pol et au chevalier Bayard [1].

Bayard résolut de défendre la retraite et de protéger l'armée en se mettant lui-même à la tête de l'arrière-garde. La campagne avait été souvent sans merci et, de jour en jour, devenait plus violente. Jean des Bandes Noires était connu pour ne pas faire quartier, ce qui amena des représailles [2]. Maintenant il s'agissait de sauver l'armée entière d'une ruine qui menaçait d'être totale. Lannoy venait d'envoyer de 10 à 12.000 chevau-légers et de 7 à 800 arquebusiers contre l'armée française et il arrivait lui-même à la rescousse. Bayard soutint la charge. Il avait non loin de lui le seigneur de Vandenesse, frère du maréchal de La Palice, qui fut tué. Bayard reçut un coup d'arquebuse à travers le corps; ses soldats s'efforcèrent alors de l'entraîner dans leur retraite, mais, quoique blessé à mort, il « ne le voulut jamais consentir, disant n'avoir jamais tourné le dos à l'ennemy [3]. » Il se fit descendre

1. Mignet nous apprend qu'il y a sur tout ceci un assez grand nombre de lettres de Bourbon, de Lannoy et de Beaurain aux Archives de Vienne; 1er, 20 février; 6, 15, 16, 18, 27, 28 mars; 17, 18, 20, 23 avril; 2, 3, 5, 24, 26 mai. — Voir : Du Bellay, p. 392-394; — Guichardin, liv. X; — G. Capella, liv. III : — Hottinger, *Histoire de la Confédération Suisse*, vol. X, liv. VIII, chap. v; etc.

2. Du Bellay raconte à ce sujet (p. 392), le fait suivant; mais ses appréciations sur les Espagnols me semblent être partiales : « ... Le seigneur Jean de Médicis estant en campagne, rencontra 200 Suisses des nostres qui estoient allés au fourrage, lesquels, ne se sentant nombre suffisant pour le combattre, se retirèrent en lieu fort; mais, après s'estre rendus audit seigneur Jean la vie sauve nonobstant la foy à eux baillée, les feit passer au fil de l'épée. Les Suisses, irrités de cet outrage, demandèrent à M. l'admiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda; de sorte que, durant trois semaines, aucun des ennemys ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré; et, s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer. Si nous eussions continué ce train, il est apparent que la fin de la guerre eust esté à nostre proffit; car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation, et va plus à la guerre par avarice que pour autre occasion; et où il cognoist qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point il se hasardera. Je parle de la plus grande part et non de tous. »

3. Du Bellay, p. 394.

de cheval par « un sien maistre d'hôtel, lequel jamais ne l'abandonna[1] » et se fit coucher au pied d'un arbre « le visage devers l'ennemy[2] ». Et c'est ici que se place l'entrevue célèbre où Bayard mourant reprocha dans les termes connus à son ancien compagnon d'armes de servir contre sa patrie.

Le récit de Du Bellay a prévalu ; il est le plus beau, le plus net et le plus moral ; chose singulière et qui tendrait à faire croire qu'il est inventé, les deux historiens de Bayard, Symphorien Champier et le Loyal Serviteur, ne mentionnent pas les paroles que Martin du Bellay met dans la bouche de Bayard ; Champier en indique de différentes ; chose plus singulière encore, le Loyal Serviteur ne dit pas que Bourbon vit Bayard mourant. Qui croire ? Voici ces trois témoignages, les principaux à notre avis[3], rapportés tels quels : « Le duc de Bourbon, dit Martin du Bellay, lequel estoit à la poursuite de nostre camp, le vint trouver, et dit audit Bayart qu'il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayart lui feit response : « Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car « je meurs en homme de bien ; mais j'ay pitié de vous, « de vous veoir servir contre vostre prince et vostre « patrie et votre serment. » Et peu après, ledit Bayart rendit l'esprit ; et fut baillé sauf conduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné dont il estoit natif[4] ». — « Mais comme Dieu le voulut permettre, dit le Loyal Serviteur, fut tiré ung coup de hacquebouse dont la pierre le vint frapper au travers des rains et luy rompit tout le gros os de l'eschine. Quand il sentit le coup, se print à crier : « Jésus » ! et puis dist : « Hélas ! mon Dieu, je suis mort ! » si

1. Du Bellay, p. 394.
2. *Id.*
3. Nous rapportons les autres plus loin.
4. Du Bellay, p. 394.

print son espée par la poignée, et baisa la croisée, en signe de la croix; et en disant tout haut : *Miserere mei, Deus secundum magnam misericordiam tuam*, devint incontinent tout blesme comme failly des esperitz et cuida tumber; mais il eut encores le cueur de prendre l'arson de la selle, et demoura en cest estat jusques à ce que ung jeune gentil homme, son maistre d'hostel, luy aida à descendre et le mit soubz ung arbre. Ne demoura guère qu'il ne feust seu parmy les amys et les ennemys que le capitaine Bayart avoit esté tué d'ung coup d'artillerie dont tous ceulx qui en eurent les nouvelles furent à merveille desplaisans. Quant les nouvelles furent espandues parmy les deux armées que le bon chevalier avoit esté tué ou pour le moins blessé à mort, mesmement au camp des Eispagnolz, combien que ce feust l'ung des hommes du monde dont ils eussent greigneur craincte, en furent tous gentilshommes et souldars desplaisans merveilleusement, pour beaucoup de raisons; car quant en son vivant faisoit courses, et il en prenoit aucuns prisonniers les traictoit tant humainement que merveilles, et de rançon tant doulcement, que tout homme se contentoit de luy.

Ilz cognoissoient que par sa mort noblesse estoit grandement affoiblie; car, sans blasmer les austres, il a esté parfaict chevalier en ce monde. Faisant la guerre avec luy s'adressoient leurs jeunes gentilzs hommes; et doit ung de leurs principaulx cappitaines qui le vint veoir devant qu'il rendit l'âme, nommé le marquis de Pescare[1], une haulte parolle à sa louenge, qui fut telle en son langage : « Pleust à Dieu, gentil seigneur de Bayart, qu'il m'eust cousté une quarte de « mon sang, sans mort recevoir, je ne dusse manger « chair de deux ans, et je vous tiensisse en santé mon « prisonnier; car, par le traictement que je vous

1. Pescaire.

« feroye, auriez congnoissance de combien j'ay estimé « la haulte prouesse qui estoit en vous. Le premier « loz que vous donnèrent ceulx de ma nation, quand « on dist *mouches grisonnes et paucos Bayardos*, ne « vous fut pas donné à tort; car, depuis que j'ai con- « gnoissance des armes, n'ay veu ne ouy parler de che- « valier qui en toutes vertus vous ait approuché : et « combien que je deusse estre bien aise vous veoir « ainsi, estant asseuré que l'empereur mon maistre en « ses guerres n'avoit point de plus grant ne rude « ennemy, toutesfois, quand je considère la grosse « perte que fait aujourd'huy toute chevalerie, Dieu ne « me soit jamais en aide si je ne vouldroys avoir donné « la moytié de moy vaillant, et il feust autrement. « Mais puisque à la mort n'a nul remède, je requiers « cil qui tous nous a créés à sa semblance qu'il veuille « retirer vostre âme auprès de luy ». Telz piteux et lacrymables regretz faisoit le gentil marquis de Pescare et plusieurs autres cappitaines sur le corps du bon Chevalier sans paour et sans reprouche; et croy qu'il n'y eu pas six de toute l'armée des Espaignols qui ne le veinsissent veoir l'ung après l'autre[1] ». Comme on voit, le connétable n'est même pas nommé. Le Loyal Serviteur raconte ensuite les discours que tenaient les chevaliers et que Bayard, après s'être confessé d'abord à son maître d'hôtel, exhortait celui-ci à ne pas pleurer sur sa mort; le prévôt de Paris, d'Allègre et l'un des capitaines suisses, Jean de Diesbach arrivant ensuite, Bayard les renvoya de peur que l'ennemi ne les fît prisonniers et les chargea de saluer le roi de sa part. Il se confessa une seconde fois ensuite, à un prêtre, car « il demoura encores en vie deux ou trois heures; et par les ennemys lui fut tendu ung beau pavillon, et ung lict de camp sur quoy il fut couché[2]. » Ayant fini

1. *Collection Petitot*, t. XVI, p. 127.
2. *Id.*, p. 130.

sa confession, « le bon chevalier sans paour et sans reprouche rendit son âme à Dieu ; dont tous les ennemys eurent deuil non croyable. Par les chiefs de l'armée des Espaignolz furent commis certains gentilshommes pour le porter à l'église où luy fut fait solennel service durant deux jours[1]. » Voici enfin le récit de Champier : « Quand le seigneur de Bourbon qui pour lors estoit chief des ennemis seut que Bayard estoit blecé à mort, si vint à luy et luy dict : « Bayard, mon ami, « je suis desplaisant de vostre inconvénient : il faut « prendre patience ; ne vous donnez mélancolie ; je « vous envoyerai guerir les meilleurs chirurgiens de ce « pays et, à l'aide de Dieu serez tost guéry. » Et quand Bayard eust ouï ces paroles et l'eust cogneu, luy dict : « Monseigneur, il n'est pas temps à moy de quérir les « médecins du corps, mais ceulx de l'âme. Je cognois « que je suis blecé à mort et sans remède, mais je « loue Dieu qui me donne la grâce de le cognoître à la « fin de ma vie. Je prends la mort en gré et n'ay aul- « cune desplaisance ne regret de mourir, fors que je « ne puis faire service aulcun pour l'advenir du roy, « mon souverain, et qu'il le me faut délaisser à ses plus « grants affaires, dont je suis très dolent et desplai- « sant? Je prie à Dieu que après mon trespas, il aye « tel serviteur que je vouldrois être. » S'en alla le dict seigneur les larmes aux yeulx, et dict à ceux qui estoient avec luy : « C'est une chose pitoyable de veoir « ce bon chevalier ainsy mourir, qui si noblement et « si loyaument a servy tousjours ses princes roys de « France sans aulcune répréhension. Bien est heureux « le prince qui a ung tel serviteur, et ne sçait la France « qu'elle a perdu aujourd'huy à ce noble chevalier[2]. »

1. *Collection Petitot*, t. XVI, p. 131.

2. Symphorien Champier, *les Gestes du noble chevalier Bayard* (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, Cimbert et Danjou, t. II, p. 176). — M. Paris (p. 170), dit que le Loyal Serviteur ne parle pas du connétable, afin d'être bien en cour. Vraiment, la raison qu'il en donne est maladroite ; le livre en effet, aurait paru en 1527, et c'est l'année

A notre avis, il est fort probable que ces paroles furent les paroles réelles prononcées par Bayard. Je ne le vois pas, quant à moi, critiquant le connétable au moment de mourir; peut-être y eut-il un léger mot de reproche; peut-être aussi ne dit-il rien du tout, et ce doit être le plus vrai[1]. Il est impossible devant les trois

même où le connétable est tué; pourquoi donc aurait-il été bien en cour en n'en parlant pas; François Ier avait un ressentiment certain contre Bourbon; le contraire n'est pas soutenable. Enfin, si l'on admet avec M. Roman que la première édition du Loyal Serviteur qui serait de son vrai nom Jacques de Mailles remonte à 1524, l'argument de M. Paris n'a pas plus de valeur. Il est faux, croyons-nous, de prétendre que Champier n'a pas parlé de Bourbon par crainte de blesser la maison de Bourbon-Montpensier. Ces deux hommes écrivent à une époque où, l'autorité royale ayant mis la main sur les biens du connétable, il est utile, pour se faire bien venir en cour, de se montrer contre le traître. Ce qu'écrit à ce sujet M. Paris me semble, je l'avoue humblement, incompréhensible. Après avoir dit que la réponse indiquée par Champier est la monnaie de la pièce d'or conservée par du Bellay (jolie phrase qui ne prouve rien), « si cette réponse, met-il, a été modifiée, on peut admettre que ce fut dans la crainte de blesser la grande maison de Bourbon-Montpensier. Dans tout son livre, Champier avait évité de mentionner la trahison du connétable. La même crainte paraît avoir également agi sur l'auteur de l'agréable récit publié deux ans plus tard que *les Gestes et la Vie du preux chevalier Bayard* de Symphorien Champier, sous le titre suivant : *la très joyeuse, plaisante et récréative Histoire composée par le Loyal Serviteur*, 1527. Le roi venait alors de rentrer en France, grâce au traité de Madrid dont une des conditions était qu'on regarderait la conjuration du connétable comme non avenue (on verra comme cette clause a été exécutée !), et qu'on rendrait même à ce grand criminel les terres et les prérogatives dont il jouissait avant sa sortie de France. La censure, nouvellement établie sur les livres, n'aurait pas permis de réveiller ce levain de douloureux ressentiments, et voilà pourquoi dans ce roman historique, le nom du connétable, à partir de sa trahison, n'est pas une seule fois prononcé. On évite même, dans l'un et dans l'autre ouvrage, de rappeler comment, en 1518, en présence du roi, dans le château de Moulins, Bayard avait été invité à armer chevalier les fils du connétable. Notons, en passant, que cette défense de parler du duc de Bourbon, religieusement observée par tous ceux qui tenaient à conserver les bonnes grâces de la cour, eut pour effet de laisser le champ libre à ceux dont l'intérêt était de justifier ou, du moins, d'excuser le grand conspirateur. » Si le livre a paru en 1524 (et il n'en existe aucun exemplaire nulle part, jusqu'à présent du moins, qui puisse le prouver, l'affirmation à ce sujet n'étant qu'une probabilité émise par M. Roman), je ne crois sincèrement pas qu'on eût empêché de parler du Connétable; s'il a paru en 1527 (ce qui est prouvé et ce qui prévaut comme opinion généralement admise), tout ce que dit M. Paris devient inutile, puisque les clauses du traité de Madrid se trouvent alors depuis longtemps violées et que le connétable est mort ou va mourir et, en tous cas, n'a même plus auprès de Charles-Quint sa situation du début.

1. J'ai en effet une fâcheuse tendance à croire que les paroles sublimes prêtées à des mourants ou à de grands capitaines en face du danger ont été inventées après coup. On se rappelle l'anecdote de Beyle sur Murat. (Voir: H. B., par un des quarante.)

contradictions précédentes de présenter une affirmation. Le discours cependant qui a prévalu est celui de du Bellay parce qu'il est le plus simple et le plus frappant. Beaucaire qui a plutôt défendu le connétable au long de son histoire parle dans le même sens : « Bayardus ex œquo exceptus ad quercum, ore ad hostem converso, deponi voluit. Quem interim Borbonius invisens se plurimum ejus fortuna commoveri dixit, qui vir fortis, dum stolidi hominis imperio paret, cui imperare debuit, in eum casum inciderit. Cui Baiardus : Nulla commiseratione ni fallor eget, inquit, viri boni ac militaris officio functus : patriæ quam dedit vitam reddo, popularibus meis ex tanto discrimine eductis. Tu vero, princeps magnanime, quam hic facias qui arma contra patriam feras, ipse videris. Si tibi justam fortasse rex Franciscus occasionem dedit. Themistoclis, Coriolani, Cœsaris ac cœtererum qui armis patriam vexarunt, exitus perhorresce. Erat enim Baiardus bonis litteris tinctus, ita puerum Gratianopolitanus pontifex patruus bene instituendum curarat[1]. »

Il ne faut pas oublier que Martin du Bellay ne fut pas témoin de la mort de Bayard, tandis que le Loyal Serviteur s'y trouvait et resta à son service jusqu'à son dernier soupir. « Il ne dit pas un mot de l'entrevue qui aurait eu lieu entre Bayard et le duc de Bourbon et des paroles sévères que le mourant aurait adressées au prince. Si elles avaient été prononcées, le Loyal Serviteur, qui n'a gardé l'anonyme que pour parler en toute liberté des grands de son siècle, n'eut certainement pas manqué de les citer. Son silence absolu nous permet donc de croire qu'elles sont apocryphes et qu'elles n'ont été dictées à du Bellay que pour faire sa cour à François Ier. Rien n'était plus ingénieux en effet que de mettre dans la bouche du preux chevalier la condamnation du connétable. Bayard, d'ailleurs, lorsqu'on se rend

1. Belcarius, p. 432.

compte de l'énorme distance hiérarchique qui existait entre un simple chevalier et le premier prince du sang qui avait été le chef suprême de l'armée, ne peut avoir, selon toute vraisemblance, prononcé de telles paroles. Un contemporain bien renseigné, Paul Jove, n'en dit pas un mot; il prétend seulement que Bayard préféra se rendre à Pescara plutôt qu'à Lannoy et à Bourbon[1]... » M. de Terrebasse, dans son *Histoire de Bayart*[2] mêle tous les récits, se sert des uns et des autres, sans critique. On ne comprend pas pourquoi M. Paulin Paris l'invoque[3]. Si M. de Terrebasse s'en était tenu au texte de du Rivail il aurait simplement mis que Bayard ne voulut pas avoir un entretien avec le connétable[4]. De son côté, Etienne Pasquier avait déjà répété du Bellay en arrangeant le discours à sa manière[5]. — Encore une fois, le doute seul est vrai.

§

Le comte de Saint-Pol dirigea la retraite qui, dès lors, ne fut guère inquiétée. Les Suisses s'en allèrent par le val d'Aoste, les Français par Suse et Briançon;

1. La Mure, éd. déjà citée, notes, t. II, p. 629.
2. *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart*, par Al. de Terrebasse, Ladvocat, 1828.
3. P. 171. « ... Une histoire de Bayard, la seule qu'on doive aujourd'hui consulter ».
4. « Et Carolus Borbonius ipsum in infirmitate vidit, sed cum eo Bayardus magnum colloquim habere noluit. »
5. « Le connestable passant par là, cuydant le consoler; « Capitaine Bayard, j'ai grande pitié de vous voir réduit en ce piteux estat, après tant de braves exploits d'armes par vous mis à fin. » A quoy ce preux chevalier, reprenant ses esprits, lui repartit d'une forte haleine : « Ce n'est pas de moy que devez avoir pitié, mais de vous. Car, grâce à Dieu, je meurs pour le service du Roy mon maistre, au lict d'honneur pour acquérir une vie immortelle en la bouche des gens de bien. Et vous, prince, faisant le contraire, menez une vie honteuse dont les ans, à mon grand regret, ne pourront assortir la mémoire. »

les places qu'ils possédaient encore en Italie se rendirent. Bussy d'Amboise et Frederico da Bozzolo capitulèrent dans Alexandrie et Lodi où ils ne pouvaient plus être secourus ; le château de Crémone, qui avait résisté plus de deux ans, dut ouvrir ses portes. Les garnisons se retiraient toutes avec les honneurs de la guerre [1]. — Le Milanais était encore perdu [2].

Charles-Quint, qui venait de trouver dans la réussite de cette dernière entreprise de quoi effacer ses échecs de l'année précédente, reprit courage et revint à ses projets. Sa lenteur souvent n'était, en somme, que de la réflexion opiniâtre grâce à laquelle il arrivait à ses fins. Il recommença de s'entendre avec Henri VIII pour envahir le royaume de France dont il revendiqua même hautement la possession. Les deux souverains rejetèrent toute proposition de paix ou de trêve avec

1. Du Bellay, p. 395.

2. Bonnivet était tellement en faveur et naturellement courtisan qu'il réussit à n'être même pas réprimandé à la suite de son échec : « L'accueil que la cour fit à Bonnivet fut bien différent de celui qu'elle avait fait à Lautrec l'année précédente; et le pouvoir qu'avait la mère du roi sur son fils, et la souplesse d'un parfait courtisan comme Bonnivet ne parurent jamais mieux que dans une si délicate conjoncture. Bonnivet qui, par tant de fautes remarquables, venait de ruiner une armée de 50.000 hommes, fut reçu avec un aussi bon visage que s'il eût recouvré le Milanais; et l'on ne lui donna la première place dans le Conseil que l'on appelait alors étroit qu'après lui avoir fait des excuses de ce qu'il ne se présentoit rien de meilleur pour reconnaître l'importance de ses services. Il contribua lui-même beaucoup à soutenir sa fortune en persuadant le roi que sa retraite étoit plus belle que celle des Dix mille Grecs sous Xénophon qui, s'étant sauvés de la bataille où le jeune Cyrus avoit été tué, traversèrent cinq cents lieues de pays ennemis sans pertes, quoique l'armée de Perse fut presque toujours à leurs trousses ; et, comme il n'osoit accepter pour la campagne suivante le commandement des armées françoises en Italie qui l'auroit exposé à la risée publique et qu'il ne pouvoit néanmoins souffrir que d'autres lui succédassent, de peur que s'ils étoient heureux ils ne le supplantassent, et s'ils étoient malheureux, il ne chercha à s'excuser, en mettant dans tout leur jour les fautes de la précédente campagne, il se servit d'un expédient qui fut la source de toutes les infortunes qui arrivèrent depuis aux Français, de là les Alpes. Il remontra à François Ier qu'il étoit fatal au duché de Milan de ne pouvoir être ni soumis ni repris que par les rois très chrétiens lorsqu'ils s'étoient trouvés en personne à la tête de leurs armées; et que, comme il avoit été conquis la première fois par Louis XII et la seconde par Sa Majesté, il ne seroit point aussi recouvré la troisième fois, si elle ne se mettoit à la tête d'une armée si puissante que les impériaux n'osassent tenir la campagne devant elle. » (Varillas, t. I, p. 301.)

François Ier et, le 25 mai, conclurent un nouveau traité contre lui. Le duc de Bourbon devait franchir les Alpes à la tête de son armée victorieuse dont l'empereur et le roi fourniraient à frais communs la solde; et, tandis que l'empereur pénétrerait en France par le Roussillon, le roi enverrait en Picardie des troupes auxquelles se joindraient 3.000 chevaux et 1.000 hommes de pied des Pays-Bas. Ils expédièrent en même temps le premier secrétaire d'Etat anglais, sir Richard Pace, auprès de Bourbon afin d'obtenir de lui, définitivement cette fois, ce qu'il avait refusé à Beaurain et à Russel; l'un des articles du traité spécifiait même que Bourbon serait abandonné s'il ne prêtait pas serment deux jours après en avoir été requis. La condition était dure, Henri VIII en effet exigeant non seulement qu'il le reconnût pour roi, mais encore qu'il s'engageât à lui procurer la couronne de France une fois qu'elle serait tombée de la tête de François Ier [1].

L'armée impériale campait à Montecalieri, près de Turin. Ce fut là que Sir Richard Pace trouva Bourbon qu'il pressa de jurer fidélité au roi d'Angleterre et même de lui prêter hommage comme roi de France. Bourbon refusa d'abord et essaya de légitimer ce refus, de l'adoucir en le faisant paraître un acte de haute politique. Il objecta la crainte que son serment, s'il le prêtait, ne fut bientôt connu de tous et que le pape, en l'apprenant, ne se détachât de l'empereur ainsi que du roi d'Angleterre et ne se déclarât contre eux; il ajoutait que beaucoup de ses alliés en France, et plus spécialement ceux qui le supposaient enclin à se faire roi, s'en montreraient indisposés au point d'interrompre les rapports qu'ils entretenaient avec lui; ne valait-il donc pas mieux que ce serment fût différé dans l'intérêt même

1. Mss. de Bréquigny, I, vol. 90, f° 153 à 159. — *State papers*, vol. VI, p. 291. — La Mure, éd. déjà citée, t. II, p. 631. — Lettre de Richard Pace à Wolsey, 16 juin 1524; — Mus. Brit., Vitellius. B., VI. — Mignet, p. 486.

de la cause commune? Richard Pace refusa de se laisser convaincre et insista; puis il interrogea Bourbon, qui persévérait dans son refus, sur ses forces, sur les intelligences qu'il avait dans le royaume à envahir, sur la route qu'il suivrait et le but qu'il se proposait d'atteindre. Charles lui donna les renseignements demandés, mais ne consentit point à découvrir ses relations en France, parce qu'il avait juré de les tenir secrètes; il affirma que le roi n'avait pas à s'inquiéter et qu'il recouvrerait bientôt tout ce qui appartenait d'abord à Henri VIII et à Charles-Quint, puis à lui-même[1]. « Lannoy se rendant l'interprète des intentions que Bourbon laissait enveloppées de quelque obscurité et qui n'étaient pas assez claires pour rassurer l'ambassadeur de Henri VIII, ajouta « que le duc entrerait en France pour y couronner la grâce du roi[2] ». Bourbon avoua qu'il préférait pour entrer en France la route de Provence; en cinq ou six jours, il pouvait passer les montagnes, et, longeant la mer, soutenu par la flotte impériale, traverserait un pays fertile et peu dangereux; le château de Monaco lui ouvrirait certainement ses portes; Marseille seule l'inquiétait, mais il espérait s'en emparer; si, par un hasard improbable puisqu'il n'avait plus d'armée pour le moment, François Ier lui offrait la bataille, il l'accepterait et, après l'avoir vaincu, marcherait sur Lyon. Il soutenait qu'il restait quatre mois pour faire de grandes choses et dit : « Si le roi veut sans délai entrer en France, je permets à Sa Grâce de m'arracher les deux yeux si je ne suis pas maître de Paris avant la Toussaint; Paris pris, tout le royaume est en ma puissance[3]. » Après avoir insisté pour que Henri VIII descendît immédiatement en Picardie et qu'il suivit soit le chemin choisi l'année précédente par

1. La Mure, t. III, p. 260 et 263. — Instructions de Richard Pace et réponse du duc de Bourbon. — Lettre de Richard Pace.
2. Mignet, p. 488.
3. Mus. Brit., Vitellius, B. VI.

le duc de Suffolk, soit le chemin de Normandie afin de marcher droit sur la capitale, il ajouta encore : « Paris en France est comme Milan en Lombardie. De même que, si Milan est pris, on perd tout le duché, de même, Paris pris, on perd toute la France[1]. » Quelques jours après cette entente, de plus en plus pressé par Richard Pace et reconnaissant qu'il n'y avait pas moyen d'agir autrement, à moins de compromettre la situation acquise, il consentit à prêter serment de fidélité à Henri VIII. « Cette grande trahison envers son pays qu'il allait envahir comme envers son prince qu'il voulait renverser du trône ne le troubla pas un seul instant. Dévot et vindicatif, il se confessa sans agitation, communia avec ferveur avant de passer la frontière et dit à Richard Pace en présence de quatre de ses gentilshommes : « Je vous promets, sur ma foi, de mettre avec l'aide de mes amis, la couronne sur la tête de notre commun maître[2]. » Je crois difficilement pour ma part qu'il agit de la sorte sans regret; ses hésitations et ses refus successifs nous ont montré en effet qu'il était absolument contraint à ne plus refuser; et dans son âme tourmentée la sombre joie de la vengeance devait être singulièrement alourdie par la tristesse de réaliser ses plans à travers de pareilles routes[3].

Près de deux mois, il était demeuré au pied des Alpes par manque d'argent. Avant même de toucher deux traites de 100.000 ducats chacune que l'empereur lui avait envoyées sur Gênes pour payer la solde arriérée de ses troupes et mettre celles-ci en mouvement, il avait demandé — car ce fut bien lui qui fit tout le plan de cette campagne — que l'invasion de la France

1. Mus. Brit., Vitellius, B. VI.
2. Mus. Brit., Vitellius, B. VI. f° 107 à 110. — Mignet, p 489. — Bourbon, d'après une lettre de Pace, du 25 juin, prêta le serment de fidélité, mais refusa l'hommage.
3. « Mais Bourbon, toujours grand chez ses nouveaux maîtres, toujours délicat sur les conditions qu'on prescrivait à sa vengeance, etc. » — Gaillard, éd. déjà citée, t. II, p. 103

s'exécutât à la fois par la Provence, le Languedoc et la Picardie, afin que François Ier, obligé de diviser ce qui lui restait de forces, se trouvât dans l'impossibilité de résister nulle part[1]. Il annonçait ensuite au roi d'Angleterre qu'il n'attendait plus que son argent pour se mettre en campagne et lui promettait d'agir le mieux possible. « Nous sommes délibérés de mener 19.000 bons piétons, 1.100 lances, 1.500 chevau-légers avec l'artillerie équipée de munitions à l'avenant. Nous espérons, à l'aide de Dieu, faire chose à l'honneur, réputation de l'empereur et de vous, et sommes déterminés à y employer corps, biens, le sang et la vie[2]. » Tous pressaient de leur mieux le roi d'Angleterre, car il fallait profiter au plus vite de l'heure propice ; Richard Pace osait dire au cardinal Wolsey : « Si vous n'avez point égard à ces choses, j'imputerai à votre grâce la perte de la couronne de France[3]. »

Bourbon traversa les Alpes dans les derniers jours de juin et, le 1er juillet, pénétra sur le territoire de la patrie[4]. Son armée était moins nombreuse qu'il ne l'avait annoncé à Henri VIII ; il avait dû laisser en effet de l'autre côté des montagnes les troupes dont il n'avait pu payer la solde et qui devaient le rejoindre dès qu'elles l'auraient reçue. Cette armée était, en revanche, importante et solide par les éléments qui la composaient, vieux soldats espagnols, allemands, italiens, qui n'avaient pas quitté le drapeau depuis longtemps et qui venaient d'être victorieux dans le Milanais ; Bourbon ajoutait par sa personne à la confiance générale ; et, à côté de lui, commandait Pescaire qu'il avait réussi à mettre sous ses ordres avec cette adresse dont

1. Lettre du duc de Bourbon à Charles-Quint, 31 mai 1524. — Archives de Vienne, pub. dans l'éd. déjà citée de la Mure, t. III, p. 265 ; — et lettre du 24 mai.
2. Lettre du 16 juin du duc de Bourbon, Lannoy et Beaurain à Henri VIII (Mus. Brit., Vitellius, B. VI, f. 89).
3. Lettre de Pace à Wolsey, 25 juin. — *State papers*, t. VI, p. 314.
4. Lettre du duc de Bourbon à Charles-Quint, 10 juillet. — Arch. de Vienne, citée par Mignet.

il était coutumier, par un subterfuge qui flattait son orgueil : il l'avait nommé capitaine général et s'était réservé en même temps la direction suprême. C'est lui, sans ordres spéciaux de l'Empereur, qui avait ainsi su s'adjoindre le célèbre capitaine [1] ; afin même de se l'attacher davantage, il nomma son neveu, cher à son affection et formé à son école, le marquis del Vasto, capitaine général des Espagnols [2]. Les lansquenets étaient commandés par les comtes de Hohenzollern et de Lodron ; un de leurs principaux lieutenants était le fils du fameux Georges Frunsdsberg.

Après avoir passé le Var, Bourbon s'établit du côté de la mer afin de recevoir son artillerie transportée sur des navires espagnols et génois au camp de Saint-Laurent ; il espérait y être rejoint aussi par la partie de son armée non soldée qui était restée derrière les Alpes [3]. Dans le château de Monaco qui lui avait été ouvert par l'évêque de Grasse, Augustin Grimaldi, il avait un point de repère favorable à des débarquements de vivres et de canons, d'autant plus utile que la flotte d'André Doria, « dont les galères étaient la patrie depuis qu'il avait perdu la sienne [4] », s'était réunie à la flotte française commandée par le seigneur de La Fayette ; elle venait même de capturer le prince d'Orange parti d'Espagne sur un brigantin pour rejoindre l'armée impériale. Sans cesse elle guettait non loin des côtes et si bien qu'au moment où la flotte espagnole approchait du lieu où Bourbon avait dressé son camp, elle fondit dessus et y jeta le désordre. La plupart de ses galères reprirent le large et cinglèrent vers Monaco où elles purent débarquer l'artillerie ; trois d'entre elles

1. On lit dans la lettre du 24 mai : « ... Monseigneur, combien que vous n'ayez rien escript au marquis de Pescaires de venir avecques moi en ceste entreprise, toutefois, voyant que, par votre service, etc... »
2. Lettre de Bourbon, 25 juillet. — La Mure, éd. déjà citée, t. III.
3. Lettres de Bourbon et d'Adrien de Croix à Charles-Quint, 10 juillet 1524 (Archives de Vienne, citées par Mignet).
4. Mignet.

cependant, soit par maladresse, soit pour tout autre motif, se jetèrent à la côte et furent abandonnées par leur équipage qui s'enfuit dans la montagne. Elles allaient être prises à la vue de l'armée sans Bourbon qui montra là encore cette promptitude réfléchie dans l'audace qui avait sauvée l'armée française à Agnadel et à Pavie. « Par une résolution soudaine et avec une rare intrépidité, il s'y précipita au risque d'être tué ou pris. Suivi de quelques arquebusiers espagnols, il monta dans la plus exposée des trois galères et dit à Pescara et à Beaurain d'en faire autant pour les deux autres. « Sauvons, cria-t-il fort haut, l'honneur du camp et de l'empereur ! » Tous les trois s'y jetèrent et y combattirent vaillamment. Pendant le reste de la journée, ils essuyèrent le feu de la flotte française que les arquebusiers espagnols tinrent à distance et qui n'eut pas la hardiesse d'aborder les trois galères, ni l'habileté de les couler à fond[1] ». Bourbon raconte modestement les faits dans sa lettre du 10 juillet à l'empereur[2] : « ... Nos dits annemis ont contraynt trois de vos galères d'eulx séparer des aultres et vyndrent geter en terre vers nous et ne peurent tant fayre nos dis annemis que, maugré eulx n'ayons sauvé tout ce qui estoit dans lesdites galères, combyen qu'ilz nous saluassent à coups de canons ». Baurain, dans sa lettre du même jour[3], fait ainsi l'éloge de son compagnon d'armes : « En especial, avant hyer comme vos galères vinrent pour mettre en terre votre artillerie, voyant venir l'armée des François, se retirèrent vers Moneghe[4], réservé trois d'icelles dont l'une est de Castelle[5] et les deux autres de Gennes, lesquelles meschamment vindrent donner en terre ; et, non contens de nous avoir fait ceste honte tous les gens s'enfouyrent

1. Mignet, p. 494.
2. La Mure, éd. déjà citée, t. III, p. 266.
3. *Id.*, p. 268.
4. Monaco.
5. Castille.

en la montaigne tellement que sans M. de Bourbon et M. le marquis qui défendirent lesdites gallères avec quelques gens de guerre et votre armée de terre, elles estoient perdues, et vous asseure que si vous eussiez veu mondit seigneur de Bourbon, vous l'eussiez estimé un des hardis gentilshommes qui soient sur la terre... Et voyant toutes les gallères de France qui venoient pour prendre les trois vôtres, commanda au marquis et à moy en garder chacun une et que il garderoit l'aultre ; et pour ce faire nous monstra le chemin, car il entra dedans ladite gallère et quand il fut dedans il commença à cryer qu'il suplioit à tous vouloir garder votre honneur, celui d'Espagne et du camp... Il n'est possible de voir une plus brave chose, car je vous asseure que cops de canons et de hasquebutes n'y failloient pas... [1] ». Son artillerie et quelques-unes des troupes qu'il attendait l'ayant rejoint, après s'être arrêté vingt jours dans ce camp de Saint-Laurent, Bourbon entra en Provence sans rencontrer de résistance véritable comme il s'y attendait. Vence, Antibes, Cannes, Grasse, Fréjus, Draguignan, Lorgues, Hyères, Cotignac, Brignoles, et Tourves se rendirent à lui. Avant d'arriver à Aix, à deux lieues de la villes, il vit venir les consuls qui lui en apportoient les clefs sur une simple sommation. Il y entra le 9 août, reçut le serment des magistrats et prit le titre de comte de Provence [2].

Tout le long de la route, il ne cessait de presser l'empereur par ses dépêches de faire avancer l'armée de Catalogne qui devait se réunir à la sienne sur les bords du Rhône. « Monseigneur, disait-il [3], je vous suplie haster vous, se pendant que le roy de Franse n'est en gros équipaige, quar il fayt grande diliganse

1. Charles-Quint savait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur le connétable : selon Brantôme, il ne reconnaissait que trois hommes de guerre véritables : lui-même, Bourbon et le duc d'Albe.
2. Lettre de Bourbon à l'empereur, 10 août (Arc. de Vienne, citées par Mignet).
3. Lettre du 26 juillet. — La Mure, éd. déjà citée, t. III, p. 267.

de faire lever Suysses et Allemans qui ne sont ancoures ansamble, mais il fayt ses diligances ; car se voz Allemans et Espaignos estoit joyns aveques nous, nous serons sufisans pour combatre toute la puysance du roy, queque nombre qu'il peut avoyr, et, avesque l'ayde de Dieu qui mayntyent toujours les bonnes et justes querelles, d'avoyr totalle vitoyre ; je vous anay, ses jours passés, aultant mandé ; je vous suplye très humblement vouloir fayre fayre diligance de fayre marcher vos gans ». Bourbon comptait absolument sur la diversion du roi d'Angleterre : « Les Anglois doivent estre descendus, écrivait-il le 10 août à l'empereur, car aultrement il feroit faulte en nostre affaire[1] ». Le chevalier Gregorio Casale était venu le trouver, porteur d'une lettre de Wolsey qui lui annoncait l'arrivée très prochaine de sir John Russel, apportant l'argent que devait lui fournir Henri VIII[2]. « Le roi, assurait-il, envoie un grand nombre de chevaux et d'hommes de pied à Douvres pour être transportés à Calais, se réunir avec la cavalerie bourguignonne et les lansquenets des Pays-Bas. Suivi de son armée, il pénétrera en peu de temps, si le cas le requiert, jusqu'au cœur du pays, comme l'Empereur doit y entrer du côté de l'Espagne, ce qui fera que, de son côté, le duc de Bourbon trouvera peu de résistance en marchant en avant. Bourbon s'était avancé sur la foi de la double promesse de Charles-Quint et de Henri VIII ; mais, parvenu à Aix, il n'eut aucune nouvelle ni de l'armée espagnole ni de l'armée anglaise. Sans avoir reçu le renfort de l'une et appris la descente de l'autre, il eût été téméraire de se diriger vers Lyon[3] ».

Bourbon, Richard Pace et Pescaire décidèrent de renvoyer le chevalier Casale en Angleterre pour demander que les troupes de Henri VIII opérassent immé-

1. Cité par Mignet.
2. Lettre de R. Pace, 31 août (Mus. Brit., Vitellius, B. 6, f° 193).
3. Mignet, p. 496.

diatemment au nord-ouest de la France ; Bourbon, en les attendant, irait mettre le siège devant Marseille. On se résolut à ce siège prévu hasardeux parce que l'on pensait mauvais de rester dans l'inaction avant l'arrivée des Anglais et des Espagnols, et surtout à cause de l'avantage qu'il y aurait pour l'empereur, à posséder ce port destiné à le rendre maître de la Méditerranée en lui ouvrant le passage de Barcelone à Gênes : les autres conquêtes de Provence seraient ainsi soutenues et l'armée d'invasion aurait des subsistances assurées lorsqu'elle s'avancerait sur Lyon ; enfin, la prise d'une ville aussi forte intimiderait certainement les autres places, et le roi de France, s'il voulait cette fois la secourir, serait forcé de livrer bataille ; au cas où il serait vaincu c'était pour lui la ruine, car il ne pouvait plus alors couvrir son royaume [1]. Deux capitaines chargés d'aller examiner les défenses de Marseille revinrent en les déclarant très dangereuses et très puissantes. Dans la nuit du 14 août, Bourbon, Pescaire et 2.000 Espagnols parcoururent à leur tour les dehors de la place et constatèrent également les difficultés de l'entreprise ; il s'y décidèrent cependant. Le 19 août, Bourbon parut devant Marseille à la tête de l'armée impériale et la fit cerner [2].

Marseille se dressait alors sur un coteau assez spacieux à l'accès difficile. « Au sud, elle descendait jusqu'au port dont elle couvrait tout le bord septentrional sans s'être jetée encore vers le bord méridional où s'élevait l'antique abbaye de Saint-Victor. A l'ouest, elle longeait le rivage de la mer dont les flots la baignaient en plusieurs endroits. Au nord, elle remontait

1. Lettres de Pace à Wolsey, 26 et 31 août ; — Vitellius, B. VI, f° 193.
2. Dépêche de Pace, du 31 août (*Id.*). — Note de Mignet : Dans un journal manuscrit du siège de Marseille par Honorat de Valbelle qui prit part à la défense de la ville, il est dit à la date du 19 août : « Lo camp del dich Borbon ambe lo dich de Pescairo torneron devant Marseilla, los qualo foron festegas de nostro artillerie et de los galleros que leu tueron plusors de leu gens. » — Nous suivons Mignet qui s'est lui-même servi de cet Honorat de Valbelle pour le récit du siège.

en amphithéâtre au sommet de la colline que couronnaient ses tours et ses murailles, à 12 ou 1.500 pieds desquelles étaient construites la chapelle et la léproserie de Saint-Lazare. Elle formait du côté de l'est une ligne sinueuse qui, de la porte d'Aix, aboutissait en se courbant à l'extrémité intérieure du port. Ni le Cours, extension de cette ligne, ni la Cannebière n'existaient encore. Ainsi resserrée, se déployant en étages sur un terrain montueux que la mer protégeait des deux côtés et qu'entouraient des deux autres des murailles flanquées de bastions garnies de tours précédées de fossés, la ville de Marseille pouvait soutenir un long siège pour peu qu'on lui donnât le moyen et qu'elle eût la volonté de résister[1]. » Or, dès le mois de juin, avant que les Impériaux ne franchissent les Alpes, François Ier y avait envoyé le commissaire Mirandel pour vérifier les fortifications et les augmenter là où il le jugerait nécessaire ; et Mirandel avait fait abattre les deux couvents des Dominicains et des Frères Mineurs, ainsi que les trois églises de Saint-Pierre, de Sainte-Catherine et de Notre-Dame-de-Bon-Voyage dont les édifices, trop rapprochés de la ville, auraient secondé l'attaque et gêné la défense ; pour la même raison, il avait fait raser et niveler les faubourgs, les jardins et les maisons de plaisance qui s'élevaient à un tir d'arquebuse des deux côtés de l'est et du nord, par où seulement la place pourrait être abordée et assaillie. Les Marseillais, chose assez remarquable, étant donné qu'ils n'étaient réunis à la couronne de France que depuis quarante ans, consentirent à tout et travaillèrent eux-mêmes à ces démolitions. Ils déterrèrent les morts ensevelis dans les trois églises et les portèrent en procession avec l'image de leurs saints dans l'enceinte des murs[2]. — Vers le commencement de juillet, la garni-

1. Mignet, p. 499.
2. *Journal* de Valbelle, et *Histoire mémorable des choses advenues au pays de Provence à l'arrivée de M. Charles de Montpensier, aupara-*

son sortie de Lodi et un certain nombre d'enseignes de gens de pied y étaient entrés sous le commandement de Renzo da Ceri ; François Ier y avait de plus dépêché Chabot de Brion. La troupe comprenait 4.000 soldats d'infanterie et de cavalerie ; on y joignit 8.000 habitants organisés en milice. La ville, ainsi pourvue d'une armée sérieuse, de vivres et de munitions, dirigée par Renzo da Ceri, très brave, connaissant son métier et versé dans l'art de défendre les places fortes, pouvait résister longtemps avec succès. Renzo da Ceri avait encore augmenté la résistance des fortifications en faisant terrasser la plupart des portes et en élevant en arrière de celles qui restaient ouvertes des ouvrages défensifs. « A la porte de la Calade aboutissant à la pointe orientale du port, et à la Porte Royale, placée un peu au-dessus et faisant face à l'est, il éleva des bastions entourés de tranchées, garnis de canons et d'arquebuses à crocs qui balayaient le terrain, de manière à interdire de ce côté l'approche de la place. Tout le monde concourut avec zèle et par quartier à creuser les fossés, à former les boulevards, à exécuter les travaux qui devaient affermir la sûreté commune. Outre les pièces d'artillerie placées sur les remparts, de gros canons en bronze, disposés sur un monticule intérieur que couronnaient des moulins, hissés sur le clocher de la Major, sur la grande tour construite au sommet du côteau que couvrait Marseille, sur la grande horloge près des Accoules, d'où l'on dominait tous les alentours, battaient principalement la plaine qui s'étendait vers le nord. L'un de ces canons, nommé le *Basilic* était monstrueux. Il jetait des boulets du poids de 100 livres et il fallait 60 hommes pour le remettre en place quand il avait tiré. Ayant la mer ouverte et le port libre, pouvant recevoir ainsi des vivres et des secours, pro-

vant Connestable de France en l'an 1524, *avec le discours véritable, etc...* (Mss. de la Bibliothèque d'Aix). — Mignet, p. 500.

tégés par la flotte française qui, supérieure à la flotte espagnole, stationnait à l'île de Pomègue et devait ajouter ses feux aux feux de la place pour inquiéter l'ennemi, les Marseillais qu'encourageaient ces puissants préparatifs et qu'animaient les plus patriotiques sentiments, attendirent sans crainte l'attaque de l'armée impériale [1]. »

Bourbon avait occupé les hauteurs qui entourent la ville de l'est à l'ouest en plaçant les lansquenets non loin de la mer, les Espagnols vers la plaine Saint-Michel et le chemin d'Aubagne, les Italiens entre les deux. Le point d'attaque fut fixé au nord, depuis le couvent franciscain de l'Observance jusqu'à la porte d'Aix, sur un espace d'environ mille pas qui paraissait moins fort et comprenait la tour de Sainte-Paule, flanquant les remparts au dehors, la vieille église de Saint-Cannat et son évêché y attenant à l'intérieur. Couverts par des gabions logés dans les tranchées, les soldats firent, la nuit, les travaux de cheminement; les assiégeants essayèrent sans succès de les en empêcher par de nombreuses attaques ; pour faire reprendre le large à la flotte française, Bourbon plaça une batterie sur la hauteur qui dominait la plage d'Arenc. Il s'avança ensuite de plus en plus et, au bout de quatre jours, se jugea suffisamment près de la ville pour la battre en brèche. Le 23, ses canons tirèrent du côté où se trouvait le couvent de l'Observance et la muraille fut entamée dans la journée même sur une étendue de trente pieds à sa partie supérieure et de six seulement à sa base. Les Impériaux n'attaquèrent point, et ils eurent tort ; dès le lendemain, grâce aux travaux exécutés dans la nuit du 23 au 24, la brèche se trouvait fermée par des tonneaux remplis de terre, des fascines, des pierres et des poutres ; un second rempart avait même été élevé en arrière. — Bourbon et Pescaire, supposant

1. Mignet, p. 502.

leurs canons d'un trop petit calibre ou pas assez puissants à cette distance s'approchèrent ; ils devaient, de plus, ménager leurs munitions qui n'étaient pas abondantes. Ils cessèrent donc presque de tirer et s'avancèrent par des tranchées obliques dans l'intention de saper les murailles et de les renverser par la mine. Bourbon envoya en même temps Beaurain devant la tour de Toulon où étaient des pièces d'un plus fort calibre et un grand amas de poudre et de boulets ; Beaurain par terre et Hugues de Montcade par mer devaient assiéger la forteresse que ne pouvait défendre la flotte française, chargée de protéger Marseille à l'ouest et de maintenir libre l'accès du port.

Les Marseillais comprirent vite le nouveau danger qui les menaçait et y firent face. L'église de Saint-Cannat et l'évêché qui touchaient à la partie des murailles vers où marchaient les Impériaux et qui étaient susceptibles de leur servir d'abri furent détruits, ainsi que les faubourgs et quelques maisons. Les remparts une fois déblayés de la sorte, Renzo da Ceri fit pratiquer au dedans comme au dehors des tranchées longitudinales très profondes et des contre-mines. Tout le monde y travailla, même les femmes qui se croyaient menacées des derniers outrages par les soldats de l'ancien connétable ; les tranchées furent achevées en trois jours et s'appelèrent tranchées des dames[1]. Renzo da Ceri les défendit par de hautes levées de terre formant de larges parapets percés de meurtrières où il plaça les meilleurs tireurs. Ces défenses s'étendaient du couvent de l'Observance et de la tour Sainte-Paule jusqu'à la porte d'Aix ; et, tout en les exécutant, les assiégés faisaient de nombreuses sorties. La ville était gardée sur tous ses points, et, la nuit, elle était éclairée par des torches ou des lanternes allumées sur les fenêtres des maisons afin de prévenir les surprises possibles. Bour-

1. C'est aujourd'hui le boulevard des Dames.

bon ne se décourageait pas, mais autour de lui on commençait à murmurer, et d'autant plus qu'il avait annoncé à ses soldats qu'ils étaient sûrs, sous ses ordres, d'entrer dans Marseille; Pescaire qui se jugeait le premier homme de guerre de son temps ne voyait d'ailleurs pas sans plaisir l'insuccès de son collègue. Le 10 septembre, vingt-deux jours après l'ouverture du siège, un boulet de canon lancé de la tour de l'Horloge venant de tuer tout près de lui un prêtre qui disait la messe et deux gentilshommes, Pescaire répondit à Bourbon qui était venu demander ce qui se passait : « Sans doute, ce sont les consuls de Marseille qui vous apportent les clefs de la ville[1]. » Il persista néanmoins, ne pouvant admettre de subir un échec. Russel venait d'apporter 100.000 ducats de la part de Henri VIII pour la solde de l'armée et il avait été rejoint par une partie des troupes laissées en Piémont; enfin le 2 septembre, en s'emparant de la tour de Toulon, Beaurain et Hugues de Montcade y avaient capturé neuf pièces d'artillerie dont trois assez fortes. Afin de l'encourager, l'empereur lui annonçait par le comte de Montfort la venue prochaine de l'armée de Catalogne, et Henri VIII, par Gregorio Casale, l'assurance que les troupes anglaises étaient prêtes à descendre en Picardie[2]. Il comptait formellement sur ces deux promesses et surtout sur celle de l'empereur vers lequel deux jours auparavant il avait envoyé le capitaine Loquingham pour le conjurer de hâter la marche du corps auxiliaire. Dans sa lettre du 15, il écrivait à Charles-Quint : « Vostre affaire n'en peut que bien aller, et serons suffisans pour donner la bataille au Roy de France. Si nous la gaignons, ce que j'espère, Dieu aydant, vous vous en allez le plus grand homme qui oncques fut, et pourrez donner la loi à toute la chrestienté. » A Henri VIII, lorsqu'il

1. Lettre de Bourbon à Charles-Quint, 15 septembre.
2. Lettres de Bourbon des 13 et 14 septembre.

avait touché l'argent apporté par Russel, il avait également écrit : « Monsieur, je vous supplye très hymblement faire avancer vostre armée par deça et je mettray peyne de ce côsté de vous aller veoir en tirant de Lyon à Paris[1]. » Il croyait absolument — et pourquoi n'y aurait-il pas cru puisqu'on l'en assurait? — à la diversion que devait exécuter l'armée anglaise; son erreur véritable était de continuer à compter sur la prise de Marseille. Il l'annonçait à Wolsey comme probable dans une dizaine de jours; dans quinze, une fois rejoint par les troupes de Catalogne, il devait « aller trouver le roy François qui est par deça le Rhosne avecques son armée[2] ». Il espérait même que Marseille se rendrait d'elle-même, au point qu'il proposa une conférence à Renzo da Ceri et à Chabot de Brion afin de leur persuader que, toute résistance étant inutile, ils feraient mieux d'accepter de suite une capitulation avantageuse, tandis qu'il en était temps encore. Les deux capitaines la refusèrent en répondant qu'ils n'entendaient traiter qu'à coup de canons et d'arquebuses[3]. — Ils n'étaient cependant pas sans inquiétude, n'ayant aucune nouvelle du roi; ils décidèrent d'envoyer vers lui deux d'entre eux pour l'informer de leur résistance, lui apprendre la reddition de Toulon et que l'artillerie de cette place transportée au camp impérial allait servir à battre Marseille. Les deux hommes embarqués dans le port prirent terre avant l'embouchure du Rhône et trouvèrent François Ier à Caderousse, un peu au-dessus d'Avignon.

L'armée réunie par le roi dans la vallée du Rhône était considérable. Bien qu'il eût à se plaindre des Suisses sur plusieurs points et qu'eux, de leur côté,

1. Lettre du 31 août (Mus. Brit., Vitellius, B. VI, f° 182).
2. Lettre au cardinal Wolsey, du 19 septembre (*Id.* f° 201).
3. Renzo da Ceri était de la noble maison des Orsini; si l'on en croit Sismondi, la partie de la garnison purement militaire qui se trouvait sous ses ordres était italienne : « Il avait sous ses ordres 7.000 de ses compatriotes, vieux débris pour la plupart du parti de la liberté dans les Républiques d'Italie; on y voyait des émigrés de Pise, de Florence, de Gênes, Pérouse, de Bologne, de Naples. » (*Hist. des Français.*)

fussent mécontents de l'inexécution des promesses qui leur avaient été faites, il en avait obtenu une levée de plus de 6.000 hommes. Deux corps de lansquenets commandés par François de Lorraine et Richard de la Poole et quelques corps d'aventuriers français avaient fortifié son infanterie; pensant n'être attaqué ni par les Anglais, ni par les Flamands, il avait fait venir la plus grande partie des hommes d'armes qui avaient défendu l'année précédente la frontière du nord-ouest avec la Trémouille et le comte de Guise. Il avait même appelé Henri de Navarre. — Ce fut au milieu de cette armée que le roi reçut les députés de Marseille, avec de grands honneurs, en louant leur courage et leur fidélité et en promettant d'aller bientôt délivrer leur ville. Il y fit entrer en attendant par voie de mer une petite troupe de 1.500 hommes, des vivres et de la farine. Il remit en même temps aux envoyés de Marseille, Pierre Cepède et Jean Bègue, une lettre qu'ils devaient lire à leurs compatriotes et qui leur redonna courage.

Bourbon préparait l'assaut décisif[1]. Rapproché petit à petit des murailles par des tranchées, il avait mis en batterie les grosses pièces venues de Toulon et les avait fait tirer sans arrêt du côté de l'ancienne brèche entre le couvent de l'Observance et la porte d'Aix; le 21 septembre, après avoir essuyé plus de 800 coups de canon, le rempart avait été abattu sur une étendue d'environ 50 pieds vers le haut, mais, comme la fois précédente, de beaucoup moins vers le bas; en tout cas 10 hommes de front pouvaient y passer et se précipiter dans la ville. Cette brèche parut suffisante à Bourbon[2] qui

1. Il s'étonnait beaucoup d'une pareille résistance, car il croyait au début la prise de Marseille chose facile : « Trois coups de canon, disait-il, amèneront ces timides bourgeois à nos pieds, les clefs à la main et la corde au col. »

2. *Colleccion de documentos inéditos para la historia de Espana*, t. IX, p. 418. — La relation de Juan de Oznayo. — Voir la note de Mignet, p, 516.

ordonna l'assaut. Les Marseillais, de leur côté, s'étaient préparés à le recevoir. « Ils occupaient en bon ordre les fortes positions et les ouvrages défensifs qui s'élevaient aux abords et sur les derrières de la brèche ; près de 6.000 soldats de toutes armes avaient été distribués dans ces divers postes. Les arquebusiers et les escopettiers, du fond des tranchées et du haut des bastions, devaient, par leurs décharges, jeter le désordre parmi les assaillants, tandis que les piquiers et les hommes d'armes les repoussaient avec des lances et des hallebardes si le feu ne les arrêtait pas. Le fossé profond qui avait été creusé entre la brèche et la ville était rempli de poudre, de matières inflammables, de machines à explosion et le bord intérieur de ce fossé était flanqué d'un rempart large et haut aussi aisé à défendre que rude à escalader. Outre les nombreuses troupes de la garnison, les habitants de Marseille en armes gardaient les ouvertures des rues barricadées et en occupaient les principales places[1]. » — Les Impériaux, beaucoup moins résolus que Bourbon et sachant que les fossés étaient non seulement minés, mais garnis de pieux de fer et que d'autres avaient été creusés derrière les premiers, s'arrêtèrent dès le premier feu. Bourbon pressa en vain les lansquenets d'escalader la brèche, ils refusèrent. Pescaire les en détourna lui-même : « Les Marseillais, dit-il, ont apprêté une table bien couverte pour traiter ceux qui les vont visiter. Si vous avez envie d'aller souper en paradis, courez-y. Si vous n'y songez pas, ainsi que je le crois, et comme moi-même, suivez-moi en Italie qui est dépourvue de gens de guerre et va sous peu être menacée[2] ». Bourbon appela les Italiens et les Espagnols ; mais ils refusèrent également et il dut ramener l'armée dans ses quartiers. Son mécontentement fut considérable. Pour la première

1. Mignet, d'après le journal du siège de Valbelle, etc.
2. Paul Jove, *Vita Pescarrii ;* — Gaillard, p. 107 ; — etc.

fois où il rentrait dans son pays, après quelques succès faciles et sans importance, il subissait ainsi un grave échec. En dehors de son orgueil qui devait cruellement le faire souffrir, sa situation même devenait critique : devait-il continuer le siège ou marcher contre l'armée royale dont l'avant-garde se rapprochait, commandée par La Palice. N'étant plus maître de ses troupes à la suite de leur désobéissance et de cet insuccès récent dont elles n'hésitaient pas à rejeter la faute sur leur général, il ne pouvait guère persévérer dans un siège où elles se considéraient déjà comme vaincues ni les lancer telles quelles contre une armée fraîche que la résistance de Marseille enhardirait encore. Le roi d'Angleterre, l'empereur et le vice-roi de Naples n'avaient rien fait de ce qu'il leur avait demandé, et ils ne paraissaient pas pressés de réaliser leurs promesses. Il était en pays ennemi sans forces suffisantes pour s'y maintenir seul, à la tête d'une armée mécontente dont Pescaire entretenait adroitement la malveillance. — Il se résolut donc à tenir conseil avec ses chefs de troupes qui furent d'avis de lever le siège immédiatement et de ne pas marcher contre le roi de France ; Bourbon insista vainement pour livrer bataille et rétablir ainsi par une victoire l'honneur de l'armée ; tous lui tinrent tête. Ils représentèrent que François Ier n'était nullement forcé d'accepter le combat, qu'il préférerait au contraire gagner du temps, traîner jusqu'à l'hiver où les vivres et l'argent leur feraient défaut et alors les détruire ; ils firent observer que les soldats qui n'étaient pas entièrement payés ne consentiraient ni à se battre ni à rester, et commençaient déjà à donner des signes graves d'indiscipline ; ils concluaient qu'il fallait évacuer au plus vite la Provence et rentrer en Italie. — Bourbon dut se décider à la retraite ; mais il en fit les préparatifs avec lenteur, comme si quelque événement heureux devait bientôt survenir. Des amas de boulets qu'il était impossible d'emporter furent jetés dans

la mer, quatre gros canons furent enterrés et d'autres pièces envoyées à Toulon pour y être embarquées à destination de Gènes ; les petits canons de campagne trouvèrent place sur des mulets. Et, le 29 septembre, l'armée leva le camp[1].

François Ier qui s'était fort rapproché des Impériaux pendant les derniers jours du siège et qui n'avait pas alors cru bon de les inquiéter, lança sur eux de la cavalerie légère et des arquebusiers commandés par le maréchal de Montmorency avec l'ordre de harceler leur marche, de les assaillir, sans cependant risquer une partie trop grave, puis de les accompagner jusqu'au-delà du Var et de passer ensuite par le col de Tende ; Montmorency retrouverait de la sorte le roi en Italie où il allait se rendre lui-même avec le gros de l'armée par le col de Suse[2]. — La retraite des Impériaux se fit d'ailleurs sans désordre[3] et rapidement[4]. « Leur armée

1. Du Bellay, p. 395. — Brantôme nous a conservé les vers d'une chanson d'aventurier faite au sujet de la belle résistance de Marseille :

« Quand Bourbon vid Marseille,
Il a dit à ses gens :
Vray Dieu, quel capitaine
Trouverons-nous dedans ?
Il ne m'en chaut d'un blanc
D'homme qui soit en France,
Mais que ne soit dedans
Le capitaine Rance ! »

2. *Captivité du roi François Ier*, pub. par A. Champollion Figeac dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, 1847, p. 10 à 19.

3. Seul Du Bellay émet un avis contraire, au moins au début de la retraite (p. 396) : « Le mareschal de Chabannes, se mettant à la suite, envoya 4 ou 500 chevaux, lesquels, arrivans sur la queue de l'ennemy, deffirent bon nombre d'hommes et gaignèrent un fort grand butin ; car chacun, pour se sauver, laissoit son bagage derrière, et les soldats, n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. »

4. « Con toda furia, dit Oznayo, y nuestro camin era de die e de noche ». Citons encore ce passage : « Mas furia habia sobre el cuero para abarcas, que sobre la carne aunque habia grand necesidad, y con esto algunos empezaron a mosar de Borbon, diciendole, que si eran aquellos los zapatos de brocado que a la ida, viendolos casi todos con zapatos de terciopelo, les habia prometido ; lo cual algunas veces sentia tanto el duque de Borbon, que non pudiendo refrenar las lagrimas, con ellas mostraba lo que aquellas palabras le dolian ; por lo cual el de Pescara mando, que nadie le dijese cosa que le pesare. »

s'achemina vers le Piémont en marchant de nuit et de jour. Le vigilant Pescaire en dirigeait l'arrière-garde qui remplaçait dans les mêmes logements l'avant-garde, aussitôt que celle-ci avait achevé sa halte et pris un peu de repos. Il tenait à ne laisser tomber personne des siens entre les mains des paysans, ameutés déjà sur les flancs de l'armée impériale, de peur qu'ils ne prissent goût à les poursuivre et à les tuer. Une fois, il ne put pas réveiller du sommeil dans lequel ils étaient plongés quelques lasquenets qui avaient trop bu du vin du pays. Les chevau-légers du roi de France paraissaient à l'horizon et les gens de la campagne n'attendaient que son départ pour égorger les Allemands endormis. Il les fit brûler dans la grange d'où il ne parvenait pas à les faire sortir et il continua sa retraite avec une inexorable régularité. Les soldats avaient leurs vêtements en lambeaux et manquaient de souliers; aussi, lorsqu'on tuait des bœufs et des moutons pour leur nourriture, ils en prenaient encore plus avidement la peau que la chair pour en couper les lanières et s'en faire des chaussures (*abarcas*). Ils disaient en murmurant contre Bourbon que c'étaient là les chaussures de brocart qu'il leur avait promises en les conduisant en France[1]. »

Deux fois, les plans de Bourbon contre sa patrie venaient d'échouer, et plus par la faute de ses alliés que par la sienne. Il regagnait l'Italie, la rage au cœur. Sans doute, le long de cette retraite, parmi les soldats qui ne lui cachaient pas toujours leur mécontement, il dut penser à ses châteaux de Chantelle, de Carlat et de Moulins, à toutes ses terres que lui avaient pris le roi et la régente, la vieille maîtresse d'où venait tout le mal. C'était elle surtout qui devait profiter maintenant de l'injuste conquête royale[2]; François Ier recevait

1. Mignet.
2. « Mais Mme la régente, mère du roi, n'en usa pas avec la même modération, vu qu'ayant fait mettre toutes les terres et seigneuries qu'avoient possédées ce connétable sous la main du roi et de justice,

aussi sa part, mais n'avait pas dû en prendre possession avec le même plaisir. Quant à lui, premier prince du sang et connétable de France, après avoir commandé en despote sur ses domaines, il était contraint d'aller au milieu de ces troupes étrangères qui non seulement ne savaient pas le comprendre, mais encore méconnaissaient son autorité, près d'un capitaine jaloux qui le détestait, dans sa patrie devenue hostile, et poursuivi par ses anciens compagnons d'armes. Entouré d'une très petite troupe de Français, il pensait à tous les conjurés qui l'avaient trahi, plus ou moins ; seuls, ceux qui se trouvaient là lui étaient demeurés fidèles, Pompérant, son meilleur ami, également condamné à mort, Pierre et Antoine d'Espinac, Jean Fialin[1], Peloux et La Mothe des Noyers ; quelques autres encore devaient le rejoindre en Italie pour ne plus le quitter, mais il n'osait croire à leur dévouement. Malgré tant de malheurs, il ne se tenait pas pour battu et l'orgueil presque

sauf et sans préjudice de ses droits sur celles du patrimoine spécial de la maison ducale de Bourbon, et ayant fait faire cette saisie universelle et annotation de biens contre ce connétable, par toutes les rigueurs dont on procède contre les rebelles et les criminels de lèse-majesté, elle fit prendre encore tous les meubles qui lui appartenoient, qui étoient les plus magnifiques qui fussent en maison de prince et de chrétienté ; témoins sa longue robe de drap d'or, fourrée de martre zibeline, dont il se servoit en la chambre du roi pour son office de connétable, laquelle, au rapport de son secrétaire Marillac, étoit de douze aunes dont chacune coûtoit quatorze vingt écus d'or au soleil, et son bonnet pour le dit office qui étoit chargé de pierreries inappréciables. Elle se saisit donc de tous lesdits meubles, fit rompre les sceaux qui étoient sous les armes de ce connétable, dans les terres qui avoient été provisionnellement adjugées à son préjudice où, d'ordinaire, l'écusson de ce prince avoit pour supports deux épées nues à cause de son dit office de connétable ou d'autrefois y paroissoit sa représentation en forme de cavalier tenant l'épée haute et monté sur un cheval dont le harnois étoit parsemé de fleurs de lys. » (La Mure, éd. déjà citée, p. 615.)

2. Mss. n° 210 ; — Lettres d'absolution données à Chenonceaux. — Voir La Mure, t. II, p. 625 : « Un gentilhomme dauphinois, Jean Fialin, qui, en 1523, avait été au service du roi en Italie en qualité d'écuyer d'une compagnie de 100 lances, sous les ordres du marquis de Montferrat et qui, en 1523, était attaché à la personne de Saint-Vallier, fut probablement entraîné par lui dans la conspiration du connétable et s'enfuit en Italie où il fit partie de la petite troupe de Français qui ne cessa jamais d'être fidèle à ce prince jusqu'au dernier moment. » Serait-ce un ancêtre de Persigny qui, lui aussi, était si fidèle et dont on se rappelle la belle devise : « Je sers ».

incroyable qui le soutenait toujours lui valait l'espoir d'une prochaine revanche. Refoulant alors son amertume, de toute sa figure crispée, il essayait de sourire aux soldats imbéciles, à Pescaire, au soleil étouffant qui colorait la poussière montée de la route, à la mer calme et bleue — si bleue qu'elle était exaspérante...

§

Le jour même où François Ier arrivait avec ses troupes à Verceil, l'armée de Bourbon passait les Alpes-Maritimes et se portait à Alba, comme pour défendre l'accès du Piémont. Mais elle était hors d'état de le faire à la suite de sa retraite rapide, fatigante et dangereuse, au cours de laquelle elle avait dû abandonner une partie de ses bagages et de son artillerie. Lannoy, demeuré à Asti, sur les revers italiens des montagnes, soit par sottise ou retard, soit par malveillance[1], avec une partie des fantassins que Bourbon avait attendus devant Marseille, pensait cependant pouvoir empêcher l'entrée des Français dans le duché de Milan. Bourbon et Pescaire lui firent voir la réalité et qu'il y aurait folie à livrer bataille. Ils renoncèrent même à garder la ligne du Tessin et résolurent que le plus prudent serait d'occuper les points stratégiques, abandonnant le reste du duché. Ils laissèrent 2.000 hommes à Alexandrie sur le Tanaro et répartirent celles de leurs forces dont ils pouvaient disposer dans Pavie, sur le Tessin, Lodi et Pizzighetone sur l'Adda et Crémone sur le Pò ; avec le gros de l'armée, ils comptaient tenir dans Milan ; Pavie, place

1. Il y a une lettre de Lannoy à Charles-Quint dans laquelle il se défend de l'accusation qui pèse déjà sur lui.

importante, reçut une garnison de 5.000 Allemands, de 500 Espagnols et de 300 hommes d'armes ; Pescaire fit plus de 30 milles pour aller l'y établir vite et confier le commandement des troupes à Antonio de Leyva. Afin de soutenir l'armée qui s'enfermerait dans Milan, Lannoy envoya en Allemagne faire faire une levée de 10.000 lansquenets. — La capitale du duché où dominait le parti de l'indépendance italienne, sincèrement dévoué à Francesco Sforza, venait d'être cruellement éprouvée par la peste ; et les Impériaux y arrivèrent un jour trop tard, étant donné surtout l'esprit prudent et facilement versatile du peuple. Milan, en effet, sur le conseil ou l'ordre de son ministre Girolamo Morone, s'était décidée à faire sa soumission à François Ier et avait envoyé vers lui, à Abbiate-Grasso, les clefs de ses portes ; c'était seulement le lendemain de cette soumission que le capitaine Alarçon, à la tête de 200 chevaux, avait fait son entrée dans la cité lombarde en y annonçant la venue de ses maîtres, lieutenants de l'empereur, Bourbon, Pescaire et Lannoy. Ils purent d'ailleurs, en y entrant peu de temps après, constater la force de leur simple présence car les Milanais, oubliant ce qu'ils venaient de faire, les reçurent au milieu de joyeux transports en criant : « Vive Bourbon ! » — La situation était assez comique. Elle le devint plus encore lorsque 300 hommes d'armes et 6.000 hommes de pied conduits par Trivulce s'avancèrent à leur tour pour prendre possession d'une ville qui leur avait envoyé ses clefs avec tant de bonne grâce spontanée. Par derrière venait François Ier qui s'était mis en marche la nuit, ainsi que tout le reste de l'armée, afin de soutenir son général au cas où il y aurait rencontre. Les Impériaux, comprenant que Milan n'était pas prête pour se défendre et craignant de trop risquer en un seul combat, l'abandonnèrent ; ils en sortirent même par la porte de Côme et par la porte de Rome juste au moment où les Français y entraient par la

porte de Verceil. — Bourbon gagna Lodi et s'établit sur l'Adda.

La supériorité de François Ier était, dans cette circonstance, tellement indiscutable qu'on le croyait prêt à redevenir le dominateur de l'Italie. Il l'aurait été sans doute, au moins momentanément, s'il s'était jeté de suite derrière l'armée impériale pour livrer la bataille sans lui laisser un moment de répit, en profitant de l'état de désordre où elle se trouvait[1]; il pouvait même ensuite envahir le royaume de Naples. « Les généraux de l'empereur ne semblaient point en mesure de s'y opposer. L'armée qui avait fait, en 1523 et en 1524, la double campagne de Lombardie et de Provence, qui avait battu Bonnivet et assiégé Marseille, était fondue; les débris en étaient disséminés dans quelques places. On regardait les Impériaux comme réduits à une complète impuissance. On avait plaisamment affiché sur la statue de Pasquin à Rome : « Il s'est perdu une armée dans les montagnes de Gênes; si quelqu'un sait ce qu'elle est devenue, qu'il vienne le dire! Il lui sera donné une bonne récompense! » La plupart des Etats italiens, y compris le Saint-Siège, la Seigneurie de Florence, la République de Venise étaient prêts à délaisser l'alliance de Charles-Quint[2]. » Malheureusement, dans un conseil que tint le roi et où la plupart de ses capitaines l'engageaient

1. « Plusieurs ont estimé, et y a eu grande apparence pour les choses qui depuis sont advenues que qui eust suivy la première opinion, qui estoit de poulser vivement après l'armée impériale, la victoire et la conqueste du duché de Milan estoit la nostre; car leur armée s'en alloit en tel désordre que les soldats impériaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient passé venans de Provence, jettoient leurs armes dedans les fossés, n'ayans puissance de les porter. Pour quoy l'enemy n'eust eu le moyen de garder Laudes et estoit en hazard d'abandonner Cremone; car, au passage de la rivière d'Adde, le seigneur de La Trimouille et le marquis de Salluces usant de diligence, les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée; et, par ce moyen, ceux de Pavie et d'Alexandrie qui demeuroient derrière eussent esté contraints de parler, parce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peussent estre secourus : mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur conseil. » (Du Bellay, p. 397.)

2. Mignet, p. 7.

à poursuivre l'ennemi, Bonnivet « du conseil duquel le roy usoit plus que de nul autre[1] », Bonnivet qui avait déjà perdu le duché de Milan par suite de sa sottise, empêcha cette fois de le reconquérir en faisant prévaloir son opinion qui était de rester sur place d'abord, puis d'aller attaquer Pavie. A ses yeux, on ne s'emparerait pas de Lodi, successivement fortifiée par Francesco Sforza et Frederico da Bozzolo ; au contraire, Pavie serait facile à prendre, soit de force, soit par la défection des lansquenets qu'on disait mécontents, mal payés, et qu'il serait facile d'acheter; Pavie une fois prise, Crémone tomberait tout naturellement et les Espagnols ne pourraient plus se maintenir dans le Milanais. François Ier trouva ces raisonnements pleins de justesse. Il était cependant bien facile de représenter à Bonnivet que son plan fournissait avant tout à l'armée ennemie le temps de se refaire et de tenter à nouveau l'offensive, une fois préparée. Pescaire, en effet, qui s'occupait de mettre Lodi en état de défense, dès qu'il apprit que le roi de France ne marchait pas sur l'Adda, s'écria joyeusement : « Nous étions vaincus, avant peu nous serons vainqueurs[2]. » — Pour lui, comme pour Bourbon, il n'y avait plus qu'à profiter du temps que l'ennemi leur laissait avec complaisance.

François Ier se dépêcha cependant d'établir le siège de Pavie dans la célèbre plaine qui devait lui devenir fatale. Il y parut le 26 octobre, vingt jours après être parti d'Aix et y avoir fait exécuter le consul de la ville qui avait prêté serment de fidélité à son ancien connétable[3]. Il put même, dès le premier jour, constater que le siège de Pavie ne serait pas aussi facile que l'avait laissé croire son favori. C'était la seconde ville du duché, autrefois capitale du royaume d'Italie ; de tout temps attachée à la cause de l'empire, elle s'était con-

1. Du Bellay, p. 398.
2. *La vita di Ferrando Davalo*, etc., éd. déjà citée.
3. La Mure, éd. déjà citée, note, p. 642.

servée gibeline avec une fidélité opiniâtre. « Elle était grande et riche, couverte de monuments et d'églises, célèbre par son Université, comme par son histoire. Elle avait une vaste enceinte de murailles, garnies de tours, précédées de fossés, flanquées de bastions, défendues du côté qui faisait face à Milan par une citadelle, et l'on n'y pénétrait que par des portes fortifiées. Assise pour ainsi dire sur les bords du Tessin, elle voyait couler à l'est cette rivière rapide sortie du Lac Majeur, qui, changeant de direction à une lieue de ses murailles, venait la baigner au sud et tombait un peu plus bas dans le Pô. Vers le point où il coulait au sud, le Tessin se divisait en deux bras dont le principal longeait Pavie et dont le moindre, le Gravelone, décrivait une courbe assez spacieuse. Entre leur séparation en avant de la ville et leur jonction au dessous, ces deux bras formaient une île où se trouvait le faubourg Saint-Antoine qu'unissait à Pavie un pont de pierre couvert d'une galerie et défendu par une tour. Au nord de la place, en face de la citadelle et du côté de Milan, s'étendait le parc de Mirabello dont le nom même indiquait le site et l'agrément. Le parc de Mirabello embrassant un espace de plusieurs milles carrés, entouré d'une épaisse muraille qui le fermait des quatre côtés et dans laquelle étaient pratiquées des portes à ponts-levis, descendait presque jusqu'à Pavie. C'était un magnifique lieu où les anciens ducs de Milan allaient demeurer dans la belle saison et prendre les plaisirs de la chasse. La résidence ducale de Mirabello était ornée comme un palais, fortifiée comme un château, et son vaste parc, rempli de bois, couvert de prairies, traversé de cours d'eaux et où se livra quatre mois après la bataille du 24 février, offrait une certaine variété d'aspects et divers accidents de terrains. — Pavie, qui avait au sud les deux bras du Tessin et au nord la citadelle confinant presque au parc de Mirabello, était moins bien protégée du côté de l'ouest tourné vers Alexandrie. Le Tessin,

avant de se courber et de diviser ses eaux, y coulait à une grande distance de son enceinte. Entre les rives du fleuve et ses murailles s'élevaient, en s'échelonnant, la belle abbaye de San-Lanfranco, l'église de San-Salvator, entourée d'habitations, et le Bergaretto. L'armée française pouvait attaquer par là Pavie commodément et avec avantage, en ayant, il est vrai, le Tessin à dos, mais longtemps sans danger. Du côté de l'est, au delà de la muraille du parc et des fortifications de la ville, s'étendaient des monticules et des vallons qu'occupaient les abbayes et les églises de San-Paolo, Santo-Spirito, San-Giacomo, San-Pietro in Verzolo, San'Appolinari, et descendaient à peu de distance les uns des autres des cours d'eau plus ou moins profonds, tels que la Vernavola, l'Olona et le Lambro qui venaient se jeter dans le Tessin ou dans le Pô[1] ». Bourbon avait, de plus, confié la place à un capitaine remarquable. Cet Antonio de Leyva, qui parvint à une si haute fortune militaire[2], se jura de ne pas rendre la ville, pourvut à la défense avec un soin rigoureux et précis et régla par lui-même, dans ses plus petits détails, la vie des soldats et des habitants.

Selon du Bellay qui fit toute cette campagne et assista au siège ainsi qu'à la bataille de Pavie, Chabannes fut placé par le roi avec l'avant-garde vers le château du côté du Tessin ; François Ier se mit assez près de la ville, à l'abbaye de San-Lanfranco, avec la plus grande partie des troupes, l'amiral Bonnivet et le Bâtard de Savoie ; il fit passer le Tessin au maréchal de Montmorency pour qu'il établit dans une île, au faubourg Saint-Antoine,

1. Mignet, p. 9 à 11. — Mignet nous indique une relation curieuse du siège de Pavie : *Francisci Toegii physici et equitis candida et vera narratio diræ ac cronicæ Papiæ obsidionis* (Bibliothèque mazarine, n° 17, 512, 5e traité, p. 286 à 308).

2. Voir sa biographie dans Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 216 : « ... et qui le décora encore plus, ce fut le siège de Pavie, qui fust cause de la prise de nostre roy, de la perte de l'Etat de Milan et, pour un temps, de la grande disgrâce de la France ». — Michelet l'appelle sommairement ex-palefrenier et bête de proie.

son armée qui comptait 3.000 lansquenets, 2.000 Italiens, 1.000 Corses et 200 hommes d'armes. « Pour gaigner ledit faubourg, ledit seigneur de Montmorency fut contraint de battre une tour qui estoit sur le pont : l'ayant gaignée, la feit remparer et garder, faisant pendre ceux qu'il trouva dedans pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel pouillier à l'encontre d'une armée françoise [1]. » Cette tour commandait un pont qui menait à la ville et que Leyva fit aussitôt rompre. — La place était cernée de tous les côtés.

Ce siège de Pavie, dès son début, fut difficile. L'artillerie ayant tiré quelques journées et fait brèche, « mais non raisonnable, toutesfoys fut ordonné de donner un assault, pour tenter l'opinion de ceux de dedans. Auquel assault nos gens, ayans donné jusques au hault de la brèche, pensèrent la ville gaigner, mais autrement en advint; car ils trouvèrent par dedans de larges et profondes tranchées bien flanquées, et les maisons estans près desdites tranchées percées bien à propos et pourvues d'arquebouzeries : qui fut cause que nos gens, après avoir longtemps combattu sur le hault de la brèche, furent contraints de eux retirer... » Cet échec ne refroidit pas d'abord l'enthousiasme français et un second assaut fut préparé; on l'abandonna assez vite, comprenant qu'il était inutile de sacrifier tant de monde sans obtenir d'appréciables résultats; si l'on en croit Lannoy dans une lettre à Charles-Quint, l'armée royale aurait déjà perdu 2.500 hommes [3], mais ce chiffre paraît exagéré. — Un autre moyen fut mis en avant; il consistait à détourner les eaux du Tessin qui seules défendaient la ville au sud [4]; de la sorte

1. Du Bellay, p. 397.
2. Du Bellay, p. 397. — Renzo da Ceri s'était servi d'un stratagème identique à Marseille.
3. Arch. de Vienne, citées par Mignet, t. II, p. 14.
4. « Duquel costé les ennemis, se fians à la force de la rivière parce qu'elle n'est guéable, n'avoient faict aucun rempart » (Du Bellay, p. 398).

on pourrait se jeter dans la place en partant de l'île occupée par le maréchal de Montmorency. François Ier tenta cette entreprise assez hasardeuse et fit creuser au-dessus de Pavie un autre lit au Tessin pour lui donner une nouvelle direction[1]. Les assiégés comprirent le plan des Français quand ils les virent à l'ouvrage et ne furent pas sans crainte; Leyva fit fortifier de son mieux et au plus vite la partie menacée; le ciel d'ailleurs était pour lui et rendit ses précautions inutiles : de grosses pluies déchaînèrent le cours du Tessin; le fleuve détruisit et emporta tous les travaux qui avaient essayé de le rendre traître à son territoire et à cette belle ville qu'il aimait, encore qu'il la longeât vite. Il ne semble pas que le roi de France ait compris sa situation et que le siège allât durer. Il oublia que l'armée impériale se trouvait non loin de lui en train de préparer un retour offensif et qu'elle ne voudrait pas laisser tomber Pavie sans la secourir; il s'imagina au contraire qu'elle lui procurerait le temps de s'en rendre maître[2]. Il augmenta ses troupes, fit venir 5.000 Grisons des cantons suisses et prit à sa solde Jean des Bandes Noires, commandant à 3.000 soldats valeureux, les meilleurs peut-être des mercenaires. Ce qui perdit le roi dans cette campagne, ce fut sa confiance en lui-même. Il croyait réellement l'armée de Charles-Quint anéantie, Bourbon disgrâcié dans l'esprit de l'empereur à la suite de son échec devant Marseille; il se voyait bientôt le dominateur de la Péninsule; et tout son entourage l'encourageait à penser de la sorte. Satisfait d'un état de choses aussi heureux, il jouissait avec plaisir de la situation, très à son aise dans ce camp de Pavie qui était devenu peu

1. Du Bellay raconte curieusement les faits « par quoy, dit-il, ils entreprindrent de divertir ladite rivière avec des toilles ».
2. On se demande comment François Ier a pu se laisser aller de la sorte ; et certainement son entourage doit être accusé encore plus que lui d'un tel aveuglement.

à peu l'endroit le plus agréable du monde, une sorte de kermesse où l'on s'amusait fort et où l'amour n'était que plus tentant ainsi servi sous le regard des assiégés qui, par quelques coups de canons et d'arquebuses, rappelaient qu'on était en guerre. Quelle différence avec le camp de Bourbon devant Marseille ! « Les diverses parties de ce camp communiquaient entre elles pour s'entendre et au besoin s'assister. Des ponts jetés sur le Tessin, en dessous et en dessus de Pavie, conduisaient de l'île où était Montmorency au quartier du roi à San-Lanfranco et à celui de La Palice, à San-Giacomo. Par delà le Tessin, l'armée, en relation avec le comté d'Asti et la Lomelline, recevait les vivres qui lui venaient des riches plaines du Piémont. Il y avait comme un immense marché et une foire perpétuelle dans le parc de Mirabello. Les troupes de François Ier avaient tout en abondance. Logées dans des églises et des abbayes, établies sous des tentes, occupant des huttes souterraines, livrées à un mouvement animé pendant le jour, éclairant la plaine de leurs feux durant la nuit, elles semblaient former une ville qui en ceignait circulairement une autre[1]. » L'armée française commençait déjà cependant à manquer de vivres, de munitions et d'argent. Heureusement, François Ier était toujours cru le plus fort, et les princes italiens restaient ses alliés. Le duc de Ferrare lui prêtait 50.000 écus et lui envoyait 50 chariots chargés de poudre et de boulets, les Vénitiens, tournant le dos à Charles-Quint, bien qu'il les eût fait sommer par Lannoy de tenir leurs engagements, négociaient avec lui ; et le pape agissait de même. Clément VII était d'ailleurs disputé par Charles et par François à cause de sa grande puissance ; il disposait, en effet, non seulement des États de l'Église mais encore de Florence qu'il dirigeait en tant que

1. Mignet, t. II, p. 16. — Carpesanus, *Commentarii suorum temporum*, dans Martenne, t. V, l. X, fe I, 389 ; I, 390.

chef de la maison de Médicis. Charles-Quint et François Ier croyaient chacun le tenir; et le pontife, entre les deux, ayant besoin de l'un et de l'autre, savait choisir selon son intérêt. Il croyait que le vent avait tourné en faveur de la France; n'avait-il pas déconseillé le siège de Marseille et annoncé que la campagne de Provence amènerait une invasion nouvelle en Italie? Il craignait cette fois que François Ier ne fût las de faire des avances et que, s'il ne se hâtait de prévenir son mécontentement, il ne fût bientôt trop tard pour traiter. Néanmoins, il voulut agir sans brusquer les choses et sans froisser celui des deux princes qu'il abandonnait, trop au courant, ne serait-ce que par lui-même, de la versatilité des choses humaines pour ignorer que le vainqueur du moment risquait de n'être plus celui du lendemain. — Il confia ses instructions au dataire Giovanni Matteo Giberto, qui, de tous temps, s'était montré partisan de l'alliance française.

Matteo Giberto vint d'abord trouver Lannoy dans la Lombardie vénitienne, à Socino. Il exposa au fidèle serviteur de Charles-Quint que le pape, devant s'appliquer à rétablir la paix, il venait la lui proposer, paix d'autant plus nécessaire pour l'Empereur que la puissance française était devenue fort grande en Italie et que Clément VII, quant à lui, prince italien, la redoutait extrêmement; cette paix seule réussirait à sauver le royaume de Naples que François Ier comptait envahir dès que Pavie tomberait, ce qui n'était qu'une question de jours; n'y avait-il pas, ceci constaté, un moyen adroit d'empêcher que le Milanais ne revint à la France? Et la découverte de ce moyen, faite par lui-même, il s'empressait, lui Clément VII, de le communiquer à son bon ami et fidèle allié Charles qui serait à même de reconnaître là, une fois de plus, la sincérité de son dévouement : seul, Clément VII pouvait obtenir que le Milanais fût détaché de la France sous un des fils puînés du roi qui régnerait comme prince ita-

lien; en attendant, le pape se chargerait de l'Etat italien comme d'un dépôt sacré; et, pour que cela fût possible, les troupes impériales évacueraient la citadelle de Milan et celle de Pizzighetone, ainsi que les places où elles tenaient encore garnison : Alexandrie, Côme, Pavie, Lodi, Crémone; les troupes françaises, de leur côté, repasseraient les Alpes; aussitôt, le pape conclurait une ligue armée avec Venise et Florence pour assurer enfin le repos de la Péninsule et protéger par surcroît le royaume de Naples. Comme toutes ces propositions ne paraissaient pas du tout agréer à Lannoy, Giberto ajouta que, si elles étaient rejetées, Clément VII n'hésiterait pas à traiter avec le roi de France et, dans ce cas, ne pourrait plus s'opposer au passage des troupes, destinées à attaquer l'Italie méridionale[1].

Nullement intimidé par cette menace, Lannoy repoussa les propositions du dataire avec hauteur, en répondant qu'il y aurait une honte véritable pour l'empereur à mettre ainsi en sequestre l'Etat de Milan; il était bien décidé, — à moins d'ordres qu'il était d'ailleurs sûr de ne pas recevoir, — à ne pas traiter avec le roi de France tant qu'il conserverait un « palme[2] » de terre en Italie. — Giberti ne fut pas plus heureux auprès de François Ier. Celui-ci montra la même irritation et ne trouva pas les offres suffisantes. A vrai dire, ce ne fut pas François Ier seul qui parla de la sorte, car il se fut rendu sans doute à l'opinion générale qui était d'accepter les propositions du Saint-Siège, mais Bonnivet l'influença. Du Bellay le dit formellement : « Lesquelles conditions furent refusées par le roy à la persuasion, à ce qu'on disoit, de M. l'amiral Bonnivet qui avoit la superintendance des affaires du roy, et à

1. Lettres de Lannoy à Charles-Quint, 19 et 25 novembre, 15 décembre (Arch. de Vienne, d'après Mignet).
2. Le palme est une mesure de longueur italienne qui équivaut à 0m,25.

l'instigation du seigneur de Sainct-Marsault, qui estoit fort près de la personne du roy et bien ouy dudit seigneur, encores qu'il ne fust en estime d'homme de guerre, mais bien entendant les praticques de la cour[1]. » Ce Saint-Marsault et Bonnivet flattèrent simplement une fois de plus le roi en lui promettant une campagne bien plus belle s'il la finissait lui-même; la politique et la stratégie, entendues de la sorte, devenaient faciles à faire triompher tout autre part que sur le terrain de la bataille[2]. François Ier se crut si fort et capable de tels succès qu'il répondit à Giberti : « J'ai bon espoir d'occuper bientôt Pavie. Toutes mes mesures sont prises; mes provisions sont faites et mes gens de guerre payés. J'attends le mois prochain 1.400.000 francs et je fais venir de nouvelles troupes. Je n'ai point passé les Alpes de ma personne et je ne suis pas de si petite prudence que d'être descendu en Italie avec 30.000 bons piétons et d'être accompagné d'une flotte sur laquelle se trouve 6 ou 7.000 hommes de guerre pour m'arrêter. Je ne veux rien moins que tout l'État de Milan et le royaume de Naples[3]. » — Il n'y avait pas à s'y méprendre. Pour quelqu'un qui le redoutait déjà au moins dans ses projets, le roi de France devenait inquiétant.

Le pape trouvait, et à juste titre, sa situation embarrassante. Il ne pouvait plus espérer réconcilier les deux adversaires ni renvoyer leurs troupes; un conflit éclaterait certainement; l'essentiel était de découvrir d'avance auquel des deux il serait favorable afin de se tourner dès maintenant vers celui-là. — Lannoy com-

1. P. 398.
2. Pourquoi ne fût-ce pas Bonnivet qui fut sacrifié à Bourbon?... Bonnivet était protégé par son insignifiance, il est vrai; mais, une fois de plus, il est curieux de constater le mal que peuvent faire ces gens dits insignifiants quand on les laisse vivre trop près de soi et que, par cela même, on se trouve trop porté à les entendre.
3. Lettre de Lannoy à Charles-Quint, 19 novembre, d'après ce qu'a écrit Giberto à Bernardino de La Barba qui l'a montré au vice-roi (Arch. de Vienne, cité par Mignet).

prit l'hésitation du Saint-Père et, trop politique pour s'en étonner, lui donna des conseils sincères en s'efforçant de le ramener à l'empereur, sans succès d'ailleurs, malgré les bonnes raisons qu'il présentait. Bourbon, en effet, n'était pas demeuré inactif en Allemagne; il y avait levé des troupes; il était maintenant dans le Tyrol, à Trente, où l'archiduc Ferdinand préparait de son côté les nouveaux renforts que Bourbon devait conduire au camp impérial; il avait même écrit au Saint-Père pour lui annoncer sa venue prochaine[1], accompagnée d'un effectif important de 2 à 800 cavaliers et de 7 à 8.000 lansquenets[2]. Mais Clément VII continuait à estimer François Ier le plus fort; surtout, il ne désirait pas une victoire de Charles-Quint; elle lui aurait encore moins convenu qu'une défaite parce qu'il se serait trouvé de la sorte réduit à faire toutes les volontés de l'empereur. « La politique et la crainte faisaient pencher Clément VII du côté de François Ier. Cependant, si le roi de France était en ce moment plus fort en Italie, l'empereur pouvait le redevenir plus tard et le cauteleux pontife avait intérêt à ne pas se brouiller irrévocablement avec lui. Il ménagea donc les deux adversaires qu'il n'avait pas convertis à ses projets : il resta l'allié inutile de l'un en devenant l'ami clandestin de l'autre. Il fit remettre mystérieuse-

1. Au sujet de cette lettre, Michelet — une fois de plus — s'est complètement trompé. Il la date de 1527 et la fait écrire par Bourbon, tandis qu'il marche sur Rome. Quel curieux itinéraire! Cette lettre perd ainsi *tout son sens;* de plus, Michelet la date *de lui-même, de sa propre autorité*, du 31 mars ; *elle est en effet datée du 4 janvier.* Rien ne prouve que Bourbon ait été à Trente le 31 mars 1527, rien, et la vraisemblance empêche de le supposer ; au contraire, nous savons, par les lettres de Lannoy (Arch. de Vienne) qu'il est, en décembre 1524, en Allemagne et, en janvier 1525, dans le Tyrol avec Ferdinand, l'archiduc, *dont il parle justement dans sa lettre ;* à cette époque-là, il a une raison d'écrire à Clément VII, à l'autre, il n'en a aucune ; bien plus, il ne peut pas être à Trente. Michelet saute par-dessus tout cela et il écrit : « Bourbon trompe le pape, le vice-roi et tout le monde» (Archives du Vatican, *Lettere de' principi*, t. III, f° 2).

2. Du Bellay en indique 12.000, « car M. de Bourbon n'y estoit pour lors, parce qu'il estoit allé en Allemagne faire levée de 12.000 lansquenets, des deniers, comme j'ay n'a guères dit, que le duc de Savoye luy avoit presté » (Éd. déjà cité, p. 398).

ment 6.000 ducats au vice-roi de Naples[1], en assurant qu'il ne pouvait pas en donner davantage et, quelques jours après, il conclut avec François Ier un traité très secret[2] dans lequel furent compris les Florentins et les Vénitiens. Ces anciens alliés de l'empereur se séparèrent de lui sans s'unir au roi de France. Ils s'engagèrent à n'accorder aucune assistance à Charles-Quint et, en retour, François Ier promit de maintenir l'autorité des Médicis dans Florence et plaça sous sa protection les inconstants Vénitiens et l'équivoque Clément VII[3]. » Le pape espérait au fond que, si les Français faisaient menace de s'avancer dans la basse Italie, toutes les troupes impériales s'y opposeraient en abandonnant le Milanais; et son espoir put lui paraître prochainement réalisable lorsqu'il apprit que François Ier confiait au duc d'Albany un corps de près de 7.000 hommes que devait renforcer à Livourne le corps de Renzo da Ceri qui en comptait 3.000, et plus loin les 4.000 Italiens que les Orsini lèveraient sur leurs terres; le roi de France revendiquait le royaume des Deux-Siciles dont il se déclarait héritier; en réalité, il ne pensait qu'à opérer une diversion, afin de faire descendre du Milanais les troupes impériales qui y restaient encore; son raisonnement était le même que celui de Clément VII.

Cette manœuvre qui eût été fertile si elle n'avait pas été devinée par l'adversaire, devint dangereuse une fois percée à jour. Lannoy n'y avait rien vu d'abord; à défaut de Bourbon qui n'était pas encore revenu,

1. « Jusques à ceste heure, ne s'en est put tirer autre chose, synon 6.000 ducats, qu'il nous a envoyés secrètement (Lettre de Lannoy, 25 novembre).

2. Lettre du Conseil des Dix au provéditeur général, 7 janvier 1525, dans la *Captivité de François Ier* (éd. Champollion-Figeac, Appendice LXXVIII). — Le 13 décembre, Francois Ier recevait la lettre suivante : « Sire! loué soit Dieu! la conclusion a été prinse avec la seigneurie de Venise et stipulé et fini le contrat et signé de notre très Saint-Père, de leur ambassadeur et de moy comme vous verrez par l'un des originaulx que je vous envoye » (Arch. nat., section historique, f° 964, n° 59).

3. Mignet, p. 22, 23.

Pescaire sut deviner ce qu'il en était et empêcher le vice-roi de quitter le duché de Milan en lui représentant qu'il risquait de la sorte de les perdre tous les deux et que le sort de l'un comme de l'autre se déciderait dans les plaines lombardes[1]. Lannoy céda à ses justes raisons, mais en continuant d'être extrêmement inquiet. Il se porta vers Crémone afin d'y suivre les mouvements du duc d'Albany et envoya de là au duc de Sésa, ambassadeur de Charles-Quint à Rome, le commandeur Peñalosa avec des instructions parmi lesquelles figurait, si certains points n'étaient pas accordés, l'autorisation de céder le duché de Milan[2]. Après des tergiversations qui devaient bientôt être rendues inutiles[3], Lannoy quitta Crémone et fut successivement rejoint par les lansquenets de George Frundsberg, de Marc Sith, de l'archiduc Ferdinand et enfin de Bourbon qui avaient traversé les Alpes au cœur de l'hiver et arrivaient ainsi au camp de Lodi au mois de janvier[4].

1. Du Bellay, p. 399 ; — Capella, l. IV.
2. Papiers de Simancas, sér. D, l. 3, n° 54, 26 ; — Mignet, p. 26.
3. Mignet, p. 28.
4. Varillas prétend que Bourbon avait levé les lansquenets avec de l'argent prêté par le duc de Savoie (et il est en cela de l'avis de du Bellay), mais qu'il avait été là-bas contre le sentiment de Pescaire et de Lannoy ; le récit de Varillas est curieux et très vraisemblable : « ... Bourbon n'avoit pas plus tôt vu le roi attaché devant Pavie qu'il étoit allé conjurer le duc de Savoye de lui prêter de l'argent. Le duc n'étoit plus le même à l'égard de la France qu'on l'avoit vu trois ans auparavant ; et l'on trouvera difficilement dans l'histoire un changement aussi bizarre et aussi funeste que fut le sien. Il avoit toujours vécu avec la mère du roi, sa sœur, dans une liaison si étroite qu'il n'y avoit rien de secret entre eux, et il avoit aimé le roi avec autant de tendresse que s'il eût été son fils unique. Il lui avoit fait passer les Alpes par un chemin inconnu d'où s'étoient ensuivis la défaite de Colonne et la victoire de Marignan. Il l'avoit informé à point nommé de ce qui se tramait en Italie au préjudice de François et lui avoit fourni tout ce qui se trouvoit dans ses Etats capable d'y remédier. Cependant, il n'eut pas plus tôt épousé l'infante Béatrix de Portugal, sœur puînée d'Isabelle qui devoit se marier avec l'empereur, que l'inclination dominante qu'il avoit eue pour les Français dégénéra en une haine irréconciliable pour eux. On ne sçait ni la cause ni le prétexte de cette inconstance ; et l'on devine seulement que l'infante de Portugal qui étoit la plus altière princesse de son siècle ne voulut point céder à sa tante qui n'étoit que femme d'un comte, quoique mère d'un roi, et qu'elle préféra l'empereur, son oncle et son futur beau-frère tout

Bourbon était prêt à venger l'échec de Marseille, d'autant plus prêt qu'il avait déjà établi d'autres plans. En effet, avant d'aller lever des lansquenets, il

ensemble, à François Ier qui n'étoit que neveu de son mari. Quoi qu'il en soit, Bourbon se prévalut avec tant d'adresse du changement qu'il remarquoit dans l'esprit du duc de Savoie qu'il l'obligea de faire pour chasser les François d'Italie ce qu'un de ses prédécesseurs avoit fait pour les y introduire. Le duc lui prêta et permit d'engager les mêmes pierreries sur lesquelles Charles VIII avoit trouvé de l'argent à la banque de Gênes pour aller à la conquête de Naples. Bourbon en tira de bonnes lettres de change, avec lesquelles il prit la poste pour l'Allemagne, et arriva à Nuremberg où il conféra avec Georges de Fronsperg, gentilhomme de réputation qui avoit succédé à Sequingen pour l'intelligence des affaires de l'empire et pour le crédit parmi les gens de guerre. Fronsperg étoit de taille de géant et de force extraordinaire; il aimoit la gloire de sa nation et se plaignoit qu'elle eut été obscurcie depuis un siècle par les Suisses en ce qui regardoit les armes. Il en attribuoit la faute à la négligence des avanturiers alemans qui s'enrôloient indifféremment sous toutes sortes de personnes, et se proposoit d'y remédier en les accoutumant à choisir des chefs de sa maison et d'expérience. De plus, il avoit été des premiers à se déclarer pour Luther, et sa haine contre le pape étoit si grande qu'il ne demandoit qu'à passer en Italie pour attendre si l'occasion de nuire à Sa Sainteté ne se présenteroit point lorsqu'il en seroit proche. Bourbon le trouva dans cette disposition et le pratiqua si bien qu'il lui fit lever, en trois semaines, 10.000 vieux soldats, à condition qu'il les commanderoit. Ces troupes furent conduites à la hâte vers l'Italie: et Bourbon alla dans le duché de Wurtemberg où le comte de Lodron faisoit une levée de 6.000 hommes de l'argent qu'il lui avoit envoyé. La levée se trouva prête, et Bourbon la conduisit dans le duché de Milan et rétablit par deux renforts si considérables les affaires de l'empereur qui ne pouvoient autrement éviter d'être ruinées. Cependant, il étoit parti d'Italie contre le sentiment de Lannoy et de Pescaire qui s'imaginoient si peu qu'il dût réussir qu'ils s'engagèrent par écrit à l'évêque de Capoue que le pape leur avoit envoyé en qualité de nonce extraordinaire pour les disposer à la paix, d'accepter une trêve de cinq ans... » (Varillas, t. I, p. 1524). Ce fut, paraît-il, la duchesse de Savoie elle-même qui lui prêta les bijoux nécessaires (Guichenon, *Histoire générale de la maison de Savoye*). Michelet dit que, de plus, en Allemagne, Bourbon sut à merveille se servir de la question luthérienne qu'il exploita, « l'affaire du jour, la querelle religieuse »; il représente Bourbon expliquant que « le pape était l'allié de François Ier, et qu'il ne manqua pas de lansquenets qui se crurent luthériens pour aller boire en France ». Il est certain, en tous cas, que parmi les bijoux mis en gage par Bourbon, il y en a de sa propre famille et propriété: nous en donnons l'état plus loin (liv. IV) quand nous exposons les réclamations du « lieutenant général de l'empire ». Bourbon avait à ce moment une situation prépondérante. Les lettres du temps le prouvent, et le service de renseignements de Charles-Quint était trop bien fait pour que ceux que fournissent les deux lettres suivantes — prises entre beaucoup d'autres — puissent être mis en doute. — Lettre de Lannoy à l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, 17 janvier, datée de Lodi (dans *Captivité*, etc., p. 46) : « M. de Bourbon a aussy bien bon vouloyr fayre service à l'empereur, et est Sa Majesté bien tenue de lui en sçavoir bon gré et d'avoyr ses affayres pour recommandées. Je luy fay et lui feray tout l'honneur qui me sera possible, *car le vaut* ».

avait fait proposer au roi d'Angleterre de descendre brusquement en Picardie, tandis que François Ier s'oubliait dans les plaines milanaises ; il ne réclamait que 200.000 écus pour lever lui-même de suite en Allemagne une armée dont il choisirait les capitaines et qui serait toute à sa dévotion ; avec elle il pénétrerait en France, entre la Lorraine et la Franche-Comté, et marcherait sur Paris. « Jamais il n'y eust plus grande apparence de venir au-dessus du commun ennemy qu'à ceste heure, attendeu qu'il est hors de son royaulme lequel est dépourveu de gens de guerre et malcontent. Par quoy, avec l'intelligence que M. de Bourbon y a, il ne peut faillir de fayre de grandes choses... il ne faut point que le roy pense que si M. de Bourbon fait son armée à son appétit, qu'il en doibve retourner comme il a fait de Provence[1]. » C'est Beaurain qu'il avait chargé de montrer à Henri VIII l'opportunité de cette entreprise ; il s'était ensuite porté dans le Tyrol pour attendre les résultats de ses propositions et préparer avec l'archiduc, au cas où elles seraient agréées, les dispositifs militaires ; si elles ne l'étaient point, le travail ne serait cependant pas perdu : » Sinon, écrivait-il à l'empereur, je ne fauldray tout incontinent m'en retourner ici pour vos affaires[2]. »

— Lettre de février 1525, à Wolsey (*Id.*, *Captivité*, etc.) : « Ledit Bourbon a obtenu honneur partout ; il est depuis allé au château Saint-Jehan, etc... Ledit Bourbon a l'honneur et de présent il a plus d'amis en France que jamais... Il n'y a ville en France qui soit avitaillée pour huit jours ; et, de fait, ledit Bourbon a grand renom en France. Item, le bruit est que le duchesse de Lorraine a envoyé audit de Bourbon, sous le scu du duc son mari, de 10 à 7.000 hommes payés pour trois mois de gaiges. »

« Bourbon arrivait d'Allemagne. Sa rage et sa fureur pour sa fuite de Provence lui avaient fait des ailes. Plus dur au brigandage que les vieux brigands italiens, il sut faire de l'argent. Une razzia sur Florence l'avait alimenté l'autre année. Celle-ci, ce fut le tour de la Savoie. Faute d'argent il prit des bijoux, il porta l'écrin de la duchesse aux usuriers d'Allemagne. Avec quoi, il trouva sans peine la quantité de chair humaine qui était nécessaire ». Michelet, *Histoire de France*, t. X.

1. Instructions du duc de Bourbon, etc. (Mus. Brit., Vitellius, B., VI, f° 217.)

2. Lettre de Bourbon, du 4 décembre.

Henri VIII refusant d'agir, c'est alors que Bourbon était revenu à Lodi avec ses lansquenets.

L'armée impériale renforcée maintenant de 12 ou 13.000 Allemands, était presque aussi nombreuse que l'armée française ; elle lui restait inférieure en cavalerie et en artillerie et l'égalait en infanterie. Elle souhaitait combattre, et il fallait absolument qu'elle combattît pour ne pas se dissoudre à peine reformée; ses généraux n'avaient pas d'argent et ne savaient comment s'en procurer; 130.000 ducats leur étaient nécessaires par mois, et de plus, des sommes assez considérables leur étaient dues ; aux lansquenets récemment levés on n'avait donné que les arrhes d'enrôlement, sans pouvoir leur remettre encore un florin de la solde de campagne.

Il fallait donc combattre au plus tôt, car leur dévouement n'aurait pas résisté à un manque de paye aussi prolongé, surtout le dévouement des Espagnols qui, depuis longtemps, quant à eux, ne recevaient rien. Bourbon et Pescaire décidèrent de les conduire vers le Tessin ; le premier était, de plus, pressé de prendre sa vengeance et comptait cette fois qu'elle ne lui échapperait point. En route pour revenir au camp de Lodi, de Trente[1], le 5 janvier, il avait écrit à Henri VIII : « Monsieur, j'ay sceu par un de mes serviteurs que les Françoys ont dit que je me suis retiré honteusement de Provence. J'y ay demeuré l'espace de trois mois et huit jours attendant la bataille... La cause pourquoy je me suis retiré n'a pas été de ma volonté. Vous la sçavez par vos ambassadeurs. J'espère donner à cognoytre au monde que je n'ay pas crainte de lui (François Ier), car, au plaisir de Dieu, nous mectrons si près les uns des autres que à grande peine nous demeslerons sans bataille et feray en sorte que ni luy,

1. La lettre du pape est datée du 4: cela prouve donc bien aussi qu'il se trouvait à Trente à ce moment-là.

ni ceulx qui ont tenu ces propos de moy ne diront point que j'ay peur de m'y trouver[1]. »

Une autre et dernière cause s'ajoutait enfin à toutes celles qui tendaient à hâter le dénouement, la reddition fatale de Pavie si elle n'était pas bientôt secourue. Rien en effet ne pouvait y pénétrer à cause de l'étroit blocus qui l'isolait entièrement. Dès le mois de novembre (on était alors en janvier), on n'y avait plus mangé de viande de bœuf ni de mouton ; le bois manquait comme le pain et, l'hiver étant fort rude, on démolissait des parties de maisons et d'églises pour se chauffer avec les poutres qui en formaient la charpente ; enfin, là aussi, les lansquenets n'étaient plus payés. Antonio de Leyva avait dû faire monnayer les vases et les objets précieux du culte ainsi que les flambeaux d'argent de l'Université; il avait fait fondre une chaîne d'or qu'il portait au cou et levé des emprunts ; il se trouvait maintenant à bout de ressources et craignait que ses troupes, malgré les héroïques sorties qu'elles tentaient encore[2], ne finissent par ouvrir les portes aux assiégeants[3].

L'armée de Bourbon quitta Lodi le 24 janvier 1525[4]. Elle comprenait un peu plus de 20.000 fantassins environ et 700 hommes d'armes ; parmi ceux-ci, 500 chevau-légers étaient commandés par Castrioto, marquis de Civita-Sant'Angelo, qui disait descendre de Scanderberg. Elle n'avait que quelques pièces de canon ; elle se rattrapait par ses arquebusiers déjà célèbres, qui devaient le devenir davantage, et par les masses compactes de ses lansquenets. Ce fut Pescaire que l'on

1. Mus. Brit., Vitellius, B., 7, f° 4.
2. La dernière sortie eut lieu le 22 janvier.
3. Du Bellay, p. 399. — Le capitaine de ces lansquenets était mort. Du Bellay dit même qu'il dût être empoisonné par Leyva qui le soupçonnait d'avoir lié des intelligences avec l'ennemi.
4. « En voyant l'estat des affaires et la grosse despense qu'il faut porter pour soutenir cette armée et le bon vouloyr en quoy sont les gens de guerre espagnols et allemands, avons conclud par ensemble de partir les 21 ou 22 du moys et nous mettre aux champs pour donner la bataille au roy de France ». (Lettre de Lannoy à l'archiduchesse

chargea de haranguer les troupes [1]; il le fit avec adresse, leur montrant le mauvais état de l'armée française, trop fatiguée par une suite ininterrompue de campagnes pour tenir devant leur bravoure, et les assurant de la victoire. « Les Espagnols, tant pour la créance qu'ils avoient audit marquis que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy et de le suivre en tous lieux et dangers qu'il les voudroit conduire et sans argent moyenant qu'ils eussent vivres dont ils se peussent substanter. Les Allemans, estans advertis de la réponse des Espagnols, la feirent semblable, disans qu'ils n'estoient pas moins gens de guerre que la nation espagnole [2]. »

L'armée impériale commença par venir à Marignan, afin de voir si la garnison française qui était restée dans le château de Milan l'évacuerait; mais, quand ses chefs surent et constatèrent qu'il n'en était rien, elle marcha sur la ville et le château de Sant'Angelo afin de laisser libre derrière elle, en cas de retraite et pour l'arrivée des vivres, le chemin de Lodi à Pavie [3]. Sant'Angelo ne résista pas longtemps et capitula. Pour se concilier l'ennemi, on licencia généreusement les soldats de la garnison en leur faisant prêter serment qu'ils ne prendraient pas les armes contre l'empereur d'ici un mois. On garda leur capitaine prisonnier [4]. L'armée descendit ensuite vers Belgiojoso et s'avança du côté de Pavie avec le dessein d'en faire lever le siège ou de livrer bataille.

S'il s'était rendu compte de la situation, François Ier aurait refusé le combat; il le souhaitait au contraire et ne doutait pas que l'issue ne lui en fût favorable. Il envoya Bonnivet, La Palice et Chabot de Brion avec

Marguerite, 17 janvier 1525, — *Captivité de Franois Ier.*) — Ils ne partirent que le 24.

1. Du Bellay, p. 403 : « fut conclu entre tous les chefs que le marquis de Pescaire appellerait les Espagnols, desquels il estoit général, pour trouver moyen de leur persuader de marcher au combat ».

2. Du Bellay, *Id.*

3. Du Bellay, p. 404.

4. *Id.*

400 hommes d'armes jusqu'à Belgiojoso, afin d'être renseigné sur les mouvements de l'ennemi; il se porta lui-même de San-Lanfranco jusqu'à Mirabello, ne laissant devant Pavie que ses lansquenets ; il rangea en bataille le reste de son armée, afin qu'elle fut prête à l'attaque, si l'ennemi s'avançait vers la Chartreuse, à l'extrémité septentrionale du parc. C'est à la suite de ces dispositions qu'il dormit deux nuits en *homme de guerre* comme il l'avait déjà fait sur le champ de bataille de Marignan[1]. Mais l'armée impériale, au lieu d'avancer, tourna vers sa gauche, cotoya l'Olona et dressa son camp à l'est de Pavie. Le roi interpréta cette hésitation prudente comme un signe de crainte, ce qui lui valut un surcroît de cette confiance facile qu'il ne possédait déjà que trop. On s'en rend compte par la lettre qu'il dicta le 3 février 1525[2]... « Et en suivant l'opinion que j'en ay tousjours eue, je croy que la derrenière chose que nosdicts ennemys feront sera de nous combattre : car, à dire la vérité, nostre force est trop grosse pour la leur... et aussi qu'ilz voyent bien que Pavye s'en va perdue s'ilz ne la réconfortent de quelque chose, et tournoyent icy autour pour les faire tenir jusqu'au dernier soupir, que je crois ne sera plus long : car il y a plus d'un moys que ceulx de dedans ne beurent vin, ne mangèrent chair ny fromaige. Nosdicts ennemis ont été baiser Milan et puis ce camp et puis s'en sont allez à Sainct-Ange... »

Les Impériaux s'étaient avancés, en revenant de Sant'Angelo, sur le côté de Pavie d'où ils pensaient pouvoir le plus facilement lui porter secours. François Ier se plaça en face en se rendant de Mirabello aux abbayes qui s'étendaient à l'orient de la place assiégée. Il y établit la plus grande partie de ses troupes; les Grisons de Salis et les Italiens de Jean de Médicis gar-

1. Lettre du trésorier Babout à la duchesse d'Angoulême, 3 février 1525 (*Captivité du roi François Ier*, p. 62).
2. *Captivité*, etc., p. 58.

daient les retranchements occidentaux et le cours du Tessin ; le maréchal de Montmorency demeurait dans l'île du sud ; le duc d'Alençon occupait Mirabello et son parc. Le roi fit de son camp un vrai camp retranché fort dangereux pour l'assiégeant, car il empêchait ainsi Pavie d'être secourue. Chose singulière, par cette tactique habile, François Ier avait, à ce moment, chance de justifier sa présomption et une bataille eût été livrée de suite qu'il l'eût gagnée. Mais les Impériaux comprirent trop ce qu'il en était pour se risquer. Après avoir franchi l'Olona dont ils s'étaient couverts d'abord, une fois approchés à un demi-mille environ de l'armée française, ils campèrent derrière un terrain qui les protégeait de l'artillerie des bastions. Les deux camps se trouvaient alors si près que, d'un côté et de l'autre, on entendait le cri des sentinelles[1] et que les coulevriniers espagnols et français échangeaient souvent des coups de feu des points les plus élevés[2]. Les deux armées restèrent cependant trois semaines face à face sans en venir au mains de façon sérieuse[3], « sans que les Impériaux pussent secourir Pavie ainsi qu'ils en avaient le dessein et sans que les Français l'obligeassent à se rendre comme ils en avaient l'espérance et s'y attendaient à chaque instant[4] ».

Bourbon, Lannoy et Pescaire devaient être particulièrement gênés. Après avoir promis la bataille à leurs

1. Lettre de Lannoy à de Praët, 10 février 1525 (*Captivité*, etc., p. 62).
2. Lettre de François à la Régente, 3 février 1525 (*Captivité*, etc., p. 59).
3. « San Croce était entre leurs mains et ils pouvaient en ce cas se saisir de la Chartreuse que le roi de France avait abandonnée ; mais craignant qu'on ne coupât les vivres aux troupes que l'on y porterait, il ne jugea pas à propos de s'en assurer. Les Français étaient maîtres à San Lazzaro où ils n'osèrent rester à cause du canon des ennemis. Il y avait entre les deux camps un ruisseau nommé la Vernacula dont la source est dans le parc, et qui, passant au milieu de San Lazzaro et de San Pietro se jette dans le Tessin. Les Impériaux faisaient tous leurs efforts pour traverser le ruisseau dont l'ennemi disputait le passage avec beaucoup de valeur ; la profondeur de l'eau, jointe à la hauteur des bords, favorisait les Français. » (Guichardin, liv. XV, ch. v.)
4. Mignet.

troupes, il fallait la leur donner et cependant, bien qu'elle fût là, si proche, il ne fallait pas encore la prendre. Situation qui ressemblait à celle de l'autre lieutenant de l'empereur enfermé dans Pavie et partagé entre deux craintes, celle d'une désertion et celle d'une rébellion. « Il fallait que l'armée impériale secourut promptement la place pour l'empêcher de succomber et battît l'armée française pour la secourir. Si elle différait de combattre, elle était réduite à se dissoudre. Elle avait épuisé ses vivres et ne pouvait plus rester sous les armes. C'était par un prodige d'habileté et encore plus d'ascendant que Pescaire avait obtenu des Espagnols, Frundsberg des lansquenets qu'ils tinssent campagne sans recevoir leur solde jusqu'à ce qu'on eût joint et vaincu l'ennemi. Il était urgent pour eux d'en arriver là. Les Impériaux s'y préparèrent de longue main et préludèrent à la grande bataille par une suite d'attaques hardies et d'entreprises heureuses[1]. » Ils firent pénétrer par l'ouest des secours dans Pavie, dégarnie quelque peu à la suite du mouvement de François Ier. Averti par Antonio de Leyva que la poudre surtout lui manquait, Lannoy lui envoya, portant chacun un sac de poudre, 40 cavaliers qui furent assez heureux pour tourner le parc, traverser les bois et pénétrer dans la place. Cette petite entreprise eut une grande importance, car elle permit à Leyva de multiplier ses sorties. L'une d'elles fut fructueuse, sur les Grisons, auxquels il prit un butin considérable, tandis qu'ils quittaient le camp du roi. — Les choses, en effet, allaient commencer à tourner mal pour François Ier.

Le châtelain de Musso qui assistait au siège, en tenant partie pour Charles-Quint et Sforza, eut l'idée fort habile de faire déserter les Grisons en s'emparant par stratagème de la forteresse de Chiavenna, clef

1. Mignet, p. 37.

de la vallée sur le lac de Côme. Les chefs de la Ligue Grise, effrayés et voyant ainsi leurs montagnes ouvertes, avaient fait annoncer la nouvelle à leurs compatriotes en les suppliant de revenir au plus vite ; et ils n'avaient pas hésité à le faire malgré les engagements contractés et la solde d'avance qu'ils avaient en poche déjà. François Ier apprit bientôt également qu'un corps de troupes qui descendait les Alpes pour se rendre à son camp avait été surpris par les Impériaux enfermés dans Alexandrie, battu et détruit[1]. Enfin, Jean de Médicis voulant prendre une revanche sur Antonio de Leyva qui, dans une de ses sorties, avait tué un assez grand nombre de ses soldats des Bandes-Noires, avait attiré la garnison dans une embuscade où il reçut un coup d'arquebuse qui lui brisa le talon et le contraignit à quitter le camp[2]. Tous ces événements étaient d'autant plus désavantageux pour les Français que les Impériaux ne leur avaient pas laissé un jour de répit. Pescaire, ayant forcé une nuit un des bastions, y avait tué pas mal de monde, et, après avoir encloué les plus gros canons et jeté dans un fossé en les mettant hors d'usage les autres, s'était retiré en fort bon ordre[3]. Ces escarmouches cependant, ne payaient pas l'armée ni ne délivraient Pavie ; et son héroïque défenseur faisait savoir qu'il se trouvait hors d'état de résister davantage. La nécessité de livrer combat devenait de plus en plus impérieuse. Lannoy, qui ne voulait pas y consentir, parlait de traiter avec le roi de France. Dans ses lettres à Charles-Quint il représentait que le duché de Milan serait perdu s'il y avait lutte, et le royaume de Naples envahi ; d'autre part, il avouait

1. Guichardin, liv. XV, chap. v.
2. Guichardin, *Id.* — Du Bellay, p. 405 . « qui fut une grande perte pour nous, car c'estoit un grand homme de guerre ». — Voir aussi : P. Gauthiez, *Jean des Bandes Noires*, ouvr. déjà cité.
3. Lettres à Charles-Quint, 21 décembre 1524, et 25 février 1525 (*Arch. de Vienne*). — Mignet. — Guichardin écrit qu'il en encloua trois ; il ne parle pas d'autres pièces d'artillerie.

que l'armée devait absolument être licenciée ; Bourbon, soutenu par Pescaire, le décida cependant à ne pas traiter. Il expliqua à Charles-Quint que d'ailleurs il n'avait aucune confiance ou bien peu et qu'il valait après tout mieux se battre puisque c'était courir la chance d'une victoire.

Il ne suffisait pas de décider le combat ; il fallait encore que François Ier fût contraint de le subir, et il ne pouvait pas l'être s'il ne le voulait pas. A la suite des derniers événements fâcheux qui avaient dégarni son effectif, il ne désirait plus s'exposer à une bataille ; en demeurant dans son camp fortifié, il se trouvait presque assuré d'y être vainqueur au cas d'une attaque, comme l'avait été Colonna dans la position retranchée de la Bicocca. « Il n'avait qu'à y demeurer immobile pour devenir le maître définitif du Milanais par la dissolution de l'armée impériale[1]. » Clément VII, qui espérait encore contre tout espoir que l'affaire pourrait s'arranger, lui en donnait le conseil : « Le pape, écrivait Giberto au nonce qui se trouvait auprès de François Ier, craint que le roi de France ne hasarde une bataille et n'y aventure tout. Il y pense nuit et jour aimant le roi très chrestien comme un vrai fils[2]. » Il lui faisait affirmer, en outre, que l'armée impériale se disperserait d'elle-même faute d'argent pourvu qu'il sût attendre. — Le roi tint conseil, comme déjà précédemment, et, comme précédemment encore, Bonnivet allait donner l'avis le plus néfaste et le faire prévaloir. Les plus expérimentés des capitaines supplièrent en effet le roi de ne pas livrer bataille ; ils disaient qu'en augmentant au besoin la force de la position actuelle ou en se retranchant à Binasco entre Milan et Pavie, au milieu des canaux d'irrigation, on

1. Mignet, t. II, chap. I, p. 41.
2. *Lettere di principi*, t. I, p. 147.

était sûr de vaincre sans combattre. Au contraire, Bonnivet et Montmorency penchaient pour l'action immédiate, surtout Bonnivet qui déclarait qu'il y aurait une véritable honte à prendre un parti timide[1]. Voici les paroles que lui prête Brantôme et qui doivent assez ressembler, en somme, à celles qu'il prononça[2] : « Quelle honte, Messieurs, proposez-vous à nostre brave roy si vaillant et si courageux, de se retirer d'icy et en lever le siège, et enfuir une bataille qui se présente à nous tant désirée? Nous autres François n'en n'avons jamais reffusée et n'avons jamais accoustumé de faire la guerre par de petits subterfuges et astuces militaires, mais à de belles guerres descouvertes, et mesmes quand nous avons un brave roy et vaillant pour notre général lequel doibt faire combattre les plus poltrons; car les roys portent communément cet heur avecq'eux, non pas seulement cet heur, mais les victoires tout à fait; comme fit nostre petit Charles VIII au Taro et nostre Louis XII à Agnadel et de frais nostre roy qui est icy à Marignan tant la présence des roys en cela est bonne et nécessaire et profitable! et ne faut point doubter que le voyant aller le premier au combat (car il nous en montrera le chemin), que sa brave gendarmerie qu'il a icy ne face de mesmes, et ne passe sur le ventre à toutes celles chétives de l'ennemy qui se présentera. Par quoy, Sire, donnez la bataille : allons! » Ce discours inutile et flatteur prévalut naturellement. François Ier fit revenir de Milan une partie des troupes qui s'y trouvaient n'y laissant

1. Nous avons parlé déjà de l'influence de Bonnivet, en voici une autre preuve, outre celles fournies par les faits eux-mêmes, dans ce que dit Brantôme : « M. l'admiral de Bonnivet... fut si aimé et favory du roy Françoys qu'il gouvernoit tout le faict de la guerre en son vivant, comme le chancelier du Prat celuy de la justice et des finances » (t. III, p. 212).

2. « La bataille de Pavie, dit encore Brantôme, s'ensuivit par acquis, de laquelle M. de Bonnivet fut le seul et principal autheur, contre l'opinion de ces vieux grands et experimentez capitaines qui estoient là comme messieurs de La Trémouille... » etc.

sous les ordres de Trivulce que les forces indispensables à la défense du château.

La nécessité les pressant de plus en plus, Bourbon, Pescaire et Lannoy délibérèrent avec le marquis de Sant'Angelo et les chefs des troupes allemandes le 23 février. Il n'y avait même plus de vivres dans le camp; il fallait absolument combattre ou se disperser; aucune retraite n'était possible, ni aucune illusion sur la situation présente : ce serait la déroute totale, écrasante et terrible, — ou la victoire. Pescaire fut de l'avis de Bourbon pour réclamer l'action immédiate[1]. Ils proposaient tous deux d'attaquer le camp français non pas du côté qui faisait face au camp impérial, trop difficile par suite de ses retranchements, mais en tournant sur le nord, vers le parc; on y pénétrerait par une brèche pratiquée dans la muraille au point le moins gardé; le roi de France serait alors forcé de quitter les hauteurs fortifiées et de donner la bataille, malgré lui, dans la plaine du parc. — L'attaque fut décidée pour la nuit du 24 février, fête de saint Mathias et jour anniversaire de la naissance de Charles-Quint[2]. Antonio de Leyva, prévenu, devait, une fois ses 5.000 hommes sous les armes, dès qu'il aurait entendu deux coups de canon, se jeter hors de Pavie en avant afin de prendre les Français entre deux feux. Il fut ordonné aux soldats de mettre des chemises blanches et des morceaux de toile par dessus leurs armures afin de se pouvoir reconnaître dans l'obscurité. « Pescaire faisait dépendre le succès de sa manœuvre de l'audace et de la solidité des Espagnols. Il avait coutume de les instruire de ses projets pour les animer de ses sentiments. Cette fois il jugea plus que jamais nécessaire de les préparer à l'entreprise ardue qu'ils allaient exécuter. Il les assembla, leur dit ce qu'il attendait d'eux et ajouta :

1. Lettre de Pescaire à Charles-Quint, citée par Mignet.
2. Guichardin, liv. XV, chap. v.

Mes enfants, la fortune nous a placé dans une telle extrémité que, sur la terre d'Italie, vous n'avez pour vous que ce qui est à vos pieds; tout le reste vous est contraire. La puissance entière de l'empereur ne parviendrait pas à vous donner demain dans la matinée un seul morceau de pain. Nous ne savons où en prendre sinon dans le camp français qui est sous vos yeux. Là, tout abonde, le pain, le vin, la viande. Ainsi, mes enfants, si vous tenez à manger demain, marchons au camp des Français. » Les soldats espagnols exprimèrent leurs sentiments par leurs acclamations. Pescaire leur promit la victoire s'ils ne se débandaient pas pour piller et faire des prisonniers jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement maîtres du champ de bataille. « Alors, continua-t-il, tout sera à vous[1]. » Brantôme[2] dit que l'honneur de la victoire doit revenir à Pescaire, « car ce fut luy qui anima et encouragea bravement ses soldats et mesmes les Espaignols, à ce jour bien faire, qui le premier rompit la muraille du parc, qui plaça l'armée, qui conseilla et qui premier chargea... » Brantôme insinue même au sujet de Bourbon une chose assez vilaine, mais qui parait fort peu vraisemblable, étant donné ce que l'on sait de son caractère par ce qui précéde : « Et, disent les Espaignols qu'il ne fit comme M. de Bourbon, lequel, *con astucia muy segura*, avait baillé sa troupe à mener à Pompérant, son amy fort privé, et luy en habit d'un cavalier privé combattit[3]. » Si près de sa vengeance et risquant de la perdre dans une journée fort chaude que les Impériaux redoutaient de voir tourner à leur désavantage, Bourbon aurait-il tout à coup craint de mourir et voulu tenter le nécessaire pour risquer le moins possible d'être tué, puis s'enfuir au moment opportun? Pour ma part, je crois difficilement à cette anecdote. Brantôme dit la

1. Mignet, p. 45.
2. Ed. déjà citée, t. I, p. 236.
3. *Id.*, p. 294.

tenir des Espagnols et n'en parle pas dans la *Vie du connétable;* en réalité, il ne fait que répéter Paul Jove, et nous avons déjà vu combien Paul Jove était sujet à caution; à eux deux, ils sont les seuls de tous les écrivains du temps à parler de la sorte. Cette précaution honteuse ne cadre vraiment pas avec les chansons que firent les Espagnols sur Bourbon après la bataille et que Brantôme lui-même rapporte dans un autre endroit. Enfin quelle vraisemblance que Bourbon, connu de toute l'armée, puisse, même en admettant qu'il l'ait voulu, agir de la sorte! N'existant nulle part ailleurs, — sauf dans Varillas qui l'a copiée d'après Brantôme — l'anecdote doit être fausse; vraie, tous, à l'époque, s'en fussent saisis en France et du Bellay n'eut pas manqué de la rapporter.

§

Dans la nuit du 23 au 24[1], les Impériaux commencèrent plusieurs fausses attaques, tantôt du côté du Pò et du Tessin, tantôt vers San Lazzaro. A minuit, la cavalerie fut partagée en deux corps et l'infanterie en quatre bataillons; le premier, composé de 6.000 hommes, dont 2.000 étaient Allemands, pareil nombre Espagnols et le reste Italiens, avait pour chef Alfonso d'Avalos, marquis du Guast; le second, formé seulement d'Espagnols, était commandé par Pescaire; à la tête des deux autres où il n'y avait que des Allemands, marchaient Bourbon et Lannoy[2]. L'armée, partie du camp à minuit, s'avança dans cet ordre jusqu'au pied du mur indiqué que des maçons avaient commencé à saper déjà et y arriva quelques heures[3], deux, précise du Bellay[4],

1. Guichardin, liv. XV, chap. v.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Ed. déjà citée, p. 406.

avant le jour; des soldats aidèrent les maçons et environ 20 toises[1] du mur furent abattues. L'armée passa aussitôt sans bruit le plus vite possible et de la façon suivante si l'on en croit du Bellay[2] : « ... Firent passer devers nostre camp par ladite brèche 2 ou 3.800 arquebousiers espagnols accompagnés de quelques chevau-légers ayant chécun une chemise blanche sur leurs armes pour se recognoître, parceque le jour encore n'estoit clair puis suivit lesdits arquebousiers un bataillon de 4.000 tant lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslés ensemble, après lequel marchoient 3 bataillons, l'un d'Espagnols et 2 de lansquenets, avecques deux grosses troupes de gendarmerie sur les esles. » Le marquis du Guast avec 1.500 lanquenets et 1.500 arquebusiers espagnols marchait le premier sur le château même de Mirabello afin de s'en rendre maître si possible et de se rapprocher de Pavie[3].

François Ier en apprenant que les Impériaux abattaient la muraille du parc, quitta ses retranchements. Pendant la nuit même il donna l'ordre aux hommes d'armes qui avaient leurs postes à Mirabello de se replier de ce côté, puis rangea ses troupes. « Le lieu était favorable à celle des deux armées qui avait la plus forte cavalerie et l'artillerie la plus considérable. François Ier avait plus d'hommes d'armes et de canons que les Impériaux, sans leur être inférieur en infanterie. Il avait 8.000 Suisses, 5.000 lansquenets, 7.000 hommes de pied français et 6.000 Italiens. Il plaça dans une position dominante et vers la droite, d'où n'était pas éloignée l'ouverture pratiquée dans la muraille du parc, ses pièces bien attelées, sous le com-

1. Guichardin, *Id.* — Le P. Daniel et du Bellay disent quarante ou cinquante; Mignet, qui doit parler d'après eux, indique le même chiffre.
2. Ed. déjà citée, p. 406.
3. Récit de Pescaire (*Documentos*, etc., t. IX, p. 482).

mandement du sénéchal d'Armagnac, Galiot de Genouilac, grand-maître de l'artillerie, qui devait prendre ainsi l'ennemi en écharpe et le foudroyer. Non loin de l'artillerie étaient rangés en masses compactes les lansquenets des bandes noires à la tête desquels figuraient François de Lorraine et le duc de Suffolck, Richard de la Poole; à la gauche des lansquenets, un peu en arrière, se trouvaient les bataillons serrés des Suisses, composant le gros de son infanterie. Les compagnies d'hommes d'armes étaient sur les ailes de ces divers corps et les dépassaient un peu, selon la manière de combattre du temps. Le maréchal de Montmorency, rappelé de l'île du Tessin, conduisait l'arrière-garde composée de soldats italiens et d'aventuriers français. Une troupe assez forte était laissée derrière l'armée pour surveiller Pavie et contenir sa garnison [1]. » Le roi commandait le corps de bataille et s'était placé vers l'avant-garde confiée aux plus vieux des maréchaux, La Palice, qui avait près de lui le duc d'Alençon; il précédait le bataillon des Suisses, entouré de sa maison et de ses gentilshommes; il rangea de son mieux son corps d'armée dans cette plaine qui lui plaisait et lui semblait un excellent champ de bataille.

Les Impériaux, par cette froide matinée de février, débouchèrent dans le parc et se dirigèrent vers Mirabello où devait se porter, au signal convenu, la garnison de Pavie; ils comptaient sur une surprise, mais ils durent vite en rabattre, car l'ennemi les salua d'une volée de coups de canon. Le marquis du Guast, seul, avait eu le temps de passer et parvint à Mirabello où il ne rencontra aucune résistance; le gros de l'armée ne pouvait continuer sa marche de flanc sous les décharges d'artillerie qui l'atteignaient : « L'artillerye du Roy feist si très grant abondance de couptz qu'elle ruoit et tiroit, que l'on veoit voler en l'air les

1. Mignet, t. II, p. 48.

harnoys des ennemys, teste et bras de gens de cheval et de pyé, que on eust dist que c'estoit la foudre qui eust passé. Après y en avoit une bende d'ung austre cousté, qui regardoit sur la venue des gens de pyé, laquelle exploita pareillement, de sorte qu'elle faisoit des ruées parmy les gens de pyé, les faire roulant en l'air par testes, bras, gembes et corps, qui estoit bien merveilleuse chose et pitié à veoir[1]. »

Les Impériaux étaient embarrassés par leur artillerie qu'ils traînaient à travers les fondrières sans réussir à la mettre en batterie sous un feu pareil; ils se jetèrent tant bien que mal à la file en fuyant dans un vallon qui les abrita; aussitôt deux compagnies d'hommes d'armes du duc d'Alençon et du seigneur de Brion chargèrent ceux qui s'étaient trop dispersés et les poursuivirent jusqu'à ce qu'ils se fussent mis à couvert près des autres. La surprise avait tourné, en somme, contre ceux qui l'avaient organisée; l'occupation de Mirabello devenait inutile et la jonction avec Pavie impossible. Il fallait donc, de suite, changer le plan établi et accepter la bataille dans les conditions imposées par l'adversaire qui profitait à son avantage du piège qu'on lui avait tendu ; le mieux était de réunir toutes les forces disponibles afin de soutenir le choc des Français en arrêtant la gendarmerie par les arquebuses et les lances et en jetant d'autre part les lansquenets contre les Suisses. C'est ce que comprit Pescaire qui prit la décision de rappeler de Mirabello le marquis du Guast; en même temps, il fit dire à Bourbon et à Lannoy de marcher en avant. Lannoy se résigna sans confiance; il fit le signe de la croix et dit en se tournant vers ses hommes : « Il n'y a plus d'espérance qu'en Dieu; que chacun me suive et fasse comme moi. » Il était précédé du marquis de Civita Sant'Angelo qui conduisit les chevau-légers. Bourbon

1. *Captivité du roi François Ier*, p. 78.

qui était en arrière se hâta d'arriver[1]. François Ier et toute son armée s'avançait[2]. Le roi avait laissé derrière lui treize enseignes de ses hommes d'armes avec ses bataillons d'hommes de pied, leur recommandant de marcher au pas jusqu'à ce qu'ils fussent sur l'ennemi[3], et là, de l'assaillir. Il fondit lui-même avec sa noblesse sur l'avant-garde impériale. Elle recula d'abord sous le choc irrésistible des cavaliers pesamment armés et le roi tua de sa main, d'un coup de lance, le marquis de Civita Sant'Angelo[4]. Il bouleversa tout l'escadron des chevau-légers, repoussa les hommes d'armes de Lannoy et rompit une troupe d'arquebusiers et de piquiers. Après avoir tué le marquis, il avait pris « son espée d'armes et combattit main à main, non contre ung seulement mais contre trois ou quatre qui le chocquèrent à beaux coups demasse, sans avoir secours que bien peu[5] ». Le roi eut le tort de croire la bataille gagnée parce qu'on fuyait devant lui. Il le croyait tant qu'il se tourna vers le maréchal de Foix qui était à ses côtés et lui

1. Il est encore une fois bien difficile de croire que Bourbon se soit déguisé. Un Espagnol, le capitaine Gonzalès Hernando de Oviédo, n'en parle pas et montre, au contraire, Bourbon se battant de son mieux. Voici quel est le texte même : « El excelente duque de Bourbon, cuya presencia mostraba bien la autoritad de su valor y sangre y persona... El segundo escuadron que esta batalla, levaba el duque de Borbon como lugartemiente del emperador, que aquel es fu lugar. Llevaba casi otras trecientas lanzas muy lucidas, y algunos caballeros particulares que con el se fueron. Iba vestido de un fayo de brocado sobre un suerte arnes blanco sin ostra devisa ninguna ». (*Relation de lo sucedido en la prison del rey de Francia*, dans : *Collecion de documentos ineditos para la historia de Espana*, t. XXXVIII.

2. Ce fut là la grande faute du roi. Son artillerie le protégeant toujours il aurait dû ne pas en masquer le feu comme il le fit par sa marche en avant. « Il crut qu'il se rendait indigne des faveurs de la victoire s'il les négligeait... il sortit du parc, il se répandit dans la campagne avec toute sa gendarmerie, il fit la faute énorme de marquer par cette marche imprudente les batteries qui tournaient par la brèche. Dès que ces Impériaux se sentirent à l'abri du canon, ils reprirent courage, ils se rallièrent promptement. » (Gaillard, éd. déjà citée, p. 138, t. II.)

3. « Treize enseignes de gens d'armes ne faict — Feys demourer fermes pour bon effet ; — Nos Allemans avec eulx je laisse, — Leur commandant qu'ils marchassent sans cesse — Au petit pas... » (Epistre du Roy : *Captivité*, etc., p. 121).

4. P. Jove ; — Guichardin, etc.

5. *Captivité*, etc., p. 79.

dit joyeusement « M. de Lescun, c'est maintenant que je veux m'appeler duc de Milan[1]. » Il poursuivit alors les fuyards, puis arrêta un peu sa troupe pour laisser souffler les chevaux.

Les Impériaux, loin de se tenir pour battus, se reformèrent et, entraînés par Bourbon et Pescaire, se lancèrent en avant[2]; les 3.000 hommes conduits par du Guast, venus de Mirabello, s'étaient joints à eux et attaquèrent l'armée française sur sa gauche, en même temps que la cavalerie ralliée et renforcée, revenait à la charge, s'appuyant de 1.500 arquebusiers que Pescaire fit disséminer autour d'elle afin d'arrêter l'élan de la gendarmerie française. Bourbon commandait aux lansquenets de Marc Sith et de Georges Frundsberg; ils s'avançaient sur des rangs épais et serrés, ceux de Sith sur la même ligne que les troupes espagnoles, ceux de Frundsberg un tout petit peu en arrière, sur la gauche. Le sénéchal d'Armagnac fit très opportunément donner son artillerie dont la décharge meurtrière n'arrêta cependant point leur élan ; bientôt même elle ne fut plus à même de tirer, masquée par les lansquenets au service de la France et les Bandes-Noires que conduisaient François de Lorraine et Richard de la Poole. Ceux-ci eurent à lutter contre les lansquenets impériaux qui les assaillirent avec fureur; les Espagnols se jetèrent avec Sith sur leurs flancs aidés bientôt de Frundsberg. Les lansquenets au service des Bandes-Noires[3] se battirent avec héroïsme ; aucun

1. Ranke, *Histoire d'Allemagne*, t. VI ; — Mignet, p. 52.
2. Bréquigny, V. 90; — et les récits de Pescaire et de Frundsberg dans *Collection*, etc., t. IX.
3. « Ces bandes noires, soutenues par leur propre courage, par les exhortations de Suffolk et par le désespoir où on les avait réduites (car pour les punir d'avoir pris parti dans les troupes de France, on les avait mises au ban de l'Empire), les Bandes-Noires avaient en tête les Allemands de Bourbon qui, les regardant comme rebelles à la patrie, les combattaient avec cette terreur qu'inspire aux Allemands la rébellion quoiqu'eux-mêmes fussent alors commandés par un rebelle. Le combat ne put être longtemps égal entre deux troupes si fort inégales. Bourbon fit faire aux lansquenets un mouvement décisif. » (Gaillard, t. II, p. 139.)

d'eux ne recula, « mais ils furent enfoncés malgré leur vive résistance et périrent presque tous. Leurs deux intrépides chefs, le duc de Suffolk et François de Lorraine perdirent la vie en combattant à leur tête[1]. » Varillas raconte les faits autrement, mais sans indiquer à quelles sources il puise, selon sa méthode. « Les Alemans de Lanoy qui conduisaient l'artillerie impériale ne furent pas plus heureux à l'attaque du maréchal de Chabannes qui les repoussa, demeura maître de leur canon, le fit enclouer et donna le loisir au roi de ranger sa cavalerie en bataille. Bourbon fut encore plus maltraité au poste des Bandes-Noires où s'étoit adressé; et comme l'inclination qu'elles avoient eue pour lui lorsqu'il étoit leur général s'étoit changée en haine par l'antipatie naturelle qu'ont les Alemans pour la rébellion[2], il y eut perdu la vie sans la précaution qu'il avait prise avant le combat de se déguiser en simple soldat et de donner à porter ses armes à Pompéran qui s'étoit mis dans les troupes de Saint-Ange[3]. »

Ce récit fantaisiste contredit ceux de Pescaire et de Frundsberg, de du Bellay et de Guichardin; comment de plus Bourbon et Pompérant, auraient-ils pu se mettre avec Saint-Ange puisqu'ils ne marchèrent pas ensemble et que Saint-Ange avait été tué? Du Bellay écrit en effet, après avoir montré les Suisses s'enfuyant sur le chemin de Milan au lieu d'aller attaquer, comme ils venaient d'en recevoir l'ordre, les lansquenets impériaux : « Nos lansquenets, qui ne pouvoient estre plus de 4 ou 5.000 desquels avoient la charge François Monsieur de Lorraine, frère du duc de Lorraine, et le duc de Suffolc Rose-blanche, marchèrent le teste baissée,

1. Mignet, d'après les récits de Frundsberg et de Pescaire. — Brequigny, V. 90.
2. Comment alors, si cette phrase est juste, expliquer la facilité avec laquelle Bourbon leva des lansquenets en Allemagne.
3. Ed. déjà citée, t. II, p. 32.

droict au gros bataillon impérial qui venoit chercher le roy; mais estant peu de nombre, comme j'ay dit, furent enveloppés de deux gros bataillons d'Allemans, et en bien combattant furent déffaicts : Si les Suisses eussent faict le semblable, la victoire estoit douteuse. Et moururent audit combat Monsieur de Lorraine et le duc de Suffolc, et leurs soldats n'en eurent pas moins[1]. » L'aile droite de l'armée française, après avoir déjà commis la faute de paralyser son artillerie[2], succombait maintenant sous le choc des Impériaux; bientôt le centre éprouvait un sort pareil[3]. Les arquebusiers espagnols, agissant en véritables tirailleurs[4], allant et venant, y avaient fait déjà de grands ravages, d'autant plus faciles pu'il n'y avait qu'à tuer le cheval pour que son cavalier, sous sa pesante armure, fut presque perdu ou du moins contraint de se rendre. Les hommes d'armes ne sachant comment faire et ne pouvant plus avancer reculèrent sur les Suisses qui ne parvinrent pas, ainsi refoulés, à conserver leurs rangs; les arquebusiers espagnols, d'autre part, voyant qu'on leur cédait le terrain, continuèrent d'avancer et

1. Pescaire dit après la bataille, que, sans cette faute suprême, les troupes impériales n'auraient pu avancer. Certains historiens en rendent responsables François Ier, qui aurait crié alors en montrant les Impériaux , « Les voilà qui fuient, chargeons l'ennemi ! »

2. D'après ce qui ressort de tous les récits de la bataille, en effet, du Bellay se serait trop hâté de faire partir les Suisses; ils ne se seraient enfuis qu'au second choc.

3. « Les célèbres bataillons helvétiques ne soutinrent pas la renommée de bravoure et de solidité qu'ils avaient laissée entamée à Marignan, qu'ils avaient compromise à la Bicocca et qu'ils perdirent à Pavie ». (Mignet, t. II, p. 54.)

4. Napoléon III, dans son livre inachevé sur le passé et l'avenir de l'artillerie (t. IV des *Œuvres complètes*, éd. Plon), parle du rôle important des arquebusiers espagnols à Pavie : « Le marquis de Peschière avait entremêlé parmi sa cavalerie 2.000 arquebusiers divisés en pelotons de 15 à 30 hommes, parmi lesquels se trouvaient 800 mousquetaires. Ces troupes, protégées par quelques piquiers, portent le désordre et la mort dans le rang des escadrons. Leurs balles de deux onces traversent non seulement les armures, mais quelquefois deux hommes et deux chevaux. Pour se soustraire à l'effet des armes à feu, la cavalerie se débande et perd ainsi sa force de cohésion. La Palice veut charger les mousquetaires; ceux-ci se serrent en bataillons ronds et, protégés par les piques, ils repoussent toute attaque. »

bientôt achevèrent le désordre des Suisses. Pescaire et du Guast profitèrent de leur indécision et de leur surprise pour se jeter sur eux de face, tandis que les arquebusiers continuaient à les fusiller sur les flancs; et ils finirent par leur faire lâcher pied.

Tout le poids de la bataille retomba sur le roi et ses gentilshommes[1]. François Ier tenait toujours ferme dans la mêlée et croyait encore à la victoire quand il vit le flottement des Suisses, puis leur débandade. « Mon Dieu! qu'est-ce[2]? » s'écria-t-il. Il marcha vers les Suisses qui s'enfuyaient pour les arrêter et les ramener au combat; Jean de Diesback et Fleuranges qui les commandaient les suppliaient déjà de tenir bon. François Ier, désespéré, rallia aussitôt tous ceux de ses hommes d'armes qui résistaient encore et se lança sur la cavalerie ennemie et les arquebusiers[3], préférant être tué ou pris que de s'enfuir. La mêlée devint très confuse. Pescaire y reçut trois blessures et continua d'avancer. Antonio de Leyva, sorti de Pavie avec ses 5.000 hommes de pieds, ses 300 lances et ses chevau-légers, s'avança à travers les rangs français qu'il avait désorganisés, ayant culbuté le corps chargé de le contenir. On combattait sur tous les points sans ordre et sans merci. La noblesse française fut admirable et ne recula pas, refusant le quartier que souvent on lui offrait, tenant là ou

1. Du Bellay, éd. déjà cité, p. 406 : « Le roy, ainsy que j'ay prédit, ayant deffaict la première troupe qu'il avoit trouvée, estant ses lansquenets deffaicts et ses Suisses retirés, tout le fait de la bataille tomba sur luy; de sorte qu'enfin son cheval luy fut tué entre les jambes et luy blessé en une jambe. »

2. Ranke, *Histoire d'Allemagne*, t. VI. — Lettera del Mco Paulo Luzascho.

3. Varillas prétend que ces arquebusiers si adroits étaient presque tous basques : « Les soldats, presque tous basques, se fiant à la souplesse de leurs corps et à l'agilité de leurs piés et formés par une longue expérience à l'exercice qu'ils alloient commencer, se mêlèrent en partie dans leurs trois corps de cavalerie, et l'autre partie s'étendant, par de petits pelotons de 7 à 8 personnes seulement par tout ce camp, fit sa décharge sur le corps de bataille du roi qui, étant extraordinairement serré, ne laissoit passer en vain aucune balle. » (T. II, p. 24.)

aucune troupe ordinaire ne pouvait plus tenir depuis longtemps. Beaucoup déjà étaient tués comme le vieux La Trémouille[1], qui avait fait toutes les guerres depuis la fin du dernier siècle, comme le premier des maréchaux, La Palice, comme le grand écuyer qui parait les coups portés au roi[2], comme Louis d'Ars[3], comme le comte de Tonnerre[4] comme le comte de Saint-Pol, cadet de Bourbon-Vendôme, frappé non loin du roi même, comme le fils du baron de Trente[5]. Le maréchal de Sainte-Foix[6] tomba presque aux pieds de François Ier.

C'est à ce moment que Bonnivet comprenant le désastre et son étendue, se repentant de ses conseils, alla bravement se faire abattre en honnête homme. « Non, lui fait dire Brantôme, je ne saurois survivre ceste grande désadventure ni destruction, pour tout le bien du monde ; il faut aller mourir dans la meslée. Et,

1. La Trémouille tomba traversé de quatre balles, deux dans la tête et deux dans le cœur, «comme si, dit poétiquement M. Gaillard (t. II, p. 142), les Basques eussent choisi en lui les deux plus nobles parties comme ils choisissaient les plus vaillants hommes pour les frapper».

2. Quand Saint-Séverin tomba, Guillaume du Bellai-Langey mit vite pied à terre pour le secourir. « Je n'ai plus besoin de rien, dit le grand écuyer, courez au roy et me laissez mourir.» (Brantôme). — L'emploi du grand-écuyer dans les batailles était en effet, selon un ancien usage, de parer les coups portés au roi.

3. Louis d'Ars avait gardé son amitié à Bourbon, mais refusé de manquer à sa foi ; il fut démonté, foulé sous les chevaux.

4. Il était si défiguré par les blessures et les coups qu'il avait reçus, qu'on put à peine le reconnaître parmi les morts après le combat.

5. «Le baron de Trente avait été placé dans l'aile gauche où commandait le duc d'Alençon, et se plaignait du sort qui lui enlevait les occasions de se signaler ; son fils unique, à son gré plus heureux, était au corps de la bataille. Ce jeune homme avait combattu avec beaucoup de courage ; enfin, cédant à l'épuisement et à la fatigue, et porté par les vicissitudes du combat aux environs de l'aile gauche, il croit pouvoir se retirer auprès de son père. Le père, le regardant avec indignation, lui demande où est le roi. — Je n'en sais rien, répond le jeune homme. — Allez l'apprendre, réplique le père d'un ton sévère, il vous est honteux de l'ignorer. — Le jeune de Trente rentre dans la mêlée, pénètre jusqu'au roi et meurt sous ses yeux d'un coup d'arquebuse.» (Gaillard, t. II, p. 144.)

6. Le maréchal de Foix, furieux contre Bonnivet qu'il rendait responsable du désastre, le cherchait pour le tuer. Blessé à mort, il finit par ne plus pouvoir se tenir à cheval et tomba. Il fut ramassé et conduit à Pavie chez la comtesse de Scarsafiore (ou d'Escaldalor), dont il était alors l'amant, et il mourut auprès d'elle.

haussant la visière de sa saladde, selon la coutume des capitaines qui commandent qui çà qui là, ce dict l'Espaignol, *opuso la garganta a las spadas y fue muerto* « opposa sa gorge aux espées et mourut [1]. » Brantôme ajoute : « On dict que M. de Bourbon chercha fort ce jour-là le dict seigneur Bonnivet, et l'avoit fort recommandé aux siens pour le pouvoir prendre vif et luy faire un parti et affront ignominieux, sinon le tuer, car il lui en vouloit fort, et l'ayant veu estendu, il ne dict autre chose sinon : Ah ! malheureux ! tu es cause de la ruine de la France et de la mienne [2] ! » — Ainsi, même dans la victoire qui devait l'emplir de joie, Bourbon, si cette phrase a été réellement prononcée par lui, — et elle paraît fort vraisemblable — montrait un regret nouveau d'avoir dû agir comme il agissait.

Le roi combattait toujours. Il avait été blessé à la figure. Il pouvait être reconnu de tous sous son armure fleurdelysée [3] et son casque à grand panache. « Le roy combattit couvert d'une cotte d'armes de toille d'argent fort remarquable et aisée à cognoistre et luy aussy aisé à estre veu et très bien recogneu, tant par là, que par sa belle façon royale (ainsin que portoit la devise de son anagramme « de façon suis royal »), dispositions et grands panaches panchans sur sa sallade et fort bas sur ses espaules [4]. » Son cheval tué par un coup de lance du prince Nicolas de Salm, le roi tomba sous lui [5]; il fut bientôt entouré d'Allemands et d'Espagnols qui

1. Brantôme, éd. déjà citée, t. III, p. 216.
2. *Id.*, p. 217. — On ne voit pas Bourbon prononçant ces paroles en étant sous un déguisement. Sa mort à Rome proteste aussi contre cette légende. — Bonnivet était fort beau, un des plus jolis hommes de son temps. — L'anectode est rapportée dans l'*Histoire politique des grandes querelles entre l'empereur Charles V et François Ier*, 2 vol. Paris, 1777. — Cet ouvrage contient un portrait du connétable qui ressemble à celui que nous donnons, mais en plus mou.
3. Cette armure, véritable relique, est aux Invalides et connue de tous.
4. Brantôme, éd. déjà citée, t. III, p. 295.
5. Du Bellay, éd. déjà citée, p. 406.

criaient : *Victoria! Victoria!* Espagne! Espagne! le roi est pris[1]! » Il se défendit de son mieux cependant encore, refusant de se rendre. « Estant par terre, dit du Bellay[2], fut de tous costés assailly, et pressé de plusieurs de bailler sa foy ce qu'il ne ne vouloit faire; et toujours, tant qu'haleine luy dura, se deffendit, encores qu'il cognust qu'il ne pouvoit résister à la volonté de Dieu ; mais il croignoit que, pour les querelles que desjà il voyoit entre les Impériaux pour le butin[3], estant

1. *Captivité*, etc., p. 70. Le récit ne concorde pas avec celui de Guichardin (liv. XV, chap v), qui montre le roi pris par 5 espagnols *qui ne le reconnaissaient pas*, ce qui paraît bien improbable. Guichardin est d'ailleurs le seul à raconter les faits de la sorte. Le récit qui semble le plus juste est celui de Du Bellay.

2. P. 407.

3. Ce marchandage autour du roi de France, sur ce champ de bataille plein de morts, a quelque chose de Shakespearien. — Voici les vers du roi à ce sujet :

« Et la je fuz longuement combattu
Et mon cheval mort soubz moy abattu.
Dehors du parc, pensant sauver leur vie,
Des nostres lors fuyans contre Pavie
Furent rompuz, prisonniers et deffaictz :
Ceux-là je nomme en vertuz imparfaictz.
Assez souvent si me fut demandée
La myenne foy qu'à toi seule ay donnée ;
Mais nul ne peut se vanter de l'avoir.
En te gardant d'amytié le devoir,
Encores que nul salut espérance,
Et de ma vie en tout désespérance,
Je te prometz que j'euz bien la puissance
D'esvertuer ma débile deffense.
Pour empescher que la verge donniée
Que bien congnois, point ne me fust ostée.
Mais que vaut force là où est violance ?
Emporter fault l'erreur par pacience.
De toutes parts lors despouillé je fuz.
Mays deffendre n'y servit ne reffuz ;
Et la manche de moy tant estimée,
Par lourde main fut toute dépecée.
Las ! quel regret en mon cœur fut bonté,
Quand sans deffence ainsi me fust osté
L'heureux présent, par lequel te promys
Point ne fouyr devant mes ennemys.
Mais quoy ! j'estois sous mon cheval en terre
Entre ennemys alors porlés par terre
Dont ma deffence à l'heure ne valut
Contre mon gré ainsi Dieu le voulut;
Bien me trouva eu ce piteux arroy
Exécutant leur chef, le vice-roy
Que quand me veit, il descendit sans faille
Affin qu'ayde à ce besoing ne faille.
Las ! que diray, cela ne veulx nyer,
Vaincu je fuz et rendu prisonnier ! »

(*Captivité*, etc., p. 123, 124.)

rendu par despit l'un de l'autre, ils le tuassent. A l'instant y arriva le seigneur de Pompérant[1] duquel j'ay parlé, qui s'en estoit allé avesque M. de Bourbon pour avoir tué le seigneur de Chissé à Amboise, lequel

1. Du Bellay, p. 407. — Dans la *Collection*, etc., il est parlé d'une cédule de François Ier, dans laquelle il déclare que Juan de Urrita fut un de ceux qui le firent prisonnier et aussi d'une charte de privilèges accordée à Diego de Avila, homme d'armes de la compagnie du vice-roi, par laquelle l'empereur lui donne une pension annuelle de 50.000 maravédis pour avoir pris le roi de France (Charte du 6 juillet 1526, donnée à Grenade : *Archivo general de Simancas*, Legajo, n° 5). — D'après le récit de Hernandez de Oviedo, le roi souriait et plaisantait les soldats qui se disputaient ses dépouilles, et les soldats eux-mêmes ne cessaient de lui dire des choses agréables pour l'égayer : « porque le decian cosas donosas para reir». — Certains disent que ce ne fut pas Pompérant, mais La Mothe des Noyers qui vint ensuite le premier auprès de lui et, après, le marquis du Guast, le vice-roi et le capitaine Alarcon, puis Bourbon. Voici le récit de Hernandez (*Collection*, etc., t. XXXVIII) : « A esta sazon vieron Uegar alli cerca al duque de Borbon, fu esto que en la mano muy tenido de sangre francesa, y la camisa que sobre el fayo yarmas traia, bien salpicada de la misma sangre, que bien mostraba no haber estado ocioso. Al cual como el vio, preguntando (él rey) quien era y diciendoselo, dio dos o tres pasos hacia tras, retirandose hasta ponesse casi a las espaldas del de Pescara con alguna turbacion de femblante. Conocido esto y la causa por el marques, solio adelante hasta uegar a donde el duque venia, y con hermosa gracia le dijo que le diese el estoque. El duque que la vista del almete traia levantanda, con gran alegria la respondio : « Yo senor, soy contento de daros misarmas ; pues tan justamente os deben hoy todos los nacidos las armas por vencedor. » Y tendiedo la mano le da el estoque. El marques con grande alegria y agra descimiento del favor y honza que le daba, le supplico que poniendo el estoque en su lugar, se apease y con toda mansedumbre y acatamiento hablase al rey ; pues allende del dendo, le obligeba el verle en su prison. El duque dijo, que as i lo haria ; y apeado, fuese a poner de rodillas delante el rey y porfio con el que le diese los manos ; y no lo pudiendo acabar con los ojos arrafados de agua, dijo al rey : Ah! Sire, que si mi parecer se hubiera tomado in algunas cosas, ni V. Md Se viera en la necesidad que al presente esta, ni la sangre de la nobleza de Francia anduviera tan derramada y pisada por los campos de Italia. » A lo cual el rey con gran turbacion de rostro, alzados los ojos al cielo, con un entranable suspiro, respondio : « Paciencia, pues ventura falta. » Como el marques de Pescara vio la pena que recibia, hace a Borbon que se apartase un poquito, y con palabras alegres dice al rey manto a su persona y gravedad hacia en no rescibir ni mostrar turbacion en cosa ninguna, ni pensar que habia otra ventura que la voluntad de Dios, la cual habia permitido en aquel reves ; pero que le debia dar gracias, fuer le habia traido a poder del mas benigno principe de la cristiandad... » Dans les *Lettere de Principi* (t. I, p. 153), nous lisons que le duc de Bourbon, dès qu'il apprit que le roi était prisonnier, «lança en l'air, en signe de joie, son bâton de commandement ou l'estoc qu'il tenait en la main et, l'ayant de nouveau saisi et remis au fourreau, il contint l'éclat de sa joie, descendit de cheval et vint auprès de son souverain prisonnier lui baiser la main». Ce récit contredit l'autre puisque François Ier, d'après lui, n'aurait pas refusé la main.

soudain se meit à pied auprès du roy, l'espée au poing et feit retirer chacun d'auprès de sa personne, jusqu'à ce que le vice-roi de Naples arriva. » Pompérant se serait même jeté aux pieds du roi pour le prier de céder et le roi l'aurait reconnu aussitôt bien qu'il fût blessé et eût la figure pleine de sang[1]. Pompérant lui demanda de se rendre à Bourbon, mais François Ier refusa et pria que l'on fit venir Charles de Lannoy[2].

Pendant que cette scène se passait, La Mothe des Noyers courait vers Bourbon et le faisait appeler par les soldats; mais, avant qu'il ne fût prévenu, Charles de Lannoy survint. Il aida François Ier à se débarrasser de son cheval, mit un genou en terre et reçut son épée[3]. Il lui rendit la sienne aussitôt, car il n'était pas convenable à un officier de l'empereur de voir un roi désarmé bien que prisonnier[4]. Dans la relation de la bataille de Sébastien Moreau on lit[5] : « Alors le bon prince et vaillant, après s'estre deffendu et avoir fait tant d'armes dessusdit, leva la bande de son heaulme, quasi n'ayant plus de souffle ny d'haleine du fourcement où il s'estoit mis à combattre, tira son gantellet et le bailla audit vice-roi. Lors luy fut osté son armet et baillé un bonnet de veloux, affin qu'il se recommensast à reprendre son allaine. » D'après

1. Brantôme, éd. déjà citée, V, p. 296
2. *Id.*
3. « Grand heur pour Charles de Lannoy, d'estre ainsi si arrivé à propos, et grand malheur aussy pour M. de Bourbon de ne s'y être trouvé et de n'avoir là faict un si bon service à son roy au lieu de l'autre, pour luy faire oublier ses fautes passees; dont c'est asscavoir si le roy eust voulu recepvoir de luy telle courtoisie encor qu'elle luy fust très nécessaire : aucuns disent qu'ouy, aucuns non, pour avoir le cœur trop généreux et magnanime, que de se rendre obligé à son vassal rebelle et traistre : et qu'il se fust rendu plustost au moindre capitaine de l'armée ou à ces deux qui premiers, l'attaquèrent : toutesfois il eust été à craindre que M. de Bourbon jouant à la désespérade ne luy eust faict ou faict faire un mauvais party comme cela arrive souvant en telles occurances. Désespérant de son salut, puisque son roy en son adversité ne le vouloit recevoir en grâce, qu'eust-il doncque faict quand il eust ésté en prospérité hors de là? » Brantôme, éd. déjà citée, p. 297.
4. Gregorio Leti, *Vie de Charles V*, trad. en français, Bruxelles, 1715, t. I, p. 242.
5. *Captivité*, etc., p. 80.

Brantôme [1], le premier qui désarma le roi fut Diego d'Avila « qui luy osta ses gantellets [2] » ; les autres qui étaient près de lui arrachèrent sa cotte d'armes qu'ils déchirèrent [3] et mirent en pièces « à qui en auroit une pièce ou un morceau. Les uns luy ostarent la ceinture, les autres les esperons ; bref, un chacun tascha à avoir quelque peu de sa despouille, quoy qu'il fust ; les uns pour en faire monstre et parade, en signe de gloire et de triomphe ; et les autres pour en demander récompense et loyer [4] ». Le marquis du Guast s'approcha ensuite et salua le roi très bas, comme il convenait. Le

1. Éd. déjà citée, p. 298.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.* — Champollion-Figeac raconte ainsi la destinée de ces dépouilles dans son introduction à la *Captivité de François Ier* (p. 19 et 20) : d'après Fontanieu, intendant de Dauphiné, on voyait encore à Pizzighetone, en 1736, les gantelets du roi ; ce Fontanieu s'en empara alors parce que les Italiens affectaient malicieusement de les montrer aux Français ; ces gantelets font partie de l'armure des Invalides. — Voici ce qu'écrit Champollion-Figeac : « François Ier fut dépouillé de ses armes : elles furent, après sa personne, le plus signalé trophée de la victoire de Pavie ; on les envoya à Charles-Quint, alors en Espagne ; l'épée fut déposée au château de Tolède et l'armure de corps fut portée en Allemagne. — La destinée de ces nobles dépouilles a été fort diverse. L'armure entière fut envoyée au musée d'Ambras, en Tyrol, qu'avait fondé Maximilien Ier et dont la description publiée en 1601 par Jacobus Schrenckius est ornée de la figure gravée de cet habit de guerre. Cette armure était encore à Inspruck en 1806. En ce temps-là, l'armée française prenait largement sa revanche du passé sur l'Europe, vainement coalisée contre elle : Inspruck fut occupée par nos soldats ; ils se saisirent de l'armure de François Ier. Elle fut remise par le major général de l'armée, le prince de Neufchâtel, au directeur général des Musées, M. Denon. En 1807, l'empereur Napoléon demanda l'exposition publique des armures envoyées de Vienne, capitale de l'Autriche, et c'est d'une lettre écrite au sujet de cette demande par M. Denon au grand-maréchal du Palais Duroc, le 21 août 1807, que nous tirons de curieux renseignements ; on y lit : « La seule chose complète et qui ait conservé de l'authenticité est l'armure de François Ier, enlevée à la bataille de Pavie. Elle vient d'Inspruck et m'a été remise par S. E. le prince de Neufchâtel. Mon intention était de la faire monter dignement et de la joindre aux trophées de la campagne de Prusse. » Aujourd'hui cette armure, dont l'origine paraît traditionnellement certaine, figure au premier rang du musée de l'artillerie de Paris. Elle est ornée de fleurs de lys, mais aucun des emblèmes favoris du roi ne s'y trouvent mêlés. — L'épée royale, dont la poignée en croix est émaillée, avec ornements en or où se distingue la salamandre emblématique, est déposée dans le même Musée. En 1808, le grand-duc de Berg, l'infortuné Murat, maître de Madrid, revendiqua l'épée du roi de France, elle lui fut remise et apportée en cérémonie publique. Ceci se passait selon les lois de la guerre... »

roi lui rendit son salut et ils causèrent ; du Guast fit alors écarter un peu les soldats qui les entouraient et François Ier lui demanda de n'être pas conduit à Pavie où la population ne manquerait pas de se mal tenir à son égard à la suite du long siège qu'elle venait de supporter. « Le marquis le voulut et le mena en son camp où il commanda qu'il fust pansé de ses plaies fort curieusement qu'il avoit reçues l'une au visage vers le sourcil, l'autre dans le bras et la troisième en la main droicte. Nos François qui en ont escript ne disent point toutes ces particularitez, tant ils sont fats. Il se trouva aussy avoir receu quelques harquebuzades dans sa cuirasse ; mais il avoit pendue au col une croix d'or en forme d'un très riche joyau ; au dedans y avoit enchassé du bois de la vraie Croix qui en retint les coups qui furent veus visiblement pour ceux qui estoient présens ; ce qui fut trouvé pour un très grand miracle entre les gens de bien et de dévotion [1] ». Une fois pansé, François Ier alla faire sa prière dans la chapelle de la Grande-Chartreuse, puis il partit souper, et Bourbon « luy donna la serviette [2] ». Brantôme raconte que les Français de son temps prétendent qu'il la refusa, mais que les Espagnols affirment le contraire, « car ilz disent que le roi prit la serviette très bien et beau de luy et qu'il ne luy monstra jamais aucun semblant mauvais de haine ni de passion contre luy. Aussi M. de Bourbon s'y monstra très sage et nullement perdu en sa victoire ni gloire : car il se mit à genoux pour baiser les mains du roi [3], monstrant par là qu'il avoit honte de

1. Brantôme, éd. déjà citée, t. III, p. 299.
2. *Id.*, p. 300.
3. « Cet homme (François Ier), étourdi en bataille, fut en captivité plus fin qu'on n'aurait cru. Il ne s'était rendu qu'à Lannoy, homme de l'Empereur. Cela le servit fort. Il caressa aussi Pescaire. Celui-ci, parfait courtisan autant qu'habile capitaine, se présenta en deuil. François Ier, soit sensibilité, soit flatterie pour les Italiens, qui devinrent en effet l'épine de Charles-Quint, traita Pescaire en roi futur de l'Italie et se jeta dans ses bras. — Sa parfaite dissimulation parut le soir, au

sa rébellion tant espandue par toute la chrestienté. Disent ainsin les Espaignols[1]. » Le roi discuta ensuite de la bataille, des raisons qui la lui avaient fait perdre, mais dit que cependant il ne se reprochait rien, et cela au point qu'il donnerait encore le combat s'il était à recommencer ; il affirmait qu'il aurait été vainqueur si tous avaient fait leur devoir; il en voulait beaucoup aux Suisses. « Force autres propos si beaux et si graves de ceste bataille prononçoit-il de si bonne grâce et belle éloquence (car il disoit des mieux) que tous ceux qui estoient là présents le jugearent non seulement très digne roi, mais un très grand capitaine ; ce disoient les Espaignols[2]. »

Quand il fut remis de ses blessures, le roi reçut Pescaire avec une grande cordialité. Et Pescaire, de son côté, aussi galant homme que bon général, s'était habillé de simple drap noir pour faire sa visite, afin de se montrer respectueux envers ce monarque qui lui faisait l'honneur d'être son vaincu. François Ier le fit asseoir près de lui et même l'embrassa en lui jurant une amitié éternelle[3]. — Placé d'abord au monastère de Saint-Paul, au milieu du camp, le roi fut envoyé ensuite dans la citadelle de Pizzighetone sous la garde de 200 hommes d'armes et de 1.200 fantassins espagnols commandés par le capitaine Alarçon[4]. On sait l'admirable lettre qu'il écrivit à sa mère pour lui annoncer le désastre ; cette phrase célèbre, surtout, y est parfaite : « Madame, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes

moment amer où il fallut recevoir le connétable de Bourbon. Celui-ci se montra modeste, présenta ses devoirs et offrit ses services. Le roi l'endura et lui fit bon visage. Un auteur assure même qu'il l'invita à sa table avec ses généraux. » (Michelet, *Histoire de France*, t. X, chap. XII.)

1. Brantôme, p. 291, 302.
2. *Id.*
3. *Id.* : — Belcarius, etc.
4. *Id.* ; — le P. Daniel, etc., etc. — Brantôme qui s'oublie met dans la vie de Bourbon que la bataille fut gagnée grâce à lui Bourbon et à Pescaire : « Furent cause tous deux que la battaille de Pavie fust gaignée ».

choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est saulve[1]. » Les soldats espagnols ne se lassaient pas de l'admirer, de plaindre son malheur et de proclamer à haute voix combien ils aimaient la façon dont il le supportait[2]. — Au moment où il fut pris, pendant la bataille, l'un d'eux qui n'avait que quatre livres de solde par mois, s'approcha de lui, mit un genou en terre et lui présenta une balle d'or en lui expliquant qu'il l'avait faite exprès pour le tuer, en même temps que six autres, d'argent, destinées à ses meilleurs généraux ; les balles d'argent avaient été employées ; il lui offrait maintenant la plus précieuse, afin de payer une partie de sa rançon[3].

1. *Captivité*, etc.
2. Antonio de Vera, *Histoire de Charles V*. Cet historien dit même, qu'en le comparant à leur maître, l'empereur, ils le lui préféraient et regrettaient de ne pas être sous ses ordres afin de le servir.
3. Ant. de Vera; — Varillas; — Sandoval; — etc.

LIVRE IV

« Spes in luctu ».

Devise gravée sur une épée milanaise du xve siècle.

LIVRE IV

Il semble vraiment que les historiens se soient plu à diminuer le rôle de Charles de Bourbon en cette mémorable journée de Pavie. Ils en attribuent presque toute la gloire à Pescaire; un fait cependant subsiste, à savoir que les soldats de Bourbon lui rendirent hommage. Brantôme[1] nous raconte en effet qu'ils firent une chanson sur leur capitaine, chanson dont le refrain était singulièrement flatteur :

Calla, calla, Julio Cesar, Anibal y Scipion.
Viva la fama di Borbon[2] !

Pescaire, enfin, dont on sait la jalousie, écrivant à l'empereur pour lui rendre compte de la bataille, le soir même, parlait ainsi de son collègue : « Y en este tiempo acudio tambien el duque de Borbon con la batalla, que bien mostro en fus obras la enemistad que

1. Ed. déjà citée, t. I, p. 301; — *Vie de Bourbon.*
2. De plus — ce qui est bien invraisemblable et ce qui est même certainement faux — la régente, d'après une pièce conservée à l'Arsenal et publiée par M. Lacroix dans le *Bulletin du Bibliophile* (1857-1858, p. 732) terminerait une lettre de prière à Charles-Quint par ces vers inattendus :

« Loenge à Dieu, qui donne la victoire
Belle à César par le duc de Bourbon!
Noble Bourbon, puys mil ans telle gloire
Ne acquit quelqu'ung, que ton bruyt et renom, etc.

tenia con el rey de Francia, y voluntad de servir à V. M.[1]. » Un roi d'armes de l'empereur, Nicaise Ladam, a également, et en fort mauvais vers, célébré Bourbon à Pavie. Sir John Russel, dans une lettre écrite de Milan à Henri VIII, le 11 mars 1525, fait ressortir le grand rôle joué par Bourbon pour que la bataille ait lieu d'abord et ensuite pour la gagner[2].

En tout cas, sa position augmentait. Il redevenait redoutable pour son pays auquel, avec l'aide de troupes impériales, il avait infligé une terrible leçon; il commençait de plus à tout espérer. Il avait eu sa vengeance vis-à-vis du roi, mais il la voulait aussi vis-à-vis de la régente en rentrant en possession des terres dont elle l'avait fait déposséder. Il savait l'état des esprits en France, la rébellion de beaucoup de nobles, l'hostilité de la bourgeoisie contre la cour, hostilité presque ouverte à la suite des derniers événements. Il savait enfin et surtout que son procès traînait en longueur et que le Parlement ne se montrait guère disposé à le reprendre. Sa patrie épuisée d'hommes et d'argent, n'ayant jamais aimé Louise de Savoie ni du Prat, maintenant les haissait[3]; et il

1. *Relacion*, etc., dans *documentos*, etc., p. 403.

2. Il faut citer aussi ces vers de quelque soldat flamand Hennuyer, de l'armée de Charles-Quint (La Mure, éd. Chantelauze, p. 657, t. III) :

Le seigneur de Bourbon,
La bataille donna;
Ce fut un vendredy
Le jour de Saint-Mathias.
Dedans il se fourra
Criant : « Vive Bourgoingne!
Avant, avant, enffans,
Il nous faut cy monstrer
La forche de Bourgoingne, » etc.

Bibl. de Bruxelles, mss. : *Nouvelles de l'an* 1521 *jusqu'en* 1540 n°s 14821-14840).

3. Il n'était pas impossible que l'entrée du duc de Bourbon en France ne fût le signal d'une révolution ou d'une guerre civile. Le patriotisme, le sentiment de l'inviolabilité nationale, était loin d'exister alors comme de nos jours. Le même esprit qui s'était souvent manifesté aux époques troublées, et qui devait faire encore explosion pendant la Fronde, se révéla pendant la captivité de François Ier. La régente et du Prat étaient aussi impopulaires que possible. Du haut des chaires, les prédicateurs se déchainaient contre eux. (La Mure, éd. Chantelauze, *Notes*, t. II, p 659.)

n'entendait pas laisser passer une occasion aussi belle. Il pouvait en effet tout en tirer et l'aurait fait sans la lenteur, la mollesse et l'indécision incroyables de Charles-Quint qui, jamais plus, ne devait retrouver une occasion pareille. Bourbon comptait déposséder François Ier et ce qui se passait en France rendait le succès de ses plans singulièrement probable[1]. Il apprit bientôt, en effet, que huit jours après Pavie, une troupe de 1800 cavaliers avait passé à Vitry et pillé le pays aux cris de « Vive Bourbon[2]! » Du Bellay montre le désarroi extraordinaire du royaume : « Le duc de Vendosme, partant de Picardie pour venir à Lion, devers madite dame arrivée à Paris, luy fust remonstré par quelques-uns de ladite ville et mesmes par de gros personnages, conseillers de la cour de Parlement que luy, estant la première personne et plus proche du sang, pour estre le roy prisonnier, messieurs ses enfants en basâge, le duc de Bourbon révolté de l'obéissance du roy, le duc d'Alençon n'estant encores de retour à Lion, à luy seul appartenoit le gouvernement du royaume : et que, s'il le vouloit entreprendre, la ville de Paris, avecques toutes les autres bonnes villes d'icely, luy assisteroient à ceste fin. Je pense que l'occasion qui les mouvoit estoit pour la haine qu'ils portoient au chancelier Antoine du Prat, par le conseil duquel ils ne vouloient estre gouvernés[3]. »

Dès le lendemain de la victoire, tandis que Lannoy envoyait le commandeur Peñalosa, Bourbon avait dépêché Peloux vers Charles-Quint ; tous deux avaient pris part à la bataille[4] et étaient à même par

1. « On savait qu'il existait un parti nombreux de mécontents et l'on pouvait craindre qu'il ne se rallièt au duc de Bourbon, premier prince du sang. » (Sismondi, *Histoire des Français*.)

2. Dom Felibien, *Histoire de la ville de Paris*, p. 956.

3. Du Bellay, éd. déjà citée, liv. III, p. 408.

4. A ce sujet, on peut penser que si Bourbon s'était réellement vêtu d'un vêtement de simple soldat pendant la bataille de Pavie, pour éviter d'être tué, il se serait arrangé à ne pas envoyer à Charles-Quint quelqu'un qui aurait été à même de l'avoir vu. Je sais que Le Peloux aurait pu

conséquent de la raconter. Peñalosa, pour lequel Lannoy avait obtenu de François Ier un sauf-conduit qui lui permettait de passer par la France, arriva le premier; il trouva Charles-Quint dans son château de Madrid, fort inquiet sur le sort de son armée et même presque au désespoir; l'empereur éprouva un saisissement véritable lorsque Peñalosa lui dit : « Sire, la bataille a été livrée près de Pavie; les troupes de Votre Majesté ont remporté la victoire, le roi de France, lui-même, a été pris et se trouve au pouvoir de Votre Majesté[1] ». Après être resté quelques instants silencieux et tout pâle, Charles-Quint s'écria : « Le roi de France est en mon pouvoir! La bataille a été gagnée par moi! » Il entra ensuite seul dans sa chambre, se mit à genoux et resta longtemps à prier[2]. Et, le soir même, quand l'ambassadeur d'Henri VIII, le docteur Sampson, vint le féliciter, il se montra calme, sans joie sur le visage, attribuant la victoire à Dieu, annonçant qu'il n'avait aucune rancune contre son adversaire vaincu. Comme on lui proposait de donner des fêtes pour célébrer son triomphe, il s'y refusa; il décréta une simple procession qu'il suivit à pied, vêtu d'une cape de frise noire, jusqu'à la chapelle de Notre-Dame d'Atochaoù fut dite une messe solennelle; il avait fait défendre au prédicateur de le louer d'aucune manière et de jeter le blâme sur l'ennemi. — Un tel exemple de contrainte sur soi-même et de dissimulation est rare chez un souverain de vingt-cinq ans[3].

d'autre part se trouver sur un autre point du champ de bataille et enfin que Bourbon l'avait peut-être acheté... Mais ces deux dernières façons de répliquer à ma réflexion première ne me paraissent guère admissibles.

1. Dépêche de l'Ambassadeur de Manique, 15 mars, 1525. — Sanuto, vol. XXXVIII.

2. Dépêche du Dr Sampson, 15 mars : — *Original letters*, t. I, p. 254. — Gachard, *Captivité de François Ier*, Bruxelles, 1860, Appendice.

3. Voir tous les historiens de Charles-Quint, de Vera à Baumgarten. — Ces faits sont célèbres et incontestés. — Se rappeler à ce sujet le portrait de Charles V que nous avons mentionné déjà et, en plus, celui de Rome, à la galerie Borghèse.

Bourbon persévérait dans sa vengeance. Cette victoire de Pavie lui permettait de reprendre le plan d'invasion élaboré à Chantelle, essayé ensuite devant Marseille et qui avait manqué les deux fois. Il comptait rentrer en France par le Dauphiné à la tête de 12.000 hommes de pied, de 500 hommes d'armes et des canons qu'il venait de gagner. Si Henri VIII préférait que l'invasion eut lieu du côté de la Bourgogne, il demandait que de l'artillerie et des munitions lui fussent préparées par l'archiduc Ferdinand dans la ville de Brisach et que le roi lui indiquât lui-même le lieu où il pourrait le rejoindre une fois qu'il serait descendu à Calais. Sir John Russel, en transmettant de Milan ces propositions, ajoutait : « Le duc dit que le moment est venu pour Votre Altesse de recouvrer son droit et de reprendre son héritage détenu par le roi de France. Jamais plus belle occasion ne s'est offerte ; mais il faut user de diligence. Avec les pertes que les Français ont faites en Italie, ils ne peuvent pas, de quelque temps, résister à une attaque en France. Si les deux armées y entrent promptement, ils n'auront pas le loisir de trouver des moyens de défense, encore moins de se pourvoir de bons capitaines [1]. »

Si Charles-Quint devait tout perdre par sa lenteur, Henri VIII, de son côté, ne devait pas profiter d'une situation unique par suite de ses nouveaux rapports avec l'empereur. Entre les deux souverains la bonne entente était diminuée. L'expédition manquée de 1523 et, venant par dessus, le siège de Marseille, levé en 1524, avaient beaucoup affaibli leur alliance. Le cardinal Wolsey partageait les sentiments de son maître — à moins qu'il ne lui fit, dans la circonstance, accepter les siens ; tous deux accusaient Charles-Quint de n'avoir tenu aucun de ses engagements et lui reprochaient surtout

2. Dépêche de Sir John Russel à Henri VIII, du 11 mars 1525. (Cott. mss. Vitellius, B. VII, art. XXIX, f° 77.)

d'avoir profité seul de l'alliance à l'aide de laquelle il avait recouvré Fontarabie et venait d'être victorieux dans les plaines lombardes ; ils lui reprochaient enfin d'avoir reçu d'eux des sommes qui n'étaient pas encore rendues, d'avoir fait rompre, en pure perte, le mariage de la princesse d'Angleterre avec le dauphin de France et que, par suite de l'aventure dans laquelle il les avait entraînés, les pensions tirées de François Ier ne leur fussent plus servies. C'est à Bourbon spécialement qu'ils attribuaient l'échec de Marseille ; aussi ne voulaient-ils plus donner un denier pour des entreprises qui ne leur valaient que des pertes. — Beaurain avait donc été fort mal reçu en novembre précédent lorsqu'il était venu proposer au nom de Bourbon d'attaquer la France. Wolsey, afin sans doute de bien montrer sa mauvaise humeur, avait même fait preuve d'impolitesse ; il avait traité Charles-Quint de « menteur, l'archiduchesse Marguerite de ribaude, l'archiduc Ferdinand d'enfant et le duc de Bourbon de traître[1] » ; il avait aussi accusé l'empereur d'avoir voulu jouer le rôle de monarque universel en Europe et s'était révélé, au nom de son maître, l'adversaire déterminé d'une ambition aussi injuste ; Beaurain n'avait pu voir Henri VIII, et le cardinal avait défendu à Russel de remettre à l'armée impériale l'argent qu'il avait emporté en Italie ; il n'avait pas craint d'engager des négociations avec Louise de Savoie. Un accord se serait même conclu si le prix de l'alliance n'avait été jugé trop haut : Wolsey demandait les comtés de Boulogne et de Guines, la ville d'Ardres, 1.500.000 écus d'or représentant les arrérages soi-disant dus pour la succession de Tour-

1. « His Majestie seyd also that your grace hath namyd him tobe alyar observing no man off faith or promesse, mylady Margarete a ribawde don Ferdando his brodyr a childe and so governide, the duke of Burbono, a treature, and this reporte was browght by M. de Bewreyne ». — Dépêche de Tunstall, évêque de Londres de Wingfeld, chancelier de Lancastre, etc., etc. au cardinal Wolsey, de Tolède, le 2 juin 1525 (Cott. mss. Vespasien, C. III, f° 55. — Cit. par Mignet).

nay et les pensions suspendues depuis la rupture.

La victoire de Pavie avait fait naturellement revenir Henri VIII et son ministre vers Charles-Quint. Ils réclamaient même leur part dans le succès récent bien qu'ils y fussent demeurés étrangers. Les plans qui leur avaient paru irréalisables auparavant commençaient à les tenter à nouveau. Leur langage était transformé. Ils proposaient même à Charles-Quint de prendre à Rome la couronne impériale lorsqu'Henri VIII aurait lui-même pris celle de France[1] et ils demandaient que l'invasion du territoire français fût conduite par le duc de Bourbon qui se servirait de l'armée d'Italie. Si les choses réussissaient, Henri VIII ne garderait pas tout le royaume et en laisserait certaines parties à Bourbon comme à l'empereur ; il restituerait par exemple au second la Bourgogne en y ajoutant la Provence et le Languedoc jusqu'à Toulouse ; au premier il rendrait le Dauphiné et ses anciens États ; il conserverait le reste qui reviendrait plus tard à l'empereur : il lui donnerait, en effet, sa fille en mariage et dans Paris même. Si Charles n'acceptait pas ses propositions, le roi d'Angleterre espérait au moins que François Ier serait fort amoindri dans sa puissance et qu'une bonne partie du royaume lui serait dérobée à son profit personnel, tout ce qui, par exemple, avait appartenu aux rois d'Angleterre ses prédécesseurs, la Normandie, la Gascogne, la Guyenne, l'Anjou, le Poitou, le Maine et aussi la Bretagne ; si c'était trop encore — on ne pouvait se montrer plus accommodant — il pourrait désigner lui-même les provinces qui devaient lui revenir. Mais il était trop tard maintenant, Charles-Quint avait déjà pris son parti.

Deux avis contraires lui avaient été proposés par ses conseillers, les uns pensant qu'il devait poursuivre jusqu'au bout ses avantages et accabler son ennemi à tout

1. *State papers*, t, VI, p. 412 à 436.

jamais, les autres, à la tête desquels se trouvait Gattinara, son meilleur ministre, l'engageant à obtenir, par un traité de paix, les avantages qu'il désirait, et à ne pas continuer la guerre. Gattinara avait même presque persuadé son maître de repousser, qu'elles qu'elles fussent, les propositions du roi d'Angleterre, les devinant exagérées. Il représentait à son souverain « qu'il ne trouverait pas de son honneur de faire la guerre à quelqu'un qui, devenu son prisonnier, ne saurait désormais se défendre et duquel il pourrait obtenir satisfaction sans recourir à la force des armes[1] ». Gattinara faisait valoir en effet que la politique n'était certes pas de rendre Henri VIII plus puissant qu'il ne l'était déjà ; et ce fut l'avis qu'adopta Charles-Quint comme le meilleur ; il l'était en effet.

Il comptait bien néanmoins revendiquer tout ce qu'il lui serait possible ; et c'est ainsi qu'il envoya Beaurain en Italie à Bourbon, en le chargeant pour le roi de France de propositions de paix qui semblaient modérées tout en masquant mal d'extrêmes exigences. « Afin, disait-il, de n'être pas ingrat envers Dieu qui a fait tomber le roi de France en notre pouvoir, ayant plus égard à son service et au bien de la chrétienté qu'à notre particulier profit, et voulant plutôt user de douceur que de rigueur,... avons pensé être plus convenable de surseoir à l'exécution de la guerre jusqu'à ce que nous sachions si le roi de France se voudra condescendre aux conditions de paix raisonnables et propres à satisfaire nous, nos sujets, nos alliés, confédérés et amis[2]. » Le mémoire commence : « Instructions et mémoire à très haut, excellent et puissant prince, nostre chier et très amé bon frère, cousin et lieutenant général en Ithalie, duc de Bourbonnois et d'Auvergne...[3] » ; et les conditions, encore

1. Mémoire du chancelier Mercurino de Gattinara. (*Gesichte der regierung Ferdinand des Ersten*, von F. B. von Bucholtz, t. II.)
1. Instructions du 28 mars de Charles V au duc de Bourbon, de Madrid ; — *Captivité de François Ier*, p. 149-159.
3. *Id.*

qu'elles eussent presque le droit de se montrer plus exagérées, étaient dures ; — n'aurait-il pas pu, en effet, revendiquer le royaume de France ? Or, il réclamait les possessions de la maison de Bourgogne, expliquant tout au long les motifs juridiques qui lui permettaient une telle restitution, il demandait les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la vicomté d'Auxonne, le ressort de Saint-Laurent, la seigneurie de Bar-sur-Aube et les autres terre cédées par les traités de Conflans et de Péronne ; il exigeait les villes de Thérouanne et de Hédin, les droits de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois ; il fallait que le vaincu renonçât à ses prétentions sur la seigneurie de Gènes, le duché de Milan, le comté d'Asti et le royaume de Naples, cédât la Provence au duc de Bourbon qui la joindrait à ses anciens états pour en former un royaume indépendant. Par la même occasion, tous ses complices, rendus à la liberté, seraient remis dans leurs biens ; au roi d'Angleterre, le don s'imposait de tout ce qu'il disait lui revenir en France ainsi que l'acquittement des indemnités pécuniaires que Charles-Quint avait omis de lui payer ; enfin le prince d'Orange, Philibert de Chalon, serait rétabli dans sa principauté [1]. Moyennant toutes ces clauses et la promesse formelle de les ratifier, le roi de France reviendrait libre. De la sorte, Charles-Quint se flattait d'établir une paix universelle durable dans les Etats chrétiens ; François Ier se trouverait réduit au rôle de vassal et se ferait, certes, un plaisir d'unir ses armes aux siennes pour extirper l'hérésie grandissante et arrêter les Turcs. Au cas où cependant ses propositions seraient repoussées, Charles-

1. Voir sur le prince d'Orange le livre très documenté de M. Ulysse Robert (Plon, 1902). — Le cas de Philibert de Châlon est, dans un autre genre, le pendant de celui du connétable et très intéressant à mettre en parallèle. Il montre en effet, lui aussi, quel était l'état d'esprit de la noblesse d'alors, la fa on qui était sienne de comprendre l'idée de patrie, et la rudesse souvent maladroite du pouvoir royal à son égard ; il y aurait un bel essai à écrire sur les derniers prolongements de la féodalité.

Quint comptait agir vigoureusement. Bourbon et Lannoy devaient informer Henri VIII de la réponse de François Ier, afin que l'entrée en campagne fût immédiate si elle devenait nécessaire. Et Beaurain reçut l'ordre de porter d'abord à Louise de Savoie les propositions de son maître.

La Régente, comme elle le dit elle-même, « ne perdit pas le cœur[1] ». Florimond Robertet et Antoine du Prat l'aidèrent ; ce qui la soutint surtout, chose complètement inattendue, étant donné l'état des esprits, ce fut la France même, « avec un accord tout à fait inusité et par un patriotisme jusqu'alors inconnu dans les circonstances semblables. Pour la première fois, la royauté affaiblie obtint la fidélité qui ne s'accordait auparavant qu'à la royauté puissante. La France, unie et soumise, ressemblait à une vraie nation qui sent, pense, agit avec ensemble et que la vue de l'intérêt public conduit à des résolutions communes. On se serra autour de ceux qui, soit au centre, soit aux extrémités du pays, étaient investis de l'autorité royale. Les fragments réunis du territoire avaient formé un Etat, et ses habitants rapprochés étaient devenus un peuple. La capitale donna l'impulsion...[2] » Il n'est pas dans notre sujet de raconter avec quel admirable esprit d'entente les différentes parties du pays, jusque là divisées, se réunirent.

Cet esprit était tel qu'à Lyon, lorsque Beaurain arriva et présenta son ultimatum, tous s'accordèrent pour le rejeter ; et la Régente, interprète du sentiment général, le fit sans ménagement. Elle voulait bien prêter l'oreille à l'empereur s'il s'agissait de traiter de la rançon du roi, mais, quant à céder un pied de terre, elle n'y consentait point ; le roi pouvait rester prisonnier, le royaume se défendrait quand même. Et quand François Ier à son tour sut les conditions, il répondit qu'il

1. 10 septembre, lettre de la régente : — *Captivité de François Ier*. Champollion-Figeac, p. 313.
2. Mignet, t. II, p. 79.

s'en remettait à ce que décideraient la Régente et la France[1]. Sa captivité cependant était dure, surtout pour un homme habitué comme lui à tous les plaisirs d'une cour qui tenait la tête en Europe par ses agréments[2]. « Le seigneur roi, écrivirent Bourbon et Lannoy à Charles-Quint, a trouvé les conditions bien difficiles[3]. » Le roi écrivait à ses sujets une de ces belles lettres dont il était coutumier et où l'on peut relever les lignes suivantes : «... Entre tant d'inférlicitez, je n'ai reçu nul plus grand plasyr que de sçavoir l'obeyssance que portez à Madame en vous monstrant loyaux subjects et bons François, la vous recommandant toujours et mes petits enfans, qui sont les vôtres et de la chose publique[4]. » Il terminait : «... et soyez seurs que, comme pour mon honneur et celluy de ma mayson, j'é plustot esleu l'omneste pryson que l'onteuse fuyte, ne sera jamès dyt que sy je n'é esté s'y eureulx de fayre bien à mon royaulme, que pour envye d'estre délyvré je y face mal, ce estimant bien eureulx pour la lyberté de son pays toute sa vye desmeures en prison[5]. » — Le revers de cette jolie page est que, peu à peu, sur la persuasion adroite du vice-roi de Naples, il finit par se permettre certaines concessions, assez singulières d'ailleurs ; mais, — et ici, se voit jusqu'à quel point le pouvoir royal commençait à se confondre avec l'intérêt de la nation, — la Régente repoussa les offres de son enfant. Charles-Quint, de son côté, les jugea insuffisantes[7], et se prépara de suite à reprendre la guerre. — Voici les propositions au sujet de Bourbon avec les réponses du

1. Voilà ce que fait le patriotisme quand il s'exalte au moment du danger et qu'il nait tout a coup dans les cœurs, dans le plus petit comme dans le plus grand.
2. *State papers*. — *Poésies du roi François Ier*, pub. par Aimé Champollion-Figeac, in-4°, Paris, 1874, — *Captivité*, etc. ; — Haurréau, *François Ier et sa cour*, Hachette, 1855 ; — Brantôme, etc.
3. Lettre du 26 avril 1525 (Arch. de Vienne, citées par Mignet).
4. *Captivité*, etc., p. 159, 160.
5. *Id.*
6. Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 607.
7. *State papers*, t. VI, p. 445.

roi : « *Demande :* M. de Bourbon et ses complices condamnés pour rébellion retournent en leurs biens confisquez. — *Réponse :* Facille, vuidant les aultres poincts. — *Demande :* Le procès de Madame demeure suspendu la vye durant du dit Bourbon. — *Réponse :* Facille. — *Demande :* Permission à Bourbon de poursuivre la conté de Provence contre le Roy. — *Réponse :* Facille. — *Demande :* Bourbon demeure exempt du service et des devoirs de sa personne, luy vivant et peult demourer au service de l'Empereur et ses complices, encorres que le Roy ne puisse retirer nul subject dudict Empereur sans son congé et voulloir. — *Réponse:* Facille, mais qu'on ne le voye jamais[1] ! » Le roi dit encore :... « qu'il restituera au duc de Bourbon son estat, pension et offices comme devant il les avoit, et luy bailhera à femme une fille du Roy de France, avecques le dot qu'il est accoustumé de donner à fille du Roy de France. Et quand le Roy de France auroit à envoyer exercite pour le service de l'Empereur nous y allant la personne dudict Roy, se contente que ledict duc de Bourbon aille avec ledict exercite pour son lieutenant général[2] ». Une lettre de Louise de Savoie à son fils montre que Bourbon, pensant que ses affaires allaient enfin s'arranger, fut plein d'égards et d'attentions pour François Ier : « Monseigneur, écrit la Régente à son fils, j'ay veu par la lectre qu'il vous a pleu m'escripre le service que vous offre monseigneur de Bourbon dont je suys très aise et ne sauroys avoir plus grand plaisir que de luy veoir fere son devoir envers vous. Je depesche Le Barroys pour se rendre devers luy, sy tost qu'il luy envoiera sauf-conduit, affin de prendre forme sur la dyligence requise pour les gallères qu'il demande selon vostre intencyon[3]. » Bourbon cependant savait que François Ier avait parlé, parmi ses

1. *Captivité de François Ier*, p. 170, 191, 192.
2. *Id.*
3. *Id.*

propositions, d'épouser Eléonore de Portugal qui lui était destinée en mariage. Il en avait même écrit à Charles-Quint et celui-ci lui avait répondu que le roi de France avait été averti de l'impossibilité de ce mariage, étant donnée justement la promesse précédente qu'il lui avait faite à ce sujet. — L'Empereur avait écrit ensuite à Louise de Savoie pour lui exprimer son regret que son fils n'eût pas accepté les conditions et l'avertir qu'il avait donné l'ordre à Bourbon et à Lannoy d'établir un service de poste régulier, afin qu'elle pût correspondre facilement avec lui. Et c'est alors que, rien n'aboutissant, il avait envoyé Peñalosa en Angleterre afin de renouer alliance avec Henri VIII en lui demandant de l'argent. Malheureusement pour lui, ayant besoin de la bonne volonté de ses sujets qui se montraient disposés à l'aider s'il consentait à se marier promptement avec une princesse qui fut à même de lui donner des héritiers pour les couronnes d'Espagne, ayant jeté ses vues sur l'infante Isabelle de Portugal dont la dot devait être d'un million de ducats, il se trouvait contraint de se dégager vis-à-vis de la fille d'Henri VIII, la princesse Marie. Sa politique fut donc de la demander sur-le-champ et de façon à obtenir un refus ; et le commandeur Peñalosa fut chargé de réclamer la remise immédiate à l'Empereur de cette princesse Marie avec sa dot de 600.000 ducats dont 200.000 seraient comptés de suite et 400.000 de mois en mois[1]. A l'aide de cet argent, l'Empereur se proposait d'entrer en France par les Pyrénées et d'y faire parvenir en même temps par les Alpes l'armée d'Italie, pendant que Henri VIII, selon les termes du traité de Windsor, opérerait une descente par Calais. Si la princesse n'était pas envoyée en Espagne et si la dot n'était pas remise, Peñalosa devait réclamer, en

1. *State papers*, t. IV, p. 444.

prêt, la somme de 400.000 ducats sans laquelle l'invasion de France serait impossible[1].

Henri VIII n'était plus dans les excellentes dispositions dont Charles-Quint, malgré les pressants avis de Bourbon, n'avait pas su profiter; de plus, le piège tendu était trop visible; il refusa également le prêt d'argent et avec des récriminations amères contre son ancien allié. Il pensait, à part lui, encore une fois se rapprocher de la Régente. — Charles-Quint qui avait ainsi obtenu ce qu'il désirait donna l'ordre à Bourbon et à Lannoy de veiller avec le plus grand soin sur leur prisonnier afin de prévenir une évasion possible. Bourbon, Lannoy, Pescaire, Antonio de Leyva et l'abbé de Najera, provéditeur général de l'armée, décidèrent de conduire François Ier dans le sud de l'Italie, au Château Neuf de Naples, construit sur une bande de terre s'avançant dans la mer. Le 18 mai, Lannoy vint chercher le roi[2] à Pizzighetone et, sous l'escorte de 2.000 hommes commandés par Alarçon, commença par le conduire à Gênes où il fut enfermé dans la citadelle. Le 31 mai, il fut descendu dans « la galère capitane de Castille » et escorté jusqu'à Porto Fino où la flotte fut retenue à cause d'une tempête; seizes navires suivaient où avaient été embarqués les arquebusiers d'Alarçon. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car François Ier, ayant appris à Pizzighetone qu'il allait être transporté dans le royaume de Naples dont il redoutait le climat, avait pu avertir sa mère et lui donnait le conseil de faire attaquer la flotte impériale. La Régente avait immédiatement tout préparé et c'est sur un nouveau conseil de son fils qu'elle n'avait pas fait agir, François Ier ayant obtenu dans l'intervalle de Lannoy, et en secret, l'assurance d'être conduit en Espagne auprès de Charles-Quint, avec lequel il comptait, de près, réussir à s'en-

1. *State papers*, t. IV, p. 442, 448.
2. *Captivité*, etc., p. 183.

tendre[1]. Lannoy avait agi de la sorte tout seul, de sa propre autorité, sans prévenir ni Bourbon ni l'Empereur, dans l'espoir de préparer une alliance entre son maître et son prisonnier, alliance dont son ambition aurait le bénéfice; comme excuse, il avancerait au besoin qu'il avait sauvé ainsi la santé du roi, pour qui Naples, pendant les chaleurs, risquait d'être funeste. Dès le 10 juin, il fit donc voile pour l'Espagne et, entré dans le port de Palamos le 17, débarquait le 19 à Barcelone. L'empereur ne montra pas le même mécontentement que ses généraux, que Bourbon surtout qui se plaignit du procédé employé par Lannoy dans les termes les plus violents[2]. Il écrivit à l'Empereur qu'en agissant ainsi, le vice-roi lui « avait fait grande honte[3] ». Il existe deux originaux de cette lettre qui fut envoyée par deux courriers différents; l'un daté du 12 juin, et qui lui parvint, fait partie des Archives de Vienne, l'autre, portant la date du 10 juin, fut intercepté sur le courrier et fut aussitôt envoyé à Lyon par la Régente[4]. La voici[5] : « (Milan, juin, 1525) Monseigneur, estant icy le vice-roy de Naples, M. le marquis de Pesquiaire, M. de Rup, le marquis d'Algonasse, Antoine de Lesve et Allarçon fut conduit que ledict vice-roy devoit mener le roy de France à Naples, pour les raisons que vous a dites M. de Reux. Depuis ledict vice-roy a faict tout le contraire, et mené le roy de France devers Vostre Majesté : ce qui ay trouvé bien estrange que ledict vice-roy ne m'en a adyerty, et aussy vos bons serviteurs de par deçà. Il m'a faict grande honte, tellement qu'en ce pays il s'en parle en beaucoup de sortes qui n'est en mon honneur : que

1. Lettre de Lannoy à Henri VIII, 8 juin 1525 (Mss. Cott. Vitellius, B. VII, p. 146). — *Captivité*, etc., p. 210.
2. Paul Jove.
3. Lettre de Charles de Bourbon, 12 juin 1525 (Arch. de Vienne, citées par Mignet).
4. La Mure, éd. déjà citée, note, p. 665.
5. Publiée dans *Captivité*, etc., p. 216-218.

je suis asseuré, Monseigneur, que ne l'entendés ; car ma délibération est de continuer à vous faire service, comme ay faict, sans y épargner ma vye jusques icy. Monseigneur, j'ay grand peur que ceste soudaine allée vous pourra faire perdre le pape et Venitiens, et aultres potentats d'Italie ; du roy d'Angleterre, il y est en danger. — Ledict vice-roy m'a laissé ycy sans argent et sans moyen de recouvrer des Allemans pour faire l'entreprise de France. Je crois qu'il en est bien aise, affin d'essayer aucuns appointemens par grand nécessité : et quand il vous plaira m'en ouïr, je vous diray des choses devant luy que cognoistrez qu'il a fallu que bien aultre que luy ait mis les mains à voz affaires. Oultre tout cet affaire, la pluspart du monde pensera que Vostre Majesté me aura mis en oubly, que n'ay jamais creu, ne croiray, veu vostre bonté et mon loyal service que à jamais sera tel. Monseigneur, je crois fermement que Vostre Majesté en fera telle démonstration, qui sera au bien et au repos de vos affaires, au contentement de vos bons et loyaulx serviteurs, dont je me metez au rang. De celuy de qui je vous parle, je ne m'en suis jamais plaint, pour ce que je voyois que vostre affaire le requeroit. Je ne vous en reparleray plus pour cette heure, car j'aurois peur, Monseigneur, qu'en parlasse en passion ; mais je vous en diz vérité. Nous sommes à présent à envoyer à Rome, à Venise, en Allemagne, en Angleterre, pour rompre les grandes suspicions. J'ay fort commencé choses qui ne sont de petits mouvemens ; et si je pouvois, je irois devers vous ; mais je tiens bien mal, pour la grande nécessité de vostre service. Qui sera la fin de ma lettre, en vous suppliant très humblement la prendre de bonne part et m'avoir tousjours en vostre bonne grâce et souvenance, à laquelle Vostre Majesté m'y tiendra, s'il vous plaist, pour tousjours. — Monseigneur, je supplye le Créateur vous donner très bonne vye et longue. — De Millan, le dixiesme jour de juin. — De la main de Vostre très

humble et obéissant serviteur, Charles. — Je n'auray pas les galleres du roy de France; car le vice-roy les a avec luy. Monseigneur, je vous asseure que le vice-roy qui a mené le roy de France, n'est cause de quoy il est pris[1]. »

Pescaire se plaignit également et avec d'autant plus de force que Charles-Quint paraissait avoir jusqu'à présent oublié les services qu'il venait de lui rendre[2]. — Mais Lannoy avait alors toute la confiance de son maître et les plaintes formulées ne produisirent aucun effet. C'est même lui qui empêcha que François Ier ne fut enfermé dans la forteresse de Jativa, aux environs de Valence, inaccessible par son double fossé, ses trente tours et le site montagneux qu'elle dominait orgueilleusement ; il fit en effet comprendre à l'empereur qu'il agirait avec prudence en gardant son prisonnier auprès de lui et qu'il arriverait mieux à ses fins par un traité que par une guerre devenue dangereuse, étant donnés le mécontentement d'Henri VIII et l'attitude de l'Italie. Aussi se trouva-t-il assez disposé à étudier la demande d'entrevue formulée par François Ier ainsi que la trêve nécessaire à ce que les plénipotentiaires pussent traiter en Espagne des conditions de la paix; le roi avait aussi demandé un sauf-conduit pour sa sœur la duchesse d'Alençon. Au sujet de Bourbon, il avait mis ce paragraphe[3] : « Si luy est parlé d'icelluy de Bourbon, respondra que ja çoit que ses prétendus biens soient par raisonnable cause, comme il est bien notoire, à la main dudit seigneur, néantmoins, pour complaire audict seigneur Empereur, ledict seigneur sera content donner et payer par chascun moys audict de Bourbon, par voye de

1. Voir, en pendant, les lettres de Lannoy à Charles-Quint, l'une de Villafranca, le 10 juin, l'autre de Palamos, le 17, dans *Correspondenz des kaisers Karl V*, Lanz, p. 164.
2. Lettre du 30 juillet, Arch. de Vienne : « Todo el mundo visto lo passado ha syempre creydo que yo no estava contento... y mucho mas ver despues que yo screvi a v. M., etc. », citée par Mignet.
3. Les instructions avaient été confiées au seigneur de Brion.

bancque, ce que se monte son revenu par chascun moys, pourveu que luy ne autre, directement ou indirectement, ne mene aucune praticque en France, le tout durant ladite abstinence[1]. » Charles-Quint ne répondit rien au sujet de l'entrevue, mais consentit à la trêve pour six mois et accorda le sauf-conduit à condition que Marguerite fût munie de pleins pouvoirs pour la cession du duché de Bourgogne. Il donna l'ordre de transférer son captif à huit lieues de Tolède où résidait la Cour impériale, au château de Madrid ; et il fut encore sous la garde d'Alarçon et de ses arquebusiers. « François Ier quitta assez joyeux Benisano, le 20 juillet. Le gouverneur de Valence, le comte Abayda, le neveu du comte de la Oliva, beaucoup de seigneurs et de *caballeros* l'accompagnèrent jusqu'à Requeña où il trouva l'évêque d'Avila. A Santorcaz, il revit le vice-roi de Naples que l'Empereur avait déjà dépêché vers lui. Pendant les trois semaines qu'il mit à traverser l'Espagne, de Benisano à Madrid, son voyage fut celui d'un roi et non d'un prisonnier. A Guadalajara, il reçut du duc de l'Infantando, auquel cette ville appartenait, les plus magnifiques fêtes. Trois jours durant, ce grand seigneur le fit assister à des courses de taureaux, lui donna le spectacle de joutes et de tournois, lui procura tous les divertissements qu'on ne trouvait qu'à la cour des princes. De Guadalajara, François Ier vint à Alcala de Hénarès. Toute la ville, ayant à sa tête la célèbre Université d'Alcala qui comptait onze mille étudiants immatriculés, se porta à sa rencontre et lui fit une réception solennelle. Il arriva enfin le 17 août à Madrid où l'attendait la plus longue et la plus pénible captivité[2]. »

1. *Captivité*, etc., p. 244.
2. Mignet, t. I, p. 106, 107. — *Comentarios de Los Hechos del senor Alarcon*, f° 302 et 303. — *Captivité*, etc., p. 262, 263, lettre du bailli de La Barre à la duchesse d'Alençon, et de Brion à Mme d'Angoulême. — Sandoval, t. I, liv. XXIII.

§

Les ambassadeurs de la Régente eurent le 17 juillet audience de l'Empereur[1]. Ils avaient reçu l'ordre de ne consentir à aucune cession de territoire, de se borner à offrir une rançon en argent, le double mariage du roi avec Eléonore, sœur de l'Empereur, et du Dauphin avec l'infante Marie sa nièce ; ils avaient pleins pouvoirs, si cela était nécessaire, comme il le paraissait bien, pour renoncer au royaume de Naples, au duché de Milan, à la seigneurie de Gênes, au comté d'Asti, à la ville de Hédin, à celle de Tournay, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. Ils ne devaient en aucun cas céder le duché de Bourgogne. Au sujet du duc de Bourbon, voici ce qu'énonçait Louise de Savoie : « Touchant messire Charles de Bourbon, le Roy pour le bien de la paix, sera content le remettre en ses biens et estats, comme il estoit quand partit de France, et luy payer les levées faictes depuis son absence, restituer les meubles qui sont en nature et des aultres estimation juste, et de lui procurer un mariage en France tel que ledit seigneur Empereur avisera, pourveu que lediet de Bourbon renouvellera ses serments de fidélité et aultres de ses offices, ainsi que la raison veut. Et quand au pays de Provence, qu'il demande, c'est par le droict que feue Madame de Bourbon y prétendoit à cause de la succession du feu roy Charles. Sur quoy y a deux responses péremptoires : l'une que ladicte conté fut donnée au Roy Louis onzième, en contemplation de la Couronne, ainsi qu'il appert par le texte d'icelle donation, pourquoi les successeurs d'icelle Couronne, et non les plus proches, doibvent succéder ;

1. Nous ne pouvons, bien entendu, tout raconter, et sommes forcés de résumer le récit, quand il ne se rapporte pas à Bourbon.

d'aultre part, à l'advenement dudict feu Roy Charles à la Couronne, les trois estats de Provence envoyèrent par devers luy ung gros nombre de bons personnaiges pour le congratuler et faire les obeyssances et recongnoissances en tel cas requises ; lesquelz le supplièrent voulloir incorporer icelle conté à la Couronne inséparablement, ce qu'il leur accordera ; et leur en furent baillées lectres en tel cas requises et nécessaires qui furent publicques et enregistrées au païs de Provence. Par ainsy, la dite dame de Bourbon ne pouvoit prétendre ladicte conté estre de la succession dudict feu Roy Charles, car il en avoit aultrement disposé en sa vie ; et exclus ses successeurs autres que ceux qui venoient à la Couronne[1]. » François Ier se montra plus dur que sa mère au sujet de Bourbon. Un de ses envoyés à la conférence de Tolède dit : « que le Roy son maistre ne veult rien faire pour luy car n'y est tenu. Toutefois, pour l'honneur de l'Empereur auquel le roy veult complaire à son pouvoir, il feroit beaucoup. Et en voulant respondre aux faicts de Provence, le comte de Nassau et le vis-roy de Naples et grant maistre ont dit qu'il failloit premièrement vuider l'affaire de Bourgoigne avant que entrer en autres querelles[2]. » De son côté, Bourbon se défendait en envoyant aux représentants de Charles-Quint, à la même conférence de Tolède, un mémoire dans lequel il énumérait ses réclamations avec celles de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre :

« [3]Réparation de l'honneur de mondit seigneur de Bourbon, lequel a été foulé en France et ailleurs par injures et paroles diffamantes, cris et bannissements publics et autrement, au contraire de la vérité et semblablement pour ses amis, adhérents et serviteurs. Restitution de tous les biens, villes, châteaux et sei-

1. *Captivité*, etc., p. 260.
2. *Id.*
3. Comme cette citation est un peu longue, pour l'éclaircir, tout en conservant son texte même, je la transcris en orthographe moderne.

gneuries de mondit seigneur de Bourbon en la même intégrité, bonté et valeur qu'elles étaient avant que procès en fut commencé, avec les fruits qui ont été perçus et que l'on eût pu percevoir depuis ledit temps. Et semblablement tous les meubles qui étaient dedans lesdites places, châteaux et pays, appartenant à lui et à ses serviteurs. Entière restitution de tous les titres, enseignements et toutes les écritures qui étaient dedans lesdites places et ailleurs qui sont les documents et sûreté tant des biens que lui querellaient le roi de France et Madame sa mère que de surplus de tous ses biens.

« Don et quittance générale en bonne, due et valable forme émologuée par les parlements, chambre des comptes, et ailleurs où sera besoin, de tous les droits, actions, querelles et poursuites qu'ont fait par ci-devant et pourraient faire à l'avenir ledit roi de France, ses successeurs rois, sa mère, et « ayans cause d'eulx », des biens de mondit seigneur de Bourbon, soient duchés, comtés et autres terres, avec promesse de les garantir de toutes querelles qui, par leur moyen pourraient être faites, et permission que lesdits duchés, comtés et autres terres et seigneuries puissent succéder tous les hoirs tant mâles que femelles et autres ayant cause de notre dit seigneur de Bourbon, « ou desdits hoirs, nonobstant tous contratz, transactions, accordz, statuz, ordonnances accoustumées qui pourroyent estre à ce contraire, le tout émologué et passé par les parlements, chambre des comptes et ailleurs ou sera nécessaire.

« Que toutes les terres, pays et seigneuries que tenait mondit seigneur de Bourbon au royaume de France soient déclarés lui appartenir en toute souveraineté, sans que lui, ses successeurs mâles ou femelles, « ses ayans cause », ni ses sujets désormais n'en doivent faire foi ni hommage, ni répondre ni obéir à aucune juridiction des rois de France ni de leurs successeurs

rois[1]; ni que, dans ces terres, pays et seigneuries quelconques, ledit roi de France ni ses successeurs ne puissent imposer, lever ni prendre aucunes tailles, subsides, gabelles de sel ou autres impôts quelconques, lesquels mondit seigneur de Bourbon, ses successeurs et ayant cause pourront lever et prendre tout ainsi que ledit roi de France les y lève et prend; au moyen de laquelle souveraineté, mondit seigneur de Bourbon et ses successeurs mâles et femelles pourront pourvoir, pleinement jouir de tous les offices et bénéficee qui vaqueront à présent et ont vaqué par ci-devant.

« Et pour ce qu'il y a aucune ville enclose dedans le pays de mondit seigneur de Bourbon dans lesquelles sont assis les bailliages royaux pour seulement vexer et travailler les sujets de mondit seigneur de Bourbon qui ont leur juridiction ordinaire des sièges des sénéchaux desdits pays, demande mondit seigneur de Bourbon que lesdits bailliages et juridictions royales soient abolies et que les villes lui soient rendues pour siennes, comme autrefois elles ont été.

« Et aussi demande mondit seigneur de Bourbon, les comtés de Provence, Forcalquiers et terres adjacentes et ce compris les cités d'Arles, Marseille, Dax, vicomté de Martenne, étant ces cités et places pour en jouir en la même manière que en jouissaient les feus rois René et Charles de Sicile, ses neveux, lesquels comtés et terres appartiennent à mondit seigneur de Bourbon de droit, titre et succession héréditaire; et semblablement demande les fruits levés et échus depuis le trépas du roi Charles VIII, frère de feue madame Anne de Bourbon, rabattu sur ce que madite dame en pourrait avoir reçu.

« Item, demande semblablement la comté de Beaulfort et vallée qui fut acquise par ledit roi René.

1. Là s'avoue le désir véritable d'être le maître absolu et de revenir au premier ordre de choses féodal; là se reconnaît une rébellion semblable à celle de Charles le Téméraire, ce grand ennemi de la formation française.

« Et pareillement qu'on lui baille la jouissance des terres et seigneuries de Gien, Creil, Vierzon, Gonnelieux, revenu des greniers à sel de Cosne, Issoudun et Saint-Pierre-le-Moustier, pour en jouir ainsi que faisait madite dame à l'heur de son trépas.

« Item demande mondit sieur de Bourbon restitution et satisfaction lui être faite des meubles et acquisitions faites tant par le duc de Berry, roi Louis XI, père de feu madite dame, que autres ses prédécesseurs appartenant à ladite dame à cause de trois successions dont elle a fait don de transport à mondit seigneur de Bourbon.

« Et pour récompense des frais et mises que mondit seigneur de Bourbon a fait depuis son départ de France, pour le recouvrement desdits pays et biens, demande lui être payée pour une fois, la somme de deux cent mille écus.

« Semblablement demande mondit seigneur de Bourbon que tous ses amis, adhérents et serviteurs, soient compris et nommés au traité et aient réparation des injures, diffamations, pertes et intérêts, ruines de maisons et de châteaux, levées de leurs biens, meubles, dettes, chevences offices, bénéfices, capitaineries, dépeuplements de bois et de forêts, tant perçus que ceux que l'on aurait pu percevoir et autres dommages qu'ils ont reçus à son occasion et pour lui faire service, tant en leur personne que dans leurs biens, sans que par après on put, ni leurs héritiers et ayant cause, molester et poursuivre, pour quelque cas que ce soit ou affaire passée, arrêt, cause, ni autres, et par exprès soit réparé leur honneur.

« Item, que la réparation de l'honneur de M. de Saint-Vallier soit faite selon l'injure qu'il a reçue et qu'il soit mis hors de prison de pleine délivrance et liberté de corps et de biens et que ses biens lui soient restitués dans l'état où ils étaient quand ils furent pris avec entière restitution des fruits et levées d'iceux, ensemble des pertes, dommages et intérêts.

« Item, de la part dudit seigneur de Saint-Vallier, demande mondit seigneur de Bourbon le duché de Valentinois.

« Et touchant les enfants de Mgr de Penthièvre, demande mondit seigneur de Bourbon ce qui est contenu au mémoire à celui-ci attaché.

« Et quant à Messieurs les évêques de Genève, d'Autun et de Monaco, ils tombent en même propos de restitution de tous leurs biens ecclésiastiques et temporels et mêmes des pertes et dommages qu'ils ont reçus dans leurs biens, et même soit réparé leur honneur, et par exprès ledit évêque d'Autun relâché et mis en pleine délivrance.

« Que semblablement les sujets, amis et adhérents dudit seigneur de Monaco soient compris audit traité, et que relaxation soit faite de ceux qui, à ces causes ou durant les guerres ont été mis aux galères par force, tant Provençaux que autres.

« Item, que relaxation soit faite du frère du sieur de Lurcy, et réintégration en ses bénéfices, ensemble de ceux du prieur de Retz, frère du sieur de Lallière, avec restitution des fruits, réparation d'injures, frais, pertes, intérêts et dommages.

« Que satisfaction soit faite aux assesseurs et amodiateurs et officiers tant de mondit seigneur de Bourbon que de ses dits amis et serviteurs, lesquels auraient été rejetés ou n'auraient reçu aucun intérêt à cause du passé.

« Et généralement, si aucun, pour les occasions dessus dites avait reçu ennui, dommage ou intérêts en l'honneur, personne ou bien, que réparation suffisante lui en soit faite[1].

Voici le texte des réponses que firent les ambassadeurs français.

« Le Roi et Madame sa mère, en contemplation de l'empereur et pour l'honneur de Sa Majesté, consentent

1. Mss. 8, 621. — *Captivité*, etc., p. 284-288.

que toutes les procédures faites par ci-devant contre ledit seigneur de Bourbon, ses amis, alliés et adhérants, demeurent cassées, nulles, et de nul effet, et que dans l'avenir il n'en soit jamais parlé. Et en contemplation dudit empereur, lesdits seigneur et dame lui font restituer tous leurs biens, meubles et immeubles qu'ils avaient et dont ils jouissaient quand ils partirent de France ainsi qu'il sera déclaré plus complètement aux deux prochains articles ; et par ce moyen ledit seigneur empereur doit demeurer suffisamment satisfait de ce qu'il demande pour ledit sieur de Bourbon lequel pourra rester, si bon lui semble, dans le royaume et, faisant devoir de bon sujet, il sera bien et aimablement traité par le Roi ; et au cas qu'il n'y veuille pas aller et qu'il demeure au service dudit seigneur empereur, lesdits seigneur et dame seront contents qu'ils reçoive les revenus de ses terres par les mains des receveurs ou fermiers que ledit sieur de Bourbon y voudra commettre, et se fasse porter où bon lui semblera ; le tout en contemplation dudit seigneur empereur.

« Et quand au deuxième et troisième articles dit que le Roi pour l'honneur de l'empereur et en contemplation de Sa Majesté a été et est content que ledit sieur de Bourbon, ses alliés, serviteurs et adhérents, soient remis en leurs terres et biens en l'état qu'ils étaient en partant de France, et que leurs lettres, titres, meubles et munitions leurs soient rendus et restitués et, s'il y a aucune chose perdue, la juste valeur ; et, quant aux fruits disent que pendant la guerre et absence dudit seigneur de Bourbon, de même qu'il a été entretenu et nourri aux gages et soldes de l'empereur, de même, lesdits fruits ont été pris et reçus par aucuns qui ont fait service au Roi à madite dame et au royaume de France, dont aucune chose n'est venue au profit desdits seigneur et dame.

« Au quatrième article, par lequel ledit sieur de Bourbon requiert que le Roi et madite dame lui

acquittent et donnent tous les droits et querelles qu'ils ont sur les terres et succession de Bourbon, tant pour lui que pour ses hoirs mâles et femelles, etc., disent que le Roi et madite dame n'ont eu cause ni occasion de donner ni acquitter aucune chose audit sieur de Bourbon et se doit contenter du sien sans demander ce qui est à autrui ; et lesdits seigneur et dame l'assurent bien, pour l'honneur de l'Empereur, de ne lui donner aucun trouble ni empêchement par voie de faits; et, au surplus, il sait bien que les terres d'apanage ne peuvent venir aucunement à des filles ni à d'autres que des héritiers mâles selon les lois et constitutions de la France : et se doit contenter ledit duc de Bourbon d'avoir tel droit que la loi et coutume de France lui donnent et de demeurer possesseur et saisi comme il était avant son départ.

« Au cinquième article commençant : Que toutes les terres, etc., disent que ledit duc de Bourbon demande chose exhorbitante et déraisonnable, c'est à savoir d'être quitte et exempt de la souveraineté et hommage de France, et que ses pays le soient aussi des tailles huitains et gabelles, pour les prendre à son profit, choses qui ne se peuvent ni ne doivent se faire, et y a si peu d'apparence à la demande qu'il n'y « échet » autre réponse.

« Au sixième article commençant : Et pour ce que, etc., disent que les villes royales et les ressorts des juridictions de la Couronne de France ne peuvent, ne doivent être donnés au dit seigneur de Bourbon ni autrement aliénés et c'est une chose fort étrange comme il ose s'ingérer à faire telles demandes que les propres enfants de France n'oseraient demander.

« Et en tant que ce qui touche les terres, cités et villes spécifiées au septième et huitième article, disent que lesdits seigneur et dame sont contents que les droits et querelles que ledit seigneur de Bourbon prétend soient remises à justice et que le droit par lui

prétendu lui soit gardé, et répondent de même au contenu du dixième article.

« Au contenu du neuvième article, disent que, pour ce qui touche les terres de Gien, Creil, Vierzon, Grimieu, greniers de Cosne, Issoudun et Saint-Pierre-le-Moustier disent que ledit sieur de Bourbon n'en jouit jamais. Il est bien vrai que feue Madame de Bourbon sa belle-mère en jouit par titre et don sa vie durant ; et, après son trépas, le tout est revenu et retourné à la Couronne comme la raison le veut : Et s'il y prétend avoir quelque droit, sont contents qu'il lui soit réservé de le poursuivre par la justice.

« Au onzième article, disent que les frais et mises que ledit sieur de Bourbon a faites depuis son départ de France doivent être récompensées par celui ou ceux auxquels il dit avoir fait service, et non par le Roi ni par le royaume de France.

« Au douzième article, pour ce qui touche les serviteurs, amis et adhérents dudit de Bourbon, disent avoir répondu sur le deuxième et troisième article et le surplus en tant que touche leur honneur en justice.

« Au treizième et quatorzième article, disent que, par arrêt de la Cour de Parlement de Paris, en l'absence du Roi, le seigneur de Saint-Vallier fut condamné à avoir la tête tranchée pour les cas contenus dans son procès, fut mené en place de Grève sur l'échafaud, prêt à être exécuté, et que le Roi, averti, en extrême diligence envoya pour lui sauver le vie, à la requête de quelques-uns de ses parents et alliés, ce qui fut fait. Au regard des biens par le même arrêt ils furent confisqués et depuis, il a été ici rapporté qu'il était mort en prison[1], et s'il y a des héritiers ou autres qui prétendent avoir quelque droit sur le duché de Valentinois ou sur sa confiscation, sont contents lesdits seigneur et dame que cela soit remis à la justice.

1. Ce n'était d'ailleurs pas vrai.

« Au quinzième article, lesdits seigneur et dame sont contents que toutes les querelles prétendues par les enfants dudit seigneur de Penthièvre soient remises à la justice.

« Au seizième et dix-septième articles, faisant mention des évêques de Genève, d'Autun et de Monaco, répondent, comme ils ont fait au second et au troisième article, faisant mention des adhérents et amis dudit sieur de Bourbon, et que les héritiers du feu évêque d'Autun, s'ils demandent quelque chose sur sa succession, soient remis à justice.

« Au dix-huitième et dix-neuvième article, répondent comme ils ont fait aux second et troisième article.

« Au vingtième et dernier article, disent que, touchant l'ennui, dommages et intérêts que le dit de Bourbon, ses adhérents, serviteurs et amis ont reçus pour les causes contenues au procès, le roi et Madame sa mère remettent le tout à la justice à laquelle ils ont toujours laissé et laisseront faire le devoir [1]. »

Les revendications de Bourbon étaient exagérées et, sur plus d'un point, inadmissibles; au contraire, les conditions du roi et de sa mère, pourvu qu'elles fussent tenues, étaient en somme acceptables : les représentants des deux souverains ne purent réussir à s'entendre. — Pendant leurs pourparlers, Bourbon se préparait à gagner l'Espagne où l'empereur l'avait prié de venir afin qu'il défendît lui-même ses intérêts. Il attendait, pour partir, le retour des galères qui avaient conduit François Ier dans la Péninsule et qui devaient arriver à Gênes vers le 15 juillet[2].

1. *Captivité*, etc., p. 288-291.
2. Lettre de Bourbon à Henri VIII, de Milan, 6 juillet 1525 : « Monseigneur, depuis la bataille j'ay toujours... fait service à l'empereur et à vous; combien que mon... me fut bien convenable pour plusieurs raisons. Et parce que, depuis le partement du roy François pour aller en ce c... il a pleu à mon dict seigneur l'empereur me mander aller devers Sa Majesté, ce que je suis délibéré faire; j'espère partir lorsque les

La régente avait mis le temps à profit en faisant tous ses efforts pour détacher Henri VIII de Charles-Quint et pour préparer en Italie un soulèvement contre sa domination. Le 20 août, elle signa un traité de ligue défensive avec le roi d'Angleterre, en s'engageant à lui payer d'assez fortes sommes en plus d'une pension de 100.000 couronnes sa vie durant. En même temps, avec beaucoup d'adresse, elle profita des dispositions qui commençaient à se manifester chez les Italiens, mécontents de la victoire de Pavie, parce qu'elle valait à l'empereur une puissance qu'ils avaient déjà hâte de secouer. Une ligue se forma par l'entremise de l'ancien duc de Milan, Massimiliano Sforza, prisonnier depuis longtemps sur les bords de la Loire, qui négocia l'affaire avec son frère Francesco. La régente reconnaissait le duc, lui donnait en mariage une princesse de la maison royale et le soutenait dans ses Etats en mettant auprès de lui une importante armée. Afin que l'affaire ne traînât pas et au cas où les choses eussent été mal expliquées, elle envoya un italien, Lorenzo Toscano, renouveler ses offres, non seulement auprès du duc de Milan, mais encore à la seigneurie de Venise et au pape. S'ils consentaient à conclure une alliance pour jeter les Impériaux hors de la Péninsule, elle, de son côté, s'engageait au nom de son fils, à renoncer à tous droits sur le Milanais; Francesco Sforza épouserait la duchesse d'Alençon devenue veuve ou la princesse Renée, fille de Louis XII; le pape pourrait disposer comme il l'entendrait du royaume de Naples; la ligue serait fournie par elle de 6.000 hommes d'armes et de 6.000 fantassins sous le commandement du comte

gallères qui ont mené ledict roy François seront venues, lesquelles, comme je croy, arriveront à Gennes dedans sept à huit jours. Je vous en ay bien voulu advertir et vous... Monseigneur, qui vous plaise estre asseuré que, quelque part que je soye, je mectray toujours peine de me conduire et garder au bien et honneur des communes affaires, ainsy que pl... pourez estre informé par M. de Rouffec ; qui me garde de vous en faire plus longue lectre de peur de vous ennuyer : Monseigneur, je prie Nostre-Seigneur qui vous doint très bonne vye et longue. »

de Saint-Pol; elle lui compterait enfin 40.000 ducats par mois[1]. Clément VII, poussé par Matteo Giberto, le duc de Milan, par son ministre Morone, et les Vénitiens entrèrent assez vite dans la combinaison. Un autre projet, audacieux, fut ensuite mis en avant par le pape et son dataire, celui d'enlever à l'empereur la vice-royauté de Naples en gagnant Pescaire à leur cause; s'ils réussissaient, ils valaient à la ligue italienne un chef incomparable. Ferrando d'Avalos, bien qu'Espagnol par le sang, était en effet italien de naissance[2]. « Ses ancêtres étaient venus avec les princes de la maison d'Aragon dans le royaume des Deux-Siciles et s'y étaient établis. Dès sa jeunesse, il avait pris part à toutes les guerres et était devenu un capitaine accompli. Les succès qu'avaient obtenus les Impériaux depuis quatre années étaient dus, en partie, à son audace et à son habileté. A la sûreté de vue qui fait entreprendre, il joignait la hardiesse d'exécution qui fait réussir. La prise de Milan en 1521, les défaites successives des Français en Lombardie, la victoire de Pavie, pouvaient lui être attribuées et il ne manquait pas d'en revendiquer la gloire. Jusque-là, les grands services qu'il avait rendus étaient restés stériles. Le fier sentiment de ce qu'il était et de ce qu'il valait lui avait fait un moment quitter l'armée dans les derniers jours de la vie de Prospero Colonna auquel il ne supportait pas d'être soumis. L'offensant oubli où il avait été laissé après la dernière campagne et la translation du roi de France en Espagne, ordonnée par Lannoy tout seul,

1. *Lettere di principi*, t. I, f° 164 v°. — Lettre du dataire Giberto à Philonardo, évêque de Verulli, *id.*, t. I, f° 168 v° et 149 r°. — Lettre de Giberto à Lodovico Canossa, 9 juillet 1525.

2. Voir le livre de Paul Jove déjà cité. — Il y avait une petite ville dans les Abruzzes qui portait le nom de sa famille: elle existe encore à 13 kilomètres au nord-ouest de Chieti, sur la rivière de même nom, la Pescara, avec une vieille forteresse; elle était la capitale d'un marquisat. Pescaire avait épousé fort jeune Vittoria Colonna; fait prisonnier à la bataille de Ravenne, il avait composé dans sa prison, pour sa femme, un *Dialogue d'Amour* qu'il lui dédia.

l'avaient profondément blessé. Il avait fait entendre de hautaines et irritantes paroles. L'éclat de son irritation et les plaintes de son orgueil firent croire qu'il se détacherait aisément de l'empereur et qu'on gagnerait à la cause italienne cet Italien, en l'attirant par l'appât d'une couronne et la satisfaction d'une vengeance[1] ». Morone sut habilement louvoyer. Après avoir montré discrètement à Pescaire les nombreux sujets qu'il avait d'être mécontent, il lui parla de l'état des esprits en Italie et l'interrogea sur son sentiment personnel. Pescaire avoua que l'union des Etats italiens et de la France créerait un sérieux danger pour l'empereur et que même son maître risquait ainsi de perdre le royaume de Naples. — « A qui le donnerait-on si cela était? demanda Morone. — Je ne puis le savoir; mais on trouverait en tous cas facilement quelqu'un pour l'accepter. — Ce serait peut-être Votre Excellence, si toutefois cela pouvait lui convenir. » Et Morone interrompit l'entretien[2]. — Certain des intentions du pape, Morone revint ensuite auprès de Pescaire et lui demanda sa parole de ne révéler jamais à l'empereur ni à personne ce qu'il allait lui dire.

Pescaire ayant juré de garder le silence le plus absolu, Morone lui découvrit le complot et les projets formés. Pescaire protesta que son honneur passait avant tout, que pour rien au monde il ne voulait le tacher et qu'il ne pensait pas pouvoir quitter l'Empereur afin de se donner à d'autres sans y porter atteinte. « Il ajouta cependant qu'au cas où il pourrait garder son honneur, il ferait tout ce que désirerait Sa Sainteté pour montrer qu'il était quelque chose, se venger des injures qu'il avait reçues, obtenir les grâces du Pape et devenir le capitaine général des Italiens, estimant que rien ne saurait lui être plus agréable, ni lui arriver dans sa vie de plus heureux que de posséder un royaume dans sa

1. Mignet, t. II, p. 122.
2. *Ricordi inediti di Girolamo Morone*, publicati dal C. Tullio Dandolo, Milano, 1855, p. 148 à 179.

patrie. Il finit en disant qu'il y penserait et il demanda à Morone de chercher de son côté comment le marquis de Pescaire pourrait, sans encourir le blâme envers Charles-Quint, accepter la proposition de Clément VII[1]. » Le Pape avait fait faire des levées dans les cantons suisses, et les Vénitiens s'armaient. Mais Pescaire qui n'avait écouté les propositions de Morone que pour en savoir le plus possible sur la conspiration, révéla tout à l'Empereur. Il avait appris en effet que des forces considérables allaient être sous peu réunies et que la guerre commencerait par la France avec 500 lances, 10.000 Suisses et un gros équipage d'artillerie ; les Vénitiens et le Pape devaient mettre leurs troupes dans les places les plus voisines du Milanais pour les faire avancer ensuite du côté de Milan ; le duc Sforza en fermerait les portes aux Impériaux et le doge Adorno agirait de même à Gênes. Pescaire, plein de zèle pour son souverain, ne se contentait pas de le prévenir, il s'assurait encore des places d'Alexandrie et de Verceil, concentrait les troupes espagnoles et demandait en toute hâte 300.000 ducats pour les payer ; il conseillait la paix avec le roi de France afin de pouvoir mettre l'Italie à la raison : « Si Votre Majesté ne se hâte point de la conclure, écrivait-il, elle s'en repentira et elle gémira de ne l'avoir pas fait lorsque ses affaires n'auront plus de remède... Il n'y a personne ici qui ne redoute la grandeur de Votre Majesté ; il n'y a personne ici qui n'abhorre le joug de cette armée : Votre Majesté n'a pas d'amis en Italie où le duc de Ferrarre et le marquis lui sont aussi contraires que les ducs de Milan et de Gênes, ou Lucques est plus française que Paris et où Sienne le sera bientôt autant, et Votre Majesté y a peu de serviteurs qui ne soient fatigués ou découragés[2]. » Il avait hésité quand même avant de dénoncer

1. Mignet, p. 124.
2. Lettres de Pescaire, 12 et 20 août, 8 septembre. Arch. de Vienne, cité par Mignet.

Morone et la ligue italienne; dans les deux cas, étant donné son faux serment, en somme il trahissait, et il avait prévenu Charles-Quint du déplaisir qu'il ressentait en agissant de la sorte : « Ces pratiques ne me conviennent pas. Cependant, puisque la nécessité les a amenées, je m'en réjouis afin de servir Votre Majesté; non sans beaucoup de honte, parceque je reconnais que je manque à quelqu'un, bien que ce soit pour ne pas manquer à celui auquel je dois le plus. »

Sur ces entrefaites, Marguerite de Valois, sœur de François Ier et veuve du duc d'Alençon, s'était rendue à Tolède auprès de l'Empereur, le 3 octobre, afin de traiter avec lui au nom de la Régente des conditions de la paix et surtout pour soigner son frère qui était tombé assez dangereusement malade; à la suite de fortes fièvres, il avait peu à peu perdu ses forces au point que la vie semblait sur le point de l'abandonner. Un abcès profond s'était développé sur le haut de sa tête qui valait au malheureux roi un accablement mortel; après vingt jours de maladie, il était sans mouvement, presque sans connaissance, dans une sorte d'état léthargique. Inquiet, Charles-Quint vint le voir, mais François Ier, à la vue de l'Empereur, se releva de son lit avec effort et s'inclina. Charles-Quint l'embrassa, et ils se tinrent pendant quelque temps embrassés en silence. « Seigneur, dit à la fin François Ier, vous voyez devant vous votre prisonnier et votre esclave. — Non, répondit l'Empereur, mais mon bon frère et véritable ami que je tiens pour libre. — Votre esclave, répéta le roi. — Mon bon frère et ami qui deviendra libre, répéta de son côté l'Empereur; je ne désire rien plus que votre santé, ne pensez qu'à elle; tout le reste se fera, Seigneur, comme vous le pouvez souhaiter. — Il en sera ce que vous ordonnerez, continua le roi, car c'est à vous de commander; mais, Sei-

1. Lettre du 30 juillet. Arch. de Vienne, cité par Mignet.

gneur, je vous supplie, qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre vous et moi[1]. » — C'est à la suite d'un second entretien que la venue de la duchesse d'Alençon fut décidée. Elle offrit à Charles-Quint la renonciation de la couronne de France aux souverainetés de l'Italie et aux suzerainetés sur une partie des Pays-Bas, le mariage de son frère avec Eléonore de Portugal qui recevrait en dot, de l'Empereur, le duché de Bourgogne. Quant au duc de Bourbon, elle s'en remettait, ainsi que pour ses amis et alliés, au bon plaisir de l'Empereur. Le 10 octobre, François Ier, de son côté, répondait aux articles présentés par le Conseil de Charles-Quint : « Le Bourbon, quand il plaira à l'Empereur avoir pitié de luy, je seray très content de luy restituer ses biens pour l'amour dudit seigneur empereur et non pour autre[3]. » Charles-Quint avait eu soin de faire partir la reine sa sœur pour un pélerinage à Notre-Dame de Guadalupe. Il répondit qu'il ne pouvait manquer au serment qu'il avait fait au duc de Bourbon de la lui donner en mariage ; il tenait à posséder le duché de Bourgogne et n'accepta point les offres émises. Marguerite de Valois lui proposa vainement une rançon en argent, puis d'autres combinaisons; il continua de réclamer en plus du duché de Bourgogne, le comté de Mâcon et le comté d'Auxerre, la vicomté d'Auxonne, la châtellenie de Bar-sur-Seine; enfin, « il demandait impérieusement que le duc de Bourbon, dont la condamnation serait annulée et dont les complices seraient réhabilités, rentrât dans tous ses biens, put faire valoir ses droits sur la Provence, et protégé par une formidable alliance politique, appuyé sur une étroite parenté matrimo-

1. Gachard, *Captivité*, ouvr. déjà cité, Appendice. — Sandoval, t. I, liv. XIII. — Hernandez de Oviedo, *Relacion*, etc., f° 15. — *Della vita et delle opere di Andrea Navagero*, p. 179.
2. *Captivité*, etc., Champollion-Figeac, p. 360. — Lanz, t. I, p. 188.
3. *Captivité*, etc., p. 359.

niale, fut rétabli en souverain dans ses provinces centrales, ce qui lui permettrait de braver impunément le roi désarmé au cœur du royaume amoindri. En même temps qu'il exigeait des satisfactions aussi dangereuses pour ce rebelle, il imposait au roi l'humiliante condition d'abandonner d'anciens alliés : le duc de Gueldre, le duc Ulrich de Wurtemberg, Robert de la Marck, seigneur de Bouillon, de Sedan et de Jamets, Henri d'Albret, prince de Béarn et roi de Navarre, et de les livrer ainsi à son inimitié [1]. » Il y ajoutait des conditions encore plus dures et telles que François Ier commença par les repousser avec hauteur ; mais, bientôt, vaincu par la maladie et un violent désir de liberté, il fit offrir à Charles-Quint une rançon de 3.000.000 d'écus d'or en demandant à nouveau, malgré le refus déjà formulé, la main de sa sœur [2]. L'Empereur se montra aussi intraitable. François Ier promit alors d'abdiquer et en fit le simulacre; mais l'Empereur ne s'y laissa pas prendre [3].

Le duc de Bourbon, pendant ce temps, s'était embarqué pour l'Espagne, escorté par quatorze galères et quelques brigantins. Il relâcha en route, aux îlots

1. Mignet, t. II, p. 145.
2. *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 642. — Lanz, t. I, p. 188.
3. Parmi les letlres de François Ier à Charles-Quint pour refuser ses propositions inacceptables, il en est une trop belle pour n'être pas citée : « Monsieur mon frère, j'ay entendu par l'archevêque d'Embrun et mon premier président de Paris la résolution que leur avez dite sur le fait de ma délivrance, et me déplait de quoy ce que demandez n'est en mon possible : car vous cognoistrez qu'il ne tiendroit à moy que je fusse et demeurasse vostre amy. Mais, cognoissant que plus honnestement vous ne pouvez dire que vous me voulez toujours tenir prisonnier que de me demander chose impossible de ma part, je me suis résolu prendre la prison en gré, estant sûr que Dieu qui sçait que je ne l'ay méritée longue estant prisonnier de bonne guerre, me donnera la force de la pouvoir porter patiemment, et n'ay regret, sinon que le fruit de vos honnestes paroles qu'il vous pleust me tenir en ma maladie n'ait sorti son effect, ayant peur que le bien de la chrestienté ne soit doresnavant si bien conduit au service de Dieu qu'il eust été moi demeurant par sang et mariage vostre bon frère et amy. — Françoys. » — Archives des Affaires étrangères de France, vol. VI, Correspondance d'Espagne ; *Documents relatifs aux traités de Madrid et de Cambrai*, en copie dans le vol. V, f° 301.

voisins de Marseille et, de là, envoya un de ses navires à la ville pour lui demander des vivres et de l'eau au nom de Hugues de Moncade, amiral de la flotte. Les autorités municipales de Marseille interrogèrent le parlement d'Aix sur ce qu'il fallait faire et celui-ci conseilla de fournir les vivres demandés : mais le peuple, ayant appris la présence de Bourbon, se souleva et s'opposa à ce que les vivres déjà rassemblés fussent envoyés[1]. Bourbon dut continuer sa route et relâcher plus loin pour obtenir ce qu'il désirait.

Charles-Quint l'avait appelé pour le consulter sur les arrangements qui le concernaient. Il le reçut avec un grand éclat[1], allant au devant de lui le 15 novembre

1. Voici la relation du fait, en idiome provençal (4 oct. 1525) : « ... Lo jors de Sanct Frances, que foua 4 de octobre, arribet Borbon en las ilos de Masseiglia, ambe 17 galeros et una fusto et una caravello et certans bregantins ; lo cal Borbon si ero embarca a Saone per anar en Spanhe devers l'emperador (eligit et non coronat), et arribat que fou in las illos, mandet la fusto a Masseiglia per demander vitvallos et refrescamens non pas en non de Borbon, mais demandavan en nom de leur capithani segnor Ugo de Moncadat, grant capithani de l'emperador. La cieutat li fei resposto que mostresson lur sauconduict ; ellos responderon que l'avian, mais que non l'avian pas aportat, mais que so ero prou notori de los trevos, et que los non avian pas fusch ausin a las galeros de Françon, quant foron en Valença per acompanhar lo Rey, et que las avian fach tant bono thiero ; mais non hostant toto lurs paraulos, la cientat lur respondit que non lur costavo ni de las trevos, ni de lur sauconduc et que aguesson patienso fins qu'aguesson fach asaber a monu lo luve-tenent, ho a nos seignors de parlament residens en Aixs et que aquo far, favrian corre la posto, so que fou fach. Es veray que messiors non feron poins de respono per servant, mais par la posto manderon a la cieutat que messiors de Sestaron, dict Sainct-Amans, anavo a Masseiglia, et que per el mandarion la deliberacion, so que fou fach ; et vengut que fou lodict mossur de Sistaron, fes assemblar lo conselh per veser l'opinion de la cieutat, se li deuion donar ho non. La conclusion del conselh fou que hon li deguesso donar calque refrescamen en petita cantitat, so que fou mes en exécution. Et compriron de bescuchat, ortolhalos, et plusors autros causos per li mandar, et commenseron de largar subre on laicis ; et vesens lo poble menut que li volian donar refrescamens, commenseron a cridar et dire que en aquel traidor Borbon, lo qual avia desolat toto Françon et destruit Massilia, volian donar vitoalhos, et que non seria per veritat ; et commenseroun de levar tot so que li volian mandar, et qui volia dire le contrari ero mal vengut, de tallo sorto que mossu de Sistaron et mais tos aquellos que foron d'opinion de la li mandar, agueron grand gauch de si retirar ; et ansi Borbon non aguet ren ; et lendeman fes son camin la routo d'Espanhio. Lo principal que non vouguet que l'on donesse ren a Borbon fou ung pastre (prestre) appellat moussu David, que demouravo en Cavaillon. » *Captivité*, etc., p. 340, 341.

t. Turner, t. I, p. 451 ; lettre de l'évêque de Bath. — *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 649. — *State papers*, t. VI, p. 511.

par une pluie très forte en compagnie du cardinal légat Salviati et de toute sa cour; il lui dit qu'il était la personne au monde qu'il désirait le plus voir. — Voici d'ailleurs le récit scrupuleux de toute cette entrevue par le capitaine Gonzalo Hernandez de Oviedo y Valdès qui en fut témoin[1] : « Le 15 novembre, M. de Bourbon entra à Tolède par une grande pluie. L'Empereur sortit pour le recevoir; mais, peu d'heures auparavant, Sa Majesté avait envoyé au devant de lui son premier majordome, gouverneur de Bréra, pour dire au duc de Calabre qu'il voulût bien céder pour ce jour-là sa place auprès de la personne de Sa Majesté à M. de Bourbon; c'était la première fois que pareille chose se verrait et afin d'honorer le duc de Bourbon, mais elle ne se renouvellerait pas un autre jour car elle n'était jamais qu'accidentelle et n'avait lieu que comme démonstration d'honneur; pour le duc, c'était de plus *de jure*. Le duc répondit qu'il baisait les pieds de Sa Majesté pour ce qu'elle lui envoyait dire et qu'il n'avait qu'à faire ce que Sa Majesté lui demandait. L'Empereur sortit donc de son palais pour recevoir Bourbon; il avait à sa droite le cardinal légat du Pape et à sa gauche le duc de Calabre. Et quand l'Empereur s'arrêta pour attendre ledit duc de Bourbon dans l'endroit où ils se rencontrèrent, ou un tout petit peu avant, le duc de Calabre et le marquis d'Aguilar se séparèrent, et le premier s'en vint un peu en avant de l'Empereur. Quant à la façon dont se passa la réception, la voici : Lorsque l'Empereur reçut, beaucoup de jours auparavant, l'avis de la venue de Bourbon, il ordonna à l'évêque d'Avila, Francisco Ruiz, d'aller à sa rencontre, à la frontière de Castille, à Requeña, ville qui est aux confins du royaume de Valence; avec ledit évêque, il y avait un alcade, deux alguazils, et

1. *Documentos ineditos*, etc., p. 403, *Relacion*, etc. — La traduction que nous en donnons est littérale; elle rend le texte dans toute sa naïveté.

deux « aposentadores » pour lui faire préparer le confort du chemin; et l'évêque voyagea très bien accompagné avec en plus quelques chevaliers. Il attendit dans ladite ville de Requeña où arriva le duc de Bourbon; l'évêque sortit alors avec toute sa suite et tous les gens de la ville pour le recevoir. Et avec le duc de Bourbon venait beaucoup de monde et des chevaliers, les uns Français, les autres, Italiens et Espagnols, tous gens de guerre; et le duc alors fit son chemin en plusieurs journées et parvint à Tolède. Plus de cent chariots entrèrent d'abord, recouverts de draperies semées de fleurs de lys; et, au coin de chacune, il y avait les armes du duc dans un écusson, armes qui sont trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur avec un profil de gueules de travers, en bande, et sur chaque écusson, il y avait aussi sa couronne ducale; d'écu à écu, il y avait encore une bordure brodée représentant des cerfs avec des ailes et des banderoles[1] avec une lettre qui disait[2] : *Espérance!* La personne de Bourbon était de jolie disposition de corps et très gentille, la figure gaie et grave qui représentait bien qu'il était un seigneur, la barbe épaisse et noire; il était vêtu d'un sayon de velours noir doublé de toile d'argent et orné par places de nœuds et d'ourlets de la même toile d'argent, et d'ourlet à ourlet, beaucoup de crevés de velours qui découvraient la toile; sur la tête, il avait une coiffe dorée[3] qui ne laissait voir aucun cheveu, et, par dessus, un petit chapeau noir en soie; son cheval était bai à la bâtarde[4], garni de harnais d'acier et de velours noir.

« Et une fois qu'il fut entré sur le pont d'Alcantara, le premier majordome de l'Empereur arriva vers lui; ils se touchèrent les mains avec beaucoup de courtoisie, le bonnet à la main; et une fois qu'il eut dépassé

1. Littéralement : écriteaux.
2. C'est, qu'on ne l'oublie pas, la traduction exacte.
3. Une sorte de serre-tête : « Una escofia de oro ».
4. « Castano a la bastarda. »

le pont[1], arrivèrent le seigneur Antonio de Fonseca, « Contador mayor » et Hernando de Vega, premier commandeur de Castille, de l'ordre de Santiago, tous ayant le bonnet à la main, avec de grandes démonstrations d'amour. Plus en avant, l'Empereur était arrêté déjà près de la clôture sur la rivière, sous les fenêtres du monastère de Sainte-Marie del Carmen. Derrière tout ce que je viens de dire arrivèrent, pour donner la bienvenue à Bourbon, le duc d'Albe, le duc de Béjar, le connétable de Castille, le duc de Najara, le connétable de Navarre, l'Amiral des Indes, le marquis de Villafranca, le comte de Haro, fils aîné du connétable de Castille, le comte de Ribagozza, don Alonzo d'Aragon, fils aîné du duc de Luna, le comte de Monteagudo, le comte de Sirvela, le comte d'Orgaz, le comte de Fuensalida, le Prieur de San-Juan, les évêques de Mondoñedo et de Ciudad-Rodrigo, don Garcia de Padilla, premier commandeur de Calatrava, le secrétaire Francisco de los Cobos, et beaucoup d'autres seigneurs.

« L'empereur s'était arrêté comme je viens de le dire, et quand Bourbon fut à la distance de dix pas de Sa Majesté, il descendit de cheval. L'empereur, allant vers lui, dit qu'en aucune façon il n'avait besoin de descendre de cheval et, piquant sa mule avec ses éperons, s'en approcha pour l'en empêcher, mais Bourbon ne le laissa pas faire et mit un genou en terre, lui demandant la main le bras tendu. L'empereur se laissa glisser de sa mule en embrassant Bourbon et il le tint ainsi embrassé un bon espace de temps. Puis Bourbon lui dit : « Votre Majesté ne devrait pas prendre autant de peine dans un jour comme celui-ci pour son vassal et serviteur. » (Il lui disait cela parce qu'il avait beaucoup plu et qu'il pleuvait encore.) — L'empereur répondit : « Ceci, et bien plus encore doit être fait pour votre

1. Littéralement : Une fois qu'il fut sorti de l'arc tendu sur la rivière.

personne, car elle est digne de tout cela; » et il le fit monter à cheval et le mit à sa gauche (parce que le cardinal légat du Pape était à sa droite), et ainsi allèrent-ils jusqu'au palais sous beaucoup de pluie. Bourbon s'y arrêta avec Sa Majesté et soupa cette nuit-là avec le comte de Nassau, grand camerlingue. Les premières paroles que Bourbon dit à César après qu'ils furent montés à cheval en continuant le chemin vers la ville, furent celles-ci : « Sire j'ai perdu mon état en votre service, et, quant au reste, j'ai fait de ma personne ce que je vous offris autrefois comme chevalier, bon serviteur et vassal; et déjà je rends grâce à Dieu que les choses soient dans l'état où elles sont pour la plus grande gloire et avec la victoire de Votre Majesté; et, si au lieu de perdre mon état, j'avais dû perdre un grand royaume, je l'aurais fait volontiers en trouvant cela bon et bien employé. » L'empereur lui répondit ainsi : « Duc, votre état n'est pas perdu ni ne se perdra; vous aurez votre état et je vous en donnerai en même temps un autre plus grand; je sais que tout ce que vous dites est vrai, et le temps et mes œuvres montreront la volonté que j'ai de vous agrandir. En vous voyant, j'ai en vérité vu l'homme que je désirais le plus connaître au monde, car, par ce que vous avez fait, je vous tiens pour très remarquable ». Et, continuant son dialogue, le duc répliqua : « Sire, je voulais, le jour de la bataille de Pavie, suivre la fortune[1]; si je cessai de le faire, c'est que je connus que cette volonté n'était pas celle de quelques principaux chevaliers de votre armée; et il me parut alors, ceci connu, qu'il convenait mieux au service de Votre Majesté de pourvoir avec égard à la garde du Roi de France et des prisonniers les plus importants. C'est pour cela que cessa la poursuite et que je ne fis plus alors attention qu'à ce qui se rapportait à la victoire et à fixer sur elle tous les soins qu'elle

1. Littéralement : suivre la poursuite.

paraissait nécessiter. » L'empereur répondit : « Vous avez mieux fait comme cela et tout a été bien conçu et bien exécuté, et je suis sûr et bien informé de tout, et je connais que votre personne fut, avec l'aide de Dieu, une des plus grandes causes de cette victoire, et je vous paierai de tout cela comme il est de raison. » De ces paroles, l'empereur en vint à lui demander comment il avait fait sa traversée et s'il était content de son voyage. Le duc de Bourbon lui raconta ce qu'il en était ; et, tout en causant ainsi, ils arrivèrent jusqu'au palais où, comme je l'ai dit, il soupa avec le comte de Nassau ; et de là il gagna son logement qui fut la maison du comte de Cifuentès. »

Il est à remarquer que Hernandez de Oviedo, contemporain, témoin oculaire des faits, ne raconte pas l'anecdote célèbre rapportée par Guichardin que Sandoval devait répéter ensuite. Voici le récit de l'historien italien : « Malgré le bon accueil que lui (à Bourbon) fit l'empereur qui le traitait comme son beau-frère, les courtisans, pour qui l'exemple du prince est une loi, ne virent le duc qu'avec horreur, comme un infâme, l'appelant communément : « le traître à son Roi ». La chose alla si loin que l'un d'eux à qui l'empereur demanda son palais pour y loger le connétable, répondit avec la noble fierté des Castillans qu'il ne pouvait rien refuser à son maître, mais que, dès que Bourbon en serait sorti, il mettrait le feu à ce palais, ne pouvant désormais le regarder que comme une maison infectée de la honte du connétable et indigne de recevoir des gens d'honneur[1]. » Sandoval, en rapportant la chose, fait remarquer que le gentilhomme en question ne considérait pas suffisamment qu'un homme de bien, quand il est offensé, peut se livrer aux dernières extrémités[2]. Roberston est en contradiction avec Hernandez

1. Guichardin, liv. XVI, ch. v.
2. Sandoval, t. I : « Hablava como leal este caballero, mas no lo considerava bien todo, que un bueno, offendido, a mucho se arroja ».

de Oviedo en avançant que Bourbon descendit chez le marquis de Villena; et plusieurs après lui ont parlé de même; mais ne semble-t-il pas que le récit du contemporain doive prévaloir, d'autant plus qu'il n'était pas, du vivant de son auteur, destiné à la publicité et, par conséquent, ne risquait de froisser aucune convenance? Sismondi avoue se défier de l'anecdote et ne pas la tenir pour vraie; il fait même remarquer qu'on ne trouve pas la moindre trace du sentiment de répulsion qu'aurait éprouvée la noblesse espagnole envers Bourbon dans Ferreras[1] ni dans Miniana[2]. Il en est de cela sans doute comme des paroles de Bayard. De plus, aucun de ceux qui paraissent croire qu'un tel langage ait été tenu n'apprend si le superbe gentilhomme le justifia en mettant réellement le feu à sa demeure après le départ de Bourbon; il aurait été cependant fort curieux de savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet. Enfin, il ne semble pas du tout que les marquis de Cifuentes ou de Villena aient pu tenir de pareils propos; nous avons cité au début de cet ouvrage Mérimée qui nous raconte la procédure castillane des *ricos omes* voulant se dénaturer; en Espagne, plus peut-être qu'ailleurs, ce qu'avait fait le connétable ne devait étonner personne. Il ne s'agit pas ici de défendre le connétable, mais simplement de fixer le plus de lumière possible sur un point douteux.

Bourbon, en tout cas, allait avoir à faire face à de nouveaux ennuis. Partout où il apparaissait il suscitait la rivalité par suite de sa valeur et l'entretenait, l'exaspérait même, par son orgueil. Lannoy, avant l'arrivée de Bourbon en Espagne, avait interrogé l'empereur, alors à Tolède, afin de savoir s'il voulait toujours donner sa sœur en mariage au duc, et Charles-Quint avait répondu que non seulement il comptait la lui donner, mais encore

1. T. XIII, p. 58.
2. Liv. II, p. 81.

qu'il avait lui-même formé ce plan depuis bien longtemps et avec la ferme intention de ne manquer jamais à sa parole. Lannoy, cependant, ne prenant pas cette promesse pour une certitude suffisante, insista et en vint à demander à son maître pour quelle raison il voulait donner sa sœur au duc de Bourbon qui n'avait accompli aucun des engagements auxquels il était tenu. Charles-Quint, très surpris, riposta vivement qu'il trouvait au contraire que Bourbon avait mieux tenu sa parole que lui-même n'avait tenu la sienne envers un serviteur auquel il devait une part considérable de cette bataille de Pavie à laquelle justement Lannoy n'avait pas voulu d'abord que l'on se résolut; puis l'empereur cessa de répondre et garda le silence d'un air si mécontent que le vice-roi dut se retirer[1]. Une fois que Bourbon fut en Espagne, à quelque temps de là, Lannoy supplia l'empereur de le faire appeler afin de pouvoir s'expliquer en sa présence et d'articuler ainsi ses griefs. Charles-Quint qui avait une considération réelle pour Bourbon refusa; mais, interrogé par la suite à ce sujet, Bourbon répondit qu'il était enchanté par la perspective de cette entrevue et qu'il la souhaitait vivement. Elle eut donc lieu et Lannoy y prit le premier la parole en reprochant à son compagnon d'armes d'avoir écrit contre lui des lettres offensantes dans lesquelles il critiquait sa conduite par rapport au roi de France en prétendant qu'il n'aurait pas dû le conduire sans son consentement ou, au moins sans l'avertir, en Espagne, et lui faisant grief surtout de ne l'avoir secouru d'aucune façon au siège de Marseille; il accusait encore Bourbon de tenir contre lui des propos qu'il préférait ne pas répéter; enfin il le priait de l'accuser ici même, tout haut, afin que la vérité éclatât; il disait qu'elle ne pouvait lui être défavorable et, si cependant elle devait paraître telle, il acceptait à l'avance d'être puni. « Majesté,

1. Sandoval, t. I.

répondit Bourbon, le vice-roi n'ignore pas que tout ce que j'ai écrit dans mes lettres est la vérité et, quant aux autres choses secrètes que j'aurais à dire, s'il convient à mon honnêteté de les taire, il convient encore plus à son honneur qu'elles soient passées sous silence, parce que je sais bien par quelle ruse diabolique mes lettres ont été saisies en France et placées ensuite sous les yeux du vice-roi. Et si l'on peut bien conclure que je suis Français de naissance, il l'est lui, et de cœur et de fait[1] ». Lannoy, très en colère, s'écria violemment : « Si ma langue osait divulguer ici ce qui est secret dans mon cœur, sans comparaison, j'aurais de plus grandes plaintes à porter contre vous que vous n'en avez contre moi[2]. » L'empereur, craignant une brouille trop sérieuse entre ses deux généraux, intima l'ordre à Lannoy de se taire et, comme il continuait cependant à parler : « Vous tairez-vous enfin, s'écria-t-il, ce n'est pas à vous, vice-roi, de dire ces choses, ni à moi de les entendre[3] ! » Voyant alors combien l'empereur était fâché, Lannoy s'emporta contre la destinée, maudit le silence qui lui était imposé et se retira en poussant la porte d'un violent coup de poing[4]. Trois jours après, Charles-Quint fit appeler le comte de Nassau et le secrétaire Lallemand en leur recommandant d'arranger l'affaire, de réconcilier les deux hommes et d'obtenir qu'ils se traiteraient désormais en chevaliers ; l'altercation avait eu lieu en effet en leur présence à laquelle il faut ajouter celle de Hernando de Vega. La réconciliation ne fut qu'apparente et ils continuèrent de se haïr ; Lannoy était, en effet, très vindicatif de son côté ; un certain Ferramosca envenima tout. — Après avoir reçu la vice-royauté de Naples, ne voulant pas perdre le bénéfice de sa charge de grand-écuyer

1. Sandoval, t. I.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*

de l'empereur qu'il avait tenue jusque-là, il y avait mis un Italien, créature à lui, César de Ferramosca, qui ne tarda pas à se pousser fort avant dans la faveur de Charles-Quint ; Lannoy aussitôt en avait conçu la plus grande jalousie et s'était employé de son mieux à le faire révoquer de ses fonctions. L'Italien, sentant que son intérêt était de revenir dans les bonnes grâces de son ancien protecteur, exploita dans ce but les rivalités qui existaient entre Lannoy et Bourbon en allant raconter au premier que le second parlait fort mal de lui malgré leur récente réconciliation. Lannoy le crut et revint à la charge auprès de l'empereur en lui demandant le droit de se déclarer hautement l'ennemi de Bourbon, puisque celui-ci rejetait aussi déloyalement son amitié. L'empereur, très étonné, ordonna une enquête. Elle aboutit à faire découvrir que Bourbon n'avait rien dit et que tout venait des inventions intéressées de Ferramosca qui fut exilé de la Cour[1]. — C'était une petite satisfaction, mais qui n'effaça rien.

Et plus on avance dans l'histoire du connétable, plus on est à même de constater l'acharnement du destin contre lui. Il semble que rien ne pouvait lui réussir, même ses plus grands succès. Ses précautions demeuraient également inutiles. C'est ainsi qu'avant de partir en Espagne, il avait cru bien faire en mettant auprès de l'empereur, pour le représenter et défendre ses intérêts, le seigneur de Lurcy; or, après Pavie, Charles-Quint dit à ce gentilhomme d'écrire à Bourbon que comme étrennes (*en albricias*) d'une si grande victoire, il lui envoyait les pouvoirs nécessaires pour qu'il épousât en son nom Eléonore ; au lieu de profiter de l'occasion qui, dans les cours comme ailleurs, se présentent rarement favorables, par paresse, peut-être sans penser à mal, Lurcy répondit que cette

1. Sandoval, t. I, liv. XII.

formalité n'était pas nécessaire puisque le duc allait revenir sous peu. Ce fut cependant un nouveau malheur[1]. Ce mariage, une fois établi de la sorte, ne pouvait guère être cassé ; au contraire, il allait être brisé sans qu'un obstacle suffisamment sérieux s'y opposât, et de là devait en même temps dater un des premiers et des plus sérieux griefs de Bourbon contre le maître qu'il s'était donné.

§

La tentative d'évasion projetée par François Ier venait de manquer par suite de la rivalité de La Rochepot, frère du maréchal de Montmorency, et de Clément le Champion, premier valet de chambre du roi. François Ier, en effet, avait gagné à prix d'or un esclave nègre qui entretenait le feu dans sa chambre et qui entrait et sortait librement, sans que les gardes y fissent attention; le roi devait se teindre le visage et les mains en noir, prendre les vêtements du nègre et, le laissant à sa place, s'en aller, à la faveur de ce déguisement et du soir. Des chevaux seraient échelonnés tout le long de la route à suivre jusqu'à la frontière. Mais La Rochepot s'étant pris de querelle avec Le Champion et lui ayant donné un soufflet, Le Champion furieux de ne pouvoir obtenir réparation d'un Montmorency, perdit la tête par son désir de vengeance et fit tout avorter en courant à Tolède révéler l'évasion. — C'est à la suite de ce dernier espoir détruit que Louise de Savoie fit partir Chabot de Brion, chargé de soumettre aux ambassadeurs français de Tolède ses nouvelles résolutions qui étaient,

1. Sandoval, t. I, liv. XII.

si la résistance de Charles-Quint continuait, de conclure la paix en cédant sur la plupart des points[1]. François Ier, de son côté, voyant qu'il ne pouvait obtenir sa liberté autrement, fit dire à l'empereur par Lannoy que la paix serait bientôt faite, car il se décidait à céder la Bourgogne avec exemption de droit de ressort à la couronne de France[2]. Lannoy, le prieur de Messines, Hugues de Moncade et le premier secrétaire d'Etat, Jean Lallemand, furent désignés comme plénipotentiaires; le roi de France leur opposa l'archevêque d'Embrun, le premier président de Selve et Chabot de Brion. Ils commencèrent avant tout par faire remarquer au nom du roi qu'ils n'étaient à même d'agir et de signer la cession que par commandement royal et que ce commandement ne serait valable que si François Ier était présent dans son royaume; son autorité seule pouvait, de plus, amener ses sujets à y consentir. S'il n'y parvenait pas, il jurait de se constituer prisonnier à nouveau et offrait ses deux fils en otages comme garantie; enfin, il demandait toujours à épouser la sœur de l'empereur.

Charles-Quint ne pouvait plus cette fois s'opposer à ce mariage qui était la condition de la paix et le moyen de rentrer en possession de ce qu'il avait désiré; il fallait, par la même occasion, refuser la reine de Portugal à Bourbon et, pour ce, rompre un engagement ancien et formel. Bourbon comptait sur son exécution et se savait soutenu par Gattinara qui

1. *Captivité*, etc., p. 413, 414. — La régente faisait justement remarquer les dangers qu'il y avait pour le royaume à demeurer aussi longtemps sans prince, le dauphin ne devant pas être de sitôt en âge de gouverner et elle-même ne pouvant suffire seule à la gestion des affaires; elle rappelait le traité d'Arras où l'on avait cédé bien davantage à seule fin de séparer le duc de Bourgogne du roi d'Angleterre, et citait l'exemple du roi Jean, prisonnier à Poitiers, et racheté par bien plus de terres et d'argent que n'en demandait Charles-Quint, bien qu'il eut un fils en mesure de gouverner; à laisser le roi prisonnier, on exposait ses enfants à être détruits et on risquait de voir un autre prince devenir roi de France.

2. *Captivité*, etc., p. 426-430.

n'hésita pas à déclarer la rupture impossible[1], ne voyant aucun moyen de faire renoncer le lieutenant général de l'empereur. Bourbon, quand il sut ce qu'il en était, se plaignit tout haut ; il se montrait à juste titre atteint dans son honneur et dans sa fortune ; il représentait ses services, qu'il avait perdu ses états pour l'alliance de l'empereur et que ce serait bien mal que de lui refuser celle qui lui avait été promise avec solennité, au vu et au su de tous ; il ajoutait qu'il tenait même plus à ce mariage, et à la parenté qu'il devait lui valoir qu'à recouvrer son ancienne grandeur[2], sachant ainsi se montrer courtisan habile dans sa violente résistance. « L'empereur, placé entre sa parole et sa politique, était fort embarrassé. Il consulta la volonté de sa sœur. Lorsque la duchesse d'Alençon avait demandé la première fois en mariage, pour François Ier, la reine Eléonore, celle-ci, alors en pèlerinage à Notre-Dame de Guadalupe, avait annoncé que la volonté de l'empereur serait la sienne. Lannoy était plus que jamais en lutte ouverte avec Bourbon à ce moment-là... Lannoy aussi prononcé pour la paix avec François Ier et aussi favorable à sa délivrance que le chancelier Gattinara était bien porté pour Bourbon et trouvait conforme à la bonne politique d'affaiblir François Ier, Lannoy fit demander à la veuve du roi de Portugal si elle voulait devenir reine de France ou être la femme d'un duc fugitif. Eléonore montra cette fois de la volonté et, sans hésitation, déclara sa préférence pour François Ier[3]. »

1. *Lettere del conte Baldessar Castiglione*, Padova, in-4°, 1769, t. II, p. 8 : Lettre du nonce Castiglione à l'archevêque de Capoue, 9 décembre, de Tolède.

2. Il insistait tout spécialement sur la nécessité du mariage d'Eléonore de Portugal avec Bourbon « even so far as to incur the displeasure of the emporor by sayng theat he had trained the duke out the France only upon hope of that marriage gand that now breaking it off would be to dishonour of the emperor ». Dépêche du Dr Lee à Henri VIII, 26 janvier, de Tolède. *State papers*, t. VI, p. 521 et 522, note 2, Sandoval, liv. XIII. — Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, p. 534. — Lettre de Charles-Quint à Luis Quijada.

3. Mignet, t. II, p. 163, 164. — Sandoval raconte ainsi les faits d'après,

Charles-Quint fit venir Bourbon et s'efforça de lui faire comprendre qu'il devait céder puisque ce mariage se trouvait être malheureusement la condition même de la paix et que, sans lui, il ne pourrait ni recouvrer la Bourgogne, ni s'entendre avec le roi de France. Il le suppliait de donner son consentement, avouait être désolé de devoir agir de la sorte et qu'il ne le faisait que pressé par les circonstances, plus fortes et plus impérieuses que sa volonté ; comme dédommagement, il s'engageait à lui réserver le duché de Milan où Bourbon était très connu et très aimé, comptant en dépouiller Sforza pour le punir de s'être uni à la ligue italienne. — Voici comment le nonce apostolique Castiglione raconte les faits à l'archevêque de Capoue, Schomberg ; « Le même Bourbon a fait entendre au très révérend légat et à moi que ce matin l'Empereur lui a parlé pour lui dire ce qu'avait demandé le roi très chrétien et que, si lui s'en contentait, toutes les autres choses s'arrangeraient. Bourbon lui répondit que Sa Majesté ferait ce qui lui plairait, mais que, pour sa part, il estimait plus être son beau-frère qu'être à la tête d'aucun état et royaume qu'il lui pourrait donner ; et il parait que l'Empereur lui a certifié que, s'il ne s'en contentait pas, il ne serait pas content non plus. Monseigneur de Bourbon se désespéra et il me parait qu'il extravagua ; car, après avoir dit que l'heure était venue de servir le pape, les Vénitiens et l'Italie, il dit que, de même que l'Italie portait malheur et que l'Empereur la ruinait, de même, quant à lui, il trouverait le moyen de la châtier. Il dit encore que le très révérend légat et moi faisions de mauvais offices contre lui auprès de Sa Sainteté et cela parce que nous recommandions la cause du duc de Milan *qual vorrebe egli essere in ogni*

dit-il, les papiers de Simancas : « Vi en Simancas las ecrituras que sobre esso se hizieron, y como Borbon y Carlos de Lannoy eran enemigos... »

modo[1]. » — A la longue, Bourbon céda sur le mariage, grâce à cette promesse du duché de Milan. Charles-Quint fit alors déclarer au roi de France qu'il renonçait à réclamer la possession des comtés de Màcon et d'Auxerre et de la seigneurie de Bar-sur-Seine, annexes du duché de Bourgogne qui devaient être constituées en dot à Eléonore[2]. Restait à savoir s'il rendrait François Ier à la liberté avant d'avoir été mis en possession du duché de Bourgogne. Lannoy le conseilla et Gattinara fit de son mieux pour dissuader son maître d'une résolution qu'il jugeait en tous points néfaste; il affirmait que le roi une fois libre ne rendrait jamais ce qu'il avait commencé par refuser pour le devenir et que c'était perdre tout le bénéfice de la victoire que de conclure un traité pareil. Charles-Quint ne suivit pas cette fois les avis de son chancelier, sans doute parce que la situation ne lui permettait pas d'attendre plus longtemps. « La trêve était sur le point d'expirer; la guerre en recommençant rendrait incertain tout ce qui était assuré par le traité. L'Empereur n'avait plus l'appui de ceux qui jusque-là l'avaient soutenu ou la neutralité de ceux qui l'avaient laissé vaincre. Le roi d'Angleterre, sans se déclarer encore son ennemi, était devenu l'allié de François Ier. Les potentats italiens qui avaient été précédemment ses confédérés ourdissaient contre lui des trames dangereuses. Il connaissait les projets d'union des Vénitiens, des Florentins, du Pape, et du duc de Milan avec la France. Ce que Pescaire lui avait révélé en lui conseillant d'être moins difficile sur les conditions de la paix avec le roi, la Régente l'avait laissé entendre à son ambassadeur, Louis de Praët, dans l'espoir que cette crainte porterait l'Empereur à se montrer plus accommodant. La lutte même avait com-

1. *Lettere di Negozi*, etc., éd. déjà citée, liv. IV, t. II.
2. *Archives des affaires étrangères*, *Espagne*, vol. V, f° 335 et suiv. — L'original est signé de sa main.

mencé au delà des Alpes. Pescaire qui, après avoir arrêté le chancelier Morone, assiégeait le duc Sforza dans la citadelle de Milan, n'était pas loin de sa fin, et la mort prévue de cet habile capitaine allait priver du chef le plus accrédité comme le plus résolu la petite armée avec laquelle l'Italie pouvait être contenue et la guerre entreprise. L'Empereur, dans un complet état d'isolement, loin de pouvoir envahir la France, serait obligé de se défendre dans la péninsule dont la possession lui serait de nouveau disputée et dans les Pays-Bas dont la pleine souveraineté lui échapperait. Il perdrait ainsi ce qui se trouverait gagné, et tout au moins aurait-il besoin de victoires nouvelles pour s'assurer des acquisitions qui étaient dues à ses victoires passées et qui allaient être ratifiées par un traité. Il se décida donc à accepter les avantages qui lui étaient concédés sous les conditions où ils lui étaient offerts ; mais il crut les rendre certains en rendant le traité inviolable. Prenant envers François Ier les sûretés les plus variées, il tint à l'engager comme père, comme roi, comme gentilhomme. Le père dut livrer ses deux fils aînés pour otages, le roi se lier par son serment et sa signature, le gentilhomme donner sa parole sous la foi de chevalier. François Ier adhéra à toutes ces précautions qu'il devait rendre inutiles [1]. »

Ce mariage ne pouvait qu'augmenter la rancune de Bourbon contre le roi de France et, en même temps, lui faire tenir rigueur à Charles-Quint d'avoir manqué à sa parole, encore que celui-ci ait comme excuse d'y avoir été contraint. Certains historiens ont avancé qu'il avait été alors question, pour dédommager Bourbon, outre la promesse du duché de Milan, de le marier à la duchesse d'Alençon qu'il aurait aimée depuis longtemps déjà ; cet amour, comme nous l'avons vu, aurait même été une des raisons de sa brouille avec la régente ;

1. Mignet, t. II, p. 167, 168.

suivant Sismondi enfin, ce mariage fut proposé par François Ier. Or, cette allégation, jusqu'à nouvel ordre, n'est prouvée par rien. Arnould le Ferron, quant à lui, prétend que l'offre fut faite à Marguerite d'Angoulême par Charles-Quint et que le président de Selve, au nom de Marguerite, répondit à l'Empereur qu'elle souffrirait tout plutôt que d'être mariée avec lui [1]. Dans la vie de Marguerite, placée en tête de l'édition de l'Hetptaméron de la Société des Bibliophiles français, il est dit [2] simplement qu'elle « employa tous ses soins à presser la conclusion du mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche, voyant avec raison dans cette alliance le moyen le plus sûr d'une prompte délivrance. Bien que la veuve du roi de Portugal ait été promise au connétable de Bourbon, l'Empereur n'hésita pas à sacrifier l'illustre transfuge aux intérêts de sa politique ». Il est bien difficile de croire à ce plan de mariage entre Marguerite et Charles. Dans aucune des pièces diplomatiques échangées entre la France et l'Espagne au sujet de la délivrance du roi, il n'en est question. On s'engage à lui procurer un mariage en France [3], mais le nom de Marguerite d'Angoulême n'est même pas prononcé [4]; enfin, dans aucune des nombreuses lettres écrites par cette princesse, elle ne parle de ce prétendu fiancé. Ce qu'il en est de ce récit vient d'une sorte de roman : *l'Histoire de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier*, *in*-12, 1696 et de *l'Histoire secrète du connétable de Bourbon*, 1696. Ce dernier petit livre est d'ailleurs agréable et fait regretter son manque de preuves. Le long passage qui raconte l'intrigue supposée qui se passa en Espagne vaut la peine d'être cité : « Monsieur de Bourbon apprit avec joye que Madame estoit à Madry, et un rayon d'espérance luy parut pour la pre-

1. « Margaritam cuidvis potius passuram quam Borbonium maritum. »
2. P. 35.
3. « Il y avoit de beaux mariages en France, et bien assez pour luy; y nommant Mme Renée, de laquelle il pourroit se contenter ». (B. N. Mss. Béthune, 8.496, f° 13.)
4. *Captivité*, etc., p. 167-207.

mière fois. Monsieur d'Alençon avoit commandé l'arrière-garde à la bataille de Pavie ; et, au lieu de secourir le Roy, il avoit fui honteusement. Il étoit mort à Lyon de honte et de rage de sa lâcheté. Monsieur de Bourbon souhaitoit ardemment de voir Madame d'Alençon et de la voir dans un estat où il luy seroit permis de l'aimer. Il s'embarqua à Gênes et arriva en peu de temps à Madrid sous prétexte de venir discuter le traité qui s'alloit conclure entre l'Empereur et le Roy[1]. L'Espagne ne vit point sans admiration ce grand prince qui faisoit le destin de l'Italie. On se souvint qu'il en avoit autrefois honteusement chassé l'Empereur Maximilien lorsqu'il estoit à la tête des François, et que ces mesmes François avoient esté vaincus lorsqu'il s'étoit déclaré contre eux. Il alla saluer l'Empereur et la reine de Portugal. On n'oublia point à luy rendre tous les honneurs dus à son mérite. En effet, c'estoit à luy que l'Empereur estoit redevable du gain de la bataille de Pavie... mais, au travers des civilités affectées de la Cour impériale, il reconnut qu'il y estoit à charge. On luy avoit les dernières obligations, et on ne les avoit payées que par les plus cruelles injures. L'Empereur acheva de signaler son ingratitude en préparant ce prince à ne pas épouser la reine de Portugal. Je vous en laisse le maistre, luy dit l'Empereur, mais le Roy de France est veuf de la reine Claude ; il demande cette princesse en mariage. Ce sera le sceau du traité. On vous doit restituer toutes vos terres. Vous ne serez point obligé de retourner en France. Je m'acquitteray de ce que je vous dois en vous donnant le duché de Milan.

« Monsieur de Bourbon conçeut toute l'infidélité de l'Empereur. Ce n'est pas qu'il ne fust ravi d'estre dispensé d'épouser la reine de Portugal. Quant on la luy auroit accordée, il eust refusé cet honneur, depuis qu'il sçavoit que Madame d'Alençon estoit veuve. Mais cela

1. Quelles commodes et charmantes façons d'arranger l'histoire !

ne l'empeschoit pas de reconnoître la perfidie de l'Empereur qui, après avoir tiré de luy les services les plus importants, n'exécutoit aucun des articles du traité qu'il avoit fait avec luy et croyoit l'assurer de l'offre d'un duché qui n'estoit point à l'Empereur et qui estoit possédé par Sforce. Aussi conceut-il dès ce moment une haine violente contre l'Empereur. Elle devint d'autant plus grande qu'il la luy fallut renfermer dans son cœur. Il attendit avec impatience l'occasion de s'en venger ; elle n'étoit pas difficile à trouver. Il avoit laissé en Italie une armée victorieuse commandée par des chefs qui estoient à luy, d'ailleurs disposés à lui obéir aveuglément. — Le lendemain, il alla voir Madame d'Alençon : Il la trouva seulement accompagnée d'une seule fille en qui elle se confioit. Ils sentirent je ne sçay quelle émotion en se voyant l'un l'autre. « Je vous revoy, Madame, luy dit-il, j'oublie tous mes malheurs en goûtant ce plaisir. Ne l'empoisonnez pas par des reproches qui sont justes à la vérité mais que ce n'est pas à vous de me faire. — Je dois les augmenter, ces reproches, répondit Madame d'Alençon, depuis que je vous les ay faits, vous n'avez songé qu'à en mériter de plus grands. Envisagez, Monsieur, jusqu'où a esté vostre vengeance. Vous l'avez portée si loin que vous vous y êtes vous mesme compris. — Ah ! laissons-là, Madame, reprit Monsieur de Bourbon, laissons un souvenir fâcheux. Laissez moy goûter seulement le plaisir de vous voir et de vous voir dégagée d'un lien indigne de vous. Vous n'avez plus à m'opposer la vertu et le devoir. Je vais connoitre si vous m'avez aimé. Vous me revoyez après une longue absence, plus amoureux mille fois que je ne l'ay jamais esté. Mon amour m'a soutenu au milieu de mes adversitéz. Mon cœur me disoit qu'un temps plus heureux succéderoit à mes disgrâces. Parlez, Madame, que faisoit le vôtre pendant que le mien ressentoit tant de tendresse ? — Hé quoy, Monsieur, interrompit la duchesse, vous me parlez comme si vous

étiez encore ce prince fidelle, l'appuy et le soutien des François. Avez-vous oublié que vous avez mis cette monarchie sur le penchant de sa ruine? Que vostre Roy, par vostre infidelle valeur, languit dans une dure captivité? — Oui, je le sçay, s'écria le prince; l'Empereur abuse de sa victoire. Il traite le Roy comme un esclave. Il ne me traite pas moins indignement. Je puniray son ingratitude. Ma Princesse, vous pouvez tout auprès du Roy, faites ma paix avec ce Prince, peignez-moy soumis et repentant. Soyez pourtant le prix de notre réconciliation; pour ma fortune, je vous l'abandonne. Que Madame[1] possède, si elle le veut, l'héritage de mes terres. Si je vous épouse, vous me tiendrez lieu de tout. Je seray trop heureux pourveu que vous ne vous opposiez pas à mon bonheur. Je souhaite, reprit la Princesse, que le Roy accepte vostre repentir. Vous connoitrez que mon cœur n'a point changé. Je m'estimerai heureuse de pouvoir reconnoître par une tendresse que je ne seray plus obligée de déguiser celle d'un prince généreux. » Monsieur de Bourbon se jetta à ses pieds à ces paroles flatteuses. Ils se dirent encore mille choses tendres et obligeantes.

Madame d'Alençon alla voir le roy, elle luy raconta la conversation qu'elle avoit eue avec M. de Bourbon. Il estoit vray que le roy avoit toujours eu un grand fonds de bonté pour ce prince. Otons-le à nos ennemis, dit-il, à Mme d'Alençon; nous l'avons traité avec trop d'injustice. Cette action d'équité ramènera la fortune dans notre parti. Mais ma sœur, il faut que vous contribuiez à le gagner. Je sçay qu'il vous aime et que vous ne le haïssez pas. Puis-je mieux réparer la conduite que j'ai eue à son égard qu'en luy donnant une sœur que j'aime et que je dois aimer avec tendresse. Mme d'Alençon embrassa son frère en rougissant. Ne songez plus, reprit ce prince, qu'à le rendre digne de

1. Louise de Savoie.

vous, tâchez de l'amener demain dans les jardins de Madrid[1]. Nous y prendrons des mesures pour sortir tous les trois de captivité.

« La princesse quitta le roy et manda M. de Bourbon qui estoit à Tolède. Lors qu'il fut arrivé, elle le fit déguiser en escuyer. Il y en avoit toujours un qui l'accompagnoit chez le roi. C'estoit au milieu de l'esté que les promenades du soir sont délicieuses. Le roy estoit dans un cabinet du jardin, entouré de palissades de jasmins et d'orangers. Mme d'Alençon entra dans le jardin, suivie du feint escuyer et d'une fille d'honneur. Lorsque M. de Bourbon fut entré dans le lieu où le roy estoit seul avec Montpezat, il se jetta à ses pieds. « Je suis indigne de voir mon roy, luy dit-il ; et si sa bonté ne surpassoit encore mon crime, je resterois toute ma vie en proye au désespoir et à la fureur. Je viens, Sire, vous demander un généreux pardon, et mourir à vos genoux jusqu'à ce que je l'aye obtenu. » Le roy le releva avec cette douceur qui luy attiroit tous les cœurs. » Oublions, luy répondit-il, les sujets que nous avons de nous plaindre l'un de l'autre, si je n'ay pas mis de bornes à l'injustice de ma mère, vous n'en avez point mis à vostre vangeance. Avouez que vous êtes acquitté. — J'avoueray, reprit M. de Bourbon que vous estes le plus grand et le meilleur de tous les roys et je ne goûteray jamais de bonheur que je n'aye fait oublier à Vostre Majesté par le nombre de mes services, la grandeur de ma faute. » Ils entrèrent ensuite dans le détail de leurs affaires. « Sortez, Sire, dit M. de Bourbon au roy, sortez à quelque prix que ce soit, des mains de vostre ennemy. Que la grandeur de ses demandes ne vous étonne point. Accordez luy tout. Vous ne serez pas plus engagé puisque la liberté vous manque sans laquelle on n'a jamais pu faire de traité. Laissez agir

1. Il est difficile de croire que, même surveillé, le roi allait ainsi se promener dans « les jardins de Madrid ».

vostre parlement et vos sujets. Ils vous disculperont suffisamment des conditions qu'on vous aura imposées. Pour moy, j'espère faire voir un jour qu'il n'auroit pas dû traiter ainsi un roy que la fortune seule luy a livré, ni un prince qui n'est devenu malheureux que pour s'être fié à sa parole. » M. de Bourbon expliqua ensuite au roy que l'Italie n'avoit pour défense qu'une armée que ses libéralités luy avoient absolument gagnée et qu'il se feroit d'autant moins un scrupule de la faire soulever contre luy qu'elle avoit été levée de l'argent et par les soins de M. de Bourbon, et que l'empereur ne l'avoit jamais soudoyée. Il ajouta que l'empereur n'avoit aucun droit sur l'Italie et que, s'il plaisoit à Sa Majesté, il s'y procureroit un établissement digne d'estre offert à Mme d'Alençon.

« Le roi sourit et admira l'adresse de ce prince; ensuite il se retira dans un coin du cabinet et laissa ensemble ces deux amans. Là, le roi tira ses tablettes et y ayant écrit ce qu'il souhaitoit, il vint rejoindre M. de Bourbon et luy dit en les luy présentant : « Votre repentir et le conseil que vous me donnez réparent tout ce que vous avez fait contre moy. Il est juste que je répare de mon costé ce que je puis avoir fait contre vous. » M. de Bourbon ouvrit les tablettes et y lut ce qui suit :

« Je donne ma parole royale à M. de Bourbon d'exécuter les conventions cy après; et je luy promets, foy de cavallier, afin d'y estre engagé et comme roy et comme honneste homme. Je luy feray expédier, en bonne forme, des lettres d'abolition pour luy et pour tous ses amis. Je luy donne dès à présent, Mme d'Alençon, ma sœur, en mariage et la solennité s'en fera aussitôt qu'il aura quitté le parti de l'empereur. En faveur de ce mariage, je luy cède tous les droits que j'ay sur le royaume de Naples et promets de l'aider à le conquérir d'une armée navale de cent voiles. Enfin,

si la fortune luy est contraire dans cette conqueste, je luy rendray tous les biens qu'il a possédéz en France et la charge de connestable ; je luy ferai raison de ses droits sur la Provence.

FRANÇOIS. »

La générosité du roy charma M. de Bourbon et augmenta son repentir d'avoir combattu contre luy. Il le remercia en des termes pleins de reconnaissance et de tendresse. Ces deux grands princes s'embrassèrent et le roy ordonna à Mme d'Alençon d'embrasser M. de Bourbon. « Voilà votre époux, luy dit-il ; il y a longtemps qu'il est digne de vous ; aimez moy pour l'amour l'un de l'autre et que rien au monde n'altère notre amitié. » Mme d'Alençon obéit au roy avec modestie. « Deffendez-nous de Madame, luy dit agréablement cette princesse. — Je vous le promets, luy dit le roy : son amour a assez fait répandre de sang. » — Varillas parle dans le même sens, et dit que Bourbon, enchanté, « ne se mettoit plus en peine de la reine Eléonore depuis qu'il avoit revu la duchesse d'Alençon[2] ». Ce singulier roman, dans certaines de ses parties, ne manque d'ailleurs pas d'une sorte de vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, le 5 janvier 1526, les derniers points en litige étaient débattus dans la conférence de Tolède entre les plénipotentiaires de Charles-Quint et de François Ier. Et, là encore, il n'est pas question du mariage avec Marguerite d'Angoulême. L'empereur, pour donner le plus de satisfaction possible à Bourbon, insiste seulement afin que le roi lui cède la souveraineté dans toutes les seigneuries qui devaient lui être restituées et François Ier, de son côté, se montre inflexible dans son refus[3]. François Ier était d'ailleurs

1. *Histoire secrète du connétable de Bourbon*, p. 295-315. — Cette histoire est attribuée à Baudot de Jutlly.
2. Varillas, éd. déjà citée, t. II, p. 86.
3. *Captivité*, etc., p. 462.

bien décidé à ne réaliser aucune clause du traité, car la veille du jour où il devait le signer (14 janvier) il fit venir dans sa chambre de Selve, Montmorency, Chabot de Brion, La Barre, l'archevêque d'Embrun et le secrétaire Gilbert Bayart et, après leur avoir fait jurer qu'ils ne révéleraient pas ce qu'il allait dire, annula le traité auquel il ne se soumettait qu'en apparence et contraint par la nécessité[1]. Il justifiait sa conduite avec une impudence singulièrement naturelle, disant qu'il se dégageait de ses promesses comme roi parce qu'il les trouvait injustes et manquerait à sa parole de chevalier pour deux raisons, d'abord parce qu'elle ne lui était pas demandée avec confiance, ensuite parce qu'il ne la donnait pas en toute liberté; il aurait mieux aimé mourir, en effet, que de l'enfreindre s'il l'avait donnée en étant libre. Ses plénipotentiaires pouvaient donc admettre sans crainte le traité qu'il venait de rompre à l'avance.

Le traité fut ratifié solennellement le 14 janvier. Un autel avait été dressé dans la chambre du roi; l'archevêque d'Embrun y avait dit la messe puis, le traité une fois lu, François Ier jura sur les saints Evangiles de l'exécuter fidèlement; il signa ensuite; l'archevêque d'Embrun, le président de Selve et Chabot de Brion le signèrent à leur tour, suivis, pour l'empereur, par Lannoy, Hugues de Moncade et le secrétaire Lallemand[2]. Après quoi Lannoy invita le roi de France, de la part de l'Empereur, à prendre l'engagement du chevalier. François Ier y consentit, mais non sans faire observer qu'il avait déjà suffisamment donné sa foi; ayant ajouté qu'il tenait Lannoy pour gentilhomme connu et estimé, il le rendit de son côté apte à recevoir son serment puisque l'empereur lui avait conféré le pouvoir de le prendre. Et alors debout, la tête nue, sa main placée

1. *Captivité*, etc., p. 466 et suivantes.
2. *Collection des documents historiques*, t. III, f° 172.

dans celle du vice-roi de Naples, il prononça les paroles suivantes : « Je, François, roi de France, gentilhomme, donne ma foi à l'empereur Charles, roi catholique, gentilhomme, en la personne de vous, Charles de Lannoy, commis et habilité par lui et par moi pour la recevoir que, en cas que six semaines après le jour que l'empereur m'aura fait délivrer et effectivement mis en liberté dedans mon royaume de France, je ne lui accomplisse la restitution du duché de Bourgogne et autres pièces déclarées par le traité de paix que j'ai maintenant juré et signé, et pareillement en cas que les ratifications et autres seuretés mentionnées audit traité ne fussent délivrées dedans quatre mois, je retournerai au pouvoir de l'Empereur et viendrai incontinent passer ledit temps, par devers lui, quelque part qu'il soit, et me rendrai son prisonnier de guerre, comme suis de présent, pour tenir prison là où il plaira audit empereur me ordonner tant et si longuement que le contenu dudit traité soit entièrement fourni et accompli. » Seul, Gattinara refusa de se mêler à ce traité arraché par la contrainte et qu'il déclarait violé d'avance. Le roi s'engageait « à restituer » à Charles-Quint le duché de Bourgogne, renonçait à toute prétention sur le Milanais, Gênes, Asti et Naples. En somme, il abandonnait toute l'Italie à l'empereur. Il s'engageait de plus à l'accompagner quand il irait se faire couronner à Rome, à l'aider d'une armée et d'une flotte lorsqu'il ferait la guerre aux infidèles et aux hérétiques; il renonçait à toute suzeraineté non seulement sur la Bourgogne, mais encore sur la Flandre et l'Artois; il cédait Tournay; il rendait au prince d'Orange, Philibert de Chalon, sa principauté en Provence et ses grands fiefs en Bourgogne qu'il avait fait confisquer. Au sujet du duc de Bourbon, voici textuellement les articles décidés :

1. *Collection des documents historiques*, t. III, — Sandoval, t. I, liv. XIV.

« Item, parce que haut et puissant prince, messire Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne avec aucun ses amis, alliés et serviteurs, pour aucunes causes et raisons à ce le mouvans, s'étoit absenté du royaume de France, du service dudit seigneur roi très chrétien, à l'occasion de laquelle absence et durant icelle ont été prises, saisies et occupées les duchéz de Bourbonnois, d'Auvergne et Chatellerault, les comtés de Clermont en Beauvoisis, Forets, Montpensier, La Marche Haute et Basse, de Clermont en Auvergne et Comté-Dauphin dudit pays, seigneuries de Beaujolois, Roannois, Annonay et de Roche en Régnier, vicomtés de Carlat et de Murat, baronnie de Mercœur, greniers de Besse et seigneurie de Marignane en Provence, Bourbon-Lanci en Bourgogne, le païs de Dombe hors de païs, sujection et juridiction de France, et généralement tous et chacuns ses biens, terres et seigneuries ; et ses dits amis, alliés et serviteurs ont été privés et deboutés de tous leurs biens : a été traité, appointé et accordé que le dit roi très chrestien sera (tenu) incontinent après la publication de ce traité, rendre et restituer audit seigneur de Bourbon ou à ses députés toutes lesdites duchés, comtés et seigneuries, ensemble tous et quelconques ses autres biens meubles de quelque qualité qu'ils soient, ou ladite valeur desdits meubles, et tous les titres et enseignements et autres écritures délaissés au temps de son partement, es maisons de ses dites terres et seigneuries appartenans audit seigneur de Bourbon ; et sera ledit seigneur de Bourbon réintégré en la réelle possession et jouissance de ses dits duchés, contés et seigneuries, avec tels droits, authorités, justice, chancellerie, cas-royaux, bénéfices, nominations, etc., dont lui et ses prédécesseurs ont joui, et comme il en avoit joui avant son partement de France; sur quoi, lui seront dépéchées lettres patentes : et que tout ceux qui, par le dit seigneur roi, ont été commis à recevoir les fruits et revenus desdites duchéz, comtéz et seigneuries, et ceux auxquels ledit

seigneur roi, Madame sa mère et autres de leur part en auroient fait don et transport, soient contraints nonobstant oppositions ou appelation quelconques, comme pour deniers royaux, à rendre compte et payer le reliquat audit seigneur de Bourbon, le tout dans quatre mois prochains ; et, en cas que ledit seigneur roi ou Madame la Régente sa mère en eussent appliqué quelque chose à eux, que ledit seigneur en soit tenu lui-même en dedans ledit temps ; et que, en contemplation de cette paix, ledit roi très chrestien ou Madame la Régente ou ayans cause d'eux, tiendront en surséance toutes querelles, droits et actions par eux prétendus contre ledit seigneur de Bourbon ès dites duchèz, comtéz et seigneuries, pour quelque cause que ce soit, et aussi feront tenir en suspens tous procès déjà encommencés à cause des dites querelles, et ce durant la vie dudit seigneur de Bourbon sans qu'il puisse être querellé, sa vie durant, ne lui être donné empeschement, ni iniquité par ledit seigneur roi, ses hoirs, successeurs ou officiers, directement ou indirectement, nonobstant quelconques unions et incorporations qui pourraient être faites desdites duchéz, comtéz et seigneuries; et que ledit sieur de Bourbon, ni ses hoirs et successeurs, pour les choses qu'il pourroit avoir faites depuis son partement de France, ni pour traités d'intelligence par lui faites avec quelconque prince de quelque qualité qu'il soit, puissent être molestés ni tirés en cause. Ains toutes procédures, sentences et autres actes qui déjà pour ce seroient faites demeurent nulles et de nulle valeur, et n'en sera fait jamais poursuite. Et davantage, que durant la vie du sieur de Bourbon, il ne puisse, sous quelque couleur que ce soit, estre contraint de rendre quelconques devoirs pour sa personne, ni d'aller demeurer ni servir au royaume de France, ains puisse administrer et gouverner toutes sesdites duchéz et comtéz par lieutenants officiers et commis de sa part, et faire apporter librement les revenus d'icelles quelque part qu'il lui plaira

hors dudit royaume de France; et que lesdits lieutenants et officiers ne pourront être inquiétés ni molestés directement ou indirectement par lesdits officiers royaux. Et quant au droit que ledit sieur de Bourbon prétend en la comté de Provence et autres pièces adjacentes et dépendantes dont ledit seigneur roi s'est offert estre à justice a accordé que voulant ledit sieur de Bourbon poursuivre le procès, on l'intentera de nouveau, qu'il le puisse faire quand bon lui semblera, et que lors les juges déterminent sommairement ladite justice selon raison et équité. Et au regard des amis, alliés et serviteurs qui ont suivi le parti dudit sieur de Bourbon, tant ecclésiastiques que séculiers, à présent vivants et des hoirs de ceux qui cependant sont allés de vie à trépas, ils seront entièrement restitués en leurs biens ainsi qu'auparavant ils possédoient, ensemble, les meubles délaissés, déclarant nulles toutes procédures, sentences, donations, incorporations et autres actes, qui contre eux ou leurs héritiers pourroient avoir été faites jusques au jour de cette paix, à cause d'avoir tenu le parti dudit sieur de Bourbon, par raison de quoi eux ni leurs héritiers ne puissent être inquiétés ni molestés et leur est baillé aussi entière absolution et abolition de tout ce qu'on vouloit prétendre contre eux jusques au dit jour : et que tout ceux qui sont prisonniers à l'occasion dessus dite, mesmement et expressément Monsieur l'évesque d'Autun et M. de Saint-Vallier, soient promptement et librement relaschés et absous, avec les mesmes restitutions et abolitions annulant quelconques sentences sur ce rendues, et procédures faites, en mettant le tout au néant, et que lesdits évesque d'Autun et sieur de Saint-Vallier et tous les autres amis, alliés, serviteurs et adhérans dudit seigneur de Bourbon, soient en leur liberté de se tenir au royaume de France ou de vivre dehors d'icelui et d'aller et venir dedans et dehors d'icelui à leur volonté sans qu'aucun puisse être contraint d'y comparoir en per-

sonne pour quelques cas que ce soient, et pour les autres actions et querelles qu'ils, ou aucun d'eux, et mesme les enfants du feu seigneur de Penthièvre, ledit sieur de Saint-Vallier et autres desdits amis et serviteurs, prétendans outre les biens tenus et possédés avant le partement de France dudit seigneur de Bourbon, tels prétendans en pourront poursuivre leur justice par devant les juges ordinaires : et pourront ledit seigneur de Bourbon, ses dits amis, alliés, serviteurs, tant ceux qui sont à présent avec lui que ceux qu'il avoit auparavant son partement de France, si bon lui semble demeurer et continuer au service dudit seigneur Empereur, sans que, à l'occasion dudit service, on puisse molester ni inquiéter en la personne ni biens le dit seigneur de Bourbon ne ses dits amis, alliés et serviteurs. Sur toutes lesquelles choses dessus dites ledit seigneur roi très chrestien fera expédier, tant audit seigneur de Bourbon qu'à ses dits amis, alliés et serviteurs, toutes les despéches nécessaires, en bonne et sûre forme[1]. » Bourbon crut-il un instant que ces clauses seraient exécutées? Sûrement non.

Le roi restait toujours prisonnier à l'Alcazar, soumis à une active surveillance ; de jour et de nuit, sa porte était gardée; il ne pouvait sortir du château sans être étroitement entouré; néanmoins, il allait à travers la ville en litière ou sur sa mule entendre la messe dans différentes églises; il visitait aussi les couvents où les religieuses lui offraient des collations; le peuple se pressait sur son passage et lui avait attribué le don de guérir les écrouelles, rien qu'en touchant les malades de ses mains[2]. — Malgré les derniers avis de Gattinara, l'Empereur ratifia lui-même le traité, le 11 février, à Tolède; le 13, il gagna Madrid et François Ier se ren-

1. Mss. Dupuy, n° 484. — *Collection des documents historiques*, t. III, f° 172.

2. *Captivité*, etc., p. 487; lettre de La Barre, 1er février, à la duchesse d'Alençon.

dit au devant de lui, monté sur une mule, portant une cape et une épée à l'espagnole, ayant à sa droite Villiers de l'Isle Adam, grand maître de Rhodes, et à sa gauche le capitaine Alarçon; il alla ainsi jusqu'au pont de Tolède sur le Mançanarès. Charles-Quint y arriva de son côté, vêtu de velours noir, avec les principaux gentilshommes de sa cour et une escorte magnifique de 250 hommes d'armes en costume de guerre, dont l'armure était portée par des pages à cheval[1]. Ils s'avancèrent l'un vers l'autre, tenant à la main, François Ier, son bonnet, Charles-Quint, son chapeau[2], et s'embrassèrent, comme s'ils avaient tout oublié. Ils firent assaut de politesse à qui se céderait le pas et François Ier finit par passer d'abord, mais en obtenant ensuite que l'Empereur fut à droite. C'est ainsi qu'ils entrèrent dans Madrid. Les jours suivants, leur bonne entente parut continuer et ils se montrèrent partout ensemble. Puis François Ier désira voir sa fiancée qui, dès le 1er février, avait fait son entrée à Tolède, escortée par Bourbon qui, de son côté, semblait ne pas se souvenir de sa rancune, car il était allé la chercher à un quart de lieue de la ville; dès qu'il l'avait aperçue, il lui avait fait un grand salut et la princesse avait répondu aimablement en inclinant la tête[3]. Le 16 février, Charles-Quint et François Ier partirent à cheval de Madrid pour l'aller voir. Elle était venue de Tolède à Illescas et attendait dans une galerie avec Germaine de Foix. Après les révérences d'usage, François Ier s'approcha d'Eléonore, mais celle-ci se mit à genoux et voulut prendre la main du roi pour la baiser. « Ce n'est pas la main que je vous dois, dit alors le roi en la relevant, c'est la bouche[4]. » Et il l'embrassa.

1. *Relacion*, etc., dans *Collecion*, etc. — Cité aussi par Gachard. *Captivité de François Ier*, appendice, p. 91 et 92. — Sandoval, t. I, liv. XIV.
2. *Id.*
3. Sandoval, *Id.*
4. *Relacion*, etc., éd. déjà citée : « No es de dar sino la bocce, é la

Il embrassa aussi Germaine de Foix et donna aux autres dames sa main à baiser. Puis il prit le bras de la reine et entra dans la salle voisine. Il y resta en compagnie de Charles-Quint plus de deux heures, et tous deux rentrèrent tard à Torrejon, après avoir dansé. Ils revinrent à Illescas, le lendemain, dans la même litière, et visitèrent la reine Eléonore. Sans beauté, elle était jeune et avait une agréable expression de bonté. Elle dansa à l'espagnole avec la marquise de Zenette[1]. Sept jours se passèrent de la sorte dans la plus grande intimité après lesquels le roi et l'Empereur partirent le 19 février, le roi pour aller à Madrid et de là en France, l'Empereur pour aller épouser à Séville l'infante Isabelle de Portugal. Après avoir accompagné François Ier jusqu'à un jet d'arc de Torrejon[2], à un chemin qui bifurquait et où devait avoir lieu la séparation, Charles-Quint, pris d'inquiétude, tira le roi à part et lui dit : « Mon frère, vous souvenez-vous des engagements que vous avez pris avec moi? — Sans doute, répondit François Ier, je puis même vous répéter tous les articles du traité que nous avons conclu. — Jurez-moi encore que vous les exécuterez fidèlement de votre côté comme je le ferai moi du mien : celui de nous deux qui manquerait à l'autre serait réputé justement un méchant homme et un lâche. — Je les accomplirai exactement dès que je serai dans mon royaume. Rien ne saura m'en empêcher. — Dans la longue guerre que nous avons eue ensemble, dit encore Charles-Quint, je ne vous ai jamais haï, mais, si vous me trompiez, en ce qui touche surtout la reine votre femme et ma sœur, je le prendrai à si grande

abrazo, é beso e se dio por todos los caballeros una grita monstrando mucho regocido. »

1. L'empereur, dit Michelet, « lui fit voir la veuve du roi de Portugal, sa future femme, fort brune, bonne personne à grosses lippes autrichiennes et, pour développer ses grâces, lui fit danser devant le prisonnier une sarabande moresque. Le roi riait de la sœur et du frère, faisait le galant, l'amoureux... »

2. Sandoval, liv. XIV.

injure que j'aurais votre personne en haine et chercherais tous les moyens d'en tirer vengeance et de vous faire le plus de mal que je pourrais. — Je vous jure, répéta François Ier, que je veux maintenir ce que j'ai promis[1]. » Ils se séparèrent alors, après s'être salués, « en se recommandant l'un et l'autre à la garde de Dieu[2] ».

§

Bourbon, le jour de la Purification, le lendemain de celui où il était allé de Tolède au-devant de la reine Eléonore, avait dîné avec l'Empereur. Celui-ci lui présenta de sa main plusieurs plats et ils partagèrent les mêmes mets. Les échansons de Charles-Quint versaient à boire au duc. Un peu avant qu'on apportât les aiguières pour se laver les mains, Bourbon se plaça debout devant l'Empereur[3]. — D'après Granvelle[4], il en prit congé le 12 février. Et le jeudi 15, d'après Hernandez de Oviedo[5], le jour même de la proclamation de la paix, il partit pour l'Italie. Cependant, cette date ne paraît pas certaine, car nous le retrouvons ensuite en Espagne tellement tôt après la date indiquée qu'il est peu probable qu'il en soit parti. S'il le fit, dans tous les cas, ce fut pour se rendre compte rapidement de l'état de choses en Lombardie et voir par lui-même si les promesses de l'empereur seraient maintenues et possibles à réaliser enfin. Hernandez est d'ailleurs le seul chroniqueur qui place alors le départ de Bourbon. Nous avons, en effet, des renseignements précis sur son existence. Le 5 février, par exemple, tandis qu'il

1. Sandoval, t. I, liv. XIV.
2. Mignet, éd. déj. cit. t. II.
3. *Relacion*, etc.
4. *Captivité*, etc., p. 512: — Journal des itinéraires de Charles-Quint. tiré des papiers du cardinal de Granvelle.
5. *Relacion*, etc.

est à Tolède, il reçoit si peu d'argent de Charles-Quint qu'il est obligé de vendre à Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, grand-maître d'hôtel de Charles-Quint et maréchal de Bourgogne, ses terres et ses seigneuries de Chalamont et de Montmerle en Dombes qu'il déclare être de 2.000 livres de rente; il promet, en outre, de compléter cette somme en cas de non-value; il ne conserve pour lui que le droit de fief et d'hommage; la vente est achevée au prix de 20.000 écus d'or au soleil et au poids[1]. Bourbon ne faisait, d'ailleurs, pas une mauvaise affaire car il se doutait bien que le traité de Madrid, tout en lui promettant ses terres sur le papier, ne les lui restituerait pas de fait. — Le 5 mars, il se trouve à Saragosse et donne à son premier médecin, René de l'Hospital, celui-là même qui l'avait accompagné au moment de sa fuite, la terre et seigneurie de La Tour-de-Bessière en Auvergne, près de son comté de Monpensier[2]. — Le 26 avril, pour récompenser de leurs services Hugues de Nagu, écuyer, seigneur de La Varenne, et Philibert de Saint-Romain, seigneur de Lurcy, son oncle, dont on avait démoli les châteaux et sur les terres desquels on avait fait de grands dégâts, il leur donne la justice de Quincie en Beaujolois[3]. Il faut ajouter que Bourbon avait aussi, pendant son séjour en Espagne, consenti à céder au duc de Nassau, comme tuteur des enfants de la princesse de la Roche-sur-Yon, sa sœur, Anse et Condé, situées en Flandre et qui appartenaient à ses neveux; en échange, il avait remis à ceux-ci « une récompense de même valeur sur ses terres de France[4] ».

Il est donc plus probable qu'il resta en Espagne et ne

1. Mémoires, mss. d'Aubret. — *Notes historiques sur les fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux*, C. Guigne, p. 55, 56 et 193.
2. Du Chesne, *Histoire des chanceliers*, p. 135. — *Mémoires d'Aubret*. La Mure, éd. déjà citée, t. II, p. 690, note.
3. Aubret. — La Mure, *id.*
4. *Captivité*, etc., p. 503.

partit pas à la date indiquée par Hernandez de Oviedo. Il put ainsi assister aux inquiétudes de Charles-Quint qui attendait l'exécution du traité. Le roi de France, plusieurs fois sommé par lui, s'étant contenté de répondre d'une manière fort évasive, l'empereur finit par lui envoyer Lannoy qui arriva le 8 mai 1526 à Cognac. Le 10, François Ier soutint avec tranquillité qu'il ne pouvait être lié d'aucune manière par un serment prêté en prison, par contrainte, et le chancelier du Prat déclara que la Bourgogne ne pouvait absolument pas être détachée du royaume. Ce langage, d'une extraordinaire impudence après tout ce qui s'était passé, soutenu comme il se trouvait l'être par la situation politique, apparut de suite malheureusement vrai aux yeux de l'Empereur. Henri VIII, en effet, et les principaux potentats d'Italie avaient engagé le roi de France à ne pas exécuter le traité, mécontents et jaloux de Charles-Quint dont le joug pesait sur trop de points à la fois et qui était soupçonné toujours d'aspirer à la monarchie universelle. La ligue italienne dont les plans avaient échoué par suite de l'adresse de Pescaire s'était reformée dès la mort de celui-ci (30 novembre 1525). La régente avait tout activé de son mieux en se mêlant à l'alliance avec Clément VII et Venise[1]. Le Pape était même sur le point de mettre sa signature au bas du traité lorsque Charles-Quint lui apprit, par le duc de Sessa, son ambassadeur, qu'il ferait évacuer le Milanais dans deux mois et que le duché serait remis à Francesco Sforza. L'Empereur n'avait pas un instant l'idée de tenir parole; il désirait seulement la neutralité du Pape, et il l'obtint. C'est dans l'intervalle qu'avait été signé le traité de Madrid et que le duché de Milan avait été donné au duc de Bourbon. Une fois qu'il se sut joué, Clément VII reprit le projet d'alliance et de confédération. Tous les ambassadeurs

1. Archives, sect. historique, 965, liasse 5, n° 12: — cité par Mignet.

se réunirent à Cognac, et, le 22 mai, fut signé le fameux traité de *la Sainte Ligue*, entre François Ier, le Pape, Venise, la République de Florence et le duc de Milan ; Henri VIII était déclaré protecteur de la Ligue ourdie contre Charles-Quint. Cependant, afin de dissimuler qu'elle était conçue contre lui, il fut déclaré que l'Empereur, s'il le voulait, pourrait en faire partie[1]. D'après les termes du traité, Francesco Sforza rentrerait en possession de tout le duché de Milan; les états d'Italie seraient reconstitués selon la position où ils se trouvaient avant la guerre et une rançon délivrerait les enfants de France; d'autres clauses suivaient au sujet de Charles-Quint, destinées à empêcher son adhésion, celle-ci, entre autres, qu'il ne pourrait aller se faire couronner à Rome qu'avec la suite qui serait fixée par le Pape et la seigneurie de Venise; s'il refusait de souscrire à ce qu'il ne pouvait que rejeter, les confédérés s'engageaient à lever une forte armée pour délivrer l'Italie et les enfants de France; les contingents que chaque État devait fournir étaient déterminés d'avance[2].

Charles-Quint se trouvait dans une situation compliquée qu'aggravait encore l'importance prise en Allemagne par Luther. Sorti de son asile de la Wartbourg, où l'Electeur Frédéric de Saxe l'avait tenu quelque temps caché, il était revenu à Wittemberg et y prêchait publiquement la réforme du culte catholique. Son influence était d'autant plus grande que l'Empereur restait hors de l'Allemagne depuis 1521 et que son frère, l'archiduc Ferdinand, n'avait pas eu l'autorité suffisante ni l'adresse politique nécessaire pour tout maintenir dans l'ordre. Au centre et au midi, la plupart des villes, se gouvernant elles-mêmes, avaient accueilli le culte réformé ; beaucoup de princes

1. *State papers*, t. I, p. 180.
2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, traité de Cogna.

devaient s'unir à Magdebourg dans une sorte de confédération pour résister à ceux qui étaient demeurés fidèles à la religion romaine. Et c'est au moment où il s'apprêtait à faire rentrer dans l'ordre cette partie de son Empire que Charles-Quint appris le refus formel de François Ier. Triste suite à son mariage avec cette Isabelle de Portugal qu'il devait tant aimer et à ce traité avec le roi de France dans la réalisation duquel, malgré les avis de son chancelier, il avait cru ! — Lee, ambassadeur d'Henri VIII, écrivait à son maître : « Il (Charles-Quint) est silencieux et retiré : il passe bien souvent trois ou quatre heures de suite seul et livré à ses réflexions. Il n'a depuis son mariage ni plaisir ni contentement [1]. » Tous ses plans se trouvaient renversés, et protester contre le manque de parole de François Ier n'eut servi à rien ; que pouvait-il également contre ses deux fils ?

François Ier, qui sentait d'ailleurs ses torts, tenta de justifier sa conduite dans un manifeste où, entre autres griefs, il se plaignait vivement de ce que le duc de Bourbon, son vassal, se fût enfui et armé contre lui, conseillé dans sa rébellion par l'empereur qui l'avait arraché de ses devoirs en lui faisant les plus belles promesses. Charles-Quint y répondit aussitôt et d'autant plus facilement qu'il n'avait pas tort : « A ceux qui se plaignent si gravement du duc de Bourbon, disait-il, et de l'empereur pour l'avoir détourné par ses promesses et fait soulever contre son roi, on répondra que cela est absolument contraire à la vérité, car par quelle promesse aurait-elle pu être induite à trahison l'âme de ce prince, si vraiment digne du sang royal auquel il appartient ? Qui a causé sa révolte, sinon cette main qui l'y a forcé en lui déniant toute justice pour des droits qu'il devait croire si légitimes ? Sinon cette soif et cette cupidité manifeste de s'em-

1. *State papers*, t. VI, p. 535, note 3.

parer de ses Etats en lui intentant un procès inique, non devant un tribunal ordinaire, mais devant des hommes suspects, choisis par commission, et sans qu'il fût possible d'avoir des juges dépourvus de passion et au dessus de tout soupçon. Ce qui l'a poussé à la révolte, ce sont les persécutions et les menaces sans nombre contre sa dignité, son honneur, sa situation, sa vie même, moyens indignes qu'aurait dû écarter aussi loin que possible de son esprit un seigneur suzerain. Et c'est pour ces raisons majeures que le duc de Bourbon a pu, sans encourir aucun blâme, reconquérir sa liberté et secouer le joug d'une si intolérable et si injuste sujétion, afin qu'il n'arrivât pas que ce qu'on pouvait impunément accomplir contre son droit devant les tribunaux fut violemment exécuté en fait contre sa personne. Et c'est pour ces motifs que Bourbon, revendiquant sa liberté à l'appui de César contre tant d'injustices, il était du devoir et de la dignité de César (qui doit, autant qu'il est en lui, se proposer pour but de défendre les opprimés, et les hostilités étant d'ailleurs ouvertes), de prêter au duc de Bourbon, qui est de son sang, l'assistance qu'il demandait et de le protéger, surtout au moment où, pauvre et dépouillé de tous ses biens, il venait près de lui implorer un refuge [1] ». Il ajoutait qu'à la suite des services rendus par Bourbon à Pavie et le roi de France semblant de son côté désireux d'oublier le passé, il était naturel qu'il rendît ses Etats à son ancien connétable et que, du moment qu'il avait promis de le faire, il y fût tenu, comme aux autres clauses du traité. Il invoquait les droits, plutôt chimériques il est vrai, de ses aïeux sur le comté de Provence et ajoutait que, « désirant récompenser le duc de Bourbon de ses services en compensation du mariage

1. Sandoval, t. I. — Sandoval a dû copier la réponse de Charles-Quint dans les archives de Simancas.

projeté et qui n'avait pas eu lieu à cause du roi, le duc prétendant que ce comté était sien, etc., etc..., il avait voulu lui venir en aide à ce sujet [1]. » Mais toutes ces paroles, nécessaires peut-être comme réponse, ne changeaient rien à la situation.

La Sainte-Ligue n'avait pas perdu de temps. Le Pape et les Vénitiens avaient assemblé leurs troupes sous la conduite de Guido Rangone, de Jean de Médicis et du duc d'Urbin, général de la seigneurie de Venise qui devait être bientôt choisi comme généralissime. Les deux armées réunies s'élevaient à peu près à 20.000 hommes de pied, 2.000 gens d'armes et plus de 2.000 chevau-légers. Le pape se montrait très entreprenant contre son habitude et conseillait d'attaquer l'ennemi avant qu'il ne fût en état de se défendre. Dans un bref fier et sec, il signifia la conclusion de la Ligue à l'empereur pendant que, de leur côté, les ambassadeurs de France lui notifiaient le traité de Cognac en le sommant de rendre les enfants de François Ier et de conclure la paix. Charles-Quint, qui se voyait joué, régla son attitude sur celle de ses ennemis, ne doutant pas un instant que la Ligue ne fût dirigée contre lui; il refusa d'en faire partie et congédia violemment tous ses ambassadeurs. Il renouvela ses griefs contre François Ier et lui ordonna de se reconstituer prisonnier immédiatement. Envers le pape, à cause du besoin qu'il en avait et dans l'espoir de le détacher de la Ligue, il tenta une sorte d'arrangement auquel il mêla Francesco Sforza assiégé depuis plusieurs mois dans son château de Milan. Il fit promettre à ce dernier par Hugues de Moncade qu'il lui rendrait son duché s'il consentait à une justification de pure forme devant les arbitres nommés par l'empereur; il lui faisait déclarer en

1. Sandoval, t. I. — Sandoval a dû copier la réponse de Charles-Quint dans les archives de Simancas.

même temps qu'il n'usait d'un pareil moyen que pour sauver les apparences et se dégager de sa parole envers le duc de Bourbon auquel seraient payés d'avance 4.000 ducats par mois sur ce duché de Milan[1]. Bourbon en fût-il informé ? Car, cette fois, la mesure était comble : l'empereur manquait encore envers lui à sa parole. Sans doute, il dut savoir ce qui se tramait et il comprit définitivement qu'on essayait de l'écarter; le nouveau chef qu'il s'était choisi se trouvait pire que son roi naturel et sans qu'il put lui découvrir les excuses qui, pendant si longtemps d'abord, l'avaient empêché d'agir; il ne pouvait plus compter que sur lui-même. Et il attendit les événements.

Moncade avait également l'ordre d'apprendre au pape que le roi de France, si l'empereur consentait à accepter une rançon de 200.000 écus pour le rachat de ses enfants, était disposé à observer les autres clauses du traité de Madrid, c'est-à-dire à lui abandonner toute l'Italie. Au cas où Clément VII n'aurait pu être séparé de la ligue, Moncade avait mission de s'entendre avec tous ses ennemis, le duc de Ferrare comme les Colonna, afin de l'arracher à la ligue par violence. — Son premier voyage fut pour Milan et échoua; il ne put décider Sforza à quitter la citadelle et à la remettre au protonotaire Caracciolo, agent désigné par l'empereur afin de juger son procès quant à la forme; Sforza répondit purement et simplement qu'il ne pouvait ni ne voulait se séparer de ses alliés[2]. A Rome, ce fut le même

1. Lanz, t. I, p. 213-216 : — Lettre de Charles-Quint à Hugues de Moncade, 11 juin 1526.

2. C'était d'autant plus prudent que Charles-Quint n'aurait sans doute pas tenu sa promesse. « Il sentit, dit Guichardin (liv. XVI, chap. v), tout l'artifice et la duplicité des Impériaux, car la promesse de maintenir Francesco Sforza dans le Milanais n'ôtait pas à l'empereur le pouvoir de lui faire son procès comme à son vassal et de confisquer son fief pour crime de trahison : et, en ce cas, Bourbon qui devait prendre sa place si Sforza était mort, s'en serait emparé, parce que, outre la mort naturelle, les lois en reconnaissent une autre appelée mort civile, et que l'on est censé être dans ce dernier cas lorsqu'on a

insuccès; il se retira en compagnie des autres ambassadeurs en menaçant le pape de la colère impériale. Ils purent constater les uns et les autres que Clément VII paraissait haïr sérieusement Sa Majesté Catholique et que les peuples de la Péninsule lui étaient très hostiles en général; ils conseillèrent à Charles-Quint d'envoyer Bourbon au plus vite dans le Milanais et Lannoy à Naples afin de remettre sur le pied nécessaire une armée insuffisante, sans solde et mal commandée. Ils négociaient en attendant avec le duc de Ferrare auquel ils avaient promis la possession de Modène, en échange d'une somme assez considérable, ainsi que la confirmation de Reggio et de Rubiera dont ils s'étaient emparés; ils avaient écrit à l'archiduc Ferdinand pour le prier de lever au plus vite en Allemagne des lansquenets et de les diriger vers l'Italie. Ils se rendirent ensuite dans le royaume de Naples où ils devaient s'entendre avec les Colonna[1].

Les confédérés, avant même d'avoir reçu tous leurs contingents, s'étaient mis en marche vers le Milanais. Un corps d'armée vénitien, grâce aux intelligences qu'il avait dans la ville, pénétra dans Lodi et, à Plaisance, opéra sa jonction avec les troupes papales. Les troupes impériales de Milan se trouvaient alors assez mal placées; commandées depuis six mois par le marquis du Guast et Antoine de Leyva qui avaient remplacé Pescaire, elles poursuivaient le siège du château abondamment pourvu de vivres, de munitions et de défenseurs. La ville même souffrait de cette résistance en supportant la mauvaise humeur d'une soldatesque sans discipline; et, à la fin, ses habitants, exaspérés, fermèrent leurs boutiques trois jours de suite et prirent les armes. Les Espagnols, entre deux feux,

été condamné pour crime de lèse-majesté. » Guichardin écrit ceci au sujet d'événements antérieurs, mais ces lignes conviennent admirablement au cas présent.

1. *Archivio storico Italiano*, t. III, p. 449.

durent battre en retraite et établir des retranchements à San-Silvestro. Pendant deux mois la ville tint bon, commandée par un courageux citoyen, Pietro de Pusterla; le marquis du Guast et Antoine de Leyva n'y rentrèrent que le 17 juin. — Le duc d'Urbin, généralissime de la ligue, aurait dû marcher aussitôt sur Milan, mais il attendit jusqu'au 30, à Marignan, les Suisses qui n'y arrivaient pas; il ne se mit en marche que le 3 juillet et campa le 5 à 3 milles du château. Or, le même jour, après une admirable suite de marches forcées, une armée arrivait, commandée par le duc de Bourbon[1].

Nommé par Charles-Quint capitaine général de l'armée de l'empire en Italie, il était parti assez secrètement de Barcelone le 24 juin[2], avec six navires chargés de 800 soldats. Bravant la flotte des confédérés qui, faute d'être réunie et bien dirigée, ne put lui barrer le passage, il était entré sans obstacle dans Gênes dont l'abord n'avait pas été défendu. Après y avoir tiré des banquiers 100.000 ducats en paiement des lettres de change reçues en Espagne de Charles-Quint, il s'était dirigé sans perdre une minute vers Milan et y était entré le 5 juillet au soir. Dès le 6, il prit le commandement de l'armée et lui distribua une partie de sa solde. Il voulait vaincre et était résolu à toutes les audaces. 8 à 9.000 hommes, Espagnols et Allemands mélangés, étaient sous ses ordres, lorsque l'armée des confédérés, forte d'environ 20.000 hommes et 3.000 chevaux, parut devant les faubourgs de Milan, du côté du sud-est, entre la porte Romaine et la porte Tosa. Les faubourgs étaient à peine fortifiés; des remparts assez bas avec des fossés peu profonds en défendaient l'approche, et, les faubourgs une fois pris, la ville ne pouvait plus

1. Lettre de Bourbon à Charles-Quint, Milan, 9 juillet (Archives de Vienne, citées par Mignet). — Guichardin, liv. XVIII, chap. I et II : « Mais le duc de Bourbon... ranima les Impériaux par sa présence. »
2. C'est la date la plus indiquée et la plus probable.

guère être défendue. Les confédérés n'avaient donc qu'à pénétrer coûte que coûte par une vive attaque; les Impériaux placés alors entre l'armée italienne et le château, au milieu d'une ville qui les haïssait, n'auraient eu de salut, et un salut chèrement payé, qu'en battant en retraite du côté de Pavie. Mais le duc d'Urbin hésita. Il ne s'attendait d'ailleurs pas à une forte défense et pensait que les faubourgs seraient abandonnés après un petit combat.

Le généralissime, trouvant, au contraire, beaucoup de résistance, fit avancer 3 pièces de canon à une portée de trait de la porte Romaine et ordonna l'assaut; puis ce chef qui aurait eu besoin de savoir au juste ce qu'il désirait, abandonna ce premier dessein sous prétexte que le jour était trop avancé. Les Impériaux lui tuèrent d'ailleurs dans une ou deux escarmouches une quarantaine d'hommes et en blessèrent pas mal d'autres; le canon qui avait tiré contre la porte ne l'avait presque pas endommagée. « L'armée passa la nuit dans l'endroit où elle avait fait halte, à droite du grand chemin, avec quelque désordre, le peu de temps qu'on avait ne permettant pas de prendre beaucoup de précaution. Cependant, on eut soin de faire garder les trois canons qui étaient en batterie; au commencement de la nuit, quelques Espagnols ayant attaqué ce poste furent repoussés par l'infanterie italienne qui composait cette garde. Il était encore arrivé le soir même six canons aux Vénitiens; d'ailleurs, on eut plusieurs avis, et même par des prisonniers, que Jean de Naldo, capitaine au service des Vénitiens, avait fait, que les impériaux chargeaient leurs bagages comme pour une retraite, ce qui engagea tout le monde à espérer dans le jour suivant. — Mais les choses changèrent bientôt de face. La nuit n'était pas encore bien avancée lorsque le duc d'Urbin, frappé de la résistance qu'il avait trouvée et revenant à la frayeur que l'infanterie des ennemis lui avait ins-

pirée d'abord, résolut tout d'un coup de retirer l'armée; il exécuta même sur-le-champ cette résolution en faisant partir les munitions et l'artillerie, et par l'ordre qu'il fit donner aux troupes vénitiennes de se mettre en marche; après quoi, il chargea le provéditeur d'informer le lieutenant du pape et les autres officiers de l'armée ecclésiastique du parti qu'il venait de prendre et de les exhorter de sa part à suivre son exemple[1]. » Les officiers, très surpris, se rendirent auprès de lui pour essayer de lui faire entendre raison, mais il répéta qu'il était sûr de la défaite et qu'il ne changerait pas d'avis[2]. Invoquant ensuite une foule de motifs, qu'il déclara, de son chef, absolument irréfutables, il termina en démontrant que les règles de la guerre justifiaient sa manière d'agir et qu'il fallait s'en aller au plus vite avant la fin de la nuit. Il reprit donc le chemin de Marignan malgré les murmures de l'armée qui disait de lui, en changeant la célèbre parole antique : *Veni, vidi, fugi*. Jean des Bandes Noires, qui trouvait ce départ honteux, attendit qu'il fit grand jour pour emmener l'infanterie pontificale et battit en retraite sans perdre un seul homme. Les Impériaux s'attendaient trop peu à cette bonne fortune pour risquer le moins du monde de la compromettre. Ils n'arrivaient pas à comprendre ce qui la leur valait et redoutaient même un piège. Le départ du duc d'Urbin jeta d'autre part un grand trouble dans l'esprit des confédérés et les entraîna vers la méfiance ; ils se demandaient si le duc n'avait pas agi par un ordre secret de Venise ; tous émettaient des avis différents et se perdaient en conjectures. Les Impériaux, quant à eux, profitaient du

1. Guichardin, liv. XVII, chap. II.
2. Guichardin dit de lui : « Son avis passait toujours dans les conseils, parce qu'après avoir proposé les choses, il ne laissait jamais parler les autres et disait d'abord son sentiment ou, du moins, il faisait tellement sentir par la seule exposition quel était son avis, que personne n'osait le contredire. »

temps perdu pour fortifier les faubourgs, désarmer les habitants et chasser de la ville ceux qui leur semblaient les plus dangereux; ils abusaient de ceux qui restaient pour en obtenir le plus possible; les violences devinrent même telles que les habitants finirent par s'adresser à Bourbon, qu'ils connaissaient et qu'ils aimaient, pour faire cesser un pareil état de choses. « Les principaux de la ville s'étant donc assemblés en grand nombre, vinrent se jeter aux pieds du duc de Bourbon dans une attitude convenable à la déplorable situation de la patrie; l'un d'eux, portant la parole au nom de tous, parla, dit-on, en ces termes au milieu des pleurs et des gémissements de ses compagnons[1]. » Un long discours suivit où les Milanais décrivirent tous ces malheurs qu'ils ne méritaient pas et avouèrent mettre leur unique espoir en Bourbon[2]. Il leur répondit avec beaucoup de douceur[3] qu'il était très sensible à leurs maux et

1. Guichardin, liv. XVII, chap. III. — Voici le discours des habitants de Milan, d'après cet historien : « ... Frédéric Barberousse désola autrefois cette ville; sa vengeance n'épargna ni ses habitants ni ses édifices, ni ses murailles, mais ce ne fut rien en comparaison des maux que nous souffrons : la barbarie d'un ennemi est moins insupportable que l'injuste cruauté d'un ami; d'ailleurs, deux ou même trois jours suffirent à la colère du vainqueur et terminèrent le supplice du vaincu : au lieu que nos misères durent depuis plus d'un mois : elles croissent à chaque instant; et, comme les damnés, nous souffrons, sans espérance de soulagement, des maux qu'avant ce temps de calamités nous croyions de beaucoup au-dessus des forces humaines. — Nous espérons, Monseigneur, de votre générosité et de votre clémence, que vous finirez nos malheurs et que vous ne permettrez pas qu'on achève de détruire une ville devenue votre légitime héritage et dont le ciel vous a confié le soin. Ce trait de bonté, en vous donnant les cœurs de vos sujets et le nom immortel de père et de restaurateur d'une si célèbre ville, établira plus solidement en un seul jour votre nouvelle domination que la force et les armes ne pourraient le faire en plusieurs années. Mais si, par des raisons qui nous sont inconnues, vous n'avez pas le pouvoir ni la volonté d'adoucir nos maux, nous vous conjurons de faire pointer l'artillerie contre nous et d'exterminer par le fer de nos soldats tout le peuple de Milan sans distinction d'âge ni de sexe; une prompte mort sera moins affreuse qu'une vie déchirée par nos persécuteurs et cet effet de votre bonté, tout triste qu'il ne peut manquer de vous paraître, sera aussi digne d'être célébré que l'inhumanité de ces forcenés est en horreur à toute la terre : vous terminerez par là des tourments que vous n'aurez pu finir autrement, et notre mort ne causera pas moins de plaisir à ceux qui nous aiment encore que la naissance des enfants en fait aux pères et aux parents. »

2. *Id.*

3. *Id.*

qu'il désirait ardemment soulager la ville. Il expliqua que les cruautés exercées étaient tout à fait contraires aux intentions de l'empereur ainsi que des officiers généraux et que la faute en devait être rejetée sur la nécessité comme sur le manque d'argent ; il en avait bien apporté, lui, Bourbon, mais pas assez malheureusement pour contenter les troupes auxquelles des sommes considérables étaient dues. Néanmoins, si Milan voulait bien fournir 30.000 ducats pour la solde d'un mois, il ferait camper l'armée hors de la ville. Il savait bien qu'à ce sujet déjà, la peuple avait été trompé, mais, cette fois, il n'en serait pas de même, et Milan pouvait compter sur sa parole. « Pour montrer que je suis sincère, termina-t-il, je prie Dieu, si j'y manque, d'être emporté par le premier coup de canon que tirera l'ennemi[1]. » — Quoique la somme demandée fût très forte, les Milanais, vu les circonstances, consentirent à la payer, tant la nécessité de loger le soldat leur paraissait au-dessus de tous les maux. Une partie des troupes seulement quitta la ville ; il est vrai qu'une partie seulement des 30.000 ducats fut comptée ; et les mêmes faits qu'auparavant se produisirent. « Bourbon se mit peu en peine de sa promesse ou, plutôt, comme on le croit, il ne fut pas le maître de la tenir et ne put réprimer la licence de ses soldats, secrètement excités par quelques-uns des généraux qui, par haine pour ce prince ou par ambition, traversaient tous ses desseins[2]. » — La même jalousie que Bourbon avait fait naître en France, puis en Italie, puis en Espagne, recommençait. On la trouve ainsi sans cesse pendant sa trop courte carrière ; et il fallait que son mérite fût sin-

1. Guichardin, liv. XVII, chap. III. — « ... Avec telle protestation qu'il faisoit à Dieu que, du premier coup d'arquebuse tiré de son ennemy, il peust mourir s'il ne leur tenoit parolle. Mais il n'en fit rien pour ceste fois ; et dict-on qu'auprès, pour ceste malledicion qu'il se donda luy-mesmes, il eut cette harquebusade à Rome qui le tua comme il avoit dict » (Brantôme, ouvr. déjà cité, t. I, p. 305).

2. Ce passage prouve encore cette jalousie que Bourbon suscitait partout.

gulièrement supérieur pour qu'elle se manifestât avec une telle régularité.

Le désespoir des Milanais ne connut plus de bornes ; plusieurs, préférant la mort à tant de maux, se précipitèrent du haut des toits dans la rue, d'autres se pendirent[1]. La campagne environnante, ravagée d'autre part par les confédérés, connaissait un malheur semblable. Dans le château enfin, tous commençaient à sentir que leur situation était désespérée ; la disette des vivres augmentait au point que, dans la nuit du 16 au 17, la garnison renvoya plus de 300 bouches inutiles, tant soldats que femmes et enfants. « Quoique la sentinelle eut donné l'alarme au premier bruit, ils ne trouvèrent aucun obstacle à leur sortie, et, comme les lignes étaient si étroites qu'il ne fallait que mettre des piques en travers pour les passer, ils les franchirent sans peine. Il y en avait deux parallèles à la porte du château et, entre les deux, un retranchement d'environ 6 pieds de hauteur qui couvrait les troupes du côté du château et de la campagne. S'étant rendus ensuite à Marignan où campait l'armée, ils engagèrent les officiers généraux à tenter une seconde fois le secours du château qui fut résolu sur l'extrémité des assiégés et la faiblesse des lignes que les femmes et les enfants avaient franchies. Le duc d'Urbin, n'osant prendre sur lui seul les suites d'un refus, se rendit à cet avis d'autant plus facilement qu'il ne pouvait plus alléguer son ancien prétexte que le nombre des Suisses, qui était de plus de 5.000, avait fait cesser. Il fut donc unanimement arrêté dans le Conseil qu'on irait droit au château, que l'on se saisirait des églises de San-Gregorio et de Sant'Angelo, et que l'armée camperait sur les murs de Milan[2] ».

Le duc d'Urbin partit de Marignan et se rendit, le 22 juillet, dans un endroit appelé l'Ambra, entre

1. Guichardin, *id.*
2. *Id.*

l'abbaye de Casaretto et la rivière de l'Ambro. Une fois là, changeant encore de résolution, il plaça la pointe extrême de son camp à l'abbaye de Casarretto et en appuya l'arrière à la rivière de l'Ambro; il s'étendit ensuite à droite. La position était assez forte et le duc la préféra « parce qu'étant plus près du château on serait exposé aux insultes de la ville et plus à portée de tourner du côté que l'on voudrait : d'ailleurs, en donnant l'alarme aux ennemis par différents endroits, on les obligerait à multiplier leurs gardes, ce qui les fatiguerait beaucoup, attendu le petit nombre de leurs troupes. Le même jour, un détachement marcha contre Monza; la ville se rendit d'abord à composition ; la citadelle, où il y avait 100 soldats napolitains, fut forcée le lendemain à la faveur de l'artillerie[1]. » Il n'y avait encore qu'à marcher, mais de longues discussions s'établirent entre les capitaines, et le duc d'Urbin prétendit qu'il ne croyait pas possible de secourir le château; on discourait encore à ce sujet, lorsqu'on apprit qu'il allait se rendre. Le duc, sans chercher à savoir si la nouvelle était vraie, se félicita qu'il en fût ainsi, disant que l'armée de la Ligue, de la sorte, grâce à sa prudence, demeurait saine et sauve au lieu qu'elle aurait pu être entraînée, si l'on n'avait pas écouté ses conseils, dans une fâcheuse aventure. Et, sur ces entrefaites, la perte du château fut effectivement confirmée.

Sforza, en effet, n'ayant plus de vivres, désespéré de voir que l'armée de la Ligue ne faisait rien pour lui, avait entamé les négociations avec Bourbon qui, le premier, et très adroitement, avait envoyé au château, après la retraite de l'armée à Marignan, un héraut d'armes pour le saluer de sa part. Le traité fut signé le 24 juillet[2], aux conditions suivantes : sans préjudice de ses droits, Francesco Sforza remettait le château de Milan

1. Guichardin, *id.*
2. Varillas dit le 23 (t. II, p. 117), mais Guichardin indique le 24.

entre les mains des généraux de l'empereur qui le recevaient au nom de ce souverain ; il avait le droit d'en sortir librement avec toute la garnison et de se retirer dans la ville de Côme dont il aurait le gouvernement et les revenus auxquels en seraient joints d'autres jusqu'à la concurrence de 30.000 ducats de rente en attendant qu'on pût savoir la volonté de Charles-Quint par rapport à lui, Francesco Sforza, qui aurait un sauf-conduit pour l'aller trouver ; il serait payé aux troupes alors dans le château tout ce qui leur restait dû de leur solde jusqu'à la capitulation, ce qui formait une somme de 20.000 ducats. Gian-Angelo Riccio et Poliziano seraient remis entre les mains du protonotaire Caraccioli pour être interrogés, à condition toutefois d'être ensuite relâchés et conduits en lieu sûr ; enfin le duc de Milan rendrait la liberté à l'évêque d'Alexandrie qu'il avait enfermé dans le château de Crémone[1]. — Ces conditions si avantageuses furent obtenues par l'adresse de Filippo Sacco qui les négocia en compagnie de Bourbon ; il évita la reddition du château de Crémone, bien que Sforza ait consenti d'avance à s'en défaire, s'il n'était pas possible d'avoir la paix autrement ; il avait remarqué en effet que les Impériaux étaient très pressés de tout finir et il en profita[2]. Ceux-ci craignirent en effet, au dernier moment, un retour offensif du duc d'Urbin qui, cependant, ne s'y décidait certainement pas. Sforza étant sorti du château le lendemain, ils le conduisirent avec une grosse escorte jusqu'aux premières gardes du camp des confédérés où il demeura tout le jour ; sur le soir, il prit le chemin de Côme. Il s'était attendu à ce que les ennemis retirassent

1. Guichardin, liv. XVII, chap. IV.
2. « Mais ce ministre conférant avec ceux de l'empereur reconnut à leurs visages et aux caresses extraordinaires qu'ils lui firent qu'ils n'étaient pas moins pressés d'entrer dans le château de Milan que Sforce d'en sortir et, tirant avantage de ce défaut de dissimulation, proposa à son tour des articles plus modérés dans lesquels il n'était point parlé de la citadelle de Crémone. » (Varillas. t. II, p. 117.)

la garnison qu'ils avaient dans cette ville, mais ils prétendirent qu'ils ne s'étaient point engagés à cette clause et qu'ils n'avaient promis que de l'y laisser demeurer en sûreté. Le duc, ne voulant plus se fier à eux, prit le parti d'aller à Lodi, quoique d'abord il eût résolu de ne rien faire qui pût aigrir encore la colère de l'empereur. Les confédérés ne firent aucune difficulté de le mettre en possession de cette ville, et, comme les Impériaux n'avaient exécuté des conditions du traité qu'il venait de conclure avec eux que celle qui lui permettait de se retirer vie et bagages saufs, il ratifia publiquement la Ligue que le Pape et les Vénitiens avaient conclue en son nom [1].

Cette reddition du château de Milan changea tout à fait la face de la guerre. Le duc d'Urbin, qui finissait par se rendre compte sans doute de sa maladresse, déclara qu'il ne voulait plus garder le commandement suprême et désirait redevenir simplement ce qu'il était avant qu'il y fût élevé; il fallut toute l'influence du pape pour qu'il consentît à ne pas abandonner son poste. Le plan fut alors d'attendre les renforts suisses levés pour le roi de France et de bloquer Milan dès leur arrivée; le duc disait pouvoir réduire la ville par la famine en trois mois au plus; le siège immédiat lui en paraissait inutile et dangereux. On s'efforça vainement de le faire changer d'avis en lui représentant que le blocus ne serait possible que si les Impériaux ne recevaient aucun secours d'Allemagne; il répliqua qu'il connaissait la vivacité du duc de Bourbon et qu'il était sûr de le voir se risquer un peu au hasard; il restait donc résolu à ne pas bouger jusqu'à cette occasion prévue qui lui fournirait la victoire [2].

En attendant, vers le commencement d'août, il se porta contre Crémone avec ses troupes vénitiennes. —

1. Guichardin, liv. XVII, chap. III.
2. Guichardin, liv. XVII, chap. IV.

Pendant ce siège des événements importants se passèrent à Rome.

Hugues de Moncade, à la suite de son échec auprès de Clément VII qu'il n'avait pu détacher de François Ier, s'était rendu dans le royaume de Naples afin de s'entendre avec les Colonna. Ceux-ci, qui s'étaient retirés de Rome pour se soustraire à l'inimitié du Pape, avaient pris les armes dans le sud de l'état pontifical où se trouvaient presque toutes leurs possessions. Ils s'étaient ensuite emparés d'Anagni et inquiétaient jusque dans Rome le pape qui était obligé d'y tenir une petite armée toujours prête ; très occupé, d'autre part, ailleurs, il accueillit avec plaisir ce qui lui parut devoir être un gage de paix. L'entente se conclut dans la Ville Eternelle, le 22 août, négociée par Vespasiano Colonna dans lequel le Souverain Pontife avait une grande confiance ; toutes les injures furent oubliées de part et d'autre. Le pape désarma, licencia ses troupes, resta sans aucune défense, et ne comprit pas qu'il était joué. Un mois après, les Colonna réunirent leurs forces et, à la tête d'une petite armée, arrivèrent la nuit du 20 septembre sous les murailles de Rome ; ils s'emparèrent de la porte Saint-Jean de Latran et pénétrèrent dans la ville. Le pape, abandonnant le palais pontifical, aussitôt pillé, se retira dans le château Saint-Ange. — Une nouvelle trêve fut alors conclue entre le pape et l'empereur qui devait durer quatre mois et n'être rompue que deux mois après avoir été dénoncée. L'État ecclésiastique, le duché de Milan, le royaume de Naples, les républiques de Gênes, de Florence et de Sienne, le duché de Ferrare, tous les vassaux immédiats ou médiats du Saint-Siège y étaient compris. Le pape consentait à retirer les troupes qui entouraient Milan, les galères qui surveillaient Gênes, et à pardonner aux Colonna ; ceux-ci, de leur côté, faisaient évacuer Rome et l'État ecclésiastique à leurs gens. — Hugues de Moncade était ainsi arrivé à ses

fins, désarmant le pape et affaiblissant la ligue franco-italienne. Il engageait Charles-Quint à montrer toutefois du mécontentement, afin de retirer ainsi plus de bénéfice d'une violence dont il ne pourrait encourir le blâme. « Il me paraît que Votre Majesté doit témoigner un grand ressentiment de ce qui est arrivé en cette rencontre à Sa Sainteté, ainsi que du sac du palais pontifical. Elle doit largement satisfaire à ce sujet le nonce par ses paroles et le pape par ses lettres, de manière que Sa Sainteté reçoive quelque contentement dans sa peine, ainsi que le collège des cardinaux. Il serait bon également que Votre Majesté donnât quelque excuse aux princes chrétiens de ce qui est arrivé ici, et assurât que cela était contraire à son intention et à sa volonté, faisant éclater ses sentiments de telle façon que tout le monde les connaisse[1]. » — L'empereur venait de répondre avec vivacité au dernier bref pontifical en représentant le manque de reconnaissance qu'il y avait de la part de Clément VII à venir l'attaquer, lui qui l'avait fait élire. Lorsqu'il sut le pillage du palais, il marqua tout son mécontentement, jura que jamais, s'il avait été à même de l'empêcher, pareille chose ne se fût passée et qu'elle lui pesait sur l'âme; la faute n'en revenait-elle pas d'ailleurs au pape qui avait voulu lui faire la guerre? Il y avait là, dans ces circonstances douloureuses, le doigt de Dieu.

Le pape qui était beaucoup moins disposé à l'y reconnaître et n'aimait à remarquer son intervention que si elle lui était favorable, se promit bien de n'observer aucun des engagements auxquels il avait été contraint de souscrire. Il sauva les apparences en retirant une partie de ses troupes de Lombardie et en rappelant les galères qui bloquaient Gênes, mais laissa Jean de Médicis avec 4.000 hommes à l'armée de la Ligue,

1. Lettre de Rome, 24 septembre 1526; — Arch. de Vienne, citée par Mignet.

paya 13.000 ducats par mois aux Suisses des confédérés, entretint 2.000 fantassins dans Plaisance, outre les hommes d'armes et les chevau-légers, et fit venir dans Rome les 5.000 hommes qu'il avait retirés de Lombardie. Il avait envoyé en même temps vers le roi de France Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, qui, à peine arrivé auprès de François Ier qu'il avait trouvé sur les bords de la Loire, était revenu assurer le pape de son appui[1]. Aussitôt Clément VII condamna en plein consistoire les Colonna[2]. Leurs terres furent confisquées; le cardinal Pompeïo fut déclaré rayé du Sacré Collège. Une petite armée se forma bientôt qui descendit vers le sud des Etats de l'Eglise contenir cette terrible maison des Colonna qui, de son côté, recommençait à lever des troupes dans le royaume de Naples. — Dans l'intervalle, Crémone s'était rendue; et le duc d'Urbin, à la tête de son armée victorieuse qui comprenait 24.000 hommes de pied et plus de 3.000 hommes de cavalerie, était venu attaquer Milan où la garnison impériale se trouvait décimée par les maladies[3]. La situation de Bourbon y devenait fort difficile; il s'en rendait compte, comprenant la tactique des confédérés, « lesquels se confient en mon petit nombre et au grand nombre de malades que nous avons[4] ». Il n'avait d'espoir que dans un prompt secours et écrivait sans cesse à Charles-Quint pour en presser l'arrivée; il écrivait en même temps à Frundsberg pour qu'il amenât au plus vite les lansquenets levés en Allemagne. L'empereur avait pu lui faire parvenir 200.000 ducats; mais, dans cette ville épuisée, ils ne lui étaient pas d'un grand secours.

1. *Négociations de la France et de la Toscane*, t. II, p. 842.
2. Lettre du 7 novembre 1526 adressée au maréchal de Montmorency (mss. Béthune, vol. VIII, 509, f° 93).
3. « Depuis ung mois, il y a bien eu troys mil hommes des vostres malades. » (Lettre de Charles de Bourbon à l'empereur, 27 août 1526, — Arch. de Vienne, citées par Mignet.)
4. *Id.*

Ce fut l'inaction habituelle du duc d'Urbin qui le sauva. Au lieu d'assaillir les Impériaux, incapables de lui résister, ce timide général continua le blocus et attendit. Il attendit si longtemps qu'il donna le loisir d'arriver aux lansquenets de Frundsberg.

§

Charles-Quint conduisait lentement sa politique mais avec une attention sûre et soutenue. « D'un esprit plus réfléchi que prompt, il méditait beaucoup avant de se décider pour longtemps. Moins fécond que ferme dans ses vues, il avait, bien jeune encore, cette puissance de volonté qui fait une grande partie de l'habileté humaine et décide si souvent de la fortune, de la fortune soumise aux persévérants encore plus qu'aux audacieux, car, si les audacieux la surprennent quelquefois, les persévérants finissent presque toujours par la contraindre et lui commander.

« L'ambassadeur vénitien, Gaspar Contarini, qui avait précédé, en Espagne, André Navagero, revenant d'auprès de Charles-Quint entre la bataille de Pavie et le traité de Madrid, le dépeint ainsi dans la relation de son ambassade qu'il adressa le 16 novembre au Sénat de Venise : « L'empereur accomplira sa vingt-sixième année le 24 du mois de février (1526) jour de saint Mathias où il obtint la victoire sur l'armée française et où fut pris le roi très chrétien. Il est de stature ordinaire, ni grand, ni petit ; son teint est blanc, plutôt pâle que coloré. Il a le nez un peu aquilin, les yeux gris, le menton trop avancé, l'aspect grave, sans être dur ni sévère. Son corps est bien proportionné, sa jambe très belle, son bras fort, et dans les joutes d'armes, comme dans les courses de bagues, il est aussi adroit que

quelque cavalier de sa cour que ce soit. » — Après avoir dit que le jeune et grave empereur était d'une complexion et d'un caractère mélancolique, très religieux, fort juste, étranger aux plaisirs qui entraînent les hommes de son âge, se donnant quelquefois, mais rarement, la distraction de la chasse, peu affable, plutôt avare que libéral, ne parlant guère, ne s'exaltant pas dans la prospérité, ne se laissant point abattre par l'adversité et ressentant plus la tristesse que la joie, Contarini le montre sans cesse occupé du gouvernement de ses pays et de la conduite de ses affaires. « Il se plaît à négocier et à siéger dans ses conseils. Il y est fort assidu et il y passe une grande partie de son temps. » C'est par cette application qu'il pourvut aux nécessités et qu'il surmonta les périls de sa situation en Italie[1]. »

Il vit en effet très nettement la situation et ce qui était nécessaire afin de l'améliorer, usant de la force des armes et de la ruse des négociations. Il fit part au plus vite à Bourbon de tout ce qu'il avait préparé pour lui venir en aide. Celui-ci, toujours dans Milan, continuait en effet à réclamer de l'argent et des soldats. Sa situation s'aggravait chaque jour. Il prenait ombrage aussi d'une capitainerie générale promise au duc de Ferrare, déclarant y voir une atteinte à son honneur et une diminution de son autorité. « J'ai pensé, lui écrivait l'empereur pour le calmer à ce sujet, que vous trouveriez bon de gagner le duc de Ferrare, quoiqu'il nous puisse coûter. Quant à moy, je n'ay jamais entendu que la chose vous tournat en déshonneur, car vous sçavez que j'ai toujours désiré et désire vous accroistre et non souffrir vous rabaisser[2]. » Il lui conférait le privilège de la capitainerie générale, l'investiture de Reggio et de Modène et lui disait d'en disposer après avoir vu « que son honneur et son autorité était bien gardés » ; il ajoutait pour se le concilier

1. Mignet, p. 251-253. — *Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato da Eugenio Alberi*, sér. I, vol. II, p. 60.
2. Cité par Mignet, p. 256.

tout à fait : « Vous adviserez de bien entretenir le duc de Ferrare en nostre service comme sçaurez faire par vostre grande prudence selon que le temps le requerra... c'est l'un des secours qui vous peult ayder en ceste guerre ; l'autre secours sera de l'armée que mayne nostre vice-roy de Naples ; le troisième secours est de l'argent que j'appareille pour vous envoyer, et le quatrième est celuy d'Allemagne, pour lequel j'escris à nostre frère l'archiduc[1]. »

La flotte impériale, composée de nombreux navires de transport pour la plupart et montée par plus de 9.000 soldats, mit à la voile à Carthagène le 24 octobre 1526 et se dirigea vers Naples. Après avoir livré bataille avec André Doria, qu'elle rencontra entre la Corse et les côtes d'Italie, elle échappa à la destruction qui la menaçait grâce à une tempête qui sépara les combattants et alla relâcher en Toscane au port de San Stefano. Elle en partit au plus vite, poursuivie par le terrible Génois qui y arriva dès le lendemain de son départ, et gagna en toute hâte le port de Gaëte où l'armée commandée par Lannoy débarqua le 1er décembre 1526[2]. — De Milan, Bourbon continuait à écrire pour presser la venue de Frundsberg : « Quand ce secours arrivera, disait-il avec une hauteur orgueilleuse, j'espère, avec l'aide de Dieu, ôter à vos ennemis la fantaisie de faire la guerre à Votre Majesté et vous acquérir telles victoires que ce sera perpétuel établissement pour vos Estats[3]. » L'empereur avait déjà fait remettre 50.000 ducats à Frundsberg par la voie de Flandre, afin qu'il opérât au plus vite la levée promise. Bourbon, de son côté, en avait ajouté 36.000 qu'il lui avait fait parvenir par les Alpes du Tyrol : « Messire George, écrit encore Bourbon à Charles-Quint, me faict entendre que, pour recouvrer ledit secours, il faut que j'envoye

1. Cité par Mignet, p. 256.
2. Lanz, t. I, p. 693-706.
3. Lettre du 6 octobre 1526 (Arch. de Vienne, citées par Mignet).

XXXVI mil escus du change qu'il a pleu à Vostre Majesté de m'envoyer dernièrement, que m'est un gros frais. Toutesfois,... pour vous acquérir honneur et empescher vos ennemys vous faire dommaige, j'ay envoyé audict messire George ladicte somme [1].» Frundsberg eut bientôt réuni de 12 à 13.000 lansquenet. « Présentement, écrit Bourbon le 29 octobre, j'ay eu lettres de messire George par lesquelles il m'escrit qu'il m'ameyne 12 ou 13.000 lansquenez [2]. » — Il se mit en marche vers la fin d'octobre et arriva dans les Alpes au commencement de novembre. Il traversa difficilement les montagnes déjà couvertes de neige, descendit par le Val-di-Salbio et, longeant la partie occidentale du lac de Garde, parvint dans les états du marquis de Mantoue, « qui gardait la neutralité entre le Saint-Siège, dont il était le gonfalonier, et l'Empire, dont il était le feudataire [3] ». Il avait encore à franchir un espace assez grand et difficile à cause de nombreuses rivières qui le coupaient. De plus, il s'attendait à ce que le duc d'Urbin fît l'impossible pour l'empêcher de rejoindre l'armée impériale enfermée dans Milan. Il ne semble cependant pas que ce dernier ait même fait le nécessaire, bien qu'il eût la partie belle et favorable une dernière fois. Il se posta sur l'Adda, à Vauri, avec toute son armée, y jeta un pont, fortifia l'endroit et y laissa le marquis de Saluces à la tête de 4.000 fantassins; vers le 19, il alla au-devant des lansquenets avec Jean de Médicis commandant 4.000 soldats des Bandes-Noires, 8 ou 9.000 piétons vénitiens, 600 hommes d'armes et une nombreuse cavalerie légère. Il n'avait cependant pas le dessein de les attaquer et songeait surtout à les fatiguer dans leur marche ainsi qu'à leur couper les vivres, seul moyen, disait-il, de vaincre des

1. Lettre du 6 octobre 1526. (Arch. de Vienne, citée par Mignet.)
2. Arch. de Vienne, citées par Mignet, p. 239.
3. *Id.* — « George Frundsberg était arrivé déjà à Castiglione-delle-Stivere dans le Mantouan. » (Guichardin, liv. XVII, chap. v.)

troupes si fermes dans leur rang[1]. La réputation des lansquenets, organisés sur le modèle des Suisses, était en effet considérable et à juste titre ; ils combattaient à rangs profonds, armés de longues piques, et leur masse était flanquée de ces arquebusiers espagnols, remarquables tireurs, habiles et entreprenants, qui avaient joué un si grand rôle à Pavie. — La tactique du duc d'Urbin était maladroite ; les troupes qu'il laissait à Vauri demeuraient inutiles ; il aurait dû réunir toutes ses forces et se jeter le plus violemment possible sur Frundsberg, du moins, il le paraît, car il n'avait rien à craindre de Bourbon trop affaibli pour tenter quelque chose. Les bandes de Frundsberg arrivèrent le 22 à Rivolta, près du Mincio, se dirigèrent vers Borgo-Forte pour se rapprocher du Pô et y reçurent, le 24, par le fleuve, quatre fauconneaux que leur envoyait le duc de Ferrare. C'est à Borgo-Forte que l'armée vénitienne se trouva face à face avec l'arrière-garde ennemie et que Jean de Médicis livra contre elle, à la tête de ses chevau-légers, la petite bataille qui lui devint funeste. « Les fauconneaux envoyés par Alphonse d'Este aux lansquenets lançaient des balles qui pesaient 3 livres et demie. Jean des Bandes-Noires, fidèle à sa tactique, prétendait harceler l'ennemi, beaucoup plus nombreux, sans jamais se laisser surprendre en rase campagne. Il croyait que les lansquenets n'avaient pas d'artillerie ; sans défiance, il se jeta sur eux ; un retranchement pratiqué dans une tuilerie dissimulait le fauconneau dont la volée, pointée de bonne main, vint le frapper à la jambe. Les armures de ce temps s'étaient allégées à la partie postérieure des grèves. Les cuissots avaient commencé par s'évider ; puis la jambe même n'était plus protégée que par le devant. Or, la pesante balle frappa Jean comme il tournait bride, croyant la

1. Guichardin, liv. XVII, chap. v.

journée finie[1]. » Guichardin dit qu'il fut atteint au second coup tiré par les fauconneaux et qu'il reçut le coup un peu au-dessus du genou[2]. On le transporta ensuite en litière, sous la neige, jusqu'à Mantoue où on décida de lui couper la jambe. Il montra pendant l'opération un merveilleux courage[3] qui ne le sauva pas; sa mort parut à ses compatriotes comme la ruine de l'Italie[4]. Elle fit persévérer en tout cas le duc d'Urbin dans une prudence qui n'avait pas besoin d'être encouragée, de telle sorte qu'il ne suivit même plus les lansquenets, sous prétexte qu'il devait attendre les ordres du Sénat de Venise, et se retira à Mantoue. Frundsberg passa le Pô tranquillement et arriva sans rencontrer d'obstacles vers le milieu du mois de décembre à Borgo-San-Donino et à Firenzola où il s'établit. Et il fit savoir à Bourbon sa présence afin qu'il vint le rejoindre[5].

1. Pierre Gauthiez, *Jean des bandes noires*, p. 316, éd. déjà citée.
2. Liv. XVII, chap. VI. — Mignet place le coup au-dessus de la cheville, sans dire d'où il tient cette indication.
3. Il faut citer le récit de cette fin admirable. Nous le faisons d'après M. Gauthiez : « On savait combien la blessure qui avait frappé la jambe anciennement opérée et toujours mauvaise était grave. Le duc d'Urbin, assez lourdement, parla de confession : « Si c'est nécessaire, dit Jean, j'ai toujours fait en toutes choses mon devoir, en ceci encore je le ferai. » ... De temps en temps, il se grattait la tête avec les doigts, dit l'Arétin, puis se les mettait dans la bouche en disant : « Qu'en adviendra-t-il ? » Il répétait souvent : « Je n'ai jamais fait de vilenie. » — Les médecins se résolurent à couper le membre brisé, car ils désespéraient de rien faire à une plaie terrible, pleine de fragments, au milieu d'os fracassés, de nerfs coupés, de muscles tranchés ou tordus par le biscaïen et le fer. C'est l'Arétin qui fut chargé de décider son maître. « Faites vite », répondit Jean, ferme comme s'il était à cheval. — On lui fit prendre médecine, afin de l'amputer le soir. Comme on arrivait à peu près vers l'heure du dîner, les vomissements le saisirent. « Les signes de César ! dit-il à l'Arétin. Il faut penser à autre chose qu'à la vie. » Il joignit les mains et fit vœu d'aller, s'il en réchappait, à Saint-Jacques-de-Compostelle. Les chirurgiens, avec leurs aides et leurs instruments, apparurent. Abraham demanda dix ou douze personnes pour tenir le patient durant le fort de l'opération, à l'instant où la scie entamerait l'os. Jean des Bandes Noires, qui avait entendu, sourit : « Vingt ne pourraient pas me tenir », dit-il. Il se disposa lui-même comme il fallait, prit la chandelle en main et s'éclaira la jambe. »
4. *Lettere di principi*, t. II, p. 21.
5. Philibert de Chalon furieux, lui aussi, d'avoir été dupé par François Ier, et devenu volontaire de Charles-Quint, vint voir le connétable à Milan, plus probablement qu'à Pavie, ainsi que l'indique M. Ulysse

Bourbon l'aurait voulu, car il projetait de soumettre l'Italie à Charles-Quint, mais il n'avait plus d'argent et ne pouvait bouger. Sa situation dans Milan était devenue chaque jour plus difficile. « Les 200.000 ducats qu'il avait reçus de l'empereur n'avaient pas suffi à la solde fort arriérée des troupes et à leur entretien pendant cinq mois. Il ne lui restait pas un ducat, et sa petite armée refusait d'entrer en campagne avant qu'on lui eût donné ce qui lui était dû. Elle en était arrivée à ce point d'indiscipline, tout en conservant sa bravoure, et de désobéissance, tout en se maintenant dans sa fidélité, qu'il lui était impossible de lui commander sans la contenter et de la faire marcher sans la payer[1]. » Bourbon avait dû tirer de la ville tout ce qu'il pouvait avec cruauté et « jusqu'au sang[2] ». Il obtint ainsi 30.000 écus de plus qu'il ne pensait, et il força Morone, enfermé dans la forteresse de Trezzo, à payer 20.000 ducats en le menaçant de le décapiter[3]. Ce singulier personnage, bien que chancelier de Sforza, finit par devenir secrétaire de Bourbon et travailla ainsi à détruire les plans d'indépendance italienne qu'il avait élaborés. Les sommes réunies ne suffirent d'ailleurs pas à Bourbon ; Antonio de Leyva et le marquis du

Robert. « Celui-ci, d'après le journal du prince, lui donna l'hospitalité du 6 au 13 janvier et le traita fort bien. Ils étaient d'ailleurs faits l'un et l'autre pour se comprendre. Tous deux étaient de grands seigneurs, jeunes — le connétable avait alors trente-sept ans, étant né le 17 février 1490 — braves jusqu'à la témérité. Ils partageaient surtout la même haine contre François Ier et sa mère. Que de souvenirs ils durent évoquer dans cette ville qui leur rappelait la prise de leur ennemi commun ! »

1. Mignet, t. II, p. 262.

2. *Id.* — Lettre de Bourbon à Charles-Quint, 8 février 1527. — Arch. de Vienne.

3. « E vego non basta (lui écrivait Bourbon) la pregione in che voi sete, me risolvo advisarvi che sono senza danari e che se farete quello che il mio messo ve dira, ve ne troverete bene (altrimente sara peggio per voi essendo pron to a farvi cose che vi dispiaceranno molto e a me anchora. » — Lettre de Marcus de Buxeto : « Li giorni passati instareno il Morone che facesse la talia, et lui diceva non aver danari : li fu detto per il capitano di justitia che si dovesse confessare che li doveva esser taliato il capo... in quel punto fu addomandato il ceppo fosse portato... per evitare il cepno fu conclusa la talia in 20 mila. » (*Ricordi inediti di Girolamo Morone*, publicati dal. C. Tullio Dandolo, p. 205, 208.)

Guast engagèrent leurs chaînes d'or et la plupart de leurs bijoux. « De cette manière, écrit Bourbon à l'empereur, nous avons trouvé 20.000 écus avec lesquels nous avons eu le supplément pour les deux payes[1]. » Du Bellay dit que Bourbon fit argent de tout ce qui se trouvait dans les églises et mit à la torture les plus riches bourgeois de la ville pour leur faire avouer s'ils cachaient leur argent[2]. « Pour à quoi obéir et contenter les soldats, ledit de Bourbon feit prendre de nuict les principaux et les plus riches de la ville, lesquels, avec astrapades et autres inventions de tourments, il contraignit de bailler argent, de sorte qu'il paya ses gens de guerre pour deux mois. » Bourbon n'agit d'ailleurs ainsi que contraint par les circonstances. « Il se vit forcé dans cette extrémité de commettre des actes de violence qui répugnaient à son caractère, naturellement doux et humain[3]. » Les soldats, paraît-il, bien que pas mal d'argent leur restât encore dû, furent subjugués par son charme et l'adresse avec laquelle il savait se les acquérir[4]. — Il faut parler ici du rôle curieux de Morone, ce vieillard resté si jeune. « Tel était l'esprit et l'adresse de cet homme et l'ascendant extraordinaire qu'il avait sur tous ceux qui l'approchaient, qu'en peu de jours, de prisonnier qu'il était, il devint le plus intime confident de Bourbon qui le consulta sur toutes les affaires importantes. Ce furent certainement ses insinuations qui firent naître dans l'esprit du connétable le soupçon que l'empereur n'avait jamais eu le dessein de lui donner l'investiture du duché de Milan et que Lève et les autres généraux espagnols étaient moins des adjoints destinés à le seconder de bonne foi dans l'exécution de ses projets que des espions apostés pour surveiller sa conduite. Comme il

1. Lettre du 8 février (Arch. de Vienne, citées par Mignet, p. 264).
2. Varillas (t. II, p. 124) dit la même chose.
3. Robertson, *Histoire du règne de Charles V*, trad. française, Amsterdam, MDCCLXXI, t. IV, p. 131.
4. Ripamond, *Hist. mediol.*, p. 717.

conservait à l'âge de quatre-vingts ans toute l'audace de sa jeunesse, on peut encore lui attribuer l'idée du projet hardi et inattendu que Bourbon osa tenter quelques temps après[1]. » Guichardin écrit qu'il « trouva bientôt le moyen par son esprit de devenir le conseil du duc de Bourbon et même de le gouverner presque absolument[2] ». Je ne sais s'il eut une influence aussi considérable, mais il est possible et même très probable, en tous cas, qu'il sut exploiter les rancunes que Bourbon avait le droit d'avoir contre l'empereur pour l'en détacher. Une nature déjà blessée si souvent par les hommes et qui sentait l'injustice avec tant de violence n'avait pas oublié la suite d'affronts infligés par Charles-Quint, manquant à ses promesses successives. Ces blessures-là, jointes à celles qu'il avait reçues en France et à la tristesse de voir échouer sa fortune, malgré tout le courage déployé, achevaient son désespoir. Sans doute avait-il, plus d'une fois, songé à ne plus servir des rois qui montraient autant d'ingratitude et s'était-il décidé à travailler pour son propre compte dans cette mêlée à la fois héroïque et matérielle qui constituait, à son époque, la bataille pour la vie. Morone vint à point nommé lui enlever ses dernières hésitations ; il le fortifia dans des vues encore vagues, les précisa et, par l'entente habile où il parut être de ses intérêts, gagna sa confiance. Il n'y a pas de donnée sûre pour prouver que Bourbon, au milieu de la complication des faits, forma réellement le projet de se créer une position indépendante en reconstituant à son profit le royaume des Deux-Siciles, mais cela est bien dans la logique des événements et c'est ce qui a permis sans doute à beaucoup d'historiens, Henri Martin entre autres, de l'avancer[3]. Il aurait pu de la sorte jouer un rôle important entre le pape, François Ier et

1. Robertson, t. IV, p. 132.
2. Liv. XVII, chap. VI.
3. Mezeray parle d'une lettre de Bourbon au roi de France, « laquelle,

l'empereur, exploiter l'un et l'autre à son profit en proposant ou vendant son alliance et jouer enfin ce rôle de souverain pour lequel il était né. Il ne se sépara pas de l'empereur qui lui était un trop gros soutien dont il ne pouvait se passer, il s'en servit, décidé à attendre les événements et à agir d'après eux ; dans son raisonnement, si Charles-Quint se montrait enfin décidé à exécuter ses promesses d'une façon ou d'une autre, il continuerait à le servir ; si, au contraire, la même équivoque persistait, il saurait se

dit-il, se voit en bon lieu et qui contient ces mots : Naples vous donnera des preuves de ma repentance et justifiera ma faute. » Nous nous rappelons en effet que, si l'on en croyait Baudot de Juilly, dans son *Histoire secrète du connétable*, Bourbon aurait déjà proposé à François Ier ce plan hardi : il n'y a malheureusement rien de certain qui permette d'affirmer cette entreprise toute à l'honneur de l'ancien connétable et vraiment merveilleuse. Cependant Brantôme croit qu'elle exista réellement dans la pensée de Charles de Bourbon ; c'est aussi l'avis de Robertson : « Il s'imagina que l'empereur serait très satisfait de voir humilier Clément, le premier auteur de la ligue qui s'était formée contre lui. Il se flattait qu'en contentant l'avidité de ses soldats par l'immense butin de la capitale, il les attacherait pour toujours à ses intérêts, ou, ce qui est plus vraisemblable encore, il espéra que la puissance et la gloire que lui promettait la prise de la première ville de la chrétienté, le mettraient en état de jeter les fondements d'un pouvoir indépendant, et qu'après avoir rompu toute liaison avec l'empereur, il pourrait posséder, en son nom seul, Naples ou quelques autres Etats d'Italie. » Gregorio Leti, au contraire, dit nettement que Charles-Quint envoya Bourbon contre Rome par désir de se venger du pape et laisse entendre qu'il n'agissait pas pour son propre compte. Beaucaire dit que Bourbon voulait reconquérir le royaume des Deux-Siciles au profit de la monarchie française, et qu'il n'eut jamais l'idée de piller Rome, mais seulement d'y prendre l'argent nécessaire pour aller à Naples : « Borbonio Romam diripere in animo non fuisse... Peschinus ex illustri Boionum familia, qui huic expeditioni interfuit mihi confirmavit ; justum in militum stipendium pecuniam inde conficere, et acceptas a Cœsare injurias ulturus regnum Neapolitanum invadere destinarat, quo illum extrema desperatio adegerat : quæ deliberatio, si initio bene successisset, hand dubium quin Franciscus illi reconciliatus (tanto in Cœsare odio, invidiaque flagrabat) opportuna auxilia misset. Et Itali Borbonium potius, a quo nihil timebant, quam Cœsarem eo regno petiri optassent. » — C'est également l'idée de Sismondi qui, même, croit Morone l'instigateur de cette idée. Martin du Bellay écrit : « Aucuns ont estimé que si M. de Bourbon ne fust encore mort, il se fust faict roy de Romme et roy de Naples, pour le mal contentement qu'il avoit contre l'empereur. » Gregorio Casale écrivait le 2 mai, quatre jours avant la prise de Rome : « Je pense que les lansquenets et Espaignols vont volontiers au royaume de Naples : une raison est pour se décharger des bons butins dont ils sont chargés, l'autre pour prendre cette possession en gage de leurs payements et de ce qui leur est deu ; et si Bourbon se sait gouverner il pourra gagner un royaume pour un duché. »

libérer. Sûr de ses troupes qui l'adoraient, il s'arrangerait pour les payer en prenant Florence ou Rome, puis, l'entreprise une fois menée à bien, aviserait. En allant à Rome enfin, eut-il des ordres secrets de l'empereur qui, mécontent de voir le pape rebelle à l'alliance qu'il lui voulait imposer, se résolut pour un châtiment exemplaire et terrible? C'est au fond probable, bien que les historiens espagnols comme Sandoval qui ont eu sous la main les archives de Simancas n'en aient pas parlé. En tous cas, ce qui ne parait pas douteux, c'est qu'à partir de ce moment, Charles de Bourbon ait eu le plan, un jour ou l'autre, de ne plus servir que lui-même. Sa vie se trouvant manquée, il résolut de la jouer dans une entreprise étrange, unique et, malgré son horreur, admirable. L'ancien connétable, changé en lieutenant général de l'empire, s'égalant à ses maîtres par le mépris auquel leur conduite l'avait autorisé, le dernier féodal enfin, prince du sang et premier du royaume de France après le roi, devenait un condottière.

§

Il sortit de Milan le 2 janvier 1527, laissant le commandement de la ville à Antonio de Leyva qui garda pour la contenir Gaspard de Frundsberg, fils de Georges, avec 2.000 lansquenets et le comte de Belgiojoso entré depuis peu au service de Charles-Quint. Il passa la Trebbia le 9 février et se réunit aux lansquenets; puis, avant de se mettre en mouvement, il écrivit à l'empereur pour lui représenter la situation et lui demander l'argent nécessaire à la paye des troupes. Les chevau-légers, en effet, n'avaient rien reçu; les lansquenets n'avaient touché qu'une seule solde et

réclamaient plus de 100.000 écus. Il fallait fournir au plus vite à l'armée ce qui lui était dû, sans quoi elle se trouverait exposée à mourir de faim : « Nous autres, disait-il, ne pouvons plus faire autre chose que mettre notre vie à votre service[1]. » Et il avança.

L'avant-garde fut confiée au prince d'Orange avec le commandement des chevau-légers et des hommes d'armes. Le choix était d'autant plus habile que Philibert de Chalon, lui aussi, en voulait à François Ier au point que cette fois il était parti de son plein chef, comme simple volontaire, au lieu d'obtenir de Charles-Quint, ainsi qu'il l'aurait pu, quelque charge importante. « Il avait rejoint Bourbon en Italie par une chevauchée rapide et folle à travers la Franche-Comté, l'Alsace, la Forêt-Noire, le Wurtemberg, la Bavière et le Tyrol; il était entré en Italie du côté de Vérone...[2]. » Le marquis del Vasto conduisait l'infanterie espagnole, George Frundsberg les lansquenets, et Fernand de Gonzague, qui devint plus tard un des meilleurs généraux de l'empire, un corps de soldats italiens. Bourbon marcha vers les Etats pontificaux sans être sérieusement inquiété. Le duc d'Urbin, toujours aussi timide, ne s'approcha pas, satisfait de sa surveillance neutre; le marquis de Saluces se contenta de gagner tour à tour les villes menacées, préservant Plaisance et Bologne; c'est ainsi qu'il se porta à Casal Maggiore dès que Bourbon parvint à San Giovanni entre Bologne et Ferrare. Le 8 février, il y eut une escarmouche devant Plaisance, au cours de laquelle trente impériaux restèrent entre les mains de l'ennemi. Philibert de Chalon faillit lui-même être prisonnier; son cheval s'étant abattu sous lui, il perdit son panache dans la mêlée et n'échappa qu'à grand'peine[3]. Bourbon resta campé à

1. « Noi altri non possemo far altro, se no mettere la vita per li soi servitu. » (Lettre du 8 février 1527.)
2. U. Robert, *Philibert de Chalon*, éd. déjà citée, p. 81.
3. *Id.*

San-Giovanni pendant quelque temps afin de s'entendre avec le duc de Ferrare qui devait lui donner des vivres, des munitions, des chariots « et qui l'engagea ou l'entretint dans le projet de se jeter sur Florence et Rome[1] ».

Clément VII n'avait plus autant de résolution que par le passé; d'un esprit en réalité incertain et d'un caractère timide, il perdit toute confiance; à l'heure actuelle, il ne savait plus que faire et son unique espoir se reportait sur François Ier; il compromettait ainsi singulièrement les affaires de la Ligue. Le nonce Acciajuoli avait écrit au roi de France au nom à la fois du pape et de la République de Florence et terminait sa lettre ainsi : « Aujourd'hui, l'Italie est réduite à un tel état qu'elle ne peut plus toute seule résister à une si grande attaque..... la venue des lansquenets au-delà du Pô, la mort du seigneur Jean de Médicis, l'arrivée du vice-roi avec les Espagnols sont des coups mortels pour le pape et les Florentins[2]. » François Ier répondit à cet appel en promettant de fortes sommes et une levée de 10.000 Suisses; puis, sans plus penser à cette promesse, il alla chasser quinze jours en Champagne. « Ce prince spirituel, dit Mignet[3], parlait à merveille et agissait moins bien. Il avait un coup d'œil prompt. Mais il manquait d'application. Il s'occupait un moment, et avec beaucoup d'intelligence, des plus importantes affaires, puis il se dérobait pendant huit jours pour aller s'amuser dans une de ses maisons de plaisance ou prendre avec fureur son plaisir favori, la chasse. Il évitait la peine, recherchait les distractions, promettait beaucoup, tenait moins, exagérait avec vanité ses forces, multipliait sans hésitation ses engagements et semblait croire que tout ce qu'il avait dit était comme fait. » « Les choses agréables, écrivait le nonce au dataire Giberto et à Jacobo Salviati, parent de Clé-

1. Mignet, p. 266, t. II.
2. *Négociations de la France et de la Toscane*, t. II, in-4°, p. 864.
3. P. 269, t. II.

ment VII, effacent de son esprit les pensées les plus graves; de sorte que le plus souvent les paroles restent à nous et les effets vont aux plaisirs[1]. » Les inquiétudes du pape ne se portaient d'ailleurs pas seulement sur l'Italie du Nord; les Colonna en effet venaient de prendre Ceperano et Pontecorvo sur les terres méridionales des Etats de l'Eglise; le vice-roi de Naples y avait également pénétré à la tête d'une petite armée et assiégeait Frosinone. Clément VII décida de traiter avec Charles-Quint; il faut dire qu'à l'exemple de François Ier, malgré les hostilités, il n'avait pas cessé d'être en correspondance avec lui; il avait ainsi en Espagne messer Paolo d'Arezzo, et l'empereur avait de son côté en Italie le général des Franciscains, son grand-écuyer Cesare Ferramosca. Clément VII qui, jusque-là, ne se serait pour rien au monde entendu avec l'empereur, consentit à tout ce qu'on voulut. Les clauses du traité de Madrid furent renouvelées, le rétablissement de Francesco Sforza n'était point exigé, et le Pape, tenu avec les Florentins de donner 200.000 ducats pour renvoyer les lansquenets d'Italie, devait remettre, comme gage de sa fidélité, Parme, Plaisance et Civita-Vecchia[2]. Le consistoire des Cardinaux s'y opposa vainement; Clément VII passa outre et conclut, le 31 janvier 1527, une trêve de huit jours pour présenter le projet aux Vénitiens qui, d'ailleurs, le refusèrent avec une hauteur méprisante et prévinrent immédiatement le roi de France. Celui-ci se montra très irrité et prononça un discours assez dur pour le pape devant le nonce Acciajuoli. Mais, avant même de connaître ce discours, Clément VII avait déjà renoncé à son projet à la suite d'une victoire remportée par ses troupes dans le sud de l'Italie : Vitelli, général de l'Eglise, et Trivulzio, cardinal légat, à la tête de 10.000 hommes, avaient

1. Lettre du 22 janvier 1527 : — *Négociations*, etc., t. II, p. 892.
2. *Négociations entre la France et la Toscane*, t. II, p. 900. — Lanz, t. I, p. 696-697.

battu l'armée espagnole qui faisait le siège de Frosinone. Le pape, en même temps qu'il rompait son traité, prescrivait de poursuivre la conquête du royaume de Naples. La mauvaise humeur de François Ier tomba aussitôt; il fit revenir Acciajuoli pour lui annoncer cette heureuse transformation et lui faire part de sa nouvelle alliance avec le roi d'Angleterre; il formula en même temps, selon son habitude, une infinité de belles promesses[1]. S'il les avait tenues, les choses se seraient passées autrement; mais, une fois de plus, il fit preuve de la même légèreté imprévoyante, à moins qu'il ne se soit désintéressé de l'entreprise à cause des difficultés qu'elle présentait[2]. S'il avait aidé l'invasion du royaume de Naples, elle aurait pu donner de grands résultats. Renzo da Ceri y entra avec 6.000 hommes levés à la hâte dans les Abruzzes, prit Aquila et se rendit maître des pays de Tagliacozzo, d'Aloz et de Celano; le comte de Vaudemont, qui commandait la flotte, s'empara de Sorrente et de la Torre del Greco. Mais la campagne s'arrêta d'elle-même par suite de l'insuffisance de ses moyens; et Lannoy, reprenant à son tour l'offensive, pénétra de nouveau dans les Etats du Saint-Siège; il parvint ainsi jusqu'à Piperno sans être arrêté.

Le pape se sentit presque perdu cette fois. Son trésor était épuisé, et il ne pouvait plus rien demander à la République de Florence dont il avait tiré, depuis le commencement de la guerre, près de 800.000 ducats[3]; enfin le roi de France ne tenait pas plus ses promesses que par le passé. Il reprit donc les pourparlers avec les Impériaux. Lannoy envoya immédiatement à Rome Ferramosca et son secrétaire Serenon[4], avec des condi-

1. *Négociations*, etc.
2. Si l'on croit que Bourbon avait promis à François Ier de conquérir royaume de Naples, c'est exprès qu'il n'aurait pas agi dans la circonstance afin de lui laisser le champ libre.
3. Mignet, p. 277. — *Relatione di Firenze del clarissimo Marco Foscari*, — Alberi, ser. I, vol. I, p. 33, 34.
4. Guichardin, liv. XVIII, chap. I.

tions moins défavorables à Clément VII que les précédentes. L'empereur tenait en effet à s'entendre avec le pape afin de rompre la Ligue franco-italienne et faire passer à la faveur de cet accord l'armée de Bourbon sur le territoire vénitien. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, s'était rendu de son côté à Rome « n'apportant que de belles espérances sans argent, quoique la cour de France eût affirmé qu'il avait 20.000 ducats pour embarquer de l'infanterie sur les gros vaisseaux qu'on attendait à Civita-Vecchia et pareille somme pour le pape ; il avait ordre de lui proposer la conquête du royaume de Naples pour un des enfants de France à qui l'on ferait épouser Catherine, fille de Laurent de Médicis, neveu du pape[1] ». Clément VII hésita pendant quelques jours[2]. A la fin, il pencha pour la paix et conclut le traité le 15 mars 1527[3]. Au lieu de 200.000 ducats, il n'en devait plus verser que 60.000 ; si Venise et la France acceptaient la trêve, les lansquenets sortiraient de la Haute Italie ; s'ils la refusaient, l'armée impériale se retirerait purement et simplement des terres de l'Eglise[4]. « En abandonnant la Confédération que devaient délaisser aussi les Florentins, le pape assurait la prépondérance en Italie à l'empereur qui serait moins attaquable au sud comme roi de Naples et l'emporterait aisément dans le nord où son lieutenant le duc de Bourbon pourrait s'affermir dans le duché de Milan. Ce traité, dont la conclusion devait exciter le plus vif mécontentement et le plus grand trouble à Venise et en France, il fallait le faire accepter par une armée aussi indisciplinée qu'avide, depuis longtemps sans solde et à la disposition de laquelle était mise seulement la somme modique de 60.000 ducats. Cesare Ferramosca qui venait de le

1. Guichardin, liv. XVIII, chap. I.
2. *Lettere di principi*, t. II, p. 59, 60, 62.
3. *Id.*
4. Guichardin, liv. XVIII, chap. I.

conclure à Rome, se rendit en toute hâte au camp impérial pour le signifier au duc de Bourbon et faire rétrograder ses troupes [1]. » Le moment était mal choisi.

Bourbon avait eu de plus en plus de peine à maintenir son armée. Chaque jour elle réclamait avec plus de violence l'argent qui lui était dû ; le 17 février, elle avait été même jusqu'à tuer le sergent-major qui avait été envoyé pour l'engager au silence [2]. Il fallut tout l'ascendant de Bourbon pour lui faire comprendre que son intérêt était le même que le sien propre et qu'elle perdrait toute chance de succès en continuant à se révolter. « Ses soldats, dit Brantôme, ne faisoient que crier qu'ils n'avoient pas un sou ; et qu'il leur en fit donner ; il les harangua tous, et leur remontra ses nécessités et qu'il mourroit en la peine ou qu'il les feroit tous riches et qu'ils temporisassent un peu, ne les voulant frauder nullement de leurs peines et services ; et en cas qu'il ne leur dit de cœur il leur donna tous à despartir toute la vaisselle d'argent de sa maison, et si peu de bagues et joyaux meubles et habillements qu'il avoit en ses coffres ; si bien qu'il ne se réserva rien pour soi que l'habillement qu'il portoit sur luy et une casaque d'argent qu'il portoit sur ses armes ; car il la vouloit belle. Ce qui contenta si bien ses soldats qu'ils jurèrent tous de ne l'abandonner en quelque part qu'il voulust aller, fust à tous les diables, aussy en la chanson que j'ay dict ci-devant *Calla, calla*, il y a un verset qui dit :

Decia les : mis senores
Yo soy pobre caballero,
Y tambien como vosotros,
No tengo un dinero.

Et puis les harangua de la façon que j'ay dict cy devant, et descouvrit son secret, et le tout en espai-

1. Mignet, t. II, p. 281.
2. Guichardin, liv. XVIII, chap. I

gnol qu'il avait très bien appris et le parloit très bien, et s'estoit très bien façonné à leurs gestes, grâces et façons. Aussi en avoit-il le tainct fort noir, la barbe faicte à l'Espaignole, ce qui leur plaisoit fort. » Les historiens modernes ne paraissent pas s'être rendus compte de l'étonnante audace de Bourbon. Guichardin, bien qu'Italien et considérant Bourbon comme un ennemi, lui rend justice : « On ne peut assez admirer, dit-il, la résolution du connétable et de son armée qui, sans argent, sans munitions, sans pionniers, sans assurance d'avoir des vivres, entreprirent de passer au milieu de tant d'ennemis et de troupes beaucoup supérieures en nombre à la leur. Mais la fermeté des Allemands fut encore plus surprenante que celle des autres ; partis de leur pays avec un seul ducat par tête, et après de longues souffrances en Italie où depuis très longtemps ils n'avaient reçu que deux ou trois ducats chacun, ils se mirent en marche, contre la coutume de tous les soldats, surtout de leur nation, sans autre paye que l'espérance de la victoire et sachant qu'il leur serait absolument impossible de subsister sans argent s'ils se trouvaient dans quelque endroit où il ne fût pas facile d'avoir des vivres ou si l'ennemi s'approchait d'eux[1]. »

Bourbon avait confié le commandement de Milan à Antonio de Leyva « qu'il n'était pas fâché de laisser derrière lui[2] » ; il s'était entendu avec le duc de Ferrare et était arrivé le 7 à San Giovanni à la tête de son étrange armée cosmopolite. Une fois campé ensuite entre San Giovanni et Bologne, il put craindre un moment que son entreprise n'échouât. « L'armée manquait de tout. Le duc de Bourbon ayant épuisé les provisions qu'il avait tout d'abord reçues du duc de Ferrare ne savait plus ni comment la faire vivre

1. Liv. XVIII, chap. I.
2. Robertson, éd. déjà citée, p. 133.

ni comment la faire avancer. Il tombait des pluies torrentielles. Mal vêtus, peu nourris, sans souliers, sans argent, les Espagnols et les lansquenets, arrivés au comble de l'exaspération, s'étaient mutinés avec fureur le 15 mars, l'avant-veille du jour où la trêve se signait à Rome. » Le connétable attendait, pour continuer sa marche, des vivres, des munitions et des bœufs « pour voiturer quatre pièces de canon qui composaient toute l'artillerie qu'il avait eue jusqu'alors [1] ». Il laissait entrevoir déjà son véritable dessein, mais la plupart assuraient qu'il voulait passer en Toscane ; c'était l'avis de Morone qui, depuis plusieurs jours, avait lié une secrète intelligence « avec le marquis de Saluces qu'il trompait, si l'on veut s'en rapporter à la plus commune opinion [2] ». Et c'est la veille du jour fixé pour le départ que les Allemands entraînèrent les Espagnols dans leur révolte [3]. Ces derniers se portèrent devant la tente de Bourbon en réclamant leur solde et avec l'intention de le tuer ; il ne dut la vie qu'à sa fuite [4] ; il se sauva en effet dans le quartier des lansquenets, près de Frundsberg ; mais les lansquenets aussi étaient soulevés et criaient sans cesse avec fureur : « De l'argent, de l'argent ! » Frundsberg les harangua pour les apaiser, les appela ses enfants, les supplia de continuer à servir l'empereur avec docilité et d'attendre patiemment que leur solde qu'ils recevraient bientôt put être payée. Ils ne l'écoutèrent pas et le vieux capitaine, surpris au plus haut point de voir des soldats qui, jusque-là, lui avaient obéi en tout montrer tant de résistance, fut frappé d'apoplexie ; la parole lui manqua

1. Guichardin, liv. XVIII, chap. I.
2. *Id.*
3. Mignet dit que ce furent les Espagnols qui entraînèrent les Allemands, mais Guichardin dit le contraire et me semble devoir être cru de préférence.
4. Lanz, t. I, p. 23. — Lettre de Ferramosca à l'Empereur. — : *Lettere de Principi*, t. II, p. 66, v°, Guichardin écrit : « Il y eut beaucoup de désordre, et, si Bourbon ne se fut sauvé en diligence, il courait risque d'être assassiné par ces mutins. Ils mirent tout au pillage à son quartier et massacrèrent un de ses gentilhommes. »

tout à coup et il tomba sur un tambour[1]. Ses soldats consternés s'apaisèrent alors de suite, le portèrent sous sa tente, puis le conduisirent à Ferrare où les soins dont on l'entoura ne purent le sauver.

Bourbon finit par s'entendre avec les troupes. Il fit un petit emprunt au duc de Ferrare et donna un ducat à chaque homme. Enfin, l'heure étant venue de jouer le tout pour le tout, il dévoila ses projets et fit espérer le double pillage de Florence et de Rome. Ce dut être un beau moment. « ... Avant que tirer chemin, il harangua ses soldats ainsi en leur descouvrant son secret et son dessaing. Je l'eusse mis volontiers en Espaignol, comme ell'est ; mais j'avois peur d'importuner le lecteur en répétant si souvent les parolles espaignolles : « Vous mes vaillans capitaines et vous, mes braves soldats, de quel ordre que vous soyiez aujourd'huy pour l'amour et la foy que j'ay en vous autres et que je vous tiens non pas seulement comme frères et mes enfants, mais comme pères honorables en lesquels je recoignois tenir mon honneur et ma vie de votre valeur, avec parolles briefves, je vous veux dire et descouvrir mon secret et toute mon intention, que vous m'aidant de vostre vertu et valeur accoustumée, j'espère bien tost de vous faire tous riches du sac de la superbe Rome, en vous promettant de vous en faire seigneurs et vous mettre entre vos mains les peuples, les seigneurs, gentilzhommes, sénateurs, leurs

1. Guichardin ne dit pas qu'il mourut de cette contrariété et même semble laisser croire que cette attaque ne vint que dans la suite, mais aucun des historiens allemands ne parle de même. Voir : Adam Reissner, *Historie der Frundsberge*, — *George von Frundsberg oder das deutsche Kriegshandwert zur zeit reformation*, von Dr. F. W. Barthold, in-8, Hambourg, 1833, p. 411-415. — « Le voici en Toscane, dit Michelet. Les pluies, les neiges de printemps ne l'ont pas arrêté. Les révoltes mêmes ne l'arrêtent pas. Sa vie est en péril : mort ou vif, il ira ; il est comme une pierre lancée par la fatalité. Il voit les Espagnols tuer un de ses lieutenants. Une autre fois, ce sont les Allemands ; il est réduit à se cacher. Frondsberg leur parle et les gourmande : en vain : sa face respectée jusque-là, n'impose plus ; le vieillard colérique, indigné, s'emporte, rougit : son front s'empourpre, il tombe à la renverse ; on le relève ; il était mort. » T. X, chap. XIV.

femmes, les prélats et tout le consistoire des cardinaux, avec leurs richesses et avec leur pape Clément, qui tient par trop indignement la place de Saint-Pierre. » A telles belles parolles, les capitaines et soldats prestarent l'oreille et le courage, que *todos en aquel puncto emprendieron a hazer guerra a todo el mondo.* Que tous en ce poinct entreprindrent de faire la guerre à tout le monde[1]. » Le tumulte s'apaisa momentanément. Les bandes impériales se nommèrent douze élus avec Bourbon à leur tête pour veiller sur leurs intérêts; la raison véritable de leur nouvelle discipline était simplement qu'elles se savaient sûres de se jeter sur l'Italie centrale. Aussi l'arrivée de Ferramosca au milieu d'elles, apportant la proposition de trêve destinée à arrêter leur marche et la promesse de 60.000 ducats qui ne pouvaient suffire à leurs desseins, déchaîna-t-elle de nouveaux murmures[2]. Bourbon lui-même, sachant cette fois définitivement à quoi s'en tenir sur sa situation et ne pouvant renier ceux qui constituaient sa seule puissance, défendit ses soldats. Ferramosca eut beau lui montrer les lettres de Charles-Quint par lesquelles celui-ci prescrivait d'exécuter ce qui serait conclu entre le pape et le vice-roi de Naples, il laissa voir tout son mécontentement, tout son orgueil blessé, s'emporta et menaça de ne plus servir l'empereur; il préférait renoncer à tout commandement, disait-il, et chargeait Ferramosca de persuader les troupes ; il ne le ferait certainement pas quant à lui. Ferramosca essaya ; il réunit tous les capitaines, leur représenta l'utilité de la trêve et les difficultés de l'entreprise où ils voulaient trop audacieusement se jeter ; mais le tableau des pays âpres et pauvres où ils allaient s'engager sans argent et sans vivres, avec quatre canons pour abattre les murailles de villes bien défendues par de solides

1. Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 307.
2. « Comme j'arrivai avec la paix, ils parurent furieux comme des lions. » Lettre de Ferramosca, 4 avril, Lanz, t. I, p. 231.

remparts et de bonnes garnisons, ne produisit aucun effet, au contraire. Les capitaines se retirèrent en refusant les propositions de Ferramosca, et les soldats, furieux dès qu'ils les connurent, le cherchèrent pour le tuer; lui aussi ne dut son salut qu'à sa fuite rapide; ayant été averti à temps du péril, il se sauva sur un cheval que lui donna Fernand de Gonzague [1].

Le parti de Bourbon était maintenant bien pris. Le retour en France était impossible et eut répugné à son caractère; il savait à n'en pas douter qu'il n'aurait jamais auprès de l'empereur la place si souvent promise; il tenait une arme unique dans la main, cette bande d'aventuriers féroces, exaspérés par la misère, terribles quand ils seraient à l'œuvre; il résolut de s'en servir et de les déchaîner à travers l'Italie. Si l'entreprise manquait, du moins il aurait essayé l'impossible et tomberait glorieusement devant le monde attentif qui n'avait su ni se servir de lui ni le comprendre, loin d'une patrie ingrate. Ses mercenaires avaient fait pour lui ce à quoi ils n'eussent consenti pour aucun autre et, au fond, l'aimaient. Bourbon devait en être singulièrement touché; détesté de tous, il goûtait l'âpre orgueil de plaire à ce qu'il y avait alors en Europe de plus brave, de plus entreprenant, de plus cruel et de plus désespéré. Il les interrogea lui-même sur ce qu'ils désiraient faire et quand ils lui eurent crié qu'ils voulaient aller de l'avant : « Et moi, dit-il, j'irai avec vous[2]. » Il fut aussitôt décidé que l'armée se mettrait en marche le lendemain. — Le marquis del Vasto avait tout tenté pour l'arrêter et refusa de le suivre. Bourbon le supplia de rester à la tête des Espagnols dont il était le capitaine général. « N'avez-vous pas,

1. Lanz, *Id.* Lettre de Ferramosca : « ... Ils me conseillèrent de sortir de San Juan... Je pris un cheval de Fernando de Gonzaga et je partis d'abord; après mon départ ils vinrent en troupes me cherchant par toute la maison de Bourbon. »
2. Mignet, t. II, p. 284.

lui dit-il, ordre de l'empereur de faire ce que je prescrirai? Eh bien, je vous l'ordonnerai par écrit[1]. — Il est vrai, répondit le marquis, mais comme je sais que vous n'accomplissez pas ce que l'empereur vous ordonne, je ne dois pas non plus vous obéir contre ses ordres[2]. » Et, se démettant de son commandement, il gagna Ferrare. — Le sort en était jeté.

§

Bourbon lança son armée en avant le 30 mars 1527. Marchant sans ordre et avec beaucoup d'ardeur[3], elle prit le chemin de la Romagne puis, après avoir été d'abord arrêtée quelque temps par les rivières que les pluies avaient fait déborder, parut sous Imola, gardée par le marquis de Saluces, poussa jusqu'à Forli, entra dans Lugo et Cotignola et se dirigea vers la partie la plus haute des Apennins « exposée aux plus dures souffrances et aux plus âpres privations[4] ». Bourbon prétendait la suivre afin de la contenir[5] et ajoutait que, si le pape lui fournissait assez d'argent pour payer ses troupes, il les déciderait à s'en retourner.

A Rome, dès qu'il avait appris le refus de la trêve, Clément VII avait vite fait dire à Lannoy qu'il fallait à tout prix que l'armée impériale acceptât l'arrangement conclu, et Lannoy, ainsi appelé par le pape, ne refusa pas de s'entremettre auprès du duc de Bourbon ; il demandait seulement que les 60.000 ducats fussent

1. Cette parole tendrait à faire croire que Bourbon avait des ordres secrets de Charles-Quint, mais, en même temps, la défense de les révéler à qui que ce fût.
2. Mignet, *Id.*
3. Lettre du 3 avril. « Elle marchait sans ordre et avec beaucoup d'ardeur vers la Romagne, accompagnée de ses douze élus. »
4. Mignet, *Id.* p. 285.
5. Guichardin, liv. XVIII, chap. II.

portés à 150.000; et, comme cette somme ne pouvait pas être trouvée tout de suite ici même, il partit pour Florence espérant être aidé par la ville du lys au maintien d'une paix qui l'intéressait d'autant plus qu'elle la sauverait du pillage dont elle se trouvait menacée. Lannoy promettait, sinon la trêve et l'éloignement de l'armée, du moins d'en détacher les Espagnols et les hommes d'armes. Il arriva le 6 avril à Florence. « Cependant l'incertitude des dispositions du connétable et la réussite du voyage de Lannoy augmentaient l'embarras et le péril de Clément. Ce pontife aurait dû solliciter dans cette conjecture les secours de la Ligue dont il avait si grand besoin, mais, au contraire, il les éloignait, par l'indiscrète ardeur qu'il témoignait hautement pour la paix et par sa trop grande confiance de l'obtenir, grâce au vice-roi; cette conduite rendait inutiles les démarches du lieutenant auprès des confédérés. Guichardin, convaincu que le pape se repaissait de chimères et voyant que l'inaction des alliés allait perdre Florence et Rome, faisait tous ses efforts pour persuader au marquis de Saluces et aux Vénitiens que la trêve ne serait point exécutée et qu'ils ne devaient pas abandonner cette ville de la Toscane, ne fut-ce que dans leur propre intérêt et, pour donner plus de poids à ses discours, il ne leur dissimulait pas que le pape désirait ardemment l'exécution de cette trêve et qu'il était assez aveugle pour ne pas démêler l'artifice des Impériaux. Il ajoutait que, quand leur secours ne servirait qu'à lui procurer de plus favorables conditions, ce serait toujours beaucoup pour eux, parce que le pontife serait alors en état d'établir pour le Saint-Siège et pour Florence un traité qui ne ferait pas grand tort à la Ligue, au lieu que, s'il était abandonné, la nécessité le forcerait non seulement à donner actuellement de grandes sommes, mais encore à s'obliger à en fournir de considérables par mois, ce qui permettrait aux ennemis de leur faire vigoureusement la guerre,

qu'ils devaient donc suivre Bourbon avec toutes leurs forces dès qu'il se mettrait en marche pour attaquer la Toscane et ne rien négliger pour la défendre s'ils ne voulaient pas occasionner eux-mêmes la ruine des affaires de la Ligue[1]. » Et il décida le marquis de Saluces à entrer en campagne. Nous l'avons déjà vu à Forli.

A Florence, pendant dix jours, Lannoy négocia la levée des 150.000 ducats. On les promit et les vases des églises furent même vendus pour obtenir la somme plus vite. Bourbon, averti, avait envoyé à Florence deux gentilshommes, La Mothe et Montbardon, avec son écuyer Jean de Languedoc qui, tous les trois, donnèrent l'assentiment de leur maître à ces conditions nouvelles; puis ils revinrent immédiatement auprès de lui. Ils furent suivis bientôt par Lannoy, le maître d'hôtel de Clément VII et les délégués florentins; le paiement devait se faire en deux fois et ces derniers apportaient avec eux déjà 100.000 ducats. C'était la paix, semblait-il, et Clément VII, quant à lui, considéra comme certaine la retraite des troupes impériales. Il en était tellement persuadé qu'après avoir licencié la plus grande partie de ses forces et n'avoir gardé que 2.000 soldats des Bandes-Noires, 500 chevaux et un petit nombre de Suisses, il renvoyait encore ceux-ci et demeurait sans défense.

Bourbon qui n'avait adhéré aux propositions dernières que pour mieux tromper son monde, ne demandait pas autre chose; il avait ainsi maintenu le pape dans une fausse sécurité et s'était ouvert les passages qui conduisaient en Toscane. — Il avait été assez longtemps retenu en Romagne par la nécessité de faire des vivres et par le débordement des rivières. Il avait laissé ses canons pour aller plus vite et s'était arrêté le 16 près de Santa Sofia, ville de la vallée de Galeata, dans

1. Guichardin, liv. XVIII, chap. II.

les États de Florence; le 17, il avait reçu les lettres de Lannoy à San Pietro d'où il lui fit répondre qu'il l'attendrait le 18 à Santa Maria in Bagno[1]. Il avait pris Meldola, saccagée ensuite par ses troupes, puis Galeata et Santa Sofia. Là encore, la vie lui avait été dure. Il campait avec ses soldats au milieu des neiges amoncelées; il touchait aux cîmes les plus élevées des montagnes; certains étaient morts de froid ou de faim. — C'est à ce moment là que s'avancèrent vers lui le vice-roi de Naples, le maître d'hôtel de Clément VII et les envoyés florentins. Mais ils ne trouvèrent pas Bourbon au rendez-vous qu'il leur avait donné en continuant de les assurer, ainsi que Guichardin, de l'ardent désir qu'il éprouvait de maintenir la paix. Guichardin n'était d'ailleurs nullement dupe : « Alarmé de la diligence du connétable et jugeant qu'il était de la dernière importance que les Impériaux n'entrassent pas en Toscane avant le secours des alliés, il persuada au marquis de Saluces de se mettre en marche... Le marquis partit donc le 18 et se rendit à Berghizella avec le lieutenant et toutes leurs troupes. Ce dernier écrivit au pape qu'il avait trouvé tant de bonne volonté dans le marquis de Saluces qu'il comptait le faire passer en Toscane et qu'il était même assuré que les Vénitiens suivraient son exemple; mais que, plus on mettait par là Florence à couvert, plus Rome serait exposée, parce que le duc de Bourbon, n'ayant plus que cette ressource, serait obligé de se tourner de ce côté-là; ajoutant qu'il ne croyait pas que les troupes qu'on ferait partir pour cette ville, dont le duc était plus près qu'elles, pussent faire autant de diligence que les siennes qui devaient passer l'Appennin en deux jours[2]. » Saluces, passant l'Apenin, arriva le 22 avril au bourg de San Lorenzo dans le Mugello.

1. Guichardin, liv. XVIII, chap. II.
2. *Id.*

Bourbon, continuant de son côté, descendit vers Pieve San-Stefano, dont les habitants se défendirent avec beaucoup de vigueur. Il envoya ensuite un exprès au pape « pour l'amuser et lui dire qu'il désirait ardemment faire la paix avec lui, mais que, ne pouvant vaincre l'opiniâtreté de ses soldats, il les avait accompagnés afin de les contenir et qu'il lui conseillait de continuer la négociation sans disputer sur un peu plus ou un peu moins d'argent[1]. » Il arriva ensuite le 21 avril, jour de Pâques, à la Piena, entre Arezzo et Montevarchi[2], où il vit Lannoy qui venait d'échapper à grand peine à la fureur des paysans soulevés. Les délégués florentins avaient mis à couvert les 100.000 ducats qu'ils portaient, mais Bourbon demandait maintenant davantage; il estimait que 240.000 étaient absolument nécessaires pour le maintien de l'accord et la retraite de ses troupes. Lannoy, qui se trouvait dans une situation singulière, ne sachant quel parti prendre au juste, se décida pour une conduite neutre et, « soit qu'il devînt complice de la duplicité visible de Bourbon, soit qu'il tînt à ne pas repousser une proposition qui n'était ni sincère ni acceptable[3] », fit simplement part à Clément VII de cette nouvelle exigence. Il est probable que Lannoy, à tort ou à raison, ne put croire que Bourbon agit pour son seul compte sans ordre secret de l'empereur; un fait absolu, c'est qu'il ne tenta rien afin de changer ses plans et se retira quelques jours après à Sienne, attendant du pontife une réponse qu'il devinait d'avance. Bourbon, quant à lui, continua de suivre le val d'Arno et parvint, dès le 26 avril, à San Giovanni de Toscane, soit à une distance de 20 milles de Florence.

1. Guichardin, liv. XVIII, chap. II.
2. Lanz, t. I, mémoire de Lannoy à Charles-Quint. — « Les généraux, écrit Guichardin, eurent avis le 23 que le duc de Bourbon s'était avancé de la Pieve de San Stefano à la Chiassa, auprès d'Arezzo, c'est-à-dire qu'il avait fait dix-huit milles en un jour. »
3. Mignet, t. II, p. 289.

— Heureusement pour la ville des Médicis, le marquis de Saluces, commandant l'armée française, et le duc d'Urbin, l'armée vénitienne, arrivèrent le même jour devant elle du côté presque opposé à celui de Bourbon, au nord[1] ; ils étaient venus d'ailleurs sur la demande expresse des Florentins qui avaient pénétré les plans de l'ancien connétable[2]. Leur présence était d'autant plus urgente que le même jour encore le cardinal de Cortone, délégué de Clément VII, et Hippolyte de Médicis, neveu du Pape, étant allés au-devant du duc d'Urbin, leur sortie, qui fut considérée comme une fuite, fit éclater une insurrection populaire contre les Médicis[3]. Dans la vieille cité si souvent en révolte les vieux cris inutiles de « Peuple ! Liberté ! Liberté ! » retentirent encore, avec le même insuccès. Le tumulte se trouva naturellement apaisé par l'arrivée des troupes et, malgré la grande cruauté prétendue des Médicis, sans qu'il en coûtât rien à ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement ni à ceux qui l'avaient suivi. Dès le lendemain, Florence rentrait dans la ligue en rompant l'accord où Clément VII l'avait comprise et en s'engageant à fournir à la Confédération 300 lances, 500 chevau-légers, et 5.000 hommes de pied, tous à ses frais. Le pape, de son côté, deux jours auparavant, était revenu à la Ligue en apprenant les nouvelles demandes du duc de Bourbon et en comprenant sans doute enfin qu'on l'avait joué. Un nouveau traité avait été passé en son nom, le 25 avril, devant les ambassadeurs d'Henri VIII, John Russel et Gregorio Casale ; il y était dit, entre autres choses, dans le préambule : « Notre très saint seigneur, voyant les ennemis abu-

1. Alberi, — Marco Foscari, ser. II, vol. I, p. 54.
2. Martin du Bellay.
3. Cette révolution devait reprendre par la suite et réussir, mais il est curieux de remarquer une fois de plus en cette circonstance comme les insurrections viennent souvent de l'ignorance populaire qui attribue à des actes dont elle ne peut comprendre ni la raison ni l'objet, les motifs les plus propres à servir ses passions personnelles.

ser de sa bonté, agir en tout avec fourberie, ne méditer autre chose que l'oppression de tout le monde, ce qui est rendu manifeste par leur marche en avant, de sorte qu'il ne reste pas d'autre espérance que dans les armes, a résolu de renouer l'alliance avec les princes confédérés[1]. » Il réclamait d'eux une forte assistance d'argent afin de pouvoir reprendre les hostilités d'une façon suivie ; pendant la guerre n'avait-il pas déjà déboursé plus de 120.000 ducats par mois? Il demandait, en outre, que le roi de France entrât en Espagne afin d'opérer cette diversion promise en vain depuis près d'un an; la somme que devaient lui fournir chaque mois le roi très chrétien et la seigneurie de Venise montait à 30.000 ducats; le roi d'Angleterre en verserait 15.000 et ajouterait à ce don d'argent 3.500 hommes de pied; enfin, on viendrait de suite le défendre contre l'armée bourbonnienne. — Ce qui tendrait à faire croire que Bourbon agissait de concert avec l'Empereur, c'est que le pape, de son côté, en échange de ce qu'il demandait, promettait d'excommunier Charles-Quint, et aurait-il osé le faire, si celui-ci eut désavoué Bourbon? Le pape devait de plus délier ses sujets du serment de fidélité et le déclarer déchu de son droit sur Naples. Mais, en même temps qu'il expédiait Lorenzo Toscano en France et John Russell en Angleterre[2], il avait l'imprévoyance de ne prendre aucune précaution pour se défendre par lui-même afin de pouvoir attendre les secours qui, même en faisant diligence, devaient tarder. Bourbon, au contraire, se pressait de son mieux. Voyant que la prise de Florence était impossible, il n'avait pas hésité à se porter en avant.

Quittant sa position de San Giovanni, il sortit du val d'Arno, prit à gauche par le val d'Ambra, se diri-

1. Mss. Brequigny, vol. 92, f° 95.
2. *State papers*, t. VI, p. 577 : — Lettre de Russel à Henri VIII écrite de Savone le 11 mai.

gea sur le territoire de Sienne où des vivres avaient été offerts à son armée et suivit la route la plus directe vers la ville pontificale. Il comptait par sa rapidité paralyser toute résistance sérieuse. Prendre Rome ! Cette tentative audacieuse, il la risquait avec toutes les cartes dans sa main. Il était certain d'être couvert par l'empereur s'il réussissait, car il paraît impossible qu'il fût parvenu où il en était sans la complicité de son maître, malgré le manque de moyens dans lequel celui-ci l'avait laissé, sans doute pour le mieux désavouer au cas d'un échec, l'exaspérer davantage et lui donner plus de chance de succès, enfin pour que l'entreprise se dévoilât le plus tard possible. Grolier, qui était cependant Français et qui a laissé une relation du sac de Rome[1], n'accuse que Bourbon ou du moins ne parle pas de l'empereur ; le médecin Jean Cave agit de même[2] ; les Italiens, bien entendu, n'osent toucher à Charles-Quint. « Les mots d'empereur et d'empire paraissent avoir fasciné ces imaginations toutes nourries des souvenirs antiques. On en a une bien curieuse preuve dans le *De Infelicitate litteratorum* de Giampierio Valeriano qui peut avoir été rédigé vers le commencement de l'année 1529. Les interlocuteurs de ce dialogue souvent cité, mais insuffisamment étudié jusqu'ici, sont Gasparo Contarini, alors ambassadeur de Venise à Rome, Pietro Mellini, Angelo Colocci, etc... Parmi eux, Mellini, Colocci, Grana avaient eu beaucoup à souffrir du siège ; Pietro Corsi avait imploré l'assistance de la France ; Valeriano était un familier des Médicis et un protégé des Giberti. En dépit de cela, tout en énumérant avec des larmes les malheurs survenus aux écrivains, particulièrement lors du sac de Rome, dans les cinquante années qui

1. *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V* imp. die VI mai MDXXVIII Clemente VII Pontifice. Cœsare Grolierio Lugdunensi auctore. — Paris, Sebastien Cramoisy, in-4°, 1637.
2. Léon Dorez. *le Sac de Rome*, Rome, D. Luggiani, 1896.

viennent de s'écouler, ces doctes gens, expriment ou entendent leurs amis exprimer sans nul embarras leurs sentiments impériaux et leur antipathie pour la France. Qu'on fût impérial ou non, il fallait au moins le paraître; Clément VII lui-même, bombardé, pillé, emprisonné, rançonné, dut céder à la pression de l'opinion égarée. Si Charles-Quint ne l'enferma pas comme François Ier dans un château espagnol (il s'en fallut, dit-on, de bien peu), du moins il le força de venir quelques années après à Bologne en attendant qu'il fît lui-même son entrée solennelle à Rome. Mais une sorte de mot d'ordre était donné. Par une de ces fourberies politiques qui sont de tous les temps et de tous les pays, il fut alors tacitement convenu en Italie de n'accuser du désastre de Rome que le seul Bourbon. Cette accusation portée contre un traître donnait satisfaction aux consciences les plus incertaines. On abondait, en apparence, dans le sens français et, en réalité, on épargnait l'empereur [1]. »

Charles-Quint recevait une lettre de Rome datée du 26 janvier 1527, du secrétaire Juan Perez, où il lui était appris — ce qu'il savait déjà sans doute — que Bourbon « ne pouvait donner à ses troupes d'autre solde que le sac de Rome et de Florence [2]. » Et le 11 mars il est informé par un certain Alonzo Sanchez que Bourbon marche sur Rome à grandes journées [3]. Plus on avance dans cette étape sur la ville pontificale, plus on se persuade ainsi que Charles-Quint soutenait Bourbon dans son entreprise. « Si l'Empereur avait donné des ordres formels à ses lieutenants, il eut presque sûrement arrêté Bourbon. Le sac des Colonna de l'année précédente et les perfides négociations de Lannoy prouvent qu'il a plutôt lancé

1. Léon Dorez, *le Sac de Rome*, éd. déjà citée, p. 11-12.
2. Voir ce que nous avons déjà dit là-dessus dans les pages précédentes.
3. Antonio Rodriguez Villa, *Memorias para la historia del Asalto y saqueo de Roma en* 1527, in-12, Madrid, 1875.

le connétable sur Rome[1]. » Il n'avait rien à perdre dans cette aventure et tout, en effet, à gagner. Estimant Bourbon grand homme de guerre comme nous l'avons vu déjà, il comptait sur sa réussite et devait même tabler sur elle pour ses plans d'avenir. Bourbon ne pouvait que réussir en effet. Ses bandes, de plus en plus fanatisées par l'ascendant qu'il avait acquis peu à peu sur elles, étaient désormais prêtes à tout; un seul commandement eut été rejeté, celui de revenir sur ses pas; elles étaient forcées d'ailleurs de livrer bataille, l'armée ennemie eut-elle été bien supérieure.

Il s'avançait avec une rapidité extraordinaire. Son armée volait à travers les campagnes et les villages. Il fit ainsi jusqu'à 20 milles par jour. Rien ne put l'arrêter. Les pluies ayant enflé considérablement la rivière de la Paglia qui roulait des eaux rapides et hautes, il fit former ses hommes par files de 30 ou 40, et il traversèrent ainsi en se donnant la main, tandis que la cavalerie, passant elle-même un peu plus haut, atténuait la violence du courant. « Ils avaient de l'eau jusqu'à la poitrine, quelquefois même jusqu'au menton; si le courant entraînait l'un d'entre eux sans qu'il y eut moyen de le retenir, ils l'abandonnaient; plus loin, des soldats robustes et courageux venaient à son secours; de cette manière ils arrivèrent sans pertes bien sensibles sur l'autre bord où étaient déjà parvenus avec moins de danger les cavaliers et plusieurs fantassins qui s'étaient accrochés soit à la crinière, soit à la queue des chevaux[2]. » Ils pillèrent Montefiascone et Ronciglione, respectèrent, à cause de la rapidité de leur course, les autres places et continuèrent d'aller avec la même fougue. Le dimanche

1. Léon Dorez, *Id.*
2. *Le Sac de Rome*, par Jacques Buonaparte, trad. par le Prince Napoléon; *Choix de chroniques et mémoires*, A. Buchon, Orléans, Herluison, 1875.

5 mai Bourbon arriva enfin sur le Monte Mario, et il vit s'étendre devant lui, sur les deux rives du Tibre, la Ville Éternelle.

Dans sa hâte, il voulait l'attaquer de suite. Il réunit même ses capitaines et leur représenta qu'il ne fallait pas hésiter davantage, car l'armée n'avait plus que pour deux jours de vivres. Il envoya un trompette demander au pape la permission de traverser la ville afin de conduire, à ce qu'il prétendait, ses troupes dans le royaume de Naples, permission qui lui fut aussitôt refusée. Des soldats essayèrent de passer le Tibre sur des barques et quelques-uns périrent; des escarmouches s'engagèrent même sous les murs. Pendant que tout ceci se passait, Bourbon continuait à exhorter ses capitaines : « Vous n'ignorez pas, dit-il à la fin, que, lorsque la fortune se présente à nous, c'est le cas de la saisir, autrement, elle nous échappe sans retour. L'armée est très fatiguée, je le sais, elle a besoin de repos; mais je sais aussi combien la victoire est facile lorsque l'occasion est favorable et combien un instant de retard peut la rendre difficile et coûteuse. Chacun de nous fera de son côté ce qui dépendra de lui, j'en ai la conviction, et se servira de son influence auprès des soldats pour les décider à ne pas perdre de temps[1]. » Mais les soldats réclamant du repos, l'assaut fut remis au lendemain matin[2]; et Bourbon fit préparer l'artillerie. « Il fit encore rassembler toutes ses troupes avant le coucher du soleil et, s'étant placé sur un éminence, il leur adressa une belle harangue[3]. » Brantôme parle de même : « Estant venu M. de Bourbon au dessus du Belvéder de Rome, ce 5 de mai 1527, le soir en plaçant son camp, visi-

1. *Le sac de Rome*, de Jacques Bonaparte, éd. déjà citée.
2. *Id.* — Lettre de Guillaume du Bellay. Mss. Fontette, portefeuille 23, f° 37-38. — *Historia del Sacco di Roma*, etc. Rome, Bibl. du Gesu, F. f° 18.
3. *Id.* — Nous avons déjà vu que Bourbon parlait très bien l'espagnol. Brantôme donne d'abord le récit dans cette langue.

tant ses gardes et ordonnant ses troupes pour le lendemain à l'assaut, il les harangua encore pour la seconde fois et la dernière... « Mes capitaines, qui tous estes de grand valeur et courage, et vous mes soldats très bien aiméz de moy, puisque la grand adventure de nostre sort nous a menéz et conduits icy, au poinct et au lieu que nous avons tant désiré, amprès avoir passé tant de meschants chemins, avecques neiges et froids si grands, au beau mitan de l'hiver, avec pluies et boues et rencontres d'ennemis, avec faim et soif, sans aucun sol, bref, avec toutes les nécessitéz du monde, ast'heure il est temps de monstrer en ceste noble et riche entreprise, le courage, la vertu et les forces de vos corps. Ou vous avez ast'eure d'estre perdus pour jamais si vous estes vaincus, ou ennoblis, honoréz et riches pour jamais aussy, si vous sortez de ce combat les vainqueurs : toute l'espérance de nostre bien honneur et gloire, consiste en ceste victoire; car il n'y a pas un de nos ennemys (encor les nations estrangères), qui ne tremble à ouïr vos noms, et qui ne demeure estonné de peur et ne s'espouvante du nom de nostre camp victorieux. Nous autres en attaquant les murs de Rome, l'ennemy tournera les espaules de peur ; et n'y aura capitaine, tant brave soit-il, qui les ose tourner pour se deffendre.

Si vous avez jamais désiré de saccager une ville pour richesses et trésors, ceste-cy en est une, et la plus riche, voire la dame de tout le monde. Si ceste fois vous obtenez la victoire, vous demeurez riches seigneurs et très heureux; sinon vous serez tout le contraire. Mes frères, je trouve certainement que là est ceste ville ou au temps passé pronostiqua un sage astrologue de moy en disant qu'infailliblement à la prise d'une ville mon fier ascendant me menaçoit que j'y devois mourir, mais je vous jure que c'en est le moindre de mes soucis, et m'en soucie peu d'y mourir, si en mourant, mon

corps demeure avec une perpétuelle gloire et renommée par tout le monde ! » Belles parolles certes et prononcées d'un grand courage[1]... » Telles sont les paroles attribuées à Bourbon le soir de ce 5 mai, veille de sa mort, sur le Monte Mario[2], devant Rome incendiée déjà par le soleil couchant. Ainsi, le sentiment de sa fin aurait été dans son cœur et il aurait su sourire à la mort après avoir couru si vite au-devant d'elle ; tout lui avait menti et manqué, il préférait en finir ; ou bien il comptait peut-être sur une victoire et espérait que la prédiction de l'astrologue était fausse ou indiquait une autre cité que celle qui s'étendait là devant ses yeux, immense et belle. Sous les premières étoiles, elle devenait plus grave. Ses remparts et la masse trapue de la Tour Saint-Ange lui valaient une apparence formidable. « Traversée par le Tibre, du nord-est au sud-ouest, elle se composait de trois parties fort inégales et pour ainsi dire indépendantes entre elles. De la rive droite du fleuve jusqu'aux pentes extérieures du Vatican et du Janicule s'étendaient en face de l'armée impériale le Borgo et le Transtévère, formant comme deux cités séparées que protégeaient des enceintes continues dont il fallait forcer successivement les murailles. Le Borgo qu'on nommait aussi la cité Léonine, placé à la gauche des Impériaux et dans lequel s'élevait le palais pontifical et la grande église apostolique de Saint-Pierre, était flanqué d'un côté par

1. Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 309.

2. Certains disent qu'il harangua ses troupes à l'aube. Le camp une fois dressé entre la Porte San Spirito, l'escalade aurait été fixée pour deux heures du matin. « Les soldats italiens et espagnols passèrent la nuit à faire des echelles de bois et de jonc, assez larges pour que six hommes pussent les gravir de front. » (Sandoval.) L'histoire du sac de Rome de la bibliothèque du Gesu dit qu'il fit rassembler tous ses soldats dans un lieu spacieux et qu'avant le lever du soleil il leur adressa un discours où, pour exciter leur ardeur, il leur parla de Platon, de Scipion et des anciens empereurs. « Vous trouverez à Rome, dit-il, des gens mous, efféminés, voués à la rapine, qui n'ont d'autre pensée que d'entasser l'or et l'argent. » Il leur affirma enfin que c'était Luther lui-même qui lui avait promis la conquête de Rome. — Il exploitait ainsi par tous les moyens possibles le dévouement de ses soldats.

le château Saint-Ange et fermé de l'autre par les portes assez bien défendues de Torrione et de Santo Spirito. L'enlever dans un assaut heureux ne suffisait pas. Il était nécessaire d'escalader ensuite les remparts du Transtévère que les Impériaux avaient à leur droite et dont ils ne pouvaient abattre sans canons les deux portes Settimiana et Saint-Pancrace, l'une tournée vers le Borgo et l'autre s'ouvrant sur la campagne. Enfin, le Borgo et le Transtévère pris, restait à pénétrer dans la vieille et vaste cité du Forum, du Capitole, du Palatin, du Quirinal, qui, entourée de remparts et de tours s'étendait sur la rive gauche du Tibre, large et profond en cet endroit. On n'y arrivait du Borgo et du Transtévère que par trois ponts faciles à rompre ou à garder. Il y avait donc trois attaques successives à livrer et comme trois sièges à faire pour s'emparer de Rome[1]. » — Bourbon était perdu s'il n'entrait pas dans la Ville Eternelle, aussi, « recommanda-t-il spécialement de ne parler, dans les régiments, de la victoire que comme d'une chose certaine et immanquable[2] ». Et il s'entendit tout le reste de la nuit avec ses lieutenants « sur le plan de la bataille, sur l'instant et les lieux où elle devait commencer[3] ».

§

Le pape s'était très mal préparé à la défense. Jusqu'au dernier moment il avait espéré que Bourbon serait arrêté dans sa marche par les confédérés, et il croyait son armée encore loin lorsqu'il apprit le 2 mai,

1. Mignet, éd. déjà citée, p. 297.
2. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.
3. *Id.*

brusquement, qu'elle était à Aquapendente. Il en fut extrêmement surpris et effrayé et il se décida enfin à faire lever des troupes par Renzo da Ceri. Confiant dans un capitaine qui s'était comporté si vaillamment à Marseille, il remit entre ses mains tout le commandement militaire; mais le temps manquait pour faire face aux mille difficultés d'une défense. Clément VII était dépourvu d'argent au point que Gregorio Casale, ambassadeur d'Angleterre, engagea sa vaisselle et ses joyaux pour parer aux premières dépenses; il lui redonna courage en même temps, ce dont le souverain pontife avait fort besoin, et lui conseilla de créer de nouveaux cardinaux[1]; le conseil était bon, quoique trop tardif. Renzo da Ceri leva 3 à 4.000 hommes parmi les soldats licenciés, les boutiquiers et les palfreniers[2]. Ces mesures d'ailleurs, dont l'insuffisance était manifeste aux yeux de tous, laissaient le pape dans la plus grande inquiétude. « Entouré de ses capitaines et des cardinaux romains, il s'armait quelquefois de courage et leur demandait d'un ton résolu leur appui et leur avis; puis, retombant tout à coup dans l'abattement, il ne leur parlait plus que d'une voix faible et suppliante. Fallait-il se diriger du côté de la mer, à l'endroit où étaient les galères, ou bien quitter Saint-Pierre et couper les ponts[3]? » — Renzo da Ceri qui, cette fois, ne fut pas à la hauteur de sa tâche et qui paraît avoir été fort méprisé dans la circonstance[4], « fit élever en grande hâte au milieu du Vatican un rempart qui devint la risée

1. « J'ay esté à ce matin à Sa Sainteté une bonne heure... c'est une chose quasi inexprimable de la peur que le pape avoit; mais je vous promets que j'ay faict ce qu'il a esté possible pour luy donner cœur... Vollant le seigneur Rance envoyer à lever mil hommes de pied, il n'a esté possible de trouver mil escus pour lui donner. J'ay envoyé engager toute la vaisselle, ânaulx, joyaux, bagues qui estoyent à la maison ». Lettre de Casale. Mss. Brequigny, vol. 92, 105. — Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, t. III, Rome, in-folio, 1677.

2. « C'était la lie du peuple. » *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.

3. *Id.*

4. L'auteur du *Sac de Rome* le tient en effet en médiocre estime.

des ennemis, non moins que des Romains un peu instruits ».

Peu à peu, cependant, Clément VII parut reprendre de l'assurance et, surtout, s'efforça de persuader au peuple que Rome était imprenable. Renzo da Ceri s'en montrait tellement sûr quant à lui qu'il empêcha de couper les ponts du Tibre, ce qui, pour un certain temps du moins, eût sauvé la partie la plus importante de la cité. Des présages avaient menacé la Ville Éternelle des plus grands malheurs. Un habitant de Sienne à allures d'apôtre avait prédit la destruction des prêtres et de la cour de Rome, d'une voix lamentable, en parcourant les rues dans un état effrayant de nudité; une mule avait mis bas dans le palais de la Chancellerie et, peu de jours auparavant, une grande partie du mur qui unit le palais du pape au château Saint-Ange s'était écroulée tout à coup; un coup de foudre avait enlevé les bras de la vierge de l'église Sainte-Marie Transpontine, la couronne qu'elle portait sur la tête et son enfant Jésus; enfin, la Sainte-Eucharistie, après avoir été enfermée le jeudi dans le tabernacle de la chapelle du pape, avait été trouvée le lendemain matin répandue par terre[1].

Avant l'aube, le lundi 6 mai, les troupes bourbonniennes se mirent en marche vers le Borgo[2] dont les remparts assez bas s'étendaient sur les pentes du Vatican[3]. Le signal de l'attaque fut donné à deux heures du matin[4] et les troupes attaquèrent le Borgo sur trois points. Bourbon avait formé les trois colonnes avec des soldats de nations différentes, Espagnols, Allemands et Italiens, afin d'exciter leur émulation. Il était à cheval et portait par-dessus son armure une casaque blanche[5].

1. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.
2. *Le Sac de Rome*, de Guichardin.
3. *Id.* et lettre de Guillaume du Bellay.
4. *Procès du connétable* aux Archives et dans Dupuy; — Dépositions de Jean Péan et de Mégret.
5. Une relation de Montrichard (*Bulletin de l'Académie royale de*

« Amprès que les estoilles se furent obscuries, pour plus grand resplandeur du soleil et aussy des armes reluisantes des soldats qui s'apprestoient pour aller à l'assaut... lui, amprès avoir ordonné son assaut, estant vestu tout de blanc pour se faire mieux cognoistre et apparoistre (ce qui n'estoit pas signe d'un couard), les armes en la main, marche le premier[1]... » Le feu commença entre les arquebusiers espagnols et ceux du pape et dura près d'une heure[2]. Les canons du château Saint-Ange plongeaient sur les Impériaux et leurs boulets y firent quelques rares trouées[3], car ils tiraient un peu au hasard[4]. Bientôt, avec le soleil qui se levait, un épais brouillard monta de la plaine entre les combattants ce qui permit aux soldats de Bourbon de s'approcher des remparts et même d'y appliquer des échelles[5]. Les assiégés soutenaient un feu nourri cependant, et tel que les Impériaux reculèrent[6]. Il était trois heures du matin environ lorsque ce premier assaut fut repoussé[7]. — C'est alors que Bourbon descendit de cheval pour donner l'exemple, prit une échelle de sa propre main et s'avança seul en avant de ses hommes vers la muraille occidentale du Borgo, entre la porte Torrione et la porte San-Spirito[8]. Et il s'apprêtait à y

Bruxelles, t. X, p. 47) dit qu'auparavant Bourbon « se confessa et ouyt la messe avec grande dévotion ».

1. Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 311. — « Le duc de Bourbon à cheval, dit Mignet (t. II, p. 300) la mine altière, respirant l'audace et la communiquant, s'avançait à la tête de bandes qui le reconnaissaient à la casaque blanche jetée sur sa cuirasse et le suivaient avec élan. »

2. « Et dura la bapterie de harquebuzes d'une part et d'aultre près d'une heure. » Lettre de Guillaume du Bellay.

3. Lettre de G. du Bellay.

4. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte. — Si l'on en croit cet auteur, le corps espagnol était entré déjà dans les premiers quartiers de la ville : deux drapeaux avaient été plantés sur les murs, puis enlevés par la gendarmerie du pape.

5. G. du Bellay. — Guichardin. — J. Buonaparte.

6. *Idem*. — Tel « qu'ils furent en très grand bransle de n'y vouloir point taster. » G. du Bellay.

7. Déposition de Mégret. — *Procès du connétable*.

8. «... Mais Bourbon saillit en pied pour leur donner courage, lequel, avant qu'il arrivât à l'eschielle, eut un coup de harquebuze au dessus de l'ayne, dont il mourut sur l'heure. » Guillaume du Bellay.

monter quand il reçut une balle d'arquebuse dans l'aine. Si l'on en croit une relation sur la prise de Rome écrite le 3 juin 1527[1], il ne fut pas tué sur le coup; il aurait eu la force de recommander que l'on continuât l'attaque sans se préoccuper de lui puis, conduit ensuite à l'église du Campo-Santo, y aurait reçu les derniers sacrements tandis que ses troupes saccageaient déjà la ville; il aurait même pu demander à être enterré à Milan et charger son confesseur de certaines recommandations pour Charles-Quint. Il expira, après une courte agonie, en criant sans cesse : « A Rome! à Rome! » — D'après la relation de Montrichard[2], au moment où il allait tenter l'escalade, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et ne put que s'écrier : « Ha! Nostre Dame! je suis mort! » en tombant pour rendre le dernier soupir dans les bras d'un de ses écuyers, Le Lorrain. Martin du Bellay parle de même et ajoute que « le prince d'Orange estant plus prochain de luy quand il tomba, le feist tost couvrir d'un manteau, à ce que les soldats voyant leur chef, ne s'estonnassent, puis suivit chauldement

1. Mss. Bréquigny, vol. 92, fol. III : « Estant encoires sur la muraille, mond. Sr. de Bourbon fust tellement blesché et constraint de l'ayder à descendre et feust porté à une chapelle estant assys près de la ville ou il fust regardé quelque espace de temps et jusques que ladite porte de Thurion fut gaignée et que les gens de guerre y peurent entrer, que lors ledit Sr fust porté dedans l'église de Campo-saint... M. de Bourbon termina de vie par mort, mais avant icelle fist le debvoir de bon chrétien, car il se confessa et rechut son créateur, requist qu'il fust porté en Milan, et dit on qu'il avoit en son entendement Rome, pour ce qu'il disoit toujours : A Rome! à Rome! » — A son confesseur, Bourbon expliqua sa conduite et se justifia en lui disant qu'il n'avait eu aucune intention hostile contre le pape et qu'il voulait seulement le retirer de la Ligue « faulcement nommée saincte ». Il demandait aussi à Charles-Quint, s'il faisait la paix avec François Ier, de faire comprendre dans cette paix son neveu et son héritier, le prince de la Roche-sur-Yon, ainsi que tous ses gentilshommes, officiers et serviteurs. — De ce Guillaume du Bellay dont la lettre à l'amiral Chabot de Brion est si intéressante pour nous, il existe aussi une déposition devant le Parlement de Paris. On la trouvera dans le Procès du Connétable et dans la Mure, éd. déjà citée, p. 702. Il y est dit, entre autres choses : « Et lors, du costé du bourg Saint-Pierre, vint un coup d'arquebuse qui luy donna au bas ventre au dessus de l'ainne à travers le corps, du quel coup il tomba à terre et peu après mourut sur-le-champ, criant auxdits gens de guerre qu'ils poussassent outre à cette victoire. »

2. *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. X.

l'entreprise...[1] » Sandoval le fait mourir au bout d'une heure « Y murio dentro de una hora ». Beaucaire répète du Bellay. Jacques Buonaparte raconte les faits de la façon suivante : « Tandis que les Impériaux combattaient hardiment et s'efforçaient de sauter dans la ville, le bouillant Bourbon, à la tête des plus intrépides des assaillants, tenait de la main gauche une échelle appuyée contre le mur et, de la droite, faisait signe à ses soldats de monter pour suivre leurs camarades; en ce moment, il reçut dans le flanc une balle d'arquebuse qui le traversa de part en part ; il tomba à terre mortellement blessé. On rapporte qu'avant d'expirer, il prononça ces mots : « Officiers et soldats, cachez ma mort à l'ennemi et marchez toujours en avant ; la victoire est à nous, mon trépas ne peut vous la ravir. » Brantôme dit aussi que Bourbon eut la force de parler : « ... Et proche de la muraille, ayant monté deux eschelons de son eschelle, ainsin qu'il l'avoit dit le soir, ainsin advint-il que l'envieuse fortune ou, pour mieux dire, traîtresse, fit qu'une arquebusade luy donna droict au costé gauche et le blessa mortellement... » « Et encores, dit l'Espaignol, qu'elle lui osta l'estre et la vie, toutesfois, d'un seul poinct elle ne luy peut oster sa magnanimité et vigueur, tant que son corps eut de sentiment » ; ainsin qu'il le montra bien par sa propre bouche : car estant tumbé du coup, il dist à aucuns de ses fidelles amis qui estoient tout auprès de luy, et surtout au capitaine Cogna, Gascon... qu'ils le couvrissent d'un manteau et l'ostassent de là, afin que sa mort ne fust occasion aux autres de laisser l'entreprise si bien commencée. Et ainsin qu'il tenoit ses parolles avecqu'un brave cœur, comme s'il

1. Amelot de la Houssaye (*Mémoires historiques et politiques*, t. II, p. 144) dit que ce fut un écuyer de Bourbon, Louis de Combault qui, le voyant mort, le couvrit adroitement de sa casaque, afin que ses soldats fussent dans l'ignorance de cet événement qui risquait de leur produire une impression déplorable.

n'eust eu aucun mal, il donna fin, comme mortel, à ses derniers jours! » D'après l'histoire du sac de Rome de la bibliothèque du Gesu, Bourbon aurait également eu la force d'exhorter les siens[1]. Au sujet du tireur adroit qui eut l'honneur de le tuer, Beaucaire insinue que ce fut un de ses propres soldats qui tira sur Bourbon à bout portant, peut-être même sur l'instigation de Lannoy[2]. C'est peu admissible. On sait que Benvenuto Cellini revendique cette gloire[3]; et c'est également improbable. Brantôme prétend que ce fut un prêtre : « J'ai ouy dire à Rome qu'on tenoit que celuy qui tira ceste malheureuse arquebusade estoit prebstre... Ces prebstres quand ilz se mettent à mal, font tousjours quelque coup, comme à faire du bien[4]. » Ce coup d'arquebuse a également été attribué à un orfèvre, Bernardino Passeri[5]. Quoi qu'il en soit de celui qui arrêta net une si grande destinée, il paraît admis, en général, que Bourbon tomba devant la courtine qui part de la porte Cavallegieri et se dirige vers les premières pentes du Vatican, là où se trouve la colline du Saint-Esprit qui

1. « Occorse che Borbone facendo qui ei piu officio di soldate che di capitano, mentre con la sinistra mano papogiava con una scala le mura per salirvi sopra, un saute della guarnigione tira un archebuziata, e lo colpi in un fianco, della qual percossa ivi subito mori, secondo riserisono alcuni che lo videro portar cosi morto al padiglione, benche altri differo che fosse sopravissuto per breve spazio e aver confortato li suoi e esortatitili a proseguir l'impresa. »

2. « Borbonnius... primus scalam manu tenens ingressus est... et aliquot gradus confecisset, sclopeto *a suis* emisso in femur ad inguem ictus cecidit; id an fortuito, ut in bellis pleraque id genus accidunt, an consulto evenerit, incertum. Lanoius certe, Borbonium de Cœsare merito queri noverat, cui sororem Eleonoram in matrimonium dare Cœsar promiserat et... in quem Lanoius alioqui propter vitatum colloquium, et propter suspicionem de illo conceptam infestus, clam quiddam molitus sit, affirmare non ausim ». *Rerum gallicarum Commentarii.*

3. Voir ses Mémoires, charmants d'ailleurs, très caractéristiques, admirables parfois et qui renseignent sur la fatuité magnifique du personnage.

4. Ed. déjà citée, t. I, p. 312.

5. Ce Passeri était un des joailliers du pape; il fut tué lui-même ce jour-là. — Il y avait autrefois sur l'un des côtés de l'Eglise San Spirito, une inscription indiquant que le connétable avait été blessé mortellement non loin de là par cet orfèvre, mais elle est fausse, paraît-il. Voir : *Il mercato, il lago dell' acqua vergine*, Roma, 1811, et *il sacco di Roma nel* 1527, *relazione del commissario imperiale M. Gattinara*, etc. Genève, Fick, 1866.

n'est elle-même que l'extrémité du Janicule; cette muraille est placée dans une dépression de terrain entre les deux collines.

« Or, dit Brantôme, tout ainsi que M. de Bourbon avoit recommandé couvrir et cacher son corps, ses gens le firent, si bien que l'escallade et l'assaut se poursuivit si furieusement que la ville, après avoir un peu résisté, fut emportée : et les soldats, ayant desjà ouy le vent de sa mort, en combattirent plus endiablement pour venger sa mort, laquelle, certes, le fut très bien, car on se mit à crier : *Carne! carne! sangre! sangre! cierra! cierra! Bourbon! Bourbon!*[1] » — Bourbon allait avoir, en effet, de splendides funérailles. Sa mort, après avoir refroidi l'ardeur de ses soldats, l'exaspéra[2]. Malgré la résistance qui fut héroïque à ce moment-là, ils finirent par atteindre le haut des remparts. « L'acharnement était extrême de part et d'autre et se soutint au moins une heure sans la moindre relâche... Les nôtres ne négligeaient rien pour les écarter; tour à tour, ils lançaient sur eux d'énormes blocs de pierre, des torches enflammées, de la poix bouillante; ils faisaient pleuvoir une grêle de boulets, de mitraille et de balles[3]... » Le prince d'Orange avait pris le commandement[4]. Les Espagnols montraient une opiniâtreté particulière. Renzo da Ceri s'empara lui-même des quatre premières en-

1. Ed. déjà citée, t. II, p. 313.

2. « Ils sentaient quelle perte irréparable ils venaient de faire et comprenaient qu'elle pouvait compromettre le succès de leur attaque; cependant, ils réfléchirent que, lancés dans une entreprise aussi désespérée, ils n'étaient plus maîtres de s'arrêter et qu'ils n'avaient plus de salut à espérer que dans la victoire; aussi, après avoir tenu conseil ensemble, ils convinrent qu'il fallait redoubler d'efforts et de vigueur afin d'arracher à force d'audace des mains de la fortune le prix qu'elle n'accorde qu'à la persévérance et à l'intrépidité. » *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.

3. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.

4. Nous avons vu que, d'après Martin du Bellay, ce serait lui qui aurait recouvert le corps de Bourbon. C'est à cet avis que s'est arrêté M. Ulysse Robert : Ed. déjà citée, t. II, chap. v, p. 96.

seignes qu'ils avaient plantées sur les murs[1]. Mais, bientôt, une bande d'Espagnols qui s'était portée vers les jardins du cardinal Ermellino réussit à s'introduire, soit par une meurtrière « élargie à coups de boulets et de piques, soit par une fenêtre de la cave[2] ». Il était neuf heures vingt du matin. Une grosse partie de l'armée les suivit et ce fut Renzo da Ceri qui les vit entrer le premier. On prétend qu'aussitôt il cria : « Voici l'ennemi ! Sauve qui peut[3] ! » Les Espagnols se précipitèrent dans le Borgo en criant : « España ! España ! Amazza ! Amazza ! Borbon ! Borbon ! » et égorgèrent tous les fuyards qu'ils atteignirent sans faire aucun quartier[4]. Leur élan les amena jusqu'au pied du fort Saint-Ange dont on venait de fermer l'entrée en laissant tomber la herse[5].

Le pape s'y réfugiait à l'instant. Pendant l'attaque du Borgo, il s'était rendu à la chapelle pontificale pour prier Dieu. Quand il sut que les premières murailles étaient franchies, il quitta le palais. « Le pape Clément avait entendu les cris des soldats ; il se sauvait précipitamment par un long corridor pratiqué dans un mur double et se laissait emporter de son palais au château Saint-Ange. Il pleurait et se lamentait d'avoir été trahi par tout le monde, et, tout le long de la route, il pouvait voir, de ses fenêtres, ses malheureux soldats en complète déroute[6]... » Il gagna le château Saint-Ange par une galerie extérieure. Paul Jove le suivait,

1. Lettre de Guillaume du Bellay.
2. *Le Sac de Rome*, de J. Buonaparte.
3. *Id.* « S'il prononça réellement ces paroles, il faut convenir qu'elles étaient souverainement déplacées dans sa bouche... Après avoir donné le signal de la fuite, ainsi que me l'ont affirmé plusieurs personnes qui se trouvaient présentes, il se retira précipitamment du côté du pont Sixte. »
4. Lettre de Guillaume du Bellay.
5. *Id.* et *le Sac de Rome*, de Guichardin ; — La vita di Pompeio Colonna dans *Vite diece nuove huomini illustri* de Paul Jove. Venise, in-4°, 1561. — « A la fin, on réussit à baisser la herse, mais avec peine, parce qu'on n'avait pas pris soin d'en examiner l'état et de la débarrasser de sa rouille. » *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.
6. *Le Sac de Rome*, de J. Buonaparte.

relevant la queue de son long vêtement pour qu'il marchât plus vite, et, quand il passa sur le pont découvert qui menait à la forteresse, il lui couvrit la tête et les épaules de son manteau violet de peur que le rochet blanc du pontife ne l'exposât[1]. — Plus de trois mille personnes[2] de toutes conditions se pressaient maintenant dans ce dernier refuge. Ceux qui n'avaient pu entrer avant que la herse ne fût baissée, se faisaient hisser dans un panier ; le cardinal de Pucci fut introduit par une fenêtre[3].

Clément VII, terrifié, voulait traiter déjà[4]. Guillaume du Bellay l'en dissuada de son mieux. Il commandait à une petite troupe de gentilshommes français et croyait, ainsi que Renzo da Ceri, pouvoir empêcher les Impériaux de franchir la rive droite du Tibre ; en résistant le plus longtemps possible, tous deux espéraient donner le temps d'approcher à l'armée de la Ligue déjà en marche. Ils se rendirent au Capitole où les Romains étaient assemblés et Renzo da Ceri proposa de mettre la ville à l'abri d'une invasion en barricadant la porte de Saint-Jean de Latran et en coupant les deux ponts Sixto et Capi ; de la sorte, les Colonna qui venaient du Sud ne réussiraient pas à entrer ; il défendrait lui-même le Transtévère avec les troupes qui restaient. Malheureusement les Romains, par une incompréhension politique inqualifiable et un instinct de conservation peut-être exagéré dans la circonstance, refusèrent de repousser les Colonna parce qu'ils étaient leurs concitoyens et de briser leurs ponts parce qu'ils les trouvaient trop beaux[5].

Les Impériaux, pendant ce temps, continuaient le massacre. Les habitants qui se réfugiaient dans les

1. *Vite*, etc., de Paul Jove, éd. déjà citée.
2. *Le sac de Rome* de J. Buonaparte et de Guichardin.
3. « Cependant le pape parlementait de se rendre ». Guillaume du Bellay.
4. *Le sac de Rome*, de J. Buonaparte et de Guichardin.
5. Lettre de Guillaume du Bellay.

églises en embrassant les autels n'étaient pas plus épargnés que ceux qui se jetaient aux pieds des vainqueurs. « Dans ces lieux que les plus cruels des hommes, le Goth Totila et le Vandale Genséric, avaient respectés, ils étaient massacrés sans miséricorde[1]. » Le sang coulait partout. Il semblait que les bandes bourbonniennes voulaient se venger sur les Romains de tous leurs malheurs précédents ; pour beaucoup, d'ailleurs, pour les Luthériens, en tout cas, c'était la guerre sainte. « Les Impériaux poursuivirent leur victoire, dit Brantôme, de telle furie qu'on disoit que tous les diables estoient là tous assembléz, comme disent les Espagnols en leur langue; car les arquebuzades, les cris des combattants, les plainctes des blesséz et mourans, le battement des armes, le son des trompettes, la rumeur des tambours qui animoient d'autant plus les soldats au combat et les coups de picques faisoient un tel bruict qu'on n'eust ouy tonner le ciel quand il eust tonné[2]. » — Ce n'était cependant rien encore.

L'armée impériale marchait maintenant sur le Transtévère. — Postée sur les pentes du Janicule, elle assaillit la partie du rempart qui s'étend de la porte Saint-Pancrace à la porte Septimiana[3]. La résistance fut presque nulle ; éperdues, les troupes du Souverain Pontife s'enfuirent en jetant leurs armes[4]. « Confondus d'une victoire si prompte et craignant que cet abandon extraordinaire du Transtévère ne cachât quelque piège, les lansquenets et les Espagnols marchèrent en compagnies serrées vers le pont de Sixte IV. Les portes en chêne et très solides qui s'élevaient à son extrémité n'étaient pas même fermées ; il n'y avait personne pour les garder et empêcher le passage. Les Impériaux

1. *Le sac de Rome* de Jacques Buonaparte.
2. Ed. déjà citée, t. I, p. 315.
3. *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V* Cœsare Groliero, Lugdunensi auctore, in-4°, Paris, 1637, p. 70.
4. Guillaume du Bellay; — J. Buonaparte ; — Guichardin.

traversèrent le Tibre avec précaution, au bruit des tambours et des trompettes, et s'avancèrent lentement dans Rome où régnait une immense consternation[1]. » Ils étaient quarante mille[2]. Ils campèrent pour cette nuit-là sur la place Navone, dans le champ de Flore, et le lendemain matin se répandirent à travers les rues. — Le sac de la Ville Eternelle commençait. Il devait durer huit jours.

Il fut effroyable[3].

Les soldats qu'aucune discipline n'osait même essayer de retenir se livrèrent en liberté à tous les excès, et la tuerie fut d'abord générale. Les Espagnols s'en lassèrent les premiers et finirent par en dégoûter les Allemands ; ils leurs expliquèrent que la plupart des Romains ayant enfoui leurs richesses, le meilleur moyen de les découvrir était de leur faire révéler, sous peine de tortures, le lieu où il les avaient cachées. « Les Allemands se rendirent à cette raison... ils se mirent à arrêter les passants ou ceux qu'ils trouvaient sur le seuil de leurs portes et qui leur demandaient merci ; ils les contraignaient à leur ouvrir leurs appartements d'où ils emportaient ensuite tout ce qui était à leur convenance[4]. » Si les habitants faisaient mine de se défendre, ils mettaient le feu. Leur foi luthérienne leur permettant et leur conseillant même de ne pas respecter les églises, ils y dérobaient tous les objets du culte et piétinaient les reliques. Détachant des murs les images saintes, ils les déchiraient ou les salissaient de la façon la plus ordurière. Les peintures à fresque étaient grattées ou barbouillées, les tableaux crevés. Ils s'affublaient des habits sacerdotaux pour chanter

1. Mignet, t. II, p. 306.
2. J. Buonaparte.
3. « Ce sac fut tel que, de nos pères et de nous, en quelque lieu qui ait esté forcé, on n'en a veu de pareil. » Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 322.
4. Jacques Buonaparte.

une messe blasphématrice[1]. Rien ne les arrêtait dans leurs vols. — Un prélat qui avait été fait prisonnier portait au doigt un assez beau diamant; comme un soldat n'arrivait pas à lui enlever, son caporal prit un couteau, trancha net le doigt et le tendit à son subordonné; celui-ci prit la bague et jeta le morceau de chair morte à la tête du malheureux prêtre. Une des plus grandes distractions des fantassins allemands était d'ailleurs de promener les cardinaux en grande pompe, montés sur des ânes, en les outrageant. C'est ainsi que le cardinal Araceli fut porté dans une bière à travers les rues de Rome; les soldats psalmodiaient autour de lui un office des morts fantaisiste; à la fin, ils s'arrêtèrent devant une église et y prononcèrent une étrange oraison funèbre faite d'injures et « d'obscénités révoltantes[2] ». Ils le rapportèrent ensuite chez lui et « firent sous ses yeux une orgie, se faisant servir les vins les plus fins dans des calices d'or consacrés. On vit encore entrer dans plusieurs maisons ce même cardinal en croupe d'un cavalier allemand ou espagnol qui le menait ainsi dans tous les quartiers, lié comme un vil criminel, afin d'emprunter les sommes dont il avait besoin pour racheter sa liberté[3]. » Plus les prisonniers étaient d'un haut rang, plus leur supplice était complet; il devenait tragique s'ils refusaient de dire où ils avaient caché leur fortune. Les uns restaient plusieurs jours pendus par les bras; les autres, une corde aux pieds, étaient accrochés au-dessus d'un étang ou d'un puits; quelques-uns furent roués de coups jusqu'à ce que la mort vint; certains étaient stigmatisés au fer rouge; à d'autres on enfonçait de fines échardes de bois sous les ongles des mains et des pieds, ou bien on leur arrachait les dents, une à une, après

1. *Id.*; — Grolier; — Jean Cave (Léon Dorez, éd. déjà citée); — Guichardin.
2. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.
3. *Id.*

quoi on leur coulait dans la bouche du plomb fondu. Beaucoup furent lentement mutilés « de la manière la plus horrible[1] ». Beaucoup se montrèrent courageux. Jean Ansaldi, un Florentin, comptait sa rançon taxée par lui-même à mille écus, lorsque ses bourreaux lui réclamèrent des ducats d'or ; n'en ayant pas, il dut subir à nouveau la torture. Fou de rage alors, il eut la force de sauter sur un des Allemands, de lui arracher son poignard, de lui enfoncer dans la poitrine et de se tuer ensuite. Il y eut des mères qui égorgèrent leurs filles. Des cadavres s'étalaient partout. Les blessés étaient abandonnés dans les cours, dans les rues, au hasard.

« Quant aux dames, il ne faut demander comment elles furent traictées. Des courtizanes des plus belles de la ville, ilz n'en vouloient point et les laissoient (disoient-ils) *para los laquayos y rapazos*, « pour les laquais et goujats », qui s'en donnoient du bon temps ; mais ilz s'attachoient aux marquises, contesses, baronnesses et grandes dames, et gentiles dones de la ville, leur faisant exercer l'estat de courtizanes publicques et les abandonnoient les uns aux autres, en faisant plaisir à leurs compagnons, leur faisant accroire que c'estoit ce qu'elles vouloient, et qu'elles étoient trop chaudes, et qu'il les falloit rafraischir de la rosée et les saigner au mois de mai où ils estoient et que la saignée en estoit bonne, et mesmes pour les filles et religieuses qu'ilz n'espargnoient non plus que les autres, et en firent un bordeau très friand de leur couvent, car on dit cuisse de nonain ; d'autres disent que c'est la perdrix des femmes pour en estre la viande plus friande et savoureuse que les autres, ce que je ne croy, car il n'y a que f.... sur le velours et l'or, disoit-on le temps passé. Bref, si l'avarice fut commune à ces Messieurs, la paillardise ne leur fut pas moins. Et, qui pis est, des femmes mariées, quand ils les touchoient, ilz en

1. *Le Sac de Rome*, de Jacques Buonaparte.

exhiboient de beaux spectacles à leurs pauvres hères maris qu'ils faisoient si gentiment cocus devant eux qu'ils n'en osoient dire mot devant eux, mais encor bien aises ; et devant tout le monde en pleine rue les repassoient, les menant pourmener partout sans leur faire tenir chambre sarrée comme l'on fait à Rome, superbement habillées, selon leur grandeur, tousjours pour leur en faire mieux venir l'appétit, les tenant par leurs mains, comme si ce fussent estées leurs propres femmes, de sorte que longtemps amprès on appeloit ces grandes dames les religieuses « les reliques » du sac de Rome. Et de bonheur pour les soldats et malheur pour les pauvrettes, jamais dans Rome on ne vist de si belles femmes (qu'y sont ordinairement belles) qu'alors. Encore aucunes regrettarent leur partance de Rome, tant elles y estoient habituées ; et qui pis est, force religieuses, filles et femmes en suivirent aucuns à Naples, comme dernièrement firent à Amiens aucunes sans regretter leur ville ni leur patrie, tant elles se plaisoient en ce doux plaisir[1]. » Le galant et aimable Bourdeilles ne comprend pas celles qui imitèrent Lucrèce, « car, dit-il, selon l'opinion de Saint-Augustin, si elle estoit chaste, pourquoy se tuait-elle? tant s'en faut, elle devoit survivre pour maniffester sa vertu, et s'en aller la teste haute, et avecque un beau front et hardy[2]. »

Chaque soldat révéla sa race pendant ce pillage. Les Espagnols furent avares et cruels, les Allemands avides et emportés, les Italiens, cupides et sournois. Les Espagnols ne reculaient devant rien pour grossir leur butin et avoir des femmes ; les Italiens agissaient de même ; mais, au lieu qu'ils cachaient le résultat de leurs vols, les Allemands étalaient avec ostentation leur nouvelle fortune et la dissipaient. Ils portaient

1. Brantôme, éd. déjà citée, 318, 319, t. I.
2. *Id.*, p. 320.

avec assez de gaucherie des étoffes somptueuses, des chaînes d'or et des bijoux, et se promenaient sur les mules papales en ayant à côté d'eux des femmes à moitié nues[1].

Il périt environ 4.000 personnes[2]. Les pertes de ces huit jours furent évaluées à 4.000.000[3]. Bientôt la peste naquit de tout ce carnage. Le spectacle de Rome était affreux. « Je sortis, dit Grolier qui fut témoin de tout cela[4], quand il fut possible de le faire presque en sûreté. A mesure que je m'avançai vers le Forum, l'horreur, le silence, la solitude, l'infection, les cadavres çà et là étendus et fétides me pénétrèrent d'épouvante. Les maisons étaient ouvertes, les portes abattues, les boutiques vides, et dans les rues désertes, on ne voyait courir que quelques farouches soldats. » Le tableau du gentilhomme de San Miniato est aussi tragique : « Cette domination cruelle du vainqueur dura non des jours ni des semaines, mais des mois entiers, et, comme si elle n'eut pas suffi pour châtier les coupables habitants de Rome, Dieu y joignit un autre fléau. Ces troupes étrangères étaient frappées d'un tel aveuglement et poussées par une si folle méchanceté que sans cesse elles se permettaient des voies de fait et des mauvais traitements envers ceux qui amenaient des vivres au marché ; bientôt, personne n'osa y retourner et la ville cessa d'être approvisionnée. Les soldats ne savaient plus où trouver de quoi subsister ; les magasins de vivres à Rome aussi bien que dans la campagne étaient épuisés. Après avoir mangé les chevaux, les ânes, les chiens, les chats et jusqu'aux rats des maisons, le bas-peuple vivait de racines, d'herbes, de chétifs aliments à peine suffisants pour l'aider à se soutenir. Aussi les gens de cette

1. Buonaparte ; — Guichardin ; — Grolier, etc.
2. J. Buonaparte ; — Guichardin ; — Grolier.
3. *Id.*
4. Ouv. déjà cité, p. 89.

classe ne ressemblaient plus à des hommes, mais à des fantômes, à des squelettes vivants. La faim qui les dévorait fit bientôt naître parmi eux la mortalité, et celle-ci la peste. Il n'y avait plus de rue à Rome qui ne fût encombrée de pestiférés morts ou mourants et de malades qui invoquaient à grands cris le trépas pour mettre un terme à leurs souffrances. Bientôt la contagion passa du peuple au soldat ; elle s'avançait de rue en rue, de maison en maison. La rapidité de sa marche ressemblait à ces feux d'artifice en usage dans les fêtes publiques qu'une étincelle tombée sur la poudre suffit à enflammer et dont toutes les pièces s'embrasent successivement [1]. »

De temps en temps, dans le silence ou par dessus les rumeurs, on entendait s'élever la chanson faite par les aventuriers français qui avaient suivi leur ancien connétable :

« Quand le bon prince d'Orange
Vist Bourbon qui estoit mort
Criant : Saint-Nicolas !
Il est mort, Saincte Barbe !
Jamais plus ne dist mot,
A Dieu rendit son âme.
Sonnez, sonnez trompettes
Sonnez tous à l'assaut ;
Approchez vos engins,
Abattez ces murailles :
Tous les biens des Romains
Je vous donne au pillage [2]. »

Et, au milieu de l'universelle dévastation, le Souverain Pontife se frappait la poitrine en s'écriant : « *Deus meus, in te speravi, salvum me fac ex omnibus persequentibus me et libera me* [3]. »

1. *Le Sac de Rome*, de J. Buonaparte.
2. Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 313. — La Monnoye rappelle qu' « à ce sujet, dans l'ancienne Rome, quand on décernait le triomphe à un capitaine, les soldats pendant la marche, prenaient la liberté de chanter des vaudevilles... »
3. *Le Sac de Rome*, de J. Buonaparte. — Clément VII ne devait être délivré que par les troupes de Lautrec.

§

Le corps de Charles de Bourbon avait été déposé sur des tréteaux « dans la chapelle du Pape Sixte[1] », recouvert d'un grand morceau de velours rouge où se détachait son épée[2]. En quittant Rome, ses soldats le transportèrent à Gaëte et l'enterrèrent dans la chapelle du château, sous un mausolée, avec cette épitaphe, suivant Beaucaire[3] :

« Aucto imperio, Gallo victo
Superata Italia, Pontifice obsesso,
Roma capta, Carolus Borbonius
In victoria cœsus, hic jacet. »

Selon d'autres[4], l'épitaphe aurait été en espagnol et celle-ci :

« Francia me dio la leche,
España fuerza y ventura,
Roma me dio la muerte,
Y Gaeta la sepultura. »

Il faut citer aussi les deux suivantes :

« Consiliis Calchas,
animo Hector,
robore Achilles
eloquio Nestor,
Jacet hic Borbonius heros. »

« D'assez assez à faict Charlemagne le preux ;
Alexandre le Grand de peu fit plus grand chose ;
Mais de néant a faict plus que n'ont faict les deux,
Charles, duc de Bourbon, qu'icy dessoubs repose. »

1. *Procès du connétable :* — Déposition de Jean Pean.
2. *Id.* — Dép. de Roger le Maistre, maistre ès arts, habitant de Rome.
3. *Rerum gallicarum commentarii.*
4. Brantôme, éd. déj. cit. — Voir les notes de l'Histoire des ducs de Bourbon, de La Mure ; éd. déj. cit.

Clément Marot lui rima les vers suivants :

« Dedans le clos de ce seul tombeau cy
Gist ung vainqueur et ung vaincu aussy.
Et si n'y a qu'ung corps tant seullement;
Or esbahyr ne s'en faut nullement;
Car ce corps mort, du temps qu'il a vescu,
Vainquit pour aultre, et pour soy fut vaincu. »

Ce fut, paraît-il[1], le prince d'Orange qui s'occupa de mettre Bourbon en bière, dans un cercueil de plomb, après l'avoir fait embaumer. Il aurait également payé ses funérailles qui montèrent à 500 écus d'or[2].

En visitant Gaëte, en 1563, Brantôme vit le tombeau du connétable. Le gardien du château, un français, était un ancien compagnon d'armes du mort; il avait été mis là par l'empereur Charles-Quint. « Estans entrez, soudain il nous mena dans la petite chapelle qui est à main gauche en entrant, luy allant le premier; il prit l'aspergès et de l'eau béniste et nous en donna; se mist à genoux devant l'autel en nous priant de donner un *Pater Noster* et un *Ave Maria* et un *De Profundis* à l'âme de feu M. de Bourbon, son maistre : ce que nous fismes à son imitation. Amprès, nous estant levés, il nous montra encor ce tumbeau qui estoit eslévé sur main gauche, aussy à la mode d'Italie du temps passé : le theu estoit couvert d'un fort beau drap d'or frisé et rouge, avecque ses armoiries toutes simples, sans estre entournées nullement de l'ordre, ni du roy de France ni de l'empereur... « Voilà, dist-il, le corps qui repose léans du plus brave et vaillant prince et capitaine qui fut jamais en son vivant et n'en déplaise aux neufs preux, car il les a tous surpassez... » Or, auprès du tumbeau de M. de Bourbon, y avoit pendu son grand estendard général de taffetas jaune,

1. U. Robert, *Philibert de Chalon*, éd. déjà citée, t. II, p. 110. — Archives du Doubs, E. 1301.
2. *Id.*

tout semé en broderies au dedans de jaune, noir et blanc, mais le champ étoit jaune; la broderie estoit de plusieurs cerfs vollans et force espées nues flambantes avecque ces mots escrits en plusieurs endroits : *Espérance! Espérance*[1]! »

Bourbon avait été excommunié. En 1562, le concile de Trente ordonna son exhumation et ce décret fut exécuté d'une manière ignoble[2]. « On avait, dit Sainte-Foix, jeté son corps auprès de la porte du château de Gaëte; un officier français de la garnison le mit dans une grande armoire vitrée où on le voyoit encore en 1660, debout, botté, appuyé sur un bâton de commandement et vêtu de sa casaque de velours vert, chamarrée de grands galons d'or[3]. » Brantôme raconte également qu'en allant au secours de Malte il apprit que le tombeau de Bourbon avait été enlevé. « Messieurs de Strozze et Brissac, auxquels j'en avois faict grand cas, le désiroient fort voir, mais il n'y eut nul moyen d'y entrer, dont ilz furent bien marris[4]. »

Guichenon vit le tombeau hors de la chapelle au siècle suivant. Ne sachant pas qu'il avait été mis là par suite des décrets du concile, il l'y supposait depuis longtemps; il fait erreur, comme ce qui précède le prouve. « Son corps, dit-il, ne fut pas inhumé à Gayette, ville du royaume de Naples, comme plusieurs historiens ont écrit, mais seulement mis dans un cercueil de bois peint en vert, posé sur le dehors du portail de l'église de Saint-Barbe, du château de Gayette où j'ai

1. Brantôme, éd. déjà citée, p. 330. — « Je priay M. le Castellan de m'en expliquer la devise, ce qu'il fit très voulontiers et nous dist par ce cerf vollant, encor que de long temps avant il l'avoit pour devise comme l'on peut veoir encore en plusieurs endroicts de Moulins, il vouloit signifier que pour sortir hors de France et pour sauver sa vie, il luy avoit convenu faire un extrême diligence et d'aller viste, et de s'armer non seulement de pieds de cerfs, ains d'œsles, mais qu'avecque ceste espée flambante, il avoit espérance de s'en venger et par le fer et par le feu. Voilà une terrible menace ! »

2. *L'ancien Bourbonnois.*

3. La Mure, éd. déjà citée, t. II, p. 711, notes.

4. Ed. déjà citée, t. I, p. 332.

vu son squelette et sa chevelure[1]. » — Le duc de Guise, en revenant de Naples, en 1647, le vit également comme il le rapporte dans ses Mémoires[2] : « En sortant de Gayette, l'on me fit voir le corps de Charles de Bourbon qui est debout dans une quaisse vis-à-vis de la chapelle, appuyé sur un bâton de commandement, avec son chapeau sur sa tête, botté et revêtu d'une casaque de velours vert avec du galon d'or ; il est fort bien conservé. Il était de fort belle taille et des plus grands des hommes de son temps ; l'on remarque tous les traits de son visage et il paraît d'une mine fort fière, et tel que la pouvait avoir un homme d'aussi grand mérite et d'un courage aussi inébranlable qu'il le fit paroître à sa mort ». — Dans une relation de voyage en Italie de 1671, du marquis de Seignelay[3], il est dit que le gardien du château de Gaëtte fait voir en entrant « à côté de la main droite, le squelette du connétable de Bourbon. » — Dans les *lettres écrites de Suisse, d'Italie et de Sicile*[4], « Vous y voyez, dit l'auteur (au château de Gaëtte) *des yeux de la foi*, dans un mur qu'on vous montre, le tombeau du connétable de Bourbon ». Aurait-il été enlevé à ce moment-là? Il s'y trouvait encore, en tous cas, peu de temps auparavant, en 1766, car voici comment s'exprime l'abbé Richard qui paraît connaître fort bien l'Italie[5] : « Ses os sont en dépôt dans une petite chambre qui est à côté du premier corps de garde du château. Comme il étoit excommunié de droit et de fait pour l'entreprise sacrilège dans laquelle il périt, ses soldats mêmes n'osèrent l'enterrer en Terre-Sainte ; ils rapportèrent son corps

1. Guichenon, *Histoire de la souveraineté de Dombes*, pub. par Guigue, 1863. — Guichenon rapporte avoir vu sur le cercueil l'écusson du connétable et les vers : Francia me dio la leche, etc., cités plus haut.
2. In-4°, 1668. — C'en est la première édition. — p. 794.
3. Pub. par P. Clément, in-12, Didier, 1867, p. 177.
4. Par M... Avocat au Parlement, à Mademoiselle... à Paris, 1777 et 1778, t. II, p. 217, 218.
5. *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé Richard. — Paris, Lambert, 1766, 6 vol., t. IV.

à Gayette où il est resté depuis ce temps. Sans doute que l'on fit quelque préparation pour le dessécher, car il est dans une grande caisse, en pied, habillé à la mode du temps, botté et ganté; le menton est de bois, le véritable étant tombé; il reste une peau sèche et noire sur la partie supérieure du visage qui est à découvert. La caisse est dans une petite voûte taillée dans le roc, fermée d'une double porte de fer. Un bas-officier invalide a la clef de ce dépôt qu'il ne fait pas voir gratis[1]. Sur la muraille de la petite chambre sont écrites différentes épitaphes du connétable de Bourbon en espagnol, en allemand et en latin ». — Dans un voyage à Naples et en Sicile de 1782[2], il est raconté que « les voyageurs vont voir sous le vestibule de la chapelle du château le squelette du fameux connétable de Bourbon ». Mais l'auteur ne dit pas s'il a fait comme les voyageurs, et le passage en question paraît avoir été copié. — Il est généralement admis qu'un tombeau a été élevé depuis au connétable par la cour de Naples avec la permission du Saint-Siège. Cependant, un anglais, le chevalier Lumley, qui visita tout exprès les caveaux de la maison de Bourbon, n'y a découvert aucune inscription funèbre qui permit de le croire[3]. On ne sait donc

1. L'avocat au Parlement aurait-il omis le pourboire nécessaire ?

2. *Voyage pittoresque ou description des royaumes de Naples et de Sicile*. Paris, 1782, 5 vol. in-folio, t. II, p. 60.

3. La Mure, éd. déjà citée, t. II, p. 713, notes. — J'ai écrit au Syndic de Gaëte pour l'interroger à ce sujet; cet aimable fonctionnaire qui ne rappelle en rien ceux de la France a eu la gentillesse de me répondre qu'il n'était pas plus renseigné que moi. Je le remercie encore ici de sa charmante lettre. — Que soit aussi remercié, et tout spécialement, M. Salvatore di Giacomo, directeur de la bibliothèque Lucchesiana de Naples, pour la complaisance avec laquelle il rechercha, en compagnie de l'aimable frère Pietro, la tombe du connétable à Santa-Chiara. Ses recherches n'aboutirent malheureusement pas, — sinon à faire supposer que le corps du connétable se trouve peut-être dans une chambre murée de Santa-Chiara : le frère Pietro ne serait même pas éloigné de le croire. — On lit dans un *voyage en Italie* de M. de la Lande (Genève, 1790, t. V, p. 239) : « Le corps du Connétable est resté à Gaëte jusqu'en 1757, mais depuis ce temps, le roi (Charles III) l'a fait enterrer avec une pompe digne de sa représentation. » Ceci permettrait de supposer que le livre de l'abbé Richard fut écrit avant 1757 et publié neuf ans

pas — je ne sais pas du moins quant à moi — où repose à l'heure actuelle ce grand capitaine[1]. — Son cœur, si l'on en croit Guichenon[2], fut transporté à Besançon par Simon Gauthiot, chevalier, seigneur d'Ancier, etc., maître d'hôtel du connétable, afin d'être inhumé dans l'église métropolitaine. « Les chanoines, dit-il, le reçurent en procession, le 26 avril 1532, et ce cœur, ressemblant à une éponge, fut mis dans une boîte en cuir bouilli, enveloppé de taffetas, en un endroit de cette église où l'on tient des ornements par forme de dépôts, en attendant que l'empereur eût ordonné le lieu de sa sépulture. Ce zélé gentilhomme fit encore dresser en cette même église un tableau où les armes de Bourbon, au bâton brochant sur le tout, écartelé d'or à l'aigle de sable couronné d'or, sur lequel est une palme qui va se recourbant à droite, et un laurier à gauche avec cette inscription en forme d'épitaphe où il donne à ce prince la qualité de duc de Milan :

CARLO OPTIMO
BORBONII, ARVENIÆ ET MEDIOLANI DUCI,
IN ITALIA CÆSAREO LOCUM TENENTI
ET CAPITANEO GENERALI SEMPER INVICTO,
SIMON GAUTHIOT, DOMUS SUÆ PRÆFECTUS,
IMPIA NECE SIBI SUBLATO,
VIVENS MÆSTISSIMUS POSUIT
ANNO MDXXXII, VII MAII. »

Si le corps de Charles de Bourbon n'a pas été transporté à Naples, ce qui restait encore de lui s'est épar-

après. M. de la Lande ne nous renseigne pas d'ailleurs sur le lieu où fut enterrré Bourbon. — M. S. di Giacomo est l'auteur estimé d'un agréable recueil de contes : *Nella Vita*.

1. Je serais très reconnaissant à celui qui le saurait de vouloir bien prendre la peine de m'en avertir par une lettre adressée chez mon éditeur.

2. Ed. déjà citée.

1031185

pillé à jamais parmi les ruines du château de Gaëte, lors du bombardement de 1860 où tomba la monarchie des Deux-Siciles, la dernière dont le drapeau livrait encore au vent les fleurs de lys bourbonniennes. — Singulier destin jusque par-delà la mort !

§

Le procès avait continué. Le 10 juillet 1527, le procureur général du Roi au Parlement de Paris[1] présenta sa requête. Elle était longue, inutile et fastidieuse. Le 26 du mois, en présence du Roi, tenant son lit de justice, assisté des Pairs de France et de toutes les Chambres assemblées, Jean de Surie, premier huissier de la Cour, appela Charles de Bourbon à la barre du Parlement, à la table de marbre et au perron de marbre, et rapporta que le dit de Bourbon, ni aucun autre pour lui, n'avait comparu. L'arrêt fut alors rédigé, puis lu solennellement. Le connétable, mort, était condamné ; ses biens revenaient à la couronne; et la porte de son hôtel, devant le Louvre, fut peinte en jaune[2]. — « Desta manera, dit Sandoval, se vengaron en la muerte de quien no pudieron en vida. »

MAI 1901 — JANVIER 1904.

1. On trouvera cette plaidoirie dans Dupuy, *Traités concernant l'histoire de France*.
2. Brantôme, éd. déjà citée, t. I, p. 332.

FIN

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 719 063 0

Collection historique :

HENRY HOUSSAYE, de l'Académie française.

Histoire de la Chute du Premier Empire, d'après les documents originaux :

1814. 1 vol. in-16. 41e édition..... 3 50

1815. La Première Restauration. — Le Retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours. 1 vol. in-16. 40e édition..... 3 50

1815. Waterloo. 1 vol. in-16. 40e édition..... 3 50

Le même, 3 volumes in-8°..... 22 50

COMMANDANT DE SÉRIGNAN.

Les Préliminaires de Valmy. **La Première Invasion de la Belgique.** 1792. 1 vol. in-8°..... 7 50

BERNARD DE LACOMBE.

Talleyrand, Évêque d'Autun, d'après des documents inédits. 1 vol. in-16. 3 50

Les Débuts des Guerres de religion. **Catherine de Médicis entre Guise et Condé** (couronné par l'Académie française). 1 vol. in-8°..... 7 50

PIERRE DE VAISSIÈRE.

Gentilshommes campagnards *de l'ancienne France.* Étude sur la condition l'état social et les mœurs de la noblesse de province du XVIe au XVIIIe siècle. 1 vol. in-8°..... 7 50

MARCEL THIBAULT.

Isabeau de Bavière, reine de France. *La Jeunesse* (1370-1405), d'après des documents inédits. 1 vol. in-8°..... 7 50

ÉDOUARD GACHOT.

La Deuxième Campagne d'Italie (1800). (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-16..... 3 50

Histoire militaire de Masséna. **La Première Campagne d'Italie (1795 à 1798).** Ouvrage accompagné de gravures, plans et cartes. 1 vol. in-8°..... 7 50

Les Campagnes de 1799. **Souvarow en Italie.** 1 vol. in-8° avec gravures. 7 50

LOUIS PAUL-DUBOIS.

Frédéric le Grand, d'après sa correspondance. 1 vol. in-16..... 3 50

ALFRED LALLIÉ.

J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention (1791-1794), d'après de nouveaux documents. 1 vol. in-8°..... 7 50

VICTOR DE MAROLLES.

Les Lettres d'une Mère. Épisode de la Terreur (1791-1793). *Ouvrage couronné par l'Académie française.* 1 vol. in-8°..... 7 50

VICOMTE DE NOAILLES.

Marins et Soldats *français en Amérique* pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis (1778-1783). 1 vol. in-8°..... 7 50

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue de Seine, 57.